This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

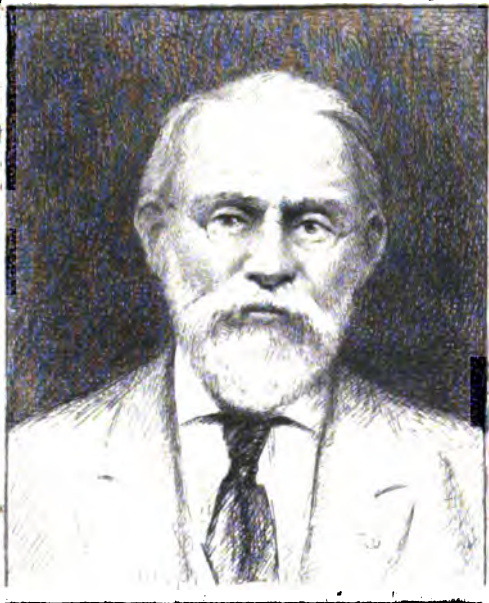

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

CONGRÈS
SCIENTIFIQUE
DE FRANCE.

Digitized by Google

Digitized by Google

CONGRÈS SCIENTIFIQUE DE FRANCE.

DIXIÈME SESSION,

TENUE A STRASBOURG EN SEPTEMBRE ET OCTOBRE 1842.

TOME PREMIER.

PROCÈS-VERBAUX.

STRASBOURG,
AU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL, RUE SAINTE-ÉLISABETH, 27.

PARIS,
CHEZ DERACHE, LIBRAIRE, RUE DU BOULOY, 7.

1843.

Digitized by Google

STRASBOURG, IMPRIMERIE DE G. SILBERMANN.

Digitized by Google

Dunning
Nightoff
6-22-28
16143

DISCOURS PRÉLIMINAIRE.

Le Compte-rendu du Congrès de Strasbourg paraît quatorze mois après la clôture de la Session. Les règlements veulent que la publication du Compte-rendu précède l'ouverture de la Session suivante. Or, celle d'Angers est close depuis deux mois.

On voit que nous n'essayons nullement de dissimuler le reproche fondé qui peut nous être fait du point de vue des règlements du Congrès scientifique de France, à raison de la publication tardive de ces volumes. Nous n'avons pas besoin d'ajouter l'expression du vif regret que nous éprouvons d'avoir commis cette infraction. Mais les circonstances ont été plus fortes que nous; nous avons besoin d'en justifier.

Le grand développement qu'ont pris les travaux du Congrès de Strasbourg; l'abondance et la variété des matériaux qui se sont accumulés dans les cartons des Sections; les difficultés particulières de rédaction qu'a créées l'usage facultatif des deux langues dans les communications écrites et orales faites au Congrès; la nécessité de faire une part équitable aux travaux des membres étrangers comme à ceux des membres nationaux, ont placé les rédacteurs du Compte-rendu dans une situation particulièrement difficile, et ont multiplié les obstacles autour d'eux. D'autre part, tous ces rédacteurs, sans exception, absorbés par les travaux sérieux de leur carrière académique, ou par de laborieuses fonctions administratives, n'avaient que des loisirs très-insuffisants à consacrer au travail du Compte-rendu; de là des retards inévitables dans la livraison des Procès-verbaux, dont les derniers ne furent déposés au Secrétariat général que vers la fin de mai et au commencement de juin. Or, ce n'est qu'à ce moment qu'il est devenu possible de prendre des mesures efficaces pour la distribution générale des matériaux et pour leur mise sous presse.

Mais ici se présentaient des difficultés nouvelles. Soit modestie, soit oubli, beaucoup d'auteurs avaient négligé d'adresser aux Secrétaires des Sections les mémoires dont celles-ci avaient ordonné l'impression. Interpréter littéralement les statuts, qui excluent des honneurs de l'impression les travaux non produits dans un délai fixé, c'eût été compromettre la valeur scientifique de la publication par un respect exagéré pour une disposition réglementaire, qu'en tout cas la justice ne permettait pas d'ap-

Digitized by Google

pl'quer rigoureusement aux membres du Congrès étrangers à la France. Il est de fait que le Compte-rendu contient vingt-cinq mémoires, et des plus importants, dont les manuscrits n'ont été fournis que par suite de démarches pressantes et directes faites auprès des auteurs. Or, nous pensons qu'on aurait su fort mauvais gré à la rédaction si, soit par insouciance, soit par rigidité réglementaire, elle avait négligé d'enrichir ces volumes de documents aussi précieux.

Justement préoccupés des devoirs que leur avait imposés le succès marquant du Congrès de Strasbourg, les rédacteurs du Compte-rendu se sont consciencieusement appliqués à ériger à cette imposante réunion un monument digne d'elle. Il leur a semblé que ce Compte-rendu devait rendre témoignage tant de la variété et de la profondeur des travaux des membres du Congrès, que de la cordiale fraternité littéraire qui les avait unis, et des puissantes sympathies de rapprochement entre les nationalités diverses, que, par un privilége rare et unique jusqu'à ce jour, le Congrès de Strasbourg a eu le bonheur de réunir dans son sein. A leur avis, toutes les autres considérations devaient céder à cette heureuse nécessité, à laquelle ils n'ont pas hésité de sacrifier tant la condition du délai réglementaire imposé à la publication, que le luxe typographique des volumes. Car le grand nombre de manuscrits désignés à l'insertion dut faire choisir une impression assez compacte, pour que les ressources limitées de la caisse du Congrès pussent suffire aux frais. Grâce au rare désintéressement de M. Silbermann, imprimeur, l'un des Secrétaires-généraux adjoints et Trésorier du Congrès, qui avait soumissionné l'impression du Compte-rendu, et grâce à la perfection reconnue de ses presses, la rédaction espère avoir concilié les nécessités diverses, et avoir justifié ainsi le choix obligé d'un petit caractère dont l'imprimeur a su tirer un parti aussi avantageux.

Mais en dépit de tous ces soins, il a été impossible de publier tous les documents importants qui étaient venus grossir le portefeuille du Congrès. Quelques auteurs, dont plusieurs étrangers, ont laissé sans réponse la demande en communication de leurs manuscrits. Des mémoires d'un haut intérêt n'ont pu être insérés, au grand regret de la rédaction, parce qu'ils ne sont pas arrivés en temps utile à la lecture en Section. D'autres encore avaient été l'objet d'analyses tellement détaillées dans les procès-verbaux des Sections, que leur insertion aurait semblé faire double emploi; c'est donc sur ces mémoires que la réduction pouvait porter avec le moins d'inconvénient. Sur d'autres, ren-

Digitized by Google

voyés à des Commissions, les rapports n'ont pas été fait aux Sections. Il en est même à l'impression desquels il a fallu renoncer, par la difficulté de déchiffrer les manuscrits et par l'impossibilité qu'il y avait, vu les distances, à les soumettre aux interprétations des auteurs. Enfin, les règlements s'opposaient péremptoirement à l'insertion de travaux concernant des auteurs qui n'avaient pas fait partie du Congrès. Plus de quarante mémoires rentrent dans ces diverses catégories.

Mais les travaux des Sections ont été loin de se borner à la lecture de mémoires. Dans toutes il a été fait des communications orales aussi nombreuses qu'importantes, et ces communications ont donné lieu à des discussions qui ont habituellement offert un haut intérêt. Mettre ces communications en lumière et présenter ainsi comme une table des matières des travaux littéraires du Congrès, était à la fois une convenance et une nécessité, d'autant plus que les mémoires présentés au Congrès, imprimés ou non, devaient y trouver naturellement leur place, et que, de ce travail synoptique, devait ressortir toute la variété et toute l'importance relative des travaux de chaque Section. Ces considérations ont motivé la rédaction du grand Tableau, qui résume exactement les Procès-verbaux du Congrès, et dont il forme le complément. Mais l'exécution typographique de ces sortes de rédactions comporte des difficultés et exige du temps. Nous ferons la même observation au sujet des Tableaux résumant les résultats statistiques qui font suite à la double liste des membres du Congrès et des Sociétés et Corporations savantes qui y ont adhéré, et nous trouverons dans ces soins divers des motifs nouveaux et bien puissants pour compter sur la bienveillante indulgence de nos lecteurs.

Cependant, quelle qu'ait été la puissance des obstacles qui ont retardé la publication du Compte-rendu, nous n'en avons pas moins fait tous nos efforts pour nous conformer autant que possible au statut, qui veut que le Compte-rendu de la dernière Session soit soumis à la Session suivante, dès l'ouverture de ses séances. En conséquence nous nous sommes empressés de faire parvenir à MM. les Secrétaires-généraux du Congrès d'Angers, dès les derniers jours du mois d'août, un certain nombre d'exemplaires des feuilles du Compte-rendu du Congrès de Strasbourg, imprimées à cette époque, et ces feuilles, au nombre de 41, dont 27 du premier volume et 14 du second, comprennent les Procès-verbaux des Séances générales, ceux des six premières Sections et les Mémoires imprimés des trois premières Sections. Le texte d'impression de notre

Digitized by Google

Compte-rendu est tellement compacte, que ces 41 feuilles contiennent à elles seules plus de matière qu'aucun des Comptes-rendus des Congrès précédents, sauf peut-être le Compte-rendu du Congrès de Lyon; preuve évidente qu'en dépit de tous les retards nous aurions réussi à satisfaire à nos obligations dans les délais réglementaires, si celles-ci n'avaient pas été doublées par la masse immense des documents destinés à l'impression.

Confiant dans la bienveillante équité des membres du Congrès, nous terminons ici une justification, à laquelle nous n'avons recouru qu'à notre grand regret.

Nous dirons peu sur la distribution des matières du Compte-rendu. A cet égard, les précédents étaient parfaitement établis et nous nous y sommes conformés avec empressement. Nous avons néanmoins cru devoir nous en écarter pour la place à assigner aux Procès-verbaux des Séances générales. Il nous a semblé que, dans l'interêt de la clarté, il convenait d'insérer la suite complète de ces Procès-verbaux en tête des impressions du Congrès, dont ils retracent l'histoire morale, au lieu d'interrompre cette suite par l'intercalation des Procès-verbaux des Sections. Sans doute la chronologie des travaux en souffre; mais il serait difficile de satisfaire à ses exigences à moins d'imprimer tous les procès-verbaux les uns à la suite des autres, dans l'ordre de la tenue des séances, sans distinction de celles des Sections et de celles des Assemblées générales.

Les publications provoquées par les décisions du Congrès et les Procès-verbaux des Séances que deux Sociétés savantes de France ont tenues à Strasbourg pendant la durée du Congrès, ont dû trouver place dans le Compte-rendu. Nous les avons insérés sous forme d'*Appendice*, à la suite des séances des Sections.

L'ordre d'insertion des Mémoires, qui composent le second volume, a été habituellement celui même des questions du Programme auxquelles ces mémoires répondent. Les infractions à cette règle doivent être attribuées à la remise tardive des manuscrits. Les mémoires et lectures qui ne se rattachent à aucune question ont été classés à la suite, dans l'ordre de leur communication aux Sections. Il est enfin un petit nombre de lectures, exclusivement faites en séance générale, auxquelles nous avons dû conserver leur place dans les Procès-verbaux de l'Assemblée générale. Nous avons assigné la même place aux rapports sur les travaux des Sociétés savantes qui ont été communiqués au Congrès.

Digitized by Google

Nous avons compris dans la même liste nominative les membres présents et les membres adhérents du Congrès, nous bornant à désigner ces derniers par une astérisque. Nous y avons trouvé l'avantage de gagner de la place tout en évitant la confusion. D'ailleurs les Tableaux statistiques joints établissent les chiffres exacts et sont soumis eux-mêmes au contrôle de la liste nominative.

Nous demandons pardon de la longueur de ces détails sur la publication du Compte-rendu; ils étaient devenus nécessaires pour expliquer le retard que celle-ci a éprouvé. Nous pourrions, nous devrions peut-être les compléter par l'histoire des entraves qu'à sa naissance le projet du Congrès avait rencontrées dans notre ville, entraves par suite desquelles la transmission régulière des pouvoirs d'un Congrès à l'autre s'est trouvée interrompue et a été nécessairement dévolue à l'élection, contrairement aux usages invariablement consacrés par toutes les Sessions précédentes. Mais nous croyons ne pas devoir exposer une fois de plus les conséquences regrettables de la froideur et du découragement systématique qui accueillent dans la province tout projet littéraire, tout mouvement intellectuel spontané, non, certes, parce que l'originalité de la pensée et la sincérité du zèle y manquent, mais parce qu'une douloureuse expérience semble lui avoir prouvé qu'elle se débattrait en vain sous les étreintes de la centralisation intellectuelle. Si Strasbourg, grâce à ses antécédents et à sa position, semble moins exposée à cette influence étouffante, il y a malheureusement dans cette supposition plus d'apparence que de réalité; car les services spéciaux qu'elle serait appelée à rendre à la cause des lettres et du progrès intellectuel, ont habituellement trouvé indifférence et même défaveur chaque fois que, dédaignant une coopération passive et subalterne, ces services se sont offerts sous l'inspiration de la spontanéité et empreints du cachet de l'individualité alsacienne. Rien d'étonnant dès lors qu'à l'annonce de la solennité littéraire dont le Congrès scientifique de Lyon entendait gratifier notre ville, les oppositions aient été plus promptes à se manifester que les sympathies, et que les obstacles se soient dressés dans toute leur fantastique puissance. D'autre part, le calcul des éléments de succès comportait tant de chances et engageait si fort la responsabilité, qu'on conçoit parfaitement la répugnance des positions officielles à se compromettre par la tentative. Mais ce calcul, pour être prudent, n'en était pas moins erroné, l'événement l'a prouvé d'une manière éclatante, et désormais

Digitized by Google

la puissante vitalité intellectuelle de notre province et de notre ville aura cessé de faire question. C'est là le premier et un des plus précieux fruits du succès du Congrès de Strasbourg. Nous avons repris notre position d'intermédiaires intelligents entre deux grandes civilisations ; c'est à nous et à nos fils à veiller à la consolidation et au développement de notre patrimoine reconquis.

Le Congrès scientifique de France nous arrivait avec de beaux, d'honorables antécédents. Neuf Sessions s'étaient écoulées depuis sa création, fruit d'une pensée élevée éclose dans un cœur généreux. Promenant sa bienfaisante activité de l'ouest, son intelligent berceau, au nord, au centre et à l'est de la France, il venait de tenir ses brillantes assises dans la seconde Capitale du royaume, et semblait avoir atteint l'apogée de son développement, grâce aux abondantes ressources de tout genre que cette illustre métropole lui avait offertes, et au dévouement des hommes qu'elle avait su mettre à son service. C'est entouré de ce prestige que le Congrès annonça sa prochaine apparition au milieu de nous. Si le renom de nos établissements littéraires l'autorisait à des espérances, il devait craindre, d'un autre côté, que l'excentricité de notre position topographique ne lui devînt dommageable, et que les distances ne fissent obstacle au concours de nos honorables compatriotes. Institution jusqu'alors exclusivement consacrée au culte des lettres françaises, le Congrès scientifique de France pouvait-il se flatter de réunir sur l'extrême lisière du royaume un nombre suffisant d'hommes fervents pour y continuer avec succès ses utiles et patriotiques travaux ? Premier doute bien légitime, mais que l'événement a si heureusement dissipé.

D'autre part, il était évident que par le seul fait de sa translation parmi nous, le Congrès scientifique de France avait tendu une main fraternelle à la science étrangère. Fort de ses succès et parfaitement consolidé comme institution nationale, il lui tardait d'accomplir un progrès de plus, et de se mettre en communauté d'idées et de travaux avec les institutions semblables, qui avaient grandi et prospéré à l'étranger. Ce désir légitime, qui va si bien à notre nation, peuple d'initiative et d'élan, devait, dans l'intention du Congrès, trouver satisfaction dans une ville, qui semblait réunir tous les éléments historiques et littéraires propres à en assurer le succès. Ne rien négliger pour réaliser ces flatteuses espérances, tel devait être le premier devoir, la principale mission des ordonnateurs de la dixième Session.

Digitized by Google

Mais cette grande tâche n'était pas exempte de chances défavorables, ni de difficultés sérieuses. Nous ne parlons pas ici de difficultés matérielles, ni d'embarras d'exécution ; de plus graves, de plus délicats intérêts étaient en jeu. Ne risquait-on pas de compromettre la fierté, nous dirions presque l'honneur national, par des avances qui ne seraient pas accueillies? Et les irritations politiques n'étaient-elles pas assez récentes, n'avaient-elles pas été assez vives, pour susciter de légitimes craintes à cet égard? D'un autre côté, la convocation solennelle des hommes de la science étrangère à une grande entrevue littéraire internationale était par elle-même un acte sans antécédent, et dont, comme tel, le succès devait être plus que problématique. Et cette invitation fût-elle écoutée, quel accueil se ferait-on dans le domaine des idées? Les sympathies l'emporteraient-elles sur les antipathies? La diversité des méthodes, la différence des langues permettraient-elles de créer des moyens satisfaisants de rapprochement et de communication? Questions graves, questions vitales, questions toutes neuves, dont la solution allait être tentée aux risques et périls de notre cité ; questions qui engageaient de la manière la plus directe la responsabilité de ceux qui s'étaient portés les garants du succès de la dixième Session. Cette Session a pris soin de les exonérer de ce lourd fardeau. Grâces lui en soient rendues!

C'est sous l'empire des légitimes préoccupations dont nous venons de rendre compte qu'ont été arrêtées les mesures spéciales par lesquelles le Congrès de Strasbourg a innové dans les dispositions réglementaires habituelles des précédentes Sessions. Elles expliquent entre autres le partage des travaux en huit Sections au lieu des six Sections réglementaires ; car il importait d'ouvrir et d'élargir le champ des discussions morales et philosophiques, quand on voulait inviter au tournoi la méditative Allemagne ; il importait de réintégrer dans le cadre du Congrès les Sciences statistiques et économiques, quand il s'agissait d'intéresser aux discussions les populations riveraines d'un fleuve, qui est l'une des grandes artères du mouvement commercial et industriel de l'Europe. Qu'on consulte les procès-verbaux, et l'on verra l'intérêt populaire et général qu'excitèrent les discussions des deux Sections correspondantes, et les fruits précieux qui en furent le résultat.

D'autre part, il ne pouvait pas être question d'inviter à des conférences littéraires des étrangers distingués, sans promettre en même temps accueil à leur langue et aux formes dans lesquelles s'exprime leur pensée. Si l'égalité de droit et

Digitized by Google

de rang avait disparu de la terre, elle devrait survivre encore dans la république des lettres, et cette égalité s'étend des hommes à la pensée et à ses formes. Cette conviction a dicté l'égale admission des langues cultivées de l'Europe dans la discussion orale comme dans la rédaction des mémoires. Si l'urbanité de nos honorables hôtes a usé avec une extrême discrétion de cette latitude légitime, la consécration du Droit n'en est pas moins acquise, et le lien d'un rapprochement intellectuel durable et régulier est formé. Au besoin, notre Compte-rendu en porterait un solennel témoignage, car il renferme un petit nombre de mémoires d'auteurs allemands, insérés dans la langue originale, moins sans doute pour ne pas compromettre, par l'essai d'une traduction, l'originalité de la pensée ou le mérite du style, que pour constater la parfaite égalité de traitement désormais assurée aux travaux de la science étrangère collaborant avec la science française.

Il restait encore à satisfaire sur un point essentiel aux légitimes prétentions des hôtes distingués que les ordonnateurs du Congrès étaient si jaloux de voir s'associer à la grande solennité qu'ils avaient mission de préparer : il fallait que le Programme des questions fût assez riche, assez varié, assez cosmopolite pour exciter leur intérêt et pour provoquer leur collaboration. D'illustres suffrages et la part prépondérante que nos conviés de France et de l'étranger ont prise aux travaux du Congrès, semblent témoigner du succès avec lequel les Commissions spéciales, chargées de la rédaction des questions, se sont acquittées de leurs importantes fonctions.

Nous sommes fort loin de faire honneur à ces diverses mesures qui, à tout prendre, se bornaient à écarter des obstacles du beau succès de la dixième Session du Congrès. Des hommes graves, retenus pour la plupart par de sérieux devoirs de carrière, ne se déplacent pas, ne franchissent pas de longues distances, n'imposent pas silence à des préventions provinciales ou nationales, quelle qu'en puisse être la valeur, uniquement pour répondre par un acte de courtoise bienveillance à une invitation qui leur vient de loin. Des Sociétés, des Corporations savantes sont moins disposées encore à y répondre, surtout quand la voix qui leur parle est inconnue, et que nulle relation établie ne les sollicite à y prêter l'oreille. Et pourtant les hommes graves, les hommes distingués n'ont pas fait défaut au Congrès de Strasbourg ! Et pourtant on les a vus affluer dans cette cité de tous les points de l'horizon, sans distinction de langue et de nationalité ! Et pourtant des corporations sa-

Digitized by Google

vantes du Nord et du Midi, de la France et de l'étranger, ont fait acte d'adhésion affectueuse et empressée ! Comment expliquer ce remarquable phénomène, si ce n'est par la conformité parfaite de l'institution du Congrès avec les besoins, les intérêts, les instincts de notre temps? Comment ne pas reconnaître que cette institution est un produit nécessaire de notre époque, et que par cela même elle est appelée à de grandes destinées?

A voir ces humbles commencements, ces laborieux débuts, suivis d'accroissements si rapides, en dépit des clameurs intéressées ou ridicules des adversaires; à voir cette popularité contagieuse qui propage l'institution d'un bout de l'Europe à l'autre, sans distinction de races ou de langues, l'observateur ne tarde pas à se convaincre qu'il y a plus ici qu'une affaire de caprice ou de mode, et qu'il s'agit même d'autre chose que de simples conférences entre hommes spéciaux sur les intérêts communs de leurs travaux et de leurs études. Nous ne prétendons pas que l'illustre fondateur des Congrès, en convoquant modestement, il y a vingt ans, les naturalistes et les médecins de l'Allemagne à une première entrevue dans la ville de Leipzig [1], ait eu pleine conscience de toute la puissance de développement que renfermait son idée féconde; mais nous n'en affirmons pas moins que c'était là une de ces idées inspirées dont la mission est d'influer sur les destinées de l'humanité. Si cette idée s'était présentée dès l'abord dans toute son ampleur et dans toute sa signification, elle aurait eu probablement peu de chance de triompher de l'énergie des oppositions qu'elle n'aurait pas manqué de rencontrer. Dans notre siècle à soupçons, et dans lequel le génie de la police réussit trop souvent à se substituer au génie de la politique, les accusations anticipées et les incriminations n'auraient pas manqué, et auraient étouffé dans son germe l'avenir de l'institution. Et pourtant quelle institution fut jamais plus inoffensive, plus exclusivement bienfaisante par ses résultats, plus féconde par son influence, grâce à la gravité des hommes, à la pureté et à l'élévation des intérêts qui les réunissent, et à cette atmosphère de liberté intellectuelle et morale dans laquelle elle se développe?

Le Congrès de Strasbourg a fourni de nouveau l'éclatante

[1] Le premier Congrès des naturalistes allemands réuni à Leipzig, en 1822, par le professeur Oken, son fondateur, comptait 20 membres; le vingtième, celui réuni à Mayence en 1842, en a compté 980. — La première Session du Congrès scientifique de France convoquée à Caen, en 1833, par M. de Caumont, son fondateur, se composait de 313 membres et adhérents; la dixième en a compté 1525.

Digitized by Google

démonstration de cette vérité, la solennelle constatation de l'esprit de sagesse et de modération de notre temps, et de la puissante autorité que l'homme exerce sur lui-même quand il se sent libre et respecté dans ses légitimes tendances. Les questions délicates ont-elles manqué à la dixième Session? L'actualité d'intérêt d'une foule de discussions a-t-elle poussé un seul orateur hors des bornes du respect de l'ordre et des principes? La chaleur des débats a-t-elle donné issue à une seule prévention de nationalité, de culte, de parti politique? Y avait-il une autre rivalité que celle des intérêts de l'intelligence et de la vérité? d'autres empressements que ceux dictés par la courtoisie et par les affections bienveillantes? Or cette expérience décisive sur la conformité parfaite de cette institution avec les besoins les plus intimes de l'époque, et sur la sagesse instinctive qu'elle inspire à ceux qui subissent son action, a été réalisée au sein d'une assemblée qui semblait devoir servir d'arène à tous les antagonismes, aux préventions et aux passions les plus contraires. Tant il est vrai que chaque époque a son génie propre, son mode propre de développement et d'action, et que ce génie, ce mode d'action portent en eux-mêmes leur règle et leur mesure, si leur marche n'est pas troublée par des entraves que des préjugés et la prudence surannée d'un autre temps inspirent et dirigent.

Le succès soutenu de l'institution des Congrès répond victorieusement à un reproche bien grave qu'on fait souvent à notre siècle. De nos jours, dit-on, nul intérêt n'a chance de popularité et de succès qu'autant qu'il se rattache au bien matériel, au lucre et au gain; cet intérêt est seul assez puissant pour remuer les hommes et pour les faire agir. — Eh bien! qu'on essaye d'appeler, au nom de quelque intérêt matériel d'une nature bien palpable, le concours des hommes éclairés de toutes les parties de l'Europe; l'appel sera-t-il entendu? Nous en doutons fort par deux raisons, dont l'une découle de l'ardent antagonisme qui divise les hommes, individus, peuples et classes, dans le domaine des intérêts matériels, et l'autre de l'absence d'affection, de sympathie et de confiance, que le fait même de cette concurrence entraîne habituellement, alors qu'aucun intérêt plus élevé, plus pur, plus véritablement humain n'anime et n'ennoblit la lutte. Et n'est-ce pas au contraire ce prédominant intérêt qui est seul assez puissant dans notre siècle calomnié pour triompher des obstacles et pour unir et concentrer tous les efforts? Et, à ce titre, l'institution des Congrès n'est-elle pas un des signes les moins

Digitized by Google

équivoques et les plus éloquents du temps pour indiquer dans quelle direction celui-ci a mission et instinct de se développer? Ce grand, cet énergique, cet irrésistible intérêt où tend-il? que veut-il? quelle est la devise inscrite sur sa bannière?

Où il tend? Au rapprochement, à la conciliation des individus, des classes et des peuples.

Ce qu'il veut? La concentration des efforts de tous pour avancer l'œuvre commune de pacification, de travail, de lumières, de moralité, d'ordre, de liberté et de toute-puissance de la loi.

Et la devise de sa bannière?

La garantie à chaque individu de l'usage libre de ses moyens de travail, de propriété, de développement et de bien-être;

La solidarité et la réciprocité de concours et de garantie entre les enfants d'une même patrie, réunis par les mêmes sentiments de loyauté, d'affection et de dévouement à leur commune mère, sous l'égide de lois équitables et d'une autorité forte, bienveillante et respectée;

Entre les peuples, la pratique d'un loyal respect des nationalités, fondé sur les sympathies communes de probité et de confiance, sur la puissance du symbole chrétien, sur l'identité des intérêts de l'intelligence, sur l'autorité d'une opinion publique dirigée à la fois par les lumières et par les convictions, et dégagée de l'alliage passionné et impur d'un patriotisme étroit et haineux; en un mot, le respect sincère et vrai de l'individualité de chaque peuple dans toutes ses manifestations légitimes, et le concours empressé de tous à l'œuvre commune de civilisation, qui tend essentiellement à émousser les aspérités, à écarter les obstacles, à doubler le succès de tous les efforts et à consolider par l'harmonie la conciliation progressive de tous les intérêts.

L'humanité marche d'un pas rapide dans la voie de ses nouvelles destinées; il lui tarde de réaliser ses nobles et puissantes aspirations, et elle sait les faire prévaloir sur les passions les plus impétueuses, sur les préjugés qui semblaient les plus invétérés. Voyez l'intelligente, la courageuse opiniâtreté avec laquelle, depuis passé un quart de siècle, elle fait prédominer les intérêts de la paix sur les provocations les plus répétées et les plus irritantes. Voyez avec quelle force d'instinct les sympathies affectueuses rapprochent les populations, en dépit de vieilles rancunes, ou même des efforts d'une politique malhabile, qui croit qu'il est de son intérêt d'isoler et de désunir. A côté du rapprochement moral et intellectuel, la conciliation sur

Digitized by Google

le terrain de l'intérêt matériel et économique n'est-elle pas devenue une question impérieuse pour les gouvernements, grâce avant tout à la persistance énergique de l'opinion européenne? Puis, sur un terrain plus élevé, l'Europe ne tend-elle pas avec une significative unanimité, autant que les différences de la civilisation le permettent, à reconstituer et à réchauffer ses croyances, à développer et à assurer la satisfaction des besoins de l'intelligence, et à compléter les garanties dues à ces précieux intérêts? Le Code des nations lui-même ne s'épure-t-il pas sous la puissante influence des idées nouvelles, qui savent imposer aux gouvernements eux-mêmes les plus importantes concessions?

Et dans le régime intérieur des États, quelle n'est pas l'énergie irrésistible, avec laquelle la nouvelle humanité a su faire prévaloir la puissance des lois et l'intérêt de l'ordre, la plénitude des garanties civiles et politiques sur les passions les plus grossières et les plus contraires, sur les doctrines et les prétentions les plus extravagantes! La victoire est-elle assurée sur tous les points? Le moment est-il arrivé de s'abandonner à l'incurie, à la mollesse? Nous sommes loin de le prétendre, mais nous maintenons que la tendance est irrésistible et qu'elle trace la marche du siècle avec une fatalité bienfaisante.

A son tour, l'intérêt privé et individuel a éprouvé les profondes atteintes des commotions contemporaines, et les luttes qui s'élevèrent dans son enceinte n'ont été ni moins vives, ni moins opiniâtres; il s'en faut même qu'elles soient définitivement apaisées. Violemment foulé aux pieds par les excès qui marquèrent le début du dernier demi-siècle, mais réagissant à son tour contre cette oppression avec une vigueur qui avait appris à se jouer même de la morale et des lois, il sut se faire reconnaître, au retour de l'ordre, dans la sainteté de son droit, et dans l'actualité de possession qu'il avait su conquérir. Seul capable de donner base et appui au nouvel ordre de choses qui succéda à l'anarchie, il trouva auprès du nouveau législateur garantie entière, ce qui était bien, mais en outre faveur exclusive, et cette faveur fut telle qu'elle devint le dogme fondamental de la politique nouvelle. C'est ici que subsiste un germe de lutte d'une intensité puissante et dangereuse, lutte qui ne peut être composée que par la sagesse combinée du législateur et des populations, lutte dont nous évitons de préciser le caractère, parce que la vérité et la justice absolue ne sont d'aucun côté, et que ce n'est pas ici le lieu d'en développer les chances et les péripéties.

Digitized by Google

Mais ce n'est pas seulement autour de la possession des biens matériels que s'est épaissie cette atmosphère d'égoïsme et d'exclusion ; les biens, les activités d'un ordre plus relevé en ont éprouvé à leur tour l'isolante atteinte. Dans le domaine des convictions morales et religieuses, l'âpre et l'exclusif esprit de secte et de domination, dans celui de l'intelligence, l'étroit et orgueilleux esprit de métier et de détail, sont venus relâcher les sentiments de bienveillance, d'affection, de concours, et l'individu s'est isolé à mesure même des progrès qu'il semblait faire dans les voies de sa vocation. De là ce mal moral immense que les hommes destinés à être les propagateurs de toutes les idées élevées, les instruments providentiels du développement de l'humanité, perdant de vue leur mission auguste, et rétrécissant leur horizon à mesure que la civilisation réclamait plus impérieusement leur bienfaisant concours, sont restés trop souvent au-dessous du rôle prédominant, auquel celle-ci les appelait, et ont vu ce rôle saisi par d'autres mains, qui s'en acquittaient dans des vues bien différentes de celles que la destination de notre espèce exige.

Au lieu de saisir la grande unité de la science dans ses rapports avec l'immortelle destinée de l'homme ; au lieu de comprendre l'intime et indissoluble relation entre la vérité intellectuelle et la vérité morale, et la réaction incessante qui subsiste entre elles ; au lieu, dès lors, de joindre leurs efforts sur le terrain du développement moral et social, et de s'inspirer de la sainteté de leurs missions respectives, une entente fausse et incomplète de leur vocation, une jalousie aveugle et étroite les a fatalement poussés à se combattre, à s'affaiblir, à se déconsidérer réciproquement, au moment même où la tâche commune que la Providence leur avait assignée devenait plus rude et plus ingrate, grâce à la prépondérance fatale à laquelle leur haineuse désunion avait appelé les âpres convoitises des intérêts matériels. Il en est arrivé que le gouvernement du monde, leur domaine naturel, leur est échappé — le monde dira si c'est à son avantage — et que, réduits à l'exploitation égoïste de leur domaine rétréci, ils ne figurent plus sur le théâtre des intérêts vivants de l'humanité que comme des instruments plus ou moins habiles qui reçoivent l'impulsion, mais qui ne la donnent pas, et qui semblent n'avoir plus ni idées ni inspirations à mettre au service des intérêts de la nouvelle société.

Les hommes de métier, et des plus habiles, ne manquent pas, grâce à Dieu, à l'industrie scientifique et littéraire ; tous les

Digitized by Google

domaines lucratifs de l'intelligence sont explorés par d'infatigables ouvriers, par d'ingénieux hommes de détail; le morcellement du sol moral et intellectuel dépasse celui du sol territorial, et il est labouré avec non moins d'intelligence, avec non moins d'ardeur, mais trop souvent aussi avec non moins d'âpreté et d'aveugle égoïsme; la petite culture, pauvre de capitaux, n'y prédomine que trop. Aussi cette industrie suffit-elle merveilleusement à toutes les commandes que lui fait l'intérêt privé poursuivant le comfort de la vie, ou que lui adressent les passions assez riches pour payer leurs instruments, et elle s'empresse d'autant plus à satisfaire tous les goûts, que, travaillant pour le détail et se bornant à manipuler, l'absence d'idées générales et de convictions élevées, qu'elle fuit, qu'elle redoute comme de fatales, comme d'importunes distractions, la laisse dans l'ignorance la plus absolue sur la moralité et les dangers de sa complaisante activité.

La sagesse routinière moderne, si fatalement impuissante par suite de sa déplorable méprise sur les besoins, les instincts et les nécessités de la société contemporaine, semble s'aveugler sur les dangers de ce rétrécissement mesquin, de ce fractionnement arbitraire, de cette direction mercantile de la science, apparemment parce qu'elle nourrit la funeste illusion qu'elle allégerait sa tâche en élargissant le champ de l'égoïsme matériel, en isolant les individus, en affaiblissant, en détruisant même les convictions et les affections communes. On conçoit parfaitement que dans cette voie, le savoir-faire, l'habile maniement des intérêts égoïstes continueraient à être de suffisants, d'admirables, d'infaillibles *arcana dominationis*.

Mais l'humanité marche en dépit de tous les égoïsmes, en dépit de tous les aveuglements; car *Dieu la mène*, a dit un homme d'état illustre[1]. Or, Dieu mène par les idées; celles-ci recèlent donc une force, disposent d'une puissance que l'on peut contester, mais qu'on ne détruit pas. Comme on ne sait ni les comprendre dans leur origine, ni les diriger dans leur influence, on prend bravement le parti de les nier; mais comme elles ne s'en obstinent pas moins à être, et même à exercer une autorité irrésistible sur les esprits, elles deviennent autant de leviers d'agitation, autant d'armes redoutables d'agression et de révolte entre les mains de l'ignorance brutale ou de l'audace factieuse. Schiller renvoie aux pieds de Jupiter le poëte fatalement oublié dans le partage des biens de la terre; notre

[1] M. Guizot.

Digitized by Google

siècle renvoie les idées générales, qui seules ont le secret de gouverner et de moraliser les hommes, aux utopistes et aux agitateurs. On sait sous quelle forme elles nous en reviennent et quelles expériences nous vaut cette prudente conduite. A leur place nous canonisons l'égoïsme et nous érigeons des autels au Dieu du succès ; c'est, pensons-nous, une idée générale comme une autre, et sur la foi de ce merveilleux talisman nous nous assoupissons dans la plus profonde, dans la plus fatale sécurité.

Avec des idées générales de cette force il est à craindre que la vieille morale ne soit plus de mise, et que ses maximes d'honnêteté, de modestie, de patriotisme et de dévouement ne soient plus bonnes qu'à faire des dupes et des victimes. Or, ce double rôle, pénible en tout temps, comporte en outre la fatale flétrissure du ridicule aux yeux des hommes du savoir-faire, et on sait que pour eux le ridicule est pire que le crime ; nous laissons donc à dire où peut conduire le culte de principes restés si évidemment en arrière des pratiques d'un monde qui se croit si habile et si éclairé. Que ferait-il, ce monde, de la science ramenée à son origine divine, et qui va amarrer la frêle barque de nos destinées ici-bas aux rivages même de l'éternité ? de la science qui prétend trouver dans les profondeurs du cœur humain les titres de sa légitimité comme de la vérité de ses doctrines ? de la science qui ramène à l'auguste unité de notre destination toutes nos activités, tous nos désirs, tous nos efforts ? de la science qui rapporte toutes ses pensées et tous ses travaux aux types éternels du bon, du juste, du vrai et du beau, moteurs exclusifs de son activité, régulateurs invariables de ses doctrines ? de la science enfin qui n'a d'apothéoses que pour le génie et qui n'a d'autre palme à offrir que celle de l'immortalité ?

Les écarts que nous venons de signaler avec douleur, mais avec conviction, sont d'autant plus déplorables, qu'à aucune époque de l'histoire la science n'a eu à remplir un rôle plus auguste et plus puissant que celui que lui impose notre civilisation actuelle. Dans notre siècle d'autonomie et d'individualisme, elle a le devoir sacré de répandre des lumières abondantes et vraies, de faire germer dans tous les cœurs des convictions justes et élevées, d'avoir des enseignements pour toutes les intelligences, des directions pour toutes les forces et pour toutes les volontés. Ce devoir repose sur ce phénomène remarquable et providentiel, qu'après la ruine de tous les moyens de direction et de contrainte, qui étaient autrefois en possession de conduire l'homme dans les diverses phases de

Digitized by Google

son existence, la supériorité morale et intellectuelle seule a vu son autorité de direction et d'influence solennellement reconnue par les générations contemporaines. Cette autorité, on pourrait la croire faible et éphémère, parce qu'elle semble n'avoir d'autre base que l'assentiment volontaire des individus ; mais elle n'en est que plus forte et plus irrésistible, car elle repose sur le besoin impérieux de direction et de lumières que l'homme éprouve avec d'autant plus de force, qu'il se trouve à la fois plus isolé et plus libre, plus indépendant et plus faible. Au défaut de guides et de tuteurs légaux, dont il supporte impatiemment l'empire, il se met à la recherche de guides de son choix, et sa docilité croît en proportion de la vivacité du besoin qu'il en éprouve. S'il est dans notre siècle une royauté dont la légitimité ne fasse jamais question, c'est bien la royauté de la pensée et de l'intelligence. Pour elle, toutes les barrières s'abaissent, toutes les jalousies se taisent, tous les orgueils fléchissent. Il y a donc dans le génie intime de notre temps quelque chose de plus fort que la vanité, de plus irrésistible que l'esprit d'indépendance et d'individualisme ; il y a l'instinct de nos nécessités les plus pressantes, il y a le sentiment de notre responsabilité envers nous-mêmes qui nous subjugue aux directions, que les intelligences éminentes peuvent seules nous prescrire. Nous obéissons par égoïsme raisonné.

Cette puissance incontestée de l'intelligence, tout en offrant un moyen efficace de redressement des erreurs et des souffrances du temps présent, impose à la science morale le devoir rigoureux de soumettre ses doctrines à une révision sévère, de les mettre en contact intime avec les besoins du monde contemporain et de les faire pénétrer le plus possible dans les convictions et dans la vie pratique des populations. Le temps est passé où, affectant de se retirer dans le secret et le mystère, elle ne s'énonçait qne sous forme d'oracle, et se croyait d'autant plus puissante et plus respectée qu'elle était plus inintelligible. Elle a, au contraire, tout à gagner à se faire accessible et populaire, et elle y réussira à mesure qu'elle se rendra plus utile, qu'elle s'enquerra avec plus de sollicitude et de tact des besoins et des intérêts si complexes de notre nature. Jamais époque n'a été plus avide d'instruction, jamais les individus ne se sont préoccupés avec plus d'inquiétude de leurs besoins religieux, moraux et sociaux, jamais l'humanité tout entière n'a eu une conscience plus vive que la consolidation de ses destinées dépendait du triomphe définitif d'un petit nombre de principes dans le domaine des idées morales, religieuses et sociales.

Digitized by Google

Ainsi c'est sur ce terrain que nous retrouvons la science comme le guide et comme l'auxiliaire le plus puissant de la civilisation nouvelle, la science qui éclaire l'individu, la science qui conduit les sociétés, la science qui rapproche et confond les intérêts, la science enfin qui développe et fortifie les sympathies. Voilà pour elle des destinées qui, pour n'être pas nouvelles, n'en empruntent pas moins de la nouveauté, de la gravité et de la difficulté de la situation, une importance, une sainteté et un éclat dont elle n'était entourée à aucune autre époque de l'histoire. Mais cette science devenue, par une vocation providentielle, la modératrice et l'inspiratrice de la vie, doit être large et compréhensive comme elle; pratique, parce qu'elle doit guider l'homme dans la poursuite des intérêts légitimes, moraux et matériels que sa destination crée pour lui; morale, parce qu'elle doit inspirer et diriger sa volonté; populaire enfin et adaptée à tous les degrés de l'intelligence, parce qu'elle doit satisfaire à un besoin universel, et respecter dans tous les hommes le type sacré de fraternité que la religion et la loi leur ont imprimé l'une et l'autre. Où reste-t-il placé ici pour ce savoir fragmentaire et stérile, trop souvent aliment de vanité ou d'orgueil, humble instrument d'intérêts égoïstes et hostiles, arme d'agression et de lutte qui déchire les flancs de la commune mère, parce qu'il est détaché de ses bases morales et parce qu'il se rétrécit dans l'étroit horizon des exigences éphémères de la vie? Est-il, au contraire, une vocation plus élevée, une influence plus puissante et plus pure, une mission plus bienfaisante et plus digne de respect que celle qu'assigne la science conçue dans ses rapports directs avec la civilisation et avec les intérêts de notre commune et immortelle destinée? Et dès lors est-il un but plus noble de collaboration, un terrain plus fécond pour le développement de lumières, de sympathies, d'affections communes, un moyen plus puissant de consolider l'harmonie entre les devoirs, les intérêts et les tendances de l'homme, et les intérêts, les devoirs et les tendances de la société et de l'humanité?

En nous livrant à ces déductions fondamentales sur les erreurs comme sur les besoins et les intérêts prédominants du monde contemporain, nous ne nous sommes pas écarté un seul instant du but que nous poursuivons, et qui est de faire ressortir la conformité évidente de l'institution des Congrès avec le génie viril et réfléchi de notre temps.

A chaque grande phase du développement de l'humanité correspondent certaines institutions, qui sont comme le produit de l'épanouissement spontané de la vie morale des peuples, le

Digitized by Google

sensorium de leur civilisation et de leur nationalité. La Grèce valeureuse et poétique avait ses jeux nationaux, joûtes à la fois guerrières et intellectuelles, ses couronnes nationales. Le moyen âge chrétien et chevaleresque manifestait sa puissante vitalité dans les conciles, dans l'enthousiasme des croisades et dans les tournois, symboles de sa foi, de sa vaillance et de sa mâle courtoisie. Nous n'avons pas la prétention d'indiquer les institutions destinées à remplir le même rôle dans la civilisation contemporaine; cette civilisation est trop complexe, trop neuve, trop enlacée encore dans les embarras dont elle tend à se dégager, pour qu'elle soit arrivée à l'expression nette de sa formule définitive et aux institutions qui consacreront son caractère. Mais on n'en peut pas moins prédire avec confiance le sort influent réservé à l'institution des Congrès née de la double tendance providentielle de notre époque : la diffusion et la vulgarisation des lumières, le rapprochement moral des individus et des nations par le développement des sympathies et par la fusion des intérêts. C'est dans cette double expression que réside sa force, c'est sous ce rapport qu'elle mérite à un haut degré de fixer l'attention du philosophe, du moraliste et de l'homme d'État. Nous tenons pour certain que cette relation est si étroite, qu'il y a cinquante ans encore les Congrès n'auraient eu aucune chance de naître et de durer, et que leur développement doit se faire parallèlement à celui des grands intérêts de la science et de la civilisation actuelles. Si ces rapprochements sont exacts, ils font pressentir la haute signification et l'importance pratique et historique à laquelle est appelée l'institution des Congrès.

Et, en effet, est-il un seul des intérêts signalés dans les développements qui précèdent qui ne trouve sa satisfaction relative dans cette impulsion nouvelle et instinctive des individus à se réunir, à mettre en commun leurs lumières et leurs efforts, à se rapprocher par les sentiments et les affections, et à s'inspirer de convictions généreuses et communes? N'est-ce pas dans cette voie qu'ils réussiront le plus efficacement à concilier, à émousser, du moins, les prétentions exclusives des intérêts hostiles, à affaiblir, à dissiper même des préjugés haineux, et à substituer des sympathies communes aux luttes terribles et passionnées de l'égoïsme? Puis, des hommes sensés peuvent-ils entrer en contact de nos jours sans se préoccuper des intérêts communs de la stabilité, de l'ordre, du règne des lois? Ne sont-ce pas là de ces instincts qui s'entendent sans se parler, et qui sont d'autant plus puissants qu'on ne fait rien pour les

Digitized by Google

exciter? De même, qu'y a-t-il de plus propre à stimuler et à épanouir le sentiment bienfaisant de la nationalité, la conscience de sa vitalité, de sa force et de son honneur que ces entrevues cordiales entre les enfants d'une même patrie qui viennent se réchauffer au foyer de lumières et d'affections communes? Enfin, n'est-ce pas au moment solennel où ce sentiment élevé a atteint toute sa puissance, qu'il s'épure le plus volontiers, en se mettant en contact avec les nationalités étrangères, pour en apprécier avec équité et noblesse la dignité et la valeur? Ces entrevues entre nations ne se font-elles pas par l'élite des populations? Dès lors l'estime et l'affection ne naissent-elles pas spontanément? Puis, les auspices mêmes sous lesquels elles ont lieu, ne sont-ce pas ceux même des lumières et des convictions élevées? Toutes les circonstances ne viennent-elles pas conspirer pour écarter de ces solennelles rencontres tous les sentiments ignobles, tous les préjugés hostiles, toutes les velléités désordonnées?

Mais, d'une autre part, la science, à son tour, a tout lieu de s'applaudir de l'influence bienfaisante des Congrès. On sait de quel prix est pour les hommes d'étude le contact personnel et l'échange, même rapide, d'idées avec ceux qui cultivent le même domaine de l'intelligence, et quelles précieuses étincelles jaillissent de ces communications fugitives. On sait encore combien sont utiles et féconds les encouragements dont les maîtres de la science honorent les talents naissants, le mérite obscur et délaissé, les conseils qu'ils leur prodiguent, les directions qu'ils leur impriment. Ces services là, personne ne les méconnaît; c'est par eux que l'institution des Congrès exerce une influence si puissante sur le développement intellectuel des provinces, et qu'elle a conquis une si rapide popularité. Mais ils deviennent encore plus précieux quand ils s'échangent de peuple à peuple, par la mise en commun des idées, des méthodes, des travaux et des progrès accomplis.

Enfin, — et c'est là le résultat le plus directement important des Congrès, — ils deviennent l'occasion pour la science de descendre de ses hauteurs, de se dépouiller de la rigidité de ses formes, de l'obscurité de ses abstractions, des allures dédaigneuses de l'esprit de spécialité, pour s'accommoder aux besoins et aux intérêts de la vie, et pour conquérir sur ce terrain une popularité, qui seule lui concilie l'autorité dont elle a besoin et l'influence civilisatrice qui est à la fois sa plus haute destination et sa plus glorieuse récompense. C'est ici que se fait le rapprochement entre les organes des diverses

Digitized by Google

branches de la science, et la fusion entre les classes savantes et les classes cultivées de la société; entre la théorie et la pratique, entre la science et la vie. C'est donc ici que naît et se fortifie la véritable civilisation, et que les affections se développent parallèlement avec les intérêts. Évidemment, nulle autre institution ne pourrait remplacer les Congrès dans cette grande et bienfaisante mission.

Dès lors il est permis de ne pas tenir compte du bizarre reproche qu'on leur fait de rester inféconds pour les hautes théories de la science. Ont-ils donc jamais eu la prétention de se substituer aux académies et aux corps savants sédentaires, de remplacer les élaborations lentes et patientes du génie individuel, et de transporter sur le terrain mouvant et capricieux d'une discussion animée les méditations graves qui essayent de surprendre les secrets de la nature, ou de l'intelligence et de la destination de l'homme? Non, les Congrès ont, nous ne dirons pas mieux, mais tout autre chose à faire. Organes et auxiliaires des académies, ils ont à populariser et à introduire dans la pratique de la vie et des affaires les fruits précieux de ces travaux solitaires. Cela est si vrai que les Congrès seraient sans objet, qu'ils ne seraient pas possibles, s'il n'y avait pas des idées scientifiques et littéraires à mettre en commun. Qu'on cesse donc désormais de créer un antagonisme qui n'existe pas, parce qu'il serait contre nature, et que les Corps savants apprécient avec équité et bienveillance les services signalés que les Congrès sont appelés à leur rendre dans l'intérêt de la vulgarisation de leurs travaux et de la gratitude publique qui doit en être la récompense.

Nous venons d'exposer les idées, sous l'influence desquelles la dixième Session du Congrès scientifique de France a été convoquée et organisée. Ses résultats ont admirablement démontré la vérité de ces idées.

Et d'abord l'inquiétude même qui avait présidé à l'émission de la circulaire de convocation, est venue se dissiper promptement à la vue du grand nombre de lettres d'adhésion arrivant de tous les points de l'Europe, et des signatures distinguées qu'elles portaient. Ce résultat précieux a mis fin au triple doute sur la puissance de la sympathie dont dispose l'institution, sur l'estime dont elle jouit auprès des hommes spéciaux, sur la confiance en son efficacité pratique qu'elle inspire aux classes actives et cultivées de la société; — car l'absence d'une seule de ces conditions aurait suffi pour lui ôter sa valeur théorique ou son influence pratique. Mais, grâce à Dieu, l'institution

Digitized by Google

n'a fait défaut sous aucun de ces rapports essentiels, et dès lors on avait la garantie de l'intérêt et du succès des travaux de la dixième Session. Si nous renvoyons avec confiance, pour appuyer ces assertions, aux tableaux statistiques qui font suite à la liste nominative, nous insistons avec un véritable orgueil sur la haute signification du *Tableau récapitulatif des carrières* entre lesquelles se partagent les membres du Congrès présents à la Session. Il serait difficile d'imaginer une réunion aussi nombreuse, renfermant dans des proportions plus satisfaisantes des organes et des interprètes de tous les intérêts vivants et essentiels de la science et de la vie pratique, et par conséquent des mandataires plus compétents pour les discuter. Et ce qui achève d'imprimer une haute valeur aux discussions de cette assemblée éminente, c'est qu'elle comptait des représentants distingués de presque toutes les nations de l'Europe. Rien donc n'a manqué au Congrès de Strasbourg pour en faire une solennité hors ligne, dont le souvenir vivra dans la mémoire reconnaissante de l'Alsace.

Le succès avec lequel le Congrès a porté son investigation sur des questions d'intérêt public et pratique, ressort des vœux aussi nombreux qu'importants qu'il a formulés, et qui ont été transmis par ses ordres au Gouvernement, près duquel ils ont trouvé un bienveillant accueil. — Quant à la valeur scientifique des discussions et des travaux, nous osons espérer que les Procès-verbaux et les nombreux Mémoires sur toutes les branches importantes des sciences, des lettres et des arts en rendront un favorable témoignage. La part que la science étrangère a prise à ces travaux a été si sérieuse et si active, qu'il lui revient un grand tiers sur les mémoires, notes et rapports insérés dans le second volume du Compte-rendu, outre son riche contingent dans les communications orales faites aux Sections. C'est un large, c'est un beau tribut, qui prouve mieux que tous les raisonnements avec quelle cordialité et quelle confiante sincérité les représentants de la science étrangère ont accueilli notre invitation et se sont associés à nos efforts.

C'est sous l'impression de ce zélé et loyal concours que le Congrès de Strasbourg a proclamé avec un vif empressement la création de la *Société encyclopédique des bords du Rhin*, dont la proposition avait été faite au sein de sa sixième Section par un professeur distingué de l'université de Fribourg (Bade). Il a imposé à cette Société la mission expresse de consolider et de développer par une institution stable cette cordiale collaboration de la science française et de la science étrangère, sur

Digitized by Google

la base d'une parfaite égalité et d'un respect absolu des nationalités. Outre le haut prix qu'il attachait à consacrer sa mémoire par une création de cette importance, le Congrès était justement préoccupé des services éminents que cette Société serait appelée à rendre à la cause des sciences et des lettres, non moins qu'à celle du rapprochement moral des populations dans l'intérêt de la civilisation et de la paix. — Ces vœux et ces espérances ont trouvé de l'écho hors du Congrès, notamment dans la presse allemande et suisse, et si des objections de détail ont été faites au projet d'organisation présenté par la Commission que le Congrès avait créée, la franchise des explications qui ont été fournies doit avoir prouvé aux contradicteurs, qu'entre gens animés des mêmes sentiments de loyauté et de dévouement à une œuvre de bien, il sera toujours facile de s'entendre sur les moyens d'exécution, quand il y a unanimité de conviction sur l'utilité et la grandeur du but que l'on poursuit à efforts communs. Avec cela il était peut-être utile d'attendre la publication du Compte-rendu du Congrès pour reprendre avec énergie et suite l'organisation définitive de la Société encyclopédique des bords du Rhin; car nous espérons que ces volumes convaincront les plus incrédules de la parfaite et puissante sympathie et de l'affectueuse estime qui a relié entre eux tous les membres du Congrès, de l'identité de leurs vues sur les intérêts de la science, et de leurs vœux pour des rapports plus fréquents et plus intimes, enfin de l'esprit de parfaite égalité qui n'a cessé de dominer dans leurs relations. Le Compte-rendu n'aurait d'autre mérite que d'être le monument authentique des sentiments qui ont animé la première, la grande, la solennelle entrevue des organes de la science et de la civilisation européenne, que déjà il serait digne d'un bienveillant accueil de la part de tous ceux qui savent apprécier la valeur de ces graves intérêts et le sens profond de semblables manifestations.

Nous entrerons d'autant moins dans plus de détails sur la constitution définitive de la Société encyclopédique, que le Compte-rendu renferme, outre le texte de la proposition originaire de M. le professeur Buss, la circulaire publiée au nom de la Commission d'organisation, et les explications supplémentaires qui ont été fournies. Nous croyons seulement devoir ajouter que nos honorables compatriotes de l'intérieur ont accueilli avec beaucoup d'empressement la nouvelle création, dont tout démontre dès lors le facile et prochain succès. Ce succès trouve une puissante garantie dans le vote solennel

Digitized by Google

par lequel le Congrès d'Angers vient d'associer ses vœux à ceux du Congrès de Strasbourg dans l'intérêt de la Société encyclopédique, dont il a apprécié l'utile mission avec un empressement patriotique, pour lequel notre vive gratitude lui est engagée.

Avant de terminer, nous avons à nous acquitter d'une dette sacrée et toute personnelle envers ceux de nos honorables compatriotes dont les conseils éclairés et l'active coopération nous ont guidés et soutenus dans l'organisation de la dixième Session, et qui ont pris une part si active dans la conduite de ses travaux. La déférence et le respect nous interdisent de citer des noms et de prétendre distribuer des éloges. Mais il doit nous être permis de protester de nos profonds sentiments de reconnaissance envers des hommes en qui l'expérience acquise dans la direction des Sessions précédentes se mettait au service du succès de la dixième Session avec autant de zèle que de bienveillance et de dévouement.

Strasbourg, le 21 décembre 1843.

G. PH. HEPP,

Professeur à la Faculté de Droit, Secrétaire général de la dixième Session du Congrès.

Digitized by Google

Digitized by Google

CONGRÈS SCIENTIFIQUE

DE FRANCE.

DIXIÈME SESSION.

CIRCULAIRE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.

Monsieur,

Par un acte de sympathie toute spontanée, auquel nous attachons un grand prix, l'Assemblée générale du Congrès scientifique de France, dans sa neuvième Session, tenue à Lyon, en septembre 1841, a désigné la ville de Strasbourg comme le siége de sa dixième Session. Cette honorable distinction nous impose de grands devoirs : nous ferons tous nos efforts pour ne pas y faillir.

En transférant dans notre ville une réunion périodique des savants et des littérateurs de France, qui, dès les premières années de son existence, a tant fait pour ranimer dans les provinces le goût des lettres, des études sérieuses et des travaux utiles, l'Assemblée de Lyon a sans doute pensé que la position centrale de notre ville entre deux grands pays, le développement de nos institutions savantes et littéraires, la richesse de nos musées, de nos bibliothèques, de nos collections universitaires, et l'importance de nos autres établissements publics, offriraient à la dixième Session des ressources nouvelles et abondantes pour le succès de ses utiles travaux. D'autre part, les imposants monuments de notre cité, les curieux débris d'art et d'antiquités qui jonchent un sol foulé par vingt peuples, de races et d'origines diverses, dont chacun a laissé des vestiges durables et curieux, recommandent puissamment nos contrées aux savantes recherches de l'archéo-

Digitized by Google

logue et de l'artiste. Placée au cœur de la vallée du Rhin, théâtre de tant de révolutions dans l'ordre physique, l'Alsace offre un vaste champ aux curieuses explorations du géologue et du naturaliste. La fécondité de son sol, la variété des produits que l'agriculture, depuis longtemps en progrès, sait en obtenir, et celle non moins grande des branches d'industrie, sur lesquelles l'activité alsacienne s'exerce avec tant de succès, attirent à un haut degré l'intérêt de l'agronome, de l'industriel et de l'économiste. L'historien et le moraliste, à leur tour, trouvent à exercer leur utile sagacité dans l'étude de l'influence que le mélange des races, des cultes, des législations a produite sur les mœurs et les idées d'une population qui, à en juger par la sagesse de ses vieilles institutions, la grandeur de ses monuments et l'importance des inventions qui se sont accomplies dans son sein, n'a pas toujours fait défaut au rôle qu'elle avait à remplir dans l'œuvre de la civilisation et du progrès. Ainsi, quelle que soit la spécialité de l'observateur et de l'homme d'étude, notre province offre des objets dignes de captiver son attention et de stimuler ses travaux; et ce n'est ni l'abondance ni la variété des matériaux qui manqueront à la dixième Session pour marquer sa place dans l'histoire du Congrès scientifique de France.

Mais peut-être une tâche plus élevée encore semble imposée à cette réunion. Profitant de la faveur de sa situation, au point de contact et d'intersection des populations du Continent européen les plus avancées dans la culture des lettres et des sciences, la ville de Strasbourg, cosmopolite dans le domaine de la pensée et des formes que celle-ci revêt, paraît, plus qu'une autre, propre à servir de lieu de rendez-vous aux interprètes éclairés de ces nationalités diverses, pour s'y rendre respectivement compte des progrès intellectuels accomplis, et pour s'entendre sur les bases et les procédés d'une collaboration désormais plus intime, plus sympathique et plus active. Le contact personnel, dont la dixième Session est principalement destinée à leur fournir l'occasion, ne pourra que resserrer les liens d'estime et de confraternité entre les hommes distingués des diverses régions de l'Europe civilisée. Des préjugés décrépits, des préventions sans objet

Digitized by Google

disparaîtront devant ce cordial échange d'idées et de lumières dont la république des lettres a constamment conservé le précieux secret, parce que l'égoïsme n'a rien à voir dans les nobles travaux et les généreux efforts qui ont pour dernier but l'avancement de l'intelligence et l'amélioration de notre commune destinée.

S'il nous était permis de porter nos regards encore plus haut, ne pourrions-nous pas rattacher à cette grande solennité littéraire et scientifique le bienfaisant espoir d'une nouvelle ère de rapprochement et de mutuel accord entre les populations qui, de nos jours surtout, se conduisent si volontiers sur l'exemple des hommes éminents par la pensée? N'est-il pas naturel d'espérer que les liens intimes, que vont nouer entre eux ces hommes éminents, les constitueront les propagateurs des idées de paix, de conciliation et de bienveillance, et que leurs paroles prévaudront sans peine contre de vieilles rancunes et de récentes excitations? Ne leur sera-t-il pas facile de faire comprendre les nouvelles nécessités morales, industrielles, sociales et politiques, qui imposent à des peuples rapprochés par tant d'intérêts une union plus intime de leurs tendances et de leurs efforts, pour satisfaire les intérêts nouveaux et compliqués que la sagesse providentielle a créés au monde contemporain? Jamais réunion plus imposante par le mérite des hommes et par la pureté et l'élévation du but qu'ils poursuivent n'aura concentré plus d'éléments de rapprochement et de pacification; et si la dixième Session du Congrès réalise les espérances généreuses qu'il est permis d'en concevoir, la science et l'humanité auront un égal droit de s'applaudir de ses travaux.

Les hommes chargés d'organiser cette imposante solennité se sont vivement pénétrés des devoirs que cette mission leur impose. Dans la rédaction des questions du programme, comme dans celle des dispositions réglementaires, ils ont été incessamment préoccupés de la nécessité de faire une large part aux travaux des savants étrangers, sur la bienveillante collaboration desquels tout les autorise à compter. De nombreuses questions sont de nature à fixer leur attention et à mettre en lumière la science étrangère dans les différentes branches du savoir humain. La prolongation éventuelle de

Digitized by Google

la Session au delà de la durée réglementaire est exclusivement calculée dans l'intérêt des lectures et des communications intéressantes que nous attendons de nos savants hôtes. En leur réservant expressément le droit de se servir, à cet effet, de leur langue nationale, nous n'avons, à la vérité, rempli qu'un devoir de courtoise hospitalité, mais en même temps nous étions sûrs que la science française nous saurait gré d'avoir écarté un obstacle qui aurait pu entraver d'une manière fâcheuse la facilité et l'abondance des communications. Dans la prévision flatteuse d'un concours nombreux de savants étrangers à la France, l'Administration du Congrès de la dixième Session s'est même réservé la faculté d'autoriser, s'il y a lieu, en dehors des dix séances, que les règlements consacrent spécialement à chaque session, un petit nombre de séances exclusivement réservées aux lectures et aux discussions en langues étrangères. De cette manière tous les obstacles sont aplanis, et rien ne s'opposera dans les communications, que la dixième Session du Congrès scientifique a mission de provoquer, à la plus large mise en commun des trésors intellectuels de notre époque.

En ne négligeant aucun effort pour préparer un bon et cordial accueil aux savants, aux littérateurs et aux artistes étrangers, l'Administration de la dixième Session croit s'acquitter d'un grand devoir envers les savants, les littérateurs et les artistes de France. Ménager à ceux-ci une grande et solennelle entrevue avec les hommes distingués qui fécondent à l'étranger les divers domaines de la science et de l'art, c'est satisfaire cet impérieux besoin qui pousse, depuis un quart de siècle, les intelligences françaises à s'enquérir des progrès accomplis ailleurs. C'est leur offrir en même temps, et particulièrement aux hommes studieux qui vivent loin de toute émulation au fond de nos provinces, une précieuse occasion de faire connaître leurs travaux, et de se mettre en contact d'idées et d'efforts avec tous ceux qui partagent leurs tendances. La facilité et la rapidité des communications, qui lient notre ville aux diverses provinces de la commune patrie, et qui la rapprochent en même temps des pays étrangers les plus fréquemment visités par les voyageurs, nous font espérer que l'obstacle des distances ne sera pas allégué

Digitized by Google

par nos honorables compatriotes pour justifier leur absence de la dixième Session. L'époque même de l'ouverture de celle-ci a été calculée de manière à coïncider avec les loisirs des savants étrangers, et à ménager aux hommes universitaires de France la libre disposition du mois de septembre, dans l'intérêt de leurs excursions. Nous sommes donc en droit d'espérer que nos compatriotes accueilleront avec bienveillance l'invitation empressée que nous leur adressons. Qu'ils n'oublient pas que la science française doit se présenter en phalange serrée dans ce solennel rendez-vous des représentants de la science européenne, et que, pour un peuple avide de palmes, il n'en est pas de plus glorieuses que celles qui sont cueillies dans le champ de l'intelligence.

Les savants, les littérateurs et les artistes de Strasbourg et de l'Alsace promettent de s'acquitter, par les plus consciencieux efforts, du rôle modeste, mais important, qui leur est imposé. Interprètes empressés et fidèles des penseurs et des hommes d'étude et de science, que leur vieille cité sera si fière de réunir dans ses murs, ils ne négligeront rien pour leur rendre à tous le séjour parmi eux aussi fructueux et aussi agréable que possible; heureux si, à la faveur des larges communications intellectuelles et littéraires, que la dixième Session du Congrès scientifique de France doit provoquer, ils pouvaient trouver, dans l'active bienveillance de leurs nobles hôtes, de précieux encouragements pour reprendre, avec une nouvelle ardeur et avec quelque chance de succès, la noble mission dont ils ont hérité, d'être les intermédiaires et les truchements littéraires des deux grands peuples auxquels, de tout temps, la destinée de leur province a été liée.

Les mœurs hospitalières de notre population, et l'intérêt bienveillant sur lequel nous sommes en droit de compter de la part de toutes nos autorités, pour le succès de la dixième Session du Congrès, deviennent pour nous des motifs nouveaux et bien puissants d'impulsion et d'encouragement; et c'est avec confiance que nous vous adressons, Monsieur, la prière de vouloir bien adhérer à la dixième Session du Congrès scientifique de France, dont nous avons l'honneur de joindre sous ce pli le programme renfermant les questions qui seront soumises à l'examen du Congrès. Nous nous em-

Digitized by Google

pressons, cependant, d'ajouter que nous recevrons avec reconnaissance les nouvelles questions que vous voudrez bien nous communiquer, et qui trouveront place dans un programme supplémentaire avec toutes celles que nous devrons à l'obligeance des personnes qui s'associeront aux travaux du Congrès.

J'ai l'honneur de vous offrir, Monsieur, l'expression de ma haute considération.

Le Secrétaire-Général de la dixième session,

G. Ph. Hepp,
Professeur à la Faculté de droit.

P. S. L'ouverture du Congrès est fixée au 28 septembre 1842.

EXTRAIT DE L'ARRÊTÉ

PRIS

EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE PAR LA NEUVIÈME SESSION, TENUE EN SEPTEMBRE 1841, A LYON.

ARTICLE 1^er^.

« La dixième Session du Congrès scientifique de France se tiendra à Strasbourg, en 1842. »

Signé : de Caumont, premier Vice-Président,
Comarmond, Secrétaire général.

Digitized by Google

PROGRAMME

ARRÊTÉ

PAR LA COMMISSION CENTRALE DE LA DIXIÈME SESSION.

I. DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES.

Art. 1er. La dixième Session du Congrès scientifique de France s'ouvrira à Strasbourg, le 28 septembre 1842, à midi, dans l'une des salles du Château royal.

Art. 2. Tous ceux qui s'intéressent aux progrès des sciences, des lettres et des arts, et plus spécialement les personnes qui ont déjà fait partie du Congrès scientifique dans les sessions précédentes, sont invités à s'associer aux travaux de la dixième Session.

Art. 3. Les Académies et les Sociétés savantes de France sont priées de communiquer au Congrès la Statistique de leurs travaux, et de s'y faire représenter par un ou plusieurs de leurs membres[1].

Art. 4. Les travaux du Congrès seront répartis en huit sections :

1re. — Histoire naturelle.
2e. — Sciences physiques et mathématiques.
3e. — Sciences médicales.
4e. — Agriculture, Commerce, Industrie, Statistique, Sciences économiques.
5e. — Archéologie, Philologie, Histoire.
6e. — Philosophie, Éducation, Morale, Législation.
7e. — Littérature française et Littérature étrangère.
8e. — Beaux-Arts, Architecture, Histoire de l'Art.

Art. 5. La durée de la Session sera de dix à quinze jours[2].

[1] Décision prise au Congrès de Metz, en 1837.
[2] Latitude réservée dans l'intérêt des travaux des savants étrangers.

Digitized by Google

Art. 6. A l'ouverture de la première séance, on nommera le Président et les trois Vice-Présidents du Congrès, qui, avec les Secrétaires généraux, formeront le Bureau central.

Chaque Secrétaire inscrira dans sa Section tous ceux qui désireront en faire partie. On pourra se faire inscrire dans plusieurs Sections à la fois.

Art. 7. Chaque Section, le lendemain de l'ouverture du Congrès, nommera son Président, ses deux Vice-Présidents, et un ou deux Secrétaires adjoints.

Art. 8. Les Sections s'assembleront chaque jour. Elles fixeront à la première réunion la durée de leurs séances. Elles pourront, dans l'intérêt de leurs travaux, se distribuer en Sous-Sections. L'ordre d'ouverture des séances des Sections sera indiqué sur une carte particulière, qui sera remise à chaque membre du Congrès.

Art. 9. Chaque jour, à trois heures précises après midi, il y aura assemblée générale de toutes les Sections. Le Secrétaire général lira le procès-verbal de la séance de la veille; les Secrétaires des Sections donneront lecture des procès-verbaux des séances particulières tenues dans la matinée. La lecture des procès-verbaux des Sous-Sections aura lieu dans les Sections dont elles dépendent. La séance de l'assemblée générale sera ensuite consacrée à des lectures de mémoires et à des communications verbales.

Art. 10. Nul ne pourra prendre la parole à une séance sans l'autorisation du Président.

Art. 11. Aucune délibération ne sera prise, soit dans les Sections, soit en assemblée générale, à moins que le tiers des membres inscrits ne soit présent.

Art. 12. Toute discussion sur la religion et la politique est interdite.

Art. 13. Aucun travail ne sera lu en séance générale qu'après qu'il aura été approuvé par la Section à laquelle il ressortit.

Art. 14. Les savants et les littérateurs étrangers pourront lire des mémoires et discuter au besoin en d'autres langues que la langue française.

Art. 15. Les membres ont, outre le droit de communiquer des travaux, celui de présenter des questions autres que

Digitized by Google

celles du programme; mais ces questions devront être préalablement déposées sur le bureau en séance générale. Elles seront examinées le soir même par la Commission permanente, qui jugera si elles peuvent être admises. Le résultat de la délibération sera communiqué le lendemain aux Sections compétentes.

Art. 16. La Commission permanente est composée des Membres du Bureau central, du Président et du Secrétaire de chaque Section.

Art. 17. Des excursions scientifiques pourront avoir lieu pendant et après la tenue du Congrès.

Art. 18. Tous les membres régnicoles s'engagent à verser entre les mains du Trésorier une somme de dix francs, qui leur donne droit à un exemplaire du COMPTE-RENDU des travaux de la Session.

Art. 19. Ce COMPTE-RENDU sera publié par les soins des Secrétaires généraux et des Secrétaires de chaque Section.

Art. 20. Les personnes empêchées de se rendre au Congrès, pourront, de même que celles qui y assistent, présenter des mémoires sur les diverses questions contenues dans le Programme, ou sur tout autre sujet relatif aux travaux de l'une des Sections, sauf, dans ce dernier cas, à se conformer à l'art. 15 ci-dessus.

Art. 20. Avant de se séparer, le Congrès fixera la date et le lieu de la onzième Session.

Art. 21. Toute difficulté non prévue par les présentes dispositions sera soumise à la Commission permanente.

Art. 22. Chaque Membre du Congrès signera le présent Règlement en retirant sa carte d'entrée.

Signé : G. PH. HEPP, Secrétaire général.
ESCHBACH, Secrétaire général adjoint.
FORGET, Secrétaire général adjoint.
JUNG, Secrétaire général adjoint.
SILBERMANN, Secrétaire général adjoint, Trésorier.

Digitized by Google

II. ADMINISTRATION ET ORGANISATION.

1. PERSONNEL CHARGÉ DES TRAVAUX PRÉPARATOIRES[1].

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL.

Secrétaire général du Congrès.

M. Hepp, professeur à la Faculté de Droit.

Secrétaires généraux adjoints.

MM. Eschbach, professeur suppléant à la Faculté de Droit[2];
Forget, professeur à la Faculté de Médecine;
Jung, professeur à la Faculté de Théologie, bibliothécaire de la ville;
Silbermann, imprimeur, conseiller municipal, *trésorier.*

SECRÉTAIRES DES SECTIONS.

1re Section. MM. Lereboullet, professeur à la Faculté des Sciences;
2e — Fargeaud, professeur à la même Faculté;
3e — Stœber, agrégé à la Faculté de Médecine, médecin des hospices;
4e — Boersch, docteur en médecine, conseiller municipal;
5e — Spach (Louis), archiviste du département;
6e — Willm, inspecteur de l'Académie;

[1] Pour plus de clarté et pour éviter de trop nombreuses répétitions, le tableau complet de l'organisation du personnel, telle qu'elle est sortie des élections, soit avant, soit durant la réunion du Congrès, doit trouver sa place ici. Ce tableau est divisé en deux parties: il comprend d'abord le *personnel chargé des travaux préparatoires; puis, le personnel appelé à diriger les délibérations du Congrès.*

[2] L'ordre alphabétique a été observé dans toutes les désignations de personnes insérées dans ce Compte-rendu. Les personnes dont le domicile n'est pas indiqué résident toutes à Strasbourg.

Digitized by Google

7e Section. MM. Bergmann, professeur à la Faculté des Lettres;
8e — Reiner fils, architecte.

COMMISSION CENTRALE.

Cette Commission se compose :

Du Secrétaire général;
Des Secrétaires généraux adjoints;
Des Secrétaires des Sections.

COMITÉ DES ADHÉSIONS ET DES RÉCEPTIONS.

MM. Aronssohn, agrégé à la Faculté de Médecine, médecin consultant du Roi; — Billy (de), ingénieur en chef des mines; — Bruch, doyen de la Faculté de Théologie; — Cottard, ancien recteur de l'Académie; — Coze, doyen de la Faculté de Médecine; — Daubrée, ingénieur des mines, professeur à la Faculté des Sciences, *Secrétaire;* — l'abbé Dietrich, docteur en théologie, professeur au Grand-Séminaire; — Ehrmann, professeur à la Faculté de Médecine; — Fée, professeur à la Faculté de Médecine et à l'hôpital militaire d'instruction, *Président;* — Fries, architecte de la ville; — l'abbé Fritsch, ancien directeur du Grand-Séminaire; — Goguel, chef d'institution; — Hickel, avocat; — Klotz, architecte du département; — Laurent, capitaine d'état-major; — Legrom, ingénieur des ponts et chaussées; — Michelle, recteur de l'Académie; — Oppermann, professeur à l'École de pharmacie; — Persoz, directeur de l'École de pharmacie, professeur à la Faculté des Sciences; — Rauter, doyen de la Faculté de Droit; — Reuss, professeur à la Faculté de Théologie; — Schimper, conservateur du Musée d'histoire naturelle; — Schuré, docteur en médecine; — Schutzenberger, professeur à la Faculté de Droit, Maire de la ville de Strasbourg; — J. Sengenwald, négociant; — Stœss, docteur en médecine; — Taillandier, professeur suppléant à la Faculté des Lettres.

Digitized by Google

COMMISSIONS NOMMÉES PAR LES SECTIONS

pour rédiger les questions du Programme, de concert avec MM. les Secrétaires.

PREMIÈRE SECTION.

Zoologie: MM. *Bœckel* (Théodore), docteur en médecine; *Ehrmann*, professeur à la Faculté de Médecine; *Fée*, professeur à la Faculté de Médecine; *Silbermann*, imprimeur, membre de la commission administrative du Musée d'histoire naturelle.

Botanique: MM. *Buchinger*, inspecteur des écoles primaires; *Fée*, professeur à la Faculté de Médecine; *Kirschleger*, professeur à l'école de pharmacie; *Schimper*, conservateur du Musée d'histoire naturelle.

Minéralogie et Géologie: MM. *de Billy*, ingénieur en chef des mines; *Daubrée*, professeur à la Faculté des Sciences; *Fargeaud*, professeur à la Faculté des Sciences; *Schimper*, conservateur du Musée.

DEUXIÈME SECTION.

Commission unique: MM. *Daubrée*, professeur à la Faculté des Sciences; *Langlois*, professeur à l'hôpital militaire; *Laquiante*, ancien capitaine du génie; *Persoz*, professeur à la Faculté des Sciences, directeur de l'École de pharmacie; *Rameaux*, professeur à la Faculté de Médecine.

TROISIÈME SECTION.

Médecine et Anatomie: MM. *Bœckel* (Théodore), docteur en médecine; *Ehrmann*, professeur à la Faculté de Médecine; *Forget*, professeur à la Faculté de Médecine; *Tourdes* fils, professeur à la Faculté de Médecine.

Chirurgie et Accouchements: MM. *Aronssohn*, médecin consultant du roi; *Bach*, agrégé à la Faculté de Médecine; *Boyer*, professeur à la Faculté de Médecine; *Ehrmann*, professeur à la Faculté de Médecine; *Rigaud*, professeur à la Faculté de Médecine; *Stœss*, docteur en médecine.

Pharmacie: MM. *Fahlmer*, pharmacien; *Heydenreich*, phar-

Digitized by Google

macien; *Oberlin*, professeur à l'École de pharmacie; *Oppermann*, professeur à l'École de pharmacie.

QUATRIÈME SECTION.

Commission unique: MM. *Husson*, inspecteur de la culture des tabacs; *Münch*, directeur de l'école industrielle; *Saum* père, négociant; *Sengenwald* (Jules), négociant.

CINQUIÈME SECTION.

Archéologie: MM. *Bergmann*, professeur à la Faculté des Lettres; *Fries*, architecte de la ville; *Jung*, professeur à la Faculté de Théologie, bibliothécaire de la ville.

Philologie: MM. *Bergmann*, professeur à la Faculté des Lettres; *Berneaud*, professeur au Gymnase; *Reuss*, professeur au Séminaire protestant.

Histoire: MM. *Bader*, homme de lettres; *Baum*, professeur adjoint au Séminaire protestant; *Levrault*, contrôleur au change à la Monnaie; *Rœhrich*, pasteur; *Schmidt*, professeur à la Faculté de Théologie.

SIXIÈME SECTION.

Philosophie et Morale: MM. *Bruch*, doyen de la Faculté de Théologie; *Busch* (Frédéric), propriétaire; *Hickel*, avocat; *Richard*, professeur à la Faculté de Théologie; *Schwebel*, licencié en Théologie; *Taillandier*, professeur suppléant à la Faculté des Lettres.

Enseignement et Éducation: MM. *Fritsch* (l'abbé), ancien directeur du séminaire diocésain; *Fritz*, professeur à la Faculté de Théologie; *Goguel*, chef d'institution; *Kreis* (Théodore), professeur au séminaire protestant; *Michelle*, recteur de l'Académie; *Schmidt*, professeur à la Faculté de Théologie.

Législation: MM. *Aubry*, professeur à la Faculté de Droit; *Catoire*, substitut du procureur du roi; *Eschbach*, professeur suppléant à la Faculté de Droit; *Lauth*, juge de paix; *Rauter*, doyen de la Faculté de Droit; *Schützenberger*, professeur à la Faculté de Droit, maire de Strasbourg.

Digitized by Google

SEPTIÈME SECTION.

Commission unique : MM. *Goguel*, chef d'institution; *Hickel*, avocat; *Lehr* (Paul), propriétaire; *Levrault*, contrôleur au change à la Monnaie; *Schmidt*, professeur à la Faculté de Théologie; *Spach*, archiviste du département; *Taillandier*, professeur à la Faculté des Lettres.

HUITIÈME SECTION.

Commission unique: MM. *Berg*, professeur de musique; *Bruch*, doyen de la Faculté de Théologie; *Kirstein*, statuaire; *Kratz*, ancien notaire; *Perrin*, architecte; *Stuber*, architecte; *Weyer*, architecte.

COMMISSION DES LOGEMENTS.

MM. Buchinger, sous-inspecteur des écoles primaires; — Catoire, substitut du procureur du roi; — Gimel (de), contrôleur des contributions directes; — Hoffet, chef d'institution, à Lyon; — F. Lauth, docteur en médicine; — Marchal, fils, chirurgien en chef des hospices; — Oberlin, professeur à l'école de pharmacie.

2. PERSONNEL CHARGÉ DE LA DIRECTION DES DÉLIBÉRATIONS DU CONGRÈS.

BUREAU CENTRAL.

Président du Congrès.

M. Caumont (de), de Caen, correspondant de l'Institut, fondateur du Congrès scientifique de France;

Vice-présidents.

MM. B. Bertini, président de la Faculté et de la Société médico-chirurgicale de Turin;

Boussingault, membre de l'Institut (Académie des Sciences) à Paris;

Jullien, de Paris, fondateur de la *Revue encyclopédique;*

Schadow (de), directeur de l'Académie des Beaux-Arts à Düsseldorf;

Digitized by Google

Secrétaires.

Le Secrétaire général du Congrès;
Les Secrétaires généraux adjoints.

COMMISSION PERMANENTE.

Cette Commission se compose :

1. Des membres du Bureau central. Voy. ci-dessus.
2. Des présidents des Sections. Voy. ci-après.
3. Des Secrétaires des Sections. Voy. ci-dessus p. 10.

BUREAUX DES SECTIONS.

PREMIÈRE SECTION.

Président : M. *Duvernoy*, correspondant de l'Institut, professeur au Collége de France à Paris;

Vice-présidents : M. *Mougeot* père, docteur en médecine à Bruyères. — M. *Brehm*, pasteur à Renthendorf (Saxe). — M. *Simon* (*V.*), vice-président du tribunal, président de la Société d'histoire naturelle, secrétaire général de la cinquième Session du Congrès scientifique, à Metz.

Secrétaire : M. *Lereboullet*, professeur à la Faculté des Sciences.

Secrétaires adjoints[1] : M. *Kirschleger*, professeur à l'École de pharmacie; pour la botanique. — M. *Schimper*, conservateur du Musée d'histoire naturelle; pour la géologie.

DEUXIÈME SECTION.

Président : M. *Boussingault*, membre de l'Institut (Académie des Sciences), l'un des vice-présidents du Congrès.

Vice-présidents : M. *de Haldat*, correspondant de l'Institut, directeur de l'École de Médecine à Nancy. — M. *Kupffer*, membre de l'Académie impériale de Saint-Pétersbourg. — M. *Lecoq*, professeur d'histoire naturelle, secrétaire général de la sixième Session du Congrès scientifique,

[1] L'urgence des travaux préparatoires a exigé que MM. les secrétaires adjoints des sections fussent nommés avant l'ouverture de la Session du Congrès.

Digitized by Google

à Clermont-Ferrand. — M. *Vogel*, professeur de chimie à l'Université de Munich.

Secrétaire : M. *Fargeaud*, professeur à la Faculté des Sciences.

Secrétaires adjoints : M. *Kopp*, docteur ès sciences, professeur à l'École normale primaire ; pour la chimie. — M. *Laquiante*, ancien capitaine du génie ; pour la mécanique et les sciences mathématiques.

TROISIÈME SECTION.

Président : M. *Forget*, professeur à la Faculté de Médecine, secrétaire général adjoint du Congrès.

Vice-présidents : M. *Ehrmann*, professeur à la Faculté de médecine, directeur de l'École d'accouchement, médecin en chef des hospices. — M. *Mayor*, professeur de médecine à l'Académie de Lausanne. — M. *Textor*, professeur de médecine à l'Université de Würtzbourg.

Secrétaire : M. *Stœber (V.)*, agrégé à la Faculté de Médecine, médecin des hospices.

Secrétaires adjoints : M. *Oppermann*, professeur à l'École de pharmacie ; pour les sciences pharmaceutiques. — M. *Tourdes* fils, professeur à la Faculté de Médecine ; pour les sciences médicales.

QUATRIÈME SECTION.

Président : M. *Dollfus (Émile)*, président de la Société industrielle de Mulhouse.

Vice-présidents : M. *Bonnet*, docteur en médecine, professeur d'agriculture du département du Doubs, à Besançon. — M. *Couturat*, ingénieur en chef des travaux du Rhin. — M. *Kosegarten*, professeur d'économie politique à l'Université de Bonn.

Secrétaire : M. *Bœrsch*, docteur en médecine, membre du Conseil municipal.

Secrétaires adjoints : M. *Marchal* fils, chirurgien en chef des hospices ; pour l'agriculture. — M. *Sengenwald (J.)*, fils, négociant ; pour le commerce et l'industrie.

CINQUIÈME SECTION.

Président : M. *Comarmond*, docteur en médecine, inspec-

Digitized by Google

teur des monuments historiques du Rhône et de l'Ardèche, membre de l'Institut des provinces, secrétaire général de la neuvième Session, à Lyon.

Vice-présidents[1] : M. *Bœhr*, professeur de Littérature ancienne à l'Université de Heidelberg. — M. *Richelet*, secrétaire de l'Institut des provinces, secrétaire général de la septième Session, au Mans. — M. *Schirlin*, professeur au Séminaire épiscopal.

Secrétaire : M. *Spach* (*L.*), archiviste du département.

Secrétaires adjoints : M. *Baum*, professeur adjoint au Séminaire protestant. — M. *Guiard*, professeur au Collége royal.

SIXIÈME SECTION.

Président : M. *Warnkœnig*, professeur de Droit à l'Université de Fribourg.

Vice-présidents : M. *Bruch*, doyen de la Faculté de Théologie, supérieur du Gymnase. — M. *Lecerf*, professeur honoraire à la Faculté de Droit de Caen. — M. *Scholz*[2], professeur à la Faculté de Théologie catholique à l'Université de Bonn.

Secrétaire : M. *Willm*, inspecteur de l'Académie.

Secrétaires adjoints : M. *Catoire*, substitut du procureur du roi; pour la législation. — M. *Goguel*, chef d'institution; pour l'éducation. — M. *Schmidt* (*Ch.*), professeur à la Faculté de Théologie; pour la morale.

SEPTIÈME SECTION.

Président : M. *Delcasso*, doyen de la Faculté des Lettres.

Vice-présidents : M. *Guerrier de Dumast*, ancien Sous-intendant militaire à Nancy. — M. *Hoffmann de Fallersleben*, professeur à l'Université de Breslau. — M. *Peschier*, professeur à l'Université de Tubingen.

Secrétaire : M. *Bergmann*, professeur à la Faculté des Lettres.

Secrétaires adjoints : M. *Boissard*, aumônier au Collége

[1] M. le vicomte de Cussy, appelé à la vice-présidence dans la cinquième et dans la huitième Section, a opté pour cette dernière.

[2] Après le départ de M. Scholz, M. Ch. Vivien, directeur de l'École normale primaire, lui a succédé dans la vice-présidence.

Digitized by Google

royal. — M. *Colin*, professeur suppléant à la Faculté des Lettres.

HUITIÈME SECTION.

Président : M. le général baron *Lejeune*, de Toulouse.

Vice-présidents : M. le vicomte *de Cussy*, officier supérieur en retraite, membre de l'Institut des provinces, à Saint-Mandé. — M. *Rinck* (*de*), propriétaire, à Fribourg. — M. *Schadow* (*de*)[1], directeur de l'Académie des Beaux-Arts à Düsseldorf, l'un des vice-présidents du Congrès.

Secrétaire : M. *Levrault*[2], contrôleur au change à la Monnaie.

Secrétaires adjoints : M. *Bader*, homme de lettres. — M. *Destroyes* fils, avocat. — M. *Engelhardt* (*H.*) fils, avoué.

[1] Le départ de M. de Schadow a appelé M. le vicomte de Lavalette, rédacteur en chef de l'*Écho du monde savant*, à la vice-présidence devenue vacante.

[2] M. Reiner, architecte, secrétaire primitif de la huitième section, ayant donné sa démission avant l'ouverture du Congrès, M. Levrault a été appelé à lui succéder.

Digitized by Google

QUESTIONS PROPOSÉES POUR CHAQUE SECTION.

PREMIÈRE SECTION.

HISTOIRE NATURELLE.

1° *Zoologie.*

1° De la nature et des fonctions des glandes de Peyer dans l'homme et dans les animaux.

2° Rechercher, dans l'histoire du développement des dents, quels pourraient être les usages des canaux dentaires découverts par MM. Retzius et Purkinje.

3° Établir les limites du règne animal et du règne végétal, et faire connaître s'il existe des organismes intermédiaires.

4° Les faits actuellement acquis à la science confirment-ils ou infirment-ils la question si controversée de l'unité de l'espèce humaine?

5° Apprécier les bases sur lesquelles reposent les principaux systèmes de classification du règne animal proposés par les zoologistes modernes.

6° Faut-il restituer à la classe des annélides la dénomination de *Vers* adoptée par Linné, en lui adjoignant d'autres animaux vermiformes, entre autres, les Entozoaires? ou bien est-il plus convenable de conserver cette classe telle qu'elle a été établie par Cuvier?

7° Préparer les matériaux d'une Faune de la vallée du Rhin, en présentant au Congrès la liste des diverses productions appartenant au règne animal, qui auront été trouvées dans une circonscription quelconque [1].

8° Le plumage des oiseaux peut-il servir de base à une classification ornithologique?

Entomologie. — 9° Quels seraient les moyens de simplifier et de régulariser la synonymie?

10° Tracer le plan d'une distribution géographique, botanique et géologique des insectes.

2° *Botanique.*

1° Quel est le mode de génération des cellules, et quel est le rôle que joue la substance intercellulaire dans leur formation?

2° Quelle est l'origine du carbone dans les plantes? Examen des doctrines de M. Liebig, comparativement à celles de MM. Meyen et Mitscherlich.

[1] Les personnes qui possèdent des collections sont priées d'adresser au Congrès le catalogue des pièces trouvées dans la vallée du Rhin, avec l'indication de la localité et l'époque de l'année où ces pièces auront été recueillies.

Digitized by Google

3° Les ovules sont-ils une production latérale (appendiculaire) ou axile ?

4° Quelle est la signification du fruit dans les mousses ? Peut-il être considéré comme un verticille soudé ? Comment faudrait-il alors expliquer le nombre 32 qui se répète dans les dents, et la formation des sporules dans les cellules-mères ?

5° Déterminer la nature physiologique et chimique du contenu des Anthéridies (utricules spermatophores).

6° Quelle est la valeur morphologique de l'écaille dans les Conifères ?

7° Existe-t-il des plantes exclusivement propres à certaines constitutions géologiques, et quelles sont ces plantes ?

8° Comment faut-il construire la fleur des Crucifères ?

9° Les progrès que la botanique systématique a faits depuis vingt-cinq ans, et les limites différentes dans lesquelles on a circonscrit les familles, confirment-ils ou infirment-ils la théorie des rapports existant entre les formes et les propriétés des plantes ?

10° Les Agames désignés sous le nom d'Entophytes, méritent-ils ce nom ? quelles causes les propagent ? peut-on les faire naître à volonté ? leurs germes circulent-ils dans la plante pour se porter à la périphérie ? les radicelles les entraînent-elles dans le torrent de la circulation, après les avoir reçues de l'eau qu'elles aspirent dans le sein de la terre ?

3° *Minéralogie et géologie.*

1° Quelle est l'origine des dépôts erratiques et diluviens qui s'étendent sur une partie du globe ? Avantages et difficultés que présente la théorie des glaciers, telle qu'elle a été le plus récemment émise.

2° Les nombreuses variétés de dépôts métallifères peuvent être ramenées à un petit nombre de groupes naturels, dont on propose de préciser les caractères distinctifs et les analogies.

3° Esquisser les traits généraux de la structure géognostique de la chaîne des Vosges ; préciser, à l'aide d'observations, les principales phases de la formation de cette chaîne. Analogies et différences qui existent entre les Vosges et la Forêt-Noire.

4° Classer les différentes roches plutoniques qui entrent dans la composition de la chaîne des Vosges, en s'appuyant sur leurs caractères minéralogiques et géognostiques.

5° Quels sont les caractères chimiques et géognostiques des roches connues sous le nom de porphyre feldspathique quarzifère ?

6° Présenter des monographies des diverses régions du bassin du Rhin, et plus particulièrement de la *Minette* de M. Voltz et du *Lœss*.

7° Quel est le mode de formation et de reproduction de la tourbe, et d'où vient le rôle important que jouent les *Sphagnum* dans ce phénomène ?

8° Pourquoi le sel gemme est-il constamment accompagné de sulfate calcique anhydre ou hydraté ?

9° Faut-il attribuer la production des combustibles minéraux à des formations analogues à la tourbe ou à des dépôts ligneux ?

Digitized by Google

DEUXIÈME SECTION.

SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES.

1° Des causes auxquelles on peut attribuer les explosions des machines à vapeur et des moyens de les éviter.

2° Quels sont les systèmes d'appareils galvaniques qui, sous le rapport de la force, de la dépense, de la régularité, etc., doivent être employés par ceux qui essayent de rendre utiles, à diverses branches de l'industrie, les propriétés des courants électriques ?

3° De l'électricité atmosphérique, et, en particulier, de la foudre. Certaines substances métalliques ne jouent-elles pas quelquefois un rôle important dans la production de ce phénomène?

4° Indiquer les moyens de mesurer avec précision la vitesse de l'air dans toutes les directions.

5° Quels sont les avantages relatifs des différents moteurs hydrauliques employés jusqu'à ce jour ?

6° Développer les avantages théoriques que peuvent présenter les machines à vapeur rotatives.

7° Examen comparatif des procédés qui ont pour but la préparation et l'emploi du gaz de l'éclairage.

8° Les végétaux ligneux ou herbacés ont-ils une température propre pendant les diverses saisons de l'année ?

9° Les observations météorologiques, faites depuis longtemps dans un grand nombre de lieux, ont-elles rendu quelques services à l'agriculture, aux arts, etc.? Par quel moyen pourrait-on accroître leur utilité?

10° Que doit-on penser des divers arrangements moléculaires proposés par les physiciens et par les chimistes?

11° Y a-t-il des substances isomères? Rechercher les causes qui produiraient l'isomérie?

12° A quelles causes doit-on définitivement attribuer la fermentation alcoolique ?

13° Les acides ou composés capables de produire des sels avec les bases oxydées, doivent-ils être envisagés comme des *hydracides*, ainsi que l'admettaient MM. Davy et Dulong?

14° L'acide carbonique, l'air, l'eau, l'ammoniaque et les matières salines inorganiques, sont-elles les seules substances qui concourent au développement des plantes ?

15° Quelles sont les causes physiques et chimiques qui, dans la nature, déterminent journellement la mise en liberté de l'acide silicique?

16° Quelle est, dans l'impression des toiles peintes, l'influence que les variations atmosphériques peuvent exercer sur les combinaisons des mordants de fer et d'alumine avec les tissus?

17° Quelles sont les réactions chimiques qui peuvent se passer aujourd'hui au fond des mers ?

18° Quelle est la manière d'expliquer la formation des dépôts de soufre dans les différents gisements connus ?

Digitized by Google

19° Des miasmes et des moyens d'en connaître la nature.

20° Indiquer un moyen efficace, prompt et facile pour reconnaître les falsifications des huiles du commerce.

21° Indiquer les moyens chimiques à l'aide desquels on pourrait reconnaître l'empoisonnement par les alcalis organiques.

22° Des aurores polaires.

23° Météorologie spéciale de la vallée du Rhin.

TROISIÈME SECTION.

SCIENCES MÉDICALES.

1° Des modifications que réclame l'organisation médicale en France.

2° Des maladies endémiques de l'Alsace.

3° Établir les caractères de ce qu'on appelle constitution épidémique.

4° De l'influence que les recherches modernes sur le sang doivent exercer sur la pathologie et sur la thérapeutique.

5° Poser les bases d'une classification des médicaments.

6° Les expériences faites sur l'homme en état de santé peuvent-elles donner la mesure de l'action des médicaments, tant simples que composés, sur l'homme malade ?

7° Établir les espèces de fièvres admissibles dans l'état actuel de la science.

8° De l'histoire pathologique et géographique de la miliaire aiguë et chronique.

9° Déterminer les analogies et les différences qui existent entre les scrophules et la cachexie tuberculeuse.

10° Des indications et du mode d'emploi de l'arsenic.

11° De l'influence des eaux minérales dans le traitement des maladies.

12° De l'action thérapeutique de l'huile de foie de morue.

13° De la part relative de la médecine et de la chimie dans la thérapeutique des empoisonnements.

14° Déterminer les causes des morts subites.

15° Quelles sont, parmi les maladies des os, celles qui trouvent leurs analogies dans les affections des parties molles?

16° Spécifier les affections diverses, confondues sous la dénomination de tumeur blanche.

17° Quelle est la conduite à tenir dans l'ouverture des abcès par congestion ?

18° Étudier les maladies de la muqueuse vésicale, et le traitement qui leur convient.

19° Les différentes affections considérées comme symptômes primitifs de la syphilis sont-elles identiques, quant à leur nature?

20° Préciser les caractères des amauroses susceptibles de guérison, et en indiquer le traitement.

21° Déterminer la valeur de la section sous-cutanée des muscles et des tendons, comme moyen de guérison des déviations de la colonne vertébrale.

Digitized by Google

22° Jusqu'à quel point les recherches modernes sur l'anatomie et la physiologie des dents peuvent-elles éclairer la pathologie et la thérapeutique de ces organes ?

23° L'observation prouve-t-elle la curabilité des fistules vésico-vaginales ?

24° L'existence de l'hydromètre, hors l'état de gestation, et de la tympanite utérine, est-elle démontrée par des faits authentiques et bien observés ?

25° La symphyséotomie mérite-t-elle l'oubli dans lequel elle est tombée ?

26° De l'organisation de la pharmacie en France, et principalement : 1° de l'utilité de la limitation du nombre des officines et de l'opportunité d'imposer un cautionnement aux titulaires ; 2° de l'établissement de chambres de discipline départementales ; 3° de la nécessité de réviser ou d'amender l'art. 34 de la loi du 21 germinal an XI, concernant la vente des poisons ; 4° des moyens d'arriver à la suppression des remèdes secrets.

27° De l'emploi de l'électro-galvanisme dans les opérations pharmaceutiques.

28° De la révision du Codex.

29° Des divers modes de préparation du chlorure mercureux ; déterminer si la différence d'action de ce médicament doit être attribuée au procédé que l'on a suivi.

30° Faire l'histoire des produits que l'on retire des *Lactuca sativa*, *virosa* et *scariola*, et principalement du *Lactucarium* et de la Thridace.

QUATRIÈME SECTION.

AGRICULTURE, COMMERCE, INDUSTRIE, STATISTIQUE, SCIENCES ÉCONOMIQUES.

1° Par quels moyens, législatifs ou autres, peut-on faire cesser l'isolement dans lequel se trouvent aujourd'hui les ouvriers, les attacher aux grands établissements industriels comme le propriétaire est attaché au sol, et contribuer à leur amélioration sociale ?

2° Quels sont les avantages et les inconvénients de la concurrence illimitée dans les différentes industries, et par quels moyens peut-on remédier à ces inconvénients ?

3° Quels avantages peut procurer à l'industrie une éducation professionnelle, et comment peut-on organiser, d'une manière satisfaisante, une pareille éducation ?

4° Quelle influence le système des douanes allemandes a-t-il exercée sur l'industrie, sur le commerce et sur l'agriculture des contrées qu'il a successivement englobées ? Quelle influence ce système a-t-il exercée sur les relations internationales de la France et de l'Allemagne ? Et sur quelles bases pourrait-on négocier un rapprochement entre les systèmes douaniers des deux pays ?

Digitized by Google

5° Quelle influence le morcellement de la propriété exerce-t-il, principalement en Alsace, sur l'agriculture et sur le développement de la richesse publique?

6° L'émigration des populations industrielles et agricoles peut-elle être considérée comme avantageuse à ces populations et aux pays qu'elles abandonnent?

7° Quelles sont les conditions d'existence et de prospérité des colonies agricoles, et quel avenir de pareilles colonies peuvent-elles espérer en Alsace?

8° Quelle influence le remplacement militaire exerce-t-il sur l'agriculture et sur le mouvement de la population en Alsace?

9° Quels obstacles s'opposent en Alsace au défrichement des terrains communaux vagues, et quels avantages les communes pourraient-elles retirer de ce défrichement?

10° Quelle est la situation actuelle de l'agriculture en Alsace, et quelles sont les principales améliorations qu'on pourrait y introduire?

11° Quelle est l'influence du prix des denrées alimentaires sur le mouvement de la population?

12° Quelle influence exerce le chiffre de la population, tant sur le salaire des ouvriers, que sur le prix des objets de première nécessité?

CINQUIÈME SECTION.

ARCHÉOLOGIE, PHILOLOGIE, HISTOIRE.

1° *Archéologie.*

1° Expliquer l'origine et la formation de la mythologie grecque; indiquer la meilleure méthode pour la traiter.

2° Y a-t-il identité complète entre la mythologie grecque et la religion des Grecs?

3° Pourquoi les Grecs n'érigeaient-ils qu'exceptionnellement des statues iconiques?

4° Dans quel pays faut-il chercher l'origine du culte d'Apollon?

5° Quel est le caractère distinctif de la religion des Romains? — Dans quel rapport avec la politique le peuple romain avait-il mis ses institutions religieuses?

6° Les images des ancêtres chez les Romains étaient-elles des bustes ou des masques?

7° Des sépultures anciennes et modernes comparées entre elles. — Indiquer si quelques modifications pourraient être apportées au mode actuel.

8° Des haches gauloises en bronze, connues sous ce nom par tous les archéologues. Quelle est l'opinion qu'on doit avoir sur celles que l'on a découvertes dans toute l'étendue de l'ancienne Gaule?

9° Expliquer l'origine de l'écriture runique.

10° Quelles causes ont déterminé les Scandinaves à enterrer leurs

Digitized by Google

morts sous des tombelles pendant la période appelée *haugs œlld* (l'âge des collines), au lieu de brûler les cadavres, ainsi qu'ils avaient eu coutume de faire pendant la période précédente dite *bruna œlld* (l'âge des brûlements)?

11° Recueillir dans les chartes de l'abbaye de Haslach des données précises sur l'époque de la reconstruction de son église.

12° Examiner la construction de l'église de Dorlisheim dans ses rapports avec le culte des Templiers.

13° Énumérer les monuments druidiques de l'Alsace.

14° Les admirables et gigantesques monuments de l'Inde orientale ne seraient-ils pas antérieurs à l'établissement des sectateurs de Brahma dans la presqu'île Indoustane?

15° Jusqu'à quel point l'ensemble et les détails des importants monuments que l'on découvre encore journellement dans l'Amérique centrale, peuvent-ils nous révéler le degré de civilisation auquel étaient parvenues les sociétés depuis longtemps éteintes dans le Nouveau-Monde?

16° Rechercher si la comparaison des monuments de l'Amérique centrale, avec les monuments analogues de l'Égypte et de l'Inde, ne pourrait pas, en l'absence de tous les documents historiques, nous révéler l'origine de peuples dont le souvenir n'est pas même resté dans la tradition locale.

17° On trouve dans le lit de plusieurs de nos rivières et dans les terrains d'alluvion ou d'atterrissement, des agglomérats ou poudings, composés de brèches, de galets et de divers débris d'objets de facture humaine. Peut-on établir l'âge et la théorie de cette formation moderne? Quel avantage peut retirer l'archéologue de cette réunion de débris et d'objets anciens trouvés dans les poudings modernes?

2°. *Philologie.*

1° Exposer et apprécier les idées de Platon et d'Aristote sur l'origine et la nature du langage.

2° Quels sont les rapports entre le dialecte latin et les autres dialectes de l'Italie ancienne? — A quelle souche faut-il rattacher la langue du Latium?

3° L'étude des poëmes homériques a-t-elle abouti depuis Wolff à de nouveaux résultats?

4° Quels sont les résultats que l'étude des langues grecque et latine a obtenus jusqu'ici de la *philologie comparée?*

5° La grammaire raisonnée ou philosophique, telle qu'elle est enseignée aujourd'hui en Allemagne, doit-elle primer la grammaire purement expérimentale? — Dans le cas où cette question serait résolue affirmativement, indiquer les raisons qui militent en faveur de la méthode moderne. — Expliquer à ce sujet, logiquement et grammaticalement, pourquoi, en grec, le verbe régi par un pluriel neutre, est mis au singulier? —

Comment s'est formée la construction de l'accusatif avec l'infinitif? —

Si, en français, la juxta-position de deux substantifs pour exprimer

Digitized by Google

le nominatif et le génitif (par exemple, le peuple-Dieu) est analogue à ce qu'on appelle l'état construit dans les langues sémitiques?

6° Indiquer en quoi consiste le perfectionnement et la décadence d'une langue quelconque.

7° Quel est le principe sur lequel repose la permutation des lettres mobiles, dites muables, dans les langues celtiques?

8° Y a-t-il dans les langues indiennes de l'Amérique du Nord des phénomènes philologiques exceptionnels et sans analogie avec les principes de formation des langues de l'Europe et de l'Asie?

9° Les lois qui ont présidé à la formation de la langue chinoise, diffèrent-elles essentiellement de celles qu'on remarque dans l'organisation primitive des langues indo-germaniques?

10° Y a-t-il dans la syntaxe du vieux français des phénomènes qu'on ne saurait expliquer que par l'influence des langues germaniques?

11° Spécifier les subdivisions du dialecte allémanique, et déterminer ses limites géographiques.

12° Peut-on attribuer, encore aujourd'hui, à Cicéron les quatre discours dont l'authenticité a été attaquée par Markland?

13° Les biographies attribuées à Cornélius-Népos n'ont-elles reçu leur forme actuelle que dans le siècle de Théodose?

3° *Histoire.*

1° Quelle est l'origine de la population alsacienne? — Ne serait-il point possible de préciser sa descendance, du moins dans certaines fractions de l'ancienne province, telles que le Kochersberg, la partie Palatine et le Sundgau?

2° Désigner, à l'aide des auteurs contemporains, l'emplacement où s'est livrée, près de Strasbourg, la bataille de Julien-l'Apostat contre les Allemands.

3° A quelle époque le paganisme a-t-il définitivement cessé d'exister dans les parties orientales de la Gaule?

4° Quelles étaient la nature et les limites du pouvoir civil et politique des évêques de Strasbourg au moyen âge?

5° Rechercher les traces des rapports qui ont pu exister entre la France et la ville de Strasbourg avant le seizième siècle. — Y a-t-il eu, avant cette époque, action des idées françaises sur nos révolutions communales? — Dans le cas d'une réponse affirmative, déterminer les principaux caractères de cette influence et en montrer les résultats.

6° Quelles étaient les vues de Bernard de Weimar et les moyens d'exécution dont il disposait pour former un royaume de Bade et d'Alsace?

7° Quels moyens l'antiquité a-t-elle employés pour combattre le paupérisme?

8° L'importance politique de l'industrie et du commerce a-t-elle été aussi grande dans les États de l'antiquité que dans les États modernes?

9° Quel est l'élément apporté par les Barbares à la formation de la civilisation moderne? M. Guizot (*Histoire de la civilisation en France*,

Digitized by Google

t. I, p. 287) a-t-il raison d'affirmer que c'est l'esprit d'indépendance et de liberté individuelle?

10° Indiquer les causes de l'affranchissement des municipes et des républiques italiennes du moyen âge, du joug des empereurs d'Allemagne.

11° Quel est le résultat des recherches critiques (de Kopp de Lucerne et de ses adversaires) sur l'histoire de Guillaume Tell?

12° Déterminer l'influence que les Anglais ont exercée sur les provinces françaises par eux occupées jusqu'au milieu du quinzième siècle. — Rechercher les traces que leur domination a pu y laisser après leur expulsion.

13° Déterminer les résultats que nos connaissances historiques et géographiques ont retirés des missions chrétiennes dans les différentes parties du globe.

14° Pourquoi la France est-elle plus riche que les autres pays de l'Europe en mémoires historiques? — Pourquoi cette forme de l'historiographie s'est-elle développée en premier lieu et de préférence dans ce pays?

15° Quelle influence la philologie comparée a-t-elle exercée jusqu'aujourd'hui sur les recherches relatives à l'origine et à la filiation des peuples? — Quels ont été les résultats de ces investigations?

16° Déterminer l'état actuel de la *géographie historique* de la France. — Indiquer ce qui reste à faire pour cette branche de la science.

17° L'historiographe, pour écrire l'histoire d'une nation, doit-il se placer au point de vue subjectif de sa propre religion et de sa nationalité? Ou bien doit-il se mettre au point de vue de l'époque qu'il raconte? Ou bien le point de vue du cosmopolitisme philosophique doit-il être adopté par lui de préférence?

18° Qu'est-ce que la *philosophie de l'histoire?* — Telle qu'elle a été traitée jusqu'aujourd'hui, a-t-elle quelque valeur réelle pour la science historique elle-même?

SIXIÈME SECTION.

PHILOSOPHIE, MORALE, ÉDUCATION, LÉGISLATION.

1° *Philosophie et morale.*

1° Définir l'éclectisme en général, et, en particulier, l'éclectisme français au dix-neuvième siècle; comparer ce dernier, comme méthode, avec celui qui semble résulter de la philosophie de l'histoire de l'esprit humain, selon Hegel.

2° En quoi consiste l'éclectisme français de nos jours? Diffère-t-il de l'éclectisme qui, en Allemagne, à précédé l'avènement de Kant, et jusqu'à quel point répond-il aux besoins des penseurs de notre époque? La science, en poursuivant cette direction, pourra-t-elle se garantir des aberrations pratiques du scepticisme, d'une part, et de la confusion théorique du syncrétisme, d'autre part?

Digitized by Google

3° Y a-t-il une critique réelle des systèmes de philosophie indépendante de tout système positif, et quels sont les principes de cette critique?

4° Quels sont les avantages que la psychologie expérimentale peut retirer d'une étude approfondie de la physiologie?

5° Définir le rapport qui existe entre le magnétisme animal et la psychologie, et rechercher si les phénomènes du magnétisme animal peuvent être expliqués par l'activité normale des facultés de l'âme.

6° Quels rapports y a-t-il entre le panthéisme mystique du moyen âge et le panthéisme spéculatif de nos jours?

7° Le panthéisme peut-il servir de base à un système solide de morale?

8° Considérer l'idée de la personnalité de Dieu, dans sa haute importance pour la conscience religieuse, et dans son incompatibilité avec l'idéalisme absolu.

9° La théorie des sentiments moraux pourra-t-elle avoir les caractères d'une science positive et certaine?

10° Les idées de Malthus sur la population peuvent-elles se concilier avec un système de morale quelconque?

2° *Enseignement et éducation.*

1° Quels sont les moyens qu'il conviendrait d'employer pour empêcher que, par l'effet d'une centralisation excessive, la vie intellectuelle et littéraire ne s'affaiblit dans les provinces?

2° Ne serait-il pas convenable de doter la France de quelques centres universitaires semblables aux bonnes universités de l'Allemagne, et de faire cesser ainsi l'isolement des facultés de nos académies?

3° Quels sont les caractères par lesquels doit se distinguer l'enseignement public de la philosophie, pour exercer une influence heureuse sur les mœurs de la nation? Ne devrait-il pas avoir une teinte plus religieuse?

4° Y a-t-il convenance d'enseigner la philosophie dans les colléges, et comment devrait-elle y être enseignée?

5° Le programme du baccalauréat ès lettres, tel qu'il a été adopté par les derniers règlements, est-il de nature à renforcer ou à affaiblir les études classiques?

6° Pour que l'éducation publique puisse être appelée nationale, est-il nécessaire qu'elle se fasse dans les établissements de l'État, d'après un plan uniforme et une même méthode? Ou suffit-il qu'un même esprit anime tous les établissements d'instruction?

7° Parallèle entre le Lycée impérial de 1808 et le Collége royal de nos jours. — Conséquences qui résultent de ce rapprochement.

8° Serait-il prudent, comme le désirent quelques esprits en France, de subordonner l'instruction de la jeunesse au movement matériel qui semble entraîner la société, et de réduire ainsi l'enseignement aux étroites proportions de l'utilité et de l'intérêt bien entendu?

9° La réunion des écoles industrielles aux colléges est-elle désirable?

Digitized by Google

Ou vaut-il mieux maintenir la séparation de ces deux genres d'établissements ?

10° Les écoles industrielles doivent-elles devenir des ateliers, des écoles d'arts et métiers ?

11° Serait-il à désirer que l'État exerçât une intervention plus étendue que celle qui subsiste actuellement dans l'instruction secondaire des jeunes filles élevées dans les pensionnats ? Quels seraient les avantages et les inconvénients de la création de pareilles institutions publiques, et placées sous la direction de l'Université, en concurrence avec les écoles privées ?

12° L'État ne devrait-il pas, pour former des institutrices, créer des établissements semblables aux écoles normales primaires ?

13° L'excitation de l'amour-propre et de l'ambition, telle qu'elle se pratique dans l'enseignement public en France, est-elle nécessaire pour entretenir le zèle pour les études ?

De l'émulation employée comme mobile dans l'éducation, et des moyens d'en prévenir les dangers.

14° La division des élèves, d'après les divers objets de l'enseignement, est-elle moins rationnelle que la division par classes ? Ne vaudrait-il pas mieux, comme cela se fait assez généralement pour les mathématiques, classer les élèves d'après leur degré de force dans chaque partie, plutôt que de leur donner pour toutes les branches un enseignement commun ?

15° Un enfant ne doit-il avoir qu'une seule langue maternelle, ou peut-il en avoir deux ? Le développement de son intelligence est-il arrêté ou hâté par l'étude simultanée de deux langues ? Et, s'il en est arrêté, par quels moyens pourrait-on remédier à cet inconvénient dans les localités qui exigent que l'enfant apprenne à la fois deux langues ?

16° Quels sont les divers genres d'intérêt que doit mettre en jeu l'enseignement pour captiver l'attention des élèves et pour entretenir leur application ?

17° Quelle est l'importance pédagogique de l'enseignement de l'histoire dans les écoles primaires, et quelle devrait en être la méthode ?

18° L'enseignement de l'histoire locale dans les écoles secondaires ne donnerait-il pas plus de force et de consistance à la vie de province et plus de prix au foyer domestique ?

19° Indiquer les moyens d'assurer en France le bon établissement des écoles primaires et de leur mobilier.

20° Par quels moyens pourrait-on réussir à établir partout, dans les communes rurales aussi bien que dans les villes, des salles d'asile ou des écoles du premier âge, sans ajouter sensiblement aux charges de l'État ?

21° Des notions précises de droit public et privé ne devraient-elles pas faire partie de l'enseignement des écoles normales primaires ? Serait-il utile d'ailleurs de mettre entre les mains des instituteurs un précis des lois les plus importantes et des institutions politiques de la France ; et, en cas d'affirmative, quelle forme donnerait-on à cet ouvrage populaire ?

22° Dans l'intérêt de l'éducation physique et de la santé publique, ne

Digitized by Google

conviendrait-il pas de mettre entre les mains des instituteurs du peuple, dans les campagnes surtout, un traité d'hygiène populaire, avec des conseils sur les soins à donner aux malades, et sur les mesures d'urgence à prendre en cas d'accidents, en attendant l'arrivée du médecin ou du chirurgien? Dans quelles limites devrait se renfermer un pareil ouvrage, et quelle en serait la forme?

23° L'éducation des sourds-muets n'est-elle possible que dans des établissements spéciaux, ou peut-elle encore se faire dans toute école primaire ordinaire? Dans le dernier cas, quels sont les moyens à employer pour mettre les instituteurs en état d'instruire les enfants sourds-muets avec leurs autres élèves?

Législation.

1° Qu'est-ce que le Droit naturel?

2° Que faut-il entendre par la liberté de l'enseignement garantie par la Charte? Et comment concilier cette liberté avec les intérêts de l'État?

3° Est-il de l'intérêt de la Société que le législateur punisse les actes qui ne blessent que la morale?

4° En admettant qu'une loi rende obligatoire pour tous la fréquentation des écoles primaires, dans quelles limites, à quelles conditions et sous quelle pénalité le législateur devrait-il imposer cette obligation?

5° Il existe en Alsace des biens ruraux concédés, sous la législation germanique, à titre de *Waldrecht*. En l'absence des titres constitutifs, quelle est la nature de ces concessions? Quels sont les droits et les obligations des concédants et des concessionnaires?

6° Convient-il de rétablir le droit de bourgeoisie?

7° Quel est, dans le Droit français actuel, l'autorité de l'usage en général et des usages locaux en particulier?

8° Quel est, dans le Droit français actuel, l'autorité de l'équité?

9° Dans quel sens est-il vrai de dire que les étrangers ne participent point en France à la jouissance des droits civils?

10° Rechercher dans les plus anciennes lois municipales et pénales des villes d'Alsace, les traces de la législation romaine et des coutumes barbares.

11° Y a-t-il des améliorations à apporter aux lois qui régissent en France la constitution de la famille?

12° La loi française accorde-t-elle au créancier envers le débiteur toutes les garanties nécessaires au bon état du crédit?

13° Quelle est l'influence de la codification sur l'enseignement et l'étude du droit?

14° Ne s'est-il pas opéré, dans les mœurs et dans les intérêts de la société française, depuis la promulgation du Code civil, des modifications de nature à rendre désirable une révision de ce Code?

Digitized by Google

SEPTIÈME SECTION.

LITTÉRATURE FRANÇAISE ET LITTÉRATURE ÉTRANGÈRE.

1° Déterminer l'influence de la poésie arabe sur la poésie des Troubadours, et l'influence de cette dernière sur la poésie italienne du douzième, du treizième et du quatorzième siècle.

2° Quels rapports y a-t-il entre la poésie des Troubadours et des Trouvères, d'un côté, et celle des Minnesinger, de l'autre? Ces derniers ne se rapprochent-ils pas plutôt des Trouvères que des Troubadours?

3° Expliquer l'origine et la formation successive du roman du Renard.

4° De l'origine et de la signification des traditions épiques sur le Saint-Graal.

5° Appréciation des différentes opinions émises sur l'origine et le fond historique du poëme des *Nibelungen*.

6° Quel est le mérite littéraire des prédicateurs dits burlesques qui, vers la fin du quinzième siècle, se montrent simultanément en France, en Italie et en Allemagne? et quel profit peut-on tirer de leur sermons pour la connaissance du langage et des mœurs populaires?

7° De l'influence que les littératures étrangères ont exercée successivement sur la littérature française depuis le dix-septième siècle.

8° Quelles sont, indépendamment des formes du style, les différences essentielles qui séparent le romantisme du classicisme?

9° Apprécier les œuvres dramatiques du romantisme français moderne, en les comparant avec les drames de Shakespeare, de Lope de Véga, de Calderon, de Schiller et de Gœthe.

10° Quels sont les traits caractéristiques des littératures des peuples de l'Europe occidentale comparées entre elles?

11° Quelle a été, depuis 1815, l'action de la littérature allemande sur la littérature française, et, depuis 1830, la réaction de cette dernière sur la littérature d'outre-Rhin?

12° Quelle influence Gœthe a-t-il exercée sur le goût et sur les mœurs en Allemagne et à l'étranger?

13° Apprécier l'influence que l'étude des littératures étrangères exerce en France sur les principes de la critique littéraire.

14° Déterminer l'influence que l'Académie française exerce ou peut exercer de nos jours sur la langue et la littérature.

15° La littérature des idiômes populaires ou patois doit-elle être encouragée au profit de la vie provinciale, ou doit-on lui refuser ces encouragements en vue de la littérature nationale?

16° Pourquoi, dans la littérature italienne, les différents dialectes ont-ils acquis une plus grande importance que dans les autres littératures modernes?

17° L'Alsace a-t-elle une mission littéraire spéciale? Et quelle est cette mission?

18° Les formes du gouvernement ont-elles quelque influence sur les progrès et le génie de la littérature?

Digitized by Google

19° De l'influence du journalisme sur la littérature.

20° Quelle est l'action de la tribune parlementaire en France sur l'éloquence du barreau et sur l'éloquence académique?

21° Jusqu'à quel point l'étude du vieux langage français peut-elle contribuer à retremper la langue poétique dans notre littérature?

22° Déterminer l'influence réciproque de la poésie sur les beaux-arts et des beaux-arts sur la poésie.

23° L'Esthétique est-elle une science? Ou peut-elle en devenir une?

24° Le beau en littérature doit-il être le but, ou n'est-il qu'un moyen?

HUITIÈME SECTION.

BEAUX-ARTS, ARCHITECTURE, HISTOIRE DE L'ART.

1° Peut-on conclure de l'étude des monuments indiens et égyptiens que *l'art étrusque* procède directement des sources où les Grecs puisèrent eux-mêmes leurs connaissances?

2° Rechercher l'origine et la signification des monuments plus ou moins informes que l'on désigne sous le nom de *monuments celtiques*. En essayer une classification méthodique, en soumettant à une étude comparative tous les vestiges analogues qui couvrent l'Europe, se prolongent le long des rives du Bosphore à celles de la Tauride, et s'étendent même jusqu'aux steppes de la Haute-Tartarie.

3° De la singulière analogie de toutes les constructions capitales, généralement souterraines, des plus anciens peuples. Peut-on leur assigner une origine commune ou les rapporter à une même famille humaine, chez laquelle ce système d'excavation aurait été nécessité par la nature des lieux qu'elle habitait?

4° Doit-on rationnellement distinguer (et à quels caractères?) les monuments véritablement *celtiques* des débris *gallo-romains?*

5° A quelle classe de monuments appartient l'enceinte de la montagne Sainte-Odile dite *Heidenmauer?* A quel peuple doit-on en attribuer la construction? — Distinguer soigneusement, dans l'étude comparative que l'on aurait à faire des diverses ruines répandues dans cette enceinte et dans ses environs, les parties d'origine évidemment romaine d'avec celles qui, purement polygonales, se rapportent plus particulièrement aux constructions connues en Grèce et en Italie sous le nom de murs *cyclopéens* ou *pélasgiques*.

6° L'application de la polychrômie à la statuaire grecque fut-elle accidentelle ou méthodique?

Dans quelles limites ses applications sont-elles justifiées par le bon goût, et pourraient-elles répondre aux convenances de l'art moderne?

7° Aujourd'hui que l'étude comparative des monuments anciens a pu rectifier les idées que les modernes en avaient conçues, est-on encore fondé à considérer *Vitruve* comme un convenable interprète des connaissances de son temps?

8° L'architecture dite *arabe* ou *mauresque* manifeste-t-elle réellement un style particulier de construction?

Digitized by Google

9° Peut-on déduire de l'étude comparative des monuments de la Sicile et de la Basse-Italie, l'influence que les dominations successives des Sarrasins et des Normands ont exercée sur les constructions de ces contrées?

10° Quelle est la véritable origine de l'ogive, et sous quelles influences est-elle devenue l'élément capital du système de construction qui porte son nom?

11° D'où vient que les doctrines artistiques connues en France et en Italie sous le nom de *renaissance*, ont reçu si peu de développement en Allemagne?

12° Comment et pourquoi un même élément d'architecture se trouve-t-il modifié selon les conditions du climat ou de la civilisation des contrées où on l'emploie?

13° D'où vient que les temps modernes n'ont produit aucun *style d'architecture nouveau?* — Quelles sont les conditions qui, à des époques diverses et chez différents peuples, ont donné naissance aux divers styles d'architecture?

14° La sécheresse des formes et le manque d'intérêt qui règnent dans la plupart de nos monuments modernes, ne sont-ils pas dus à l'étude exclusive de l'art païen et au délaissement de l'art chrétien?

15° Quelle est l'influence des associations artistiques sur l'avenir de l'art, et quelle serait la meilleure organisation à leur donner dans ce but?

16° Comparer entre elles les tendances si diverses des écoles de Munich et de Düsseldorf. Préciser leur avenir et leur action sur l'art français.

17° Quels sont les meilleurs moyens pour entretenir et développer le goût des beaux-arts dans la province?

18° Quelle a été l'influence du christianisme sur les beaux-arts?

19° Quel caractère conviendrait-il de donner, de nos jours, aux constructions d'un temple protestant?

20° Quels résultats serait-on en droit d'attendre de l'établissement, sur un point de la frontière de l'Est (à Strasbourg, par exemple), d'une *haute école d'architecture et de peinture*, particulièrement destinée à mettre à la portée des artistes français les théories et même les procédés pratiques des écoles allemandes?

21° La hardiesse et la grandeur des monuments d'architecture romaine ne seraient-elles pas dues, au moins en grande partie, aux *matériaux d'origine volcanique*, dont les Romains pouvaient faire un des principaux éléments de leurs constructions?

Déterminer jusqu'à quel point l'emploi de ces précieux matériaux s'est maintenu dans les constructions du moyen âge, principalement aux bords du Rhin.

22° Discussion architectonique et archéologique d'un système de restauration définitive, auquel il conviendrait de soumettre le chœur de la cathédrale de Strasbourg.

23° Rechercher quel fut le système d'échafaudage employé au moyen âge pour les constructions élevées, et notamment pour les flèches des monuments religieux.

Digitized by Google

24° Jusqu'à quel point la mosaïque, considérée comme un puissant élément de décor architectonique, pourrait-elle être appropriée à la décoration de nos constructions modernes? — Citer à l'appui de sa réapplication à nos besoins actuels les importantes parties d'ornementation de ce genre, que l'Italie, et plus particulièrement la Sicile, nous ont conservées.

25° De quelle nature sont les difficultés qui, dans l'état actuel de nos connaissances, s'opposent encore à la complète rénovation de l'art du peintre-verrier?

26° Déterminer les différentes périodes dans la construction des châteaux forts en Alsace. Donner la restauration d'un de ces châteaux à une époque déterminée.

27° Peut-on, dans l'état actuel des arts en Europe, pressentir l'avenir de l'architecture, modifiée dans ses principes et dans ses applications par l'adoption des types néo-grecs ou byzantins?

28° Quelle est l'influence qu'exerce sur l'art français le séjour de nos artistes à Rome? Pourrait-on attendre des résultats plus satisfaisants encore de la fréquentation de notre École à Rome, si l'on en modifiait le régime et l'organisation?

29° Indiquer les rapports qui existent entre la musique et les autres beaux-arts; montrer comment, dans les grandes périodes du développement de l'art, les qualités et les défauts qu'on remarque dans le goût ou le style de la musique, se retrouvent également dans le style de la poésie, de la peinture et de l'architecture.

30° La différence du caractère national suffit-elle pour expliquer les qualités distinctives de la musique italienne, de la musique française et de la musique allemande?

31° Pourquoi, de nos jours, la musique d'église ne tire-t-elle pas un plus grand parti, d'abord du chant à l'unisson exécuté par des chœurs (d'enfants, d'hommes et de femmes), et ensuite, du chant non mesuré, dont on admire l'effet musical dans les lectures religieuses des Juifs, et dans les récitatifs des opéras?

32° Comparer la musique d'église moderne avec l'ancienne, pour voir si, dans ce genre, il faut se tenir rigoureusement au style uniforme et soutenu des chefs-d'œuvre de l'ancienne école romaine, ou s'il est permis d'y mettre plus de variété, par des motifs d'un style moins sévère?

33° Quelle est la part qu'en France l'administration municipale doit prendre au soutien de l'art musical?

Dans l'intérêt des mesures à prendre pour la tenue de la dixième Session, les personnes disposées à en faire partie sont priées de faire connaître à temps leurs intentions. — L'administration du Congrès s'occupe de tous les détails qui pourront contribuer à rendre agréable aux étrangers le séjour de la ville de Strasbourg. — Un bureau de renseignements, établi auprès du Secrétariat général, sera prêt à leur fournir toutes les indications dont ils pourraient éprouver le besoin au moment de leur arrivée. — Il leur sera délivré des cartes, à l'aide desquelles ils pourront visiter tous les établissements publics.

Strasbourg, le 6 avril 1842.

Digitized by Google

PROGRAMME SUPPLÉMENTAIRE.

QUESTIONS

PROPOSÉES PAR DIVERSES SOCIÉTÉS SAVANTES ET PAR DES MEMBRES DU CONGRÈS, POSTÉRIEUREMENT A LA RÉDACTION DU PROGRAMME.

Observation. Ces questions étant en dehors du programme discuté et arrêté par la Commission centrale, sont à considérer comme l'œuvre personnelle de ceux qui les ont posées.

I. *Questions proposées par la Société philotechnique de Paris.*

1° Déterminer ce qu'on doit entendre par les mots *genres*, *espèces*, *races* appliqués à l'homme.

2° Quels sont les meilleurs moyens d'assurer la prospérité de nos possessions en Algérie par un bon système de colonisation?

3° Quelle a été en Afrique l'influence des dominations Carthaginoise, Romaine et Arabe sur les sciences, les arts et les lettres?

4° Quelle a été l'influence du christianisme sur la civilisation?

5° Quel rapport existe-t-il entre la langue des peuples et leur état social?

6° Quelle a été l'influence de l'imprimerie sur la langue et la littérature?

II. *Questions proposées par l'Association normande.*

7° Existe-t-il un assolement forestier? En d'autres termes, est-il bon de substituer certaines essences à d'autres, après une période temporaire plus ou moins longue, comme on intercale les plantes annuelles dans l'assolement agricole?

8° A-t-on constaté par des documents certains qu'un changement notable se soit opéré depuis quelques siècles dans les essences d'arbres qui peuplent nos forêts?

9° En adoptant le projet développé par M. de Caumont pour la confection d'une carte agronomique de la France par départements, quel serait le mode de notation préférable pour indiquer les assolements et les cultures?

10° Quels sont, dans les laiteries, les vases qui conviennent le mieux pour le développement de la crême?

III. *Questions proposées par la Société française pour la conservation et la description des monuments historiques.*

11° Quels sont les caractères particuliers de l'architecture ogivale des bords du Rhin aux treizième, quatorzième et quinzième siècles?

Digitized by Google

12° A quelle époque peut-on faire raisonnablement remonter l'origine des corporations de maçons ou de tailleurs de pierre sur les bords du Rhin?

IV. *Question proposée par la Société Racinienne.*

13° Rechercher les causes de la décadence du théâtre français. Indiquer les moyens d'empêcher la littérature dramatique de sortir des voies de moralisation dont elle n'aurait jamais dû s'écarter.

V. *Questions proposées par M. Bonnet, professeur d'agriculture à Besançon.*

14° L'enseignement agricole porté directement au milieu des cultivateurs, peut-il avoir lieu dans tous les départements, comme il se pratique avec grand succès depuis plusieurs années dans celui du Doubs?

15° L'exercice du droit de vaine pâture étant dans beaucoup de provinces contraire aux améliorations agricoles, ne peut-on pas, d'après les lois existantes, en réglementer l'usage de manière à ce que la vaine pâture ne soit permise que dans le temps où elle ne serait pas nuisible? Formuler dans ce cas les mesures administratives qui deviendraient protectrices du progrès agricole.

16° Établir les moyens de nourrir les animaux à l'étable et faire connaître les avantages qui en résulteraient pour leur propriétaire et pour l'agriculture.

17° Quels sont les procédés agricoles ou les méthodes d'agriculture qu'il serait important à la France d'importer de la Suisse, de l'Allemagne ou de quelques autres pays voisins?

18° Un Ministère spécial d'agriculture serait-il utile à la prospérité de cette profession?

19° Peut-on organiser des moyens protecteurs de l'agriculture et de l'économie rurale et publique? Dans ce cas en quoi consisterait cette organisation?

20° La police rurale étant généralement mal faite, à quels moyens faut-il recourir pour que toutes les récoltes aient protection?

VI. *Questions proposées par M. l'abbé Clerc, professeur à Luxeuil.*

21° Quel serait le meilleur moyen de favoriser en France le développement de l'éloquence sacrée?

22° Les nouvelles doctrines littéraires doivent-elles avoir quelque influence sur cette espèce d'éloquence?

23° Jusqu'à quel point les prédicateurs doivent-ils rester fidèles au culte du classicisme et se tenir en garde contre le romantisme?

VII. *Questions proposées par M. Jullien, de Paris.*

24° L'esprit d'association, appliqué à l'édilité publique avec intelligence et persévérance, ne permettrait-il pas d'obtenir, en un petit nombre d'années, dans plusieurs de nos villes, les mêmes résultats d'assai-

Digitized by Google

nissement, d'agrandissement, d'embellissement et d'amélioration en tout genre, qui, autrement, ne seraient obtenus qu'après un très-long intervalle de temps par la marche lente et routinière suivie jusqu'à ce jour?

25° Les congrès scientifiques, dont les sessions annuelles de dix, douze ou quinze jours au plus, sont toujours séparées par un intervalle de onze mois et demi, et qui ne sont ainsi qu'une institution tout à fait isolée et temporaire dans chacun des pays où elle a été introduite, ne pourraient-ils pas retirer un grand avantage de l'établissement d'un recueil mensuel qui serait leur organe commun et central, et qui servirait de lien d'union, de moyen de communication et d'instruction mutuelle entre les membres du congrès, tous dispersés après chaque session, et entre les congrès eux-mêmes des différents pays, qui restent trop étrangers les uns aux autres?

26° L'influence naturelle et légitime qu'exercent les femmes, est-elle convenablement préparée et dirigée par l'éducation qu'elles reçoivent, et n'est-il pas à désirer que le législateur et le gouvernement veuillent fixer leur attention sérieuse sur les meilleurs moyens de bien élever les femmes, dans l'intérêt particulier de leur sexe et dans l'intérêt général de la société?

VIII. *Question proposée par M. le général comte de Chassenon.*

27° Un nouveau genre d'industrie agricole, dû au général comte de Chassenon, essayé avec succès dans le grand-duché de Luxembourg, qui consiste à extraire, par des procédés chimiques, des baies de l'arbuste appelé *Myrtille*, très-commun dans quelques pays du Nord, du vin, du vinaigre et de l'eau-de-vie, paraît-il devoir être encouragé par les administrations de ces pays, comme un moyen d'augmenter le bien-être des classes pauvres et laborieuses, en leur procurant, avec un fruit sauvage et presque inutile jusqu'à présent, une boisson saine, abondante, peu coûteuse et assez agréable?

IX. *Question proposée par M. le chevalier de Balbi, de Venise.*

28° L'Italie, sous les rapports scientifique et littéraire, se maintient-elle, de nos jours, au niveau des autres nations civilisées de l'Europe?

X. *Questions proposées par M. le comte Lencisa.*

29° Les idées de Malthus sur la population sont-elles fondées en principe? Son système est-il susceptible d'une application quelconque à l'économie sociale?

30° Sous quel point de vue convient-il de considérer le régime municipal dans l'intérêt actuel de la Société européenne?

31° Les sciences et les arts généralement considérés n'étant que les branches d'une même tige, serait-il possible de puiser dans leurs éléments mêmes un principe d'unité, qui servirait de base à l'éducation

Digitized by Google

et à l'enseignement coordonnés d'après un même plan et dans un même esprit?

XI. *Question proposée par M. le Dr Mayor, de Lausanne.*

32° Quels sont les caractères différentiels de la chirurgie et de la médecine, et quels avantages doivent résulter, pour la science, de préciser les limites qui séparent ces deux grandes divisions de l'art de guérir?

XII. *Questions proposées par M. Morin.*

33° Quelle est la cause de la formation de la grêle?

34° Sur quelle théorie pourrait-on se fonder pour arriver à prédire le temps, et quel est le genre de formule à employer pour cela?

35° Quel but doit-on se proposer pour arriver à former une société météorologique?

XIII. *Questions proposées par MM. Herzog et Vulliemin, professeurs à l'Académie de Lausanne.*

36° Les antiquités celtiques antérieures à l'ère chrétienne ne permettent-elles pas de déterminer le caractère de l'art chez les Gaulois?

37° Si cet art s'exprimait sur le métal par l'ornement de détails plutôt que par la simplicité et la grâce des formes prises dans leur ensemble, si ces ornements de détail consistaient essentiellement dans la ciselure de lignes droites et de disques, les agrafes damasquinées, découvertes dans ces dernières années en Franche-Comté et dans la Suisse romande, ne présentent-elles pas, par leurs formes et par leurs filets d'argent incrustés sur le fer, des éléments de la manière de concevoir le beau?

Strasbourg, le 24 septembre 1842.

Pour copie conforme,

Le Secrétaire-général, G. Ph. Hepp.

Pour s'acquitter des devoirs que lui imposait l'avis qui termine le Programme, l'administration du Congrès s'est empressée de faire appel au zèle de beaucoup de personnes et au concours bienveillant des autorités. Elle est heureuse de dire que ni les unes ni les autres ne lui ont fait défaut.

Tandis qu'une Commission spéciale dirigea, avec un véritable dévouement, pendant toute la durée du Congrès, l'exécution des dispositions prises pour seconder MM. les hôtes du Congrès dans la recherche de logements convenables et à des prix modérés, une autre Commission, que le Comité des ad-

Digitized by Google

hésions et des réceptions avait nommée dans son sein, se chargea de rédiger une notice qui pût servir de guide aux étrangers dans la visite des monuments et des curiosités de notre ville; et par des démarches préliminaires, elle se mit en devoir de leur assurer un bon accueil de la part de MM. les propriétaires des collections et de MM. les directeurs des établissements. Le mérite de cette notice a dû lui assigner une place dans les impressions du Compte-rendu.

La bienveillance de MM. les bibliothécaires de la ville, et la courtoise obligeance de MM. les administrateurs du Casino littéraire avaient ouvert à MM. les membres du Congrès étrangers à la ville le libre accès de ces deux établissements pour toute la durée de la Session.

Dans la prévision, si heureusement réalisée, d'un concours nombreux d'assistants, l'administration du Congrès s'était occupée de bonne heure de la recherche de locaux suffisamment vastes pour servir de salles de séances. Grâce à l'empressement bienveillant des autorités, les difficultés sérieuses qu'elle avait rencontrées se sont facilement aplanies. Dès le 22 janvier 1842, M. le Maire de la ville avait mis à sa disposition, dans l'ancien Château royal, les salles nécessaires aux réunions préliminaires, avec la promesse d'étendre sa concession pour l'époque de la tenue du Congrès. Mais bientôt il devint évident que les salles du Château ne suffiraient pas à ce service. De là de nouveaux embarras qui cédèrent devant l'obligeance de M. le Recteur de l'Académie, non moins que devant la munificence éclairée du Conseil municipal.

Par sa lettre du 23 septembre 1842, M. le Recteur, de concert avec MM. les Doyens des facultés et M. le Directeur de l'École de pharmacie, mit à la disposition de l'administration du Congrès, à l'hôtel de l'Académie, tous les locaux nécessaires aux assemblées des Sections, et assura en même temps aux membres du Congrès l'accès de toutes les collections scientifiques et littéraires.

De son côté, l'administration municipale, après avoir constaté l'impossibilité, pour l'administration du Congrès, de trouver une salle convenablement disposée pour les assemblées générales, voulut bien se charger elle-même de la recherche et de la mise en état d'un tel local. C'est dans ce

Digitized by Google

but que le Conseil municipal, jaloux d'ailleurs de faire à MM. les membres du Congrès étrangers à la ville un accueil digne des mœurs hospitalières de la population, vota, dans sa séance du 12 août 1842, un crédit de 8,000 francs, et nomma dans son sein une Commission de neuf membres, présidée par M. le Maire, pour en diriger et surveiller l'emploi. Cette Commission s'acquitta de sa mission avec autant de dévouement que de discernement et de goût; elle a dû en trouver la flatteuse récompense dans le plein succès de toutes les dispositions par elle prises, et dans les droits incontestables qu'elle a acquis à la vive reconnaissance de tous les membres du Congrès.

Le Programme des fêtes, rédigé par la Commission, et sanctionné par les autorités, était d'autant plus complet et plus brillant, que M. le Lieutenant-général commandant la 5e division militaire avait bien voulu contribuer pour une bonne part à en rehausser la variété et l'éclat. L'impression de ces belles solennités militaires a été profonde. La parfaite prévenance qui a accueilli MM. les étrangers dans leur visite aux nombreux et importants établissements militaires de notre place, a achevé de les pénétrer de reconnaissance envers les autorités militaires.

La Commission municipale a étendu sa sollicitude éclairée sur tout ce qui pouvait contribuer à rendre le séjour de notre ville plus agréable à nos hôtes. Sans entrer ici dans des détails, que la brièveté de cette notice ne comporte pas, nous nous bornerons à mentionner les dispositions judicieuses par elle prises, pour créer, dans une des salles du Château, une table commune à des prix modérés, et qui pût devenir un point agréable de réunion pour tous les membres du Congrès. Par de tels soins, à la fois si actifs et si éclairés, la Commission municipale a concouru d'une manière extrêmement efficace au bon succès de la dixième Session du Congrès, dont l'administration est heureuse de lui exprimer de nouveau toute sa reconnaissance.

Nous croyons devoir compléter les renseignements donnés sur les mesures d'ordre et de prévision, qui ont précédé l'ouverture du Congrès, par la communication des actes et publications qui s'y rapportent.

Digitized by Google

COMMISSION DES RENSEIGNEMENTS,

NOMMÉE PAR LE COMITÉ DES ADHÉSIONS ET DES RÉCEPTIONS.

MM. Fée, Président du Comité des adhésions et des réceptions;
Friis, architecte de la ville;
Hickel, avocat, Conservateur de la Société des amis des arts;
Laurent, capitaine d'état-major.

COMMISSION MUNICIPALE.

MM. Schützenberger, Maire, Président;
Boersch, membre du Conseil municipal;
Braun, entreposeur des sels;
Grucker père, libraire;
Kratz, ancien notaire;
Lauth (Charles), membre du Conseil municipal;
Schneiter, *idem*;
Silbermann, *idem*;
Steiner, *idem*.

ARRÊTÉ DU MAIRE DE LA VILLE DE STRASBOURG.

Le Maire,

Vu les propositions faites par la Commission nommée par nous pour l'organisation des fêtes que la ville donnera en l'honneur du Congrès scientifique,

Arrête :

1. La nouvelle Halle couverte sera mise à la disposition des membres du Congrès pour la tenue des assemblées générales; elle sera close et décorée.

2. Afin d'offrir aux membres du Congrès, ainsi qu'à leurs dames, un centre de réunion, les salons du Château seront ouverts tous les soirs à sept heures, à dater du 28 septembre, et pendant toute la durée du Congrès.

Digitized by Google

3. Les fêtes auront lieu dans l'ordre suivant : Le samedi 1er octobre, à huit heures du soir, réception des membres du Congrès et de leurs dames dans les salons de l'Hôtel-de-Ville.

4. Le dimanche 2 octobre, à onze heures du matin, M. le Lieutenant-général commandant la 5e division militaire passera la revue des troupes de la garnison sur la place Kléber; des places spéciales seront réservées aux membres du Congrès. A deux heures de relevée, on se réunira à la station de Kœnigshofen pour se rendre par le chemin de fer à la colonie agricole d'Ostwald.

5. Lundi 3 octobre, soirée musicale au Château, à laquelle sont invités les membres du Congrès et leurs dames.

6. Mardi 4 octobre, à midi, exercices gymnastiques militaires à la Finckmatt.

7. Mercredi 5 octobre, illumination à lampions de la flèche de la Cathédrale; fanfares dans l'intérieur de la tour.

8. Jeudi 6 octobre, à huit heures du soir, grand bal paré à la salle de spectacle, offert à MM. les membres du Congrès étrangers à la ville, et à leurs dames.

9. Vendredi 7 octobre, de huit à neuf heures du soir, feux de Bengale sur la flèche de la Cathédrale.

10. Le présent arrêté sera immédiatement transmis à M. le Préfet du Bas-Rhin, et soumis à l'approbation de M. le Lieutenant-général commandant la 5e division militaire, en ce qui concerne les dispositions des art. 4 et 6.

Strasbourg, le 24 septembre 1842.

Pour le Maire absent, *signé* HAAN, adjoint.

Approuvé :

Le Lieutenant-général, *signé* BARON BUCHET.

Vu par le Préfet, *signé* SERS.

Digitized by Google

ÉNUMÉRATION

DES PRINCIPAUX ÉTABLISSEMENTS, MONUMENTS ET COLLECTIONS DE LA VILLE DE STRASBOURG ACCESSIBLES A MM. LES MEMBRES DU CONGRÈS; RÉDIGÉE PAR LES SOINS DE LA COMMISSION DES RENSEIGNEMENTS.

Établissements publics.

1. ***Le Musée d'histoire naturelle*** sera ouvert pendant toute la durée du Congrès, tous les jours de neuf heures à midi, et depuis une heure de relevée jusqu'à cinq heures du soir. M. le directeur et M. le conservateur du Musée se tiendront à la disposition de MM. les membres du Congrès le jeudi 29 septembre, le samedi 1er et le lundi 3 octobre, de neuf à onze heures du matin, dans les galeries du Musée.

2. ***Le Musée d'anatomie pathologique*** sera ouvert tous les jours de neuf heures à midi et de une heure à cinq heures. M. le directeur du Musée se tiendra à la disposition de MM. les membres du Congrès le vendredi 30 septembre, le mardi 4 et le jeudi 6 octobre, de midi à deux heures.

3. ***Le Cabinet de physique de la Faculté des Sciences et celui de la Faculté de Médecine*** seront ouverts tous les jours, le premier de une heure de relevée à trois heures, le second aux mêmes heures que le Cabinet d'anatomie pathologique auquel il est attenant.

4. ***La Bibliothèque de l'Académie*** sera ouverte tous les jours de onze heures à deux heures.

5. ***L'Arsenal de chirurgie*** sera ouvert aux mêmes heures que la Bibliothèque de l'Académie, dans le local de laquelle il se trouve.

6. ***Le Laboratoire de la Faculté de Médecine et celui de l'École de pharmacie*** seront ouverts tous les jours, de neuf heures du matin à cinq heures du soir, pour MM. les membres du Congrès qui appartiendront à la deuxième Section.

7. ***L'Observatoire.***

(Ces sept premiers établissements se trouvent réunis dans les bâtiments de l'Académie.)

8. ***Le Jardin botanique***, rue de l'Académie, sera ouvert pendant toute la durée du Congrès, tous les jours de neuf heures du matin à six heures du soir. Les serres pourront être visitées de neuf heures à midi, et de deux heures à cinq heures du soir. M. le directeur du jardin botanique se tiendra à la disposition de MM. les membres du Congrès, le samedi 1er, le lundi 3 et le mercredi 5 octobre, de deux heures à quatre heures du soir.

9. ***La Bibliothèque de la ville*** (au Temple-Neuf), avec un Musée d'antiquités, une collection de médailles et d'autres objets d'art, parmi lesquels les vitraux de la Chartreuse de Molsheim, sera ouverte tous les jours de dix heures à midi. M. le bibliothécaire se tiendra à la dis-

Digitized by Google

position de MM. les membres du Congrès, le vendredi 30 septembre, le lundi 3 et le mercredi 5 octobre, aux mêmes heures.

10. *L'Arsenal*, avenue de la Citadelle, sera ouvert tous les jours depuis une heure de relevée jusqu'à cinq heures du soir.

11. *La Fonderie de canons*, place de la Comédie, sera ouverte tous les jours depuis le lever jusqu'au coucher du soleil. Le 6 octobre, il y aura une coulée de six bouches à feu.

12. *Le Musée de la ville* (à l'*Hôtel-de-Ville*) sera ouvert tous les jours de neuf heures du matin à quatre heures du soir.

13. *L'Hôtel des Monnaies*, rue de la Monnaie, 12, sera ouvert tous les jours de dix heures du matin à midi. (On ne pourra recevoir que cinq personnes à la fois.)

14. *La Manufacture royale des tabacs*, rue de la Pierre-Large, 13, et *ses machines à Illkirch*, pourront être visitées tous les jours de neuf heures du matin à midi et de deux heures de relevée à cinq heures.

15. *Le Dépôt royal d'étalons*, à l'hôtel du Haras, rue Sainte-Élisabeth, sera ouvert de huit heures du matin à midi et de une heure à cinq heures du soir. Exercices d'équitation de huit heures à onze heures du matin.

16. *L'Hospice civil* sera ouvert depuis une heure de relevée jusqu'à quatre heures.

17. *L'Hospice des orphelins*, rue de la Madeleine, sera ouvert tous les jours de neuf heures à midi et de deux heures de relevée à quatre heures.

18. *Le Mont-de-Piété*, quai Saint-Jean, sera ouvert les jours ordinaires, excepté les jeudis, de trois heures et demie de relevée; les dimanches de neuf heures du matin jusqu'à midi et de deux heures de relevée jusqu'à cinq heures.

19. *La Colonie agricole d'Ostwald*, à sept kilomètres de la ville. (Voir le programme des fêtes.)

Monuments et curiosités d'architecture.

1. *La Cathédrale*.

L'Horloge de M. Schwilgué sera ouverte tous les jours à dater de vendredi 30 septembre, de neuf heures à cinq heures du soir.

Le Télégraphe sera ouvert toute la journée, excepté aux heures où l'on travaille. On ne pourra recevoir que dix personnes à la fois.

L'Atelier de l'Œuvre-Notre-Dame, à la Cathédrale.

2. *La Maison de Recette de l'Œuvre-Notre-Dame*, place du Château, 3; escalier à vis; cabinet du receveur; chapelle du rez-de-chaussée; dessins originaux de la cathédrale, sur parchemin; exposition de l'ancienne horloge astronomique.

3. *Le Temple-Neuf*; Danse des Morts peinte sur le mur; plusieurs monuments funéraires.

4. *La Fondation de Saint-Guillaume et le Gymnase*; ancien cloître; salle de l'Auditoire.

5. *L'Église Saint-Thomas*; tombeau du maréchal de Saxe; vitraux; beaucoup de monuments; sur la tour belle vue de la cathédrale.

Digitized by Google

6. *Saint-Pierre-le-Vieux ;* tableaux de Martin Schœn.

7. *Saint-Pierre-le-Jeune ;* jubé à peintures ; un tableau attribué à Holbein ; chapelle.

8. *Saint-Étienne ;* du côté du chœur, façade dans le style byzantin.

9. *Saint-Guillaume ;* jubé ; tombeau dans le chœur ; bas-relief en bois ; vitraux peints.

10. *L'Église de la Madeleine ;* vitraux peints.

11. *La Synagogue ;* rue Sainte-Hélène.

12. *La Halle-aux-Blés ;* au Marais-Vert.

13. *Le Château royal.*
14. *L'Hôtel-de-Ville.*
15. *L'Hôtel de la Préfecture.*
16. *L'Hôtel de la 5e Division militaire.*

} Style de Louis XV.

17. *L'Hôtel du Commerce* (ancien Hôtel-de-Ville), place Gutenberg ; architecture de la renaissance.

18. *Le Théâtre.*

19. *L'École de pharmacie*, à côté de l'Académie.

20. *Le Monument de Kléber*, place Kléber.

21. *Le Monument de Gutenberg*, place Gutenberg.

22. *Les Remparts et la Citadelle* construits par Vauban.

23. *Le Polygone avec un monument de Kléber*, à trois kilomètres de la ville.

24. *Le Chemin de fer*, débarcadère à Kœnigshofen.

25. *Les Canaux ; a*) le canal du Rhône-au-Rhin, hors la porte Nationale ; *b*) le canal du Faux-Rempart et de la rivière de l'Ill ; *c*) le canal de l'Ill-au-Rhin, à la Robertsau ; pont-levis en fonte à la Poncelet ; écluses pour bateaux à vapeur ; près de là, pont suspendu ; barrage à la Poiret, à planchettes mobiles de nouvelle invention ; *d*) le canal de la Marne-au-Rhin, au Wacken.

Collections particulières et ateliers d'arts.

1° *Collections de tableaux.*

M. Deu, quai des Pêcheurs, 82.
M. le baron d'Olry, rue des Veaux, 3 *bis*.
M. Simonis, rue des Juifs, 34.
M. le vicomte Renouard de Bussierre, rue Derrière-Saint-Nicolas, 27.
M. Allaire, rue du Dôme, 2.
M. Guérin, quai des Pêcheurs, 5.
M. Kiehm, place du Château, 20.
M. Ris, rue des Échasses, 9.
M. Gay, rue de l'Ail.
M. Reiber, rue du Vieux-Marché-aux-Vins.
Mme Ve Richshoffer, rue du Vieux-Marché-aux-Poissons.
M. Thibaut, rue Sainte-Madeleine.
M. Klein, rue de la Fontaine, 23.
M. Ochs, rue Saint-Urbain, 12.

Digitized by Google

2° *Collections de curiosités archéologiques et artistiques.*

M. Schweighæuser, rue de la Monnaie.
M. Brunner, quai Saint-Nicolas.
M. Eckel, rue des Hallebardes (aussi minéralogie et géologie).
M. Thompson, rue du Vieux-Marché-aux-Poissons, 110.
M. Ingweiler, rue du Faisan, 6.
M. Hemmet, Place Saint-Thomas, 3.
M. Klipfel, Petite-rue-de-l'Église, 3.
M. Piton, rue des Juifs, 8 (panorama de Strasbourg et de ses environs).

3° *Collections d'objets d'histoire naturelle.*

M. de Billy, quai Saint-Thomas, 13. Géologie.
M. Buchinger, r. des Fribourgeois, 2. Herbier.
M. Fée, rue des Juifs. . . . . Idem (avec collection de fruits).
M. Schimper, quai St-Thomas, 14 . Idem (très-riche en mousses).
M. Silbermann, place St-Thomas, 3. Entomologie (Coléoptères).
M. Ott, près des Grandes-Arcades, vers la place Kléber . . . . . Idem.
M. Goubert, Grand'rue . . . . . Idem.
M. Saucerotte, rue de la Mésange, 6. Idem.
MM. Robert et Küss, r. des Veaux, 23. Objets d'anatomie humaine et comparée, modelés d'après nature.

4° *Ateliers d'art.* — a. *De peinture.*

M. Guérin, à l'Hôtel-de-Ville.
M. Mercklé, au Château.
M. Klein, aux Ponts-Couverts, 11.
M. Flaxland, à l'hôtel de la Loterie.
M. Oster, rue du Jeu-des-Enfants.
Mlle Jeannot, au Château.
M. Kübler, rue du Jeu-des-Enfants.
M. Eck, rue des Tonneliers.
M. Petitville, quai des Bateliers

b. *De sculpture.*

M. Grass, rue Brûlée, 28.
M. Friedrich, quai Saint-Jean, 56.
M. Kirstein, rue des Orfèvres, 4.

c. *De peinture sur verre (vitraux).*

MM. Pereyra et Horn, rue du Fossé-des-Tanneurs.
MM. Ritter et Müller, rue du Jeu-des-Enfants.

Digitized by Google

d. *De gravure.*

1. *En médaille.*

M. Kirstein, rue des Orfèvres, 1.
M. Emmerich, au Broglie.

2. *En taille-douce.*

M. Schuler, rue de la Toussaint, 9.
M Oberthür, Grand'rue, 18.

Établissements industriels particuliers.

1. *Intra muros.*

Établissement de constructions mécaniques de M. Kolb, rue Saint-Marc.
Filature et fabrique de soieries de M. Fæs, rue Salpétrière.
Fabrique de grande horlogerie de M. Schwilgué, rue Brûlée, 24.
Fabrique d'ébénisterie de M. Blumer, quai des Bateliers, 40.
Fabrique de maroquin de M. Emmerich, rue du Bain-aux-Plantes, 4.
Fabrique de pianos de M. Frost, place Saint-Pierre-le-Jeune.
Fabrique de pianos de M. Alfinger, rue Sainte-Barbe.
Fabrique de papiers peints de MM. Schmidt frères, rue des Serruriers.
Brasserie aux Trois-Rois de M. Farny, avec application de machines à vapeur, rue d'Austerlitz, 15.
Fonderie de caractères, imprimerie et lithographie de Mme veuve Levrault, rue des Juifs, 33.
Imprimerie de M. Silbermann, avec impression en noir et en couleurs, place Saint-Thomas, 3.
Imprimerie lithographique de M. Simon, rue du Dôme, 19.
Imprimerie lithographique de M. Bœhm, rue des Tonneliers, 8.
Manufacture d'ornements d'architecture de M. Joseph Heiligenthal et comp., rue des Veaux, 3.
Fonderie de cloches de M. Edel, rue Sainte-Barbe, 6.
Fonderie en bronze de M. Laroche, rue du Dôme.
Jardin de M. Hodel, jardinier-pépiniériste (belles serres), faubourg de Pierre, 37.

2° *Extra muros.*

Raffinerie de sucre dite *Alsacienne*, au Wacken, directeur M. Siegler.
Fabrique de sucre de betteraves, à la Meinau.
Établissement de constructions mécaniques, à Graffenstaden, directeurs MM. de Lièvreville et Mesmer.
Fabrique de produits chimiques de MM. Polidoro-Maroco et comp., au Contades.
Imprimerie lithographique et fabrique de papier porcelaine de M. Jundt, à la Robertsau.
Fabrique de toile cirée de M. Seib, à la Robertsau.
Fabrique de draps de M. Dietsch, à la Robertsau.

Digitized by Google

Promenades.

1. *L'Orangerie, avec les anciennes plantations de Lenôtre et la nouvelle promenade à l'anglaise,* à la Robertsau.

2. *Le Contades,* hors la porte des Juifs.

3. *Le Wacken,* hors la porte des Juifs.

4. *L'île du Rhin,* hors la porte d'Austerlitz ; le monument Desaix ; le grand pont du Rhin en face de Kehl.

Observations.

MM. les membres du Congrès, pour être admis aux collections et établissements publics, devront se présenter partout munis de leurs cartes. Pour visiter les collections, ateliers et établissements particuliers, ils devront être accompagnés d'un membre du Comité de réception qui aura soin d'en prévenir les propriétaires ou directeurs.

Ceux de MM. les membres du Congrès qui désireraient connaître plus particulièrement les établissements d'instruction, de bienfaisance publique ou particulière, l'hôpital militaire d'instruction, etc., etc., sont priés de s'adresser aux membres du Comité de réception qui s'empresseront de leur fournir les renseignements dont ils pourront avoir besoin.

Au surplus, MM. les membres du Congrès pourront consulter avec fruit les deux ouvrages suivants qui viennent de paraître à l'occasion du Congrès :

1° *Notice sur la ville de Strasbourg,* par M. SCHMIDT, professeur au Séminaire protestant, chez Schmidt et Grucker, rue des Grandes-Arcades.

2° *Énumération des monuments les plus remarquables du département du Bas-Rhin et des contrées adjacentes,* par M. SCHWEIGHÆUSER, correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des Lettres. Chez Levrault, rue des Juifs, 33.

Digitized by Google

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES.

OUVERTURE DE LA DIXIÈME SESSION.

Séance du 28 septembre 1842.

La première réunion, en assemblée générale, des membres du Congrès scientifique de Strasbourg a eu lieu mercredi le 28 septembre.

L'autorité municipale avait mis la nouvelle Halle à la disposition du Congrès pour ses séances générales. Cette halle, close provisoirement, était décorée intérieurement d'une manière conforme à la circonstance. Des tentures rouges sont disposées avec élégance aux arcades; des faisceaux de drapeaux tricolores sont suspendus aux extrémités de la salle. Le bureau est établi au centre, sur une estrade, et surmonté d'un faisceau de drapeaux aux couleurs des différentes nations de l'Europe, symbole des idées de paix et d'harmonie dont les congrès scientifiques sont la manifestation. Devant le bureau est placée la tribune des orateurs.

Des siéges sont préparés dans la salle pour mille personnes environ; dans les deux angles s'élèvent deux tribunes occupées par des dames.

Vers trois heures, environ six cents membres du Congrès sont réunis dans la salle. Parmi eux on remarque un grand nombre de savants étrangers, surtout de l'Allemagne, et S. G. Mgr. l'Évêque de Strasbourg, accompagné d'une partie de son clergé.

Le bureau est occupé par M. Hepp, Secrétaire-général du Congrès, assisté de MM. Eschbach, Forget, Jung et Silbermann, Secrétaires généraux adjoints.

Après une introduction musicale exécutée par des artistes placés à l'une des extrémités de la salle, M. Hepp déclare la

Digitized by Google

dixième Session du Congrès scientifique de France ouverte, et prononce le discours suivant :

MESSIEURS,

« Il est des situations dont la solennité accable l'homme chargé d'en soutenir le poids, et où il ne peut trouver que dans le sentiment du devoir une force passive et insuffisante. Briguer une telle position, serait audace ou folie; la subir, c'est résignation et dévouement.

« Je viens, Messieurs, de vous mettre dans la confidence des sentiments qui m'agitent au moment où j'aborde cette tribune, et je bornerai à ce peu de mots ce que j'aurais à vous dire des terreurs et des angoisses légitimes qu'un tel moment comporte. Chargé de cette grande tâche par la confiance spontanée de mes concitoyens et de mes collègues, je conserverai à jamais le souvenir d'un honneur, auquel rien, dans ma carrière passée, ne m'avait autorisé à aspirer.

« Mais c'est trop parler de l'homme; abordons la situation : elle est à la fois pleine d'écueils et de grandeur. Votre affectueuse indulgence soutiendra l'orateur; cette consolante pensée fait sa seule force; puisse-t-elle ne pas l'abandonner !

« Avant tout, qu'il me soit permis de féliciter mon époque, mon pays, mes concitoyens d'être témoins d'une telle réunion. Quelle plus éloquente preuve des progrès infinis de la science que ce magnifique concours d'illustrations intellectuelles venues de tant de points ! Quelle démonstration plus victorieuse du développement rapide des sympathies morales entre les peuples de tant de climats ! Quel témoignage plus flatteur de l'affectueuse bienveillance qu'on porte à cette Alsace, ce pays à la vieille piété, à la vieille science, à la vieille loyauté ! Mais aussi quelle institution si merveilleusement adaptée aux besoins de notre temps, aussi admirable de simplicité et de fécondité que celle de ces assises solennelles de la science, convoquant périodiquement ses plus fervents adeptes pour faire l'inventaire de ses richesses, pour vérifier ses méthodes, pour rectifier ses tendances et pour les mettre de plus en plus d'accord avec les intérêts et les nécessités de la vie intellectuelle, morale, industrielle et sociale du monde contemporain ! Quelle a été rapide et universelle la popularité d'une conception qui, éclose, il y a à peine vingt ans, dans la tête d'un des plus illustres naturalistes de l'Allemagne [1], a accompli dans peu d'années son tour d'Europe, et dont les solennités se succèdent du sud au nord, de l'est à l'ouest ! Et en effet, il est à peine un grand pays de l'Europe qui n'ait son Congrès scientifique, et dans la studieuse Allemagne toutes les branches principales du savoir humain célèbrent leurs congrès particuliers. En France, ce pays d'initiation et d'élan, il a suffi de la voix patriotique et éloquente d'un seul homme, et cet homme siége parmi nous [2], pour acclimater cette belle institution, et les progrès visibles et soutenus

[1] M. le Professeur Oken.

[2] M. de Caumont, de Caen, Correspondant de l'Institut.

Digitized by Google

qu'elle a faits depuis les dix années de son existence, établissent d'une manière irrécusable sa parfaite vitalité et sa conformité intime avec le génie national. Nous ne dirons pas les services spéciaux et importants que chez nous elle est appelée à rendre au milieu du délaissement et de la torpeur littéraire de nos provinces; car nous avons besoin d'écarter en ce moment de notre esprit tout ce qui pourrait l'attrister, l'humilier peut-être. Mais nous ferons ressortir, à la gloire de la France, le tact parfait avec lequel elle a su améliorer cette institution, en lui imprimant cette utilité sociale et pratique, que notre siècle recherche en toutes choses avec une si légitime avidité. Cette amélioration fondamentale, nous la trouvons dans le caractère universel et encyclopédique que le Congrès scientifique de France s'applique à imprimer à ses travaux; tendance exposée peut-être à quelques critiques de la part des hommes spéciaux, mais qui n'en est pas moins la condition vitale de son influence sociale et la cause véritable de la faveur croissante dont il est entouré.

« Nous n'ignorons pas qu'on a essayé d'attribuer ce caractère d'universalité à des circonstances moins favorables pour l'amour-propre national, et que les détracteurs du Congrès scientifique lui reprochent de ne produire que des résultats insuffisants pour les sciences spéciales. Mais de grâce, qu'on ne veuille donc pas confondre la mission des congrès avec la mission des académies; la vulgarisation de la science, son influence de tous les jours sur la vie et sur la civilisation des peuples, avec le développement abstrait de ses théories, avec la sagacité lente et patiente qui plonge dans ses profondeurs. Qu'on veuille bien comprendre que la nourriture intellectuelle est le premier, le plus impérieux besoin de notre époque; que nous avons besoin de beaucoup d'idées pour avoir des idées justes; que chez nous il y a longtemps que la science à cessé d'être le patrimoine d'une caste, et que la nationalité du mot profond de notre vieux Montaigne : « Je ne m'enquiers pas qui est le plus savant, mais qui est le mieux savant, » renferme le secret de la force et de l'énergie françaises. Est-ce à dire qu'il ne faille pas s'appliquer à donner de jour en jour plus de consistance, de profondeur et d'originalité aux travaux du Congrès scientifique de France? Nullement; le moindre doute à cet égard lui tournerait à injure, et l'éclat croissant de ses réunions nous est un sûr garant des efforts consciencieux qui seront faits, dans cette direction, par tous les hommes de cœur qui apprécient cette institution. Mais, pour Dieu! qu'on ne lui enlève pas son caractère populaire, ni sa merveilleuse aptitude à se plier au génie particulier des provinces, qu'il ramène et assimile si naturellement au génie national; que dans ses courses vagabondes on lui conserve sa précieuse mission de recueillir toutes les lumières, d'encourager tous les talents, de se plier à tous les besoins et de proclamer, au milieu des populations, la dignité de la science et sa vertu civilisatrice. C'est à ce prix, et à ce prix seul, que son influence grandira, c'est dans cette voie seule qu'il deviendra un des plus puissants instruments du progrès religieux et moral et des besoins sociaux et intellectuels.

« Nos idées sur la mission véritable des congrès scientifiques en

Digitized by Google

France nous ont conduits à une des questions les plus élevées qui soient dignes d'être débattues devant une telle assemblée ; car, il n'en est pas qui soit en rapport plus direct avec les intérêts les plus pressants de notre époque. Cette question, nous l'aborderons avec conviction et franchise. La civilisation et la science, la pacification des esprits et la diffusion des lumières sont également intéressées à sa judicieuse solution.

« Quel est, demanderons-nous, le rôle de la science dans la société contemporaine ? Ce rôle a-t-il toute sa puissance et toute sa grandeur ? La science en a-t-elle l'exacte intelligence ? Le monde sait-il suffisamment la respecter et l'utiliser ? La science est-elle l'humble servante de la vie, ou en est-elle la directrice et la lumière ? Le développement des deux est-il symétrique ? Les progrès de l'une déterminent-ils l'avancement de l'autre, et celle-ci devient-elle plus morale et plus heureuse en proportion des clartés que l'autre essaye de répandre ? En un mot, *dans quel rapport la science se place-t-elle avec la vie et réciproquement ?*

« S'il est un point hors de controverse pour l'observateur réfléchi du développement progressif de l'humanité, c'est la révolution fondamentale qui s'est opérée dans les instincts et les principes qui conduisent l'homme contemporain dans sa vie morale comme dans sa vie sociale, si on les compare à ceux auxquels obéissaient les générations qui nous ont précédés. A la foi instinctive, à la docilité héréditaire, qui avait tout au plus ses accès de mutinerie, au respect implicite des précédents et des traditions, en un mot, aux instincts hiérarchiques qui le guidaient dans la vie morale et intellectuelle comme dans la vie sociale, et qui avaient pour base un sentiment profond ; quoique confus, de sa débilité et de son infériorité, nous avons vu succéder tout à coup et presque sous nos yeux, ou au moins dans des temps que nos souvenirs peuvent atteindre, une indiscipline de la pensée, un mépris des traditions, un esprit d'audace et de nivellement, qui dépassèrent rapidement en témérité et en arrogance tout ce que les anciens instincts avaient acquis de tenacité et de consistance ; et la défiance de soi, caractère pour ainsi dire distinctif des temps précédents, céda le pas à une sorte d'adoration de l'homme pour sa science et pour son infaillibilité personnelle. Cette révolution, longtemps latente dans ses causes et dans ses mobiles, éclata soudain, et le monde moral et social en furent également ébranlés sur leurs bases. Son premier effet fut de désorienter tous les esprits, de dépayser, pour ainsi dire, les plus hautes intelligences ; car non-seulement tous les étais de la vieille société s'étaient affaissés à la fois, non-seulement tous les égoïsmes s'étaient fait jour, mais encore toute confiance avait disparu, tous les instruments de direction et de conduite s'étaient brisés violemment, et le trouble fut tel, que l'on vint à douter si la nature humaine avait conservé ses caractères distinctifs et son impérissable dignité. La science fut des premières à succomber sous d'aussi effrayantes atteintes ; tous ses principes acquis, toutes ses doctrines consacrées étaient ébranlées à la fois, et cet ébranlement fut tel, qu'à l'heure actuelle elle n'a pas encore acquis une suffisante confiance

Digitized by Google

en soi, qu'elle n'a pas encore repris cette influence suprême qui lui est due sur le développement de nos destinées. Étourdie des coups qui l'accablaient de toutes parts, il lui arriva de perdre la première l'intelligence des événements gigantesques qui se développaient autour d'elle, et longtemps, trop longtemps, sans doute, elle s'agita avec obstination dans le cercle de ses vieilles expériences et de ses vieilles idées. Doutant d'elle-même en même temps que de la nature humaine, il n'est pas d'écart dans lequel elle ne se soit jetée pour déformer et pour torturer cette nature dans le sens de ses impuissantes théories. Incapable de saisir le fil conducteur dans cet immense dédale de contradictions, de souffrances et d'excès, elle en devint de jour en jour plus impuissante à comprendre et à diriger les intérêts complexes et multipliés de la vie nouvelle. Trop souvent aux gages de passions extrêmes, auxquelles, par une coupable condescendance, elle s'efforça de subordonner ses doctrines éphémères; elle en arriva, par moments, à accumuler sur sa tête le dédain moral pour ses coupables complaisances, et le discrédit intellectuel qui s'attachait à ses combinaisons impuissantes.

« Mais en même temps que la science, qui aspire à expliquer l'homme et à le diriger, eut à subir ces profondes, ces mortelles atteintes, la science, qui scrute la nature et qui l'assouplit aux fins et aux nécessités de notre existence, fit des progrès d'autant plus extraordinaires et plus brillants; car, pressée par les nécessités impérieuses qui l'agitaient de toutes parts, elle profita de la popularité que lui valurent ses services, et de l'énergie de tant d'esprits puissants, qui se détournèrent avec dédain et presque avec dégoût des folles orgies, dans lesquelles son infortunée sœur était allée compromettre son autorité et son empire. Se mettant au service de ce besoin de travail et de bien-être, qui était devenu comme la passion de l'époque, parce que l'instabilité déplorable des doctrines et des institutions avait flétri et désenchanté les biens de la vie morale, la science du monde matériel s'éleva à une hauteur inconnue jusqu'alors, et ses méthodes se développèrent et se perfectionnèrent en proportion des immenses conquêtes qu'elles lui permirent de réaliser. Ce sera un beau, ce sera un magnifique chapitre de l'histoire future de l'humanité, celui des merveilles enfantées par le génie créateur de l'homme dans l'ordre des intérêts matériels et industriels, et le récit des bienfaits que dans cette direction il a versés sur notre espèce, formera une sorte de compensation aux maux sans fin que lui ont fait endurer les fatales erreurs des sciences morales.

Mais que parlons-nous de compensation? Peut-il en être pour les douleurs du déchirement moral dont la passion, le doute, les froideurs glaçantes de l'égoïsme affligent l'individu? Y a-t-il une compensation possible à l'absence de stabilité, de sécurité, de respect des institutions et des lois, qui sont les premiers biens du citoyen? Et ces biens pouvaient-ils renaître avant que les principes de religion et de moralité eussent repris leur empire? en d'autres termes, avant que la science morale eût refait ses méthodes et rétabli ses doctrines? Preuve évidente et victorieuse de la prédominance absolue des intérêts de l'ordre moral

Digitized by Google

sur les intérêts de l'ordre matériel, en apparence les plus irrésistibles et les plus puissants. Aussi, voyez avec quelle chaleureuse piété les générations contemporaines sont occupées à reconstituer le domaine de leurs convictions religieuses et morales; quelle ardeur elles déploient à flétrir de leur dédain les grossiers écarts d'une époque à peine écoulée, et combien sont vaines les clameurs de ceux qui essayent de les détourner de la satisfaction de ce plus noble, de ce plus impérieux besoin de l'homme!

« Mais si les ravages du désordre sont rapides, les remèdes n'exercent qu'une action lente et contrariée, et cette observation est vraie, surtout dans l'ordre moral. Il ne suffit pas que le monde contemporain ait replacé au premier rang les vérités de cet ordre, et qu'il s'applique sérieusement et énergiquement à les remettre en honneur dans le monde intellectuel comme dans le monde social, pour qu'aussitôt toutes les traces de vieilles et fatales erreurs disparaissent; tenaces, parce qu'elles sont enracinées, et parce qu'elles ont su se mêler intimement aux intérêts de la vie positive, elles ne céderont que devant le travail lent mais irrésistible de l'éducation, à laquelle revient dès lors le grand rôle de rétablir définitivement la société sur des bases que le siècle avoue et dont l'humanité puisse s'honorer. D'ici là, l'action des vérités morales restera plus ou moins livrée à la vanité et à l'acharnement des disputes humaines; bien souvent leur prééminence sera méconnue au profit de ce qu'on nomme si pompeusement les intérêts positifs, et l'on verra, trop souvent encore, les principes moraux et sociaux les plus élevés être sacrifiés aux notions grossières du lucre et de l'utile.

« Pour être justes, nous dirons que la science morale expie durement, mais n'expie pas sans l'avoir méritée, l'humiliation profonde dont la fatalité de ses erreurs l'a rendue l'objet. Ce qui prolonge ses souffrances, c'est, d'un côté, l'impéritie de la plupart de ceux qui essayent d'y porter remède; de l'autre, l'audace d'agression de ses détracteurs, qui croit peut-être en proportion directe du vif pressentiment qu'ils ont d'une infaillible défaite. La plupart des prétendus restaurateurs des sciences morales partent de principes faux ou exagérés; et lors même que leur point de départ prêterait moins à la critique, leur logique passionnée, ignorant l'homme dans ses immortelles tendances, comme dans les nécessités qui assiégent sa vie morale et sociale, les fait arriver à des résultats que le bon sens et la conscience du genre humain repoussent à l'envi. Plongés tantôt dans le fatalisme de l'histoire, tantôt dans les abstractions sèches et stériles d'une métaphysique creuse, se plaisant à forger l'homme selon les nécessités de leurs vaporeuses hypothèses, au lieu de l'étudier tel qu'il est sorti de la main de Dieu, et se passionnant pour leurs rêveries à mesure qu'elles sont plus excentriques, ces maladroits apologistes réussissent à livrer au ridicule ou au dédain un genre de vérités et de recherches, auquel déjà les enfants du siècle adressent le reproche, impardonnable à leurs yeux, de ne jamais se résoudre en résultats positifs, c'est-à-dire en résultats palpables et qui admettent le nombre, le poids et la mesure. Et cependant jamais il n'y a eu d'époque où la consolidation de tous les intérêts de l'ordre moral et de l'or-

Digitized by Google

dre matériel ait dépendu d'une manière plus absolue et plus péremptoire de la démonstration d'un petit nombre de principes de l'ordre philosophique et moral, et de leur introduction dans les affaires de la vie pratique. L'étourdissante cacophonie de doctrines, qui est sans contredit le fléau le plus désastreux de notre époque, ne pourra être vaincue que par le triomphe de doctrines plus rationnelles et plus morales; la consolidation de nos destinées et le sort même de la civilisation dépendent donc en définitive de la rectitude des vues et des principes qui prévaudront dans la science morale. Ce n'est qu'à ce moment que celle-ci reprendra, dans l'ordre hiérarchique, la place qui lui est due, comme au guide et au flambeau de l'humanité; et alors seulement on s'apercevra de la vanité des efforts prolongés qu'on a faits pour la supplanter dans cette mission auguste, par un ordre de vérités qui resteront toujours impuissantes à conduire l'homme moral, aussi longtemps du moins que l'égoïsme et le grossier instinct du bien matériel ne seront que des impulsions aveugles et brutales qui ont besoin d'être maîtrisées et contenues, et qui n'ont, par cela même, aucun titre pour aspirer à la domination des existences.

« Il est évident, par ce qui précède, que la longue dépression de la science morale a dû compromettre d'une manière fatale l'autorité de direction et d'empire qui lui revient de droit sur les destinées humaines; et à considérer la hiérarchie actuelle de la société, on demeure convaincu de l'insuffisance du rôle qu'elle y joue. A sa place, la science du monde matériel, favorisée par les secours positifs qu'elle apporte aux nécessités et aux jouissances de la vie, a acquis une influence aussi prépondérante que temporairement utile; car cette influence n'a pas peu servi à raffermir, sur la base de l'égoïsme et du désir des jouissances, l'ordre extérieur et la régularité du fonctionnement social. Mais déjà les vices graves de cette interversion des rôles des deux sciences éclatent de toutes parts, et il faut quelque naïveté pour s'étonner qu'une société qui n'aurait que de tels appuis, ne pût ni se reposer ni se consolider. Ce n'est pas par l'intérêt grossier et par la convoitise qu'on réussira jamais à discipliner l'homme, aussi peu qu'à le rendre heureux; car ce sont là des divinités brutales et insatiables dont les appétits grandissent à mesure qu'on essaye de les satisfaire; la doctrine seule du devoir et des vérités immortelles à cette vertu toute puissante, car elle seule a le droit de dominer et de parler d'autorité; toutes les autres vérités sont utiles à connaître et précieuses à exploiter; mais destinées à servir la cause de l'utile, comment pourraient-elles aspirer à démêler et à imposer la doctrine du bien?

« La liaison est directe entre les considérations que nous venons d'exposer et les intérêts des congrès scientifiques, qui ont droit de nous préoccuper en ce moment. Si ces congrès aspirent à devenir de véritables messagers de civilisation, à réunir en un brillant faisceau tous les éléments de lumières épars çà et là, c'est, avant tout, par la propagation d'une bonne philosophie des sciences qu'ils doivent s'appliquer à marquer leur passage. Or, cette philosophie des sciences doit être es-

Digitized by Google

sentiellement calquée sur une saine philosophie de l'homme lui-même et de sa nature immortelle, et de cette idée, aussi simple que féconde, jailliront, comme d'une source intarissable, les grandes et larges conceptions de la science et ces sentiments élevés qui ennoblissent et sanctifient toute l'activité intellectuelle et morale de l'homme. Cette mission, bien comprise, imprimerait aux congrès scientifiques une influence incalculable sur le développement des intérêts les plus sacrés de la société, en même temps qu'elle contribuerait puissamment à modérer et à régulariser l'estime excessive des jouissances matérielles, en extirpant des âmes ce doute glaçant qui flétrit, et cette indifférence pour les satisfactions morales, produit de l'instabilité et de l'extravagance des doctrines bien plus encore que des convoitises grossières et de la passion effrénée des satisfactions sensuelles.

« Mais si, d'une manière générale, la bienfaisante influence des congrès scientifiques est directement subordonnée à la moralité des tendances qu'ils poursuivent, il est encore pour eux certaines causes immédiates de succès, qui dépendent des circonstances, sous l'empire desquels ils se réunissent. Ici il est des conditions qui, pour varier selon les époques et selon les localités, n'en ont pas moins quelque chose de fatal et de nécessaire. Dans des pays à instruction insuffisante, en l'absence des travaux de la science ou des excitations puissantes du commerce et de l'industrie, au milieu de la stérilité des souvenirs historiques ou de l'apathique indolence des populations, le rôle des congrès scientifiques serait naturellement nul et inféconde.

« Les Congrès ne sauraient prétendre à créer les idées; leur mission est de les mettre en lumière et de les vulgariser. Moins préoccupés des amours-propres individuels que du désir de stimuler les intelligences, il leur faut un premier fond d'idées, et surtout une disposition sympathique des esprits à l'activité intellectuelle, scientifique, littéraire ou artistique, pour se produire avec quelque chance de succès. Mais l'atmosphère qui leur convient avant tout, c'est celle des populations historiques, riches de leurs souvenirs et de cette poésie suave et brillante, intime et pompeuse, qui anime de son souffle divin la littérature et l'art, et prête même aux travaux de la science et aux conceptions de l'industrie quelque chose de sa chaleur et de sa grâce. Il y a donc des terrains plus ou moins favorables au succès de ces solennelles réunions, et cette considération doit influer sur l'appréciation de leurs travaux. Or, il est peu de régions en Europe qui, pour la richesse et pour la magnificence des souvenirs, puisse lutter avec cette admirable vallée du Rhin, que Dieu, en la créant, semble avoir destinée à rester pour jamais une des grandes artères de la vie morale et de la civilisation des peuples. Car, soit que l'on remonte à l'origine de l'histoire des régions centrales de l'Europe, et qu'on assiste à ces luttes gigantesques entre la rude énergie des races septentrionales et la civilisation épuisée de Rome, entre l'esprit féodal et l'esprit municipal; soit que l'on poursuive dans le cours des siècles les développements de la religion et de l'art, ceux de la chevalerie comme ceux des corporations bourgeoises,

Digitized by Google

que l'on recherche la trace du réveil de la pensée humaine et de ses formes d'expression, ou qu'on suive celle du génie appliqué à la vulgariser; ou qu'enfin on essaye de retracer les anciennes routes du commerce et de signaler les premiers efforts de l'industrie au milieu des ténèbres du moyen âge, partout et toujours l'on est ramené vers cette magnifique vallée du Rhin, comme vers un des foyers d'élaboration les plus ardents des éléments de puissance, de grandeur, de piété et de lumières de l'humanité. Incessamment placés sous l'action de deux civilisations qui de l'est à l'ouest viennent se mêler et se confondre dans ces beaux parages, leurs habitants ont dû de bonne heure se former un caractère propre et adoucir les aspérités les plus saillantes des deux nationalités d'où ils tirent leur origine. Ce n'est pas ici le lieu de retracer avec détail les phénomènes curieux que notre remarque tend à expliquer; mais ce qui est vrai, c'est que ces phénomènes subsistent, et que les luttes les plus acharnées de la politique n'ont jamais réussi à détruire les sympathies naturelles et innées qui rapprochent les habitants des deux bords du fleuve. Ce qui les distingue, c'est leur aptitude singulière à apprécier le génie propre à chacune des deux nationalités, entre lesquelles la Providence leur a assigné le beau rôle de médiateurs et d'interprètes; et, pour achever de marquer la prédilection avec laquelle elle les a traités, elle a voulu qu'à côté du rôle de transaction et de rapprochement qu'elle leur a imposé, ils sussent conserver intactes les généreuses émotions du patriotisme et de la nationalité.

« C'est sur ce terrain si admirablement préparé qu'a dû s'acclimater facilement la belle institution des congrès scientifiques, et l'expérience a pleinement confirmé la vérité de la déduction que nous venons de faire. Nées à peine depuis vingt ans en Allemagne, et depuis dix ans en France, ce court intervalle a suffi pour reporter six fois ces belles réunions sur les bords du fleuve, et pour peu que nous rattachions, par la pensée, le bassin du Rhin à celui du Rhône, avec lequel il a de si nombreux points de contact historique, nous pourrons énumérer, avec quelque orgueil local, à côté des quatre congrès de Fribourg, de Heidelberg, de Mayence et de Bonn, les quatre congrès de Metz, de Besançon, de Lyon et de Strasbourg. Nous imputera-t-on à vanité ces rapprochements complaisants? mais nos juges sont trop équitables pour nous reprocher un sentiment qui ne doit servir qu'à réveiller en nous celui des graves devoirs que notre position même nous impose.

« Or, cette position, comment la concevons-nous? tout simplement sous le point de vue des destinées nouvelles que la Providence semble avoir faites à l'humanité dans une ère de paix, de progrès, de rapprochement et de civilisation. Désormais les luttes entre nations n'ont plus pour objet que des rivalités de travail, de lumières, de bien-être moral et matériel, et si de pénibles vestiges d'hostilités naguère flagrantes survivent encore aux causes qui les ont fait naître, ils disparaîtront rapidement devant les nécessités instinctives du siècle nouveau, et devant ce sentiment aussi profond que vrai, qu'*entre des nations qui ont tant de biens à se communiquer, tant d'appui et de secours mutuels à se pré-*

Digitized by Google

ter, il n'est plus temps de prêter l'oreille à de vieilles rancunes, mais que le moment presse pour se tendre la main et pour travailler de concert à l'accomplissement de l'œuvre commune.

«C'est à regret que nous nous arrêtons dans le développement de nos idées sur la grandeur et l'importance de cette tâche, car il nous eût été doux d'énumérer tous les services que les deux peuples sont appelés à se rendre sur le terrain des intérêts moraux, religieux et sociaux, comme sur celui des intérêts matériels. Il nous eût été facile de démontrer que ces services seront d'autant plus signalés, que les deux peuples consolideront et fortifieront davantage leur nationalité, et que, sous ce rapport, nous considérons comme un symptôme heureux les sentiments d'estime réciproque qui ont survécu aux luttes gigantesques, dans lesquelles ils étaient naguère engagés.

«Mais il est un point de coopération réciproque entre les deux peuples sur lequel il semble d'autant moins besoin d'insister, que la conviction de son utilité et de son importance a déjà pénétré dans tous les esprits sérieux. Nous voulons parler des secours immenses que les deux peuples sont appelés à se rendre par l'union plus intime de leurs efforts dans le domaine de la science et de l'intelligence. C'est ici que la cause des lumières et de la vraie civilisation aura tout à gagner, du jour où l'on se sera entendu sur une coopération plus intime, plus régulière, plus confiante; du jour où chaque peuple, conservant son génie propre, se sera rendu compte du gain immense que lui promet une étude, plus dégagée de préjugés, des connaissances acquises et des méthodes suivies par le peuple rival, et où il lui deviendra dès lors facile de se mettre en possession de ces trésors. Or, c'est ici que renaît la spécialité du rôle naturellement assigné aux populations intermédiaires; car c'est à elles à ménager les transitions, à calmer les amours-propres, à faire ressortir les mérites respectifs et à faciliter en toutes choses l'échange des secours et des conseils. Si ce rôle est modeste, il a bien aussi son importance et sa grandeur, et ce rôle, Messieurs, nous avouons naïvement que nous l'ambitionnons. Jamais occasion aussi solennelle ne nous a été donnée de faire cet aveu qu'au milieu de cette imposante assemblée, dont les membres, accourus de tant de points divers à l'appel cordial que nous leur avons adressé, peuvent être considérés à juste titre comme les représentants légitimes, dans le domaine de l'intelligence et des idées, des deux grandes nationalités ou, pour mieux dire, des deux grandes races historiques qui se tendent une main fraternelle, et qui, par le bienveillant empressement dont il nous ont honorés, ont donné la mesure de leur aptitude à la mission de paix et de rapprochement intime que les intérêts de la nouvelle humanité nous imposent. Jamais réunion à la fois plus grave et plus brillante ne s'est assemblée sous des auspices plus heureux; jamais les populations des bords de la Méditerranée à ceux de la Baltique, des grèves de l'Océan aux plaines de la Hongrie, ne se sont rencontrées dans un rendez-vous intellectuel représentées par des organes plus distingués et plus dévoués; et si ce magnifique concours de tant d'hommes honorables doit marquer à ja-

Digitized by Google

mais dans les annales de notre cité comme un événement qui justifie un patriotique orgueil, un sentiment plus désintéressé doit nous animer dans ce moment : c'est le sentiment des graves, des immenses devoirs qu'un si éclatant honneur nous impose, c'est celui des légitimes espérances qu'il nous est permis de concevoir sur les futures destinées littéraires d'une ville dont les travaux n'ont pas toujours passé inaperçus dans l'histoire des progrès de l'intelligence, et à laquelle il importe d'autant plus de restituer son rang dans le domaine intellectuel, que, riche d'institutions savantes, et remise récemment, par une suite de judicieuses mesures du gouvernement, dans les voies de son ancienne prospérité matérielle, tout fait espérer qu'elle se montrera désormais ardente et empressée à ressaisir ce dernier et brillant élément de son ancien renom et de son antique illustration.

« Grâces vous en soient donc rendues, à vous tous, hommes de cœur, de science, d'intelligence, qu'un sympathique intérêt pour les plus grands biens de l'humanité, la moralité et la science, a réunis et pressés dans cette vaste enceinte, et qui avez accueilli avec tant de faveur et d'indulgence l'invitation qui vous a été adressée à ce solennel rendez-vous. Grâces vous soient rendues, au nom de la cité, que votre présence honore et flatte, comme au nom des intérêts de paix et de concorde, que votre réunion même est destinée à seconder si puissamment ; et si à ces graves accents de la reconnaissance publique et contemporaine, celui qui a l'honneur de vous parler ose joindre l'expression de sa gratitude profonde et respectueuse pour la bienveillance avec laquelle vous avez daigné accueillir ses efforts, qu'il lui soit permis de résumer dans un vœu solennel cette allocution, sans doute trop longue, mais que le cœur seul lui a dictée. Puisse, et c'est ainsi qu'il termine, puisse le souvenir de votre séjour parmi nous se perpétuer par une institution à laquelle vous aurez donné l'être ; puisse l'organisation que la dixième Session du Congrès scientifique de France a imprimée aux hommes d'étude et de progrès de la ville de Strasbourg et de l'Alsace, puissent l'ardeur et le zèle qu'elle leur a inspirés, survivre aux heureuses circonstances qui l'ont fait naître, et puisse-t-il sortir de cette organisation même une **SOCIÉTÉ ENCYCLOPÉDIQUE DES BORDS DU RHIN**, qui tiendra de vous la mission d'entretenir le feu sacré que vos rayons auront allumé, et de se constituer le chaînon intermédiaire dans cet échange d'idées et de sympathies, qui deviendra désormais la loi de la nouvelle humanité ! Inspirée par vous, forte de vos sympathies, docile à vos conseils, la Société, fille de vos œuvres, ne manquera, nous l'espérons, ni de dévouement, ni d'énergie, pour poser fortement et pour élargir avec prudence sa sphère d'action, et elle conservera, comme un éternel titre d'honneur, le précieux souvenir d'avoir dû le jour aux encouragements d'une assemblée qui ne le cède à nulle autre en gravité, en science et en illustration. »

Ce discours de M. le Secrétaire général est accueilli par les applaudissements de l'assemblée.

Digitized by Google

M. Comarmond, Secrétaire général de la neuvième Session du Congrès scientifique de France tenue à Lyon en 1841, rend compte de la gestion financière de cette Session.

Après avoir établi la balance des recettes et des dépenses, M. Comarmond termine ainsi:

«Vous voyez, Messieurs, que la caisse du Congrès est restée étrangère aux dépenses occasionnées par les fêtes, et que la ville de Lyon seule en a supporté tous les frais. Une somme de cinq cents francs seulement a été appliquée à la course de Vienne, que nous avons considérée comme excursion scientifique.

« Les dépenses nécessitées pour le cuivre et la frappe de la médaille sont restées aussi à la charge de la ville.

«M. le Maire et le Conseil municipal, dont je me rends ici l'organe, ont voulu honorer la présence des étrangers et leur laisser un souvenir de leur séjour à Lyon. Je saisis cette occasion pour exprimer à MM. les membres de la neuvième Session tous mes regrets pour les retards qu'ont éprouvés l'impression et la distribution du Compte-Rendu ; il serait trop long de vous en expliquer ici les causes forcées.

« Je veux aussi, au sein d'une ville amie et hospitalière, qui vous prépare une brillante Session, vous remercier en public de toutes les bontés que vous avez eues à mon égard, et de votre indulgence dont j'avais si grand besoin.

. « Messieurs, le Congrès de Lyon offre à la dixième Session un exemplaire de son Compte-Rendu, plus un second exemplaire à la ville de Strasbourg, à laquelle M. Terme, maire de Lyon, me prie de joindre une médaille frappée en l'honneur du Congrès.»

Des applaudissements accueillent ces paroles.

On passe ensuite à l'élection d'un Président et de trois Vice-Présidents. A cet effet, on remet aux différents membres de l'assemblée un bulletin portant les mots:

Président:
1er Vice-Président:
2e Vice-Président:
3e Vice-Président:

Avant d'ouvrir le scrutin, l'assemblée décide :

1° Que le président sera nommé à la majorité absolue des votants;

2° Que les vice-présidents seront nommés à la majorité relative;

Digitized by Google

5° Que les indications du bulletin : premier, deuxième, troisième vice-président n'auront aucune influence sur le rang à assigner aux vice-présidents, et que ceux-ci se placeront suivant le nombre de voix qu'ils auront obtenues.

On procède ensuite au scrutin, qui donne les résultats suivants :

Nombre des votants	440
Majorité absolue	221

Pour la Présidence :

MM.	DE CAUMONT (de Caen), Correspondant de l'Institut, fondateur du Congrès scientifique de France, a obtenu	296 voix.
	BOUSSINGAULT, membre de l'Académie des Sciences de Paris	110
	Voix perdues	34

En conséquence, M. de Caumont est proclamé Président de la dixième Session du Congrès scientifique de France.

Pour la Vice-Présidence :

MM.	BERTINI, professeur en médecine à Turin, a obtenu.	203 voix.
	DE SCHADOW, directeur de l'Académie des Beaux-Arts de Düsseldorf	191
	JULLIEN (de Paris), fondateur de la *Revue encyclopédique*	166
	DE CAUMONT.	96
	DUVERNOY, professeur au Collége de France	81
	GUERRIER DE DUMAST, ancien magistrat à Nancy.	73
	REINER fils, architecte	71
	BOUSSINGAULT, membre de l'Institut	70
	Le comte DE COËTLOSQUET, de l'Académie de Metz.	61
	SCHÜTZENBERGER, professeur à la Faculté de Droit, maire de Strasbourg.	57
	FORGET, professeur à la Faculté de Médecine de Strasbourg, secrétaire général adjoint	29

Avant que ce résultat ne soit proclamé, un membre de l'assemblée demande que, pour satisfaire aux intentions vraisemblables de l'assemblée, il soit décidé que les voix que tel candidat à la vice-présidence aura obtenues pour la présidence même, soient ajoutées à celles qu'il aura obtenues pour la vice-présidence.

Digitized by Google

On engage sur ce point une discussion, à laquelle prennent part plusieurs membres de l'assemblée. Un membre propose, pour trancher la difficulté, de décider qu'au lieu de trois vice-présidents, l'assemblée en nommera quatre, et que pour arriver à ce résultat, on comptera aux candidats pour la vice-présidence les voix qu'ils auront obtenues pour la présidence.

En conséquence, sont proclamés vice-présidents du Congrès :

MM. Bertini, président de la Faculté et de la Société médico-chirurgicale de Turin ;
de Schadow, directeur de l'Académie de Düsseldorf ;
Boussingault, membre de l'Institut, Académie des Sciences, à Paris ;
Jullien (de Paris), ancien inspecteur aux *Revues*, fondateur de la *Revue encyclopédique*.

Sur l'invitation de M. le Secrétaire général, M. de Caumont vient prendre place au bureau, et prononce une courte allocution pour remercier l'assemblée de l'honneur qu'elle a bien voulu lui décerner. — Il donne connaissance de l'ordre du jour pour le lendemain, et annonce que les Sections commenceront leurs travaux dans les bâtiments de l'Académie aux heures et dans les salles suivantes :

Première section (*Histoire naturelle*), à onze heures du matin, dans la salle de la Faculté des Sciences.
Deuxième section (*Sciences physiques et mathématiques*), à huit heures, dans la salle des cours de Physique.
Troisième section (*Sciences médicales*), à neuf heures et demie du matin, à l'amphithéâtre de Médecine.
Quatrième section (*Agriculture, Commerce, Industrie, Statistique, Sciences économiques*), à huit heures du matin, dans la salle des Actes.
Cinquième section (*Archéologie, Philologie, Histoire*), à huit heures du matin, dans la salle de la Faculté de Droit.
Sixième section (*Philosophie, Éducation, Morale, Législation*), à neuf heures et demie du matin, dans la salle de la Faculté des Lettres.

Digitized by Google

SEPTIÈME SECTION (*Littérature française et Littérature étrangère*), à onze heures du matin, dans la salle de la Faculté de Droit.

HUITIÈME SECTION (*Beaux-Arts, Architecture, Histoire de l'Art*), à neuf heures, à l'amphithéâtre de l'École de Pharmacie.

La séance est levée.

Séance du 29 septembre 1842.

Le bureau est occupé par M. le président, assisté de MM. les vice-présidents, de M. le secrétaire général et de MM. les secrétaires généraux adjoints. M. Eschbach remplit les fonctions de rapporteur.

Le procès-verbal de la séance d'hier est lu et adopté.

M. le président accorde la parole à M. le vice-président BERTINI, qui prononce l'allocution suivante :

« Qu'il me soit permis d'exprimer en peu de mots toute ma reconnaissance à cette illustre assemblée de l'honorable distinction dont j'ai été l'objet, et que je considère uniquement comme un trait de courtoisie française et un témoignage de sympathie envers mes compatriotes de la part de ce beau pays, maître en politesse comme dans les sciences et les arts.

« Je reporterai en Italie le plus doux souvenir d'un accueil si cordial, manifestation heureuse de l'esprit du siècle, qui ne reconnaît plus de barrières quand il s'agit des grands intérêts de la science et de l'humanité. »

Ces paroles, prononcées d'une voix émue, sont accueillies par des applaudissements.

M. le président appelle successivement à la tribune MM. les secrétaires des sections pour y rendre compte des opérations de leurs sections respectives dans la séance de ce jour; chaque secrétaire donne lecture de son rapport; il en résulte que dans la première section ont été nommés :

Président : M. *Duvernoy*, professeur au Collége de France, correspondant de l'Institut.

Vice-présidents : M. *Mougeot* père, docteur en médecine à Bruyères. — M. *Brehm*, pasteur, de Renthendorf (Saxe). — M. *Victor Simon*, vice-président du tribunal, président de la Société d'histoire naturelle à Metz.

Digitized by Google

Dans la seconde section :

Président : M. *Boussingault*, membre de l'Institut.
Vice-présidents : M. *Haldat* (*de*), correspondant de l'Institut, directeur de l'École de Médecine à Nancy. — M. *Kupffer*, membre de l'Académie impériale de Saint-Pétersbourg. — M. *Lecoq*, professeur d'histoire naturelle à Clermont-Ferrand. — M. *Vogel*, professeur de chimie à l'Université de Munich.

Dans la troisième section :

Président : M. *Forget*, professeur à la Faculté de Médecine.
Vice-présidents : M. *Ehrmann*, professeur à la Faculté de Médecine. — M. *Mayor*, professeur à l'Académie de Lausanne. — M. *Textor*, professeur en médecine à l'Université de Würtzbourg.

Dans la quatrième section :

Président : M. *Dollfus* (*Émile*), président de la Société industrielle de Mulhouse.
Vice-présidents : M. *Couturat*, ingénieur en chef des travaux du Rhin. — M. *Kosegarten*, professeur d'économie politique à l'Université de Bonn. — M. *Bonnet*, professeur d'agriculture à Besançon.

Dans la cinquième section :

Président : M. *Comarmond*, secrétaire général de la neuvième Session, conservateur des monuments du Rhône et de l'Ardèche, à Lyon.
Vice-présidents : M. *Bœhr*, professeur de littérature ancienne à l'Université de Heidelberg. — M. *Richelet*, secrétaire de l'Institut des provinces, au Mans. — M. le vicomte *de Cussy*, membre de l'Institut des provinces, officier supérieur en retraite, à Saint-Mandé.

Dans la sixième section :

Président : M. *Warnkœnig*, professeur en Droit à l'Université de Fribourg.
Vice-présidents : M. *Bruch*, doyen de la Faculté de Théologie de Strasbourg. — M. *Scholz*, professeur à la Faculté de Théologie de l'Université de Bonn. — M. *Le Cerf*, ancien professeur en Droit à Caen.

Dans la septième section :

Président : M. *Delcasso*, doyen de la Faculté des Lettres.
Vice-présidents : M. *Hoffmann de Fallersleben*, professeur de littérature allemande à l'Université de Breslau. — *Peschier*, professeur de littérature française à l'Université de Tübingen. — M. *Guerrier de Dumast*, ancien magistrat à Nancy.

Dans la huitième section :

Président : M. le général baron *Lejeune*, à Toulouse.
Vice-présidents : M. le vicomte *de Cussy*, officier supérieur en retraite,

Digitized by Google

membre de l'Institut des provinces, à Saint-Mandé. — M. *Rinck* (*de*), propriétaire, à Fribourg. — M. *Schadow* (*de*), directeur de l'Académie à Düsseldorf.

Après les rapports de MM. les secrétaires des Sections, il est donné lecture par M. Charles Bœrsch, secrétaire de la quatrième Section, d'un morceau littéraire de M. Louis Spach, archiviste du département et secrétaire de la cinquième Section, retenu chez lui par une indisposition. Le sujet en est: *La ville et l'université de Strasbourg en* 1770. Cette lecture est suivie d'applaudissements, et l'assemblée décide par acclamation l'impression de ce mémoire, dont voici le texte:

« Vers le milieu du dix-huitième siècle, Strasbourg, quoique réunie depuis soixante-dix ans à la France, conservait encore son ancien caractère germanique. Les mœurs d'au delà des Vosges n'étaient point encore celles de la bourgeoisie strasbourgeoise, et le voyageur qui serait entré à cette époque dans nos murs aurait pu, à la rigueur, se croire à Francfort ou à Mayence, si les uniformes de la garnison ne lui avaient annoncé qu'il marchait sur le territoire français.

« Mais dans les dernières années du règne de Louis XV, cet état de choses avait changé; la lutte entre les deux nationalités était engagée; les deux courants d'eau, forcément encaissés dans le même lit, commençaient à mêler leurs ondes. C'est le commencement de cette lutte que je vais peindre. En vue d'une réunion curieuse, je dois le supposer, de connaître l'origine de cette bigarrure de mœurs et de langage qui la frappe aujourd'hui, j'ai essayé de me faire un moment homme du dix-huitième siècle, d'entrer à Strasbourg, de traverser ses rues, ses promenades, de pénétrer dans ses maisons, de voir fonctionner ses magistrats, d'écouter l'enseignement de ses savants, et maintenant je vous prie de me suivre dans cette rapide exploration de la ville, du peuple, de la société, du gouvernement et de l'université de Strasbourg en l'an de grâce 1770.

« Strasbourg, il faut en convenir, n'a jamais été et ne sera jamais une belle ville; pour aspirer à cette qualification, il lui manque l'unité: les remparts, d'ailleurs, l'emprisonnent dans leur impitoyable étreinte, et s'opposent à la formation de nouveaux quartiers. A l'époque dont nous parlons, l'intendant Gayot commençait dans les principales rues à exécuter un plan d'alignement que lui avait présenté l'architecte Blondel; on avait mis hardiment la main à l'œuvre; mais comme il arrive nécessairement dans une transition pareille qu'on ne relève et ne rajuste point par un coup de baguette la disposition des façades, tout étranger tant soit peu railleur pouvait exercer sa verve sur les inégalités choquantes, les angles saillants et rentrants qui s'offraient à sa vue; sur ces habitations sans style distingué, tantôt surplombant, tantôt s'effaçant, ici formant des auvents, plus loin des arcades ou des impasses, sans

Digitized by Google

compter les ruelles latérales, étroites et tortueuses, où, de nos jours encore, il est permis de se croire en plein moyen âge. Quant aux principaux édifices publics d'aujourd'hui, ils étaient presque tous debout; les places avaient à peu près la même dimension; Strasbourg, en un mot, dans son apparence extérieure, n'a point depuis lors subi une métamorphose aussi complète que beaucoup de capitales et de grandes villes d'Europe. Les façades ont été récrépies et rajustées, des rues ont été élargies, des ponts vermoulus ont fait place à des constructions plus élégantes et plus solides; un canal de navigation a pris la place de deux bras de rivière; des murs de soutènement ont, sur d'autres points, mieux encaissé le cours d'eau principal; la destination de quelques édifices a changé; les vieux tilleuls du Broglie sont tombés sous la hache, et la salle de spectacle s'est affaissée dans un incendie; l'église de Saint-Louis a subi le même sort, pour faire place à une église moderne; mais les autres temples sont restés les mêmes; la cathédrale élève depuis quatre cents ans sa flèche dans la région des nuages, et les prophètes, les saints, les rois, brisés par des iconoclastes aveugles, sont remontés sur leur piédestal.

«Mais au pied de ces mêmes temples, dans ces mêmes rues, seulement un peu plus noires, plus étroites et ornées de magasins moins riches et moins élégants, se mouvait, il y a soixante-dix ans, une population bien différente de celle d'aujourd'hui. Les modes parisiennes commençaient à envahir la classe élevée de la bourgeoisie. Les familles qui, par leur position, se trouvaient en contact avec la petite colonie des fonctionnaires français, en adoptèrent peu à peu le costume. Comme toujours, la révolution somptuaire commença par la jeune génération; on se fit français par la coupe des habits et des perruques avant d'assouplir les gosiers à une langue étrangère. La moyenne bourgeoisie, les artisans, les ouvriers conservaient, bien entendu, le costume allemand. Il résultait de là d'incroyables disparates qui n'ont pas manqué de frapper tous les voyageurs. A côté d'un vieillard à perruque ronde, chaussé de bas rouges ou verts, ou couleur d'acier, et presque honteux de sa bonne carrure tudesque, vous pouviez voir un jeune homme frisé, poudré à la Richelieu, en habit français, en bas de soie, armé de lunettes, toisant d'un air hautain les étrangers, et parfumé au point de les mettre en fuite; ou bien une matrone en robe puritaine de satin, transmise par quelque aïeule; et cette matrone donnant le bras à sa petite-fille dont le leste costume et les œillades sentaient un peu le siècle de Louis XV; ou bien, au coin de la rue, un chevalier de Saint-Louis, fringant et leste comme un page, saluant avec galanterie la mercière dont les cheveux, nattés à l'allemande, n'avaient pas encore disparu sous la poudre, et dont le teint frais repoussait les mouches de la régence. Ici de graves magistrats se rendant à pas mesurés vers le sénat ou dans l'une des chambres suprêmes, portant la médaille, insigne de leur charge, en pourpoint serré et en petit manteau noir; plus loin, des hommes de peine, sans manteau, sans pourpoint, sans médaille et sans veste, sortant d'une trentaine de fabriques de tabac qui subvenaient alors, avant

Digitized by Google

le monopole, aux besoins d'une notable portion de l'Europe; plus loin encore, les compagnies du régiment Corse de Royal-Suédois ou de Royal-Alsace, marchant, brossées et lustrées, au pas de charge vers la place d'Armes, sous la conduite de leurs officiers, petits-maîtres en culottes, en bas de soie blancs, avec des gants de même couleur, l'épée d'acier au côté, le tricorne en main; enfin, le carrosse doré de l'intendant, où se prélassait quelque prince étranger, dépassant à la hâte les bataillons pour les voir se ranger en ligne de bataille.

« Si notre étranger portait ses pas hors de l'enceinte de la ville, il trouvait déjà les respectables tilleuls de la Robertsau, quelques allées du Contades, et dans les salles basses des cabarets traditionnels, ces danses bruyantes qui, à toutes les époques, ont excité la réprobation des moralistes. Le peuple qui se pressait dans ces lieux de plaisir mondain formait un amalgame assez plaisant des deux nationalités, en ce sens, que la France y était représentée par les danseurs, et l'Alsace par les villageoises de la banlieue et les servantes de la haute bourgeoisie. Des laquais de grande maison, des perruquiers et des militaires enseignaient bénévolement à leurs parteners le menuet et le dialogue français; ils apprenaient en échange la valse et quelques dictons allemands. La nuit venue, une nuit sans gaz et sans lanterne (car les hôtels et les auberges étaient seuls éclairés à cette époque), des danses pareilles à celles de la banlieue attiraient les vertus douteuses à la Pomme-de-Pin et au Poêle-des-Pelletiers. Des plaisirs plus raffinés réunissaient, dans quelques salons, la haute société, tandis que le Strasbourgeois de la vieille roche se cloîtrait chez lui, en criant anathème sur ces mœurs de perdition qui frappaient à sa porte et menaçaient de faire invasion, parce que l'ennemi du dehors avait déjà des intelligences dans la place. L'ennui d'une longue paix, l'ennui des habitudes monotones desséchait la jeunesse; aussi aspirait-elle des lèvres et du cœur le vent d'ouest, le vent de France, qui lui arrivait chargé de fraîcheur, de parfums enivrants, de plaisirs inconnus et d'idées nouvelles.

« Avant d'aborder les partis qui divisaient alors la société de Strasbourg, je dois vous introduire dans l'intérieur de ces maisons que nous ne connaissons jusqu'ici que par leurs façades.

« Ces demeures si noires, si étroites, souvent si chétives en apparence, offraient presque toutes du bien-être dans la disposition de leurs appartements. La maison du Strasbourgeois portait, je parle du passé, portait en quelque sorte le reflet du caractère de ses habitants, qui dédaignaient les formes brillantes et se contentaient d'un fond solide.

« L'envahissement des mœurs françaises, qu'à vol d'oiseau nous avons déjà aperçu dans les carrefours, se produit plus visiblement derrière ces fenêtres à vitres rondes et derrière ces portes à marteau de cuivre jaune. De 1740 à 1760 encore, la plus grande partie des maisons bourgeoises étaient arrangées de la même façon: une seule chambre lambrissée et plafonnée en bois de chêne ou de noyer réunissait patriarcalement toute la famille; une chambre d'apparat avec la vaisselle d'argent, étalée sur une belle crédence, était réservée pour les couches de

Digitized by Google

la maîtresse de maison et pour les anniversaires ; les domestiques et les enfants étaient relégués dans quelque réduit modeste; partout, d'ailleurs, des meubles grossiers en bois indigène, et sur la table invariablement des mets peu nombreux.

« En 1770, au contraire, les habitants qui penchaient pour la France s'étaient déjà entourés d'un luxe de tentures, de rideaux, de papiers peints, de meubles élégants, de marbres et de dorures. A une seule chambre, chauffée en hiver, on avait ajouté, soit en exhaussant les étages, soit en chassant des locataires, un bon nombre de pièces à destination diverse; les riches ne croyaient point perdre la voie du salut en s'arrangeant à leur aise sur terre, comme leurs voisins au delà des Vosges ; et les fortunes moyennes suivaient déjà timidement l'impulsion et l'exemple qui leur venaient d'en haut. Mais il restait toujours un noyau de bourgeois revêches qui auraient plutôt vécu et fait élever leurs enfants à la mode espagnole qu'à la mode française.

« Sans que je me laisse aller à plus de développements, vous devinez déjà que le mouvement français partait surtout de la fraction catholique des habitants. Les luthériens de la vieille roche devaient voir avec méfiance l'envahissement d'une langue et d'habitudes qui leur venaient sous l'égide du culte romain. Jaloux d'ailleurs des priviléges municipaux et des franchises religieuses que Louis XIV avait laissé subsister, ils observaient avec inquiétude la progression numérique de leurs antagonistes, et repoussaient les usages de la France par respect pour leurs ancêtres, par crainte et par une opiniâtreté que nous n'oserions point blâmer. Cependant, comme il arrive toujours qu'entre deux parties adverses vienne se poser un médiateur, on vit une société composée de nobles suédois, luthériens par leur croyance, Germains par leur langage et Français par leurs manières, servir de terrain neutre, où la conciliation devenait possible. D'ailleurs, les hauts fonctionnaires français, auxquels leur position commandait l'impartialité, gagnaient l'esprit et le cœur des femmes par leur bonne grâce et leur urbanité; ils secondaient de leur mieux l'œuvre à laquelle travaillait sans préméditation la société suédoise, formée par les familles de beaucoup d'officiers au service de France. Quelques savants à demi-francisés complétaient ces réunions, espèce de hauts-fourneaux, où des alchimistes adroits tentaient quelque chose d'aussi difficile que la recherche de l'absolu : — la fusion des deux nationalités hostiles. Là, dans une même soirée vous pouviez vous entretenir sur les affaires publiques avec le maréchal de Contades, le marquis de la Salle ou M. Gayot; apprendre de la famille de Lewenhaupt ou du colonel Silverstolpe, des nouvelles de la cour de Gustave III; de Rasumowsky, hetman des Cosaques, quelques détails sur la strangulation de Pierre III; écouter l'abbé Grandidier ou le savant Schœpflin discutant des faits de l'histoire locale ; M. de Dietrich, parler de ses découvertes métallurgiques; M. de Wormser, de ses tableaux; Spielmann, de ses médailles; Brunck, de Sophocle ou de la guerre de sept ans. Dans quelque coin du salon, les membres de la magistrature municipale faisaient de l'opposition contre le roi, contre les ministres, contre

Digitized by Google

l'intendant d'Alsace; car, l'expression n'était pas encore inventée, que déjà l'on faisait de l'opposition à Strasbourg. Et non loin de ces hommes, les uns graves, les autres sémillants, tous bien nés ou anoblis par leur mérite intellectuel, se mouvaient des groupes de femmes charmantes, les unes nées sur les rives de la Seine, les autres sur les bords de la Baltique, quelques-unes, enfin, dans les murs de Strasbourg, toutes donnant à l'étranger d'outre-Rhin, par leur mise élégante et simple, par leur grâce et leur affabilité, un avant-goût de cette société brillante et sans égale des salons du dix-huitième siècle, dont la tradition est à peu près perdue aujourd'hui.

« Ce travail de fusion, qui s'opérait ainsi dans les hautes régions sous le souffle enivrant du pouvoir, de la science et de la beauté, se poursuivait sous l'influence des plaisirs bruyants dans certaines classes avides de jouissances matérielles; et la population ambiguë, qui s'attache à l'établissement d'un théâtre, y contribuait beaucoup dans les régions intermédiaires. Les mœurs ne gagnent jamais rien au contact de deux nationalités diverses. Strasbourg, sans contredit, s'enrichissait d'une part, et se peuplait depuis la réunion, grâce au transit et aux fabriques, mais ce fut aux dépens de son ancienne austérité et d'une aisance plus également répartie. Pendant le seizième et le dix-septième siècle, il eût été parfaitement inutile d'établir ici une maison de refuge ou des enfants trouvés. En 1770, ces tristes succursales des prisons et des hôpitaux étaient devenues nécessaires. Une société philanthropique fut instituée cette année même; le vaisseau de l'État allait déjà se heurter contre les écueils du paupérisme. Tous ces noms de formation nouvelle annonçaient aux esprits clairvoyants que le vieux temps finissait. Les âmes timorées, qui trouvent de sinistres présages dans les accidents fortuits ou parfaitement explicables, n'entraient plus dans la cathédrale sans un mouvement d'effroi superstitieux. Dans un angle du transept méridional, l'antique horloge du savant Dasypodius oubliait de marquer avec régularité le retour des heures; les quatre âges ne marchaient plus; le coq seul chantait encore deux fois par jour d'une voix clapissante, et battait des ailes, mais mollement, comme s'il avait pressenti que son temps allait aussi finir.

« En effet, de même que les anciennes mœurs s'altéraient, et que la nationalité française, juxtaposée à une population de race germanique (c'est-à-dire lente et difficile à entamer), préparait l'amalgame, dont la génération actuelle est le produit, la lutte s'engageait aussi sur le terrain politique, et c'était là une lutte beaucoup plus compliquée. Dans les rues et dans les salons, deux langues s'entrechoquaient; dans la sphère politique c'étaient aussi deux pouvoirs, le gouvernement du roi et le gouvernement municipal, qui se trouvaient en présence; mais les rouages de ce double mécanisme étaient si compliqués, si bizarrement engrenés, qu'il devient assez difficile d'en tracer, dans les limites étroites qui me sont imposées, une image nette et précise.

« Louis XIV, en prenant la ville par capitulation, lui laissait son ancien régime; Strasbourg, de ville libre et impériale, devenait ville libre

Digitized by Google

de France; mais c'était, il faut bien le dire ici en toute franchise, une liberté illusoire, que le grand monarque octroyait à la cité qui allait devenir un des plus beaux fleurons de sa couronne. Louis XIV, très-accommodant à l'égard de Strasbourg pour la forme et pour les termes, ne l'était nullement pour le fond. Il voulait bien que les très-honorables et très-dignes bourgeois de l'antique ville impériale continuassent à faire leurs comptes de ménage; peu lui importait que ce fût en florins ou en livres, sous et deniers, pourvu que l'apurement et le visa fussent réservés au ministère des finances logé à Versailles. Voici comment il s'y prit pour neutraliser les influences et rendre boiteuses les allures du gouvenement local, qui continuait, en apparence du moins, à marcher droit et à fonctionner en pleine liberté.

« Le grand roi se trouvait en face d'une constitution démocratique, légèrement tempérée par un alliage nobiliaire. Il n'essaya point de prêter son appui direct au parti aristocratique de Strasbourg; vus du haut de l'Olympe où siégeait sur son trône le roi de France et de Navarre, les bourgeois et les nobles de la cité rhénane apparaissaient les uns et les autres comme ces imperceptibles atômes de poussière qui flottent et tourbillonnent dans un rayon oblique du soleil. Certes, ni lui, ni ses ministres ne s'étaient abaissés à étudier la pancarte de 1482, qui réglait les rapports multipliés de deux sénats, des trois chambres, et de la légion des comités spéciaux entre lesquels le gouvernement de la ville libre était partagé comme sur un vaste lit de camp, où l'amour-propre de chacun était parvenu à se faire une place plus ou moins grande. Peut-être ces demi-dieux de la Gaule moderne avaient-ils appris vaguement par quelque commis, obscur et infatigable travailleur, que les bourgeois, partagés en vingt tribus, dont chacune élisait tous les ans quinze échevins, formaient ainsi un corps de trois cents électeurs, dans le sein desquels étaient pris à un second degré d'élection les deux tiers du grand et du petit sénat, et que l'autre tiers était formé par le corps de la noblesse; qu'à côté de ce gouvernement mobile, roue tournante à laquelle chaque citoyen se cramponnait à son tour à l'effet de se hisser en l'air, se trouvaient des comités permanents, appelés les chambres des Treize, des Quinze et des Vingt-et-Un, dont la première représentait les affaires étrangères et la justice, la seconde l'intérieur et la police, et dont la troisième ne représentait rien du tout, servant au plus d'antichambre à quelques aspirants au pouvoir. Sans doute le roi et ses ministres avaient entendu parler des huit consuls ou roitelets de ce petit État intra-muros, lesquels, sous le nom d'*ammeister* et de *stettmeister*, donnaient le branle à cette lourde machine; mais certes, ni le roi, ni ses ministres ne s'étaient enquis si les ammeister, nommés par les bourgeois, ou si les stettmeister, élus par la noblesse, fonctionnaient avec plus ou moins de liberté dans les nombreuses commissions dont ils faisaient partie; s'ils arrivaient ou non à tour de rôle au pouvoir; bien moins encore s'étaient-ils informés des règlements et des attributions de toutes ces chambres: le formidable vocabulaire des charges temporaires ou à vie que se partageaient ces nobles et ces bourgeois, était

Digitized by Google

probablement ignoré en haut lieu; ou pensez-vous que l'on sût à Versailles qu'il existait ici-bas des surveillants spéciaux pour le pain et la viande, et le sel, et le blé, et le bois, et le charbon, et le suif, et les épices, et les légumes, et les fleurs, et les fruits, et les puits, et le pavé des rues, et les pierres des maisons; qu'une vingtaine de curatelles pour des œuvres pieuses absorbaient la journée d'un bon nombre de dignitaires; que les tribunaux, la chancellerie, la comptabilité réclamaient les soins de beaucoup de notabilités locales; qu'une caisse d'épargnes, qui gardait le denier du pauvre domestique ou de l'artisan, était administrée par des hommes dévoués; que les orphelins trouvaient dans la cité des pères adoptifs et intègres....

« Le roi se réserva le département de la guerre et les soins pénibles de la haute diplomatie; quant aux autres attributions du gouvernement strasbourgeois, il se garda bien d'y porter directement la main. Les élections s'y firent comme par le passé; les sénats et les chambres siégèrent comme de coutume, mais à toutes leurs délibérations assistait un commissaire, portant le titre de préteur du roi, doucereux ami de Strasbourg, homme modeste, qui n'avait ni voix délibérative ni voix consultative, mais qui, le cas échéant, opposait quelquefois un véto péremptoire aux mesures adoptées par ces maîtres de la cité. Ne trouvez-vous pas que ce préteur était, dans la main invisible du roi, une espèce de sabot de fer lancé sous la roue du char républicain, lorsque ce dernier roulait avec trop de vitesse et de spontanéité? En 1779 M. d'Autigny s'acquittait de ces fonctions avec beaucoup de ménagement, de tact et d'habileté, c'est-à-dire qu'en parfait honnête homme, il faisait prévaloir ses avis pour ne point être réduit à jouer un rôle pénible; sa tâche était facile, il succédait à un fripon, à M. de Klinglin, qui entravait volontiers les affaires pour avoir le bonheur de se laisser fléchir à l'aide de ces raisons concluantes auxquelles les hommes de son espèce ne résistent jamais.

« Le gouvernement de Louis XIV avait encore avisé un autre moyen propre à faire naître de nombreux conflits, et à ramener en dernier lieu à l'autorité suprême de France la décision de toute affaire importante. A Colmar siégeait le conseil souverain d'Alsace, tribunal d'appel de la province. Il fut décidé que les habitants de Strasbourg auraient aussi le droit de recourir à ce corps judiciaire pour toutes les affaires civiles où ils ne seraient point satisfaits du jugement prononcé en première instance par le *Kammergericht*. Ainsi, le conseil souverain de Colmar était, à l'égard des deux premières instances strasbourgeoises, une véritable cour de cassation. Ce sont, de fait, ces appels à Colmar qui ont en grande partie miné la constitution de Strasbourg, en amenant la confusion de la procédure française et de la procédure allemande. Il s'établit par la force des choses une rivalité constante entre le conseil d'Alsace et le magistrat de Strasbourg. Journellement les statuts de la ville se trouvèrent lésés. Un point de droit était-il douteux, et ne semblait-il pouvoir être résolu à l'aide des lois et coutumes de Strasbourg ou du Droit romain, on avait recours aux lois françaises. Un jugement porté

Digitized by Google

par le grand sénat déplaisait-il à l'une des parties, on sautait par-dessus l'instance du *Kammergericht*, pour en appeler à Colmar. A voir la marche que prenaient les choses, certes, si la révolution de 89 n'avait mis une fin violente à la charte municipale de 1482, celle-ci, à une époque plus ou moins rapprochée de la nôtre, aurait infailliblement péri de mort naturelle.

« D'ailleurs la désunion régnait entre les pouvoirs municipaux eux-mêmes. Depuis la réunion, les chambres permanentes avaient peu à peu attiré à elles toutes les affaires : et lorsque, vers 1770, les bourgeois électeurs et les deux sénats prétendirent arrêter cet envahissement des comités, il était trop tard ; l'oligarchie municipale restait maîtresse du terrain ; ainsi la désaffection des citoyens eux-mêmes acheva ce qu'avait commencé la politique de Louis XIV.

« En vérité, sous le rapport gouvernemental, Strasbourg présentait à cette époque un curieux aspect ; car, à côté de ce mécanisme municipal déjà si complexe, se croisaient encore sur le terrain de la cité cinq ou six autres juridictions : celle de l'évêque, celle du directoire de la noblesse, celle de la maréchaussée (espèce de tribunal criminel), celle du gouverneur militaire, enfin celle de l'intendant civil, dont l'autorité s'étendait sur les eaux et forêts, sur les ponts et chaussées, sur les biens communaux de toute l'Alsace, et représentait à peu près un préfet moderne, auquel on donnerait, au lieu d'un seul département, toute une province à administrer. Si, de nos jours, sous un système centralisateur qui fonctionne avec une remarquable précision, les conflits entre les différents pouvoirs ne sont pas toujours évitables, combien plus fréquente ne dut pas être la lutte entre des magistratures aussi multipliées, dont chacune rapportait son autorité à une origine spéciale ; l'évêque au pape, la noblesse à l'empereur, l'intendant au roi, le magistrat de Strasbourg à ses chartes et priviléges. Ainsi, dans le cadre restreint de Strasbourg, étaient représentées à la fois les vieilles coutumes consignées sur parchemin, la couronne fleurdelisée, le sceptre et le globe de l'empire, la tiare du successeur de Saint-Pierre.

« Ce n'étaient point là des fractions d'autorité, c'étaient en quelque sorte des pouvoirs juxtaposés, qui cherchaient à gagner du terrain ou à n'en point perdre. Le pauvre magistrat, le cœur gros de sa mort prochaine, n'était pas le seul à résister aux empiétements. La noblesse de la Basse-Alsace, alors encore représentée par tant de noms historiques, qui presque tous ont disparu depuis, jetait souvent des regards suppliants sur la rive droite du Rhin ; mais la fausse position que la paix de Westphalie avait faite à ces vieilles familles, autrefois planant comme des vautours sur les rochers des Vosges, maintenant apprivoisées, amoindries dans la plaine et la ville, cette position ambiguë, dis-je, les livrait sans défense au roi de France, aux envahissements des nobles français, et plus tard du peuple souverain. Le roi les laissa végéter ; car, comme lui, ils étaient par la grâce de Dieu ; le peuple, qui dans les moments de crise ne respecte rien, les dévora.

« Le pouvoir épiscopal, nous l'avons déjà dit, s'élevait à côté des puis-

Digitized by Google

sances temporelles. Sévère et inquisitorial dans la première moitié du dix-huitième siècle, il s'était fort modéré vers la fin du règne de Louis XV. Le cardinal de Rohan, qui occupait alors notre siége épiscopal, ne résidait guère sur les bords de l'Ill; il préférait aux salles du palais son élégant château de Saverne, les arbres séculaires et l'air vivifiant de son parc, et le gracieux ampithéâtre des Vosges : c'était alors un beau nom que celui de Rohan, non compromis par les criminelles imprudences de son successeur, et en harmonie avec ce beau séjour. Autour de Son Éminence, au sein du vénérable grand chapitre de la cathédrale, se groupaient des noms aussi grands que le sien : la France et l'Allemagne y avaient envoyé de nobles représentants. Parmi ces dignitaires de l'église d'Argentorat, les Latrimouille portaient la même croix canonicale que les Hohenlohe; les Croy s'abritaient sous la même bannière que les princes de Salm; les Kœnigseck s'agenouillaient au pied du même autel que les Rochefort. Ici, comme sur le terrain de la cité, comme dans l'hôtel de l'intendance, comme sur la place Saint-Étienne, où siégeait le directoire de la noblesse, les deux nationalités se trouvaient en présence, mais c'était pour prier le même Dieu, et, j'aime à le croire du moins, pour donner aux puissances mondaines l'exemple de la concorde et de la fraternité. Alors, quand résonnait la cloche d'argent de la cathédrale, vous eussiez vu aux grandes solennités, sous les voûtes ogivales de la nef, ou sur le parvis, au pied de la façade d'Erwin, un spectacle qui devait rappeler de loin ces processions majestueuses au pied de l'obélisque romain, sur la place de Saint-Pierre, où le cortége des prélats, la pompe de leurs costumes, les hymnes entonnées par des milliers de voix, proclament à la fois la majesté de Dieu et celle de son église.

« Pour achever de peindre Strasbourg en 1770, il me reste à vous introduire au sein d'une corporation, qu'à dessein j'ai réservée, parce qu'elle représente plus exclusivement les droits de la pensée; je veux parler de l'université, engloutie par la révolution, et reconstruite depuis comme académie provinciale, c'est-à-dire comme fraction du grand corps universitaire de France. — L'université de Strasbourg, fondée en 1566, par Maximilien II, existait en germe depuis 1538, comme simple gymnase, que les soins de Bucer, Capiton, Hédion avaient appelé à l'existence, et que dirigeait depuis lors le recteur Jean Sturm, de Sleyde, aussi célèbre comme diplomate que comme écrivain et pédagogue. Maximilien II, en donnant, sur les instances du magistrat, aux classes supérieures du gymnase le titre d'Académie, ne faisait qu'un acte officiel. L'impulsion que Sturm, nourri à l'école des anciens, avait imprimée aux études du gymnase, fut si puissante, que dès les premières années les élèves affluaient de loin, et ne s'éloignaient que pour se faire graduer dans quelque université voisine. L'acte impérial du 30 mai 1566 conférait à l'académie de Strasbourg le privilége de délivrer des diplômes. En 1621, Ferdinand II, au milieu de la guerre de trente ans, éleva l'académie au rang d'université. Cette haute école réunissait en 1770, sous la surveillance d'un recteur et de trois scholarques, une vingtaine de professeurs, nombre minime lorsqu'on le

Digitized by Google

compare au luxe d'enseignement dont la France a doté notre ville. Mais ce chiffre suffisait alors aux besoins de la science, moins subdivisée, moins étendue et plus abordable dans son ensemble que les sciences d'aujourd'hui. Et maintenant, Messieurs, permettez-moi de vous faire connaître quelques-uns de ces hommes modestes, dont les mânes assistent peut-être à cette solennité; permettez à ma faible voix d'évoquer un souvenir, de payer un tribut de reconnaissance aux maîtres respectables qui ont élevé nos pères, et dont quelques-uns ont réuni au pied de leur tribune académique une jeunesse élégante, venue de France, d'Allemagne et de Russie.

« Suivez-moi dans le jardin d'une antique maison de chanoine, sur une esplanade de tilleuls; vous y verrez, au milieu d'un auditoire respectueux, un vieillard septuagénaire, marchant droit comme les élèves qui l'entourent, et gardant sur son front, uni et calme, la sérénité du jeune âge: c'est Schœpflin; il a vécu avec les livres et avec les hommes; il a été l'ami des rois et des sujets, des nobles et des bourgeois; cependant il n'a flatté personne; impassible comme l'histoire, érudit et laborieux comme un bénédictin, doué d'une rare sagacité, il poursuivait jusqu'à leur point de départ, à travers toutes les ramifications, la filiation des anciennes familles; il réglait leurs différends; il étouffait, grâce à son intègre franchise et à son savoir, plus d'un procès ruineux; il scrutait les origines de la province d'Alsace, dont il était devenu l'enfant adoptif. Le premier, dans cette large et belle vallée du Rhin, où les châteaux et les abbayes promettaient une ample récolte à son zèle de moissonneur savant, il a remis en honneur les chartes poudreuses, les diplômes aux sigilles pendants; le premier il a formé dans son *Alsace illustrée*, dans son *Alsace diplomatique* et dans son *Histoire de la maison de Zœhringen*, un réservoir de faits où les historiens de France et d'Allemagne iront toujours chercher des matériaux déjà équarris. Sur les sept collines de Rome, dans les montagnes de la Sabine, dans les magasins des antiquaires d'Italie, de France, d'Allemagne, d'Angleterre, il fit une collection de médailles, de camées, de vases, qu'il légua, ainsi que sa vaste bibliothèque historique, à la ville de Strasbourg. La maison de Schœpflin n'existe plus; mais le souvenir de l'homme sera toujours vivant dans les salles de la bibliothèque, dont il a garni la moitié des rayons.

Schœpflin possède un autre mérite encore : plus que tout autre savant Strasbourgeois du dix-huitième siècle, il activa la fusion entre les deux nationalités dont il avait su lui-même réunir les qualités les plus saillantes; au savoir germanique il joignait la forme française; il parlait, il écrivait avec une égale facilité les deux idiomes, sans compter le latin, sa véritable langue maternelle. Tous ses contemporains, tous ses élèves l'ont admiré comme un orateur du premier ordre. Si Schœpflin était né à la fin du dix-huitième siècle, il aurait sans doute parcouru une carrière analogue à celle de quelques-uns de nos hommes d'État, partis d'une chaire de collége pour aller s'asseoir dans le cabinet des rois.

Digitized by Google

« Auprès de Schœpflin, nous trouvons deux jeunes hommes ; Oberlin et Koch. Le nom du premier est familier à tous les archéologues ; celui du second l'est à tous ceux qui ont fait de la chronologie une étude sérieuse. Oberlin, à une époque où l'on ne s'occupait guère de questions de philologie spéciale, s'adonnait à l'étude des patois et des dialectes français ; Koch, dans un temps où l'on ne songeait pas toujours à rendre la science abordable aux intelligences paresseuses, écrivait son *Manuel de l'histoire du moyen âge et de l'histoire moderne ;* l'un et l'autre continuèrent, après la mort de Schœpflin, à attirer dans les murs de Strasbourg une élite de jeunes nobles qui ont marqué depuis dans les grandes affaires d'Europe. Schweighæuser, le futur éditeur de *Polybe*, d'*Appien* et d'*Hérodote*, préludait par ses opuscules académiques à sa gloire littéraire, et réchauffait le culte, alors presque oublié, des muses grecques et de l'histoire de la philosophie. Brunck, sans faire partie du corps universitaire, cueillait aussi dans le champ de la philosophie grecque des palmes méritées. Ses belles et ingénieuses éditions de *Sophocle*, d'*Aristophane*, d'*Anacréon* illustrèrent à la fois son nom et la typographie strasbourgeoise[1]. Lorenz, sec et froid, mais érudit, expliquait les historiens et les orateurs latins ou l'histoire compliquée du corps germanique, et remplaçait la chaleur de l'enthousiasme par cet amour honnête des fortes études, affection calme et douce qui se communique à la longue du maître aux élèves.

« Les sciences naturelles, alors presque dans l'enfance, trouvèrent toutefois à Strasbourg un professeur habile et zélé. Hermann jetait déjà les fondements de la vaste collection qui fait aujourd'hui l'un des ornements de la Faculté des Sciences. C'est à ce titre que son nom mérite une mention dans cette esquisse rapide qui ne peut énumérer tous les noms recommandables, sans tomber dans l'aridité du vocabulaire.

« J'ai parlé jusqu'ici des hommes agrégés tous à la Faculté de Philosophie, puisque sous cette dénomination on avait rassemblé les sciences les plus disparates qui ne rentraient pas dans les trois cases de la jurisprudence, de la médecine et de la théologie.

« La Faculté de Droit se ressentait, plus que ses sœurs, de l'influence française, et si ce fut à l'avantage des études faites dans le but d'une application immédiate, on ne saurait disconvenir, d'autre part, que ce n'ait été au détriment de la science elle-même. Parmi les professeurs qui enseignaient à cette époque le Droit germanique, le Droit romain et le Droit coutumier, nous trouvons des noms fort recommandables, mais aucun (celui de l'honnête Treitlinger excepté) qui doivent nous arrêter ici. Il n'en est pas de même de la Faculté de Médecine, où trois docteurs d'une réputation méritée, savaient attirer à leurs leçons des élèves de toutes les facultés. Ehrmann enseignait la clinique. — Dans la chimie, science que Lavoisier révolutionnait alors par une nomenclature nouvelle et par l'analyse de l'air et de l'eau, Spielmann, manipulateur adroit, transmettait à ses élèves les découvertes du savant fran-

[1] Celle de Heitz.

Digitized by Google

çais. A l'amphithéâtre d'anatomie, où les cadavres abondaient, grâce à deux hôpitaux, Lobstein initiait une jeunesse, avide d'analyse, dans les admirables détails de la structure humaine. Au milieu de ses auditeurs de tout âge, vous eussiez pu remarquer alors un homme et un adolescent; l'un silencieux et mélancolique, l'autre à la figure noble et spirituelle, respirant le bonheur que donnent une large existence et la santé; tous deux suivant avec une attention scrupuleuse le scapel du professeur. L'homme, c'est Jung-Stilling, qui sortira d'ici l'un des oculistes les plus adroits et le mystagogue le plus naïf de l'Allemagne. L'adolescent ne sera ni médecin, ni mystagogue, quoiqu'il aime la physiologie et les visionnaires; il ne sera pas davantage jurisconsulte, quoiqu'il suive honnêtement les cours de droit; ce sera le premier poëte de l'Allemagne, ce sera l'auteur de *Faust*, ce sera Gœthe. — Je reviendrai tout à l'heure encore sur ces deux étudiants si différents de caractère et de position et pourtant unis d'amitié.

« A la Faculté de Théologie, des professeurs d'un grand bon sens et d'une piété sincère résistaient à la fois au rationalisme allemand, qui commençait sourdement à exercer son influence dissolvante, et au piétisme rigoriste, qui a toujours trouvé de nombreux adhérents parmi les protestants de Strasbourg.

« Au nombre de ces théologiens, Reuchlin, plus qu'octogénaire en 1770, est mort presque centenaire la veille de la révolution de 89. Reuchlin, sans être célèbre comme son homonyme du seizième siècle, a exercé sur la population de Strasbourg une influence dont le souvenir a longtemps vécu dans toutes les classes, malgré la terreur de 93 et les guerres de l'empire qui ont si vite effacé la mémoire du passé. Reuchlin appartenait à la classe peu nombreuse de ces hommes de cœur qui condensent toute leur énergie sur le point du globe où Dieu les a jetés, et qui ne sortent point d'une sphère étroite, afin d'en mieux labourer dans tous les sens le terrain circonscrit. Lorsque affaibli par l'âge, il ne put vaquer plus longtemps à ses fonctions universitaires et pastorales, le vieillard octogénaire, doué de la faculté socratique d'instruire en questionnant, visitait les ateliers des artisans, s'enquérait de leurs besoins, de l'état de leur famille, et apportait les consolations du christianisme dans l'asile de la souffrance, les doctrines d'une philosophie saine et pratique aux intelligences qu'un travail mécanique laissait inoccupées. Les enfants accouraient à sa voix, pour recevoir la bénédiction de sa main paternelle, et les femmes des artisans bénissaient à leur tour ce patriarche vénéré, qui rendait meilleurs et les enfants et les pères. Toujours avec l'aube matinale, Reuchlin se levait pour se rajeunir au milieu de la rosée; il longeait la rivière pour voir à l'œuvre et pour encourager les bateliers, ses amis; il parcourait les prairies et les champs qui touchent aux glacis de nos remparts; il s'arrêtait auprès des jardiniers, race robuste et agreste, où jusqu'à nos jours les mœurs patriarcales se sont conservées dans beaucoup de familles. Il leur parlait, dans un langage simple et biblique, de la grandeur et de la bonté de ce Dieu qui mûrit les moissons et les fruits; et lorsqu'il se trouvait en face de

Digitized by Google

quelque vieillard, déjà penché vers la terre, au sein de laquelle il allait bientôt chercher le repos, Reuchlin rendait la vie à cette âme morte ou affaissée sur elle-même, en lui parlant des espérances du ciel.

« Placé en dehors du sénat et du corps académique, un homme, un prêtre, l'égal des plus savants professeurs et la gloire de l'Église de Strasbourg, éditait l'*Histoire de l'évêché et de la cathédrale.* J'ai nommé l'abbé Grandidier. C'était à ses yeux, sans doute, un devoir de piété filiale que de réunir les matériaux d'une vaste narration, qui devait dire à ses nouveaux compatriotes les vicissitudes de l'église dans le chœur de laquelle sa vieillesse trouvait un abri. Comme Schœpflin, Grandidier avait pressenti l'intérêt majeur qui se rattachait aux chartes les plus obscures du moyen âge. Le classement rationnel qu'il a établi dans les archives de l'évêché, profite encore aujourd'hui au plus humble et au plus obscur de ses successeurs.

« Nous avons vu les représentants de la science. Peut-être demanderez-vous quels étaient les représentants des arts et de la poésie dans une ville qui avait vu dans son sein Erwin de Steinbach et son école; le minnesinger Godefroi, et Sébastien Brandt, le fléau de la sottise.

« Les arts, en 1770, ne manquaient point à Strasbourg de disciples zélés. Un ciseleur habile, Baër, réveilla sans doute dans Kirstein les premières étincelles d'un beau talent; Weiler et Loutherbourg portèrent, l'un à Londres, l'autre à Paris, les produits de leur palette; et Bemmel, travailleur infatigable, mais attaché à sa ville natale, remplissait de ses paysages les salons de ses compatriotes. Bemmel s'était inspiré de la nature verte, calme, un peu triste, des environs de Strasbourg, et il reproduisait, en les idéalisant, les sites des bords de l'Ill et du Rhin.

« Quant à la poésie officielle, la décadence la plus effroyable régnait au sein de l'antique institution destinée à perpétuer le culte sacré des muses. La société des Meistersænger, ces héritiers bâtards des chantres d'amour, végétait dans un coin obscur de la ville, non loin du *Ritterhaus*, et n'offrait dans ses rares séances qu'un triste exemple de dégénérescence ou plutôt de pétrification. Fondée sous les empereurs de la maison de Saxe, renouvelée en 1492 et 1550, cette réunion, en 1770, était devenue burlesque. Des savetiers et des tailleurs venaient y chanter, en bouts rimés, sur un ton nasillard, la louange du bon Dieu et du bon magistrat. Le président, caché derrière un paravent, arrêtait à sa guise ces larmoyantes litanies, lorsqu'il s'apercevait aux bâillements d'un auditoire clairsemé que la patience du public était épuisée. Quelques années plus tard, la société se fit elle-même justice; sentant qu'elle devenait la risée de la ville, elle ferma la salle de ses séances, en remettant à l'hospice des orphelins, récemment fondé, les capitaux dont elle disposait. C'était charitablement finir, après avoir pauvrement vécu.

« La poésie s'était réfugiée autre part; la muse des nobles vers et des grandes pensées n'établit point son séjour dans les institutions décrépites; elle aime à descendre dans les jeunes cœurs qui battent à l'unisson de chaque génération nouvelle. Au nombre des étudiants qui fré-

Digitized by Google

quentaient alors l'université de Strasbourg, se trouvait un jeune homme que je vous ai déjà signalé, et que vous avez tous nommé avant moi. Wolfgang Gœthe, le fils d'un patricien de Francfort, pressentait confusément qu'il était appelé à régénérer le Parnasse allemand, livré alors aux pédants et aux imitateurs. Son séjour parmi nos compatriotes occupe une grande place dans l'histoire de son développement littéraire. Avant d'arriver à Strasbourg, Gœthe s'ignorait lui-même; ici, l'étude d'Ossian et de Shakespeare lui ouvrit un nouveau monde dans les domaines de l'imagination. Sous le toit d'un modeste presbytère de village, aux bords du Rhin, il apprit pour la première fois à lire au fond de son cœur, et à connaître à la fois les charmes et la douleur d'une passion naïve. Par le contact avec des hommes jeunes et vieux, de tout rang, de toute condition, il parvint de plus en plus à étudier et à comprendre des caractères de toute nature. Véritable Alcibiade, Gœthe passait du grave au doux, du plaisant au sévère, sans fatiguer son intelligence, et sans prodiguer les trésors que recélait son âme. Partout où il se montrait, les cœurs allaient à lui; il régnait en souverain, car le grand poëte est l'égal des rois. Autour de lui se formait une cour de jeunes hommes suspendus à ses lèvres. Gœthe, à peine âgé de vingt et un ans, se trouvait sur la pente dangereuse sur laquelle plusieurs poëtes contemporains ont glissé et se sont irrévocablement perdus. Gœthe fut plus heureux et plus fort. La flatterie l'excitait et ne l'enivrait pas. D'ailleurs il n'avait pas encore fait ses preuves devant le public. Des femmes aimables copiaient et répétaient déjà ses vers lyriques, consacrés depuis par le suffrage de beaucoup de milliers d'hommes; mais les essais, composés presque tous à Strasbourg et à Sessenheim, auprès de Frédérique, et pour elle, ces essais n'existaient qu'en portefeuille, et Gœthe se sentait trop d'avenir pour escompter à la légère sa gloire future. Déjà, du propre aveu de l'auteur, il méditait sa composition dantesque de *Faust;* déjà la noble figure de *Gœtz de Berlichingen* le préoccupait, et son âme ardente, en vue d'une séparation inévitable avec sa maîtresse, était déjà dévorée par les tourments de *Werther*.

« Devant une assemblée aussi grave, je n'oserais point tracer le tableau de l'idylle de Sessenheim. D'ailleurs les confessions de Gœthe se trouvent entre les mains du public, et pour rendre compte des amours du poëte, il ne me resterait qu'à traduire ces pages immortelles dont l'éclat et la fraîcheur défient toute imitation. Des commentateurs, que j'appellerais sacriléges s'ils n'étaient maladroits, ont essayé de déchirer le voile dont l'auteur de *Werther* a discrètement enveloppé ses relations avec la fille du pasteur de Sessenheim. Que diriez-vous de celui qui, pour rendre plus sensible la beauté d'un papillon, arracherait une à une les plumes de son léger duvet? Les malheureux n'ont rien respecté; ils ont inventorié le presbytère et son jardin, les champs et les bois des environs; ils ont scruté dans les détails les plus intimes la biographie de la jeune fille; ils n'ont épargné ni le père, ni les sœurs, ni les frères de leur victime. Mais, Dieu merci, ce flot de brochures a passé sans ternir le coloris dont le récit du poëte se pare, lorsqu'il se prend à raconter

Digitized by Google

ses promenades dans les îles du Rhin, et cette fraîche verdure, et après des jours d'orage, ces arcs-en-ciel qu'il n'a jamais vus aussi éclatants que sur l'horizon de Sessenheim, au-dessus de la demeure de sa maîtresse.

« C'est donc de Strasbourg et de ses environs que date, pour l'Allemagne littéraire, le renouvellement que son plus grand poëte fit subir à la poésie lyrique, au roman et au drame. Grâce au concours fortuit des circonstances les plus favorables, grâce à une société brillante, à l'influence d'un beau pays de plaine et de montagnes, à des études heureusement dirigées, grâce surtout à la fécondation de l'amour, les germes que la nature avait déposés dans l'esprit du jeune Gœthe arrivèrent ici à se faire jour et à étaler pour la première fois au soleil une floraison inconnue.

« Je ne dois point négliger de faire passer sous vos yeux quelques-uns des amis du poëte; vous comprendrez mieux comment, au milieu d'un tel cercle, les années de son séjour en Alsace devinrent décisives et climatériques pour lui.

« Pendant qu'il suivait à Strasbourg les cours de droit et de médecine, Herder, un peu plus âgé que lui, et jouissant déjà d'une réputation littéraire, était venu dans la même ville, souffrant des yeux, et sur le point de subir une opération dangereuse. Par une impitoyable critique, par des sarcasmes et par l'autorité que donne une forte érudition et un nom célèbre, Herder exerça sur son jeune compatriote une influence salutaire. Gœthe, dans un âge fort avancé, n'avait pas oublié les railleries que Herder s'était permises à son égard; mais ces railleries avaient servi de contrepoids à l'adulation des femmes et des jeunes étourdis qui pensent grandir un talent en l'enveloppant d'un encens funeste. Ce n'est point par la critique seule que Herder agissait sur son ami; l'auteur des *Idées sur la philosophie de l'histoire* fut en tout temps un foyer de lumières et de vie intellectuelle; son âme rayonnait dans toutes les directions; son esprit investigateur récoltait, comme une abeille littéraire, du miel partout où il trouvait des fleurs. A l'époque dont nous parlons, Herder était occupé à réunir et à classer les *Chants populaires*, et il attira sur cette inépuisable source de poésie l'attention de Gœthe, qui doit à ce genre d'étude la simplicité, le naturel que l'on admire dans tous ses ouvrages.

« Dans la société habituelle de Gœthe se trouvait aussi un de ces êtres incomplets et incompris qui dilapidait de précieuses facultés en vivant au jour le jour, sans but précis, mais non sans inquiétude et encore moins sans désirs.

« Le poëte Lenz, dont les productions lyriques et dramatiques n'arriveront point à la postérité, parce que l'excentricité ne remplace jamais le talent, Lenz fut pour Gœthe une espèce de stimulant, et sans doute aussi le sujet de curieuses études. Ensemble ils idolâtraient Shakespeare, et s'ils se rencontraient dans ce goût littéraire, la destinée, ou pour mieux dire la folie de Lenz voulut qu'ils aimassent aussi la même femme. Après le départ de Gœthe, Lenz éprouva ou feignit une extra-

Digitized by Google

vagante passion pour Frédérique, qui lui fit comprendre que le cœur d'une femme bien née ne se donne point à un homme bizarre après avoir reçu les hommages d'un homme de génie. Lenz, plus tard, vécut d'aumônes, et mourut, peu regretté, quoique jeune encore, au fond de la Russie.

« Aux côtés de Gœthe se trouvait un autre jeune homme, aussi nécessiteux, d'autres diront aussi extravagant que Lenz: c'était Jung-Stilling. Quoique doué d'une âme poétique, celui-ci ne professait point le culte de la poésie mondaine ou matérielle : appliqué à des études très-positives, il se livrait aussi à des rêves apocalyptiques. Comme Paracelse, Swedenborg et Jacques Bœhme, il se croyait en communication avec les esprits invisibles, et il prophétisait l'avenir, parce que le présent lui échappait. Ce pauvre homme sortait d'une famille de visionnaires et d'alchimistes; dans son pays natal (le duché de Nassau), beaucoup d'esprits étaient tournés vers les sciences occultes et vers un étroit piétisme. Jung-Stilling fut saturé de bonne heure de cet air narcotique qui endort la raison et surexcite la faculté de rêver. Tour à tour charbonnier, tailleur, maître d'école, précepteur, médecin oculiste, professeur d'économie politique, dans toutes les positions de sa vie, Jung-Stilling se transportait et vivait dans les siècles du christianisme patriarcal; Dieu, le Christ et les anges descendaient à lui; il était le fils chéri de la Providence. Au milieu des commensaux de Gœthe, cette nature de sensitive aurait joué un triste rôle, si elle ne s'était abritée contre les railleries derrière le jeune et généreux poëte. A Strasbourg cependant, Jung-Stilling ne professait encore qu'une foi inébranlable dans les miraculeux effets de la prière, il se contentait de faire subir à la divinité une anthropomorphose. Plus tard seulement, après les commotions du terrorisme, après les promenades triomphales des armées révolutionnaires, Stilling s'adonna corps et âme au mysticisme; contre les excès inévitables de la guerre, son âme tendre et pieuse ne voyait d'autre remède que la fin du monde; il s'en fit le messager, et mourut avant d'avoir vu ses prédictions accomplies.

« Que ne puis-je vous développer sa théorie du monde des esprits, citer des pages de son roman allégorique *Le Mal du pays*, dans lequel il fait parcourir aux chevaliers de la Croix la véritable route qui conduit au temple de Jérusalem ! Du reste, le peu que j'ai pu vous dire de cet homme bizarre explique suffisamment l'affection que Gœthe lui portait. Ce jeune homme, à l'esprit large, étudiait toutes les directions de l'esprit humain ; et celle qui tend à franchir l'abîme entre la terre et le ciel, n'est certes pas une des moins curieuses. La clef d'une portion de Faust se trouve dans les rapports de Gœthe avec Jung-Stilling.

« En tout temps, d'ailleurs, depuis Tauler jusqu'à nos jours, le mysticisme a trouvé dans cette ville assez de prosélytes, soit que l'air atmosphérique, ce ciel souvent chargé de vapeurs lourdes et humides prédispose certains tempéraments à des hallucinations, soit que le hasard seul ait jeté sur notre sol les imaginations rêveuses. Gœthe, tout jeune qu'il était, avait bien remarqué ce côté inaperçu et voilé

Digitized by Google

d'un séjour où pour lui tout semblait respirer la passion et le bonheur.

« Un autre homme, moins connu, mais plein de mérite, se trouvait dans ce cercle composé d'éléments si hétérogènes. Lerse, que Gœthe a illustré dans *Gœtz de Berlichingen*, était un esprit méthodique et calme, plus tard collaborateur de l'illustre Pfeffel à Colmar. Je n'entends point parler ici d'une collaboration littéraire; les fables et les apologues de Pfeffel sont l'œuvre exclusive de cet aimable aveugle; mais l'établissement pédagogique et militaire de Pfeffel fut en grande partie dirigé par Lerse, qui avait déjà, au milieu de ces jeunes étudiants, adopté, d'un commun accord, le rôle de précepteur.

« Quelques-uns d'entre vous, Messieurs, ont encore connu, à Paris, le Saussure du Mont-Perdu, le peintre des Pyrénées, l'auteur de la *Guerre d'Alsace*, M. Ramond, notre compatriote; lui aussi faisait partie du petit comité qui préparait à Strasbourg une nouvelle ère littéraire.

« A cette époque pleine, comme la nôtre, de vie, de mouvement et de transformation, Ramond comprenait aussi quelle devait être un jour la mission littéraire de l'Alsace, qu'une volonté providentielle semble avoir arrachée au sol germanique et incorporée à la France, pour servir de médiatrice entre les deux peuples qui marchent en tête de la civilisation européenne. Peut-être chez nous le fardeau d'une double éducation pèse-t-il sur les intelligences, et leur imprime-t-il un caractère d'indécision qui nuit à la force créatrice; mais le rôle de messager intellectuel entre deux grandes nations est certes assez beau pour que des hommes, jeunes et heureusement doués, y mettent leur existence et leur avenir. C'est travailler en même temps à une œuvre de paix; car aujourd'hui plus que jamais les masses suivent l'impulsion des penseurs; aussi longtemps que les poëtes, les hommes de science, les érudits de deux pays rivaux fraternisent, les discordes politiques sont bien près de tomber dans l'oubli, et les arsenaux n'ouvrent plus leurs portes que pour livrer passage au canon inoffensif destiné à annoncer les fêtes de l'industrie ou de l'intelligence. »

M. le Président annonce que la Société française pour la conservation des monuments tiendra le même soir une séance dans l'une des salles du Château.

La séance est levée à cinq heures.

Séance générale du 30 septembre 1842.

Le bureau est composé comme la veille. Le procès-verbal de la séance d'hier est lu et adopté.

M. le Secrétaire général donne connaissance à l'assemblée

Digitized by Google

de la liste des Sociétés et corporations savantes qui ont adhéré au Congrès, et de la correspondance flatteuse de plusieurs d'entre elles.

Elles sont unanimes dans l'expression de leurs sympathies pour la belle et utile institution des congrès scientifiques, et dans les vœux qu'elles forment pour que le Congrès de Strasbourg contribue au rapprochement des nationalités et à leur cordiale coopération dans le domaine des travaux de l'intelligence. La plupart ont chargé des délégués spéciaux de les représenter dans cette solennité littéraire. L'adhésion officielle des autres s'est manifestée par celle de leurs présidents ou de leurs secrétaires.

Nous allons énumérer la série de ces corporations en suivant l'ordre de date des lettres d'adhésion :

Association normande séant à Caen. Délégués : M. DE CAUMONT, directeur. — M. GIRARDIN, inspecteur divisionnaire, professeur de chimie. — M. GODEFROY, trésorier.

Société française pour la conservation et la description des monuments historiques, à Caen. Délégués : M. le comte DU MONCEL. — M. DE FORMIGNY. — M. GAUGAIN, trésorier.

Société linnéenne de Normandie, à Caen. Délégués : M. EUDES DESLONGCHAMPS, professeur à la Faculté des Sciences. — LE CLERC, docteur en médecine.

Société industrielle de Saint-Étienne, par son président, M. PEYRET-LALLIER, ancien député.

Société archéologique de Saintes, par son secrétaire, M. l'abbé LACURIE.

Société philomathique de Verdun, par son vice-président, M. BUVIGNIER. — Délégué : M. GAULARD, professeur à Mirecourt.

Société de médecine du département de la Sarthe, au Mans, par son président, M. VALLÉE.

Société d'éducation de Lyon, par M. J. CLERMONT, son président. — Délégués : M. le docteur LORTET. — M. HOFFET, chef d'institution.

Société archéologique du midi de la France, à Toulouse, par son président, M. le marquis DE CASTELLANE.

Société pharmaco-technologique du Palatinat, à Kaiserс-

Digitized by Google

lautern (Bavière rhénane), par son directeur, M. le docteur Herberger.

Société libre pour concourir aux progrès du commerce et de l'industrie, à Rouen, par son secrétaire, M. Dujardin aîné.

Société centrale d'agriculture du département de la Seine-Inférieure, à Rouen, par son secrétaire, M. Du Breuil.

Société médicale de Tours, par son secrétaire général, M. Anglada.

Pollichia, à Deidesheim (Bavière rhénane), par son directeur, M. le docteur Schultz.

Société académique de médecine de Marseille, par son secrétaire général, M. Sollier.

Société industrielle d'Angers, par son président M. Guillory aîné. — Délégué: M. A. Rousseau, homme de lettres.

Université de Bruxelles (Belgique), par M. le professeur Oulif, son secrétaire.

Université de Christiania (Norwège), par MM. Holzfeldt, Holtz, Dietrichson, Keyser, membres du sénat académique.

Université de Fribourg (Bade), par son prorecteur, M. le professeur Schreiber.

Société médico-chirurgicale de Turin. Délégués: M. Bertini, président. — M. le chevalier Martini, professeur.

Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de Bayeux, par M. Castel, son secrétaire général.

Société nationale de vaccine à Paris. Délégués: M. Jullien (de Paris), vice-président. — M. James, directeur-fondateur.

Académie impériale et royale des Géorgophiles, à Florence. Délégués: M. Ch. Torregiani. — M. V. Rossi, professeur. — M. V. Balocchi, docteur en médecine.

Société royale agraire, à Turin. Délégués: M. Bertini. — M. Baruffi, professeur à l'Université.

Société d'horticulture du grand-duché de Hesse, à Darmstadt. Délégués: M. le baron de Wedekind, son directeur. — M. E. E. Hoffmann, conseiller municipal.

Société des antiquaires de la Morinie, par son secrétaire perpétuel, M. de Givenchy.

Digitized by Google

Société philotechnique de Paris. Délégués : M. JULLIEN (de Paris). — M. KIRSTEIN, statuaire.

Academia Labronica, à Livourne, par son président M. E. MAYER.

Institut des provinces de France, au Mans, par son président, M. CAUVIN.

Académie royale de médecine de Bruxelles, par son président, M. VLEMINCX, inspecteur général du service de santé.

Société française de statistique universelle, de Paris. Délégué : M. JULLIEN (de Paris).

Société de statistique de Marseille. Délégué : Son secrétaire perpétuel, M. ROUX, docteur en médecine.

Société Racinienne de La Ferté-Milon. Délégué : Son vice-président, M. DE ROOSMALEN.

Société d'émulation du département des Vosges, à Épinal. Délégués : M. DE BILLY, ingénieur en chef des mines. — M. HOGARD, directeur des chemins vicinaux. — M. MOUGEOT père, docteur en médecine. — M. MOUGEOT fils, docteur en médecine. — M. PUTON, géologue. — M. TOCQUAINE, architecte. — M. DUTAC, propriétaire. — M. MATHIEU, médecin vétérinaire. — M. HAXO, docteur en médecine.

Société de médecine de Lyon. Délégué : M. le docteur PETREQUIN, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu.

Société internationale des naufrages, à Paris, par M. GODDE DE LIANCOURT, son fondateur.

Congrès des naturalistes allemands, par MM. les Secrétaires généraux GROESER, docteur en médecine; BRUCH, notaire.

Société industrielle de Mulhouse. Délégués : M. EM. DOLLFUSS, son président. — M. EM. KOECHLIN, secrétaire. — M. FALLOT, secrétaire adjoint du Comité de chimie. — M. H. THIERRY, secrétaire adjoint du Comité de mécanique. — M. MUHLENBECK, secrétaire du Comité d'histoire naturelle. — M. SALADIN, membre du Comité des beaux-arts. — M. J. MANTZ, secrétaire du Comité de commerce.

Société des sciences, agriculture et arts du Bas-Rhin. Délégués : M. COUTURAT, président. — M. UBERSAAL, vice-président. — M. MALLE, secrétaire perpétuel. — M. MARCHAL fils, secrétaire adjoint.

Digitized by Google

Gymnase supérieur de Stuttgart, par M. D'OSIANDER, inspecteur des écoles du cercle.

École polytechnique de Francfort, par le conseil des professeurs.

Lycée de Rastadt, par le conseil des professeurs.

Société générale d'histoire, de la Suisse. Délégué: M. DAGUET, professeur à Fribourg.

Société royale d'agriculture et de commerce, à Caen. Délégués: M. le marquis DE BANNEVILLE, président. — M. LAIR, secrétaire. — M. LECERF, professeur en Droit.

Société d'agriculture d'Evreux, par son secrétaire, M. THÉOD. CHEVREAUX.

Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand. Délégué: M. LECOQ, Secrétaire général de la sixième Session du Congrès.

Il est fait ensuite lecture du catalogue des différents ouvrages déposés sur le bureau et offerts à la dixième Session du Congrès. Beaucoup de ces livres sont adressés par leurs auteurs à titre d'adhésion de leur part à ses travaux. M. le président propose et l'assemblée décide que ces volumes seront, suivant la coutume du Congrès, déposés à la bibliothèque de la ville après la clôture de la Session. Le catalogue en sera inséré dans le Compte-rendu.

MM. les Secrétaires des sections rendent compte des opérations de leurs sections respectives. Il ne résulte de ces rapports d'autre fait qui doive être consigné ici que le suivant:

M. de Cussy ayant été nommé vice-président dans les cinquième et huitième sections, a déclaré que la spécialité de ses travaux l'appelait à suivre les séances de la huitième section plutôt que celles de la cinquième, et qu'en conséquence il optait pour la vice-présidence de la huitième section. La cinquième section a décidé que la troisième vice-présidence serait donnée au candidat qui aurait réuni le plus grand nombre de voix après M. de Cussy: en conséquence, M. Schirlin, professeur au Séminaire épiscopal, a été proclamé vice-président de la cinquième section.

M. de Schadow est invité à donner communication du mémoire présenté par lui dans la séance de la huitième section.

Digitized by Google

M. le Vice-président, après une allocution de remercîments que l'assemblée accueille par de vifs applaudissements, lit son mémoire, qui captive à un haut point l'intérêt et l'attention de l'auditoire[1].

La séance est levée à cinq heures et demie.

Séance générale du 1er octobre 1842.

Le bureau est constitué comme la veille. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. M. le Secrétaire général donne connaissance de la correspondance et des livres offerts au Congrès. MM. les Secrétaires des Sections rendent compte des travaux de la matinée.

Un membre de l'assemblée ayant cru devoir réclamer contre la rédaction du procès-verbal de la sixième Section, M. le Président répond que, conformément aux règlements du Congrès, toute réclamation pareille est interdite en séance générale, et doit être élevée dans la séance spéciale de la Section.

M. le Président invite M. le pasteur Naville, de Genève, à lire le Mémoire sur l'Éclectisme présenté par lui à la sixième Section, qui en a proposé la lecture en séance générale[2].

Ce travail philosophique, d'une grande puissance logique, a été accueilli par les applaudissements de l'assemblée.

La séance est levée à cinq heures et demie.

Séance générale du 3 octobre 1842.

Le bureau est occupé comme la veille. Le procès-verbal de la séance générale précédente est lu et adopté. M. le Secrétaire général donne communication de la correspondance.

[1] Ce mémoire et tous ceux lus en séance générale, sur le renvoi prononcé par les Sections, sont imprimés sous la rubrique des Sections correspondantes dans le 2e volume du Compte-rendu. Le mémoire de M. de Schadow fait partie des impressions de la huitième Section.

[2] Voy. les mémoires de la Sixième Section, vol. 2e.

Digitized by Google

Un grand nombre d'hommes distingués de la France et de l'étranger expriment leurs vifs regrets d'être retenus loin des réunions du Congrès par des motifs de service ou de santé; ils applaudissent aux tendances de rapprochement et de mutuel accord dans le domaine de l'intelligence que la dixième Session est destinée à réaliser, et ils insistent sur le rôle important qui est assigné dans cette œuvre à l'Alsace et à la ville de Strasbourg. Nous croyons devoir faire suivre les lettres et les passages les plus expressifs qu'on trouve dans cette volumineuse correspondance.

M. Oken, professeur à l'Université de Zurich, le célèbre fondateur des Congrès scientifiques en Allemagne, dit entre autres, dans sa lettre en date du 24 mai 1842:

« Les commissions chargées de la rédaction des questions du Programme ont fait preuve d'un zèle actif, de connaissances étendues et d'une appréciation judicieuse des rapports de bon voisinage littéraire, dans le choix de questions aussi nombreuses qu'elles sont importantes. Dût même le nombre de celles qui recevront une solution n'être que fort restreint, elles n'en auront pas moins fixé l'attention des hommes d'étude qui en feront l'objet de leurs travaux solitaires[1]. Les questions de zoologie et de botanique sont d'un haut intérêt, et ne manqueront pas de provoquer des recherches. Il en est de même des questions d'histoire, surtout en tant qu'elles touchent l'Alsace et même l'Allemagne. J'en dirai autant des questions d'archéologie, quoiqu'elles aient déjà donné lieu à des travaux importants. Je n'en regrette que d'autant plus vivement d'être empêché de prendre part à de si intéressantes discussions. »

M. Bowring, économiste distingué et membre du Parlement, écrit de Londres, le 17 septembre 1842, ce qui suit:

« Personne plus que moi ne désire la fusion des intérêts et la réunion des peuples. Personne n'est plus affligé que moi de la triste ten-

[1] Ces prévisions bienveillantes n'ont pas tardé à se réaliser. Nous sommes heureux d'avoir à signaler ici deux publications inspirées par les questions du Programme.

L'une est due à la plume de M. le baron Émile de La Cour; elle contient une réponse à la huitième question de la septième section: « Quelles sont, indépendamment des formes du style, les différences essentielles qui séparent le romantisme du classicisme? » Elle a paru à Loches en 1842.

L'autre, sous le titre: *Febres ex morborum numero esse eliminandas*, traite la septième question de la troisième section: « Établir les espèces de fièvres admissibles dans l'état actuel de la science. » Rédigée en latin, elle a pour auteur M. le docteur J. Radius, professeur de pathologie à l'Université de Leipzig, où elle vient de paraître. Le Congrès a sans doute quelque lieu de s'applaudir d'une influence aussi utile qu'honorable.

Digitized by Google

dance d'une politique haineuse, d'une législation soi-disant nationale, mais dans le fond bornée et égoïste. Aussi ces réunions scientifiques ont une portée plus importante qu'il ne paraît d'abord, et je les ai vues s'étendre avec une vive satisfaction.

« La nécessité de rester en Angleterre me privera d'une satisfaction qui m'aurait été singulièrement agréable. Je prends un vif intérêt dans les efforts tentés pour réunir les hommes et les peuples dans le cercle où les intérêts cosmopolites planent au-dessus des petites questions individuelles, et je vois avec joie les tentatives de ceux qui veulent arracher les grands principes au terrain de la discorde pour les planter dans celui du bien-être de tous. On a fait beaucoup, et beaucoup trop, pour éloigner les hommes, pour les faire s'entrehaïr. Tâchons, tâchons de les réunir, de les faire s'entr'aimer; car il y va de l'intérêt de l'individu et de l'intérêt de tous. »

Peu d'adhésions ont droit de flatter le Congrès de Strasbourg à l'égal de celle des professeurs composant le Sénat académique de l'Université de Christiania, que la distance n'empêche pas d'exprimer leurs sincères regrets d'être privés, par la coïncidence de l'époque de notre réunion avec celle de la reprise des cours, de la satisfaction de prendre part à nos travaux.

« Cependant, ajoutent-ils, comme le programme de l'illustre Congrès est d'un plus ample intérêt scientifique et littéraire, le Sénat académique n'a pas laissé d'en faire communication aux intéressés hors de l'Université, se flattant en même temps qu'à la prochaine réunion Scandinave, qui se tiendra à Christiania, les érudits de France veuillent bien contribuer à donner du relief aux assemblées scientifiques du Nord. »

La lettre de M. le baron de Gérando, pair de France, conseiller d'État, membre de l'Institut, professeur à la Faculté de Droit de Paris, datée de Thiais, 22 septembre 1842, n'admet pas d'extrait; elle doit être rapportée tout entière, comme l'expression la plus vraie des sentiments qui doivent présider à la tenue du Congrès de Strasbourg[1].

« J'aurais bien vivement désiré assister en personne à la belle solennité que vous allez célébrer, et qui a été pour vous l'objet de tant de soins. Mais à la suite d'une longue maladie, je suis encore retenu ici par l'état de ma santé, et je déplore de ne pouvoir me rendre en ce moment auprès de vous. Veuillez en agréer, en faire agréer tous mes regrets et mes excuses. J'y assisterai du moins par la pensée. Vous savez,

[1] Pourquoi a-t-il fallu que la mort donnât sitôt une mélancolique consécration à de si nobles vœux, à de si généreuses espérances?

Digitized by Google

Monsieur et cher confrère, que l'alliance intellectuelle de l'Allemagne et de la France a été le vœu de toute ma vie. Vous savez que depuis quarante ans je n'ai cessé d'y contribuer par mes faibles efforts. Vous savez aussi combien j'avais désiré que notre cher Strasbourg servît de médiateur à cette grande et noble fédération, privilége qui lui appartient à tant de titres. Enfin, cette idée dont nous nous sommes souvent entretenus, se réalise! Soyez mille fois remercié de ce que vous avez fait pour préparer ce beau jour. Je vous félicite, je me réjouis en songeant à ce riche commerce d'échange qui va s'établir, à ces sympathies généreuses qui vont se satisfaire, à ces amitiés qui vont s'entretenir et se former, à ces hommages que va recevoir la science.

« Je vous demande la faveur de me compter comme présent dans ces journées solennelles. Permettez-moi de m'y faire représenter par l'un de mes neveux, un de mes enfants adoptifs, qui a aussi des titres personnels à y prendre place, un Alsacien, M. Édouard Morel, porteur de ce billet, professeur à l'Institution royale des Sourds-muets de Paris depuis vingt ans, et celui, je crois, de tous les professeurs de cet art qui l'a le mieux étudié, connu, appliqué. Il pourra donner sur cet art si intéressant, si peu connu, de précieuses lumières.

« Sans doute cette circonstance appellera à Strasbourg la plupart des savants allemands qui m'honorent de leur bienveillance. J'ose vous prier de me servir d'organe auprès d'eux et de me rappeler à leur souvenir.

« Si ma santé me l'eût permis, j'eusse envoyé au Congrès l'hommage de quelques travaux; mais toute occupation m'est interdite en ce moment.

« Au sein du bonheur dont vous allez jouir, accueillez avec votre bienveillance accoutumée le tribut, etc., etc.»

Voici comment s'exprime M. le pasteur Paniel, de Brême, dans sa lettre du 6 septembre 1842 :

« L'excellent choix des questions à traiter, le concours sans doute très-nombreux de savants français et allemands, et ma vieille prédilection pour la France, mon pays d'origine, me font regretter d'autant plus vivement d'être retenu loin du Congrès par des obstacles invincibles. Je dois donc me borner à former les vœux les plus sincères pour le succès de ses travaux. Puisse-t-il contribuer à rapprocher plus intimement deux grands peuples, et à leur inspirer réciproquement une estime plus entière. Si nous étions d'accord, nous prescririons des lois au monde, et nous reléguerions notamment pour jamais dans les steppes du Nord la barbarie de plus en plus menaçante qui surgit de ce côté. Vous avez raison de dire dans votre circulaire que la belle Alsace a la mission d'être la médiatrice entre la France et l'Allemagne. Puisse-t-elle, en conservant toute sa prédilection politique pour la France, ne jamais oublier que ses habitants, comme ceux de toute la France septentrionale, sont issus du sang germanique. L'harmonie vraie et du-

Digitized by Google

rable entre les peuples ne naîtra jamais que de l'estime sincère et réciproque des nationalités. »

La présence de M. de Schadow au Bureau central ne nous empêchera pas de citer une phrase significative et cordiale de sa lettre d'adhésion en date du 11 juin 1842.

« Les principes sur l'alliance de deux grandes nations énoncés dans votre lettre d'invitation, de même que les questions contenues dans le Programme, sont tellement conformes à mes sentiments, que je m'empresse de m'inscrire à temps. »

M. le chevalier de Wendt, conseiller intime aulique à Munich, dit dans sa lettre du 26 septembre 1842 :

« Je sais parfaitement apprécier l'idée d'un tel Congrès, formé par des savants de deux nations qui mutuellement méritent de se connaître, de s'estimer, de s'aimer, et de joindre leurs travaux scientifiques pour le bien-être public et universel. »

Dans une lettre qui respire la plus affectueuse estime pour les savants et les littérateurs français, M. le conseiller Friedemann, directeur des archives centrales du duché de Nassau à Idstein, dit sous la date du 10 septembre 1842 :

« Les loyaux Alsaciens, à l'intelligence allemande et au cœur français, sont particulièrement appelés à rapprocher et à concilier par leurs travaux les tendances progressives des deux pays. Je forme les vœux les plus sincères pour le succès de cette œuvre de médiation sur les frontières des deux pays et dans une ville, à laquelle la nature elle-même semble en avoir imposé la tâche. Puissent les membres du Congrès d'en deçà et d'au delà du Rhin être animés sans cesse dans leurs travaux de cette belle pensée de votre poëte Lamartine :

Chacun est du climat de son intelligence ;
Je suis concitoyen de toute âme qui pense.
La vérité c'est mon pays. »

M. le conseiller intime Mittermayer, de Heidelberg, ancien président de la seconde chambre des États du grand-duché de Bade, s'énonce d'une manière bien flatteuse dans sa lettre du 8 juin 1842 :

« Il n'est certes pas de ville qui, assise sur la frontière, entre la France et l'Allemagne, réunisse plus d'éléments propres à faciliter, par leur heureuse fusion, l'accomplissement des plus solides progrès de l'humanité. J'éprouve d'autant plus de regrets de ne pas pouvoir vous donner dès à présent l'assurance de prendre part à vos travaux, que je trouve les questions de législation de votre Programme choisies avec beaucoup de discernement, etc. »

Digitized by Google

Cette même idée se reproduit dans la lettre de M. Louis Lecointe, de Genève, qui parle de Strasbourg comme d'une des capitales européennes, comme d'un foyer réflecteur de la science et du véritable progrès.

Mais, quelque regret que nous en ayons, il est temps de nous arrêter dans ces communications. Il nous est interdit de reproduire les expressions de cordiale sympathie de MM. de la Fontenelle, de Poitiers; de Givenchy, de Saint-Omer, et de la Saussaye, de Blois, anciens secrétaires généraux du Congrès; de MM. les professeurs Creutzer et Zachariæ, de Heidelberg; Gaupp et Hahn, de Breslau; Harless, de Bonn; Medicus, de Munich; Berthold, de Gœttingue; Hagen, de Kœnigsberg; Schweigger et Wilda, de Halle; Martin, de Dresde; Kærcher, de Carlsruhe; de M. Ourlif, professeur en droit et secrétaire de l'Université de Bruxelles; de M. Den Tex, professeur en Droit d'Amsterdam; de M. le prince de Canino et Mussignano, de Rome; de MM. M. Bonafous et Ormea, de Turin; de M. le marquis de Ridolfi, de Florence; de M. Biasoletto, de Trieste; de MM. le docteur Ackermann, de Meiningen; Roser, conseiller de légation à Stuttgart; Paulet, de Beaune; Bussard, de Fribourg, qui tous protestent du regret qu'ils éprouvent de ne pas pouvoir prendre part aux travaux du Congrès. Qu'on nous permette de féliciter le Congrès d'un succès qui dépasse toutes nos espérances.

Il nous reste à communiquer à l'assemblée deux lettres d'un conteuu plus sévère. L'une a trait à des questions d'un haut intérêt scientifique; elle nous est adressée par M. le vicomte Pazos, Consul général et Chargé d'affaires de la Colombie à Londres. L'autre, qui nous est arrivée sous le voile de l'anonyme et qui à ce titre n'aurait nul droit à faire l'objet d'une communication, n'en est pas moins curieuse par sa forme bizarre et par l'originalité de quelques solutions; car elle n'est autre chose qu'une suite de réponses axiomatiques et sententieuses à des questions du Programme [1].

Au Congrès scientifique de France à Strasbourg.

«As a native of Upper Peru, and consequently interested in whatever relates to the institutions of my ancestors in that country, I take

[1] Les expressions techniques qui se rencontrent dans la première de ces lettres, et les tournures originales de la seconde, nous ont déterminé à les reproduire en langue anglaise.

Digitized by Google

the liberty of submitting for the consideration of the learned for solution, various questions which were originally proposed by the editors of the «MERCURIO PERUANO» (Peruvian Mercury) in the 10th vol. of that publication in the year 1794, to the scientific world at that period. These propositions, however, remained unanswered, in consequence of the opposition uniformly made by the Spanish government to every investigation and discussion relative to the system of administration adopted by the INCAS.

« The cause which prevented the impartial examination of the ancient history of the aforesaid country being now happily removed, and the litterati of Europe at length in possession of every necessary particular to form a critical judgment of the civil, political, military and economic institutions of Peru as they formerly existed, it appears to me that an important service would be rendered to science in general, as well as to the Peruvians in particular, by attending to the following subjects deducible from the authentic annals of Peru.

« 1st. The legislation of the INCAS compared with the principles of the Laws of nature and of nations, as well as with the Roman Civil Law, the spirit of which is observed in the Hispano-Peruvian Code; and for what reason?

« 2. The agriculture and hydraulics of the INCAS; on what system founded implements adopted etc.; with comparative and impartial considerations between their practice and that now in vigour?

« 3. Mining system of the INCAS, compared with that now in use.

« 4. Fortification of the INCAS: on what rules based, and how applicable to their mode of warfare? The description of the fortresses of CUZCO, CANETE, NICARI, and others will serve to explain this particular point.

« 5. Civil architecture: mode of building cities, and means employed to raise weights of magnitude: the interior distributions of their temples, palaces and houses? This subject may be illustrated likewise by the description of the ruined town of PACHACAMAC, and forming an estimate as to the number of its former inhabitants.

« 6. Dissertation on the existence and condition of the two celebrated causeways of the Incas, and observations on their bridges: thence solving the problem, whether our modern roads and bridges are superior or inferior to their's?

« 7. Mineralogy: what metals they were acquainted with; their use, and in what manner worked?

« 8. Porcelain: their jars, vases, and other earthenware articles, which are, even now, frequently excavated from tombs; how formed?

« 9. Method of spinning and weaving, as well as the dresses used by the INCAS?

« 10. The practice of medicine amongst the INCAS, compared with that of the earliest nations on record?

« 11. Astronomy, and mode of computing time?

« 12. Investigation into the causes of the entire absence of rain at Lima.

« 13. Examination and analysis of the Peruvian language.

Digitized by Google

« 14. Account of the singing and dancing of the INCAS.

« 15. Hypothetic statistic as to the amount of the ancient population of Peru in comparison with that now existing.

Signé: V. PAZOS,

Membre de la Société de statistique universelle et Consul général de la Bolivée à Londres.

Londres, 10 septembre 1842.

Neuilly, hôtel de la Poste, 12th August 1842.

SIR,

« I avail myself of the permission, extended to strangers, to answer the questions addressed by the Congres scientifique de France.

« 1. *Legislature*. The exercise of justice.

« 3. *Zoology*. Those which partake of both kingdoms belong to neither and they consequently possess an organism intermedial.

« 13. *Education*. Emulation is the wish to equal, and ambition to excel; therefore it would be well to modify the excitement by rewarding the application of a child in preference to his genius, which would lead to an attentive regularity in his studies and a desire to do well.

« 11. *Statistics*. Enquire the price of provisions during any known rebellion.

« 19. *Architecture*. The personation of a saint: « Ye are the temples of the Holy-Ghost. »

« 1. *Statistics*. By attaching the artisans to the government, and by providing for them in cases of sikness.

« 11. *Architecture*. Because architects are confined to a servile adherence to the adjustments of the five orders.

« 18. The influence of Christianily on the fine arts is to render them perfect, as Christianily is an effect of the unereing guidance of the Almighty, so, all Christians will necessarily become more just in their notions and tastes, and gradually advance towards the perfection in all things.

« 20. *Physics*. By producing a separation of animal and vegetable substances.

« 10. *Entomology*. To appoint a yearly committee, for each degree of latitude and longitude, to collect and arrange the various insects found in the different parts of the earth during twelve months. »

La parole est successivement donnée à MM. les Secrétaires des Sections, pour rendre compte des travaux de la matinée. Il en résulte notamment que M. Brehm, vice-président de la première Section, et M. Scholtz, vice-président de la sixième, ayant été obligés de retourner dans leurs foyers,

Digitized by Google

ont manifesté de vifs regrets de ne pouvoir continuer à prendre une part active aux travaux de la dixième Session du Congrès, et que ces deux vice-présidents ont été remplacés : M. Brehm, par M. le professeur Fée, et M. Scholtz, par M. Vivien, directeur de l'école normale primaire.

La séance tout entière ayant été occupée par la lecture des procès-verbaux des Sections, M. le Président invite MM. les Secrétaires à vouloir bien dorénavant abréger leurs comptes-rendus, afin que l'assemblée puisse entendre la lecture de quelques mémoires.

La séance est levée à cinq heures.

Séance générale du 4 octobre 1842.

Le bureau est le même que celui de la veille. Le procès-verbal de la séance générale précédente est lu et adopté.

M. le Secrétaire général donne la suite des adhésions qui sont parvenues au Secrétariat général depuis la séance du 30 septembre de la part des Sociétés savantes dont les noms suivent :

Société pour l'instruction élémentaire du Rhône, représentée par M. THIAFFAIT, son président.

Académie royale de Metz. Délégués : M. EM. BÉGIN. — M. le comte DE CORTLOSQUET. — M. FOURNEL. — M. V. SIMON.

Société des sciences médicales du département de la Moselle, représentée par M. BÉGIN, son secrétaire général.

Société d'histoire naturelle du département de la Moselle. Délégués : M. V. SIMON, président. — M. FOURNEL, professeur d'histoire naturelle.

Société royale des sciences, lettres et arts de Nancy. Délégués : M. J. M. DE HALDAT, correspondant de l'Institut. — M. G. DE DUMAST, ancien magistrat.

Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe. Délégués : M. LEPELLETIER, son président. — M. RICHELET, Secrétaire général de l'Institut des provinces.

Académie des sciences, à Amiens, par M. DUROYER, son Secrétaire perpétuel.

Digitized by Google

Société d'agriculture de Lyon, par M. GUIMET, son vice-président.

Société royale d'émulation, d'agriculture, sciences et arts de l'Ain, à Bourg, par M. PUVIS, son président, ancien député, correspondant de l'Institut.

Société d'agriculture, sciences et arts de Rochefort. Délégué : M. JEAN CASTEL, pasteur de l'église réformée [1].

Il communique ensuite une lettre, par laquelle M. Isidore Lebrun, de Paris, invite MM. les membres du Congrès à souscrire pour l'érection d'un monument à la mémoire de l'amiral Dumont-d'Urville.

MM. les Secrétaires des Sections rendent compte des travaux de la matinée.

Le reste de la séance est occupé par des expériences de galvanisme faites par M. Münch, directeur de l'école industrielle de Strasbourg. M. Münch les fait précéder de l'exposition suivante :

« MESSIEURS,

« J'ai présenté à la deuxième section du Congrès, dans la séance d'hier, quelques considérations sur une nouvelle pile galvanique, accompagnées de quelques expériences propres à faire voir les avantages de son emploi dans l'enseignement. La section pensant que ces expériences pourraient offrir quelque intérêt à MM. les membres du Congrès qui n'ont pas assisté à la séance, m'a invité à les répéter à votre séance générale. C'est pour me conformer à cette invitation que j'ai l'honneur de vous présenter aujourd'hui cet instrument avec ses accessoires. — Il m'a semblé utile de faire précéder mes expériences de quelques considérations générales propres à faire ressortir l'importance du perfectionnement des instruments relatifs à l'électricité galvanique. L'assemblée voudra bien, j'espère, m'écouter dans cette occasion avec indulgence; si j'avais pu supposer que l'honneur de paraître devant elle pût m'échoir pendant la durée du Congrès, j'aurais fait mon possible pour lui présenter un travail élaboré convenablement.

« Nos connaissances des lois de la nature sont quelquefois le résultat de l'attention que nous prêtons aux phénomènes qui s'offrent spontanément à notre observation; mais plus souvent, pour arriver à la connais-

[1] Nous complétons cette énumération chronologique des adhésions des corporations savantes, en ajoutant que l'adhésion de la *Société royale d'émulation d'Abbeville*, par M. BOUCHET DE PERTHES, son Président, n'est parvenue au secrétariat général qu'après la clôture de la Session du Congrès.

Digitized by Google

sance de la vérité, sommes-nous obligés de nous livrer à des expériences dans le but de consulter la nature, de lui faire parler un langage plus clair, de vérifier nos conjectures sur les causes des phénomènes naturels ou même dans celui de découvrir des agents dont le hasard nous aurait fait soupçonner l'existence.

« L'homme a observé la nature avant de faire des expériences, et, s'il était possible de rechercher jusque dans les ténèbres de l'antiquité comment s'est formé successivement ce corps de notions sur les lois de la nature, qui forme aujourd'hui cette vaste science que nous appelons physique, nous arriverions à un ordre chronologique parfaitement d'accord avec cette marche naturelle de l'esprit humain.

« Les parties de la science dues uniquement à des recherches expérimentales seront donc toujours les plus récentes.

« Voici pourquoi la nature a pu si longtemps garder le secret sur l'existence de l'électricité dynamique.

« Cet agent, si universellement répandu, qui est partout et en tout, ne donne point, dans le cours ordinaire des choses, lieu à des phénomènes que nos sens puissent saisir facilement; et c'est à la faveur de l'imperceptibilité de son action qu'il a pu se dérober si longtemps à l'esprit d'investigation des plus habiles physiciens. Il a fallu le génie de l'immortel Volta pour mettre son existence au grand jour, après que les découvertes de Galvani eurent mis sur sa trace.

« Le champ des observations galvaniques, restreint d'abord à quelques faits physiologiques, fut agrandi rapidement quand on se trouva en possession d'un instrument capable de rendre sensibles les effets d'un fluide qu'on reconnut bientôt pour être le fluide électrique sous une forme nouvelle.

« De l'invention de la *pile de Volta* date une ère nouvelle pour la physique.

« L'immense développement que la science de l'électricité dynamique a pris de nos jours, fait d'autant plus honneur à l'esprit humain, que, plus que toute autre partie de la physique, elle est une conquête purement humaine. Déduite entièrement d'expériences pour lesquelles il fallait même inventer des instruments nouveaux, elle n'est pas seulement le résultat de ces recherches qui ont pour but d'arriver à une théorie servant d'explication à un de ces mystères que la nature semble si souvent offrir à l'homme pour exercer sa sagacité, mais ce qui en fait le mérite, c'est que l'existence du mystère elle-même était inconnue et qu'il fallait d'abord la découvrir.

« Il est donc évident que les instruments servant aux expériences, soit de recherche, soit de démonstration, acquièrent pour cette partie de la physique une importance qu'ils n'ont pas toujours dans d'autres parties, et que leur perfectionnement peut contribuer à l'avancement de la science.

« L'instrument capital pour l'étude de l'électricité dynamique est la *pile de Volta ;* elle est devenue tout aussi indispensable au physicien que les machines électrique et pneumatique.

Digitized by Google

« J'ai pensé que la pile que j'ai construite et dont la disposition offre quelques particularités qui lui donnent, à mon avis, un avantage notable sur celles qui sont usitées, pourrait peut-être mériter l'attention des personnes qui s'intéressent aux progrès de la physique; heureux si, en déposant cette faible offrande sur l'autel de la science, je puis y apporter un léger tribut de reconnaissance pour les jouissances douces et pures qu'elle offre en profusion à ses disciples. »

Après avoir donné lecture de ces considérations générales, M. Münch a exposé en peu de mots quelle est en général la composition des piles galvaniques, et ce qui distingue la sienne du grand nombre de celles qu'on possède déjà.

Pour faire voir son énergie, il a opéré d'abord avec une petite pile dont la longueur totale est de 27 centimètres, composée de plaques de cuivre et de zinc amalgamé d'un décimètre carré de surface et formant quarante couples. Cette pile a fait rougir un fil de fer d'un millimètre d'épaisseur et de 30 centimètres de longueur.

Il a fait observer à cette occasion que l'action calorimotrice d'un fort courant électrique sur un fil métallique a toujours lieu du dehors en dedans; qu'avant que l'incandescence du fil ait lieu, il s'élève toujours une vapeur très-apparente de sa surface, quelque soin qu'on ait mis à nettoyer ou polir le fil; que c'est, à ce qu'il paraît, la couche la plus superficielle du métal qui, en subissant dans cet instant à elle seule toute l'action du courant, passe à l'état de vapeur; et que, si on suit avec attention les progrès de l'incandescence et de la fusion, on voit que celle-ci commence encore par la surface, et qu'avant de tomber en globules, le métal coule le long d'une espèce de noyau qui forme l'axe du fil.

L'expérience avec les cones de charbon et la lumière radieuse éblouissante qu'ils dégagent, a complétement réussi. La même expérience a été répétée sous l'eau avec autant de succès.

La pile a ensuite été employée à quelques expériences électro-magnétiques, qui ont aussi constaté son énergie sous ce rapport.

Quant à son action chimique, on a été frappé de la rapidité avec laquelle elle opérait la décomposition de l'eau et de la quantité de gaz fournie en peu d'instants.

Quelques expériences faites avec une pile de grande di

Digitized by Google

mension, construite d'après le même système, ont terminé la séance.

Fusion du fil de fer; ignition éblouissante d'un fil de platine d'un millimètre d'épaisseur et de 40 centimètres de longueur; expérience du charbon; lumière dont l'éclat ne peut être comparé qu'à la lumière solaire, et qui éclaire, comme un globe radieux, le vaste espace de la salle.

Ces expériences sont accueillies et suivies avec une satisfaction qui provoque plusieurs fois les applaudissements de l'assemblée.

La séance est levée.

Séance générale du 5 octobre 1842.

Le Bureau est occupé comme la veille. Le procès-verbal de la séance d'hier est lu et adopté. MM. les Secrétaires rendent compte des travaux de leurs Sections respectives.

M. Jules Sengenwald lit un mémoire, présenté à la quatrième Section et proposé par elle à la lecture en séance générale[1].

La lecture de ce mémoire est suivie de vifs applaudissements.

M. le Président soumet à l'assemblée la proposition suivante, émanée de M. A. Laurent, capitaine d'état-major attaché à la 5e division militaire :

« Les idées, les travaux utiles doivent un jour se répandre dans toute la société européenne au moyen des sessions annuelles du Congrès scientifique.

« Déjà ces assemblées ont produit le plus heureux résultat en rapprochant les hommes éclairés, philanthropes de tous les pays. Afin de resserrer ces liens d'une manière plus intime dès les premiers jours des sessions annuelles, on propose d'inviter chaque membre de cette grande association intellectuelle à déposer sur le bureau la liste exacte, complète de ses ouvrages, mémoires ou publications quelconques insérés dans des recueils scientifiques.

« Ces bulletins individuels seraient lus dans les premières séances générales, transcrits fidèlement sur un registre spécial, et publiés dans le *Compte-rendu officiel*, à la suite du nom de chaque membre auteur.

[1] Voyez les mémoires de la quatrième Section, 2e vol.

Digitized by Google

Par ce mode, on fonderait une *bibliographie* se complétant chaque année en faveur des hommes éclairés et bienveillants qui ont le désir sincère de se communiquer leurs vues, leurs idées sur un sujet déjà élaboré par eux dans le silence du cabinet. »

ANTONIN LAURENT.

Strasbourg, 5 octobre 1842.

Après en avoir délibéré, l'assemblée, appréciant le mérite et l'utilité de l'idée qui a inspiré cette proposition, mais considérant que l'époque tardive à laquelle elle est faite ne permet plus qu'elle trouve son application dans la présente Session, est d'avis de son ajournement, pour être reprise, s'il y a lieu, dans une des Sessions subséquentes du Congrès.

M. Schattenmann, directeur des mines de Bouxwiller, produit des fragments de chaussées cylindrées à l'aide du rouleau compresseur; il indique sommairement les effets et les résultats de l'emploi de ce procédé.

« Le rouleau compresseur est le complément du système de Mac-Adam, lequel consiste à faire les chaussées en pierres cassées. Ce mode de construction, qui a réalisé de grandes améliorations, a été généralement adopté; mais la compression des empierrements, abandonnée à l'action des roues de voitures, ne se faisait que lentement dans la saison pluvieuse, en usant en pure perte une partie des matériaux qui étaient écrasés et en harassant les attelages. Le rouleau compresseur, qui comprime, affermit et lie immédiatement les empierrements neufs et de réparation, offre l'heureuse solution de cette grave difficulté.

« J'ai l'honneur de présenter au Congrès :

« 1° Un fragment de chaussée cylindrée mastiquée avec du sable.

« 2° Un pareil fragment mastiqué avec du détritus calcaire.

« Vous verrez, Messieurs, par l'inspection de ces fragments, qu'une chaussée cylindrée est parfaitement comprimée, liée et qu'elle présente une surface entièrement plane et lisse. »

Cette communication est accueillie avec intérêt.

La séance est levée à cinq heures.

Séance générale du 6 octobre 1842.

La composition du Bureau est la même que celle des séances précédentes. Le procès-verbal de la séance d'hier est lu et adopté.

Digitized by Google

M. le Président communique une lettre qui lui a été adressée par M. le Vice-Président de Schadow; en voici la teneur :

« MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

« Comme, à mon grand regret, je suis obligé de quitter Strasbourg demain matin, je vous prie de vouloir bien vous charger d'exprimer à mes collègues toute ma gratitude pour l'accueil si bienveillant que j'ai reçu ici.

« L'élévation d'esprit et la satisfaction du cœur que m'ont procurées les travaux du Congrès, resteront ineffaçables dans ma mémoire.

« Veuillez, etc. »

Signé : W. SCHADOW.

Le Secrétaire général soumet à l'assemblée une lettre à lui adressée par M. le baron de Wedekind, membre de l'administration grand-ducale des forêts à Darmstadt, au moment de son départ de Strasbourg.

Cette lettre fixe l'attention du Congrès sur une question qui est d'une haute importance littéraire.

M. de Wedekind s'exprime en ces termes :

« MONSIEUR LE SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL,

« Étant obligé de retourner demain dans ma patrie, je ne puis quitter cette illustre ville sans exprimer combien j'ai été satisfait et du bon accueil trouvé partout et des travaux du Congrès.

« Parmi les grands progrès que votre Congrès prépare pour le perfectionnement de l'humanité, je compte en première ligne l'alliance intellectuelle des nations et le contrepoids contre le monopole trop dominant de la capitale, monopole qui semble être le principal empêchement à la distribution proportionnelle des lumières, dont la France, dans toutes ses provinces, n'est pas moins susceptible que l'Allemagne.

« Cette considération me mène aux moyens propres à favoriser la distribution mentionnée.

« Parmi ces moyens, l'organisation convenable de la *librairie* mérite une attention plus grande que celle qu'on semble lui avoir attribuée jusqu'ici en France.

« La librairie est un des plus importants *instruments* de la littérature et par cela des progrès scientifiques. Nous lui devons en Allemagne la facilité de publier partout nos ouvrages, de les propager avec une grande célérité, et de nous procurer tous les ouvrages désirés non-seulement sur-le-champ ou dans un très-court délai, mais encore à bien bon marché. En Allemagne, les libraires forment une association commer-

Digitized by Google

ciale qui unit les provinces les plus éloignées. Les libraires ont deux assemblées principales par an à Leipzig, où les intérêts de la librairie sont discutés. Tous les libraires sont dans une relation commerciale immédiate l'un avec l'autre; ils sont en compte-courant pour les livres de leurs fonds, et deux fois par an ils tirent leur balance réciproque.

« Je vous prie, Monsieur, d'attirer l'attention du bureau central du Congrès sur cet objet, pour que la prochaine (onzième) Session du Congrès daigne examiner l'état de la librairie et en Allemagne et en France, les comparer tous deux et en tirer des conclusions pour l'amélioration de ce véhicule littéraire.

« C'est dans ce but que je propose d'intercaler parmi les questions de la onzième session du Congrès scientifique de France la suivante :

« *Quelle est l'organisation de la librairie en France et en Allemagne, et par quels moyens peut-on l'améliorer en France pour faciliter la publication et la propagation des productions littéraires?*

« Il vaudra la peine de nommer une commission pour préparer la discussion de cette question et pour se procurer les informations préliminaires nécessaires.

« Veuillez, Monsieur, exprimer à M. le Président et à tous les membres du bureau central ma plus haute considération, avec laquelle j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre bien dévoué serviteur. »

Baron DE WEDEKIND,
de Darmstadt.

« Strasbourg, ce 5 octobre 1842. »

MM. les Secrétaires rendent compte des travaux de leurs Sections respectives.

La quatrième Section ayant demandé que certains vœux formés par elle fussent soumis au vote de l'assemblée générale et deviennent ainsi des vœux du Congrès tout entier, M. le Président a mis aux voix et l'assemblée a adopté les propositions suivantes :

« Sur la *proposition de la quatrième Section*,

« 1. Le Congrès scientifique émet le vœu que l'enseignement de l'agriculture, porté directement au milieu des cultivateurs, soit établi dans tous les départements de la France, et que le même professeur soit chargé de cet enseignement à l'école normale.

« 2. Le Congrès scientifique recommande au gouvernement l'exécution de cartes agronomiques basées sur les cartes géologiques, et indiquant la circonscription des régions agricoles.

« 3. Le Congrès scientifique émet le vœu que le gouvernement étende à tous les départements où l'usage du parcours et de la vaine pâture existe,

Digitized by Google

le projet de règlement proposé pour le département du Doubs par M. le docteur Bonnet.

« 4. Le Congrès scientifique prie le gouvernement de s'occuper d'une loi organique sur l'exercice de la médecine vétérinaire en France, et de nommer des vétérinaires par cantons, par arrondissements et par départements.

« 5. Le Congrès scientifique émet le vœu que le gouvernement veuille bien prendre les mesures nécessaires pour qu'une organisation de la police rurale par cantons ait lieu, de manière que chaque canton ait son commissaire de police et des gardes champêtres sous ses ordres.

« 6. Le Congrès scientifique émet le vœu que le gouvernement supprime les terrains vagues, et accorde au pouvoir administratif la faculté de résister aux mauvais penchants des communes à cet égard. »

La parole est ensuite accordée à M. le docteur Ch. Bœrsch, Secrétaire de la quatrième Section, pour lire une *Notice sur l'extinction de la mendicité à Strasbourg et sur la fondation de la colonie agricole d'Ostwald.*

Cette lecture est écoutée avec le plus vif intérêt.

« MESSIEURS,

« La colonie agricole d'Ostwald, que les membres du Congrès ont visitée dimanche dernier, a excité parmi eux un si vif intérêt, qu'une notice historique et statistique sur l'origine et sur la situation actuelle de cet établissement, quoique rédigée à la hâte, sera peut-être accueillie avec quelque indulgence. Elle répondra à de nombreuses questions qui ont été faites, et auxquelles il n'a été possible de donner sur les lieux mêmes que des réponses insuffisantes. Elle ne contiendra aucune exposition théorique; elle se bornera à des faits, à des chiffres, à des indications pratiques que j'ai été à même de recueillir comme membre du conseil municipal de Strasbourg et de la commission de surveillance de la colonie agricole.

« Quoique Strasbourg soit une ville plus commerçante que manufacturière, et que la petite industrie des artisans n'y ait pas encore été écrasée par la grande industrie des fabriques, le paupérisme et la mendicité ne l'ont pas moins envahie dans ces derniers temps. Non pas que cette lèpre dévorante de la société moderne soit née spontanément au sein de notre cité; elle y a été implantée du dehors. La situation géographique de Strasbourg à l'extrême frontière de la France, l'usage commun de la langue française et de la langue allemande, l'extrême facilité que la législation de notre pays accorde à tous les étrangers qui veulent y fixer leur séjour, les grands travaux publics entrepris récemment, les nombreux établissements de secours que nous a légués la féconde charité de nos pères, et, qu'on me permette de le dire, la malheureuse renommée de bienfaisance dont jouit au loin notre

Digitized by Google

cité, y ont attiré et y attirent chaque jour encore une foule de gens sans aveu, sans moralité, sans moyens d'existence, des repris de justice, la lie de tous les pays voisins. L'immoralité engendre le libertinage, et du libertinage naît l'imprévoyance et la misère.

« Aussi la mendicité offrait-elle en 1830 à Strasbourg le plus triste spectacle. Les riches revenus de nos établissements de bienfaisance suffisaient à peine à alimenter les pauvres qui venaient frapper à leurs portes, et la mendicité se promenant de maison en maison, poursuivant les passants dans les quartiers les plus fréquentés, donnait à l'étranger une pénible opinion de la population de notre ville.

« Émue du noble désir de porter remède à cette situation douloureuse, l'administration municipale de cette époque s'entoura des lumières et du dévouement des plus généreux citoyens ; un appel fut adressé à la charité publique ; et l'on vit se réaliser à Strasbourg, en 1830 déjà, cette association de ceux qui possèdent du superflu en faveur de ceux qui manquent du nécessaire, préconisée, il y a quelques jours, comme le souverain remède à tous les maux. Pour arriver à un inventaire exact de la misère des classes inférieures, à une statistique officielle de leurs souffrances, la ville tout entière fut divisée en quarante sections, réparties entre cent vingt citoyens notables qui, avec le titre d'*inspecteurs des pauvres*, visitèrent chaque maison, chaque étage, inscrivant à la fois sur leurs registres les besoins des indigents et le chiffre des secours que consentait à leur consacrer annuellement le riche. Ce double recensement de la misère et de la charité publique fut terminé en peu de jours, grâce à la fièvre de générosité qui s'était emparée de toutes les âmes ; et si la statistique de la population indigente offrait 2,350 ménages pauvres, composés de plus de 6,000 individus, la statistique des souscriptions des classes aisées fournissait la promesse d'un revenu annuel d'environ 60,000 fr., consacré par les citoyens, en dehors des ressources des établissements de bienfaisance, à l'abolition de la mendicité.

« Une mesure préliminaire fut prise par l'autorité municipale. S'armant des pouvoirs que lui donnait la loi, elle expulsa de Strasbourg plus de mille étrangers qui y résidaient sans moyens d'existence, et qui retombaient à la charge des autres citoyens. Puis la société qui s'était formée chercha, à l'aide des ressources dont elle pouvait disposer, à multiplier ses moyens d'action, à saisir pour ainsi dire le mal par toutes ses extrémités ; elle ouvrit une maison de refuge et de travail pour les mendiants valides ; elle organisa des distributions de vêtements, de bois, de comestibles, à domicile ; elle créa des salles d'asile et des écoles gratuites, dans lesquelles plus de 2,000 enfants pauvres furent accueillis ; les femmes, qui viennent toujours réclamer leur part dans tous les actes de charité et de dévouement humanitaire, s'associèrent avec une ardente émulation à cette œuvre d'éducation morale ; les dames de la classe supérieure de la société présidèrent à la direction des salles d'asile et des écoles ; et c'est à leur salutaire influence, à cette vigilance toute maternelle qu'elles ont étendue sur tant de pauvres petits êtres,

Digitized by Google

que l'on peut à juste titre attribuer les heureux résultats que ces institutions ont produits.

« Ainsi la société pour l'extinction de la mendicité, à laquelle tous les citoyens aisés se faisaient honneur d'appartenir, poursuivait la misère dans toutes ses directions, elle la saisissait dans toutes ses manifestations; au mendiant valide elle offrait un asile et du travail; aux nécessiteux honteux, des secours à domicile pendant la saison rigoureuse; aux enfants pauvres, les bienfaits d'une tutelle moralisante et de l'instruction élémentaire. Si tous ces moyens d'assistance, malgré leur sage combinaison, ne pouvaient opérer la cure radicale de la misère, qui a sa source dans le défaut d'organisation sociale du travail, ils constituaient cependant un merveilleux ensemble de tous les palliatifs vantés ou essayés de différents côtés; s'ils ne guérissaient pas le paupérisme, ils en arrêtaient du moins les envahissements, ils en soulageaient les douleurs, ils atteignaient enfin le seul but pratique que l'on puisse se proposer dans une période de transition comme la nôtre, lorsque les anciennes solutions des problèmes sociaux sont devenues insuffisantes, et que l'on cherche encore, en tâtonnant, les solutions nouvelles dans les ténèbres de l'avenir.

« Aussi la mendicité, qui avait infesté toutes les rues de Strasbourg, avait disparu complétement. Au lieu de tendre la main au passant, et de le poursuivre de ses bruyantes sollicitations, le pauvre trouvait un asile dans la maison de refuge; et les enfants, au lieu d'être délaissés dans les rues ou dans des chambres malsaines par leurs parents occupés au dehors, venaient faire dans les salles d'asile l'apprentissage de la propreté et de la discipline.

« Pendant quelques années, l'association, heureuse du bien qu'elle venait de réaliser, se maintint dans un véritable moment de prospérité. Elle trouvait dans la charité publique, dans la générosité et dans le grand nombre des souscripteurs, les ressources dont elle avait besoin pour subvenir à l'entretien des institutions qu'elle avait créées, pour alimenter les bienfaits silencieux qu'elle répandait dans toutes les retraites de la misère. Elle se suffisait à elle-même. Malheureusement, les hommes se lassent même de leurs bonnes qualités; ils se fatiguent même de faire le bien; et la nature humaine est ainsi faite que la plus belle organisation sociale, basée sur la vertu, périrait inévitablement si la vertu engendrait la monotonie. Peu à peu les recettes de la société pour l'extinction de la mendicité diminuèrent; le nombre des souscripteurs alla en décroissant; les riches, après avoir donné beaucoup, dans un premier élan de générosité, donnèrent moins, puis moins encore, et finirent par ne plus rien donner. Le zèle des inspecteurs des pauvres se refroidit; les collectes étaient en retard; et la société, impuissante à subvenir à ses frais, vint demander au conseil municipal des allocations supplémentaires chaque année plus considérables; elle finit même par déclarer que si le conseil ne prenait pas à la charge de la ville l'entretien des nombreuses institutions qu'elle avait créées, elle serait obligée de les supprimer, d'abandonner au hasard les 2,000

Digitized by Google

enfants placés sous son patronage, de rejeter sur le pavé les 250 pauvres qu'elle avait recueillis à la maison de refuge.

« La situation était pleine de difficultés. Refuser l'onéreux héritage que la société pour l'extinction de la mendicité voulait remettre à l'autorité municipale, c'était anéantir beaucoup de bien péniblement préparé, c'était rouvrir la plaie hideuse de la mendicité cicatrisée depuis quelques années. Accepter cet héritage, au contraire, transformer en institutions communales les établissements de charité créés par l'association des citoyens, c'était marcher vers le système de la taxe des pauvres, c'était presque reconnaître le droit de l'indigent au secours de la commune. Et si un pareil système peut être soutenu en théorie, s'il peut défrayer les spéculations philanthropiques de quelques rêveurs socialistes, il ne saurait, dans l'état actuel de la société, être mis en pratique sans ruiner la société même.

« Dans cette alternative, le conseil paraissait disposé à scinder la difficulté, à accepter la charge des salles d'asile et des écoles gratuites, parce que l'instruction des enfants du pauvre ne doit pas être une aumône, mais une dette sacrée de la société; à fermer au contraire la maison de refuge, parce que les hôpitaux et les établissements de charité sont là pour recevoir et secourir les pauvres invalides, et que, sous le régime de liberté et de concurrence qui domine de nos jours, le pauvre valide n'a pas plus le droit d'exiger une assistance de la commune, que la commune n'a le droit de lui imposer un travail.

« C'est alors que M. Schützenberger, maire de Strasbourg, vint arrêter par une proposition nouvelle la menace de suppression suspendue sur la maison de refuge. Dans un rapport concis et substantiel, plein de faits et de hautes considérations sociales, M. le maire résuma rapidement les causes principales du paupérisme. Il les trouva dans la désorganisation du travail, dans la concurrence sans frein et sans règle, qui amène à sa suite la destruction progressive des classes moyennes, la décroissance des bénéfices du travail et des capitaux, et l'instabilité de toutes les positions. Il les trouva encore dans la direction exclusive des capitaux vers les entreprises industrielles; au détriment de l'agriculture. Il les trouva enfin dans le défaut d'organisation de la commune et dans l'insuffisance des attributions conférées à l'administration communale.

« Tirant ensuite de ces principes généraux les conséquences pratiques qu'ils portent dans leur sein, les appliquant à la solution du problème local qui s'agitait devant le conseil municipal, M. le maire examina s'il ne serait pas possible de substituer à la maison de refuge, dont l'organisation laissait à désirer, une organisation différente, plus satisfaisante et assise sur des bases plus larges. Je ne puis, Messieurs, mieux vous initier à la pensée organique qui dominait M. le maire, et d'où sortit notre colonie d'Ostwald, qu'en reproduisant ici textuellement la partie du rapport de ce magistrat qui concerne la création de la colonie.

« Sans doute, dit M. le maire, la caisse communale n'a pas à doter les

Digitized by Google

établissements de charité, et n'est pas obligée à ce titre à recueillir la succession onéreuse qu'on lui abandonne.

« Mais l'administration communale a l'obligation de maintenir au sein de la cité une bonne police; elle doit donc, autant que ses ressources le lui permettent, employer les moyens les plus efficaces pour arriver à ce résultat. C'est cette obligation que j'invoque, pour vous prier avec instance, Messieurs, de bien peser la décision que vous allez prendre. Supprimer la maison de refuge sans la remplacer par un établissement analogue, c'est rétablir la mendicité, c'est favoriser le paupérisme, c'est renoncer à tout moyen légal d'en réprimer les écarts, c'est rendre impossible toute bonne police. Vous le savez, la mendicité est un délit dans les communes qui ont établi une maison de travail; elle ne constitue point un délit dans les localités qui en sont dépourvues. A quel titre la société frapperait-elle d'une peine celui qui demande l'aumône là où il ne trouve pas la ressource du travail?

« Supprimez la maison de refuge, et la mendicité va pulluler autour de vous : elle ne tardera pas à devenir un métier, une profession plus lucrative que le travail du journalier; elle prélèvera son tribut régulier, elle l'arrachera par son impudence et ses feintes souffrances; elle vous assiégera dans la rue, elle pénétrera dans votre domicile, hideuse et déguenillée. Bientôt le crime lui empruntera ses haillons, et jettera le masque après s'être assuré de toutes les chances de l'impunité.

« A ces considérations en ajouterai-je d'autres encore? Que devra faire l'administration de cent cinquante malheureux qui habitent en ce moment la maison de refuge et qui seraient jetés dans nos rues sans aucune ressource, au milieu de la saison la plus rigoureuse de l'année? Et nos concitoyens, qui depuis dix années se sont imposé tant de sacrifices, pourront-ils approuver une mesure aussi rigoureuse que fatale?

« Sans insister davantage, j'ose espérer vous voir partager ma conviction sur l'impossibilité dans laquelle nous nous trouvons de fermer la maison de refuge.

« Mais en combattant la seconde partie des conclusions du rapport de votre commission, je ne me dissimule pas ce qu'il y a d'onéreux dans la charge qui en résulterait pour la commune, si la maison de refuge était conservée dans son organisation actuelle. Vous insériez dans votre budget une nouvelle dépense ordinaire, dont le chiffre peut s'élever dans la suite bien au delà des prévisions du moment. C'était donc un devoir sérieux pour l'Administration d'étudier la question que la situation financière de l'association, formée dans le but d'extirper la mendicité, a soulevée si inopinément, et de soumettre à votre appréciation les moyens les plus convenables pour arriver avec le moins de sacrifices possible au résultat si désirable de l'extinction de la mendicité.

« Un premier moyen consisterait à donner un développement plus complet au travail industriel de la maison de refuge, telle qu'elle existe en ce moment. Il faudrait la mettre sur le pied d'un établissement industriel; la doter des marchandises nécessaires au filage et au tissage, tout en laissant à la partie la plus valide de sa population les travaux relatifs à l'entretien de la propreté de nos rues. Cette organisation, calquée sur celle de différentes maisons de détention centrales, exigerait non-seulement des frais de premier établissement assez considérables, mais encore un personnel intelligent et actif. Il est à présumer que la maison de refuge, mise

Digitized by Google

sur ce pied, ferait ses frais, et les intérêts financiers de la ville seraient ouverts.

« Différentes considérations, que vous apprécierez, ne me permettent point de vous proposer l'exécution de ce projet. Si la ville fondait un établissement industriel, elle ferait concurrence aux industries qui se livrent à la fabrication des mêmes produits, et cette concurrence ne serait ni juste ni morale.

« Il en résulterait un autre inconvénient encore. Le travail industriel est d'une nature toute spéciale, et lorsque ceux que vous avez admis dans cet établissement en ont contracté l'habitude, ils ne retrouvent plus le même travail en le quittant, et retombent ainsi dans le vice auquel il fallait les arracher pour toujours. Le principal résultat ne serait point atteint; car le vice de la paresse et les habitudes d'une vie désordonnée sont la source la plus fréquente de la mendicité.

« Du reste, les travaux purement mécaniques de l'industrie n'ont pas la puissance de retremper le moral de l'homme; ils ne sont ni assez attrayants ni assez variés pour qu'un homme habitué au désordre apprenne à les aimer au point d'en contracter une habitude suffisante pour former contre-poids à ses mauvais penchants.

« La maison de refuge, organisée sur ce pied, pourra bien fournir du travail et du pain à ceux qui y entrent; mais ils ne la quitteront que pour se trouver et plus misérables et peut-être plus abrutis encore qu'ils ne l'étaient en entrant.

« La pensée à laquelle je me suis arrêté est fondée sur un ordre d'idées différentes; elle n'est, à vrai dire, que l'application des conséquences auxquelles je suis arrivé en recherchant les causes générales du paupérisme.

« A la place d'un établissement d'industrie, je vous propose la fondation d'une colonie agricole.

« Les frais d'un premier établissement sont moins onéreux que ceux d'un établissement industriel, et n'imposeront à la commune aucun sacrifice réel. Vous arriverez plus facilement au but que vous vous proposez; enfin, l'établissement que vous fondez reposera sur une base plus solide, et ne fera point concurrence à d'autres industries.

« La fondation d'un établissement d'industrie, soit filature, soit tissage, assez développé pour fournir du travail à une population de deux cents à quatre cents individus de tout âge, exigerait, d'après des renseignements qui m'ont été fournis par des personnes compétentes en constructions et en machines, une somme de 100,000 francs par cent ouvriers; il faudrait de plus y engager un capital flottant de 100,000 francs, pour alimenter l'établissement. Nous n'évaluons pas les frais de gestion; car ces frais sont à peu près les mêmes pour les deux établissements. La caisse communale aurait donc à débourser un capital de 500,000 francs, qu'elle ne pourrait guère se procurer que par la voie de l'emprunt ou l'aliénation de rentes constituées. Ce capital considérable suivrait les chances favorables ou défavorables de l'industrie à laquelle il serait consacré.

« Les frais de construction nécessaires à l'établissement d'une colonie agricole de quatre cents individus ne dépasseront point le chiffre de 150,000 francs, y compris les bâtiments nécessaires à la culture de 140 hectares. Le capital nécessaire pour l'exploitation de la ferme, pour le bétail nécessaire et les instruments aratoires ne dépassera pas le chiffre de 50,000 francs.

Digitized by Google

« Vous n'aurez pas besoin de demander ce capital à l'emprunt; les moyens d'exécution que j'ai l'honneur de vous présenter vous le fourniront sans aucune diminution sensible de nos revenus.

« Une transaction, dont les bases sont définitivement arrêtées, reconnaît à la ville la propriété longtemps contestée de la moitié de la forêt d'Ostwald. Le domaine qui nous revient forme un seul corps de biens d'une contenance de 140 hectares environ.

« Le rapport moyen de cette forêt ne s'est élevé dans les sept dernières années qu'à une moyenne annuelle de 2,608 francs [1]. La possibilité de la forêt ne permet guère d'y faire des coupes extraordinaires; il faudrait plutôt en opérer le repeuplement et extirper les épines qui dominent dans certains cantons.

« Le sol de cette forêt est fertile; il consiste en terres d'alluvion de l'Ill, propres à la culture là où le sol est élevé, et à la création de prairies d'une bonne qualité, là où le fond est plus bas. Les meilleures terres de la banlieue longent le cours de cette rivière; leur supériorité sur le littoral du Rhin est incontestable.

« Si le gouvernement accorde l'autorisation de défricher la forêt d'Ostwald, le sol nécessaire à la colonie agricole est trouvé. La vente des bois vous donnera les fonds dont vous avez besoin pour faire face aux frais de constructions et de premier établissement; enfin, le produit des terres, convenablement exploitées, suffira à l'entretien d'une population qui peut varier de cent cinquante à quatre cents individus. L'exploitation peut donner des bénéfices en raison des variations qu'éprouve cette population, et procurera, dans tous les cas, un revenu suffisant pour couvrir les frais de l'établissement. Vous n'engagez ainsi qu'un capital qui, dans l'état actuel des choses, vous produit un revenu moyen de 1,300 francs, et ce sacrifice sera largement compensé par la plus-value du sol, qui, étant défriché, amendé et convenablement cultivé, acquerra une valeur vénale de plus de 800,000 francs, indépendamment de la valeur des constructions que vous aurez exécutées, et que je ne porte point en ligne de compte.

« Ces avantages matériels ne sont pas les seuls que j'invoque en faveur du projet que j'ai l'honneur de soumettre à votre appréciation. L'avantage moral qui doit résulter de la nature des travaux auxquels se livreront ceux qui seront recueillis dans cet établissement, me frappe beaucoup plus encore. Les travaux de l'agriculture et de l'éducation des bestiaux conviennent par leur variété à chacun des deux sexes, à tous les âges, à toutes les forces, et ils offrent une variété que n'ont pas les travaux de l'industrie. Ils s'exécutent en plein air, ils influent favorablement sur le physique comme sur le moral, ils sont attachants par eux-mêmes, ils rapprochent l'homme de la nature et retrempent insensiblement son moral. Il suffira d'une discipline sévère pour vaincre les premières répugnances: l'attrait naturel de ces travaux fera le reste pour donner aux pensionnaires des habitudes d'ordre et de travail. Ils les retrouveront partout dans nos campagnes, auxquelles nous pourrons renvoyer ces mendiants qui auront cessé de l'être.

« La population de la colonie, durant la saison morte, pourrait être utilement employée aux travaux d'entretien des chemins vicinaux et aux travaux relatifs à l'entretien de la propreté de nos rues. Peut-être le dépar-

(1) Dont moitié seulement pour la ville.

Digitized by Google

tement y trouverait-il un jour une ressource avantageuse pour y placer à des prix plus modérés les enfants trouvés et abandonnés. Cet essai pourrait même servir à faire faire un progrès notable au système pénitentiaire, qui depuis si longtemps flotte entre les exagérations d'une philanthropie sentimentale et les rigueurs du système de l'isolement, que nous avons emprunté aux États-Unis, sans tenir compte de la différence du caractère national et de la situation du pays, sans songer que les États-Unis ont leurs terres de l'ouest pour se débarrasser de la partie la plus inquiète et la plus turbulente de leur population, et qu'il faudrait avoir en France une ressource analogue avant que de recourir à leurs procédés pénitentiaires.

« L'établissement que je vous propose servirait tout à la fois et de maison de refuge et de ferme-modèle : convenablement dirigé, il exercerait une influence heureuse sur l'agriculture en général, sur l'amélioration des races bovines, et pourrait donner l'exemple des meilleurs systèmes de culture.

« Le gouvernement ne nous opposera bien certainement aucune difficulté. La conservation et le repeuplement des forêts est sans doute d'un intérêt général et mérite d'être pris sérieusement en considération ; mais lorsque des considérations purement financières ont déterminé le gouvernement à autoriser des défrichements considérables dans les forêts domaniales qu'il a aliénées, il ne peut refuser une semblable autorisation lorsqu'il s'agit de la fondation d'un établissement conçu dans des vues d'intérêt général et dont l'exécution, si elle répond à mes espérances, exercera quelque influence sur la solution de hautes questions sociales.

« En conséquence j'ai l'honneur de vous faire les propositions suivantes, dans lesquelles se résument les conclusions actuelles de mon rapport :

« 1° De décider en principe que la commune fondera une colonie agricole en remplacement de la maison de refuge.

« 2° D'autoriser dès à présent le maire de demander le défrichement de la forêt d'Ostwald, dont le terrain sera affecté à la colonie projetée.

« 3° De voter que les fonds provenant de la vente des bois de la forêt d'Ostwald seront spécialement affectés jusqu'à due concurrence à l'exécution du projet dont vous aurez adopté le principe.

« 4° D'adjoindre à l'administration une commission spéciale, nommée dans votre sein, pour arrêter définitivement l'organisation de l'établissement. »

« A la suite de la lecture de ce rapport, le conseil municipal s'associa avec entraînement à la pensée de M. le maire. Il y vit d'abord la solution momentanée d'une grave difficulté d'administration municipale, qu'il valait mieux encore dénouer avec de sages précautions que trancher avec brusquerie. Il y vit aussi un premier essai de l'organisation sociale du travail proposée comme remède du paupérisme ; et s'il est vrai de dire que, dans la situation actuelle de la société, un conseil municipal, qui a pour obligation de ménager avec prudence la fortune communale, ne doit pas l'engager légèrement dans des entreprises dont le succès financier est incertain, qu'il ne doit pas compromettre le patrimoine de la commune dans les hasards d'une téméraire initiative d'organisation sociale, il sera vrai de dire aussi que, dans cette circonstance, il y avait de la sagesse même dans l'audace, un calcul financier même dans cet

Digitized by Google

essai de réalisation d'une théorie économique. En effet, la tentative réussissait-elle, la ville de Strasbourg était à jamais délivrée du fléau de la mendicité et elle avait la gloire d'avoir apporté la première, et sans frais pour ainsi dire, un élément pratique à la solution du grave problème du paupérisme. La tentative échouait-elle au contraire, la ville n'aurait déboursé qu'une somme de 150,000 fr., produit probable du défrichement de la forêt; et au lieu de 140 hectares de terrains improductifs, donnant à peine un revenu de 1000 fr. par année à la caisse communale, elle possédait une vaste et belle ferme et 140 hectares de terrains défrichés et cultivés, dont le produit, s'il était mis en location par parcelles, pouvait rendre 12 ou 15,000 fr. par an.

« Le projet avait été adopté par le conseil municipal dans sa séance du 23 décembre 1839. Plus d'un an après seulement, grâce à la lenteur déplorable que l'attirail bureaucratique de la centralisation administrative fait peser sur la marche des affaires, dans la séance du 17 février 1841, M. le maire put annoncer au conseil que les principales difficultés qui s'opposaient à l'exécution du projet étaient surmontées, et que le ministre avait approuvé la fondation de l'établissement. Les coupes furent adjugées immédiatement, mais la vidange ne put s'en effectuer qu'au mois de mai. On ne put donc opérer le défrichement que dans le courant de l'été 1841, et les terrains déboisés et en nature de vaine pâture purent seuls être livrés à une culture immédiate. Au lieu de 130 à 150,000 fr., la vente des bois et la cession des terrains nécessaires pour le chemin de fer n'avaient donné que 95,000 fr. La réalité des recettes était donc au moins de 30,000 fr. inférieure à l'évaluation primitive d'après laquelle avaient été calculées les dépenses de premier établissement. Pour ne pas entraver la réalisation de la colonie dès sa naissance, le conseil s'empressa de voter, au budget de 1842, une somme de 30,000 fr. à prélever sur les ressources ordinaires de la commune, afin de parfaire les 130,000 fr. jugés primitivement nécessaires.

« Tandis que l'on défrichait et cultivait une partie des terrains, pendant l'été et l'automne de 1841, les constructions, dont le projet avait été approuvé par le ministre, s'élevaient rapidement à la proximité du chemin de fer et dans l'endroit le mieux situé du domaine.

« Ces bâtiments, vous les avez vus, Messieurs, vous avez pu en admirer la disposition convenable, la construction à la fois simple et élégante. Je vous demande cependant la permission de vous en donner une description sommaire; car, comme j'ai eu l'honneur de le dire en commençant, ce n'est pas ici une question de spéculation et de théorie, c'est une question d'application pratique; et dans des questions de ce genre, les détails insignifiants en apparence ont une importance réelle, car c'est de la bonne organisation de ces détails que dépend le plus souvent le succès de l'entreprise entière.

« Voici donc les diverses parties dont se compose la colonie.

« 1° Sur la face antérieure, au centre, se trouve le bâtiment de l'économat, comprenant un pavillon du milieu et deux ailes. Il renferme un grand vestibule servant aussi de commun et de salle à manger pour

Digitized by Google

les domestiques et gens de service salariés, le bureau de l'économe, une grande cuisine avec four et chaudière de bain et deux grandes salles à manger, l'une pour les colons hommes et l'autre pour les colons femmes,

« Le rez-de-chaussée est élevé à un mètre au-dessus du sol.

« La cave s'étend sous tout le bâtiment et sert à conserver les légumes, les vins et les divers autres produits.

« Au premier étage, il y a quatre pièces pour le logement de l'économe, et une grande pièce pour lingerie et dépôt d'habillements.

« Contre cette pièce se trouvent deux greniers au-dessus des deux ailes.

« Le pavillon du milieu a en outre un grenier dans lequel sont des chambres de domestiques.

« 2° Deux bâtiments servant de dortoirs, l'un pour les hommes, l'autre pour les femmes. Ces deux bâtiments, composés d'un rez-de-chaussée, sans cave, mais élevé à un mètre au-dessus de terre, ne contiennent qu'une salle chacun.

« Chaque salle, susceptible d'être divisée, est pour cinquante colons.

« Les deux bâtiments sont surmontés de greniers pour serrer des grains et diverses denrées. Le comble est projeté avec une très-grande saillie pour servir à y suspendre et à y tenir divers produits à l'abri de la pluie, et en même temps pour préserver davantage les bâtiments.

« La disposition générale du plan est combinée de telle sorte que, en cas d'agrandissement de la colonie, deux autres bâtiments, en tout semblables aux précédents, puissent être construits au devant de ceux-ci, en formant deux cours à l'usage des colons. Dans ce cas, les deux ailes du bâtiment de l'économat contenant les salles à manger, seraient prolongées de manière à avoir le double de leur longueur actuelle.

« 3° Deux étables, chacune de la contenance de quatre-vingts vaches; elles sont à deux rangs de bêtes, avec une allée au milieu pour la distribution des fourrages. Le toit a sur les deux côtés une forte saillie pour servir de hangar.

« Une seule de ces étables a été construite immédiatement, sur la moitié seulement de la longueur projetée. L'autre moitié ainsi que la seconde étable seront construites plus tard pour achever le développement de cette partie de l'exploitation.

« 4° Une grange renfermant trois aires à battre le blé, ayant le toit très-saillant, afin de pouvoir y abriter des voitures et toutes sortes d'instruments et denrées.

« 5° Deux petits bâtiments, l'un servant de tec à porcs et de bûcher, l'autre contenant la forge, l'atelier du charron et un hangar y attenant, servant aussi d'atelier de réparations.

« 6° Quatre petits pavillons d'habitation : le n° 1, pour le surveillant du personnel des colons; le n° 2, pour le personnel des gens salariés; le n° 3, pour le surveillant des bestiaux, et le n° 4, pour le surveillant des terres. Ces quatre pavillons sont placés de manière à pouvoir exercer une surveillance convenable sur les basses-cours, et en général dans toutes les directions de l'établissement.

« 7° La grande cour de la ferme.

Digitized by Google

« 8° Les deux basses-cours, avec deux grandes fosses à fumier et deux puits.

« Les diverses parties que je viens de décrire, composant les bâtiments et cours de la colonie, sont entourées d'un large fossé qui en forme l'enceinte. Sur le devant de l'établissement se trouvent deux parties de vergers et de parterres comprises dans l'enceinte. Du côté du chemin de fer, cet enclos est bordé par un chemin d'exploitation qui longe toute la propriété de la ville.

« Toutes ces constructions, comme vous l'avez vu, Messieurs, ont une étendue très-considérable. Et cependant elles n'ont pas coûté plus de 75,000 fr. Aussi ne sont-elles ni en pierres taillées, ni en moellons; elles n'ont pas la prétention de braver les siècles. Elles ont été élevées d'après un système plus simple et moins coûteux, pratiqué déja avec succès dans quelques comtés d'Angleterre, mais qui offre néanmoins toutes les garanties de solidité et de durée. Ce système consiste à construire les cloisons en briques crues, que l'on recrépit à l'intérieur au lieu de les plâtrer, et que l'on garnit à l'extérieur de voliges, superposées à peu près comme le bordage de nos bateaux du Rhin, et enduites d'une couche d'huile cuite. Toutefois, afin d'empêcher que les bâtiments soient atteints par l'humidité dans les parties inférieures, on a posé toutes les cloisons sur un soubassement en maçonnerie d'environ 1 mètre de hauteur au-dessus du sol.

« Pour compléter le projet d'ensemble, il reste à construire deux dortoirs, deux annexes aux salles à manger et une étable; ces constructions coûteront encore 40,000 fr.; mais elles sont ajournées pour le moment. Les bâtiments existants suffisent aux besoins actuels de la colonie; et si elle doit prendre une nouvelle extension dans l'avenir, il faut que son développement sorte pour ainsi dire de son propre sein, qu'elle puisse elle-même en faire les frais à l'aide des bénéfices successifs que doit présenter l'exploitation.

« Le personnel de la colonie, qui n'y est installé que depuis le printemps de 1842, se compose de 85 colons, de l'âge de douze à soixante-dix ans, dont 67 hommes et 18 femmes, transférés successivement de la maison de refuge à la colonie.

« Quatre personnes suffisent à l'administration de l'établissement: un directeur, un agent comptable, un premier valet de labour et un surveillant pour les animaux. La distribution pour le travail est répartie de la manière suivante entre les colons: 4 charretiers; 8 hommes employés dans l'étable; 2 charrons; 1 menuisier; 2 maréchaux; 3 cordonniers; 2 tailleurs; 2 batteurs en grange; 3 jardiniers; 2 cuisiniers; 1 commissionnaire. Quarante hommes et 13 femmes sont employés aux travaux des champs; 5 femmes s'occupent de la lingerie. Cependant, toutes les fois que les circonstances l'exigent, tous les colons sont obligés de prêter la main aux travaux des champs, et tous jusqu'ici ont apporté leur assistance sans aucune répugnance et même avec empressement.

« A cinq heures du matin, le tambour éveille les colons. Le règle-

Digitized by Google

ment leur accorde une demi-heure pour les soins de propreté et pour faire leur lit. Ils se réunissent d'abord dans les réfectoires, où les colons de chaque culte font séparément une prière. Puis le directeur indique aux chefs de bretelle, qui ont chacun 8 à 10 hommes sous leurs ordres, l'emploi de la journée, et ils se rendent immédiatement au travail. A huit heures, chaque colon reçoit un kilogramme de pain, qu'il coupe dans un litre de bouillon; à midi un pot au feu, des légumes variés, avec un quart de litre de vin; les dimanches et les jeudis on leur distribue en outre une portion de viande. Les colons travaillent ainsi jusqu'à six heures du soir, avec des intervalles de repos, prescrits par le règlement. A six heures du soir, la cloche fait entendre le rappel; ils viennent prendre leur souper, qui consiste en potage ou en légumes. Après le souper, une prière en commun comme le matin, et à sept heures les colons rentrent dans leurs dortoirs.

« Les jours fériés, les colons, conduits par le directeur, se rendent aux églises de leurs cultes respectifs, les catholiques à Ostwald, les protestants à Lingolsheim. Après le service religieux, on leur donne des Bibles et des livres de lecture, on leur permet des jeux dans la cour de l'établissement, enfin on leur accorde parfois des permissions pour se rendre à Strasbourg; mais il faut qu'à l'appel de six heures du soir tous soient rentrés à l'établissement.

« Il est difficile de croire quelle heureuse influence cet ordre, cette régularité dans les travaux, ont exercée sur la moralité des colons. Beaucoup d'entre eux étaient presque abrutis par la misère, par des habitudes d'oisiveté et de paresse, peut-être par l'aumône elle-même, qui démoralise et dégrade à ses propres yeux celui qui la reçoit. Maintenant le sens moral s'est réveillé chez la plupart d'entre eux; leur zèle pour le travail s'est ranimé par l'émulation; et chacun aspire à la seule récompense instituée jusqu'à ce moment, c'est d'être signalé le dimanche par l'ordre du jour du directeur, qui indique chaque fois les noms de ceux qui ont le mieux travaillé pendant la semaine. Ce principe de l'excitation doit être appliqué peu à peu sur une plus large échelle, à mesure que se développera le sentiment moral parmi les colons. Trois fêtes annuelles seront fondées dans la colonie, suivant les intentions de M. le maire; à la fête de septembre, l'autorité municipale distribuera en primes aux colons qui auront le mieux mérité par leur conduite et par leur travail, les dons en nature que la sympathie de nos concitoyens aura offerts à l'établissement. Les primes seront accordées de préférence à ceux des colons qui quitteront la colonie en justifiant de leur placement dans un établissement agricole.

« Plus tard encore, lorsque l'établissement reposera sur des bases bien assurées, et n'aura plus rien à redouter des éventualités de l'avenir, le principe de l'association y sera introduit d'une manière plus large, par la participation des colons aux bénéfices de la colonie, par la reconnaissance des droits sacrés du travail à une partie des avantages que le travail procure au capital.

Digitized by Google

« Les femmes, nous devons le dire, sont en général moins sensibles que les hommes à cet attrait de l'émulation et des récompenses ; la plupart d'entre elles manquent de zèle, et n'apportent que de la répugnance aux travaux auxquels elles sont employées.

« Le système de direction de la colonie est donc un système fondé sur la bienveillance et l'émulation ; cependant il existe aussi des moyens de correction, une sanction pénale. Elle consiste dans la réprimande et dans la déduction d'une ou plusieurs journées de solde. Toutefois les cas où la punition est nécessaire ne sont pas fréquents, et les colons y sont en général très-sensibles.

« Les colons sont divisés en trois classes pour leur rétribution.

« La première classe comprend les chefs d'atelier et les colons employés à l'étable ; ils ont une solde de 40 cent. par jour.

« La seconde classe, composée des hommes valides, est principalement chargée des travaux de l'agriculture. Leur solde journalière est de 30 c.

« La troisième classe enfin renferme les hommes invalides, les infirmes et les femmes. Ils reçoivent 20 cent. par jour, et sont principalement occupés aux travaux intérieurs de l'établissement, à l'entretien de la propreté et aux travaux domestiques.

« Le tiers seulement de ce salaire est accordé aux colons. L'administration retient les deux autres tiers, qui sont censés représenter les frais de nourriture, d'habillement et d'entretien en général.

« L'étable, qui, comme je l'ai dit précédemment, n'a encore que le quart de l'étendue qui lui est destinée, est garnie en ce moment de trente-deux génisses, sept vaches laitières, six bœufs et d'un jeune taureau de race franconienne. Ces génisses ont accru cette année la dépense, sans rien produire ; mais elles deviendront vaches laitières l'année prochaine, et le produit seul de la vente du lait devra subvenir à une partie des frais d'entretien de la colonie, lorsque la ferme sera complétement garnie.

« La contenance du terrain dépendant de la colonie est de 140 hectares. Ce terrain présentait, il y a dix-huit mois, le spectacle d'une plaine aride, inégale, parsemée de bouquets de bois, sillonnée de gravières et de marécages. La transformation que la plus grande partie de cette surface a subie en si peu de temps tient presque du prodige, quand on songe aux moyens d'action restreints dont on pouvait disposer. Aujourd'hui l'on voit partout les fruits du travail et de l'activité humaine ; les terrains ont été nivelés, les bas-fonds comblés, les gravières recouvertes d'une couche de terre végétale, le sol boisé a été dessouché et défriché ; des sentiers ont été tracés et serpentent à travers les champs ; plus de huit cents arbres fruitiers ont été plantés en allée le long des chemins, et promettent de fournir en peu d'années une source abondante de revenus. Sept hectares, qui entourent les bâtiments, ont été convertis en potagers, et on y a récolté depuis le 1er avril les légumes nécessaires à la nourriture de près de 100 personnes et à l'ensemencement de l'année prochaine. Cinq autres hectares ont été semés de graines de différents

Digitized by Google

arbres forestiers, et pourront être convertis en pépinières. Un fossé de quatre mètres de largeur entoure le potager, et l'on s'occupera d'y élever des poissons. Plusieurs gravières ont reçu des semences d'acacias qui fourniront dans un certain temps, à la colonie, par des coupes annuelles, le bois nécessaire au chauffage. Après le défrichement, on a confié à la terre des pommes de terre, du maïs, des fèves; l'année prochaine elle produira des céréales. Quarante hectares environ seront convertis en prairies, auxquelles un système convenable d'irrigation portera la fécondité. Enfin quarante hectares restent encore à défricher, et offriront à la colonie un nouveau développement.

« Voilà, Messieurs, l'aperçu sommaire des faits; voilà les premiers résultats obtenus par l'association agricole d'Ostwald, sur un terrain stérile, avec un capital d'exploitation qui ne dépasse point 140,000 fr.! Je voudrais, pour compléter ces renseignements, pouvoir vous présenter encore quelques chiffres, un état exact des produits récoltés dès cette année, un calcul des frais d'entretien des colons. Mais il est difficile d'obtenir pour un établissement qui compte à peine quelques mois d'existence des données qui ne soient pas viciées par beaucoup d'éléments d'erreur. Une partie des récoltes faites est encore dans les granges; la récolte des pommes de terre, des navets et d'autres racines n'a pas encore eu lieu; la comptabilité de la colonie agricole est encore confondue en grande partie avec celle de la maison de refuge, puisque les colons n'ont été transférés à Ostwald qu'au printemps de 1842. Il est cependant permis de croire que dès cette année la colonie se suffira à elle-même, et qu'elle eût fourni un bénéfice qui eût pu constituer une réserve, sans la grande sécheresse qui a désolé nos campagnes. La journée d'entretien du pauvre à la maison de refuge ne s'élève pas au delà de 25 à 30 centimes. Elle sera plus considérable, sans aucun doute, à la colonie agricole; mais cet accroissement des frais trouvera une large compensation dans l'accroissement des richesses produites par le travail des colons.

« Vous assistez aujourd'hui, Messieurs, à la naissance de notre association agricole. Vous l'avez vue à peine éclose pour ainsi dire, s'essayant timidement encore à la vie, procédant lentement pour procéder sûrement, cherchant à asseoir avec solidité les bases mêmes de son existence, avant de tenter imprudemment l'avenir.

« Mais cet avenir, quel sera-t-il? Je n'aurai pas la témérité de vouloir le prédire. Certes, si jamais des éléments favorables ont été réunis pour la réalisation de cette pensée d'association des travailleurs qui fermente aujourd'hui dans toutes les têtes, qui préoccupe tous les hommes de progrès et de dévouement, c'est dans la colonie agricole que la ville de Strasbourg vient de fonder, sous l'inspiration de M. le maire. Si l'organisation sociale du travail n'est pas une chimère, une généreuse utopie, mais la loi providentielle à l'accomplissement de laquelle marche la société moderne, elle parviendra à porter ses premiers fruits sous nos yeux, elle sortira triomphante de cette première épreuve; car l'application est la pierre de touche de toutes les doctrines; et il n'y a que

Digitized by Google

la vérité qui soit assez forte pour descendre des hauteurs de la théorie, et se mêler aux événements humains, sans recevoir d'eux aucun démenti. »

M. le Secrétaire général, rectifiant une omission, donne communication de l'adhésion des Sociétés dont les noms suivent :

Société Linnéenne de Lyon, par M. MAGNE, son Secrétaire général. — Délégué : M. HOFFET, chef d'institution.

Société royale de médecine de Marseille. Délégué : M. ROUX, son ancien Président.

Société des antiquaires de Normandie, à Caen. Délégué : M. DE CAUMONT.

Société des amis des arts, à Strasbourg.

Association rhénane pour l'encouragement des beaux-arts.

Les rapports imprimés des travaux de ces deux Sociétés pour 1841 ont été déposés sur le bureau.

La séance est levée à cinq heures.

Séance générale du 7 octobre 1842.

Le Bureau est composé comme la veille. Le procès-verbal de la séance d'hier est lu et adopté. MM. les Secrétaires rendent compte des travaux de leurs Sections respectives.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le vicomte de Lavalette, qui ouvre aux savants allemands, pour répandre leurs travaux en France, les colonnes des deux journaux scientifiques qu'il dirige : l'*Écho du monde savant* et le *Mémorial encyclopédique.*

M. Jullien (de Paris) fait à l'assemblée générale la communication suivante :

« MESSIEURS,

« Un jeune professeur de Mayence, établi maintenant à Paris, qui s'est inscrit, d'après mon invitation, sur la liste des membres du Congrès, M. Krætzer-Rassaerts, vient de m'adresser, pour en faire hommage à votre honorable réunion, un *tableau statistique, géographique et héraldique de tous les États d'Allemagne compris dans la confédération germanique*, au nombre de trente-huit, en y mentionnant les

Digitized by Google

quatre villes libres. Ce tableau, orné des armoiries de ces trente-huit États, contient, dans quinze colonnes parallèles : 1° un exposé historique du pacte de la confédération ; 2° la hiérarchie des États à la diète ; 3° les noms des États et des princes régnants ; 4° la situation astronomique ; 5° les frontières des États ; 6° la superficie évaluée en myriamètres ; 7° l'état physique de chaque pays, le climat, la température, les montagnes, fleuves, rivières et lacs ; 8° la population et la religion de chaque État ; 9° les divisions intérieures ; 10° les villes principales ; 11° la forme du gouvernement et les lois de chaque État ; 12° les revenus et la dette publique ; 13° l'armée et le contingent ; 14° la comptabilité respective des États suivant les différentes monnaies ; 15° un aperçu géographique indiquant les productions naturelles, les eaux minérales, les monnaies d'or et d'argent des différents États.

« L'auteur de ce travail, qui a exigé de longues et patientes recherches, désirerait qu'il pût être renvoyé à une commission spéciale du Congrès, chargée de l'examiner et de voir s'il ne serait pas convenable et utile d'inviter quelques savants statisticiens, géographes et économistes de recueillir les matériaux d'un tableau semblable qui serait dressé, d'ici à quelques années, pour les quatre-vingt-six départements de la France, et qui récapitulerait sous un seul et même point de vue, dans des colonnes comparatives, toutes les ressources et les richesses de notre beau pays.

« Un travail analogue pourrait être fait successivement, sous les auspices des Congrès scientifiques, pour la Suisse, pour l'Italie, pour les États scandinaves, pour les deux Amériques du Nord et du Sud, si peu connus encore, et où sont de véritables mines, presque inépuisables, que pourront exploiter avec succès l'agriculture, l'industrie et le commerce de l'Europe. Les nations ont besoin de se mieux connaître les unes les autres, de se mieux apprécier sous tous les rapports qui constituent la civilisation ; et de ces rapprochements, de ces études comparées et approfondies, de cette instruction mutuelle des peuples, résulteront, en peu d'années, de nouveaux et immenses débouchés ouverts à nos populations toujours croissantes, à nos productions territoriales et industrielles quelquefois surabondantes, à notre jeunesse avide et impatiente de se frayer de nouvelles carrières.

« L'encouragement donné à la formation de tableaux analogues à celui que j'ai l'honneur de mettre sous vos yeux, paraît digne d'un Congrès scientifique et sera le germe fécond d'améliorations nouvelles de plus d'un genre.

JULLIEN, de Paris.

M. le Président met ensuite aux voix les vœux suivants émis par les Sections, et qui sont transformés en vœux du Congrès par l'assemblée générale.

« Sur la *proposition de la quatrième Section*,

« 1. Le Congrès scientifique exprime au gouvernement le vœu

Digitized by Google

de le voir entrer en négociations avec l'association douanière allemande, et baser ces négociations sur un système de concessions réciproques.

« 2. Le Congrès scientifique exprime au gouvernement le vœu que toutes les prohibitions soient levées d'une manière absolue et remplacées par des droits protecteurs, et que tous les tarifs exagérés soient abaissés dans une juste mesure.

« 3. Le Congrès scientifique émet le vœu que, dans l'intérêt de l'élève des bestiaux et de l'agriculture, le gouvernement prenne des mesures pour diminuer l'impôt du sel.

« Sur la *proposition de la sixième Section*,

« 1. Le Congrès scientifique exprime le vœu que le gouvernement veuille bien encourager, plus qu'il ne l'a fait jusqu'à présent, les sociétés savantes et les entreprises littéraires de la province ;

« 2. Que, loin d'encourager l'affluence à Paris des savants les plus marquants, il cherche au contraire à les attacher aux académies provinciales dans lesquelles ils sont placés, soit en augmentant leur traitement, soit en leur accordant des distinctions honorables ;

« 3. Que les facultés isolées de la France soient réunies en un certain nombre de grands établissements scientifiques, académies complètes, foyers de lumières, qui seraient réparties dans les diverses circonscriptions de la France ;

« 4. Que les villes qui, par cette mesure, perdraient les facultés isolées dont elles ont été dotées, reçoivent en compensation des établissements propres à répandre les lumières et à entretenir la vie intellectuelle dans les classes instruites (des espèces d'Athénées) ;

« 5. Que par de sages modifications apportées aux règlements universitaires, les facultés des diverses académies soient rapprochées les unes des autres pour former de véritables corps littéraires (universités, *respublicæ litterariæ*) ;

« 6. Qu'affranchies de règlements trop minutieux, ces grandes académies soient mises en état de développer une vie plus libre ;

« 7. Que la comptabilité universitaire soit détachée de nouveau de la comptabilité générale du royaume et rendue à l'université ;

« 8. Que la jeunesse de chaque circonscription universitaire soit astreinte à faire une certaine partie de ses études dans l'académie de sa circonscription, libre de les compléter dans celle qui lui inspirera le plus de confiance. »

M. le Président annonce à l'assemblée générale que les opérations du Congrès prendront fin dimanche prochain, 9 octobre, et que la dernière séance aura lieu ce jour-là.

M. Charles Bœrsch, Secrétaire de la quatrième Section, monte ensuite à la tribune et demande que la dixième Session du Congrès ne se sépare point sans réaliser le projet qu'il pro-

Digitized by Google

pose, de créer une *Société d'émulation générale* pour les départements du Haut et du Bas-Rhin. M. Bœrsch formule sa proposition dans les termes suivants:

«L'assemblée générale du Congrès scientifique décide qu'elle nom-«mera dans sa séance de demain, samedi, une commission de sept «membres, chargée de préparer le projet d'une *Société générale d'ému-«lation* pour les deux départements de l'Alsace.

«Cette commission convoquera, dans la quinzaine qui suivra sa no-«mination, tous les membres du Congrès du Haut-Rhin et du Bas-«Rhin, pour leur soumettre le résultat de ses travaux.»

«Si l'assemblée veut bien le permettre, continue-t-il, je motiverai en peu de mots la proposition que j'ai l'honneur de lui faire; je serai concis, je n'abuserai pas des moments que l'on aura voulu m'accorder.

«Messieurs, le Congrès de Strasbourg touche à son terme, puisque la clôture officielle en est annoncée pour après-demain.

«Il doit donc être possible d'en apprécier dès ce moment d'une manière sommaire les résultats.

«Le Congrès a-t-il fait faire à l'une ou à l'autre des sciences qu'il embrasse dans son domaine, un progrès positif, clairement appréciable? A-t-il donné le jour à une découverte nouvelle? A-t-il lancé la science dans une carrière inexplorée?

«Vous ne le croyez pas, Messieurs; tel n'était point, en effet, le but que le Congrès avait la prétention d'atteindre; les révélations de la science, les inventions du génie de l'homme n'attendent pas qu'on veuille bien leur fixer d'avance le jour, le lieu et l'heure où elles pourront se produire; le progrès social et scientifique ne s'opère plus aujourd'hui comme par sauts et par bonds; il est continu, il se fait jour par jour; chaque homme prend suivant ses forces la place qui lui appartient dans cette élaboration de l'avenir, et si, de distance en distance, il est possible de constater les progrès accomplis, on ne saurait suivre heure par heure les progrès qui s'accomplissent.

«Le premier résultat du Congrès scientifique de Strasbourg, comme de tous les Congrès précédents, aura été d'établir des liens de sympathie et de confraternité entre des hommes qui s'ignoraient ou se méconnaissaient peut-être, et de faciliter entre eux l'échange des idées basées sur des sentiments d'estime et d'affection. Ce résultat, je ne crains pas de le dire, le Congrès scientifique de Strasbourg l'aura produit; et nous aimons tous à croire que les relations nouvelles, qui se sont établies ici sous les auspices du travail scientifique, porteront des fruits heureux pour l'avenir de la science.

«Grâce au privilége de sa position géographique, Strasbourg aura même donné au Congrès scientifique de France une valeur sociale qu'il n'avait pas jusqu'ici; Strasbourg lui aura donné, comme le disait naguère notre honorable président, M. de Caumont, un caractère de grandeur qui assure à jamais l'avenir de l'institution; Strasbourg aura

Digitized by Google

ajouté à la signification française du Congrès, une signification plus large encore, une signification européenne. Ce ne sont plus des relations de province à province, resserrées dans le cercle de la nationalité française, que le Congrès aura créées, mais des relations internationales entre les hommes de science de tous les pays de l'Europe.

« Un autre but des Congrès de France est de réveiller dans les départements la vie intellectuelle et scientifique, qui languit et meurt, parce qu'il lui manque le puissant stimulant de l'émulation, qui est étouffée par de petits intérêts, de petits égoïsmes, de petites passions. Sous ce rapport encore, le Congrès scientifique qui, depuis dix ans, promène de province en province sa puissance fécondante, aura bien mérité de la partie de la France dans laquelle il tient session en ce moment. Nous avons secoué la torpeur intellectuelle qui pesait sur nous; un nouveau souffle de vie a pénétré dans les âmes; le cliquetis des opinions a réveillé le besoin des discussions et des luttes pacifiques de la science; à la léthargie dans laquelle nous végétions a succédé le mouvement, l'animation, l'émulation, la vie morale dans toute sa plénitude.

« Eh bien! je le demande, que vont devenir tous ces germes précieux, tous ces éléments de force et de progrès, lorsque le Congrès aura prononcé la clôture de ses travaux? Tout sera-t-il fini quand ces banquettes auront disparu de cette salle, quand cette tribune sera démolie? Rentrerons-nous dans l'isolement dont nous venons à peine de sortir? Chacun d'entre nous va-t-il de nouveau se retirer dans son individualité, s'abriter derrière la muraille de son indifférence, et oublier tout ce qu'il y avait de grand, de fécond, de progressif dans cette association de quelques jours dont le Congrès nous offre le merveilleux spectacle?

« Non, Messieurs, j'aime à me persuader qu'il n'en sera point ainsi. Le Congrès ne terminera point son existence sans laisser des traces vivantes derrière lui; il n'aura pas eu parmi nous la valeur éphémère d'un simple accident; il doit nous léguer, comme un héritage sacré, toute la richesse de vie et d'ardeur scientifique qu'il porte dans son sein; il doit en doter l'avenir intellectuel de l'Alsace.

« Il y a en Alsace, à Strasbourg surtout, des éléments d'association scientifique qui vivotent obscurément, qui traînent dans le silence et dans l'oubli une stérile existence. Eh bien! que l'on réunisse tous ces éléments épars, qu'on en dresse l'inventaire, qu'on examine ce qu'ils peuvent fournir de vitalité à une association nouvelle, plus large, plus étendue; qu'on profite de l'activité qui s'est emparée aujourd'hui des esprits, pour organiser le progrès et le développement intellectuel de notre Alsace.

« Une société créée sur de vastes fondements, embrassant toutes les sciences qui comptent des disciples parmi nous, offrant à toutes les intelligences l'occasion de s'essayer à la discussion scientifique, à toutes les idées l'occasion de déployer leurs ailes, basée sur l'émulation, sur le concours de toutes les bonnes volontés, sur la publicité enfin, ce gage de succès pour tout ce qui est utile; une société pareille, née du Congrès scientifique lui-même, pourrait espérer un bel et fécond

Digitized by Google

avenir ; elle serait le legs le plus beau que le Congrès pourrait transmettre à la ville de Strasbourg.

« Et, qu'on me permette de le dire, ce n'est point là une idée d'application toute locale ; bornée à l'enceinte de notre cité. Ce sera la réalisation d'un nouveau progrès qu'accomplira l'institution des Congrès scientifiques en France. Vous le savez, Messieurs, les institutions ne peuvent vivre qu'à la condition de se développer sans cesse, de satisfaire toutes les légitimes exigences de leur époque. Voyez ce qu'étaient à leur origine les Congrès scientifiques, amenant avec peine à leurs réunions cinquante ou cent personnes ! Voyez ce qu'ils sont devenus aujourd'hui, où des voix leur répondent de toutes les contrées de l'Europe ! Combien notre honorable président, à qui appartient l'initiative de ces associations intellectuelles, a le droit d'être fier de l'œuvre qu'il voit grandir sans cesse ! Eh bien ! aujourd'hui les Congrès sont solidement établis en France ; ils peuvent donc faire un nouveau pas, s'imposer une nouvelle mission : celle d'organiser d'une manière permanente les éléments intellectuels des provinces qu'ils visitent. Que Strasbourg en donne le premier exemple, et l'Alsace en tirera les premiers et les meilleurs fruits. Car nous surtout avons besoin de nous initier aux habitudes de la discussion, au maniement de cette langue française qui est désormais notre langue nationale. Nous avons besoin de sortir de cette situation indécise qui étouffe en nous toute puissance, de cette nationalité ambiguë qui manque de vie propre et de spontanéité. Nous avons malheureusement déjà perdu une partie des solides vertus de l'Allemagne ; cherchons du moins à conquérir les brillantes qualités de la France ! »

M. Goguel, Secrétaire adjoint de la sixième Section, tout en reconnaissant les avantages de l'association proposée, rappelle à l'assemblée que la sixième Section a, sur l'initiative de M. le professeur Buss, soumis à la Commission permanente une conception plus vaste, la création d'une *Société encyclopédique des bords du Rhin*, comprenant à la fois la France et l'Allemagne. M. Goguel ajoute que la Commission permanente a fait connaître au Bureau de la sixième Section son refus de prendre l'initiative dans cette circonstance, et demande que si l'assemblée croit pouvoir encore se prononcer sur la création d'une société scientifique quelconque, la priorité soit accordée à la proposition de la sixième Section.

M. Hepp, Secrétaire général, expose les motifs de règlement qui ont déterminé la Commission permanente à ne pas se charger de l'initiative, et termine en ajoutant que l'assemblée générale, considérée comme une réunion d'hommes

Digitized by Google

d'intelligence et de science, n'en reste pas moins omnipotente pour ce qu'elle croira devoir faire.

M. Bœrsch réplique à M. Goguel au sujet de la priorité des deux propositions, et après une vive discussion, à laquelle prennent part MM. Buss, Hepp, Goguel, Fée, Reuss, Pascal et Le Cerf, M. le Président met aux voix la proposition de la sixième Section. L'assemblée générale l'adopte et décide en conséquence qu'il sera créé une *Société encyclopédique des bords du Rhin.*

La séance est levée à cinq heures et demie.

Séance générale du 8 octobre 1842.

Le Bureau se compose comme la veille. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Secrétaire général donne lecture du projet d'arrêté pris en Commission permanente concernant la fixation du lieu de réunion de la prochaine Session du Congrès. Cet arrêté reçoit la sanction de l'assemblée. En voici la teneur :

Arrêté pris par la dixième Session du Congrès scientifique de France, dans la séance générale du 8 octobre 1842, concernant la tenue de la onzième Session à Angers[1].

ARTICLE 1er. La onzième Session du Congrès scientifique de France se tiendra à Angers en 1843; elle commencera ses travaux du 1er au 15 septembre.

ART. 2. Le Congrès sera divisé en six Sections, comme aux septième, huitième et neuvième Sessions, savoir : 1° sciences naturelles; 2° agri-

[1] *Commission permanente de la dixième Session du Congrès. — Séance du 7 octobre.*

La Commission convoquée pour s'occuper du choix de la ville, siége de la onzième Session du Congrès scientifique, s'est réunie ce soir dans une des salles du Secrétariat général.

Le Secrétaire général expose que la ville d'Angers est la seule qui ait fait parvenir une demande tendant à être choisie comme siége du onzième Congrès.

La ville de Bordeaux avait été également recommandée dans cet intérêt par le neuvième Congrès tenu à Lyon; mais attendu que personne n'a fait de démarches dans l'intérêt de cette ville, la Commission ne s'est pas arrêtée à cette recommandation.

A la suite d'une discussion, l'unanimité des membres présents a désigné la ville d'Angers comme siége de la future Session du Congrès scientifique.

M. le Président de Caumont communique à la Commission un projet d'arrêté concernant cette translation et les mesures à prendre pour la rédaction du Compte-rendu de la dixième Session. Cet arrêté sera soumis au vote de l'assemblée générale.

Digitized by Google

culture et industrie; 3° sciences médicales; 4° archéologie et histoire; 5° littérature et beaux-arts; 6° sciences physiques et mathématiques.

ART. 3. Il ne pourra être apporté aucun changement à ces divisions.

ART. 4. M. Planchenault, président du tribunal civil, sera chargé des fonctions de Secrétaire général; il s'adjoindra M. Guillory, président de la Société industrielle, et M. Victor Godard, inspecteur des monuments historiques de Maine-et-Loire.

ART. 5. MM. les Secrétaires généraux choisiront un trésorier et des Secrétaires pour les six Sections.

ART. 6. La convocation pour la onzième Session sera faite au moyen d'une circulaire adressée aux savants de la France et de l'étranger. MM. les Secrétaires généraux des précédentes Sessions seront priés d'aider MM. les Secrétaires généraux de la onzième Session dans cette distribution.

ART. 7. Le Programme des questions qui seront mises à l'étude dans la onzième Session sera rédigé et imprimé avant le 1er mars. Pour éviter la reproduction des questions déjà discutées dans les précédentes réunions, ou l'admission de questions qui ne seraient pas de nature à être discutées avec fruit, le comité d'Angers prendra l'avis de l'Institut des Provinces et lui communiquera le Programme avant de l'imprimer.

ART. 8. M. le Secrétaire général de la dixième Session, assisté de MM. les Secrétaires généraux adjoints, s'occupera immédiatement de la publication du Compte-rendu du Congrès tenu à Strasbourg, de concert avec MM. les Secrétaires et membres des bureaux des Sections en résidence dans cette ville, qui formeront avec les membres du Secrétariat général le comité de publication.

ART. 9. Cette Commission est chargée de revoir les mémoires lus dans les séances : elle choisira ceux qui paraîtront les plus importants; elle pourra n'imprimer que par extrait ou supprimer tout à fait, si elle le juge convenable, les mémoires présentés pendant la Session, lors même que l'impression en aurait été votée en Section ou en séance générale.

ART. 10. La même commission présidera à la distribution du Compte-rendu, dont cent exemplaires au moins seront adressés, au nom du Congrès, aux académies et sociétés savantes de la France. Les académies et sociétés savantes de France et de l'étranger, qui auront adhéré à la dixième Session, auront un droit de préférence dans cette distribution. La Commission prononcera sur toutes les difficultés qui pourraient s'élever ultérieurement. Elle donnera aux Secrétaires généraux chargés de préparer la onzième Session, tous les renseignements qu'ils pourront désirer : en un mot, elle sera investie des attributions du Congrès, qu'elle représentera jusqu'à l'ouverture de la onzième Session.

A Strasbourg, les jour, mois et an que dessus.

A. DE CAUMONT, Président.

G. PH. HEPP, Secrétaire général de la dixième Session.

M. le Président donne communication à l'assemblée de la

Digitized by Google

lettre suivante, qui lui a été adressée par MM. les savants, les littérateurs et les artistes allemands présents au Congrès :

« VERERHRTESTER HERR PRÆSIDENT,

« Die Deutschen, welche die Ehre hatten an der zehnten Sitzung des französischen Gelehrtenvereins Antheil zu nehmen, können Strassburg nicht verlassen, ohne den Ausdruck ihres Dankes für die ihnen gewordene freundliche Aufnahme, so wie für die vom Gelehrtencongress erwiesene Auszeichnungen in Ihre Hände niederzulegen.

« Das schöne, edle Streben, welches die ganze Versammlung beseelte, die eben so gründlichen als geistreichen Vorträge über die wichtigsten Fragen der Zeit, aus den verschiedenen Zweigen der Wissenschaft, die wohlwollende und nachsichtsvolle Beurtheilung, welche unsere Leistungen in Ihren Augen gefunden, haben uns Alle von der grossartigen Geistesrichtung überzeugt, welche die Provinzen Frankreichs beherrscht, und diesem schönen Lande, auf der Grundlage einer fruchtbaren Gegenwart, eine glückliche Zukunft vorbereitet. Es konnte für alle hier anwesenden Deutsche nur höchst erfreulich seyn, zu sehen, dass auf dem Gebiete der Wissenschaft und der geistigen Bestrebungen zwischen Frankreich und Deutschland keine andern, als in dem Wesen der besondern Nationalität und Eigenthümlichkeit beruhende Gegensätze mehr bestehen; dass der germanischen Sprache, in der wir zu Ihnen redeten, die gleiche Anerkennung zu Theil geworden, und dass nur ein Gedanke Alle beseelte, der eines aufrichtigen Wohlwollens zu einer wahren Einigung in höhern Interessen. Nie werden wir vergessen, wie oft, wie feurig in Ihren Reden diese Gesinnung gegen uns sich aussprach.

« Und die biedern Bewohner Strassburgs, unsere Stammgenossen, die uns mit brüderlichem Sinn und Geist aufgenommen, mögen sie unseres innigsten und herzlichsten Dankes versichert seyn! Allen Civil- und Militär-Behörden haben wir gleichen Dank zu zollen. Nie werden wir vergessen die schönen Tage, die wir im Anblick des unvergänglichen Denkmals, dass Ihre Vorfahren aufgerichtet, in Ihren Mauern zu erleben so glücklich waren!

« Wir sprechen hierin nicht nur unsere eigenen Gefühle aus, sondern wir glauben darin den Gesinnungen unserer schon abgereisten Mitglieder treuen Ausdruck zu geben.

« Strassburg, den 8. October 1842. »

Unterzeichnet : L. A WARNKOENIG, von Freiburg; E. A. LEWALD, Professor aus Heidelberg; ERNST EMIL HOFFMANN; Doktor HABERKORN, aus Darmstadt; ZEUNE, aus Berlin; A. FUCHS, aus Dessau; VOIGT, aus Hannover; A. KRANTZ, aus Berlin; SCHNAAZE, aus Düsseldorf, zugleich Namens der Professoren MOSLER und WIEGMANN, aus Düsseldorf; Doktor BUSS, aus Freiburg; A. MICHAELIS, aus Tü-

Digitized by Google

bingen ; BÆHR, aus Heidelberg ; FR. SEGIN, aus Heidelberg ; Doktor W. SOLDAN ; C. J. HOFFMANN, Dr. jur., aus Darmstadt ; Doktor J. N. SCHERRER, praktischer Arzt aus Constanz ; Doktor A. PESCHIER, aus Tübingen ; APPELIUS, aus Braunschweig, zugleich Namens des Professors LACHMANN, aus Braunschweig und des Pastors BREHM, aus Altenburg ; R. ROLLER, aus Pforzheim.

En voici la traduction :

« MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

« Les Allemands qui ont eu l'honneur de prendre part à la dixième Session du Congrès scientifique de France, ne peuvent quitter Strasbourg sans vous exprimer leur reconnaissance pour l'accueil bienveillant qu'ils y ont trouvé et pour les distinctions flatteuses dont ils ont été l'objet de la part des membres du Congrès.

« Ce noble esprit qui animait toute l'assemblée, ces savantes discussions qui ont approfondi les questions les plus importantes de notre époque, dans chacune des branches de la science, la bienveillante indulgence avec laquelle vous avez apprécié notre participation à vos travaux, nous ont tous convaincus de la tendance intellectuelle élevée qui règne dans les provinces françaises, et qui prépare à ce beau pays un heureux avenir fondé sur un présent plein d'espoir. Pour nous tous, Allemands, qui avons assisté au Congrès, nous ne pouvions que nous réjouir vivement de voir que, sur le terrain de la science et de l'intelligence, il n'existe plus entre la France et l'Allemagne d'autre différences que celles qui reposent sur la nationalité et l'individualité de chaque peuple ; de voir que notre langue germanique, que nous avons parlée avec vous, a été écoutée avec autant de faveur que la vôtre, et qu'une seule pensée, le désir sincère d'une union intime dictée par les intérêts les plus élevés animait tous les esprits. Pourrions-nous oublier avec quel feu, quelle chaleur vous nous avez exprimé ces sentiments?

« Que les loyaux habitants de Strasbourg, nos frères d'origine, et dont l'accueil a été si fraternel, reçoivent également ici nos sincères et vifs remercîments. Les autorités civiles et militaires ont un égal droit à toute notre reconnaissance. Comment pourrions-nous oublier les heureux jours que nous avons passés dans vos murs, en face de l'impérissable monument que vos ancêtres ont érigé?

« Ces sentiments ne sont pas seulement les nôtres ; nous sommes convaincus que nos compatriotes qui ont déjà quitté cette cité les partagent avec nous.

« Strasbourg, le 8 octobre 1842.

Signé : L. A. WARNKOENIG, de Fribourg ; E. A. LEWALD, professeur à Heidelberg ; ERN. EM. HOFFMANN ; docteur HABERKORN, de Darmstadt ; ZEUNE, de Berlin ; A. FUCHS, de Dessau ; VOIGT, de Hanovre ; A. KRANTZ, de Berlin ; SCHNAAZE, de Düsseldorf, en son nom et

Digitized by Google

au nom des professeurs MOSLER et WIEGMANN, de Düsseldorf; docteur BUSS, de Fribourg; A. MICHAELIS, de Tubingue; BÆHR, de Heidelberg; FR. SÉGIN, de Heidelberg; docteur W. SOLDAN; C. J. HOFFMANN, de Darmstadt; docteur J. N. SCHERRER, médecin à Constance; docteur A. PESCHIER, de Tubingue; APPELIUS, de Brunswick, en son nom et au nom du professeur LACHMANN, de Brunswick, et du pasteur BREHM, d'Altenburg; R. ROLLER, de Pforzheim.

Par une lettre en date du même jour, MM. les docteurs de Kurrer et C. J. Kreutzberg, de Prague, se joignent de cœur et d'intention aux sentiments exprimés dans l'adresse ci-dessus, et chargent le Secrétaire général d'y apposer leurs signatures.

MM. les Secrétaires rendent compte des travaux de leurs Sections respectives.

M. Couturat, Président de la Société des sciences, agriculture et arts du département du Bas-Rhin, dépose sur le bureau le Compte-rendu des travaux de cette Société pendant l'année qui vient de s'écouler. En voici le texte:

« MESSIEURS,

« La Société des sciences, agriculture et arts du Bas-Rhin, jalouse de satisfaire aux statuts du Congrès scientifique de France, vient vous initier à sa vie passée et vous faire connaître en même temps les travaux principaux qu'elle a accomplis.

« Notre compagnie s'enorgueillit de sa naissance; car, de même que l'Académie des jeux floraux et plusieurs autres Sociétés d'Italie, la Société académique de Strasbourg existait avant que Richelieu songeât à délivrer des lettres patentes aux modestes savants qui constituèrent l'Académie française, cette illustre société dont sont sortis tant de grands hommes et que trois lettres de cachet du roi Louis XIII purent seules faire instituer légalement.

« Depuis lors, Messieurs, notre société a subi plus d'une transformation, sans doute, mais nous rappelons néanmoins, que l'héritage de gloire, que Strasbourg s'était acquis au seizième siècle, s'était transmis d'âge en âge, et que chaque génération a compté ses savants et ses littérateurs, Wimpfeling[1], Beat Rhénanus[2], Sébastien Brandt[3], les deux

[1] Il naquit à Schlestadt en 1450 et mourut en 1528. Il se distingua surtout dans la philologie, l'histoire et la théologie.

[2] Il naquit à Schlestadt en 1485. Le premier il porta le flambeau de la critique sur l'histoire et la topographie de l'Alsace. Voy. son ouvrage *Rerum germanicarum, lib.* III.

[3] Né à Strasbourg en 1459, jurisconsulte, poëte et historien.

Digitized by Google

Sturm [1], Schleidan [2], Jean Schæffer [3], Jean-Henri Bœckler, Ulric Obrecht, Jean Schilter, Jean-Daniel Schœpflin; et dans des temps moins anciens, Hermann, Lobstein, Dietrich, Brunck, Arbogast, Lorentz, Oberlin, Grandidier, Koch, Kimmich, Spielmann, Noël, Brisorgueil, etc., etc.

« L'exemple laissé par ces savants illustres n'a pas été perdu pour leurs arrière-neveux; car à l'époque où la tempête révolutionnaire exerçait son empire, on les a vus se réunir pour reprendre le cours de leurs travaux, et prouver ainsi cette indépendance d'une âme forte qui sait, quand elle le veut, échapper au tumulte du forum pour remonter dans le paisible domaine des pensées philosophiques et littéraires. Alors seulement tous les membres qui composaient ces réunions scientifiques n'étaient point encore confondus en une seule académie; ce ne fut que plus tard que la Société libre des sciences et des arts, constituée le 29 prairial an VII, se réunit à la Société d'agriculture et d'économie intérieure et à la Société de médecine, à l'effet de fonder la Société des sciences, agriculture et arts du Bas-Rhin. Cette fusion eut lieu le quatrième jour complémentaire de l'an X, et tout ce que le département comportait alors d'hommes distingués sous le rapport des lettres et des sciences tint à honneur d'y appartenir. Sur la liste de ses membres se lisaient les noms des François de Neufchâteau, des Grégoire, des Andrieux, de l'Académie française; de Percy, de l'Institut; de Ramond, de Tessier.

On remarquait parmi les travaux de la société libre des sciences un mémoire de M. Koch, membre de l'Institut, dans lequel cet honorable compatriote traçait l'histoire de la société littéraire de l'Alsace, lors de la renaissance des lettres; puis un travail de M. de Montbrison, qui dans le compte-rendu d'une excursion dans les environs de Landau, avait cherché à imiter le langage de Démoustier, dans ses *Lettres sur la mythologie;* un discours de M. de Dietrich servant d'introduction à la cinquième partie de son ouvrage sur les mines de France, et un poëme appelé l'*Homme des champs*, du même auteur, y figuraient aussi avec éclat. A ces travaux doivent être joints, en économie politique et industrielle, ceux de M. Robin, ingénieur des ponts et chaussées, sur la possibilité de réunir le Rhin à la Moselle, et le Rhin au Rhône, par l'intermédiaire du Doubs, et ceux de M. Siegwald, sur l'introduction des plantes exotiques.

« Quant aux sciences médicales, elles étaient représentées par M. Lobstein, auteur d'un travail sur la position des organes générateurs dans le fœtus, et sur la structure de la membrane de l'œuf dans les animaux mammifères, et par M. Lauth, qui avait fait insérer dans nos annales

[1] Jacques Sturm, né à Strasbourg en 1489, jurisconsulte, philosophe et littérateur. Jean Sturm, auteur d'un grand nombre d'ouvrages de littérature.

[2] Né en 1506, historien et littérateur.

[3] Né à Strasbourg en 1621, savant philosophe, appelé plus tard en Suède par la reine Christine.

Digitized by Google

des considérations physiologiques sur les frères Lambert, plus connus alors sous le nom de *porcs-épics*.

« Plus tard, grâce à la fusion des deux sociétés, jusque-là isolées, l'émulation devint telle parmi les membres qui la composaient, qu'à chaque séance avaient lieu des lectures nouvelles.

« Ainsi en littérature les mémoires de M. Hullin, ancien doyen de la Faculté des Lettres de l'Académie de Strasbourg, sur les avantages qu'ont retirés les poëtes épiques de l'introduction du genre dramatique dans l'épopée; son discours sur la satire, dans lequel il rappelle non-seulement les écrivains que ce genre de poésie a illustrés, mais appréciant en même temps Horace, Juvénal et Gilbert, il se trouve conduit à comparer ce dernier à Juvénal lui-même. Suivant M. Hullin, en effet, il y a dans ces deux auteurs la même verve et la même indignation pour fustiger les vices et les travers de l'époque à laquelle l'un et l'autre vécurent. Le travail du même auteur sur l'état de la littérature en France pendant le dix-huitième siècle, mérite aussi d'être cité. Tous ces chefs-d'œuvre mémorables, M. Hullin les compare successivement à ceux du siècle de Louis XIV, puis cherche à expliquer comment l'époque qui produisit la Henriade, l'Esprit des lois, l'Émile, l'histoire naturelle de Buffon, ne peut être néanmoins considérée comme la première époque de la décadence du goût. Aux travaux de M. Hullin il faut ajouter le poëme de M. Bouillon, sur l'empire des femmes, et celui de M. Esmenart, sur la navigation.

« Nous citerons en archéologie les travaux de M. Schweighæuser, l'une des plus grandes gloires de notre contrée, et ceux de MM. Micheli, Oberlin, et Arnold.

« En agriculture ceux du général Schaal sur le houblon; ceux de MM. Saltzmann et Nestler sur le fruit du frêne à trois feuilles; ceux de M. Heydt sur l'emploi de nouvelles herses; de M. Cadet sur la culture des forêts; de M. Merlin sur la culture de la vigne; de MM. Richardot et Savagner sur le desséchement des marais; enfin les travaux de M. Lebel sur la reproduction des pommes de terre par le semis et sur les diverses plantes à fourrages dans le canton de Wœrth.

« En médecine les observations sur la vie par M. Lauth et un travail sur l'efficacité du phosphore dans les maladies internes; un mémoire de M. Spielmann sur l'emploi de l'acide muriatique oxygéné dans les maladies syphilitiques; un autre de M. Lorentz, médecin en chef de l'armée du Rhin, sur les avantages de l'application des sangsues sur l'estomac des femmes enceintes, dont les fréquents vomissements ébranlent et fatiguent ce viscère; deux mémoires de M. Lobstein, l'un sur la structure de l'utérus et l'autre sur la circulation fœtale; et enfin un mémoire de M. Sultzer et de M. le professeur Flamant sur un nouveau bandage de la fracture de la clavicule.

« Tels ont été les principaux travaux publiés par la société jusqu'en 1811.

« Depuis cette époque jusqu'en 1823, et nonobstant les désastres des dernières années de l'empire et le deuil que fit naître l'envahissement

Digitized by Google

de la patrie par les armées étrangères, non-seulement la Société des sciences, agriculture et arts du Bas-Rhin, a continué ses travaux, mais c'est pendant cette période qu'ont été faites en archéologie les recherches si remarquables de M. Schweighæuser, fils, sur l'ancienne population de la contrée, lorsqu'elle était occupée par les Celtes primitifs, les Gaulois-Belges, la peuplade germanique des Triboques, et les peuples allémaniques, auxquels le pays demeura soumis, lors de la grande invasion de l'empire d'Occident par les nations barbares, au commencement du cinquième siècle. Notons encore les autres recherches de notre savant compatriote sur les monuments celtiques, et le soin avec lequel il a porté son attention sur l'enceinte de la montagne de Sainte-Odile, sur les hauteurs de laquelle il existait primitivement une ville celtique.

« La plupart des vieux châteaux qui garnissent la chaîne de nos montagnes et se distinguent par une position pittoresque et des ruines imposantes, toutes les églises enfin, dont l'architecture rappelle chaque siècle du moyen âge, ont exercé tour à tour son érudition et ajouté puissamment à l'intérêt des séances de la compagnie.

« En médecine, outre un travail de M. Lobstein sur l'ossification du système artériel, nous devons mentionner un fragment d'anatomie comparée sur le mandril, travail remarquable, dans lequel l'auteur s'est plu à rendre à Gallien la justice qu'il mérite pour l'exactitude et la fidélité de ses descriptions.

« Un mémoire sur les pneumatoses, dont la cause première lui paraît être dans le système nerveux ; un travail de M. le docteur Ristelhueber sur les différences de capacité que peut présenter le système sanguin, suivant les tempéraments, les âges et certaines maladies, figurent aussi honorablement dans les annales de la Société. Mais c'est surtout à Fodéré qu'elle est redevable des mémoires les plus nombreux et les plus remarquables. Celui entre autres intitulé *De la salubrité en général*, peut être considéré comme un traité à l'usage des magistrats municipaux ; puis viennent successivement plusieurs rapports sur les améliorations à introduire dans la propagation de la vaccine et sur plusieurs autres questions d'hygiène générale. Signalons enfin en économie rurale, industrielle et politique, les considérations de MM. Mœrlen et Hessert, sur les moyens de favoriser l'introduction et l'amélioration des belles espèces d'animaux utiles à l'agriculture ; les recherches statistiques sur la race bovine du département, celles de M. Villot sur les chemins vicinaux, enfin celles de M. Engelhardt sur les assemblées agricoles d'Angleterre et les concours établis en faveur des meilleurs mémoires sur l'amélioration de la race chevaline en Alsace.

« De 1823 à 1828, la Société prit la résolution de publier tous les trois mois un journal, destiné à reproduire les travaux auxquels se serait livré chacun de ses membres, et c'est pendant ce court espace de temps qu'ont été publiés les cent quarante-trois mémoires que renferme cette collection académique.

« Au nombre de ces écrits se trouve, en archéologie, un mémoire

Digitized by Google

de M. le comte de Layser, sur les institutions commerciales des Gaulois; les recherches de M. Matter sur le système religieux, le gouvernement et les mœurs des peuples scandinaves à l'époque de leur invasion en France, en Angleterre et en Italie; un travail de M. de Golbéry sur quelques anciennes fortifications des Vosges; des considérations critiques de M. Schweighæuser fils, sur deux fours romains destinés à la fabrication des vases de terre rouge découverts au-dessus du village de Heiligenstein; enfin des recherches pleines du plus vif intérêt de notre compatriote M. Reiner, en faveur de la conservation de l'église de Dom Pétry, située entre Dachstein et Avolsheim, et considérée comme le berceau du christianisme dans les Germanies. Pouvons-nous oublier, maintenant surtout que cette œuvre remarquable est sur le point d'être achevée, pouvons-nous oublier que M. Schwilgué avait déjà fait insérer à cette époque dans nos annales un mémoire sur la reconstruction de l'horloge astronomique de notre cathédrale, mémoire dans lequel il proposait d'ailleurs tous les perfectionnements qu'il a exécutés récemment, à l'effet de mettre cette œuvre au niveau des progrès que les sciences astronomiques et mécaniques ont faits depuis sa construction.

«En littérature, parmi les travaux accomplis durant cette période, nous citons avant tout les recherches de M. Matter sur les antiquités philosophiques et littéraires de l'Alsace; sa traduction du voyage de Dom Ruinart, puis les discours de M. Barrois sur l'influence de la solitude sur les gens de lettres.

«Le travail de M. Delcasso sur Ronsard, si exalté de son vivant, et si injustement déprecié après sa mort par les épigrammes assassines de Boileau; la traduction des odes d'Horace par M. Stiévenart, et le discours de M. René Crédot sur l'origine des difficultés que présente la langue française, sous le triple rapport de l'orthographe, de la syntaxe et de la prononciation, méritent aussi d'être signalés; disons-en autant du travail de M. Théodore Ratisbonne sur l'éducation morale.

«La section médicale n'a pas moins dignement rempli sa mission pendant l'époque dont nous esquissons à grands traits l'histoire. Le nom de M. Lobstein, déjà si souvent cité avec éloge, se trouve reproduit non moins honorablement que dans les mémoires précédents. Ce sont tantôt des recherches sur les doctrines anciennes qu'il oppose aux théories nouvelles; tantôt des faits cliniques sur lesquels le professeur appelle l'attention des membres de la société; tantôt enfin des considérations de haute physiologie pathologique sur des états morbides nouveaux.

«Si nous passons à regret sous silence une foule de travaux, c'est afin d'avoir le loisir de vous entretenir du mémoire de M. Fodéré sur l'accouchement prématuré artificiel, mémoire qui souleva contre son auteur une clameur voisine de la colère; mais heureusement impuissante pour ébranler la conviction du professeur de médecine légale de la Faculté de Strasbourg. Malgré les obstacles nombreux qui lui étaient opposés, Fodéré n'en persista pas moins dans son opinion, et

Digitized by Google

n'hésita pas à conseiller, en 1827, cette opération sur une femme dont l'accouchement naturel était impossible.

« Aujourd'hui qu'elle est admise, rappelons avec bonheur que M. Stoltz, un de nos anciens collègues, a eu l'honneur de la pratiquer parmi nous pour la première fois. C'est à ce professeur que la Société est redevable d'un rapport sur l'emploi du mercure dans les inflammations aiguës, et de détails anatomiques précieux sur une variété très-rare de pieds-bots.

« Mentionnons enfin, avant de terminer ce qui a trait aux sciences médicales, les rapports de Fodéré sur la propagation de la vaccine et sur le cancer du sein, ainsi que les observations pleines d'intérêt présentées par M. Ristelhueber sur quelques cas de grossesse extra-utérine et sur les effets quelquefois étonnants de la foudre.

« Si maintenant nous abandonnons les sciences médicales pour nous occuper des travaux publiés sur l'histoire naturelle, un nom se présente tout d'abord à notre pensée, celui de M. Duvernoy, naguère doyen et professeur de zoologie à la Faculté des Sciences de Strasbourg, et maintenant professeur au Collége de France. Les discours que ce savant professeur a fait insérer dans nos annales sont tous d'une lecture pleine de charmes, et dans tous aussi se révèle sans cesse, à côté des plus vastes connaissances, le coup d'œil supérieur qui compare, qui coordonne tous les phénomènes, et les rapporte à leurs causes respectives.

« L'amour passionné de la nature respire dans toutes les pages de ses écrits, où la grande image de Cuvier semble rallier tous les naturalistes, comme le pontife d'une religion entouré de lévites. Il y a en même temps, on ne sait quoi de touchant à voir un naturaliste aussi distingué que M. Duvernoy, après avoir énoncé toutes les gloires du génie de la science qu'il professe, se prosterner dans une pieuse contemplation devant la Providence, qui a permis, comme il le dit lui-même, ces grands ébats de la nature, et voit passer les existences variables et passagères devant son immuable éternité.

« En agriculture, des travaux estimables ont aussi été publiés pendant ce temps. Sans parler de l'opinion émise dans une des séances de la Société, sur les moyens de mieux utiliser les 300,000 arpents de terres communales situées en grande partie le long du Rhin, depuis Marckolsheim jusqu'à Lauterbourg, ou le long de la rivière de la Scheer et de l'Andlau et dans cette direction appelée le Rieth, nous mettons au premier rang le mémoire de M. Fodéré sur la culture du houblon en Alsace, et sur les avantages que peuvent s'en promettre les cultivateurs; puis, son travail sur l'utilité qu'on pourrait peut-être retirer de quelques îles du Rhin restées jusqu'à cette époque sans profit pour l'État. Rappelons encore le mémoire du même auteur sur la culture des plantes oléagineuses; celui de M. Husson sur la culture du tabac et sur les différents essais de plantation entrepris dans le jardin de la Marguerite sur vingt-quatre espèces de cette plante, essais qui tous ont eu pour résultat de démontrer que quand cette plante est cultivée convenablement, elle est, sous le rapport pécuniaire, beaucoup plus avantageuse

Digitized by Google

que toutes les autres plantes connues. Nous devons, enfin, également citer avec non moins d'éloges, les travaux de M. Stoltz, officier de santé à Andlau, sur la culture de la vigne, et le mémoire du même auteur sur la destruction de la bèche, insecte qui nuit considérablement à cette plante.

« Nous aurons fini, Messieurs, d'énumérer les principaux travaux de la Société depuis 1823 jusqu'à la fin de 1828, quand nous aurons dit que, pendant ce temps, la société a décerné chaque année des récompenses aux auteurs des mémoires sur les questions qu'elle avait mises au concours. C'est malheureusement à une question posée par la section des lettres qu'il faut attribuer les discussions survenues dans le sein d'une compagnie qui jusque-là avait marché avec un accord et un ensemble parfaits.

« Toutefois et nonobstant la désertion de quelques membres et le découragement de quelques autres, la Société, grâce au dévouement de ceux qui étaient jaloux de conserver à l'Alsace la seule représentation académique qu'elle possède, la Société n'a pas interrompu ses publications, comme le prouve l'énumération succincte des travaux accomplis dans ces douze dernières années.

« Ainsi, en médecine, lorsque le choléra menaçait d'envahir nos frontières, la Société s'est fait un devoir de publier une notice sur les meilleurs moyens à employer pour se préserver de ce redoutable fléau, et le mémoire de feu M. le docteur Brassier, sur cette maladie, est là pour attester toute la sollicitude de la Compagnie sur un sujet aussi important.

« Plus tard, le mémoire de M. Lereboullet sur l'épidémie de grippe qui a régné à Strasbourg pendant les mois de janvier, février et mars 1837; plus récemment les lettres de M. Malle et de M. Forget sur la méningite, attestent ce que la science est légitimement en droit d'attendre des membres qui composent la section de médecine, dans le cas où des épidémies plus meurtrières viendraient à sévir sur la population alsacienne.

« En agriculture, le mémoire publié par la Société sur le monopole du tabac donne la mesure des services qu'elle peut rendre. On se rappelle qu'en 1835 une commission d'enquête fut nommée au sein de la représentation nationale pour s'occuper des mesures propres à substituer au monopole des tabacs un moyen de revenu plus en rapport avec les formes du gouvernement constitutionnel. Consultée à cet effet, la Société a répondu par une publication remarquable, et dont le mérite nous permet d'affirmer que jamais la cause des planteurs n'avait été plaidée avec plus de chaleur, jamais des raisons plus fortes n'avaient été produites contre le monopole.

« Avoir, en effet, dans un si court espace de temps, traité *ex professo* de la culture du tabac, de sa fabrication, de son débit, de son impôt et de son exportation; avoir soumis à un contrôle sévère et avoir surtout rétabli, dans l'intérêt de la vérité et de la justice, les documents publiés par la régie, avoir proposé enfin à l'État des moyens sûrs et

Digitized by Google

propres à maintenir un revenu de cinquante millions, est un acte dont la Société peut à coup sûr se glorifier.

« Nous avons aussi à citer le mémoire couronné de M. Nicklès, sur l'amélioration des prairies artificielles en Alsace. Qui ne sait dans la contrée que ce travail est sans contredit l'un des meilleurs qui aient été publiés sur cet important sujet? Nous n'omettrons pas les rapports si consciencieux de M. Félix Dartein sur les points les plus importants de l'agriculture et de la sylviculture; les communications pleines d'intérêt de M. Ottman; le mémoire de M. le professeur Kirschleger sur la viticulture du Bas-Rhin, travail demandé par M. le grand référendaire de la chambre des pairs, et qui peut être considéré comme un traité *ex professo*.

« Dans les sciences, le rapport de M. Langlois sur les propriétés de l'iodure d'amidon, et celui de M. le professeur Sarrus, sur le plus grand commun diviseur, figurent honorablement.

« En littérature et en poésie nous signalerons avec bonheur les lectures de M. Olry, celles de M. l'abbé Riant, les beaux vers de M. Delcasso, de M. Stiévenart, de M. Michel Lévy, de M. Capron, de l'auteur de la *Poésie du dix-neuvième siècle*, les travaux nombreux de M. Paul Lehr, ce traducteur si distingué des fables choisies de Pfeffel, et nous n'omettrons pas le discours remarquable de M. Thieriet, intitulé : *Des avantages et des dangers des plaidoiries et de l'art oratoire dans les débats des causes criminelles.*

« Plus qu'à tout autre il appartient à un ancien magistrat de démontrer quelle inhumanité il y aurait à ne pas laisser toute liberté à la défense.

« S'il est parfois à craindre, en effet, de voir un rhéteur absoudre un criminel, mieux vaut mille fois qu'il en soit ainsi que de priver un innocent de la parole éloquente d'un avocat : à celui-ci, d'ailleurs, le soin de rester toujours fidèle aux devoirs de sa profession, devoirs si bien tracés, dit M. Thieriet, par le sage et vertueux Daguessau, dans un de ses discours devenu classique pour le barreau.

« C'est ainsi, Messieurs, qu'il n'est, pour ainsi dire, aucune des nombreuses branches, sur lesquelles s'exerce l'activité humaine, qui n'ait fixé l'attention de la Société, et dont elle ne se soit occupée avec succès.

« Nous pouvons dérouler avec orgueil les registres déjà poudreux où sont inscrits les noms qui ont honoré notre Société; à côté de ces noms, qui ont reçu la consécration du temps, nous proclamons ceux que la mort a récemment détachés de nos rangs, sans les enlever à nos annales et surtout à nos cœurs....

« Aux jours de labeur et de découragement, c'est vers eux que se tournent nos regards pour reprendre courage et énergie, et suivre avec confiance la voie généreuse tracée à toutes les institutions utiles.

M. Le Cerf, Vice-Président de la sixième Section, délégué de la Société royale d'agriculture et de commerce de Caen,

Digitized by Google

dépose aussi sur le bureau le Compte-rendu des travaux de cette Société pendant la dernière année. En voici la teneur :

« MESSIEURS,

« La Société d'agriculture et de commerce de Caen s'occupe, comme son titre le fait connaître, de tout ce qui peut contribuer au développement et à l'amélioration de ces deux branches importantes de l'économie sociale. Culture des terres, éducation des bestiaux, extension du commerce, tels sont les points capitaux autour desquels elle développe toute l'activité et tout le zèle dont elle est capable, et c'est sur chacun de ces points que je vais vous présenter un aperçu de ses travaux pendant le cours de l'année qui vient de s'écouler.

« *Culture.* Une nouvelle plante oléagineuse, le *Madia-Sativa*, avait depuis peu été introduite en France. La Société, il y a deux ans, s'était procuré une assez grande quantité de graines de cette plante pour faire de nombreux essais de sa culture ; elle a mis cette graine à la disposition d'un grand nombre d'agriculteurs, et des essais ont été faits. Cette année la Société a voulu connaître et préciser les résultats obtenus ; une commission a été nommée et un rapport a été fait. Je dépose ce rapport sur votre bureau, et vous verrez qu'il en résulte que, s'il ne faut pas espérer de la culture du Madia-Sativa les bénéfices presque fabuleux que d'imprudents enthousiastes ou d'adroits spéculateurs avaient annoncés, il ne faut pas non plus condamner et repousser cette culture comme absolument mauvaise et improductive.

« La culture des pommes et des poires d'où l'on exprime le cidre et le poiré, qui sont la boisson ordinaire des habitants de plusieurs provinces du nord et de l'ouest de la France, et la manière de fabriquer, de conserver et de convertir en esprit ce cidre et ce poiré, ont fixé spécialement l'attention de la Société. Un mémoire sur cette matière importante et un programme avaient été adressés au ministre du commerce et de l'agriculture, pour solliciter du gouvernement une somme suffisante pour établir un concours et appeler l'attention des chimistes et leurs travaux. Le ministre a soumis ces deux ouvrages au Comité central d'agriculture de Paris ; ce comité a fait un rapport favorable, en indiquant cependant quelques modifications au programme ; ces modifications ont été faites par la Société, et elle a l'espoir fondé d'obtenir bientôt l'établissement du concours qu'elle sollicite. Je dépose également sur votre bureau le mémoire et le programme dont je viens de vous parler.

« Les concours de labourage, les récompenses accordées aux domestiques des deux sexes constants et fidèles ; les médailles d'encouragement décernées aux cultivateurs dont les fermes sont le mieux tenues et le mieux conduites, tous ces moyens d'excitation et d'émulation fondés par la Société dans son ressort d'action, ont présenté cette année des résultats très-satisfaisants et ont fait reconnaître de sensibles améliorations.

Digitized by Google

« *Éducation des bestiaux.* La Société ne se borne pas à publier et à répandre parmi les cultivateurs tous les mémoires que font plusieurs de ses membres, ou qu'elle peut recevoir ou découvrir, sur les meilleures méthodes de nourrir, de soigner et d'éduquer les bestiaux ; elle y joint le moyen actif de l'émulation. Des primes à la suite de concours ont été décernées cette année, comme les années précédentes, aux meilleurs taureaux, aux meilleures vaches, aux plus belles génisses, aux plus belles laiteries, c'est-à-dire à la plus belle réunion de quatre vaches au moins appartenant à un seul cultivateur. Vingt primes ont été accordées cette année aux jeunes chevaux avant l'âge de deux ans. Près de cent chevaux avaient été présentés au concours ; une amélioration très-remarquable s'est encore montrée dans cette partie.

« C'est la Société d'agriculture qui seule avait, en 1837, fondé des courses de chevaux dans la ville de Caen. Depuis une société spéciale s'est formée pour cet objet ; mais la Société d'agriculture s'y est jointe, et a continué à donner des prix en son nom. Cette année, les courses ont été extrêmement remarquables : les coureurs ont atteint les plus grandes vitesses signalées aux courses de Paris et de Chantilly. Les courses au trot par des chevaux montés, des chevaux attelés à des voitures à deux roues, et des équipages attelés à des voitures à quatre roues, ont fait voir cette année que le cheval normand est digne de son ancienne réputation, et que, s'il s'est élevé à cet égard quelques doutes, cela provenait uniquement de la négligence ou de l'ignorance des éleveurs qui ne prenaient pas un soin suffisant de l'éducation de ces nobles et vigoureux animaux.

« *Commerce.* La Société a porté principalement son attention cette année sur l'achèvement d'un dock dans la ville de Caen et d'un canal latéral à la rivière d'Orne, et aboutissant directement à la mer avec des portes d'ebe et de flot ; elle a joint ses efforts à ceux de l'administration communale et départementale pour obtenir du gouvernement la prompte terminaison de ce travail si important pour le commerce de la ville de Caen et des pays qui l'environnent.

« Tels sont, Messieurs, les moyens que la Société d'agriculture et du commerce de Caen emploie pour contribuer, dans sa petite sphère d'action, et suivant les bornes de sa capacité et de ses moyens, au grand œuvre de l'accroissement et de l'amélioration de l'agriculture et du commerce, ces deux grandes sources de la prospérité publique et particulière.

« Dans un intérêt différent, mais non moins important, puisqu'il tient à l'honneur et à la gloire de notre patrie, je dois vous faire connaître que la Société d'agriculture et de commerce de Caen a ouvert une souscription pour contribuer à l'érection d'un monument à la mémoire du vice-amiral Dumont d'Urville, né à Condé-sur-Noireau, département du Calvados, que l'épouvantable catastrophe du 8 mai dernier a arrêté dans ses immenses et utiles travaux d'exploration d'hydrographie dans les mers australes. La Société invite MM. les membres du Congrès à s'associer à cette œuvre éminemment nationale. La liste de souscription est ouverte chez M. le trésorier du Congrès. »

Digitized by Google

M. de Caumont, Président du Congrès, dépose les rapports sur les travaux de la Société des antiquaires de Normandie, de la Société Linnéenne et de l'Association Normande pour 1841. Voici ces rapports :

« *La Société des antiquaires de Normandie* a publié cette année son douzième volume, composé de cinq cents pages in-4° et de vingt-quatre planches; je l'ai déposé sur le bureau, où il pourra être consulté par tous les membres du Congrès : ce volume renferme des mémoires d'un assez grand intérêt, parmi lesquels je citerai :

« 1. Mémoire de M. Vautier, sur le doyenné de Vaucelles (Calvados).

« 2. Recherches de M. d'Huisy sur quelques paroisses de l'arrondissement de Caen.

« 3. Mémoire de M. l'abbé de La Marre, sur l'origine de la cathédrale de Coutances.

« L'auteur s'efforce, contre toute probabilité, de faire remonter au onzième siècle l'origine de ce beau monument du treizième; mais il a fait un grand nombre de recherches intéressantes et publié bon nombre de pièces inédites, pour appuyer la discussion qu'il a soulevée. Son travail offre de l'intérêt et c'est un des plus considérables de ce volume.

« 4. Mémoire de M. de La Sicotière, sur l'abbaye de Loulay (Orne).

« 5. Divers mémoires de MM. Gervais, Deville, Lambert, l'abbé Durand, Delarue, Pillet et moi. Le volume se termine par quinze autres notices plus courtes, groupées à la fin du volume sous le titre de *Notes et communications*, qui toutes ont beaucoup d'intérêt.

« Le treizième volume de la Société est sous presse, et j'aurai l'honneur de l'offrir au Congrès l'année prochaine.

« La *Société Linnéenne de Normandie* fait imprimer son septième volume, qui se composera d'environ quatre cents pages in-4° et de dix-huit planches lithographiées avec le plus grand soin par les premiers artistes de Paris. Ce volume renferme des mémoires d'une importance très-grande pour la paléonthologie, la zoologie, l'anatomie comparée, etc. M. le docteur Deslongchamps, professeur à la faculté des sciences de Caen, membre de l'Institut des provinces de France, a fourni plus de dix mémoires pour ce volume, qui sera le plus intéressant peut-être de ceux que la Société Linnéenne aura publiés : il paraîtra vers le mois de février.

« L'*Association Normande*, dont j'ai offert l'annuaire au Congrès, continue de s'accroître et donne chaque année plus d'extension à ses publications. Elle va publier prochainement des recherches très-importantes et le compte-rendu des séances générales qu'elle a tenues à Rouen et à Elbœuf. L'annuaire de 1843 sera plus remarquable encore et plus étendu que les précédents.

La parole est ensuite accordée à M. E. Mayer, Président de l'Académie de Livourne, qui lit un discours accueilli

Digitized by Google

par les plus vifs applaudissements. Ce mémoire est intitulé : *Pensées sur l'avenir de l'art*[1].

M. Kopp, docteur ès sciences, professeur à l'École normale primaire, termine la séance en donnant lecture d'un mémoire intitulé : *Considérations sur la différence qui existe entre la force élastique de la vapeur et l'électro-magnétisme, dans leur application comme forces motrices*[2]. L'assemblée suit avec intérêt les développements de l'orateur.

La séance est levée à cinq heures et demie.

Séance générale du 9 octobre 1842.

Le Bureau est composé comme la veille. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Secrétaire général donne communication de la correspondance et particulièrement de la lettre suivante:

« MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

« Les Italiens qui ont fait partie de la dixième Session du Congrès scientifique de France, ne peuvent s'en éloigner sans céder au besoin d'exprimer toute leur reconnaissance pour les marques touchantes de bienveillance dont ils ont été l'objet pendant leur demeure à Strasbourg.

« Ils saluent, en partant, leurs frères de France et leurs frères de l'Allemagne, et retournant chez eux, ils y rapportent les souvenirs les plus chers, et l'espérance de pouvoir aussi, dans leurs futurs Congrès, tendre la main aux Français et aux Allemands qui viendront les visiter. Ils leur rappellent que le Congrès italien pour l'année 1843 se tiendra à Lucques et celui pour 1844 à Milan.

« Qu'il n'y ait plus de barrière pour la science; que les conquêtes de l'intelligence ne soient arrêtées par les Alpes pas plus que par les flots du Rhin; que les hommes de tous pays se reconnaissent pour frères; qu'ils travaillent en commun en tous lieux aux progrès de l'humanité; tels sont les vœux que les Italiens vous expriment en vous serrant la main et en vous disant adieu!

« Vous-même, Monsieur le Président, agréez pour votre personne et faites agréer à vos collègues ainsi qu'à toutes les autorités et aux

[1] Ce discours est imprimé dans les mémoires de la septième Section, vol. 2e du Compte-rendu.

[2] Voy. les mémoires de la deuxième Section, *ibid.*

Digitized by Google

citoyens de Strasbourg l'assurance que nous regarderons toujours notre séjour dans cette ville comme une des plus belles époques de notre vie.

« Strasbourg, le 9 octobre 1842.

Signé : B. BERTINI, l'un des Vice-Présidents du Congrès, au nom des Italiens qui en ont fait partie et qui ont déjà quitté Strasbourg; B. MAYER, de Livourne; docteur V. BALOCCHI, de Florence; professeur BARUFFI, de Turin.

Sur la communication faite par le Secrétaire général de différents vœux formulés au sein des Sections, l'assemblée prend les résolutions suivantes :

« Sur la *proposition de la quatrième Section,*

« 1. Le Congrès scientifique reconnaît que la division de la propriété est utile, mais que son morcellement au-dessous de dix, quinze ou vingt ares est nuisible. En conséquence il émet le vœu qu'il soit pris dans ce sens des mesures législatives.

« 2. Le Congrès scientifique émet le vœu que le Gouvernement, dans ses dispositions réglementaires sur la plantation des chemins, prenne en considération l'utilité de l'emploi des arbres fruitiers.

« Sur la *proposition de la sixième Section,*

« Le Congrès scientifique prie le Gouvernement :

« 1. D'opérer le recensement des sourds-muets en France, à l'occasion du recensement quinquennal de la population.

« 2. D'appeler par une loi tous les sourds-muets au bienfait de l'éducation.

« 3. De commencer l'éducation des sourds-muets dans les familles et dans les écoles primaires, et de l'achever dans les écoles spéciales.

« 4. D'établir, à cet effet, dans chaque chef-lieu d'académie, une institution organisée sur une plus vaste échelle, et soutenue par le département et par l'État.

« 5. De rattacher les institutions des sourds-muets au ministère de l'instruction publique.

« 6. De leur donner une organisation uniforme.

« 7. De les placer sous l'autorité des recteurs d'Académie, assistés de commissions de surveillance.

« 8. De former des professeurs de chaque école une commission des études.

« 9. D'instituer des inspections spéciales pour les écoles des sourds-muets.

« 10. D'annexer à l'institution de Paris une école normale, pour former les professeurs des écoles spéciales.

« 11. D'initier les instituteurs primaires aux premiers éléments de la méthode.

Digitized by Google

« 12. De diviser le cours d'instruction dans les écoles en deux parties : la première commune à tous les élèves, la seconde appropriée à la position qu'ils occupent dans le monde.

« 13. D'associer l'éducation industrielle à l'éducation intellectuelle et morale.

« 14. Enfin d'organiser le système des ateliers de manière à répondre aux divers intérêts des sourds-muets et à maintenir l'esprit de famille.

« Sur la *proposition de la huitième Section*,

« Le Congrès scientifique prie le Gouvernement

« De changer les bases du concours pour les beaux-arts.

« De juger non-seulement l'œuvre, mais l'homme et sa force productrice.

« D'établir des luttes annuelles entre les élèves.

« D'éliminer au besoin la médiocrité, qui deviendrait stérile.

« De ne pas borner les études à l'Italie.

« D'envoyer les élèves, selon leur spécialité, dans les pays où l'art qu'ils étudient a reçu ou reçoit le plus d'éclat.

« Enfin de veiller sur eux à leur retour dans la patrie [1].

[1] Le Secrétariat général croit remplir un devoir envers le Congrès en portant à la connaissance de ses membres la correspondance suivante, qui prouve avec quel bienveillant intérêt MM. les Ministres ont accueilli les vœux que le Congrès leur a adressés.

Dès le 29 octobre ces vœux avaient été transmis à MM. les Ministres

De la justice et des cultes,
Des affaires étrangères,
De l'instruction publique,
De l'intérieur,
De l'agriculture et du commerce,
Des travaux publics,
Des Finances,

avec la lettre d'accompagnement qui suit :

« Conformément aux intentions du Congrès scientifique de France, nous avons l'honneur d'adresser à Votre Excellence la série des vœux qu'il vient d'émettre dans sa dixième Session tenue à Strasbourg, sur divers objets d'intérêt public ressortissant à votre département. Nous prenons la liberté de recommander à votre bienveillante sollicitude la réalisation de ces vœux, et nous vous prions de vouloir bien agréer l'expression du profond respect avec lequel nous avons l'honneur d'être, etc. »

G. Ph. Hepp, Secrétaire général; Eschbach, Forget, Jung, Silbermann, Secrétaires généraux adjoints.

Voici, par ordre de date, les réponses que quatre de MM. les Ministres ont faites à cette communication :

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

Paris, 8 novembre 1842.

« Monsieur,

« J'ai reçu avec la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, le 29 octobre dernier, l'expression du vœu émis par le Congrès scientifique de France, dans sa Session

Digitized by Google

M. Paul Lehr monte à la tribune et invite les membres du Congrès à prendre part à la souscription ouverte par la ville de Colmar pour l'érection d'une statue au célèbre fabuliste Pfeffel.

« Permettez-moi, continue M. Lehr, de vous rappeler, Messieurs, que Pfeffel est une de nos gloires alsaciennes. Les honorables membres du Congrès, qui voudront bien s'associer à un hommage digne de sa mémoire et de notre époque, sont invités à joindre leurs offrandes à celles déjà recueillies. En laissant une pareille trace de leur présence au Congrès, ils concourront à créer une nouvelle source d'émulation pour la jeunesse studieuse de l'Alsace. Le monument de Pfeffel attestera le prix qu'ils attachent au noble culte de l'intelligence; il attestera leur appréciation d'une renommée qui n'a coûté à l'humanité ni sang, ni larmes. C'est à ces titres, Messieurs les membres du Congrès, que nous invoquons votre généreuse sympathie, etc. »

à Strasbourg, pour que l'administration, dans les dispositions réglementaires sur les plantations, prenne en considération l'utilité de l'emploi des arbres fruitiers.

« Je vous remercie de cette communication. L'administration reconnaît l'avantage que l'on peut, en certains cas et dans certaines localités, obtenir de la plantation des arbres fruitiers le long des routes, et il n'est pas rare qu'elle prescrive l'emploi de ces arbres aux propriétaires riverains. Elle examinera avec intérêt jusqu'à quel point il serait possible de généraliser la mesure.

« Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée. »

Le Sous-Secrétaire d'État des travaux publics,

LEGRAND.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.

Paris, 9 novembre 1842.

« MONSIEUR,

« Vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, le 29 octobre dernier, conformément aux intentions du Congrès scientifique de France, plusieurs vœux qu'il a émis sur divers objets ressortissant de mon département, dans sa dixième Session tenue à Strasbourg.

« Je vous remercie de l'envoi de ces documents, dont j'ai fait prendre note. Ils me seront représentés quand j'aurai à m'occuper des graves questions qui y sont mentionnées.

« Recevez, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération. »

Le Ministre de l'agriculture et du commerce,

L. CUNIN-GRIDAINE.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES CULTES.

Paris, 17 novembre 1842.

« MONSIEUR,

« Par votre lettre en date du 29 octobre dernier, vous m'avez donné connaissance du vœu que le Congrès scientifique de Strasbourg a émis relativement à la division des propriétés.

Digitized by Google

MM. les Secrétaires rendent compte des travaux de leurs Sections.

M. le vicomte de Lavalette lit un mémoire *Sur le Journalisme et de son influence sur la littérature*[1].

L'orateur termine en proposant à l'assemblée de nommer à Paris un Comité central chargé de la publication des travaux scientifiques des membres du Congrès durant l'intervalle des Sessions. M. Bœrsch repousse ce projet comme une idée de centralisation parisienne, et il n'est pas donné suite à cette proposition.

M. L. Spach adresse à l'assemblée les paroles suivantes[2]:

VUE RÉTROSPECTIVE SUR LES TRAVAUX DU CONGRÈS DE STRASBOURG.

« Il y a mille ans aujourd'hui, deux princes, deux frères, s'étaient donné rendez-vous avec leurs armées sous les murs de Strasbourg.

« Je vous remercie de cette communication dont l'objet se rattache à de sérieux intérêts.

« Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée. »

..... Le Garde des sceaux, Ministre de la justice et des cultes,

N. MARTIN.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Paris, 24 novembre 1842

« MONSIEUR,

« Par votre lettre, en date du 29 octobre dernier, vous m'avez transmis expédition du procès-verbal de la dixième Session tenue par le Congrès scientifique de France à Strasbourg, et dans lequel il émet le vœu :

« 1. Que des améliorations soient introduites dans l'organisation de la police rurale ;

« 2. Que des mesures soient prises pour vaincre la résistance des conseils municipaux, et rendre à l'agriculture les terres vaines et vagues appartenant aux communes ;

« 3. Qu'une loi étende à tous les sourds-muets le bienfait de l'éducation ;

« 4. Qu'un changement soit apporté dans les bases du concours pour les beaux-arts.

« J'ai fait prendre note de ces vœux ; je les examinerai avec intérêt, et j'y aurai égard, le cas échéant.

« Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée. »

Le Ministre de l'intérieur,
Pour le Ministre et par autorisation, le Sous-Secrétaire d'État,

A. PASSY.

1 Ce mémoire n'a pas été livré.

2 Cette vue rétrospective sur les travaux du Congrès, qui sort de la plume du spirituel auteur de *La ville et l'université de Strasbourg en* 1770, morceau qui a si brillam-

Digitized by Google

C'étaient Louis-le-Germanique et Charles-le-Chauve. L'époque à jamais mémorable commençait où les deux nationalités française et allemande se formaient, où les deux peuples, réunis sous le sceptre de Charlemagne et de son fils, allaient se séparer et pour la langue, et pour les intérêts.

« Les deux rois cependant, en face de leurs troupes assemblées sur le sol de notre cité, jurèrent de demeurer fidèles à leurs liens fraternels. Louis d'Allemagne prononça son serment en langue française; Charles le dit en langue tudesque, et les acclamations des deux peuples ratifièrent la parole des deux rois.

« Depuis lors, les deux peuples se sont rencontrés sur bien des champs de bataille, quelquefois en alliés, plus souvent comme ennemis; les serments de Louis et de Charles avaient duré ce que durent les serments politiques.

« Aujourd'hui, dix siècles après ce pacte d'alliance entre les deux nations, les délégués de deux armées se sont aussi rencontrés dans les murs de Strasbourg; ce sont les apôtres pacifiques de la science, de la littérature, des arts qui se sont serré les mains; mais dans leurs rangs on n'a point vu briller d'armes au soleil; dans l'arène où ces missionnaires sont descendus, on n'a fait usage que du glaive de la parole; et les éclairs qui ont jailli de plus d'un esprit ingénieux, de plus d'une noble intelligence, ont été les seules foudres de cette guerre toute courtoise et toute au service d'une déesse voilée, mais couronnée d'un diadème lumineux, au service d'une reine que le monde révère sous le nom de *vérité*.

« Oui, Messieurs, nous sommes tous les humbles, mais les courageux champions de la vérité. Les uns cherchent à réaliser le vrai dans les arts, les autres y aspirent par la voie de la philosophie ou de l'histoire; tous cherchent à soulever un coin du voile qui cache l'antique déesse.

« Nous n'ignorons point que jamais nous n'arriverons à voir la vérité face à face; mais nous savons aussi que deux frères qui s'entr'aident dans une tendance commune ont plus de chances d'atteindre un résultat, fût-il circonscrit, qu'en restant isolés. Plus les savants d'Allemagne et de France concentreront leurs efforts, plus les laboureurs de la science dans les deux pays rivaux s'appliqueront à serrer les rangs, et plus sûrement ils arriveront à une conquête commune. Les promesses d'union, faites en 1842 au Congrès scientifique de Strasbourg, dureront plus longtemps que les serments des princes de 842. Dans la science il n'existe d'autre rivalité, d'autre ambition, que celle de toucher les premiers au but; et si l'amour-propre est permis au savant et à l'artiste, ce n'est qu'à la condition de s'allier au désintéressement.

ment inauguré la série des lectures en assemblée générale, devait être lue dans la séance de clôture. Mais l'état de souffrance de l'auteur s'y étant opposé, nous n'en croyons pas moins devoir lui restituer la place légitime qui lui est due dans les impressions du Compte-rendu.

Digitized by Google

« Je le demande à tous ceux qui ont pris part aux travaux des huit Sections, si la courtoisie a fait défaut dans ces discussions érudites; si nos frères d'Allemagne n'ont pas rendu pleine justice aux ingénieuses et spirituelles improvisations de nos frères d'au delà des Vosges; si les hommes venus du Midi n'ont pas accueilli avec cette vivacité d'enthousiasme que leur départit le ciel, les recherches des hommes du Nord? Dans cette enceinte même, d'unanimes applaudissements n'ont-ils pas accueilli l'artiste, le maître de Düsseldorf, lorsqu'il est venu exposer, avec la simplicité de l'homme de génie, les principes qui l'ont guidé dans la recherche du beau, lorsqu'il a mis à nu la source secrète d'où jaillit son inspiration chrétienne?

« On vous a dit, Messieurs, que ces réunions ne produisaient d'autre résultat que d'établir des relations entre des hommes faits pour s'estimer et s'aimer. Ce résultat serait assez beau sans doute; mais, veuillez le croire, ce n'est pas le seul. Vous pouvez avec confiance et avec quelque orgueil jeter les yeux sur les procès-verbaux de vos sections; ces registres vous diront que votre temps n'a point été perdu en discussions oiseuses; que ces douze jours de lectures et d'improvisations ont mis en lumière plus d'un point obscur. Dans le domaine de l'histoire naturelle, vous avez tous entendu le disciple, l'ami de l'illustre Agassiz faire l'exposition d'un nouveau système sur les glaciers; vous êtes descendu avec lui dans ces palais de cristal aussi vieux que le monde; vous avez entendu la filtration des eaux à travers cette mystérieuse structure, maintenant révélée. Un jeune savant, récemment revenu de la vieille terre des Scandinaves, vous a promené au milieu des blocs erratiques, disséminés sur ce sol runique; il vous a fait lire dans les stries des roches suédoises les révolutions antédiluviennes. Un vieillard bienveillant a revendiqué pour les êtres inférieurs une parcelle de cette intelligence divine dont l'homme aime à se croire le monopole. Des savants français ont cherché à vous initier aux lois de la météorologie, et jeté les premiers linéaments de la science de l'atmosphère. Le sort des ouvriers a vivement préoccupé une autre portion de vos membres, qui ont prêté une oreille attentive à ces ouragans bien plus dangereux que ceux de l'atmosphère, à ces ouragans que soulèvent les hommes poussés par les tourments de la faim. Les propositions ingénieuses faites par des hommes de cœur pour arriver au soulagement de la misère, pour prévenir les fluctuations dans le sort des ouvriers, ont trouvé de l'écho dans le cœur de nous tous. Nous aimons à croire que les moyens discutés par la Section d'économie politique, pour lutter avec le paupérisme, sont autre chose que des palliatifs. La loi arrivera bientôt à régulariser, à étendre sur toute la surface de la France les efforts isolés de quelques hommes généreux. Le Congrès de Strasbourg aura porté son obole aux victimes de la guerre effrénée de l'industrialisme.

« D'autres penseurs, sur un terrain moins pratique, mais abordable pourtant au philosophe, ont scruté les lois du langage; et les érudits ont feuilleté ces pages de l'histoire qui inspireront toujours de l'intérêt

Digitized by Google

lorsqu'elles s'adressent à la fibre sensible et à l'élément national. Le procès des templiers et la légende de Guillaume Tell ont été soumis à de savantes investigations. Des voix éloquentes ont protesté contre l'isolement des provinces et indiqué des moyens propres à y mettre un terme. Des questions ardues de droit, de législation, de pédagogie, ont exercé l'esprit analytique de plus d'un penseur. La poésie et les arts, dans leurs sections respectives, ont fait acte de présence; les anciennes traditions épiques ont été savamment discutées; des mains hardies ont arraché le lichen qui recouvre les pierres druidiques de nos montagnes et de nos forêts; des artistes, unis à d'habiles archéologues, en visitant le chœur défiguré de notre cathédrale, ont tracé en quelques lignes concises et claires la meilleure voie de restauration. Dans toutes les Sections du Congrès, la théorie et la pratique se sont donné la main; et la réunion des deux nationalités sur le champ de la science a produit partout cet heureux effet de faire marcher de front la synthèse et l'analyse, l'inspiration et le travail, le réel et l'idéal.»

M. Hepp, Secrétaire général, prononce le discours suivant :

« MESSIEURS,

« En élevant pour la dernière fois ma voix dans cette enceinte, ce n'est plus l'émotion de la crainte, c'est celle du regret qui m'agite. La crainte a disparu devant la cordialité et l'aménité des relations qui se sont formées entre nous; le regret est né à l'approche du moment fatal d'une séparation inévitable.

« Ce serait peut-être le moment de jeter un coup d'œil rétrospectif sur la variété et l'importance des travaux qui nous ont occupés durant les trop courts instants de notre réunion, et de tracer comme l'inventaire des progrès faits et des idées nouvelles mises en circulation. On pourrait essayer d'un parallèle entre les résultats du Congrès de Strasbourg et ceux des congrès qui l'ont précédé; on pourrait même faire la statistique de cette docte assemblée en la décomposant dans ses éléments. Mais je dois laisser à d'autres, qui ont le droit de parler avec autorité, l'appréciation des travaux et du mérite relatif de la dixième Session; et le calme de l'esprit me manque pour le dénombrement des résultats statistiques. Absorbé tout entier par les regrets de la séparation, mon âme cherche à en diminuer l'amertume en se complaisant à constater les résultats moraux que la dixième Session a produits. Or, jamais résultats n'ont dépassé à ce point les espérances même les plus flatteuses, et celui qui a l'honneur de vous parler, a d'autant plus droit de s'en féliciter, que, dédaignant les conseils d'une prudence vulgaire, il s'était constitué par anticipation le garant du plein succès moral de votre réunion. Jamais assemblée plus nombreuse, composé d'éléments plus divers, riche de lumières plus profondes et plus variées, ne s'est fondue plus rapidement en un corps homogène de tendances, d'intentions et de sentiments, sous le souffle inspirateur du culte désintéressé du vrai

Digitized by Google

et du beau. Parmi nous nulle prévention fâcheuse, nulle aspérité blessante, nul préjugé fondé sur les distinctions de nationalité ou de langue, n'a trouvé place, même pour un instant; une rivalité plus noble et plus généreuse nous avait absorbés, et l'éclatant succès de nos travaux prouve à quel point cette rivalité était sérieuse et énergique. Car nous étions poussés par le vif et solennel pressentiment que notre assemblée était destinée à ouvrir une ère nouvelle pour les rapports moraux et intellectuels entre les nations, et que l'exemple de fraternité, de concorde et de dévouement à ces intérêts élevés, porterait des fruits précieux et abondants. Ce pressentiment, Messieurs, ne sera pas trompé, nous en avons pour garants tous les honorables collaborateurs de la dixième Session, qui, par un privilége rare et presque unique, a compté dans son sein des représentants distingués de toutes les nations civilisées de l'Europe. Qu'ils restent fidèles aux solennels engagements librement et spontanément contractés dans cette enceinte, et le Congrès de Strasbourg marquera dans l'histoire des progrès intellectuels et moraux de notre époque. Remarquable par son esprit de fusion et de concorde, non moins que par l'importance de ses travaux, cette grave et brillante assemblée, en abordant toutes les questions, même les plus délicates, et en les résolvant toutes avec autant de modération que de sagacité, aura prouvé à la face de l'Europe que le temps des discussions irritantes et des luttes stériles est passé, et que là où les lumières abondent et où la droiture du cœur devient l'apanage de la science, apaiser les passions en éclairant, est la mission auguste et sacrée que les hommes à intelligence élevée s'imposent dans l'intérêt de l'humanité.

« Mais le temps presse, et je me reproche, Messieurs, de me donner à vos dépens la satisfaction d'énumérer les résultats moraux qu'il est permis de rattacher à la tenue du dixième Congrès scientifique de France. Je me flatte cependant que vous voudrez bien juger avec moins de rigueur l'expression de regrets qui ne vous sont pas étrangers, et que vous reporterez avec bienveillance vos souvenirs sur cette communauté d'affection et de travaux dans laquelle se sont absorbées les journées fugitives qu'il nous a été donné de consacrer à un commerce si doux, si varié et si cordial.

« Adieu donc, hôtes chéris, doctes confrères, collaborateurs bienveillants, adieu! Allez, missionnaires de paix et de lumières, porter témoignage dans les différentes régions de l'Europe civilisée du bonheur que votre présence a répandu au milieu de nous; allez dire quelles sympathies vous ont accueillis, quels regrets vous suivent, et combien il a été beau ce spectacle de dix nations luttant par leurs représentants pour les palmes de la science et de l'intelligence. Allez redire à vos doux climats, à votre belle Italie, que le culte de l'art n'est pas éteint dans la patrie d'Erwin. Dites à la population mâle et guerrière des vallées des Alpes et du Jura que nous n'avons pas oublié les vieilles sympathies qui reliaient nos pères. Et vous, nobles enfants de la vaste confédération germanique, dites à vos concitoyens que nous conservons pieuse-

Digitized by Google

ment les traditions communes de culture morale et intellectuelle que les siècles nous ont transmises. Et vous enfin, chers compatriotes, accourus des points les plus reculés de notre belle France, recevez nos cordiales actions de grâce pour le patriotique empressement qui vous a conduits dans notre cité. Vous saviez qu'il importait que notre patrie se présentât armée de toutes pièces dans la lice ouverte aux nobles combats de l'intelligence; vous étiez avides de vous rencontrer sur les rives de notre beau Rhin, avec les doctes représentants de la science européenne; peut-être même étiez-vous conduits par le désir, si honorable pour nous, de resserrer les liens d'affection et de science avec une population à laquelle vous rattachent depuis des siècles la communauté du patriotisme et de la nationalité. Désormais les distances auront disparu entre nous, et la patrie aura lieu de s'applaudir de la fusion plus intime qui se sera opérée entre ses enfants.

« Quant à nous, nous conserverons religieusement le souvenir de cette brillante et imposante réunion. Elle aura ranimé en nous le goût des études fortes et désintéressées, parce qu'elle nous aura donné des appréciateurs et des conseils bienveillants et éclairés; elle aura relevé parmi nous le drapeau des intérêts de l'intelligence qui a le droit de flotter haut au milieu d'une population dont l'histoire se jalonne par quelques-unes des plus grandes conquêtes qu'il lui ait été permis de faire; et les cordiales sympathies que cette population a fait éclater autour de nos honorables hôtes, attesteront au loin qu'elle n'a pas dégénéré de sa glorieuse origine. »

M. Silbermann, Secrétaire général adjoint, trésorier, donne sur les résultats de la dixième Session les détails statistiques qui suivent :

« MESSIEURS,

« Au moment où va être prononcée la clôture des travaux de la dixième Session du Congrès scientifique de France, il ne sera peut-être pas sans intérêt pour vous de connaître la statistique de vos travaux.

« Les chiffres ont une valeur morale aussi, et leur aridité apparente se féconde par les résultats intellectuels dont ils sont la représentation arithmétique.

« Je dirai d'abord quelques mots de la composition même du Congrès; puis, je résumerai la statistique matérielle de vos travaux.

« Le nombre des personnes qui ont envoyé par écrit leur adhésion à la dixième Session du Congrès, est de 1457.

« Celui des membres qui ont retiré leur carte, et qui, par conséquent, ont assisté aux séances, est de 1008.

« Ces 1008 personnes se répartissent de la manière suivante : Habitants de Strasbourg, 490; étrangers à la ville, 518. Ces derniers se divisent ainsi d'après leur nationalité :

« Français, 309; Allemands, 139; Suisses, 33; Italiens, 11; Anglais, 6; Belges, 5; Russes, 5; Hongrois, 3; Polonais, 2; Suédois, 1;

Digitized by Google

Norwégien, 1; Hollandais, 1; Espagnol, 1, et Américain (États-Unis), 1. — Total, 518.

« Les Sociétés savantes qui ont adressé leur adhésion sont au nombre de 61.

« Le Congrès a eu 11 jours de travaux actifs.

« Dans ces 11 jours, il y a eu 11 séances générales et 89 séances de sections, qui se répartissent de la manière suivante :

« Première section, 11 séances; deuxième section, 9 séances; troisième section, 12 séances; quatrième section, 14 séances; cinquième section, 13 séances; sixième section, 11 séances; septième section, 10 séances; huitième section, 9 séances. — Total, 89.

« Chaque séance a duré au moins deux heures; ainsi il y a eu, dans les 89 séances de sections, 178 heures de travaux, et 22 heures dans les 11 séances générales; ce qui donne un total de 200 heures de travaux ou une moyenne de 18 heures et quart par jour.

« Le nombre des ouvrages offerts au Congrès s'est élevé à 180, formant 242 volumes et brochures de divers formats.

« Sur les 243 questions qui avaient été proposées dans le programme, afin d'offrir dans un vaste répertoire un attrait spécial pour chaque genre d'études, 107 ont été traitées avec détail dans les huit sections, savoir : 9 dans la première section; 7 dans la deuxième section; 14 dans la troisième section; 21 dans la quatrième section; 14 dans la cinquième section; 14 dans la sixième section; 9 dans la septième section; 19 dans la huitième section. — Total, 107.

« Ces questions ont donné lieu à la lecture en sections de 117 mémoires, et de plus à une série de discours improvisés, dont la plupart ont également brillé par l'éloquence et par le savoir. Leur analyse se trouve consignée dans les procès-verbaux que MM. les Secrétaires ont rédigés avec autant d'exactitude que de talent.

« Voici comment sont répartis par sections ces 117 mémoires :

« Première section, 12; deuxième section, 8; troisième section, 16; quatrième section, 13; cinquième section, 18; sixième section, 17; septième section, 15; huitième section, 18. — Total, 117.

« Mais indépendamment des travaux relatifs aux questions du programme, il en a été présenté beaucoup d'autres non moins importants. Nous en avons trouvé 96 par le relevé que nous avons fait des procès-verbaux. Ils se trouvent ainsi répartis :

« Première section, 27; deuxième section, 8; troisième section, 21; quatrième section, 5; cinquième section, 10; sixième section, 4; septième section, 11; huitième section, 10. — Total, 96.

« Enfin 4 grands mémoires sur des sujets étrangers aux questions ont été envoyés au Congrès; mais leur étendue n'a pas permis d'en faire la lecture.

« Récapitulation générale des travaux ou communications étendus, 227.

« Il a été impossible de comprendre dans cet aperçu une foule de communications spéciales, d'observations partielles, de précieuses indications qui ont été faites dans les séances.

Digitized by Google

« Les assemblées générales ont été principalement occupées par la lecture des quatre-vingt-neuf procès-verbaux des séances de sections, par quelques discussions sur des propositions faites par le Bureau central ou par des membres isolés du Congrès, par le vote sur vingt et un vœux formulés solennellement par le Congrès, et par la lecture en assemblée générale de 8 grands mémoires renvoyés par les Sections. Le temps a malheureusement manqué pour en entendre beaucoup d'autres qui étaient bien dignes du même honneur. Mais le Compte-rendu, qui sera publié par le Congrès, suppléera à cet inconvénient, en reproduisant tous les travaux importants qui ont été présentés.

« Enfin vous venez de couronner tous ces généreux efforts de l'intelligence, en décidant en principe la création d'une Société scientifique qui, fille du Congrès, ne devra jamais oublier sa noble origine et réaliser les vœux qui de toutes parts ont salué sa naissance.

« Tel est, Messieurs, l'aperçu sommaire de vos travaux, réduit en chiffres. C'est le squelette de la Session que j'ai présenté à vos yeux; vos discussions en ont été l'âme et la vie.

« Qu'il me soit permis, en terminant, de me rendre ici l'organe de mes concitoyens de Strasbourg, et de remercier en leur nom les savants de tous les pays qui ont honoré de leur présence la réunion scientifique qui a eu lieu dans notre cité.

« Puissent-ils emporter quelques bons souvenirs de l'hospitalité que nous avons été si heureux de leur offrir!

« Puisse la ville de Strasbourg avoir vu se cimenter dans son sein l'union morale des peuples de l'Europe, et cette communauté de sentiments qui assure le progrès de la civilisation par le concours pacifique de toutes les intelligences! »

M. Jullien, de Paris, l'un des Vice-présidents du Congrès, prononce l'allocution suivante :

« MESDAMES ET MESSIEURS,

« Chargé de l'honorable mission d'être aujourd'hui l'organe du Congrès scientifique, et d'exprimer en son nom aux habitants de la bonne et belle ville de Strasbourg, ses vifs remercîments et sa profonde reconnaissance pour l'accueil hospitalier dont il lui est redevable, j'aime à vous signaler d'abord cet heureux et remarquable résultat d'un rapprochement cordial et affectueux, d'une fusion plus intime entre les populations de l'une et de l'autre rive du Rhin, pour lesquelles cette solennité est devenue comme une fête de famille. Ces populations, représentées dans le Congrès par un certain nombre de leurs citoyens les plus distingués, ont reconnu et constaté que des vœux, des sentiments, des intérêts communs les réunissent, et qu'ils sont appelés à resserrer entre eux les liens de bon voisinage et d'amitié par des communications de plus en plus fréquentes, et par des échanges, tant des produits du sol et de l'industrie que des productions de l'intelligence, qui contribuent si puissamment à embellir et à ennoblir la vie.

Digitized by Google

« Cet effet bienfaisant qui donne un caractère nouveau et spécial à la dixième Session des Congrès scientifiques de France, n'est pas dû seulement à l'heureux choix de la ville où cette session a été convoquée. Il est dû surtout à la disposition bienveillante et hospitalière, commune à chacun des habitants de cette ville toute française, qui n'a point oublié ses anciens et bons rapports avec les contrées voisines d'Allemagne, et qui a senti par un instinct unanime, que les démarcations tracées par la politique ne devaient en rien altérer ni diminuer les sympathies créées par la nature. Elles doivent être fortifiées par le progrès social et par le perfectionnement des voies de communication. Espérons, Mesdames et Messieurs, qu'à une époque peu éloignée une circonstance toute semblable, une nouvelle Session de nos Congrès scientifiques pourra encore rapprocher, dans une des villes peu éloignées de votre beau fleuve, ces populations si bien faites pour s'aimer, s'entr'aider, s'améliorer mutuellement.

« Mais un hommage particulier est dû à vous, Mesdames, qui avez si bien compris la noble part assignée à votre sexe dans cette réunion. Sans doute, des destinations différentes sont affectées par la nature elle-même à l'homme et à la femme. Mais si le courage, la défense du pays, la persévérance dans les travaux, par lesquels le génie et l'industrie doivent surmonter les obstacles que leur oppose la nature, sont l'apanage particulier du sexe le plus fort; l'autre sexe, doué de cette grâce presque céleste dont le charme irrésistible triomphe de la force elle-même, est appelé à exercer une influence morale toute puissante, éminemment civilisatrice. Votre présence dans nos réunions, Mesdames, a été une preuve touchante de l'unanimité avec laquelle vous vous associez à nos efforts pour laisser quelques traces utiles et durables de ce Congrès. Vos cœurs et vos intelligences ont apprécié et ont encouragé nos travaux.

« En effet, Mesdames, tout ce qui intéresse le bien public excite votre généreuse sympathie. A toutes les époques de la vie, votre participation à nos sentiments, à nos actions, leur donne la vie et la fécondité. Nourrices et Institutrices de l'enfance, Amies et Inspiratrices de la jeunesse, Compagnes et Confidentes de l'âge mûr, Consolatrices et Appuis de la vieillesse, vous nous apportez, à chacune des périodes de notre existence, le bienfait de votre précieux concours. En assistant à nos discussions sérieuses, et quelquefois, il faut l'avouer, peu attrayantes, vous nous avez prouvé que rien de ce qui a rapport aux intérêts de l'humanité ne vous trouve froides et indifférentes. En venant vous réunir à nous dans les aimables soirées de conversation, de musique et de danse qui nous délassaient des travaux de chaque jour, vous avez donné un nouveau charme à l'hospitalité que nous avons reçue dans vos murs; vous avez voulu nous dédommager de l'éloignement momentané de nos familles et des objets de nos plus chères affections. Une délicatesse exquise vous a fait bannir de ces soirées, par une sorte d'instinct, la froide étiquette des réunions d'apparat; vous avez ainsi voulu nous prouver qu'aucun de nous n'était pour vous un étranger, mais que le motif qui nous avait amenés

Digitized by Google

dans votre ville nous donnait des droits à une confraternité de famille qui nous a été et nous sera toujours chère. En étant admis dans une douce intimité au sein de vos foyers, plus d'un exemple de vertus domestiques, de nobles dévouements dont nous emporterons le souvenir, a excité notre admiration.

« Sans vouloir ici soulever ce voile de pudeur et de modestie dont la vertu la plus pure aime à s'entourer, qu'il me soit permis seulement de payer un tribut d'estime respectueuse à l'une de vos concitoyennes qui, modèle des bonnes épouses, a consacré quatorze années entières d'un infatigable dévouement à un mari digne de toute sa tendresse et atteint d'une douloureuse infirmité. Elle n'a pas voulu le quitter un seul instant, pendant ces quatorze années, renonçant volontairement au monde et à ses plaisirs, à la société et à ses relations, pour adoucir par sa présence et par ses soins assidus et affectueux une existence condamnée à de cruelles souffrances et à des privations continuelles. Cette longue, constante et courageuse résignation honore à la fois la femme qui a su la pratiquer sans peine et sans effort, et l'homme savant et laborieux, qui a su mériter cet acte de dévouement par les nobles qualités de son cœur et de son esprit. Dans ce tableau d'intérieur et de famille dont je n'ai pu vous offrir qu'une si imparfaite ébauche, je me plais à signaler la trace de ces vertus patriarcales qui sont une sorte de culte du foyer domestique, plus religieusement conservé dans ces heureuses contrées que sur d'autres points où une civilisation, en apparence plus avancée, a souvent porté une atteinte funeste aux coutumes et aux mœurs que nous avaient léguées nos ancêtres.

« Recevez, Mesdames et Messieurs, avec la vive expression de notre gratitude, l'hommage des sentiments d'affection et de respect que les membres de la dixième Session du Congrès scientifique de France ont voués aux habitants de la ville hospitalière de Strasbourg et des deux rives du Rhin. »

M. de Caumont, Président du Congrès, prononce le discours suivant[1] :

« MESSIEURS,

« Les souvenirs que nous emporterons du Congrès de Strasbourg resteront profondément gravés dans nos âmes. Nous n'oublierons jamais ces discussions si animées et si intéressantes, ces lectures si instructives, ces travaux si variés et si attachants qui ont occupé et si utilement surexcité nos pensées pendant la Session.

« Nous n'oublierons jamais la bienveillante hospitalité que nous avons reçue des Strasbourgeois, les fêtes brillantes qu'ils nous ont offertes, ces

[1] Nous regrettons vivement que par une modestie excessive, M. de Caumont se soit refusé à nous communiquer le manuscrit de son discours, et qu'ainsi nous ayons été réduit à le reproduire dans la rédaction abrégée qui en a paru au Bulletin du Congrès.

Digitized by Google

réunions de chaque soir, auxquelles donnaient tant de charme la présence et l'amabilité des dames de Strasbourg.

« Jamais session du Congrès n'avait été si belle, si intéressante, si féconde en utiles résultats. Il est vrai que l'importance et l'heureuse position de la ville où nous siégeons était d'un favorable augure pour le succès de nos travaux; nous savions combien le pays renferme d'hommes laborieux et instruits; nous comptions sur le concours de l'Allemagne, et nous espérions que les savants d'outre-Rhin, si persévérants dans leurs études, viendraient nous aider de leurs lumières.

« Toutefois, je dois le déclarer, *nos espérances ont été largement dépassées;* nulle part nous n'avions trouvé un concours aussi franc et aussi honorable; nulle part le but de l'institution n'avait été si bien compris, nulle part les travaux n'ont été plus satisfaisants ni mieux dirigés.

« Le Congrès de Strasbourg, comme je l'ai déjà dit ailleurs, a réuni des savants de toutes les contrées de l'Europe, et ce concours admirable des nations les plus éclairées donne à la dixième Session un caractère de grandeur qui la distingue des précédentes et qui assure à jamais l'avenir de l'institution.

« Vues de loin, les meilleures choses apparaissent sous une forme abstraite toujours un peu vague et inanimée; ce n'est que de près, lorsqu'elles se transforment en œuvres spéciales, en résultats positifs, qu'on en comprend bien toute la portée. Or, Messieurs, vous avez jugé de la valeur de l'institution du Congrès; vous avez compris qu'en appelant dans son sein tous les hommes de science et de dévouement, qu'en donnant une grande et large impulsion aux travaux de tout genre en province, en cherchant à entretenir et à fortifier la *vie locale*, le Congrès est entré dans la véritable voie du progrès. »

M. de Caumont, après diverses considérations sur l'esprit de province, qui, bien compris, est pour la France un des meilleurs moyens de régénération littéraire, scientifique et morale, continue en ces termes :

« Il appartient au Congrès d'imprimer aux études de la province la direction qui doit lui être le plus profitable; il vous appartient, Messieurs; de réunir, dans chacune de vos sessions, le faisceau de connaissances que chacune d'elles peut vous apporter, de mettre en lumière les hommes de mérite qui, éloignés de Paris et des grands centres, sont trop souvent peu connus dans leur pays même.

« Ce but, Messieurs, vous l'avez déjà atteint en partie, mais il faut continuer de le poursuivre avec persévérance. Il vous faut unir plus intimement les hommes qui se dévouent au progrès des sciences, de l'industrie, des arts et des lettres; exciter le zèle et l'émulation au sein des localités secondaires; combattre ce vieux préjugé que hors de la capitale tout est frappé d'ignorance, de stérilité et d'inertie; faire un appel à toutes les spécialités, les mettre en lumière, les honorer; en un

Digitized by Google

mot, féconder tous les germes que le pays renferme, et qui souvent meurent ou languissent comprimés par une centralisation excessive et injuste.

« Le meilleur moyen pour détruire ce que la centralisation a de nuisible et d'abusif, c'est de tirer les littérateurs et les savants de l'isolement où ils vivent, de les mettre en rapport par des réunions générales telles que les congrès, de favoriser le développement des institutions littéraires placées dans les villes que leur position a créées *métropoles*.

« Plusieurs d'entre vous l'ont parfaitement compris quand ils ont conçu le projet d'une Société qui réunirait les hommes les plus marquants et les plus studieux de ce pays et des contrées voisines. Nous faisons des vœux pour que ce projet reçoive son exécution, nous en attendons les résultats les plus heureux.

« Si le Congrès a progressé si rapidement depuis quelques années, s'il a pris racine en France, c'est la meilleure preuve que nous puissions donner de son utilité, c'est une preuve incontestable que le besoin d'une semblable institution existe; car le Congrès s'est élevé lui-même par ses propres forces, et il a eu plus d'une fois à lutter contre le mauvais vouloir et la jalousie de Paris.

« Heureusement, Messieurs, nous pouvons nous passer de l'approbation des littérateurs et des savants de la capitale; notre conviction nous suffit, et nous continuerons notre œuvre avec courage, sans nous inquiéter des entraves qu'on voudrait apporter, par une froideur calculée, à des travaux si utiles et si désintéressés.

« Dans notre état social, tel que la marche du temps l'a successivement formé, il n'y a plus de privilége de localité; la science appartient à tous, elle est accessible pour tout le monde : il ne faut pas qu'elle soit circonscrite dans un centre unique, il faut qu'elle rayonne de tous les centres, qu'elle réchauffe partout et féconde également les intelligences.

« Si quelques esprits étroits méconnaissent encore ce principe, il est juste de dire que les préventions s'effacent, que les hommes les plus distingués comprennent les droits de la province et les proclament. Plusieurs des sommités parisiennes nous tendent une main amie, et vous en avez eu la preuve cette année, puisque deux membres distingués de l'Académie des sciences sont venus siéger au milieu de vous, vous aider de leurs conseils et diriger vos travaux. Honneur à MM. Boussingault et Duvernoy, car ce sont les premiers membres de l'Académie des sciences qui aient siégé à notre Congrès scientifique et franchement coopéré à son développement. Il était digne du chimiste distingué auquel nous devons tant de découvertes, et du savant professeur du Collége de France, de donner ce bon exemple dans un pays qui les revendique l'un et l'autre comme ses enfants. »

Après quelques considérations sur les travaux des Sections et les résultats scientifiques de la Session, M. de Caumont termine ainsi :

« Qu'il me soit permis, Messieurs, d'adresser les remercîments du

Digitized by Google

Congrès aux personnes qui ont bien voulu encourager ses travaux, à tous ceux qui lui ont prêté le secours de leur collaboration.

« Et d'abord j'adresserai vos remercîments à M. le Secrétaire général, à MM. les Présidents et les Secrétaires des Sections.

« Si cette réunion a été si belle, si elle a rassemblé dans les murs de Strasbourg tant d'hommes de mérité, n'oublions pas que ce beau succès est dû surtout à M. Hepp, Secrétaire général de cette Session, et aux différents commissaires qui l'ont secondé.

« M. Hepp et ses collègues ont déployé, dans les diverses fonctions qui leur étaient confiées, un zèle, un dévouement que le Congrès a su apprécier. Je suis heureux d'être près de M. le Secrétaire général et de MM. les Secrétaires des Sections, l'interprète de l'assemblée, en leur offrant l'expression publique de notre reconnaissance et de notre satisfaction.

« Je dois offrir aussi les remercîments du Congrès à M. le Lieutenant-général commandant la division de Strasbourg, qui a mis tant d'obligeance à nous montrer les grands établissements militaires de cette ville, et qui nous a, par la revue passée durant la Session, mis à portée d'admirer la belle tenue de nos troupes et la précision de leurs manœuvres.

« A M. le Maire et au Conseil municipal de Strasbourg, qui ont mis à notre disposition les magnifiques salles du palais et ont si généreusement pourvu à toutes les dépenses faites pour donner de l'éclat à la dixième Session.

« Je crois être votre interprète encore en adressant particulièrement vos remercîments à M. Silbermann, votre Secrétaire général adjoint, trésorier, qui a si bien pris toutes les mesures d'ordre, sans lesquelles nous n'aurions pu vaquer régulièrement à nos travaux, et qui a eu l'heureuse idée de publier chaque jour le compte-rendu de vos séances : qu'il reçoive nos félicitations sincères pour cette utile innovation et pour le dévouement dont il a fait preuve durant toute la Session.

« Et vous, Messieurs, qui avez répondu à l'appel de vos confrères de la France, vous qui êtes venus des différentes contrées de l'Allemagne, de la Suisse et de l'Italie nous prêter le secours de vos lumières, recevez tous nos sincères remercîments Nous espérons que le lien qui vient de s'établir entre nous ne sera pas rompu après notre séparation, mais que, rendus à vos résidences respectives, vous y ferez connaître notre institution, que vous direz à vos compatriotes ce qu'elle peut produire, et que vous les engagerez à venir avec vous assister à nos prochaines sessions. C'est ainsi, Messieurs, que nous cimenterons de plus en plus cette alliance qui promet d'être si favorable au progrès de nos communes études.

« Pour moi, Messieurs, que vous avez honoré de tant de bienveillance, et que vous avez appelé à présider cette belle réunion lorsque j'avais si peu de titres pour obtenir une pareille distinction, veuillez agréer l'expression de ma profonde gratitude et mes remercîments pour l'indulgence que vous avez accordée à votre bureau central, et pour le

Digitized by Google

concours que vous lui avez prêté. Jamais assemblée si nombreuse n'avait montré dans la discussion tant de calme, de sagesse et de dignité.

«Je n'ai plus qu'un vœu à exprimer, Messieurs. Que le Congrès soit toujours animé de cet amour désintéressé de la science et de l'étude dont il a fait preuve durant la dixième Session, qu'il travaille avec le même zèle à l'œuvre qu'il a commencée, et le succès le plus complet viendra couronner ses efforts.

«Je déclare close la dixième Session du Congrès scientifique de France.»

Tous ces discours ont été accueillis par les applaudissements de l'assemblée, qui, sur la proposition de M. le vicomte de Cussy, vote, avant de se séparer, des remercîments au Président et aux Membres du bureau central.

Le Président déclare la séance levée et la dixième Session du Congrès scientifique close.

Digitized by Google

PROCÈS-VERBAUX

DES

SECTIONS.

Digitized by Google

Digitized by Google

PROCÈS-VERBAUX

DES

SECTIONS.

PREMIÈRE SECTION.

HISTOIRE NATURELLE.

Première séance. — Du 29 septembre 1842.

Rapporteur : M. LEREBOULLET, *Secrétaire.*

La Section s'est réunie à onze heures dans la salle des Cours d'histoire naturelle de la Faculté des Sciences, pour procéder à la formation de son Bureau.

Avant le dépouillement du scrutin, l'assemblée décide que le Président sera nommé à la majorité absolue des suffrages et les Vice-présidents à la majorité relative; elle décide en outre que les voix pour la présidence seront ajoutées aux voix qu'un même membre pourrait obtenir pour la vice-présidence.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Membres inscrits.	127
Nombre des votants	48
Majorité absolue.	25

Ont obtenu, 1° pour la présidence :

MM. DUVERNOY.	31	voix.
MOUGEOT	17	

2° Pour la vice-présidence :

M. MOUGEOT a obtenu 27 voix, plus 17 pour la présidence, ce qui fait un total de 44 voix.

Digitized by Google

MM. Brehm	39 voix.
Simon (Victor)	21
Duvernoy	16
Fée	10
Le sénateur de Heydn	8.

En conséquence, M Duvernoy, professeur au Collége de France, correspondant de l'Institut (Académie des Sciences), est proclamé Président de la Section d'histoire naturelle; et MM. Mougeot, docteur en médecine, à Bruyères (Vosges); le pasteur Brehm, de Renthendorf, et Victor Simon, de Metz, sont élus Vice-présidents.

M. le Président et MM. les Vice-présidents prennent place au bureau et remercient l'assemblée de la distinction dont elle a bien voulu les honorer.

M. Lereboullet, Secrétaire, annonce à la Section qu'il a désigné, pour remplir les fonctions de Secrétaires adjoints, M. le professeur Kirschleger et M. Schimper, conservateur du Musée de Strasbourg; ces choix sont approuvés par la Section.

Le Secrétaire donne communication de la correspondance, qui comprend une lettre de M. de Sélys-Longchamps, de Liége, lequel annonce l'envoi prochain d'un exemplaire de la *Faune belge*, dont il est l'auteur, et de plusieurs brochures dont il fait hommage au Congrès; et une lettre de M. Holandre, bibliothécaire de la ville de Metz, avec envoi d'une note manuscrite sur la formation des tourbières.

M. le professeur Baruffi, de Turin, témoigne, de la part de M. le prince de Canino, le regret qu'éprouve ce naturaliste distingué de ne pouvoir assister aux séances du Congrès.

M. le pasteur Brehm exprime, au nom des naturalistes allemands récemment réunis à Mayence, tout l'intérêt qu'ils portent à nos congrès. « Ces associations, dit en terminant M. Brehm, contribueront puissamment à resserrer les liens d'amitié qui unissent deux grandes nations, et si la France, du fond du cœur, s'écrie : Vive l'Allemagne ! l'Allemagne aussi criera du fond du cœur : Vive la France ! » Ces dernières paroles sont accueillies par les applaudissements unanimes de l'assemblée.

Digitized by Google

M. le Président invite la Section à régler l'ordre de ses travaux; il propose de suivre autant que possible l'ordre indiqué dans le Programme, et de traiter dans une même séance une question de zoologie, une question de botanique et une question de minéralogie ou de géologie.

M. Lereboullet, Secrétaire, demande que l'on consacre successivement une séance à chacune de ces branches, afin de laisser plus de loisir à ceux de MM. les membres que telle ou telle partie pourrait moins intéresser.

M. Fée appuie la proposition de M. le Président, en faisant observer à l'assemblée que si l'on suivait une autre marche, on s'exposerait à voir certaines réunions trop peu nombreuses.

Quelques membres demandent qu'on se divise en Sous-sections.

M. le Président met aux voix cette proposition : elle est adoptée à une très-grande majorité.

M. le Président donne successivement lecture des diverses questions du Programme, et invite MM. les membres à s'inscrire pour les questions qu'ils désirent traiter.

Au sujet de la première question de zoologie, celle qui a trait aux fonctions des glandes de Peyer, personne ne s'étant fait inscrire, M. le professeur Ehrmann mentionne un travail des plus remarquables sur la structure intime de ces glandes, travail accompagné de planches exécutées avec une rare perfection. L'auteur de ce mémoire, M. Flouch, de Bordeaux, était l'un des élèves les plus distingués de la Faculté de Médecine de Strasbourg, et par ses connaissances, et par son zèle, et par son admirable patience pour les recherches les plus difficiles. Une maladie cruelle l'a enlevé à ses travaux avant qu'il ait pu y mettre la dernière main, avant même qu'il lui ait été possible de coordonner les nombreux matériaux qu'il avait réunis.

M. le Président, après avoir fixé l'ordre du jour du lendemain, lève la séance à une heure.

Digitized by Google

Deuxième séance. — Du 30 septembre 1842.

Rapporteur : M. LEREBOULLET, *Secrétaire.*

Le bureau est occupé par MM. le Président, les Vice-présidents, le Secrétaire et les Secrétaires adjoints.

La séance est ouverte à onze heures et quart.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion; ce procès-verbal est adopté sans réclamation.

Le Secrétaire donne connaissance des titres des ouvrages adressés à la Section, savoir :

1. *Observations sur un veau monstre*, par M. Mathieu, médecin vétérinaire en chef du département des Vosges; brochure in-8°.
2. *De l'importance du Rhône*, par M. le docteur Lortet, de Lyon; brochure in-8°.
3. *Propagation de la culture du mûrier et du ver à soie*, par M. le docteur Lortet.
4. *Essai sur la topographie géognostique du département du Calvados*, par M. de Caumont; Caen, 1828; in-8°.
5. *Mémoires de la Société Linnéenne de Normandie*, publiés par M. de Caumont; t. V, in-4°; 1835.
6. *Carte géologique du département de la Manche*, en deux feuilles, et *Carte du département du Calvados*, par M. de Caumont.
7. *Systema vertebratorum*, par M. le prince de Canino. Londres, 1840; in-4°.
8. *Quatre tableaux de classification des animaux vertébrés*, par M. le prince de Canino.
9. *Osservazioni sullo stato della zoologia*, par M. le prince de Canino; Florence, 1842.

M. le professeur Zeune, de Berlin, a la parole pour une communication sur la *distribution géographique des couleurs dans la nature.*

« M. Zeune rappelle en peu de mots quel a dû être l'état primitif du globe lors de sa création. Dès l'instant où la lumière a commencé à éclairer la terre, les trois rayons primitifs, le rouge, le jaune et le bleu, ont exercé leur influence diverse sur les diverses zones de notre planète. Le rouge, le plus chaud de tous les rayons, apparaît surtout dans la zone torride; le plus froid, au contraire, le rayon bleu, prédomine dans les zones glaciales, tandis que c'est le rayon intermédiaire, le rayon jaune, qui se montre particulièrement dans les zones tempérées. La couleur rouge prédomine, en effet, dans le système de coloration des oiseaux et des plantes de la zone intertropicale (les ibis, les flammants, les aras, les cochenilles, et parmi les plantes la nombreuse famille des cactus et nombre d'autres). Dans la zone tempérée, nous voyons les

Digitized by Google

oiseaux et les fleurs de couleur jaune l'emporter sur les autres (canaris, loriots, bruants, etc.; renoncules des prairies, synanthérées, gentiane jaune). Enfin, dans la zône glaciale, plusieurs animaux, le renard entre autres, prennent une teinte bleuâtre et les gentianes sont bleues. Plusieurs plantes de nos pays qui recherchent l'ombre prennent aussi la même couleur. Ces considérations ont déterminé l'auteur à désigner cette réunion des trois couleurs sous le nom de *drapeau tricolore de la nature*. M. Zeune termine sa communication par des paroles de courtoisie à l'égard de la France. »

M. Lecoq présente quelques remarques au sujet de la communication de M. Zeune. M. Lecoq n'a pas observé de distinction bien tranchée dans la distribution des couleurs; il objecte entre autres que les couleurs bleue et rouge sont surtout propres aux climats chauds, tandis que les couleurs jaune et blanche sont plus particulières aux contrées froides; il rappelle les travaux de M. Chevreul sur ce sujet, et fait remarquer, d'après lui, que la teinte bleue qu'on observe chez les animaux du Nord pourrait bien n'être qu'un effet de contraste. M. Lecoq a observé des rapports très-remarquables entre la coloration des fleurs et leur odeur, et termine en disant qu'il serait à désirer que l'on s'occupât de faire l'éducation de l'œil comme on a fait, par exemple, celle de l'oreille.

M. le pasteur Brehm, Vice-président, présente, en allemand, des remarques très-intéressantes sur le plumage des oiseaux considéré comme pouvant servir à caractériser certains groupes. Ainsi, l'on observe que pour les mêmes groupes la forme, la consistance et le développement des plumes sont tout à fait analogues et toujours en rapport avec le genre de vie des espèces. Il en est de même de la distribution des couleurs; elle indique presque toujours d'une manière sûre, à quel genre ou au moins à quel groupe l'oiseau appartient. M. Brehm appuie ses propositions de nombreux exemples pris parmi différentes familles d'oiseaux.

M. Schimper expose verbalement son opinion sur la valeur morphologique du fruit dans les mousses.

« Plusieurs auteurs, entre autres M. Bischoff, de Heidelberg, soutiennent que le fruit des mousses est le produit d'un verticille de feuilles soudées et que les dents du péristome sont la portion libre de ces feuilles. M. Schimper, au contraire, voit dans le fruit des mousses

Digitized by Google

un organe axile continu, sans appendices périphériques ou foliacés. M. Schimper expose avec beaucoup de détail et en s'aidant de figures tracées au tableau, tous les faits minutieux d'anatomie microscopique qui viennent corroborer son opinion. M. Schimper termine en montrant l'étroite analogie qui existe entre les granules polléniques des plantes phanérogames et les sporules des mousses, tant sous les rapports anatomique et chimique, que sous le point de vue de la germination de ces organes reproducteurs. »

M. le docteur Schuré commence la lecture d'un travail sur l'anatomie des dents.

L'heure étant très-avancée, la continuation de cette lecture est remise à la prochaine séance.

M. le président, après avoir composé l'ordre du jour du lendemain, lève la séance à une heure.

Troisième séance. — Du 1er octobre 1842.

Rapporteur : M. LEREBOULLET, *Secrétaire.*

A onze heures précises M. le Président ouvre la séance.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté.

Après la lecture du procès-verbal, un membre demande qu'à l'avenir le rapport du Secrétaire ne soit pas lu en Section, puisqu'il en est donné lecture en séance générale et qu'on l'imprime dans le bulletin. Un autre membre répond que toutes les personnes ne sont pas abonnées au bulletin, et que plusieurs peuvent être empêchées d'assister à la réunion générale. M. le Président met aux voix la proposition : elle n'est pas adoptée; en conséquence on continuera à donner lecture du Compte-rendu de la séance précédente.

Ouvrages présentés :

1. *Récapitulation des objets d'histoire naturelle déposés au musée départemental des Vosges, depuis le mois de mai 1840 jusqu'au mois de mai 1842*; par M. le docteur Mougeot, de Bruyères; deux brochures in-8°.
2. *Tableau des champignons observés dans les environs de Metz*, par MM. Fournel et Haro; 1er mémoire. Metz, 1838, in-8°.

M. de Heydn fait connaître son procédé pour préparer et pour conserver les très-petits insectes.

Digitized by Google

« Les procédés employés généralement et qui consistent à les coller sur de petites cartes ou à les piquer avec des épingles de laiton, sont défectueux. M. de Heydn se sert d'épingles très-fines de fil d'archal, et fixe les insectes sur de petits cubes en moelle de sureau. Ces cubes qui ont été préalablement trempés dans une solution de sublimé, servent aussi à étendre les ailes des petits papillons; de cette manière leur corps s'imprègne peu à peu de la solution vénéneuse ce qui les préserve de l'attaque des insectes parasites. Avant d'être fixés par les épingles, les insectes pris vivants, sont asphyxiés à l'aide de l'éther sulfurique. »

M. Silbermann fait connaître un moyen qui lui a été indiqué par M. Reiche, à Paris, pour prévenir les moisissures.

« Ce moyen consiste à passer sur les insectes un pinceau trempé dans une solution alcoolique extrêmement légère de sublimé (5 centigrammes pour 500 grammes d'alcool rectifié). M. Silbermann s'est assuré par des essais que ce moyen est infaillible pour empêcher les moisissures. »

M. le professeur Fournel, de Metz, a obtenu les mêmes résultats en imbibant les insectes d'essence de serpolet; il a remarqué que cette essence les préserve contre les attaques des insectes parasites.

M. le docteur Schuré continue la lecture de son travail sur la structure des dents.

« Après une introduction historique dans laquelle l'auteur fait voir qu'un nouveau champ d'investigation a été ouvert à l'anatomie et à la physiologie des dents par les recherches microscopiques, il examine d'abord la nécessité d'admettre trois substances distinctes, trois éléments physiques de la dent; il passe ensuite à la description de chacun de ces éléments et à l'énumération des caractères qui lui sont propres. Il s'étend principalement sur l'arrangement des tubes découverts par Retzius et Purkinje et sur leurs ramifications. Ses observations lui ont fait voir des anastomoses distinctes entre les canaux dentaires. Il a, de plus, vérifié et confirmé plusieurs autres points relatifs à la structure de l'émail et du troisième élément dentaire, la substance corticale qu'il appelle ossiforme, substance analogue au cément qui unit les diverses parties d'une dent composée. M. Schuré se demande quel peut être l'usage des dispositions admirables que révèle l'intérieur du tissu dentaire. On ne peut admettre une identité, ni même une analogie entre le système vasculaire et les ramifications des tubes; mais il y a analogie entre les os et les dents, sous le rapport de la disposition de la substance ossiforme de ces dernières et des amas calcaires que présente le tissu osseux; il y a aussi analogie entre un canal médullaire et les ramifications de fibres calcaires qui l'entourent, comparés à la cavité de la pulpe et aux systèmes des tubes dichotomés de l'ivoire qui

Digitized by Google

l'environnent. L'auteur pense que le tissu dentaire porte l'empreinte d'une loi plus générale qui préside à l'organisation de tissus analogues ; il marque la position intermédiaire des dents entre les organes complétement vivants, à transformation continuelle et les produits inorganiques soumis à l'empire des lois de la cristallisation. »

M. le Président demande à l'assemblée l'autorisation d'intervertir l'ordre du jour pour donner la parole à M. le pasteur Brehm, qui, devant partir lundi, désirerait faire encore une communication. Personne ne faisant d'observation, la parole est donnée à M. Brehm.

« M. Brehm communique les observations qu'il a faites lui-même sur l'apprivoisement des animaux, particulièrement des oiseaux. La domestication des animaux se perd dans la nuit des temps; dans les siècles les plus reculés il existait des animaux soumis à l'homme et destinés à le servir. Les oiseaux ne le cèdent pas aux mammifères sous le rapport de la faculté qu'ils ont de se laisser apprivoiser. Parmi les vautours, une seule espèce, le condor paraît susceptible de reconnaître la puissance de l'homme et de lui obéir. M. Brehm en a vu un exemple dans la ménagerie de Van Aken. Les aigles au contraire s'apprivoisent facilement; M. Brehm en cite de nombreux exemples.

« Mais parmi les oiseaux de proie diurnes, on doit mettre en première ligne les espèces du genre faucon, et chacun sait le parti qu'on a tiré de cette faculté dans l'art de la fauconnerie. M. Brehm donne quelques détails sur cet art, tel qu'il est cultivé de nos jours en Hollande. Les oiseaux de proie nocturnes sont au contraire très-reculés sous le rapport de leurs facultés intellectuelles; il en est de même des engoulevents et des podarges. Les corbeaux se font remarquer par des dispositions très-développées à l'apprivoisement, ainsi que tous les conirostres de ce groupe : M. Brehm a possédé une jeune pie, qui passait toute la journée dehors avec ses parents et rentrait chaque soir au logis; elle vivait en très-bonne intelligence avec un chat. Les oiseaux chanteurs sont connus de tout le monde par leur attachement pour leur maître; ils paraissent susceptibles de reconnaissance même à l'état sauvage : ainsi M. Brehm a vu une mésange charbonnière sauvage venir prendre sa nourriture jusque dans le creux de la main, sans témoigner aucune méfiance.

« Les échassiers ont offert à M. Brehm des exemples remarquables d'apprivoisement. Il a vu une grue chercher longtemps dans toutes les parties de la maison son maître qu'elle avait perdu; cette grue faisait la police de la basse-cour et châtiait toujours les plus gros volatiles, quand des disputes venaient à s'élever parmi eux; elle arrêtait même les chevaux, et forçait les paysans qui passaient sur des chemins défendus, à changer de direction. M. Brehm raconte avec beaucoup d'esprit une foule d'anecdotes piquantes sur beaucoup d'oiseaux; il conclut de ces observations qu'on ne peut refuser aux animaux l'intelligence et le

Digitized by Google

sentiment; l'homme a de plus la raison, et c'est cette raison supérieure, que reconnaissent très-bien les animaux, qui explique le mieux leur apprivoisement et leur domestication.»

M. Daubrée communique quelques observations qu'il a faites en Suède et en Norwége sur les phénomènes erratiques et diluviens.

«Une grande partie de la Scandinavie est couverte de matériaux arrondis. Ces débris affectent toutes sortes de dimensions, depuis la grosseur de sables fins jusqu'à celle de 1 mètre cube et au delà. Outre ces débris de roches évidemment usés par l'action des eaux, on trouve une immense quantité de blocs anguleux dont les cassures fraîches montrent qu'ils n'ont subi aucun frottement. Ces derniers sont ceux qui ont reçu le nom de *blocs erratiques*, tandis que le nom de *dépôts diluviens* est ordinairement réservé aux cailloux roulés.

«Ces débris se trouvent ordinairement loin des montagnes dont ils proviennent; il en est de dimensions énormes qui sont à dix, vingt, cent lieues et davantage de leur point de départ. Tous ont subi un transport du nord vers le sud.

«Ce que ce phénomène présente de plus remarquable, c'est la forme de toutes les collines et autres protubérances du pays qui sont en général arrondies et usées, de la manière la plus frappante, du côté du nord, tandis que les parties tournées vers le sud sont restées anguleuses. Ces roches arrondies, quelle que soit leur dureté, présentent en outre des stries fines, rectilignes et ordinairement parallèles, dont la largeur et la profondeur ne dépassent guère deux millimètres. Tout cet ensemble de faits est évidemment le résultat d'un transport gigantesque de matériaux, et d'un énorme frottement qui a arrondi et strié les proéminences que la masse en mouvement a rencontrées sur son passage.

«M. Lefstrœm a annoncé, il y a quelques années, que la direction moyenne des stries en Suède est N. N. E. — S. S. O., abstraction faite des déviations de détail. D'après M. Durocher, on trouve dans une partie de la Laponie que les stries se dirigent du N. N. O. au S. S. E. Mais on ne retrouve plus cette constance dans la région montagneuse proprement dite de la Scandinavie, particulièrement en Norwége. On reconnaît ici que les stries rayonnent à partir des points élevés de la chaîne, en se dirigeant comme les grandes vallées, disposition analogue à celle que l'on a observée dans les Alpes.

«En outre ces stries ont été en partie tracées sous la mer, ou au moins les surfaces, après avoir été striées, ont été recouvertes par la mer, jusqu'à environ deux cents mètres au-dessus du niveau actuel. En effet, elles sont recouvertes en Norwége par un dépôt argileux renfermant des coquilles marines, toutes identiques à celles des mers environnantes; on en connaît environ trois cents espèces. On peut même voir que le séjour de la mer n'a pas été seulement de peu de durée,

Digitized by Google

car près de Christiania on trouve de nombreuses serpules adhérentes aux rochers striés. »

M. le professeur Frommherz, de Fribourg, communique ses observations sur les dépôts diluviens de la Forêt-Noire.

« Tous les dépôts diluviens qui se rencontrent dans la Forêt-Noire, proviennent de la Forêt-Noire même, chose très-facile à constater en comparant les dépôts avec les roches diverses qui composent cette chaîne de montagnes.

« M. Frommherz ne voit dans ces dépôts que l'effet de grands courants d'eau qui prennent naissance dans la chaîne même. Ces courants ont été le résultat d'un débordement des grands lacs qui remplissaient, avant et pendant la première période des dépôts diluviens, les vallées élevées. Ces débordements ont été provoqués par des dislocations qui se sont étendues pendant l'époque diluvienne, non-seulement sur toute la chaîne de la Forêt-Noire, mais aussi sur les contrées environnantes où, comme dans la Forêt-Noire, des formations très-récentes se trouvent déplacées et élevées au-dessus de leur niveau primitif. Les grands déversoirs par lesquels l'eau de ces lacs s'est précipitée dans les vallées et dans une partie de la plaine, et qui forment aujourd'hui des ravins ou des vallées profondes à flancs plus ou moins escarpés, portent l'empreinte d'une formation récente, en ce qu'aucun dépôt un peu ancien ne s'y rencontre, et parce que le muschelkalk, de même que les dépôts diluviens plus anciens, ne se voient que sur le sommet des montagnes qui environnent ces ravins.

« M. Frommherz allègue à l'appui de sa théorie que les amas diluviens qui se trouvent dans la Forêt-Noire n'ont rien de commun avec les amas qui sont déposés par les glaciers (moraines), ni sous le rapport de leur composition, ni sous celui de leur forme, et que les roches polies qui se voient seulement sur les flancs inférieurs des vallées ne sont pas polies de la même manière que celles qui le sont par la glace. »

L'heure étant écoulée, M. le Président annonce que les communications sur le même sujet seront continuées dans la séance de lundi.

Plusieurs membres demandent qu'on se réunisse demain à huit heures. M. le Président met aux voix cette proposition qui est adoptée à une faible majorité.

En conséquence la Section convient de se réunir, demain dimanche, à huit heures du matin, pour entendre la suite des communications qui pourront être faites sur les dépôts erratiques. MM. Schimper et Vogt se sont inscrits pour traiter cette question.

M. le Vice-président Brehm, avant la clôture de la Séance,

Digitized by Google

remercie l'assemblée des témoignages de bienveillance dont elle a bien voulu l'honorer. Il reportera en Allemagne et il conservera toute sa vie le souvenir de l'accueil cordial qu'il a reçu parmi nous.

La séance est levée à une heure et quart.

Quatrième séance. — Du 2 octobre 1842.

Rapporteur : M. LEBEBOULLET, *Secrétaire.*

La séance est ouverte à huit heures et demie.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté.

M. le docteur Mougeot, Vice-président, dépose sur le bureau, de la part de la Société d'émulation du département des Vosges, le 2e et le 3e cahier du t. IV des *Annales* de cette Société.

M. Renoir, professeur au collége de Belfort, demande à présenter quelques observations au sujet de la communication faite par M. Daubrée dans la séance d'hier.

« Les remarques de M. Renoir portent principalement sur la difficulté d'expliquer par l'action des eaux le transport des blocs erratiques. Les cailloux peuvent avoir été arrondis par la même cause qui a arrondi les pierres des moraines. On ne peut regarder les stries comme le résultat du mouvement des blocs, elles ont dû être tracées par des corps qui tenaient solidement les uns aux autres ; ces blocs ont, le plus souvent, franchi des vallées, en passant par-dessus les chaînes qui forment ces dernières ; enfin les surfaces polies sont semblables à celles qu'on observe dans les glaciers ; la cause a dû conséquemment en être la même.

M. Maurice Engelhardt appuie les observations de M. Renoir comme étant conformes à la théorie de M. Charpentier.

« M. Maurice Engelhardt appelle, à cette occasion, l'attention de la Section sur la publication faite par ce géologue d'un supplément à son ouvrage sur les glaciers et le terrain erratique du bassin du Rhône, afin de montrer comment l'origine des roches striées de la Suède et de la Norwége, ainsi que les blocs erratiques qui se trouvent dans ces contrées et dans le nord de l'Allemagne, peuvent être expliqués par l'effet des glaciers. »

M. Daubrée répond qu'il a annoncé, en commençant sa

Digitized by Google

communication, qu'il n'entrerait pas dans l'examen de la théorie des blocs erratiques : son but était d'exposer simplement les observations qu'il a eu l'occasion de faire pendant son voyage en Norwége.

M. le docteur Vogt rend compte des *observations qu'il a faites sur le glacier de l'Aar,* conjointement avec MM. Agassiz et Desor.

« M. Vogt donne d'abord quelques détails sur le *nevé* et sur sa transformation en glace. La neige qui tombe dans les hautes régions est toujours composée de cristaux, elle ne tombe jamais sous la forme de grains, ainsi qu'on l'a prétendu ; ce n'est que plus tard qu'elle se transforme en nevé, substance composée de grains arrondis et parfaitement transparents. On trouve le nevé dans les hauteurs comme dans la plaine, partout où la neige est exposée longtemps aux variations de la température. L'eau qui se forme à la surface des champs de neige s'infiltre à travers la masse, agglomère les petits cristaux dont la neige se compose primitivement, et détermine, en se congelant, des amas irréguliers qui trahissent encore leur composition primitive, mais qui finissent peu à peu par se changer en grains très-régulièrement arrondis. Le nevé est de plus en plus dur, à mesure qu'on l'observe à une plus grande profondeur ; il finit par se transformer en une glace très-dure, cassante et remplie de bulles d'air qui lui donnent une couleur blanche : c'est la glace de nevé, dans laquelle on peut reconnaître les granules dont ce dernier se compose. Sur les parois des crevasses, dans les hautes régions des glaciers, on voit parfaitement cette succession de haut en bas : neige, nevé, glace de nevé.

« Les masses de nevé sont stratifiées horizontalement ou à peu près, et les couches, de 1 à 3 mètres d'épaisseur, paraissent correspondre aux chutes annuelles de neige. Les surfaces des couches se distinguent par la poussière et les débris qui les noircissent. Quand on fait pénétrer des matières colorantes, on voit qu'elles se répandent uniformément dans toute la masse et s'arrêtent à la surface des couches, ce qui n'a pas lieu pour la glace ordinaire.

« Les couches de nevé recouvrent les glaciers et se meuvent comme eux. Quand les glaciers sont simples et n'arrivent pas dans les grandes vallées, les couches restent à peu près horizontales ; mais comme tous les glaciers considérables résultent de la réunion d'un grand nombre de glaciers simples disposés en cirque ou en amphithéâtre, les couches subissent dans leur direction les modifications les plus variées. Tantôt les bords se redressent et le milieu s'avance en forme d'ogive dont l'angle est de plus en plus aigu, au point que les lignes finissent par sembler parallèles ; tantôt un glacier plus considérable en comprime un autre et en redresse les couches ; souvent même l'un des glaciers glisse sur l'autre sans déranger sa stratification. M. Vogt cite des exemples de ces dispositions qu'il a observées au Lauteraar, au Finsteraar, au

Digitized by Google

Strahleck, etc. Ce redressement des couches finit presque toujours par leur donner une direction verticale, parallèlement à l'axe du glacier.

« M. Vogt passe ensuite à l'explication des bandes bleues qui sont toujours verticales et coupent les lignes de couches sous des angles divers, suivant la direction de celles-ci. Ces bandes prennent leur origine dans des accumulations d'eau qu'on a nommées *champs d'infiltration;* elles ne sont autre chose que de l'eau congelée, ainsi qu'on s'en est assuré par l'observation des trous de forage et des crevasses remplis de glace semblable. Exposées à l'action de l'atmosphère, ces bandes se fendillent en lames minces et verticales; l'infiltration se fait dans leur direction, en suivant principalement la limite qui les sépare de la glace blanche résultant du nevé. Vers l'extrémité inférieure du glacier, les deux espèces de glace sont de nouveau confondues en une glace bleue composée de gros fragments provenant évidemment de cassures produites par la pression considérable que les masses supérieures exercent sur les inférieures. En effet, il a été démontré par des signaux plantés l'année dernière que le glacier marche plus vite dans ses parties supérieures qu'en bas : près de sa réunion, le glacier avait avancé, pendant une année, de 291 pieds, tandis que, près de l'extrémité, il ne s'était déplacé que de 168 pieds; le milieu du glacier avait marché beaucoup plus vite que ses bords, la différence était de plus de 140 pieds. Ces chiffres, joints à cette remarque que le glacier a précisément moins avancé à l'endroit de sa plus grande pente et de sa plus petite épaisseur, parlent en faveur de la théorie de l'avancement du glacier par la dilatation de l'eau congelée dans sa masse.

« M. Vogt ajoute quelques mots sur l'action des glaciers sur leur fond, sur le passage immédiat des surfaces polies fraîches aux anciennes et sur la limite de ces surfaces en haut, limite très-tranchée et très-visible. »

M. Maurice Engelhardt annonce que les observations qu'il a eu l'occasion de faire aux glaciers de Saint-Théodule (en 1836) et au col du Monte-Moro (en 1835), sont d'accord avec celles dont M. Vogt vient de rendre compte, en ce qui concerne la forme sous laquelle la neige tombe dans les hautes régions : ces neiges se composent toujours d'abord de petits cristaux et non de grains; ce n'est que plus tard qu'elle se transforme en nevé.

MM. Zeune et Lortet demandent quelques explications à M. Vogt.

M. Schimper rapporte, pour appuyer l'opinion que les nevés se composent de couches correspondant aux neiges annuelles et se transforment successivement en glace de glacier, qu'il a observé au Goldberg-Tauren, sur la crête entre la Rauris et la Carinthie, que les couches des nevés

Digitized by Google

étaient régulièrement disposées, considérablement affaissées à la partie qui correspond au glacier et redressées vers les crêtes rocheuses où elles prennent tout à fait l'aspect de pics de montagnes à couches redressées. Ce phénomène prouve que le glacier diminue à sa partie inférieure en se fondant, et augmente à sa partie supérieure en recevant la glace des hauts-nevés. La disposition inclinée de ces couches, si analogue aux couches redressées de beaucoup de montagnes dites *soulevées*, et leur déchirure suivant la ligne anticlinique, font penser à M. Schimper qu'on pourrait tout aussi bien expliquer la formation des montagnes par affaissement que par soulèvement.

M. le Président lève la séance à dix heures et demie, après avoir fixé l'ordre du jour du lendemain.

Cinquième séance. — Du 3 octobre 1842.

Rapporteur : M. LEREBOULLET, *Secrétaire.*

La séance est ouverte à onze heures.

Le procès-verbal de la séance de la veille est lu et adopté.

Ouvrages présentés :

1. Plusieurs brochures de M. Morin, ingénieur des ponts et chaussées, savoir : *Mémoire sur la question des soulèvements. — Mémoire sur les encombrements des ports de mer. — Du mouvement orbitaire. — Des travaux qu'on peut faire dans quelques ports de la France et nouveau système de jetée.*
2. *Iconographie des plantes vénéneuses*, par M. C. Soldan ; 23 planches noires et 23 planches coloriées.
3. *Mémoires de la Société du Muséum d'histoire naturelle de Strasbourg*, t. III, 2e livr., in-4°, avec planches.

M. le professeur Fée adresse la communication suivante dont il est donné lecture à la Section :

« J'ai reçu, il y a quelques jours, diverses productions brésiliennes, parmi lesquelles se trouve une tige curieuse. Cette tige est fasciée-spirale; le canal médullaire est petit et anguleux. Dans les plantes ligneuses, la puissance de reproduction des couches s'exerce également vers tous les points, tandis qu'ici la force de développement serait en quel-

Digitized by Google

que sorte *didyname*, c'est-à-dire qu'elle se manifesterait très-faiblement dans un sens et très-fortement dans l'autre. Il y aurait donc une lame de produite et non un cylindre. Cette loi présiderait à la formation des tiges fasciées; mais comme ici la tige est spirale, ces deux forces se combinent, ce qui expliquerait la singularité de cette structure. L'âge de la tige pourrait facilement être supputé par celui des zones, qui sont, comme on peut le voir, très-apparentes. Il semble que cette sorte de tige ne puisse avoir un accroissement continu en largeur, mais qu'elle peut s'allonger indéfiniment. La nature paraît avoir préparé ce mode d'accroissement, en rendant poreux le tissu dans lequel on voit un très-grand nombre de cavités tubulaires. Cette tige, ainsi organisée, doit permettre avec une grande facilité le passage des fluides nutritifs. Cette tige appartient à une dicotylédone, et c'est sans doute une liane. »

M. le professeur Braun pense aussi que cette production appartient à une liane du genre *Bauhinia*.

M. le Président annonce à la Section que M. Brehm, Vice-président, ayant quitté Strasbourg, il semble convenable d'appeler à la vice-présidence celui des candidats qui a réuni le plus de voix après les Vice-présidents élus. Cette proposition est adoptée par acclamation. En conséquence, M. le professeur Fée, qui a réuni le plus de suffrages, est invité à venir prendre place au bureau.

La parole est donnée à M. Morin, ingénieur en chef des ponts et chaussées.

M. Morin lit plusieurs passages d'un travail imprimé, sur la question des soulèvements, travail qui a été présenté au Congrès tenu à Besançon, en 1841.

M. Morin développe les propositions qu'il a consignées dans cet écrit, et cherche à prouver par des exemples que les montagnes n'ont pas été formées par des soulèvements.

M. A. Braun a la parole sur la sixième question de botanique du Programme, ainsi conçue : *Quelle est la valeur morphologique de l'écaille dans les cônes des conifères?*

« M. Braun expose d'abord plusieurs branches de mélèzes qui portent des strobiles diaphysés ou prolifères. Passant plus spécialement à l'examen de la question posée par le Congrès, M. Braun demande à parler en langue allemande. Sans s'arrêter aux anciennes opinions de M. Richard, et même à l'opinion très-récente de M. Schleiden, qui envisageait l'écaille carpellaire comme un organe axile placentaire,

Digitized by Google

M. Braun parle d'abord de la formation des rameaux du mélèze et de l'inflorescence ou plutôt de la fleur mâle que, jusqu'ici, on avait envisagée comme un chaton semblable à celui des amentacées, tandis qu'elle n'a même aucune analogie avec ce dernier, puisque le chaton des conifères peut être plutôt comparé à une fleur individuelle, au lieu que le chaton des salicinées, par exemple, est une inflorescence en épi. La partie la plus importante du mémoire de M. Braun est précisément la solution complète de la question proposée par le programme. Dans les conifères, il y a deux sortes d'écailles, les unes extérieures, les autres *intérieures* ou carpellaires placées directement au devant des premières ou des extérieures.

« M. Robert Brown est le premier qui ait regardé l'écaille ovulifère comme une feuille carpellaire étalée ou non fermée. Or, la position de l'écaille ovulifère envisagée comme feuille individuelle est en contradiction avec les lois du développement des rameaux. Les transformations que M. Braun a observées sur les monstruosités d'un cône de mélèze, lui ont prouvé que l'écaille ovulifère ou carpellaire n'est pas une feuille individuelle, mais qu'elle est le produit de deux feuilles soudées par un bord; ces monstruosités nous montrent ces deux feuilles presque complétement divisées; souvent on voit postérieurement une troisième feuille peu développée; les écailles ovulifères constituent donc les premières feuilles d'un bourgeon. Dans ces monstruosités, M. Braun a encore fréquemment observé un petit bourgeon situé entre les squames ovulifères et l'écaille extérieure. Ce petit bourgeon ou cette gemmule est la suite (non développée dans l'année) du bourgeon axillaire, dont les écailles ovulifères sont les parties inférieures développées. Les *ovules* ou graines sont toujours des productions solitaires ou individuelles qui naissent sur la partie dorsale de chacune des deux feuilles qui constituent ensemble et normalement l'écaille ovulifère. Cette production ovulaire sur le dos des feuilles se trouve non-seulement dans les fougères, mais on les retrouve encore assez fréquemment chez les phanérogames dicotyles, par exemple, chez certaines gessnériées et gentianées.

« M. Braun a souvent observé des transitions de fleurs mâles en fleurs femelles, par exemple, dans les chatons du *Picea alba*. Ici M. Braun a pu observer tous les degrés transitoires de la transformation d'une étamine en une écaille-bractée.

« Pour confirmer et corroborer ses remarquables conclusions morphologiques, M. A. Braun fait passer sous les yeux de la Section les nombreux et beaux dessins exécutés par lui-même. Il présente aussi plusieurs cas très-curieux de cônes soudés les uns aux autres. »

Sur la demande de M. Fée, appuyée par la Section, M. le Président exprime le désir que le mémoire de M. Braun soit inséré dans le Compte-rendu du Congrès.

Sur l'invitation de M. le Président, M. Kirschleger reproduit en français les idées fondamentales que M. Braun a ex-

Digitized by Google

posées, ainsi que les conclusions morphologiques auxquelles ce savant est arrivé.

M. Schimper fait connaître une singulière monstruosité par soudure qu'il a eu l'occasion d'observer dans deux espèces de mousses. Dans chacune de ces espèces il y avait deux opercules renversés l'un sur l'autre, ce qui présentait l'aspect de deux individus qui se seraient soudés l'un à l'autre, bout à bout. M. Schimper indique aussi plusieurs cas de monstruosités par juxta-position.

M. le professeur Schüler, de Iena, annonce qu'il a rencontré, dans tous les dépôts de sel gemme qu'il a eu l'occasion d'étudier, des traces plus ou moins considérables de bitume, avec de nombreux débris de substances végétales. Il se demande si l'on ne pourrait pas expliquer l'origine du pétrole par l'action du bitume sur le sel.

M. de Billy, ingénieur en chef des mines, a trouvé le même assemblage dans plusieurs localités. Dans les Basses-Pyrénées, par exemple, il a rencontré des masses bitumineuses rapprochées des gîtes de sel. Cette disposition n'est pas habituelle dans le Bas-Rhin; cependant à Haguenau, en creusant le puits artésien, on a aussi rencontré du sel. M. de Billy se borne à citer ces faits sans vouloir en tirer aucune conséquence.

M. le professeur Zeuschner, de Cracovie, rapporte des faits analogues, qu'il a observés, mais non d'une manière constante, dans les monts Carpathes.

M. le docteur Grenier, de Besançon, lit une note sur quelques violettes critiques de la flore française. Son but est surtout de rendre les botanistes attentifs à plusieurs espèces qu'on a négligées jusqu'ici.

« Ainsi, le *Viola pumila* CHAIX et VILL., que M. Grenier est allé récolter au lieu indiqué par Villars lui-même, n'est autre chose que le *Viola pratensis* KOCH. MM. F. G. Schultz, A. Braun, Buchinger, Billot, auxquels il a remis des échantillons de Gap, ont adopté cette manière de voir.

« M. Grenier énumère les caractères qui lui ont fait adopter le *Viola alba* BESSER, et démontre, par des échantillons desséchés de cette espèce, que l'éperon est un organe très-variable dans le genre *Viola*.

« Abordant le groupe dont le *Viola canina* était regardé comme le type, M. Grenier admet les espèces suivantes : *V. sylvestris* LAM.; *V. syl-*

Digitized by Google

vestris β. *riviniana* KOCH ; *V. arenaria* DC. ; *V. lancifolia* THORE ; *V. pumila* VILL. ; *V. canina* α. ; *V. elatior* FRIES ; *V. stagnina* M. K. ; *V. Schultzii* BILLOT. Ces espèces sont réparties en trois sections, dont les éléments appartiennent à trois célèbres botanistes : MM. Bertoloni, A. Braun et F. G. Schultz. Le caractère pris des axes appartient à M. Braun ; celui tiré des stolons est de M. Bertoloni, qui l'applique à une espèce, tandis que M. Schultz, en l'appliquant à un groupe et en le combinant avec le caractère précédent, en a fait sortir une nouvelle combinaison, ainsi qu'on va le voir. M. Grenier regarde le *Viola lancifolia* THORE comme l'espèce la mieux caractérisée de ce groupe.

« *Première section :* Trois axes, le primitif se terminant par une rosette de feuilles (*V. sylvestris* LAM. β. *riviniana*, *V. arenaria* DC.).

« *Deuxième section* : Trois axes, le primitif ne se terminant pas en rosette et périssant la première année sans donner de fleur (M. A. Braun n'admet ici que deux axes). (*V. canina* THORE, *pumila* VILL., *lancifolia* THORE).

« *Troisième section :* Trois axes (deux axes, A. Braun) ; le primitif ne se terminant pas par une rosette et donnant naissance à des stolons (axes bisériés). (*V. elatior* FRIES ; *stagnina* M. K., *Schultzii* BILLOT. »

La séance est levée à une heure et quart.

Sixième séance. — Du 4 octobre 1842.

Rapporteur, M. LEREBOULLET, *Secrétaire*.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion.

M. de Billy demande la parole sur le procès-verbal.

« M. de Billy rappelle la communication faite par M. le professeur Schüler sur la présence simultanée du bitume, du lignite et du sel gemme, et la demande posée par ce minéralogiste sur la question de savoir si l'on ne pourrait pas expliquer la production du pétrole par l'action réciproque de ces trois substances. M. de Billy ne croit pas cette explication possible.

« Si le bitume était le résultat de l'action réciproque du sel gemme et du lignite, on devrait trouver les deux éléments de cette action réciproque dans les terrains bituminifères, ou au moins la place qu'ils occupaient. Or, à Lobsann, où l'on exploite le bitume et le lignite, personne n'a constaté la présence du sel gemme ; et, si on voulait admettre que le sel s'y est trouvé jadis, il faudrait admettre aussi que le sel a été remplacé complétement par le bitume.

« A Bechelbronn, situé à deux kilomètres de Lobsann, le sable bitu-

Digitized by Google

mineux est exploité seul et n'est accompagné ni de sel gemme ni de lignite. A la rigueur on concevrait que le bitume eût remplacé le sel gemme, si le bitume devait son origine à ce dernier, mais que serait alors devenu le lignite? Tout porte à croire qu'il n'y a jamais eu, dans le terrain de Bechelbronn, de lignite en quantité appréciable; dès lors on ne saurait attribuer l'origine du bitume à l'action réciproque du lignite et du sel gemme.

« D'un autre côté, des considérations chimiques nous empêchent aussi d'adopter cette explication. On sait que le bitume se compose de pétrolène et d'asphaltène, et l'on sait que ces deux substances sont elles-mêmes composées, l'une d'hydrogène et de carbone, l'autre de ces deux éléments, plus l'oxygène. On devrait y rencontrer de plus quelques-uns des éléments constitutifs du sel, ce qui n'a pas lieu. »

M. Grenier a la parole pour une rectification. M. Grenier n'a pas dit que les auteurs français envisageaient le *V. pratensis* Koch comme une variété de *V. canina* Koch; il demande la suppression de cette phrase. Quant à la liste des espèces que M. Grenier admet comme bonnes, ce botaniste prévient qu'elle est incomplète.

Après ces rectifications, M. le Président met aux voix l'adoption du procès-verbal : le procès-verbal est adopté.

M. le Président fait ressortir tous les inconvénients de la mesure prise par la Commission centrale, de faire lire en séance générale le procès-verbal de la séance du matin, avant que celui-ci n'ait été lu en Section. La Section partage l'avis de M. le Président, et le charge de réclamer contre cette mesure au sein de la Commission centrale, et de demander que les procès-verbaux ne soient lus en assemblée générale qu'après qu'ils auront été approuvés par les Sections.

Le Secrétaire donne communication de la correspondance. M. le directeur du gymnase militaire prévient MM. les membres de la Section que les exercices gymnastiques n'auront pas lieu aujourd'hui à cause du mauvais temps.

M. Billot informe l'assemblée que M. le docteur Schultz, de Bitche, ayant avec lui un exemplaire des centuries qu'il publie, se fera un plaisir de les montrer aux personnes qui se présenteront chez lui, rue des Veaux, 13.

Ouvrages présentés :

Mémoire sur le lias du département de la Moselle, par M. V. Simon; 1836.

Digitized by Google

Aperçu sur la géologie des environs de Sar-Louis, d'Oberstein et de Berncastel, par le même.

Aperçu sur la géologie du département de la Moselle, par le même; 1838.

Descriptions et figures des céréales européennes, par M. le professeur Séringe, de Lyon; les deux premières livraisons.

M. Fée, en présentant ce dernier ouvrage à la Section, indique en peu de mots le but que s'est proposé l'auteur, et fait remarquer surtout le nombre et la belle exécution des planches qui l'accompagnent.

La parole est à M. le docteur Lortet pour une communication.

« M. Lortet avait rencontré dans la Nagelfluh de Saint-Saphorin, sur le lac de Genève, à une petite distance de Vevey, des cailloux se pénétrant réciproquement; les cailloux noirs présentaient des empreintes qu'y avaient laissées les cailloux voisins. Dans le même temps, M. Rozet observait des impressions analogues dans les Nagelfluhs de Seyssel. Depuis lors M. le professeur Blum, de Heidelberg, les a observées dans des Nagelfluhs de diverses localités. Cette année, M. Lortet a trouvé, dans le département de l'Isère des cailloux roulés portant des empreintes semblables à celles qu'on rencontre dans la Nagelfluh. La localité présente des couches horizontales du calcaire oolithique avec des amas de cailloux roulés au milieu desquels on voit des blocs anguleux. M. Lortet pense qu'on peut expliquer la présence simultanée de cailloux roulés et de blocs erratiques, en admettant que les premiers ont été arrachés à la formation de la Nagelfluh et ont été antérieurement arrondis.

« M. Lortet met ensuite sous les yeux de l'assemblée une coupe longitudinale et cinq coupes transversales du bassin du Rhône, et annonce qu'on s'occupe activement de l'étude de ce bassin sous le rapport géognostique, afin de répondre au vœu exprimé par le Congrès dans une précédente session, de tracer une description géognostique de la France par bassins. »

M. Kirschleger a la parole sur la septième question du Programme, ainsi conçue : *Existe-t-il des plantes exclusivement propres à certaines constitutions géologiques, et quelles sont ces plantes ?*

« M. Kirschleger annonce qu'il n'a pas l'intention d'approfondir la question. Il expose un fragment sur la végétation comparative des Vosges granitiques et du Jura. Il établit trois catégories : la première comprend les plantes propres au Jura; la seconde, celles qui se trouvent à la fois dans les Vosges et dans le Jura; enfin la troisième comprend les plantes exclusivement vosgiennes.

Digitized by Google

« Le nombre des plantes alpestres (habitant exclusivement une hauteur de 800 à 1600 mètres) dans le Jura, est de 350. Celles des Vosges de 270; 60 habitent exclusivement les Vosges granitiques et 140 le Jura calcaire; 210 espèces habitent à la fois le Jura et les Vosges; total des plantes alpestres, 410; sur ce nombre, 195 habitent presque exclusivement les hautes régions de 12 à 1600 mètres.

« Il résulte de cette énumération que le Jura a une flore plus variée que les Vosges granitiques, et qu'il existe des plantes qui préfèrent le sol calcaire au sol granitique. On ne doit cependant pas conclure de ces observations que les plantes jurassiques ne se retrouvent pas ailleurs sur des roches primitives cristallines et arénacées et *vice-versa*. »

M. Kirschleger lit ensuite quelques fragments d'un mémoire inédit sur la statistique végétale des environs de Strasbourg. L'auteur expose les principaux résultats auxquels il est arrivé. Sous le rapport de la coloration des pétales il mentionne ce fait : qu'après la couleur blanche, c'est la couleur jaune qui est la plus commune dans la zone tempérée; opinion déjà exprimée par M. Zeune.

M. Fée présente un travail sur la classification des fougères.

« Les fougères sont constituées, quant à leur appareil floral, par une capsule qui diffère beaucoup de celle des mousses; elle est aplatie, entourée d'un anneau contractile qui concourt à la dissémination de la graine. Cet anneau, qui est la seule partie colorée de la plante, sert à maintenir une poche membraneuse formée d'un tissu hexagonal très-lâche. La sporange est tantôt pédicellée, tantôt sessile; les auteurs ont décrit ce pédicelle comme articulé; M. Fée croit que c'est une illusion d'optique. La sporange est une espèce d'anthère; elle renferme des spores qui elles-mêmes contiennent les sporules. Les spores paraissent être libres, mais elles se trouvent dans un état de compression qui en modifie la forme. On trouve dans l'intérieur une substance liquide qu'on regarde comme oléagineuse, mais qui ne l'est pas toujours. D'après ce qui précède, il y a entre la spore et le grain de pollen une analogie parfaite; seulement il existe une différence sous le rapport physiologique, c'est que le grain pollinique porte en lui la propriété de réveiller le germe, tandis que la spore est le germe lui-même destiné à se développer plus tard.

« Dans leur germination, les fougères paraissent avoir beaucoup d'analogie avec les hépatiques, particulièrement avec les *Marchantia*.

« Après cet exposé sur l'organisation des fougères, M. Fée en vient à leur classification. Il démontre que les sporanges peuvent servir à établir les *tribus*, mais qu'elles ne sauraient plus être que d'une utilité secondaire pour l'établissement des genres. Les meilleurs caractères pour constituer ces derniers sont fournis par la disposition très-variée des nervilles; on peut en distinguer vingt-cinq à trente formes principales.

Digitized by Google

L'importance des caractères fournis par les nervilles vient de ce que celles-ci ne sont réellement que des supports, des pédicelles sur lesquels viennent se fixer les sporanges. M. Fée est arrivé aux résultats qu'il annonce, en même temps que M. Pressl, en Bohême, et M. J. Smith, en Angleterre. »

Voici quelles sont les bases de la classification proposée par M. Fée.

Pour les ordres, il adopte :

« La présence ou l'absence de l'anneau, le mode de déhiscence des sporanges, la disposition et la structure de ces dernières. »

Pour les genres, M. Fée considère :

« 1. La nudité et la vestiture des sporanges.
« 2. Le lieu d'élection de la puissance prolifique.
« 3. L'attache et le mode de déhiscence de *l'indusium*.
« 4. La situation des sporothèces.
« 5. L'homomorphie ou l'hétéromorphie des pinnules considérées dans un même caudex.
« 6. La similitude dans la disposition des nervilles.

« M. Fée met sous les yeux de l'assemblée des planches représentant la disposition des nervilles dans un grand nombre de genres, et onze planches figurant des genres nouveaux appartenant à plusieurs familles; savoir : *Abacopteris Philippinarum* FÉE; *Cheiloplecos Philippinarum* FÉE; *Orthonevrum acrosticoïdes* FÉE; *Coniogramma Philippinarum* FÉE; *Vaginularia graminoïdes* FÉE; *Callogramma rigida* FÉE; *Heteropteris formosa* FÉE; *Plectopteris gracilis* FÉE; *Cryptonerus elasticus* FÉE; *Grammostenia striata* FÉE; *Pteriglyphis elegans* FÉE. »

M. le docteur Mougeot, de Bruyères, communique une note sur les sauriens du Muschelkalk de la Lorraine et de l'Alsace[1].

La Séance est levée à une heure et quart.

Septième séance. — Du 5 octobre 1842.

Rapporteur : M. LEREBOULLET, *Secrétaire.*

La Séance est ouverte à onze heures et quart.

Lecture est donnée du procès-verbal de la précédente réunion. Ce procès-verbal, mis aux voix, est adopté après quelques légères rectifications.

[1] Voy. les mémoires de la 1re Section, 2e vol.

Digitized by Google

M. Silbermann demande la parole sur le procès-verbal.

M. Silbermann rappelle à la Section, à l'occasion de la réclamation insérée au compte-rendu de la dernière séance, qu'il avait été convenu dans le principe que MM. les Secrétaires se borneraient à présenter à l'assemblée générale du Congrès un compte-rendu succinct des travaux de leurs Sections respectives, et que le procès-verbal officiel et plus détaillé ne serait lu que le lendemain, en séance de Section. M. Silbermann rappelle à cette occasion l'invitation adressée par M. le Président du Congrès à MM. les Secrétaires, pour les engager à rentrer dans les bornes dont on s'était peu à peu écarté.

M. le professeur Schüler, de Iéna, demande à répondre aux observations présentées par M. de Billy dans la dernière séance.

« M. Schüler a été conduit à présenter son hypothèse sous forme dubitative par de nombreux exemples de la présence simultanée du bitume et du sel gemme. Il cite les localités de Sövar, en Hongrie; de Busev, Fokschang, Prachova, en Valachie; de Tegernsee, en Bavière, etc. M. Schüler ne croit pas qu'il soit nécessaire que le bitume contienne des éléments analogues à ceux qui composent le sel gemme, pour qu'il puisse être regardé comme résultant d'un contact de ce minéral avec les lignites, vu que les matières élémentaires peuvent se combiner diversement, suivant les divers degrés de chaleur et les influences galvaniques plus ou moins intenses qui agissent sur elles. Il n'est pas non plus nécessaire, suivant lui, que le bitume se trouve dans la même localité que les lignites, sa pesanteur spécifique lui permettant de gagner les couches supérieures, et sa liquidité lui donnant la faculté de se déplacer à la manière de l'eau et de former des dépôts indépendants du lieu de sa naissance.

M. Schimper a la parole.

« M. Schimper cite à l'appui de ce dernier cas le déplacement des matières grasses provenant de cadavres enterrés, déplacement souvent assez considérable; il dit qu'on a des exemples où, dans le voisinage des cimetières, des dépôts de graisse forment des lits d'une puissance de plusieurs pouces, sans qu'on en trouve des traces dans les cimetières mêmes.

« M. Schimper cite encore plusieurs exemples où le sel gemme ou au moins des sources salines se trouvent dans le voisinage des dépôts de lignites et de matières bitumineuses, et croit qu'on pourrait souvent annoncer d'avance la présence de l'une de ces substances par la présence de l'autre, quoique les deux dépôts se rencontrent dans des formations

Digitized by Google

d'un âge tout différent. Il croit pouvoir admettre une relation entre la source saline de Soultz-sous-Forêts et les bitumes de Lobsann et de Bechelbronn, bitumes qui, à son avis, ne sont qu'un produit végétal, et cela avec d'autant plus de raison qu'on trouve dans ces localités de nombreux débris végétaux et des traces évidentes d'une formation palustre et de terre ferme. »

M. de Billy répond que les raisons que l'on vient d'alléguer ne lui paraissant pas concluantes, il croit devoir maintenir ses observations.

M. le docteur Schultz, de Bitche, a la parole pour continuer l'examen de la question traitée hier par M. Kirschleger.

« M. Schultz a fait, depuis un grand nombre d'années, des observations multipliées, dans divers pays, sur la géographie des plantes; il a cru longtemps qu'il existait des plantes exclusivement propres à certaines constitutions géologiques, mais plus tard il a vu que cette loi ne saurait être admise dans sa généralité. Il est vrai que dans un même pays, dans une même chaîne de montagnes, il existe des plantes inhérentes, pour ainsi dire, à certaines formations; mais si l'on se transporte dans d'autres contrées, souvent très-éloignées des premières, on retrouve les mêmes plantes sur des formations toutes différentes.

« Dans les environs de Bitche, par exemple, sur un espace d'environ 40 kilomètres carrés, dans lequel il n'existe que deux formations, le grès vosgien et le Muschelkalk, certaines plantes ne se rencontrent que sur le grès vosgien, tandis qu'on ne trouve les autres que sur le Muschelkalk.

« M. Schultz cite de nombreux exemples à l'appui de ses propositions: l'*Anemone vernalis* ne croît que sur le grès vosgien, dans les environs de Bitche; à Munich, elle vit sur d'autres formations, et à Ratisbonne on la trouve même sur des calcaires. Il en est de même de l'*Anemone pulsatilla*, que l'on a rencontrée sur le Muschelkalk et sur d'autres formations. Parmi les autres plantes exclusivement propres au grès vosgien, près de Bitche, mais qui se trouvent ailleurs sur d'autres terrains, M. Schultz mentionne l'*Arabis arenosa*, le *Sinapis cheiranthus* (terrains volcaniques), *Dianthus deltoïdes*, *Trifolium alpestre*, *Geranium sylvaticum*, *Orobus niger*, *Rubus saxatilis*, *Circœa alpina*, *Illecebrum verticillatum* (qu'on retrouve sur le granit, etc.), *Peucedanum oreoselinum*, *Galium tenerum* (plante rare qu'on ne trouve qu'à Bitche et dans les montagnes plutoniques du Haut-Valais), *G. saxatile*, *Hypochœris maculata*, *Jasione perennis* (montagnes granitiques des Vosges et alluvion de la plaine), *Myosotis sylvatica*, *Scrophularia vernalis*, *Rhinanthus angustifolius*, *Daphne cneorum*, *Thesium intermedium et alpinum*, *Lilium martagon*, *Juncus capitatus*, etc.

« Parmi les plantes du Muschelkalk de Bitche qu'on rencontre ailleurs sur d'autres terrains, M. Schultz cite entre autres les espèces

Digitized by Google

suivantes : *Fumaria Vaillantii* (terrains argileux de l'alluvion ou sur d'autres calcaires), *Erysimum orientale*, *Helianthemum vulgare* (sur le grès), *Polygala calcarea*, *Linum tenuifolium*, *Trifolium ochroleucum et elegans*, *Vicia gracilis*, *Bupleurum falcatum et rotundifolium*, *Orlaya grandiflora*, *Crepis præmorsa*, *Lithospermum purpureo-cæruleum* (porphyres et alluvion), *Linaria elatine et spuria*, *Stachys annua*, *Prunella alba* (porphyre), *Teucrium montanum*, *Passerina annua*, *Daphne mezereum*, *Mercurialis perennis*, plusieurs espèces d'*Orchis* et d'*Ophrys*, *Ornithogalum sulphureum*, *Gagea lutea* (porphyres et granites), *Carex ornithopoda*, *Bromus erectus*, *Hordeum pratense*. Dans les tourbières, on trouve les *Andromeda*, *Scheuchzeria*, *calla*, *Malaxis paludosa* (Vosges granitiques), *Rhynchosporus alba*, *eriophorum*, *Carex limosa*, les *Sphagnum*. Toutes ces plantes forment la tourbe et se rencontrent presque toujours sur toutes les constitutions géologiques. Enfin, pour les plantes de l'alluvion, M. Schultz cite le *Peucedanum Chabræi* et l'*Alopecurus utriculatus*. »

M. Mougeot combat l'opinion de M. Schultz; les faits cités par ce botaniste ne sont, suivant M. Mougeot, que des exceptions; mais en général il existe des différences remarquables entre la végétation des divers terrains, ce qui prouve bien que cette végétation dépend en grande partie de leur constitution géologique, quoiqu'il soit vrai de dire qu'elle dépend aussi de leur nature physique. »

M. Schimper dit qu'il ne faut pas avoir égard à des individus isolés, mais bien à l'ensemble de la végétation.

M. Kirschleger croit qu'il faut distinguer entre les plantes qui choisissent exclusivement certains terrains et celles qui préfèrent tel terrain à tel autre; il ne pense pas qu'il existe des plantes appartenant à la première catégorie.

M. Simon fait observer que, dans l'examen de cette question, il faut tenir compte des terrains de transport.

M. Fournel cite des faits qui viennent à l'appui de la remarque de M. Simon; ainsi, dans les alluvions qui appartiennent au terrain siliceux, on peut trouver des plantes qui appartiennent à ce terrain.

M. Schultz répond que dans les cas dont il a parlé il n'y avait pas de terrains de transport. Quant à l'observation de M. Mougeot, elle est juste pour une contrée; mais quand on étudie la végétation d'une autre contrée, les mêmes terrains ne fournissent pas toujours les mêmes plantes.

M. Silbermann fait remarquer qu'il existe pour les in-

Digitized by Google

sectes une corrélation intime entre les espèces qu'on rencontre et la nature des terrains; et comme on observe généralement une grande concordance entre les lois qui régissent la distribution géographique des animaux et des plantes, il ne croit pas pouvoir se ranger de l'avis de M. Schultz.

Correspondance. — M. Hoffet, chef d'institution à Lyon, dépose sur le bureau une lettre de M. Magne, secrétaire général de la Société Linnéenne de Lyon, par laquelle cette Société délègue M. Hoffet pour assister à la dixième Session du Congrès scientifique de France, et le prie de la représenter devant cette illustre compagnie.

M. le docteur Vogt, de Neuchâtel, présente quelques points de l'embryologie des poissons.

« Les œufs des poissons, par leur transparence, sont très-propres aux recherches embryologiques; on peut les féconder artificiellement en exprimant dans un vase d'eau, à l'époque du frai, les œufs de la femelle et la laite du mâle. Ces œufs, qui sont très-petits, peuvent être placés sous le microscope et observés dans toutes leurs parties; et comme l'observation est facile sans qu'on ait besoin de leur faire subir aucune préparation préalable, on a la faculté d'observer successivement sur le même œuf toutes les phases de son développement.

« L'œuf, examiné dans l'ovaire, se compose du vitellus et de la vésicule germinative de Purkinje, dans laquelle nagent des vésicules isolées (taches germinatives). La vésicule de Purkinje se fend ou disparaît d'une manière quelconque; ses taches deviennent libres et forment la première base de l'embryon. La part que prend le vitellus au développement de l'embryon varie suivant les vertébrés. Ainsi, dans les batraciens, les taches germinatives se rangent concentriquement dans toute l'étendue de la surface interne de la membrane vitelline; dans le crapaud accoucheur cependant elles n'occupent que la moitié de cette surface. Dans la palée (*corregonus palæa*), poisson sur lequel M. Vogt a fait ses observations, le vitellus n'entre pour rien dans la formation de l'embryon, les taches se réunissent pour former à sa surface un petit amas de cellules. Ces différentes dispositions expliquent les divers modes de scissuration qu'on observe dans les ovules.

« M. Vogt a dirigé son attention sur le mode de formation primitive des cellules. Il n'admet pas avec M. Schwann que ce mode soit le même dans les animaux que dans les plantes. Dans les animaux, la cellule se forme de diverses manières : les unes (les cellules de la corde dorsale) sont dépourvues de noyau; chez celles qui ont un noyau, celui-ci n'apparaît que secondairement; dans d'autres enfin on voit apparaître simultanément la cellule et le noyau (cellules des cartilages), sans qu'on puisse distinguer lequel de ces deux organes est primitif.

Digitized by Google

« Passant à la formation de l'embryon, M. Vogt n'admet pas le fendillement des couches du blastoderme en trois feuillets, mais seulement des différences entre ces couches. Celles-ci sont formées de deux espèces de cellules, dont les unes sont destinées à constituer plus tard les organes de la vie animale et le cœur, les autres l'intestin et ses annexes. Dans les reptiles, M. Vogt n'a même rencontré qu'une seule espèce de cellules.

« M. Vogt a assisté, pour ainsi dire, à la formation des vaisseaux; il a vu les cellules s'écarter les unes des autres dans une certaine direction, de manière à constituer des espaces analogues aux méats intercellulaires des plantes; ces cellules finissent par se disposer régulièrement les unes à côté des autres, pour constituer la couche d'épithélium qui revêt les vaisseaux intérieurement. Les canaux excréteurs se forment de la même manière; aussi M. Vogt est-il porté à ne pas nier l'anastomose des extrémités sécrétoires et des vaisseaux sanguins, quoique cette anastomose ne soit pas démontrée.

« M. Vogt dit, en terminant, que les embryons des palées et des autres salmones ont la queue disposée comme l'était celle des poissons appartenant aux terrains anciens, c'est-à-dire relevée en haut et portant la nageoire à sa face inférieure. »

M. le docteur F. Engelhardt, directeur des forges à Niederbronn, annonce qu'il est occupé à faire l'étude du profil des terrains de la Basse-Alsace, comparé aux terrains de l'Albe wurtembergeoise, de la Moselle et de la vallée du Rhône, et que, pour faciliter à MM. les membres du Congrès les excursions qu'ils pourraient vouloir faire, il allait donner une courte esquisse de ce travail.

« C'est notre savant compatriote Voltz, auquel nous devons la majeure partie de la collection paléontologique du Musée de Strasbourg, qui a élaboré les principaux éléments géologiques de l'Alsace.

« A cette occasion, M. Duvernoy, Président de la Section, rappelle que c'est l'estimable docteur Reisseisen, que la mort n'a enlevé que trop tôt à la science et à ses amis, qui fut le premier à tracer une carte minéralogique de l'Alsace, quoique la science ne fût pas alors assez avancée pour donner à cette carte une valeur géologique.

« Le terrain de la Basse-Alsace est constitué de la manière suivante : 1. le trias d'Alberti, adossé contre les Vosges qui tournent la tête des assises contre la vallée du Rhin; 2. la série jurassique plus ou moins complète; 3. la molasse, assez puissante en différents endroits; 4. le terrain palustre de Bouxwiller, qui ne se voit plus que par flots, étant recouvert en beaucoup d'endroits par le diluvium et l'alluvium; 5. le lœss ou lehm; 6. la siénite soulevée à Jægerthal; 7. la diorite à Weiler près Wissembourg, et 8. le basalte à Schirlenhof près Gundershofen.

« Le profil de Niederbronn, sur une étendue de deux lieues, embrasse

Digitized by Google

la siénite du Jægerthal, le grès vosgien, le trias d'Alberti, dont les couches sont accidentées d'une manière très-compliquée et paraissent montrer que des soulèvements postérieurs aux soulèvements des Vosges sont venus les déranger. Le keuper (marnes irisées), qui fait la dernière série des trias, est peu développé en Alsace; il se trouve séparé, à Oberbronn, du grès liassique qui le recouvre, par une couche de dents de poissons et de sauroïdes, d'un centimètre d'épaisseur, qu'on revoit dans le Wurtemberg et qu'on dit se reproduire aussi dans le département de la Moselle.

« Le lias se divise en trois grandes assises : lias inférieur, lias moyen et lias supérieur. Le lias inférieur peut encore être subdivisé en trois autres assises, savoir :

« 1. *Entre Oberbronn et Zinsweiler.* Le grès liassique, peu développé en Alsace, peu coquillifère, ne renfermant que çà et là quelques dents de poissons et de sauroïdes. Ce grès est plus développé dans le Wurtemberg, où il est d'une texture plus ferme et plus saccaroïde où il alterne avec des bancs calcaires, et où ses assises inférieures contiennent l'*unio concinna*. Ce même grès est encore très-développé dans le Luxembourg, où il contient un grand nombre de fossiles liassiques.

« 2. *Wœrth, Zinsweiler.* Les assises de calcaire liassique inférieur proprement dit, alternant avec des marnes plus ou moins feuilletées. Ces calcaires, qui donnent une excellente chaux hydraulique, sont caractérisés par la présence de la *Gryphea incurva* Sow, de *Lima gigantea* et *Hermanni*, et des ammonites de la famille des ariétides. Les couches marneuses renferment une grande quantité d'avicules, surtout l'*avicula inæquivalvis*.

« 3. Une seconde assise calcaire plus saccaroïde et pénétrée de pyrites de fer, contient encore quelque *lima* de la couche inférieure, mais s'en distingue par la présence de la *Gryphea cymbium*, du *Pecten æquivalvis*, de beaucoup de *pecten* lisses, des *Terebratula acuta* et beaucoup d'autres, des *Belemnites paxillosus*, de l'*Ammonites costatus* et d'une autre belle ammonite nouvelle, que Voltz a nommée *Engelhardti*. Ces lias inférieurs sont séparés du lias moyen par une couche de marnes très-feuilletée, dans lesquelles les pétrifications sont tellement comprimées qu'elles n'apparaissent que comme empreintes. Ces marnes contiennent surtout beaucoup de débris et d'arêtes de poissons.

« *Vignes et forêt d'Uhrweiler.* Les marnes du lias moyen contiennent moins de noyaux calcaires, mais un assez grand nombre de géodes ovoïdes argilo-ferrugineuses, dont les lavages constituent les mines de fer que nous aurons occasion de citer plus tard. C'est dans ces marnes moyennes qu'on trouve : *Astarte Voltzii, Cerithium echinatum, Trochus duplicatus, Nucula Hammeri et rostralis, Trigonia pulchella, Ammonites fimbriatus, Davœi*, les falcifères et le *Belemnites acuarius*.

« Au lias moyen succède le lias supérieur, qui est surtout très-développé à Gundershofen. Les marnes de cette couche, dans laquelle le calcaire ne se trouve plus qu'en forme de boules, sont très-caractérisées par la présence des *Trigonia navis et similis*, de la *Citherea trigonellaris*,

Digitized by Google

de la *Gervilia aviculoïdes*, des *Ammonites primordialis*, *opalinus et Murchisonæ*, et des *Belemnites irregularis*, *compressus*, *umbilicatus et abbreviatus*.

C'est sur le lias que repose entre Uhrweiler, Mulhausen, Offweiler et Zinsweiler, un lavage diluvien composé de débris liassiques et de débris de grès des Vosges. Ce lavage contient tous les fossiles du lias, plus des dents et des ossements de mastodontes, de chevaux, de tapirs. C'est encore dans ce lavage que se trouvent réunis par couches des débris des ovoïdes ferrugineux dont nous avons parlé plus haut, et qui par cette réunion en couches deviennent exploitables pour les usines de fer.

« Là où le lias n'est pas recouvert par le diluvium il va plonger sous le marly sandstone qui est à découvert à Gundershofen, à Mietesheim et à Engwiller. Ce marly sandstone et les marnes qui le précèdent ressemblent absolument à celui du Wurtemberg à Wasseralfingen, seulement il est beaucoup moins développé en Alsace, et la grande couche de fer oolithique wurtembergeoise y est à peine représentée par quelques veines très-minces.

« Les marnes qui précèdent le marly sandstone contiennent la *Pholadomya foliacea*, des modioles et des *Gresslia*.

« Le marly sandstone lui-même contient des *Lima*, la *Pholadomia foliacea*, la *Modiola plicata*, des *Pinna*, des *Gresslia*, des *Ammonites Murchisonæ* et des bélemnites peu caractérisées.

« Vient ensuite l'inferior oolithe très-développée à Mietesheim, avec *Serpula socialis*, *cidarites*, *Pholadomia Murchisonæ*, *Phol. triquetra*, *Phol. costellata*, *Phol. fidicula*, *Gresslia tumida*, *pinguis*, *Trigonia clavellata*, *Lima proboscidea*, *Ostrea Marshii*, *Pecten lens* et autres; *Mytilus rugosus*, *Terebratula spinosa*, *ornithocephala* et autres; *Ammonites Murchisonæ*, *dubius*, *Brochii* et autres; *Belemnites ellipticus*, *pyramidalis*, *giganteus*.

« A Bouxwiller, le Bradfordclay s'est très-bien développé; il y est caractérisé par *Serpula vertebralis*, *Galerites depressus*, *Cyathophyllum*, *Ostrea Knorrii*, *Perna quadrata*.

« A Pfaffenhofen il y a une portion de grande oolithe; mais les autres couches jurassiques manquent totalement dans ces environs. C'est sur l'inferior oolithe que reposent la plupart des mines de fer en grain si abondantes dans ces environs et qui présentent toutes les analogies de la Haute-Saône. A Gundershofen elles ont tous les caractères des mines de Kandern dans le pays de Bade, et contiennent, comme là, des boules de jaspe. Ces mines sont exploitées pour les forges du Bas-Rhin et de Mutterhausen (Moselle).

La couche palustre de Bouxwiller, caractérisée par son lignite et par les planorbes, les puludines et les limnées, s'étend par lambeaux jusqu'à Dauendorf et peut-être au delà.

« Les molasses des environs de Lamprechtsloch contiennent, à Bechelbronn et à Lobsann, des mines de pétrole et d'asphalte; on vient de trouver encore du pétrole dans un sondage artésien près Sourbourg, et les marnes de cette molasse paraissent dépasser Haguenau.

Digitized by Google

« Enfin toutes ces couches sont plus ou moins recouvertes par du lehm ou lœss qui a des épaisseurs très-variables, les masque quelquefois entièrement et rend l'étude des profils assez difficile. »

La séance est levée à une heure.

Huitième séance. — Du 6 octobre 1842.

Rapporteur: M. LEREBOULLET, *Secrétaire*.

Le procès-verbal est lu et adopté sans réclamation.

Ouvrages présentés :

1. Des exemplaires d'un mémoire imprimé sur une question de chimie, par M. le professeur Schweigger, de Halle.
2. L'*Écho du monde savant*, 3e trimestre 1842, et *Tableau des savants de tous les pays* pendant le 1er trimestre de cette année, par M. le vicomte de Lavalette.

La parole est donnée à M. le professeur Fée, directeur du jardin botanique de la Faculté de Médecine.

« M. Fée avait eu le projet de réunir la Section d'histoire naturelle, afin de célébrer avec elle la pose d'un marbre destiné à rappeler l'époque de la fondation du jardin, l'un des plus anciens de l'Europe, et à consacrer le souvenir des savants qui ont successivement dirigé cet établissement. Le mauvais temps n'a pas permis que cette petite fête eût lieu, et les serres dans lesquelles on devait se réunir ont aujourd'hui reçu leur tenue d'hiver.

« M. Fée, en exprimant ses regrets à la Section, donne communication de l'inscription suivante, maintenant placée dans la rotonde des serres :

Viris summe colendis,
Rei herbariæ cultoribus,
Hortique argentoratensis
Illustrissimis ministris.
Antegresso, scientiæ naturæ
In academia primo professore,
Celeberrimo Rudolpho Salzmann
1619 — 1652 †
Claruerunt dignissimi, regni vegetabilis
Arcanorum interpretes :

J. A. SEBIZ, 1652 — 1685 †.
M. MAPPUS, 1685 — 1701 †.
M. SEBIZ, 1702 — 1704 †.
J. HENNINGER, 1704 — 1719 †.
J. BOEKLER, 1719 — 1732 †.
J. J. SACHS, 1733.
J. P. BOEKLER, 1735 — 1759 †.
J. R. SPIELMANN, 1759 — 1783 †.
J. HERMANN, 1784 — 1800 †.
N. BRISORGUEIL, 1799.
MACQUART, 1803.
C. VILLARS, 1805 — 1815 †.
C. NESTLER, 1817 — 1832 †.

Digitized by Google

M. Fée offre en outre à la Section plusieurs exemplaires d'une histoire du jardin botanique de Strasbourg, qu'il a publiée en 1836 dans la *Revue d'Alsace.*

M. Simon, Vice-président, dit quelques mots sur la composition du lias des environs de Metz, comparé à celui de Niederbronn.

« Les ovoïdes sont très-abondants dans le lias des environs de Metz, mais il paraît qu'ils ne sont pas assez riches pour être exploités. On avait commencé à en extraire à Grimont, mais bientôt on a été forcé d'y renoncer. On en a aussi essayé l'exploitation près de Sorbey, où ces ovoïdes ont été charriés et brisés par les eaux; il a même existé une forge dans cet endroit; elle a sans doute disparu à cause de l'insuffisance des produits. Il n'existe ni *gervilies*, ni *trigonies* dans le lias des environs de Metz; mais ces sortes de fossiles se trouvent dans le calcaire à *Pecten lens* (partie inférieure de l'oolithe).

« Des couches de pyrites parallèles aux couches de lias dans les environs de Thionville, paraissent devoir combattre l'opinion émise par M. Engelhardt que les pyrites auraient été injectés dans ce terrain; le cabinet de la ville de Metz possède un très-grand échantillon provenant d'une de ces couches, et dans lequel on remarque un grand nombre de fossiles dont la plupart sont passés à l'état de fer sulfuré.

« La couche qui renferme un grand nombre de dents de poissons et que M. Engelhardt a signalée comme se trouvant à la partie supérieure du Keuper, existe aussi dans le département de la Moselle, notamment près de Pange et de Hombourg, sur la rive droite de la Moselle, entre Metz et Thionville. »

M. Noël Thiaville, pharmacien à Saint-Dié, lit un mémoire sur la pyrale du raisin (*pyralis uvæ*) d'après des observations qu'il a faites sur cet insecte pendant les années 1826, 1831, 1837 et 1842[1]. Il dépose sur le bureau un flacon renfermant plusieurs pyrales du raisin avec leurs larves et leurs chrysalides.

M. Duplâtre, de Lyon, adresse une note sur les moyens les plus propres à détruire la pyrale de la vigne.

« Cet auteur conseille l'échenillage pratiqué avec tout le soin possible sur les échalas et sur les ceps. Pour écheniller les échalas, il faut, dès les premiers froids, les arracher et les mettre dans un four dont on vient de retirer le pain et les y laisser jusqu'à ce qu'ils soient refroidis.

« Pour écheniller le cep, pendant l'hiver, le vigneron le déchaussera au moins d'un pouce, en nivelant le terrain; ensuite, il formera, au-

[1] Voy. les mémoires de la 1re Section, 2e vol.

Digitized by Google

tour, sur la terre, un vase de trois pieds de diamètre, dont le fond sera composé d'une douille à rosette en peau, fendue jusqu'au centre, d'un pied de diamètre, liée à la base du tronc, et de deux disques en toile cirée, fendus jusqu'au centre, de trois pieds et demi de diamètre, superposés à fentes diamétralement opposées, contenus, au centre par la rosette et à la circonférence par un anneau en bois de trois pieds de diamètre et de six pouces de hauteur, qui formera le contour; ensuite il frottera le cep avec une brosse cylindrique très-forte et un couteau en bois très-tendre, pour faire tomber dans ce vase toute l'écorce écailleuse et morte, tous les lichens, toutes les mousses avec toutes les chenilles. Quand il ne restera sur le cep que son écorce, unie, vivante, il déliera la douille, il lèvera l'anneau et les disques, l'un après l'autre, en leur faisant former le cône tronqué de l'entonnoir, pour verser tout ce qui y sera tombé dans une botte en fer-blanc ayant la forme d'un grand seau, garnie d'une anse, fermant hermétiquement, comme les tabatières cylindriques. A la fin de la journée, il fera un feu très-large au milieu duquel il versera tout ce qu'il y aura dans la botte. S'il aperçoit quelques fentes sur le cep, il les mastiquera avec de la cire jaune térébenthinée. Cet échenillage bien fait détruira presque toutes les chenilles. La vendange suivante payera généreusement l'échenillage. Le cep bien nettoyé végétera plus vigoureusement et vivra plus longtemps.»

M. l'abbé Somni, de Mirecourt, dépose sur le bureau un mémoire manuscrit relatif à l'utilité de la culture des tubercules du *Lathyrus tuberosus*.

M. le Président informe l'assemblée que, sur la demande de plusieurs membres, les séances de la Section d'histoire naturelle commenceront dorénavant à dix heures.

En conséquence, demain vendredi, la Section se réunira à dix heures du matin pour entendre la suite des communications portées à l'ordre du jour d'aujourd'hui.

La séance est levée à midi.

Neuvième séance. — Du 7 octobre 1842.

Rapporteur: M. LEREBOULLET, *Secrétaire*.

La séance est ouverte à dix heures et demie.

Le procès-verbal de la précédente réunion est lu et adopté.

M. le docteur Godron, de Nancy, adresse une brochure

Digitized by Google

intitulée : *Quelques observations sur la famille des Alsinées ;* Nancy, 1842.

M. Duvernoy communique à l'assemblée les résultats auxquels l'ont conduit ses recherches sur la structure intime des dents des mammifères, particulièrement des dents de musaraignes.

« M. Duvernoy rappelle ses travaux sur les musaraignes qui datent de 1834. Cette année il a étudié la dentition de ces petits mammifères sous le rapport de la composition générale des dents et de la structure intime de leurs différentes parties, de leurs rapports avec les mâchoires, de leur développement et de leur succession. M. Duvernoy rappelle que ce travail étendu a déjà été présenté à l'Académie des Sciences et inséré dans ses comptes-rendus.

« M. Duvernoy parle d'abord de la composition des dents. Après un historique raisonné et très-étendu sur les travaux de ses prédécesseurs, il passe à ses propres recherches. Il fait voir que les canaux dentaires dont la réunion constitue la substance qu'il appelle principale (substance osseuse des auteurs), prennent leur origine dans les parois du noyau pulpeux. A leur naissance, ces canaux ou ces tubes peuvent être considérés comme des troncs vasculaires; ils se rétrécissent un peu dans leur trajet et se rendent toujours par le chemin le plus court vers la surface de la dent; arrivés près de cette surface, ils se ramifient et finissent par former un réseau d'anastomoses. Quelques-uns de ces tubes ne se terminent pas nettement, mais semblent se prolonger jusque dans l'émail. Ces tubes ont des parois propres formées par les prolongements de la membrane qui tapisse le noyau pulpeux, et chargées de sécréter les fluides nourriciers. Le nombre des canaux paraît diminuer avec l'âge, et ils finissent aussi par ne plus atteindre la surface de la dent, par suite de l'accumulation de la matière calcaire. Le noyau pulpeux (bulbe) est l'organe producteur de la substance principale; ce noyau ne sécrète pas l'ivoire par sa surface externe, ainsi qu'on l'admettait généralement. On sait que le tissu dentaire ne reçoit pas de vaisseaux, ce qui le distingue du tissu osseux. Le noyau pulpeux contient lui-même le canevas de la dent, il contient tout d'abord les tubes ou canaux dentaires; mais c'est en même temps un follicule qui verse dans sa cavité les matériaux nécessaires au développement de la dent; ces matériaux sont pris ensuite par les tubes et conduits à la surface.

« L'émail est en quelque sorte l'épiderme de la dent; les prismes qui le composent sont implantés dans les dépressions qu'on observe à la surface de l'ivoire; une membrane le sépare de cette dernière substance, et il est lui-même sécrété par une autre membrane faisant partie de la capsule dentaire et qu'on connaît sous le nom de *membrane émaillante*. Quand les dents sont colorées, la membrane émaillante participe toujours à cette coloration. Le ruban d'émail est toujours plus épais dans les pointes des dents que dans les intervalles de ces pointes.

Digitized by Google

« Le cément n'a été considéré jusqu'à présent que comme tenant à la dent ; il fallait aussi le considérer comme servant à lier la dent à la mâchoire. M. Duvernoy distingue ce dernier cément sous le nom de *cément alvéolaire ;* il a une régularité remarquable dans les dents des musaraignes ; il se place entre les racines de leurs molaires et sert à les souder aux mâchoires ; il tombe et se renouvelle avec les dents ; ce cément a la structure des os.

« M. Duvernoy dit quelques mots du *rapport des dents avec les mâchoires et de leur développement.* Dans les musaraignes, la couronne des dents déborde les alvéoles des mâchoires ; cela provient de ce que le développement des dents est ici extérieur. Le premier développement n'a pas lieu dans la mâchoire, mais dans une rainure tapissée par un repli du périoste ; c'est donc en dehors du périoste et non dans la mâchoire elle-même que le développement se fait. La dent occupe, dès le principe, la place qu'elle doit toujours occuper ; la racine, la couronne et le cément paraissent à la fois, mais la racine durcit la dernière. C'est cette circonstance qui fait qu'il ne peut y avoir d'évolution, comme cela a lieu pour les dents des autres mammifères.

« M. Duvernoy passe à la *succession des dents.* Les musaraignes ont une deuxième dentition et peut-être plusieurs autres. Ce renouvellement est sans doute nécessité par la prompte usure de ces organes, dont les substances sont minces et transparentes au point qu'on voit à travers le noyau pulpeux coloré en rouge. Toutes les dents se renouvellent simultanément et toutes se durcissent à la fois. M. Duvernoy a recherché quelle influence cette espèce de mue pouvait avoir sur le reste de l'organisme. Dans les individus qu'il a étudiés et qui avaient été pris dans les mois de juillet et d'août, le tube digestif était vide, les os du crâne un peu ramollis et le foie comme huileux.

« M. Duvernoy met sous les yeux de la Section de nombreuses préparations et de très-beaux dessins représentant les divers points de l'organisation du tissu dentaire. »

M. le docteur Schuré demande si le cément contient des canaux médullaires, et s'il est formé ou non par le périoste ?

M. Duvernoy répond qu'il ne croit pas qu'il existe des canaux médullaires dans le cément ; quant à son origine, il n'est pas produit par le périoste ; le cément alvéolaire est produit par une membrane particulière qui enveloppe ce cément et qui pourrait bien sécréter par sa face externe le cément dentaire, tandis qu'elle séparerait le cément alvéolaire par sa face interne.

La Section entend diverses communications sur les tourbières.

Le Secrétaire donne d'abord lecture d'une lettre de M. le

Digitized by Google

vicomte de Lavalette, par laquelle ce savant s'excuse de ne pouvoir assister à la séance et communique en peu de mots ses idées sur la formation de la houille.

« A l'époque de la formation des houilles, les plantes, on le sait, étaient placées dans les conditions les plus puissantes pour se former, vivre et grandir; elles se nourrissaient pour ainsi dire entièrement dans l'air; le moindre espace, la moindre fissure entre d'autres plantes étaient assez *meuble* pour recevoir leurs racines, j'allais dire leurs radicules; car si leur tête s'élevait rapidement, leurs pieds ne s'enfonçaient point; aussi elles tombaient promptement et voyaient aussitôt surgir à côté d'elles d'autres sujets vigoureux. Ainsi les couches s'amoncelaient.

« Les prêles gigantesques, peut-être même quelques sortes de fougères et des plantes marécageuses jouaient le même rôle que les *Sphagnum* dans la formation des *tourbières*.

« Les lieux les plus favorables aux développements de ces couches superposées de végétaux furent aussi les plus propices pour recevoir et arrêter les grands amas de végétaux que les eaux enlevèrent des collines et des montagnes.

« Alors, il se fit dans ces couches énormes de matières organiques un grand foyer de mouvement et de chaleur. Ce ne fut point un incendie, une distillation, comme le prouve l'analyse de la houille, mais une sorte de putréfaction et de combustion latente. Vint ensuite la stratification qui produisit les différentes qualités de houille et d'anthracite.

« Ces considérations me font regarder la formation de la houille comme tout à fait analogue (si non identique) à celle de la tourbe et, pour une des faces de la question, à ce qui s'est passé dans les dépôts de lignites.

« Mais la tourbe est formée lentement par la main du temps, tandis que la houille a été produite instantanément par la main puissante de la nature.

« Si l'analyse chimique, les études microscopiques, les travaux géognostiques ont produit de nombreuses vérités partielles, si mes recherches, mes expériences m'ont démontré qu'il y a une analogie intime entre les deux formations de la tourbe et de la houille, il faut le dire, la vérité absolue, complète restera longtemps, toujours peut-être dans l'obscurité; car il y a dans les grands phénomènes que nous ont légués les cataclysmes, une cause violente, insaisissable, immense, qui échappe non-seulement à l'analyse, mais encore à la conception de l'homme; l'homme ne peut découvrir l'effet instantané qui est produit dans ces grandes crises de la nature par les influences combinées de toutes les forces réunies. »

Le Secrétaire donne ensuite lecture de la note suivante : *Sur la formation des tourbières dans l'est du département de la Moselle et en particulier dans les environs de Bitche;*

Digitized by Google

par J. J. J. Holandre, ancien bibliothécaire de la ville de Metz.

« N'ayant pas eu la possibilité d'étudier d'une manière générale ou étendue le mode de formation et de reproduction de la tourbe, tel que le propose, par la septième question de minéralogie et géologie, le Programme de la dixième Session du Congrès scientifique de France, et de présenter un travail complet, je me contenterai de vous adresser, Messieurs, quelques observations que j'ai faites il y a plusieurs années sur cet objet, dans mes excursions aux environs de Bitche, et sur le rôle important que jouent les *Sphagnum* dans le phénomène de la production de la tourbe.

« Ayant reconnu que la masse des tourbes de cette contrée était formée en grande partie par les sphaignes ou *sphagnum*, je portai d'abord mon attention sur la manière dont s'établissent et croissent ces espèces de mousses qui donnent naissance à la tourbe, et je cherchai à découvrir des tourbières nouvelles ou commençant à se former. Je remarquai bientôt que les *sphagnum* s'établissent non-seulement dans le fond des vallées, mais aussi sur des pentes assez inclinées, et cela dans tous les lieux où l'eau filtre petit à petit à la surface du sol. Cette filtration a lieu, soit à travers des sables, soit sur les grès vosgiens qui forment en général la base et le sol de cette contrée. J'examinai quelques lieux humides où ces grès avaient été dénudés plus ou moins récemment, et je vis dans plusieurs endroits que l'eau y filtrait tout le long des joints des couches de grès, et que, dès la première année, ces fissures humides étaient déjà en partie garnies de jeunes sphaignes, à peine hautes de quelques millimètres, lesquelles s'étendaient et augmentaient d'épaisseur à mesure qu'elles avançaient en âge.

« Je remarquai en plusieurs endroits que ces grès avaient de l'inclinaison vers le fond des vallées et sur leurs côtés où ils venaient affleurer le sol; et je pensai dès lors que l'autre bord où les tranches de ces couches pouvaient bien se montrer au jour dans quelques lieux plus ou moins éloignés, où elles recevaient les eaux pluviales, qui, s'infiltrant à travers leurs joints, suivaient la pente des couches jusqu'au lieu où elles venaient affleurer le sol dans les vallées, et s'y épanchaient sous la forme de filtrations.

« Ce n'est donc pas à cause de la stagnation des eaux dans les vallées sans écoulement que s'établissent les sphaignes, les plantes cypéracées et autres dont les débris concourent à augmenter la masse des tourbes, comme on l'a souvent répété, puisque des tourbières ou des marais tourbeux se trouvent aussi sur des terrains inclinés, et que les ruisseaux qui traversent celles des environs de Bitche témoignent, par leur écoulement, d'une pente assez forte.

« L'eau filtrant ainsi sur de grands espaces du sol du grès vosgien où se trouvent les marais tourbeux, ceux-ci en sont constamment imprégnés de bas en haut jusqu'à leur surface, et les sphaignes qui les couvrent avec d'autres plantes et petits arbustes qui viennent se joindre à

Digitized by Google

elles, s'accroissent d'année en année, en exhaussant petit à petit le terrain, tandis que la partie inférieure de ces sphaignes prend une couleur brune et se convertit à la longue en véritable tourbe, avec les racines et débris des plantes qui ont crû au milieu d'elles.

« C'est à raison de cette filtration continuelle des eaux de bas en haut qu'il est si difficile de saigner et de dessécher des terrains humides que l'on voudrait rendre à la culture; on y fait, à la vérité, de nombreux fossés d'écoulement; mais l'eau filtrant goutte à goutte sur de grands espaces du fond du sol, continue à imprégner d'humidité l'humus ou terre végétale qui se trouve au-dessus, sans qu'il soit possible d'en détruire la cause.

« Dans nos terrains secondaires de l'ouest du département de la Moselle, où les vallées sont creusées dans le terrain oolithique et le lias, on ne voit rien de semblable et point de marais tourbeux. C'est que dans ces terrains les couches ou bancs calcaires sont presque horizontaux et présentent leurs tranches sur les côtés des plateaux et des collines qui les composent. Les eaux pluviales s'insinuent alors par le haut à travers les fissures qui s'y trouvent; mais ces eaux trouvant au-dessous des bancs argileux et marneux qu'elles ne peuvent pénétrer, elles s'arrêtent à leur surface et suivent leur légère pente ou leurs dépressions pour venir sortir sous la forme de sources ou de fontaines au fond des vallons, ou le long de ces collines au point de séparation des bancs d'oolithe et des marnes argileuses du lias.

« Une observation que j'ai faite et qui m'a conduit à expliquer pourquoi les *sphagnum*, dont la tourbe est composée en grande partie, paraissent souvent dans celle-ci très-bien conservés, c'est que les mousses, en général, restent très-longtemps dans la terre sans perdre leur forme et sans se décomposer. J'avais fait enfouir de la mousse commune avec des plantes herbacées du jardin pour m'en débarrasser et les convertir en terreau; mais au bout de plusieurs années, les mousses, quoique disséminées avec les autres plantes, étaient restées intactes et presque dans le même état où elles étaient lorsqu'elles avaient été enfouies. Cela m'a donné la raison de la conservation de la partie inférieure des sphaignes, qui appartiennent aussi à un genre de mousses, et dans la tourbe elle-même, quoiqu'elles aient été constamment imbibées d'eau pendant une longue suite d'années.

« Les espèces du genre *sphagnum* que l'on observe dans les marais de Bitche sont particulièrement le *Sphagnum latifolium* HEDW., qui m'a paru recouvrir la plus grande partie des tourbières; ensuite le *Sphagnum acutifolium* EHRH. M. le docteur Schultz, de Bitche, m'a envoyé une troisième espèce, le *Sphagnum subsecundum*; mais j'ignore si elle est commune aux environs de Bitche.

« Quant à la reproduction de la tourbe dans les endroits où elle a été exploitée, il n'est pas étonnant que, la même cause des eaux filtrantes de bas en haut y existant toujours, les sphaignes s'y établissent et y croissent de nouveau, pour produire de la nouvelle tourbe au bout d'un certain nombre d'années. »

Digitized by Google

Après cette lecture, M. Schimper demande la parole pour exposer sa manière de voir sur cette question intéressante.

«M. Schimper croit qu'il ne faut pas chercher la cause de l'influence des *sphagnum* sur la formation et la propagation de la tourbe dans le caractère général de ces plantes comme mousses, mais bien dans leur caractère spécial comme *sphagnum*.

«Après avoir parlé de la place que doivent occuper les *sphagnum* parmi les plantes muscinées, et après avoir esquissé les caractères extérieurs par lesquels ils se distinguent des mousses proprement dites, il entre dans des détails microscopiques, en commençant par la construction intime des feuilles. Celles-ci ne se composent, suivant lui, que d'une seule espèce de cellules, et non pas de deux, comme on a cru devoir l'admettre. Ces cellules, d'une dimension plus considérable que les cellules dans les autres mousses, se font remarquer tout particulièrement par des stries transversales et des ouvertures arrondies. Ces stries ont été prises par tous les auteurs pour des fibres, tantôt en spirale, tantôt en cercles; M. Schimper n'y voit que des étranglements provenant d'un accroissement irrégulier de la cellule. Contre l'opinion de Meyen, il admet avec Hugo Mohl les trous arrondis; il voit dans ces derniers la cause principale de l'influence des *sphagnum* sur la formation et la reproduction de la tourbe, en ce que ces ouvertures, dont il se trouve constamment plusieurs dans une cellule et par conséquent un très-grand nombre dans une feuille, donnent aux feuilles et à la couche cellulaire qui recouvre la tige, la propriété d'une éponge à pores très-fines et par conséquent très-propre à attirer l'eau. Outre cet effet de capillarité, qui permet à la plante de s'imbiber d'eau avec une grande facilité et de fournir de l'humidité aux cypéracées et autres plantes nécessaires à la formation d'une bonne tourbe, M. Schimper signale une autre particularité propre à la famille des sphagnées, savoir la disposition des rameaux secondaires. Ces rameaux sont disposés par fascicules, chaque fascicule en compte cinq à six, dont deux à trois se redressent et restent assez courts, tandis que les autres s'allongent et se couchent étroitement contre la tige. On conçoit, dit M. Schimper, que par ce moyen il doit s'établir un courant capillaire tout le long de la tige, dès que la base de celle-ci se trouve en contact avec l'eau, et que, par conséquent, il doit se former une irrigation naturelle de bas en haut et de haut en bas, chaque plante constituant un système de siphons. Par ce moyen, l'eau reste constamment en mouvement, et étant très-souvent mise en contact avec l'air de l'atmosphère, elle peut dégager l'azote et empêcher la putréfaction des masses végétales qui doivent composer la tourbe. Pour donner une idée de l'action capillaire dans les *sphagnum*, M. Schimper montre à l'assemblée des tiges de ces mousses qu'il venait de plonger dans l'eau par leur partie inférieure et qui s'étaient immédiatement imbibées d'eau dans toutes leurs parties. Pour prouver que Meyen s'était trompé en disant que les cellules à fibres sont seules pourvues d'ouvertures, M. Schimper

Digitized by Google

communique le dessin d'un *sphagnum* de l'Amérique septentrionale où les cellules sont percées d'ouvertures nombreuses, sans présenter la moindre trace des prétendues fibres en spirale. M. Schimper soumet à l'assemblée de nombreux dessins analytiques concernant la structure microscopique des *sphagnum*.

« M. Fée fait observer qu'il y a aussi des lichens qui forment un humus. Il cite le *Cladonia rangiferina* qui se décompose à sa partie inférieure à mesure qu'il croît par sa partie supérieure. »

M. Fée donne communication de quelques observations faites par lui sur la nervation des feuilles des plantes phanérogames.

« Il reconnaît deux ordres de nervures : celles qui doivent être regardées comme des subdivisions successives du pétiole, et celles qui s'y rattachent, sans en naître nécessairement, pour former le réseau dont les mailles reçoivent la chromule. Les premières ouvrent des angles plus ou moins aigus à leur point d'insertion, et peuvent former des courbes vers leur partie supérieure. Dans les graminées, l'angle est tellement aigu, qu'elles paraissent parallèles; elles diminuent de diamètre de la base au sommet; ce sont là les nervures de construction, et la feuille leur doit sa forme et sa consistance. Les autres constituent le réseau de la feuille, elles suivent toutes les directions, s'anastomosent en petites mailles, leur diamètre est le même partout; elles sont fort déliées et constituent une sorte de système capillaire; leur rapport avec la chromule est intime. On peut leur conserver le nom de *veinules*, sans chercher cependant à consacrer l'analogie que semble indiquer ce nom. Dans quelques monocotylédones, ces veinules courent parallèlement avec les nervures, et quelques feuilles semblent réduites pour la nervation à la côte médiane.

« L'analyse qu'a faite M. Fée de la cuticule d'un très-grand nombre de feuilles, lui a démontré que celle qui recouvre les nervures est différente de celle qui revêt les veinules. La première est formée de cellules hexagonales allongées dans le sens longitudinal de la feuille; la seconde est constituée par des mailles à parois flexueuses ayant un diamètre à peu près égal dans tous les sens.

« On peut conclure de cette structure si différente, une différence dans les fonctions. C'est dans le système capillaire de la feuille que se passent les principaux phénomènes de la nutrition, et c'est lui qui ramène dans les nervures la sève élaborée ou descendante d'où elle passe par le pétiole pour se distribuer aux parties inférieures du tronc où elle nourrit les nouveaux tissus.

« Suivant M. Fée, ces données peuvent conduire à d'importantes découvertes, et servir à éclairer quelques points obscurs de la vie physiologique des feuilles.

« Ainsi, lorsque les auteurs disent que les nervures, les nervilles, les veines et les veinules sont des divisions et des subdivisions du pétiole,

Digitized by Google

ils se trompent dans ce qui a rapport aux veinules ; car elles sont une production distincte, quoiqu'en connexion avec elles. »

Après cet exposé sur les nervations en général, M. Fée décrit une disposition particulière que présentent les nervations chez la plupart des aroïdées.

« Il existe une nervure médiane qui continue le pétiole; de celle-ci se détachent, comme dans la plupart des dicotylédones, des nervures secondaires latérales et souvent même tertiaires. Toute cette nervation s'élève vers la marge en diminuant de la base au sommet, mais en décrivant des courbes vers le haut. La médiane et les latérales vont toutes se réunir à une nervure marginale qui suit à des intervalles sensiblement égaux le pourtour de la feuille ; à une courte distance s'étend une autre nervure : celle-ci est d'un plus petit calibre et parallèle ; l'une et l'autre sont réunies par des nervures transversales.

« Ces nervilles marginales tirent leur origine du pétiole, mais elles se grossissent évidemment, dans leur parcours, des fibres fournies par les nervures latérales, car elles sont d'autant plus fortes qu'elles s'éloignent davantage de la base de la feuille. La présence de cette double nerville marginale est déjà un fait curieux ; ce qui va suivre l'est pourtant bien davantage ; car, vers la marge, commence une nouvelle nervation, laquelle descend vers la nervure médiane en se ramifiant. Le plus gros calibre de ces nervilles est vers la marge, et on les voit insensiblement se terminer vers la côte médiane, avec laquelle pourtant elles sont en rapport.

« Cette disposition singulière est principalement évidente dans les *Caladium ;* elle est beaucoup plus obscure dans les *Pothos*, les *Calla*, les *Dracuntium*. On la reconnaît très-bien dans les *Arum*.

« Cette observation vient à l'appui de la théorie que professe M. Fée. Pour lui, il y a chez les feuilles deux systèmes de nervation. Les nervures qui proviennent du pétiole et de ses subdivisions, les veinules qui s'appuient sur elles et forment le réseau destiné à recevoir la chromule.

« Les nervures sont coniques, à diamètre inférieur plus large.

« Les veinules ne le sont pas, leur diamètre est égal partout.

« Les nervures ouvrent des angles.

« Les veinules forment des mailles.

« Ce qui prouve encore mieux l'indépendance de ces deux ordres de vaisseaux, c'est que les deux cuticules qui les recouvrent sont diversement organisées. »

La séance est levée à une heure.

Dixième séance. — Du 8 octobre 1842.

Rapporteur : M. LEREBOULLET, *Secrétaire.*

La séance est ouverte à dix heures et demie.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté après une légère rectification.

Digitized by Google

M. Duvernoy ajoute à la communication qu'il a faite hier, que les musaraignes ont une seule capsule pour toutes les molaires et une seule membrane émaillante. Sous ce rapport, les molaires des musaraignes jouent le même rôle que les lames dont se composent les mâchelières des éléphants.

Ouvrages présentés :

M. Hesselat, ancien officier du génie, dépose sur le bureau *deux tableaux de la hauteur des Vosges*, dont il fait hommage au Congrès.

M. Schimper présente, de la part de M. le docteur Carl Schimper, une *carte géologique du royaume de Bavière*, avec des coupes destinées à expliquer sa théorie sur le plissement de l'écorce terrestre.

M. de Caumont adresse, de la part de M. le comte des Guidi, une brochure sur les *moyens homœopathiques de guérir la rage.*

M. W. F. Koch, intendant de S. M. le roi de Wurtemberg, adresse une note, écrite en langue allemande, sur la reproduction des abeilles.

M. Saucerotte, qui s'est chargé de la traduire, en indique rapidement le contenu.

« M. Koch pense que le développement incomplet des abeilles ouvrières provient de ce qu'elles se sont trouvées dans des cellules trop étroites, que néanmoins les matériaux nécessaires à la formation d'une abeille parfaite existent et servent alors au développement de l'appareil mellifère et de la trompe. M. Koch prétend que les mâles ne fécondent pas la reine, mais bien les cellules vides; cette fécondation se fait en été, mais elle n'est utilisée par les abeilles qu'au commencement du printemps.

« M. Saucerotte fait observer que la note de M. Koch ne renferme de neuf que son opinion sur la fécondation des cellules, et que cette opinion ne saurait nullement renverser les observations positives faites par Réaumur et Huber sur la fécondation de la reine par les abeilles mâles.

M. Silbermann lit une *Note monographique sur la galéruque du nénuphar.*

« Après avoir énoncé les caractères du genre galéruque, tel qu'il est admis maintenant par les entomologistes, M. Silbermann dit quelques mots des mœurs de ces insectes. Les mœurs des galéruques, en général, ressemblent à celles des chrysomèles; leur démarche est assez lente, plusieurs d'entre elles se servent rarement de leurs ailes; d'autres, au contraire, volent rapidement; elles sont toutes timides et se laissent tomber ou s'envolent quand elles se croient menacées de quelque danger; celles qui se laissent tomber restent quelques instants immobiles pour tromper leur ennemi. Elles se nourrissent de feuilles et se tiennent le plus ordinairement dans les lieux ombragés et frais, sur des buissons

Digitized by Google

ou des fleurs, dans les bois et les prairies, près du bord des rivières.

« L'espèce qui fait l'objet du travail de M. Silbermann, vit sur les feuilles du nénuphar, d'où elle a reçu son nom. Elle est connue depuis longtemps à l'état parfait; mais ses précédents états, ses métamorphoses et ses mœurs ont été moins étudiés. M. Silbermann donne une description détaillée de l'insecte parfait et de sa larve. Au moment de passer à l'état de nymphe, la larve s'attache à la feuille par l'anus, à l'aide d'une sérosité glutineuse, et se dépouille de sa peau, qu'elle refoule jusqu'au dernier segment et en forme une espèce de paquet. D'une couleur jaune orange au commencement de cette métamorphose, la larve prend peu à peu une teinte plus foncée et finit par passer entièrement au noir. La nymphe est beaucoup plus renflée que la larve; on remarque bientôt, à travers la membrane qui la recouvre, les différentes parties de l'insecte parfait.

« La larve dévore le parenchyme des feuilles du nénuphar et y fait des trous plus ou moins allongés, dont les plus longs atteignent cependant à peine quarante millimètres; jamais elle ne ronge la feuille dans toute sa longueur. Sa croissance est rapide. Quand elle est sur le point de se métamorphoser, elle se fixe à la feuille et refoule sa peau ainsi qu'il a été dit. L'insecte parfait perce, à l'aide de ses mandibules, la membrane qui le recouvre et se dépouille de son enveloppe.

« Cet insecte diffère de beaucoup de ses congénères par son agilité et la rapidité de son vol. Au moindre rayon du soleil, il déploie toute sa vivacité et voltige d'une feuille à l'autre. Par les temps couverts, il se tient tranquillement sur la feuille, souvent immobile et comme privé de vie, ou bien occupé à se nourrir, et, moins vorace que la larve, il se contente du parenchyme supérieur, sans percer la feuille.

« Le balancement qu'éprouvent les feuilles du nénuphar le fait souvent plonger sous l'eau, mais sans aucune suite fâcheuse, l'insecte parfait étant couvert d'un duvet soyeux, tandis que la larve et la nymphe sont protégées par une sérosité glutineuse.

« L'accouplement se fait sur les feuilles du nénuphar; le mâle est un peu plus petit que la femelle, mais ressemble à celle-ci par ses autres caractères. Il y a plusieurs générations par été. On trouve l'insecte depuis le mois de mai jusqu'en automne, constamment sur la même plante et jamais ailleurs. »

M. Silbermann communique une très-belle planche qui représente l'insecte à ses différents états.

M. Fée demande si M. Silbermann n'en a pas rencontré sur le nénuphar blanc (*Nymphæa alba*) ou sur le nénuphar des lacs.

M. Silbermann répond qu'il n'en a jamais observé. Il rappelle que chaque plante nourrit son insecte et quelquefois plusieurs, excepté lorsqu'une plante est transportée dans d'autres contrées très-éloignées de leur patrie; alors les in-

Digitized by Google

sectes ne la suivent pas, et c'est pour cette raison que les insectes nuisibles respectent les plantes exotiques.

M. Lereboullet lit un discours sur l'*Unité de l'espèce humaine*. La Section, après avoir entendu cette lecture, exprime le vœu que ce discours soit reproduit en assemblée générale et imprimé textuellement dans le Compte-rendu du Congrès. La discussion sur ce sujet sera mise à l'ordre du jour de demain.

M. Schimper communique, de la part de son cousin, M. le docteur Carl Schimper, de Munich, un mémoire sur la construction de la fleur des crucifères.

« La fleur des crucifères est une fleur meiomérique, c'est-à-dire une fleur dont le système carpellaire (feuilles carpellaires, le *carpidium*) se trouve construit sur un nombre moindre que celui commencé par le calice. Elle offre 4 feuilles calicinales, 4 feuilles florales, 4+4 étamines (feuilles polliniques *melbra*), et seulement 2+2 membres du système carpellaire, dont les deux externes manquent ordinairement, tandis que les deux internes existent.

« Elles n'ont pas leurs 4 carpides disposés sur un seul cycle, mais bien 2+2 disposés sur deux cycles différents, dont le premier fait une pause. M. Schimper donne des exemples d'un grand nombre d'autres plantes meiocarpiques dont les parties internes de la fleur se trouvent construites sur une base pentamérique; les *Campanula*, par exemple, qui présentent 5 sépales, 5 pétales, 5 ou 5+5 étamines, n'ont que 3 carpides; les *Asperifoliæ*, les *Labiatæ* et les Solanées n'en ont que 2 (2+2!) (dans les Papilionacées, où l'on n'en trouve qu'un, la prédisposition était pour 2).

« Ce qui arrive pour les fleurs pentamériques peut aussi arriver pour les fleurs tétramériques. Nous citons seulement le *Rhamnus catharticus*, qui a 3 carpides, le *Mahringia*, qui en a 2. M. Schimper montre par une série d'exemples (les *Triglochin palustre* et *maritimum*, dont le premier n'a que 3 feuilles carpellaires; le second, 6; les *Orchis*, les *Iris*, le *Campanula medium*, etc.) que le système carpellaire peut présenter un cycle *en repos* (pause) à l'état ordinaire, *en action*, à l'état exceptionnel. Dans les *Cratægus*, les *Potentilla* et d'autres dicotylédones de la famille des Rosacées, on trouve souvent des cycles du système pollinique en repos (*Schwindelkreisel*); c'est aussi le cas dans les crucifères. Dans la plupart des crucifères, ce n'est que le cycle interne qui se montre complet en offrant le nombre 4; celui-ci, correspondant aux 4 étamines plus longues, le cycle externe ne se trouve en action que partiellement en ne montrant que les deux petites étamines qui occupent la place vis-à-vis des sépales latéraux. Mais il y a une crucifère qui montre l'inverse de la construction ordinaire; la fleur de cette plante est privée de tout ce qui existe dans la fleur des autres crucifères et pré-

Digitized by Google

sente seulement les parties qui manquent à celles-ci; c'est le *Lepidium ruderale (Senkenbergia)*, que M. Schimper a nommé *Pelidium*, tant pour exprimer la physionomie extérieure de la plante (πηλις, sans couleur, pâle) que pour rendre attentif à sa singularité morphologique.

«M. Schimper fait remarquer que de toutes les fleurs tétramériques il n'y en a aucune qui présente autant de difficultés que la fleur des *Plantago*, fleur qui, sans la découverte que les parties internes se trouvent construites sur un calice pentamérique, ne saurait nullement être expliquée. Cette découverte a montré que la fleur des plantago est construite à la manière des *Veronica*, dont déjà les graines font présumer une analogie entre les Plantaginées et les Véronicées. M. Schimper a en sa possession un épi floral du *Veronica incana*, qui montre dans toutes ses fleurs une construction fondamentale pentamérique. Pour revenir au système carpellaire des crucifères, M. Schimper fait observer que les carpelles antérieurs et postérieurs se trouvent soudés aux carpelles latéraux à l'état ordinaire, mais libres par exception; il cite l'exemple de la fleur d'un échantillon de *Sinapis arvensis*, où les carpelles antérieurs et postérieurs se trouvent développés.»

M. Bertrand de Lom, membre de la Société géologique de France, met sous les yeux de la Section plusieurs échantillons de minéraux, savoir:

«1. L'existence de l'anatase dans le peroxyde de fer de Framont, en octaèdres aigus, modifiés, d'une perfection étonnante.

«Ce fait pourra expliquer l'origine de l'oxyde de Titane qu'on a observé depuis quelque temps dans les cheminées de certains hauts-fourneaux.

«2. Un silicate de soude cristallisant en octaèdre à base carrée, très-près du régulier.

«Cette substance présente des phénomènes de groupement de cristaux, à angles rentrants, analogues à ceux du rubis spinel. D'après l'analyse qu'en a faite M. Damour, cette espèce doit être regardée comme nouvelle.

«C'est dans la formation volcanique de Sasbach (grand-duché de Bade) que cette substance se trouve en petits cristaux.

«M. de Drée l'a nommée *faujasite*, en l'honneur de Faujas Saint-Fond, qui a écrit sur les volcans.

«3. Un sulfate de chaux hydraté, de formation ignée contemporaine, en cristaux limpides, très-beaux et d'un grand volume.

«C'est dans les houillères embrasées des environs de Rive-de-Gier (Loire) que le phénomène s'est produit.

«4. Le corindon bleu et le grenat rouge à base de fer, faisant partie constituante accessoire d'une pegmatite, laquelle s'observe en rognons enveloppés de brèches basaltiques ou de laves scorifiées.

«De semblables faits ne laissent aucun doute sur l'origine de ces gemmes, et permettent de conclure, avec raison, que s'il existe des

Digitized by Google

corindons et des grenats de formation volcanique, il en existe aussi, dans ces mêmes circonstances, qui ont été évidemment arrachés au granit, par la cause ignée soulevante, et disséminés dans les produits volcaniques.

« 5. Une substance d'un vert bouteille foncé, à poussière verte, éclat vitreux assez vif, rayant légèrement le verre; elle cristallise en octaèdre régulier et est infusible.

« Cette substance se présente ordinairement en rognons facilement clivables, dans un talc-schiste vert, à base de grenats rouges, dans la vallée d'Aoste, en Piémont.

« L'auteur propose de l'appeler *Sismondite*, en l'honneur de M. Sismonda, professeur de minéralogie à l'université de Turin, et auteur de la carte géologique du Piémont, dont la publication doit avoir lieu incessamment.

« 6. Un silicate ou sous-silicate rose à base de manganèse, à structure lamellaire, rayant le verre, d'une ténacité considérable; poids spécifique encore inconnu.

« Cette substance, exposée aux réactions atmosphériques d'une année, comme je l'ai éprouvé par l'effet d'un oubli, perd complétement sa couleur rose et devient noire.

« Ce fait prouve clairement que ce silicate de protoxyde de manganèse n'est pas celui connu sous le nom de *rhonite*, qui conserve sa couleur rose indéfiniment.

« Le silicate de manganèse noir, résultant des modifications de ce silicate rose, peut être considéré, à juste raison, comme un minerai pseudomorphique, par épigynie du minerai rose.

« Ces substances, extraites depuis quelque temps, constituent un petit amas de forme ellipsoïdale, allongée, dont le grand axe était parallèle à la stratification d'un micachiste subordonné, de la vallée de Saint-Marcel, dans lequel il était enclavé.

« 7. Un fluorure de calcium, d'un blanc très-uniforme, en masses lamellaires d'un clivage difficile, d'un poids spécifique et d'une dureté supérieurs à ceux des fluorures des autres localités connues, sans phosphorescence et sans décrépitation.

« M. Bertrand propose de donner à cette variété le nom de *Drancéite*, du nom de la vallée de la Drance (Bas-Valais), dans laquelle elle a été observée.

« Cette substance sert de gangue à un sulfure de plomb, lequel est subordonné à une roche amphibolique.

« 8. Et enfin, pour derniers faits, l'aimant cristallisé en octaèdre, prenant la limaille de fer; et quatre formes nouvelles dans le fer oxydulé ou aimant, savoir : le dodécaèdre rhombaïdal tronqué sur ses arêtes; le trapézoèdre résultant de la forme précédente par extension de ses plans modifiants; le même dodécaèdre biselé sur ses arêtes; et enfin le solide à quarante-huit faces, analogue à celui qu'offre le diamant, résultant de la forme précédente par extension des plans modifiants.

Digitized by Google

« Ces quatre formes ont été trouvées dans le fer oxydulé de Traverselle. »

Avant de lever la séance, M. le Président désigne MM. Fée, de Billy et Lereboullet pour faire partie de la commission chargée d'organiser la Société encyclopédique des bords du Rhin.

La séance est levée.

Séance de clôture. — Du 9 octobre 1842.

Rapporteur : M. LEREBOULLET, *Secrétaire.*

Le procès-verbal est lu et adopté.

Sur la proposition du Secrétaire, la Section vote l'impression du mémoire de M. le docteur C. Schimper, lu dans la séance précédente.

M. de Lavalette écrit qu'il ne peut se rendre à la séance, et donne quelques-unes de ses idées sur la formation de la houille. M. de Lavalette annonce que son mémoire paraîtra dans l'un des prochains numéros de l'*Écho du monde savant.*

La parole est à M. Lereboullet :

« M. Lereboullet communique un travail sur la *Ligie des hypnes*, petit crustacé isopode de la famille des cloportides, qui vit aux environs de Strasbourg dans la mousse humide. L'auteur fait connaître ses caractères extérieurs et les principales circonstances de son organisation. Ce mémoire est accompagné de planches qui sont mises sous les yeux de la Section. M. Lereboullet pense qu'il faut maintenir le genre *Ligidium* établi par M. Brandt pour cette espèce.

« M. Lereboullet communique les résultats d'un autre travail sur la détermination des espèces de cloportides appartenant aux genres *Oniscus*, *Philoscia* et *Porcellio*. Il croit devoir supprimer le genre *Philoscia* établi par Latreille sur des caractères insuffisants, l'auteur n'ayant trouvé aucune différence de formes entre la philoscie des mousses et le cloporte des murailles. Il propose en conséquence de lui restituer le nom d'*Oniscus muscorum*, que Cuvier lui avait donné.

« Quant au genre *Porcellio*, M. Lereboullet décrit les espèces suivantes, trouvées à Strasbourg : *P. scaber* (avec ses trois variétés distinguées par M. Brandt sous les noms de *unicolor*, *marginatus* et *marmoratus*); *P. dilatatus* BRANDT, *P. lævis* LATR., *P. pictus* BR. (avec ses variétés : *tessellatus*, *marmoratus* et *flavo-maculatus*), *P. armadilloïdes* LEREB., et *P. trivittatus* LEREB. L'auteur a décrit ces espèces

Digitized by Google

avec tous les détails nécessaires, en prenant surtout pour caractères spécifiques, ainsi que l'a fait M. Brandt, les lobes du front et le dernier article de l'abdomen.

« M. Lereboullet fait connaître, en terminant, le procédé qu'il emploie pour exposer les petits animaux que l'on conserve dans l'esprit de vin, tels que les araignées, certains insectes, les petits crustacés, etc. Ce procédé consiste à coller ces animaux, à l'aide de gomme arabique, sur de petites feuilles de carton blanc, lisse, coupées d'après les dimensions des vases; quand la gomme est sèche, on met la plaque de carton dans de l'alcool presque pur (28 à 30 degrés de l'aréomètre de Baumé). On peut, de cette manière, étendre les pattes et placer les animaux dans telle position qu'on veut leur donner. Cette méthode, employée au Musée de Strasbourg depuis trois années, a obtenu les suffrages de tous les étrangers qui sont venus visiter les collections. Lorsque les objets que l'on veut exposer sont blancs ou de couleur claire, on emploie du carton recouvert de papier glacé noir. »

M. Kirschleger lit une note sur l'*ovaire infère*, dans laquelle il combat l'opinion émise par Schleiden contre celle de Decandolle.

« Vous connaissez tous, dit M. Kirschleger, l'opinion établie en 1801 par Baasch, et reproduite par M. Decandolle en 1826, dans son *Organographie* et en partie déjà dans sa *Théorie élémentaire*, sur l'ovaire infère.

« Ces auteurs condamnèrent la doctrine ancienne de l'épigynie et de la périgynie, établie avec tant de ténacité par A. L. de Jussieu. Tous les bons livres élémentaires, Bischoff, Lindley, etc., partagèrent l'opinion de Decandolle, c'est-à-dire qu'ils envisagèrent l'ovaire infère comme un ovaire adhérent au tube calicinal. Dans toute fleur il y a véritablement hypogynie; mais dans la périgynie il y a adhérence des bases pétaliques et staminales à la paroi interne des sépales cohérents en tube dans leur partie inférieure, le cycle carpellaire étant encore parfaitement libre. Dans l'épigynie, ce dernier se soude également au calice par l'intermédiaire des bases pétaliques et staminales.

« Telle est, en peu de mots, la doctrine candollienne admise également par la grande majorité des morphologues allemands et anglais.

« Toutefois il y avait encore divergence sur la nature des bases pétaliques et staminales adhérentes au calice. Les uns croyaient qu'elles appartenaient à un prolongement de l'axe du pédoncule; M. Decandolle même partageait cette opinion. Ce prolongement de l'axe sur le tube calicinal était décrit sous le nom de *disque*, de *torus*, etc.

« Ces considérations ne détruisaient ni la périgynie ni l'épigynie de Jussieu. Tout le monde botanique admettait généralement cette opinion sur la morphologie de l'ovaire infère, quand M. Schleiden vint, en 1839 (*Wiegmanns Archiv*), et plus récemment encore, dans ses *Éléments de la botanique scientifique*, imprimer ces paroles : « Un des exemples les plus saillants de la légèreté et de l'inconséquence des botanistes, c'est l'opi-

Digitized by Google

nion de Decandolle sur l'ovaire infère. On dit que dans les Iridées, les Onagraires, le calice est adhérent à l'ovaire. Personne n'a même osé douter de la vérité de cette assertion. Eh bien, il faut la rayer complétement de nos doctrines scientifiques; c'est une erreur grossière que le développement de la fleur ne justifie d'aucune manière. » L'auteur renvoie à son opinion déjà exprimée dans *Wiegmanns Archiv*. Voici ce que nous y lisons : « Le véritable ovaire infère (on en excepte l'ovaire infère des Pomacées) n'est nullement formé par les feuilles carpellaires; mais il est au contraire exclusivement formé par l'axe creusé, à l'instar de ce qui a lieu dans la figue. Les feuilles carpellaires ne servent qu'à former les styles et les stigmates, et l'on remarque même que la cavité ovarienne est déjà très-avancée dans son développement, alors que l'on trouve à peine des traces du style et du stigmate. Les ovaires dits infères des Asarinées, des Ombellifères, des Onagraires, des Iridées, etc., appartiennent tous à ce système d'ovaire axile. Ainsi l'ovaire infère n'est que l'axe creusé, en même temps que les ovules ne sont jamais que des bourgeons naissant sur des placentaires centraux ou déviés sur les parois. »

« L'urcéole des rosiers n'est également, d'aprés Schleiden, qu'un axe creusé dont les parois donnent naissance aux ovules.

« Il nous est impossible d'admettre ces opinions. Plusieurs monstruosités nous offrent des arguments à y opposer. Ainsi nous avons observé une antholyse de *Campanula persicifolia*, qui nous offrait une disjonction et une extension de tous les cycles floraux; au sommet de l'axe se trouvaient trois feuilles carpellaires avec leurs bords étalés, épaissis et chargés de rudiments ovulaires, tandis que dans l'état ordinaire ces trois feuilles carpellaires sont adhérentes au tube calicinal par l'intermédiaire des bases pétaliques et staminales.

« Trois monstruosités de rosier nous démontrent que l'urcéole de la fleur de cet arbuste est formé par les bases élargies ou stipules, soudées ou cohérentes par leurs bords; car dans ces cas monstrueux, ces feuilles calicinales étaient libres et développées comme les feuilles ordinaires; l'axe se continuait et présentait alors tous les caractères des Renonculacées proprement dites.

« Une autre monstruosité, celle que nous avons observée sur le *Tragopogon pratensis* (*Mém. de la Société d'hist. nat. de Strasbourg*, III, 2e liv.), nous révèle également que l'ovaire infère des Composées est formé par deux feuilles carpellaires qui naissent au-dessus des étamines, et qui s'effilent vers le sommet; cette atténuation constitue les deux branches du style à l'état ordinaire. Dans cette monstruosité, tous les cycles floraux (calices, cor., étam., carp.) étaient disjoints et séparés. La fleur ordinairement à insertion épigyne s'est donc présentée à nous avec tous les caractères de l'hypogynie.

« Nous croyons que ces quelques faits nous autorisent à admettre encore l'opinion candolléenne, à savoir que l'ovaire infère est produit par la cohérence des carpidies et leur adhérence au tube calicinal à sépales soudés par leurs bases, adhérence opérée par l'intermédiaire des bases

Digitized by Google

pétaliques et staminales. Comment d'ailleurs encore expliquer les cloisons des Iridées, des Onagraires dans le système de Schleiden? Ces cloisons trouvent une explication facile dans l'opinion candolléenne.»

M. Duvernoy communique quelques idées et quelques faits relatifs à la génération.

«M. Duvernoy rappelle les conditions nécessaires pour que la fécondation puisse s'opérer, le développement de l'ovule et sa marche vers la surface de l'ovaire, où il est destiné à recevoir l'action vivifiante de l'élément fourni par le mâle. Quand la fécondation n'a pas lieu, les œufs tombent et se perdent: il y a là sans doute une cause de stérilité. L'élément du mâle est porté sur l'ovule par l'intermédiaire de parties vivantes de l'organisme qu'on avait improprement appelées animalcules et qu'on désigne généralement maintenant sous le nom de *spermatozoaires*. M. Duvernoy décrit une nouvelle forme de ces prétendus animalcules qu'il a observée dans le homard, et qui est très-différente de celle qu'on rencontre dans l'écrevisse; c'est une espèce de cône irrégulier, muni d'un filet qui se détache d'un des points de la surface, à quelque distance de la base du cône.

«M. Duvernoy termine par quelques faits relatifs à l'œuf fécondé. Il fait d'abord remarquer la différence qu'il y a entre le nombre et le volume des œufs dans l'écrevisse et la langouste; puis il rend compte des observations qu'il a eu l'occasion de faire sur le développement des œufs de l'écrevisse de rivière. Ces observations concordent parfaitement avec celles de Rathke, et, chose remarquable, il a existé une coïncidence parfaite entre l'époque du développement à Paris et à Dantzig, ce qui prouve que la différence de climat influe peu sur le développement. M. Duvernoy a vu les petites écrevisses au moment où elles venaient d'éclore, et il n'a pas observé que ces petites écrevisses fussent aussi différentes des écrevisses adultes qu'on l'a prétendu récemment.»

A cette occasion M. Fée rapporte l'observation suivante :

«Ayant examiné au microscope de l'urine rendue immédiatement après une défécation un peu pénible, M. Fée a vu dans cette urine des animalcules spermatiques qui s'y mouvaient avec agilité, aussi longtemps que l'urine restait chaude; ces animalcules existaient quelquefois en quantité considérable. M. Fée a aussi trouvé fréquemment dans ces urines, des globules arrondis, lisses, assez gros quelquefois pour être vus sans le secours d'instruments grossissants; ces globules étaient des espèces de kystes remplis d'animalcules et tout à fait analogues aux capsules spermatiques qu'on observe chez les animaux.»

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président, avant de clore les travaux de la Section, prononce l'allocution suivante :

«Avant de nous séparer et de suivre ailleurs la tâche et la destinée

Digitized by Google

que chacun de nous a reçues de la Providence, je voudrais vous montrer, dans une courte esquisse de vos travaux, que vous avez rempli, autant qu'il dépendait de vous, le double but des Congrès scientifiques : celui d'avancer la science et de la répandre. Si vous n'avez pas eu l'occasion de discuter toutes les questions du Programme, des objets non moins essentiels ont été préparés et traités *ex professo* par plusieurs d'entre vous.

« Ils sont trop présents à votre mémoire pour que je vous les rappelle en ce moment.

« Je n'ai donc plus, avant de lever votre dernière séance, avant de clore vos travaux, qu'à vous remercier de nouveau cordialement de l'honneur que vous m'avez fait de me choisir pour les diriger. Vous avez ainsi augmenté très-sensiblement les souvenirs ineffaçables qui m'attachent à cette noble cité, à cet établissement dont la belle organisation assure la durée, à ce lieu même où j'ai repris à l'âge de cinquante ans, après une longue interruption, ma carrière scientifique.

« C'est ici que je l'ai terminée dans l'académie de Strasbourg, après onze années d'efforts assidus pour propager les saines doctrines de la science ; c'est de cette place même que j'ai pris congé, en 1838, de mes chers disciples ; c'est ici qu'ils sont venus me surprendre de la manière la plus touchante en me décernant spontanément un témoignage durable de leur attachement. C'est d'ici que je dois prendre un nouveau congé non moins touchant pour celui dont le cœur, toujours sensible malgré l'hiver de son âge, a dû être vivement ému de la marque insigne d'estime que vous avez bien voulu lui décerner. Si quelque chose peut adoucir les regrets de vous quitter, c'est le souvenir même de cette honorable réunion, de cette fraternité qui a régné pendant sa trop courte durée entre les adeptes de la science, quelle que soit leur origine nationale ; c'est cette fusion d'idées qui amène celle des sentiments ; c'est cette tendance humanitaire des sciences et des lettres qui marchent à la suite du christianisme, pour rapprocher les nations comme les enfants d'une même famille.

« Permettez-moi de compter, pour le peu d'instants que la Providence me réserve, sur votre souvenir, sur votre estime, sur votre attachement, comme je vous prie de compter sur ma reconnaissance. »

Ces paroles de M. Duvernoy sont accueillies par de vifs applaudissements.

Sur la proposition de M. de Billy, la Section vote des remercîments à son Président.

La séance est levée à une heure.

Digitized by Google

DEUXIÈME SECTION.

SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES.

Première séance. — Du 29 septembre 1842.

Rapporteur : M. FARGEAUD, *Secrétaire.*

La séance est ouverte à huit heures et demie par M. Fargéaud, Secrétaire, assisté de MM. Laquiante, ancien capitaine du génie, et Kopp, professeur à l'École normale, Secrétaires adjoints.

Très-peu de membres inscrits sur la liste officielle assistent à cette séance. Un membre fait remarquer que l'heure d'abord indiquée était midi et demi, et qu'un certain nombre de personnes peuvent ne pas connaître le changement qui a été annoncé à la fin de la première séance générale.

Un autre membre ajoute qu'il est à sa connaissance que beaucoup de membres inscrits pour la deuxième Section assistent dans ce moment à la séance de la quatrième Section, et qu'un changement dans les heures des séances de ces deux Sections devient indispensable.

Par suite de ces deux observations, le Bureau, d'accord avec les membres présents, décide que le scrutin restera ouvert jusqu'à une heure de l'après-midi.

Avant de procéder au dépouillement du scrutin, la Section, considérant que plusieurs savants étrangers à la ville quitteront Strasbourg avant la fin du Congrès, décide qu'elle nommera quatre Vice-présidents, si toutefois un nombre suffisant de noms se trouve sur les bulletins qui ne contiennent chacun que quatre désignations.

Le dépouillement du scrutin pour la présidence donne les résultats suivants :

Nombre de votants. . . . . 45.

Pour la présidence :

M. BOUSSINGAULT a réuni. . . . . 43 voix.

Digitized by Google

Pour la vice-présidence.

MM.	DE HALDAT	35 voix.
	KUPFFER	31
	LECOQ	24
	VOGEL	21

En conséquence, le bureau provisoire proclame M. Boussingault, membre de l'Académie des Sciences, Président de la Section.

Les Vice-présidents sont :

MM. DE HALDAT, correspondant de l'Académie des Sciences;
KUPFFER, membre de l'Académie des Sciences de Saint-Pétersbourg;
LECOQ, professeur d'histoire naturelle à Clermont-Ferrand;
VOGEL, professeur de chimie, à Munich.

La Section décide qu'elle s'occupera dans la séance de demain des questions de météorologie.

M. Vogel, présent à la séance, prend place au bureau et remercie l'assemblée.

Deuxième séance. — Du 30 septembre 1842.

Rapporteur : M. FARGEAUD, *Secrétaire.*

MM. Boussigault, Lecoq et Vogel prennent place au bureau.

M. le Président ouvre la séance à huit heures un quart, et donne la parole à M. Morin, ingénieur des ponts et chaussées à Vesoul. Cet observateur prend pour texte de sa dissertation une question envoyée par lui à la commission centrale et mise à l'ordre du jour pour cette séance; savoir :

Sur quelle théorie pourrait-on se fonder pour arriver à prédire le temps, et quel est le genre de formule à employer pour cela ?

M. Morin commence par lire quelques passages d'un mé-

Digitized by Google

moire déjà imprimé dans le Compte-rendu de la huitième Session du Congrès scientifique tenue à Besançon : il développe ces passages, en essayant de prouver d'abord qu'on ne doit pas désespérer d'arriver à l'art de prédire le temps beaucoup à l'avance.

« A toutes les époques, dit-il, dans tous les pays, on a observé des « signes qui annoncent l'apparition de certains phénomènes.... on dé- « couvre, quoique de loin en loin, de nouvelles liaisons entre les phé- « nomènes météorologiques. Ainsi M. Redfield a trouvé la manière « dont se dirigent les ouragans et les lois d'après lesquelles soufflent les « vents qui les forment; M. Dowe, les rapports d'après lesquels les vents « se succèdent et les phénomènes qui les accompagnent le plus ordinai- « rement; M. Howard a fait voir comment les diverses formes de nuages « se succèdent et comment elles annoncent le temps; etc. »

Abordant la seconde partie de la question, M. Morin commence par annoncer qu'il a déjà recueilli une masse de matériaux à l'aide desquels on pourrait composer une sorte d'histoire météorologique du globe depuis environ l'an 800 de notre ère jusqu'à l'époque actuelle : il résulte pour lui, des comparaisons qu'il a faites, qu'on ne peut jusqu'à présent établir aucune période météorologique; qu'à chaque seconde de temps il tombe sur la terre entière la même quantité de pluie, de même qu'elle reçoit la même quantité de chaleur, etc.

M. Morin énumère ensuite les diverses causes qui influent sur ce qu'on appelle vaguement le temps. Les unes sont constantes, les autres variables d'une année à l'autre : « Ce qui influe le plus, ajoute-t-il, « sur le changement du temps d'une année à l'autre, c'est l'état plus « froid ou plus chaud, plus sec ou plus humide de la surface de la terre : « or la nature des saisons qui viennent de s'écouler déterminant cet « état, on pourra déduire ce qui doit avoir lieu dans l'atmosphère, de « ce qui s'y est passé antérieurement, etc.

Du reste M. Morin ne se flatte pas d'être arrivé à des formules infaillibles, tant s'en faut : s'il a pu se faire quelquefois cette illusion, l'événement n'a pas tardé à le détromper; cependant il nous a annoncé avec quelque assurance que cette année la ligne de séparation entre les pays secs et les pays humides coupe diagonalement l'ancien monde du nord-est au sud-ouest : d'où résulte une année humide pour la Chine, une grande crue pour le Nil, etc.

M. Hugueny, professeur des sciences physiques à Dijon, répond à M. Morin et lui demande d'abord :

1. S'il croit que d'un jour à l'autre les variations d'un même lieu dépendent des variations antérieures des différents points de la surface du globe, et non pas seulement des variations du lieu où les observations se font.

2. S'il croit aussi que pour la majeure partie de la surface

Digitized by Google

du globe, pour la surface des mers, par exemple, et pour les zones polaires, il soit impossible de faire des observations continues.

Les réponses de M. Morin étant nécessairement affirmatives sur ces deux questions, la conséquence qui en a été déduite par M. Hugueny, c'est que d'une année à l'autre, d'un jour à l'autre, d'une heure à l'autre, il sera impossible de prédire les variations atmosphériques d'un même lieu.

M. Cook pense qu'on attribue trop peu d'importance aux marées atmosphériques résultant de l'action combinée de la lune et du soleil. En ayant égard aux soixante à soixante-douze heures de retard qu'éprouve cette sorte de flux et de reflux, il dit avoir formé des tableaux à l'aide desquels, pendant six ans, il a pu prédire les changements de temps et réussir environ trois fois sur *quatre*. Il dépose entre les mains du Secrétaire un travail relatif à cet objet.

M. Baruffi ajoute aux faits précédemment énoncés que l'état de la végétation doit être pris en considération par les météorologues, puisque l'Égypte, qui pendant de longues années était presque privée de pluie, en reçoit d'assez fréquentes depuis les nombreuses plantations faites par le pacha : il fait en outre remarquer que si, comme l'ont supposé divers savants, notre globe se trouve à certaines époques dans des régions de l'espace de température différente, il doit en résulter de grandes modifications dans les phénomènes atmosphériques.

Enfin M. le Président Boussingault fait observer que M. le docteur Mutis, qui a recueilli pendant quarante ans, dans les régions équatoriales, toutes les données atmosphériques, n'a pas trouvé de différences sensibles d'une année à l'autre dans les moyennes.

Troisième séance. — Du 1er octobre 1842.

Rapporteur : M. FARGEAUD, *Secrétaire.*

M. Boussingault, Président, MM. de Haldat et Lecoq, Vice-présidents, prennent place au bureau.

Digitized by Google

M. le Secrétaire dépose les ouvrages suivants au nom de M. Morin, qui en fait hommage à la Section :

1. *Correspondance pour l'avancement de la météorologie ;* huit brochures in-8°, publiées depuis 1827 jusqu'en 1840.
2. *Instruction sur la manière de faire des observations météorologiques.*

Au nom de M. Parisot :

Un grand cahier manuscrit intitulé : *Météorologie du département des Vosges ;* tableaux. Cet ouvrage est adressé à la Section par le bureau central, afin qu'il soit fait un rapport sur son contenu, si la Section le juge convenable.

La Section a voté des remercîments à M. Parisot.

Lecture est faite du procès-verbal de la séance de la veille. M. Hugueny, à cette occasion, déclare que l'opinion négative qu'il a énoncée doit se rapporter non pas à une prédiction vague du temps, mais bien à la prétention que paraît avoir M. Morin d'arriver à déterminer, pour un moment donné et pour un lieu donné sur la surface du globe, les degrés thermométriques et hygrométriques, la hauteur du baromètre, la direction et l'intensité des vents, l'état électrique de l'atmosphère, etc.

M. de Lavalette fait connaître que, d'après l'opinion de M. Coulvier-Gravier, il existe dans les régions supérieures de l'atmosphère des courants qui, au bout de deux ou trois jours, descendent dans les régions inférieures, et dont l'observation lui permet de prédire d'avance la direction et l'intensité des vents, et par suite les changements atmosphériques qui en dépendent.

La région dans laquelle ces courants ont lieu est aussi celle dans laquelle s'observent les étoiles filantes, d'où il faudrait conclure que celles-ci sont plus rapprochées qu'on ne le croit généralement, ou que l'atmosphère s'étend à une hauteur très-considérable.

M. de Lavalette a en outre rappelé qu'il existe des relations très-intimes entre les variations magnétiques et les variations de l'atmosphère.

M. Baruffi cite à cette occasion des observations récemment

Digitized by Google

faites en Italie; il insiste en outre sur la nécessité de vérifier plus souvent l'exactitude des instruments employés, et fait remarquer que l'usage des appareils magnétiques est peut-être trop négligé en France.

Enfin, M. le Président Boussingault ajoute que sous les tropiques, où les variations magnétiques sont peu sensibles, les variations atmosphériques sont également très-faibles.

Lecture faite des questions chimiques du Programme, M. Béchamp obtient la parole sur la quinzième question :

Quelles sont les causes physiques et chimiques qui, dans la nature, déterminent journellement la mise en liberté de l'acide silicique?

Il indique les expériences qu'il se proposait de faire, ainsi que les points de vue théoriques qui devaient le guider dans des recherches qui ne sont pour ainsi dire que commencées.

M. Engelhardt, directeur des forges de Niederbronn, fait observer qu'un mémoire très-détaillé à ce sujet avait déjà été présenté à l'Académie de Berlin.

M. Boussingault rappelle à cette occasion les travaux de Saussure et de M. Payen sur des sujets analogues.

La séance est levée à onze heures.

Quatrième séance. — Du 3 octobre 1842.

Rapporteur : M. FARGEAUD, *Secrétaire.*

MM. de Haldat et Lecoq occupent le bureau.

Après quelques observations de M. Baruffi, le procès-verbal est adopté.

M. de Haldat se proposant de prendre la parole, cède le fauteuil à M. Lecoq. Le mémoire de M. de Haldat a pour titre :

Recherches sur la puissance motrice et l'intensité des courants de l'électricité dynamique.

Ce travail important se compose de la description des appareils employés par l'auteur et des nombreuses données expérimentales qu'il a obtenues, les unes nouvelles, les au-

Digitized by Google

tres confirmant des résultats trouvés par d'autres physiciens; il le termine par les conclusions suivantes :

« Quelle que soit la théorie admise pour leur explication, il résulte de ces faits :

« 1. Que les modifications dans l'état moléculaire des corps n'exercent aucune influence sur l'intensité des courants, en exceptant pourtant celles qui diminuent l'agrégation.

« 2. Que l'altération de l'agrégation ne modifie les courants que par la diminution du contact entre les molécules intégrantes des conducteurs.

« 3. Que la puissance ou force magnétique n'exerce aucune influence sur l'intensité des courants de l'électricité dynamique.

« 4. Que les courants d'électricité statique n'exercent aucune influence sur les courants d'électricité dynamique, et que ces derniers courants n'exercent sur eux-mêmes aucune influence, à moins qu'ils ne soient transmis par le même conducteur ou par des conducteurs intimement unis.

« 5. Enfin, comme conséquence générale, que les courants d'électricité dynamique sont animés d'une force motrice dont la puissance ne peut être sensiblement altérée que par le défaut de contact entre les parties intégrantes des conducteurs qui les transmettent. »

Cette lecture a vivement intéressé la Section, qui en a voté l'impression dans le Compte-rendu[1].

M. Kopp, docteur ès sciences, professeur à l'École normale de Strasbourg, fait remarquer que plusieurs des observations de M. de Haldat, sur l'influence de la chaleur, sont opposées à celles de divers physiciens, tels que Lenz, Jacobi, Fechner, etc. Au reste, M. de Haldat avait déjà annoncé lui-même que ses résultats étaient, sur quelques points, opposés à ceux de M. Pouillet.

Personne ne demandant plus la parole, M. le docteur Kreutzberg, de Prague, présente de l'essence de térébenthine, modifiée par l'acide sulfurique, et ayant la propriété de dissoudre rapidement et à froid le caoutchouc, en lui conservant ses propriétés essentielles : il montre une série d'échantillons de solutions et de feuilles de caoutchouc préparées par sa méthode.

M. Münch, directeur de l'École industrielle, après avoir lu quelques considérations sur les courants électro-dynami-

[1] Voy. mémoires de la 2e Section, 2e vol.

Digitized by Google

ques et leurs applications, présente ses nouveaux appareils galvaniques et les fait fonctionner sous les yeux de la Section, qui lui témoigne une vive reconnaissance[1].

La Section des beaux-arts fait prévenir la deuxième Section qu'elle a nommé une commission pour faire un rapport sur l'horloge de M. Schwilgué. Elle pense qu'il est convenable que la deuxième Section nomme aussi une commission qui se joindra à celle des beaux-arts, et ira mercredi prochain, à deux heures, entendre les communications que M. Schwilgué voudra bien faire et examiner son horloge. Cette proposition, mise aux voix, est adoptée par acclamation, et M. le Président désigne comme membres de cette commission : MM. Baruffi, professeur à Turin; Laquiante, Secrétaire adjoint; Hugueny, professeur à Dijon; Frisiani, astronome de l'Observatoire de Milan; Kupffer, membre de l'Académie des Sciences à Saint-Pétersbourg; Fargeaud, Secrétaire.

M. le Président lève la séance à onze heures et demie.

Cinquième séance. — Du 4 octobre 1842.

Rapporteur : M. FARGEAUD, *Secrétaire.*

MM. les Vice-présidents Kupffer et Lecoq prennent place au bureau. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

Sur la proposition de M. Fargeaud, la Section décide par acclamation que M. Persoz sera prié de prendre place au bureau comme Vice-président.

M. le vicomte de Lavalette adresse à la deuxième Section le dernier numéro de l'*Écho du monde savant;* il annonce qu'il a déposé dans la bibliothèque de l'Académie, pour la facilité des recherches scientifiques pendant la durée du Congrès, la collection des douze années du *Mémorial encyclopédique* et la collection de la seconde série de l'*Écho*

[1] Voy. le mémoire de M. Münch, t. Ier, p. 95.

Digitized by Google

du monde savant, journaux qui renferment les principaux travaux des savants de tous les pays, dans toutes les sciences.

M. Heydenreich dépose un travail qui a pour objet de répondre à la vingtième question du Programme :

Indiquer un moyen efficace, prompt et facile pour reconnaître les falsifications des huiles du commerce.

Ce travail sera lu dans la séance du jeudi 6 octobre.

M. Kopp dépose également un travail ayant pour titre :

Différence entre la force élastique de la vapeur et l'électro-magnétisme dans leur application comme force motrice.

M. de Haldat, Vice-président, fait hommage à la deuxième Section d'une brochure intitulée : *Recherches expérimentales sur le mécanisme de la vision.*

M. Kopp présente des considérations sur les circonstances qui produisent l'intensité des effets obtenus par la pile de M. Münch. Il passe en revue les différentes parties desquelles doit dépendre l'intensité d'un courant, et examine la manière dont elles sont représentées dans l'appareil cité.

En se servant de la formule d'Ohm, il détermine les circonstances dans lesquelles les effets doivent être les plus considérables, et indique la manière d'obtenir le maximum possible tant pour l'électro-magnétisme que pour l'électrolisation. En se fondant sur la différence qui existe entre la résistance de passage pour le cuivre et pour le fer, il indique la construction d'une pile à éléments cylindriques de fonte et de zinc, capable de produire des courants très-intenses.

M. l'abbé Morquin, professeur de physique au séminaire de Saint-Dié, convient que, sous le rapport de la force, la pile présentée par M. Münch ne laisse rien à désirer; mais il n'en est pas de même sous le rapport de la dépense et de la régularité : il lui semble que l'appareil connu sous le nom de *pile à courant constant* est préférable dans bien des circonstances. Il résulte d'une note écrite, dont il a fait lecture, que, pour lui, la pile à courant constant, composée d'un nombre variable de couples, suivant les applications, répond complétement à la deuxième question du Programme :

Quels sont les systèmes d'appareils galvaniques qui, sous le rapport de la force, de la dépense, de la régularité, etc.,

Digitized by Google

doivent être employés par ceux qui essayent de rendre utiles à diverses branches de l'industrie les propriétés des courants électriques ?

M. Persoz fait observer que la quantité d'électricité produite se trouvant en rapport avec les actions chimiques, dans ce genre d'appareils, en diminuant la dépense, on doit aussi diminuer les effets. Du reste, il est incontestable que l'appareil de M. Münch l'emporte sur la plupart de ceux qui ont été proposés, par la facilité des manipulations, dans les classes des colléges comme dans les cours publics.

M. Baruffi pense que la meilleure pile pour obtenir des effets mécaniques est celle dont se sert M. Jacobi à Saint-Pétersbourg, dans ses intéressantes recherches. Mais comme le platine, qui est un des éléments de cette pile, est d'un prix trop élevé, on pourrait tirer parti de la grande ductilité de ce métal, le réduire en feuilles très-minces et en recouvrir des plaques d'un autre métal.

Un membre, prenant la parole en allemand, ajoute qu'on a obtenu de très-bons effets en recouvrant de platine de simples feuilles de verre.

La Section ferme la discussion sur cette question, tout en regrettant de n'avoir pas reçu un plus grand nombre de communications sur un sujet aussi important.

M. Rameaux, professeur de physique et d'hygiène à la faculté de médecine de Strasbourg, donne communication d'un long et intéressant travail relatif à la température des végétaux, et dont voici une analyse :

« On peut rapporter les températures végétales à deux sources distinctes, qui sont : 1° les actions organiques ; 2° les influences météorologiques.

« La chaleur vitale résultant des actions organiques, paraît maintenant tout à fait démontrée par les recherches de M. Dutrochet ; mais cette découverte n'est d'aucun secours pour résoudre la question des températures végétales. Ces températures varient en effet dans des limites fort distantes : les variations se manifestent dans toutes les parties, quels que soient leur ancienneté, leur texture et leur diamètre ; tandis que la chaleur vitale ne s'aperçoit que dans les parties jeunes, molles et herbacées, et s'y montre même avec si peu d'énergie, que les instruments les plus délicats et les plus minutieuses précautions sont nécessaires pour la dévoiler. Il est impossible d'expliquer avec une

Digitized by Google

source de chaleur si locale et si faible, des effets si généraux et si intenses.

« Les influences météorologiques ont deux sortes d'action; l'une, *immédiate*, s'exerce sur les parties végétales exposées à l'air libre; l'autre, *médiate*, s'exerce sur le sol, et par suite sur la partie aqueuse de la sève.

« L'action immédiate est certainement la cause prédominante des températures végétales; son influence se lit à chaque ligne dans les propositions suivantes, toutes déduites de l'observation et formulées par l'auteur :

« 1. En général, il y a dans un arbre, à un instant quelconque, autant de températures différentes qu'il y a de points inégalement accessibles aux influences extérieures.

« 2. La somme de toutes ces températures, ou, si l'on veut, la chaleur intégrale de l'arbre, augmente avec la température ambiante et diminue en même temps qu'elle.

« 3. Les variations de chaleur sont plus rapides et plus intenses dans les couches végétales superficielles que dans les couches profondes : les parties qui ont un petit diamètre se refroidissent ou s'échauffent avec plus d'énergie et de vitesse que les parties d'un diamètre plus grand. Par là s'expliquent toutes les variations particulières de température qu'on observe dans les arbres suivant l'époque de la journée, l'éclat du soleil, la sérénité des nuits, l'état des vents, des saisons, etc.

« 4. L'action des rayons solaires est une des causes les plus puissantes des températures végétales.

« 5. Enfin la sève ascendante augmente ou diminue la température des parties qu'elle traverse, selon que ces parties ont une température inférieure ou supérieure à la sienne. »

Cette communication de M. Rameaux et les explications détaillées qu'il donne de vive voix, sont reçues avec un grand intérêt par la Section, qui vote l'insertion de son mémoire dans le Compte-rendu des travaux du Congrès scientifique[1].

Après cette lecture, M. Lecoq, Vice-président, et quelques autres membres font diverses observations relatives soit à l'effet thermométrique qui doit résulter de l'évaporation végétale, soit aux moyens d'expérimentation employés par M. Rameaux.

L'heure étant avancée, la Section décide que demain on ouvrira la discussion sur le mémoire qui vient d'être lu et sur la question générale proposée par le Programme (n° 8):

[1] Voy. les mémoires de la 2e Section, 2e vol.

Digitized by Google

Les végétaux ligneux ou herbacés ont-ils une température propre pendant les diverses saisons de l'année?

M. le Président lève la séance à onze heures et quart.

Sixième séance. — Du 5 octobre 1842.

Rapporteur : M. FARGEAUD, *Secrétaire.*

La séance est ouverte sous la présidence de M. Kupffer, assisté de MM. de Haldat et Persoz.

Le procès-verbal de la séance de la veille est lu et adopté.

Le Secrétaire lit une lettre adressée par M. Lecoq, Vice-président, qui se trouve forcé de quitter Strasbourg. « Je vous prie, dit-il, de remercier en mon nom les membres de la deuxième Section de l'honneur qu'ils m'ont fait en m'appelant à la vice-présidence; je n'ai dû cette marque de haute considération qu'à la bienveillance de mes collègues et à la déférence des habitants de Strasbourg, qui, dans toutes les Sections du Congrès, ont pris pour eux les fonctions pénibles du secrétariat, et ont laissé les honneurs aux étrangers. C'est avec bien du regret que je quitte si promptement une ville où nous avons été si bien accueillis, etc. »

M. Hugueny présente quelques observations sur le travail de M. Rameaux, et conteste l'une des propositions émises par l'auteur du mémoire : il fait surtout remarquer que, si l'on prenait pour sujets d'expériences d'autres plantes ligneuses, par exemple des palmiers, il est à croire qu'on arriverait à des propositions différentes.

Personne ne demandant plus la parole sur cette question, M. de Haldat fait connaître les résultats qu'il a obtenus en répétant, avec des appareils plus précis, ses anciennes expériences sur la diffraction.

« Ayant acquis, dit-il, le micromètre que Fresnel nous a donné pour mesurer les franges, j'ai choisi le cas où les agents impondérables peuvent être le plus facilement appliqués, celui où le fil métallique est opposé perpendiculairement à la direction du rayon lumineux introduit dans la chambre obscure. On sait que l'ombre du fil dilatée présente

Digitized by Google

des raies sombres, entremêlées de raies lumineuses en plus ou moins grand nombre, terminées par des raies lumineuses suivies de franges colorées. C'est dans les dimensions de ces franges, mesurées au micromètre de Fresnel, que nous avons cherché les preuves de l'impuissance des agents impondérables pour modifier le phénomène; les franges, en effet, ne peuvent varier que relativement à leur éclat, à leur largeur et à leur situation. L'œil peut facilement apprécier la première de ces modifications et le micromètre détermine les deux autres.

« En chauffant convenablement un fil de cuivre d'un millimètre de diamètre, en l'amenant même au rouge avec la lampe à esprit de vin, les franges n'ont présenté aucune variation avant, pendant et après l'incandescence. En expérimentant comparativement sur des fils d'acier égaux, aimantés ou non aimantés; sur des fils de cuivre, soit dans leur état naturel, soit parcourus par des courants d'électricité statique ou d'électricité dynamique, M. de Haldat n'a pu observer aucune modification dans les franges. »

La Section remercie M. de Haldat de sa communication.

M. Kopp a lu des considérations sur la différence qui existe entre la force élastique de la vapeur d'eau et l'électromagnétisme, dans leur application comme forces motrices [1].

« Pour déterminer avec précision la puissance des appareils galvaniques, et les cas dans lesquels ils pourront remplacer avec avantage les machines à vapeur, il examine ces deux forces sous les trois rapports suivants :

« 1. Les conditions de leur production;

« 2. Leur nature et les lois auxquelles elles sont soumises;

« 3. Les frais qu'elles occasionnent.

« Il arrive aux conclusions suivantes : que d'après les lois mathématiques des courants galvaniques, et quelle que soit la manière de les transformer en force motrice, leur emploi ne peut être avantageux que dans le cas d'un travail discontinu, fonctionnant et s'arrêtant rapidement, et n'exigeant pas une puissance considérable; que l'électromagnétisme ne pourra donc jamais remplacer la vapeur ni dans la navigation, ni sur les chemins de fer, ni dans les grands établissements mécaniques et industriels. »

Le travail de M. Kopp a été renvoyé à la commission centrale, pour être lu, s'il y a lieu, à l'une des séances générales.

La séance est levée à onze heures.

[1] Voy. les mémoires de la 2e Section, 2e vol.

Digitized by Google

Septième séance. — Du 6 octobre 1842.

Rapporteur : M. FARGEAUD, *Secrétaire.*

M. Kupffer, président, et MM. de Haldat et Persoz, Vice-Présidents, prennent place au bureau.

Un membre, M. le docteur Rauschenplatt, demande qu'une commission soit nommée pour visiter une voiture mécanique construite par un habitant de cette ville.

Le Secrétaire, sans s'opposer à cette visite, croit devoir faire observer que les voitures de cette espèce sont connues depuis longtemps et en général peu estimées des mécaniciens.

MM. Laquiante et Münch acceptent la mission d'aller voir cette machine.

M. Münch lit et dépose la note suivante :

« M. Münch a fait une observation sur le phénomène d'incandescence des fils de fer soumis à l'action d'un fort courant galvanique. En suivant avec attention la marche de l'expérience, on remarque d'abord l'apparition d'une vapeur très-sensible qui s'élève de toute la surface du fil; ce n'est qu'ensuite que le fil commence à rougir; bientôt il est rouge-blanc et commence à fondre. Cette fusion a toujours lieu d'abord à la surface, de sorte que la couche superficielle se ramasse en globules sur le reste du fil, devenu d'autant plus mince, et si on arrête le courant à temps, le fil se solidifie à l'instant dans cet état, et on peut l'examiner à loisir après le refroidissement. Je crois qu'on peut conclure de cette observation que le courant agit sur le fil du dehors en dedans, que toute son énergie, se portant dans le premier moment sur une couche superficielle très-mince, en élève la température au point de vaporiser le métal avant que la chaleur ait le temps de pénétrer dans l'intérieur; la marche ultérieure de l'expérience démontre suffisamment le sens dans lequel l'action a lieu. Il est encore à observer que l'apparition de la vapeur a lieu, quel que soit le soin qu'on ait mis à nettoyer et polir la surface du fil, et qu'elle ne peut donc être attribuée à la présence de corps étrangers. Le platine paraît présenter le même phénomène, quoiqu'à un degré plus faible. »

M. Heydenreich lit son mémoire sur les moyens de reconnaître la falsification des huiles; il répond à quelques objections qui lui ont été faites par le rapporteur de la Société industrielle de Mulhouse, à laquelle le travail avait été envoyé. Les moyens proposés sont :

« 1° Le développement de l'odeur propre des huiles par la chaleur.

Digitized by Google

« 2° L'action de l'acide sulfurique concentré et

« 3° La mesure de leur densité.

« Il insiste surtout sur ce dernier caractère dont la valeur avait été mise en doute par le rapporteur de la Société industrielle de Mulhouse qui croit que des huiles de même nom, également pures, mais de provenances différentes ne devaient pas avoir exactement la même densité.

« Les nombreuses expériences faites depuis dix-huit mois par M. Heydenreich démontrent au contraire que la densité des huiles provenant des mêmes graines mais cultivées dans des terrains différents, ne varient jamais que de deux ou trois dixmillièmes et que l'épuration même par l'acide sulfurique n'exerce sur elle aucune influence.

MM. Persoz, Langlois et Kopp prennent successivement la parole et contestent l'efficacité des moyens indiqués par l'auteur, principalement la coloration par les acides; mais il leur répond qu'il a recommandé l'emploi successif des trois procédés.

M. Baruffi exprime combien il serait à désirer que la science pût fournir aux constructeurs et aux possesseurs de chronomètres des produits huileux, sinon inaltérables, au moins capables de résister aux diverses influences locales pendant un laps de temps plus considérable.

La discussion est fermée sur la vingtième question du Programme.

M. Fargeaud lit le rapport que la commission déléguée par la Section l'a chargé de faire sur l'horloge astronomique de M. Schwilgué.[1]

La séance est levée à onze heures.

Huitième séance. — Du 7 octobre 1842.

Rapporteur : M. FARGEAUD, *Secrétaire.*

M. le Vice-président Kupffer occupe le fauteuil.

Le Secrétaire lit les procès-verbaux des deux séances précédentes : ils sont adoptés sans réclamation.

M. Botto, professeur de physique à l'université royale de Turin, adresse à la deuxième Section une brochure in-4° intitulée : *Considérations sur les rapports des courants galvaniques avec le magnétisme.*

[1] Voy. les mémoires de la 2e Section, 2e vol.

Digitized by Google

M. Schweiger, professeur à l'Université de Halle, un programme en latin, *Sur les rapports qui existent entre les phénomènes chimiques et l'électricité*, brochure in-4°.

M. de Lavalette demande à être entendu dans la séance de demain sur la dix-septième et la dix-neuvième question du Programme.

M. le Vice-président Kupffer remercie la Section de l'honneur qu'elle lui a fait en l'appelant à la vice-présidence; il est persuadé que le Congrès de Strasbourg ouvrira une ère nouvelle pour les savants des contrées de l'Europe les plus éloignées. Obligé par d'autres devoirs de quitter aujourd'hui notre ville, il demande à exposer de vive voix, devant la Section, l'organisation adoptée par la Russie, de concert avec l'Angleterre, pour les observatoires magnétiques que ces deux nations ont établis dans un grand nombre de lieux; il espère que d'autres nations, et la France en particulier, ne tarderont pas à prendre part à cette coalition scientifique et que le premier établissement des nouveaux appareils aura lieu à Strasbourg. La Section écoute avec un vif intérêt le récit de M. Kupffer et lui témoigne toute sa reconnaissance pour cette importante communication [1].

M. Baruffi annonce que M. le professeur Bourg vient d'établir un observatoire magnétique à Athènes, et que M. Plana en fait, dans ce moment, bâtir un à Turin; il ajoute que M. Plana a tout récemment déterminé avec une grande précision les trois éléments magnétiques de Turin.

M. Fargeaud expose verbalement, sur les anciennes températures du globe, quelques idées que la Section paraît écouter avec intérêt [2].

La séance est levée à onze heures.

Neuvième séance. — Du 8 octobre 1842.

***Rapporteur*: M. FARGEAUD, *Secrétaire*.**

M. le Vice-président Persoz occupe le fauteuil. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

[1] Voy. les mémoires de la 2e Section, 2e vol.
[2] Voy. *ibidem*.

Digitized by Google

M. Persoz communique à la Section des considérations sur les relations qui existent entre la composition des gaz hydrogénés et leur pouvoir délétère; il fait observer que ceux qui ont l'action la plus forte sont précisément ceux qui se décomposent avec la plus grande facilité par l'oxygène. Dans la respiration, l'hydrogène est brûlé, les radicaux libres ou combinés se déposent dans les voies respiratoires et occasionnent ainsi les plus graves accidents. M. Persoz pense qu'au moyen de l'hydrogène pur introduit dans la poitrine, on pourrait, dans certains cas, y produire un développement de chaleur salutaire.

MM. Baruffi, Rameaux, Kopp, Pascal, présentent quelques observations à ce sujet.

M. Reiset met sous les yeux de la Section une pile galvanique à courant constant de M. Bunsen, formée de charbon et de zinc; il donne des explications détaillées sur la préparation des cylindres de charbon, et annonce qu'ils remplacent le platine avec avantage. Cet ingénieux appareil intéresse au plus haut degré l'assemblée, qui charge M. le Président d'exprimer à M. Reiset toute sa reconnaissance.

Le même membre présente ensuite une base salifiable très-remarquable formée de platine, d'hydrogène, d'azote et d'oxygène, et qui jouit de toutes les propriétés des alcalis les plus énergiques; il explique le mode de préparation de cette base, sa formule et la manière rationnelle de la considérer; enfin, il rend compte d'une partie d'un travail remarquable de M. Bunsen sur le kakodyle; il fait voir ce radical à la Section et lui montre l'extrême inflammabilité de cette espèce de métal liquide et composé.

M. de Lavalette prend la parole sur la dix-neuvième question :

Des miasmes et des moyens d'en reconnaître la nature.

Il lit la première moitié d'un long travail, dans lequel il s'occupe à la fois des miasmes proprement dits et des diverses émanations gazeuses, naturelles ou artificielles, qui peuvent influer sur la santé de l'homme; il indique la nature d'un grand nombre de ces émanations et les moyens plus ou moins connus qu'il faut employer pour les combattre.

Arrivant aux miasmes proprement dits, il rappelle les

Digitized by Google

travaux de MM. Boussingault, Dumas et Leblanc; il insiste sur les services que ce dernier a rendus à l'humanité par ses travaux sur l'*air confiné* et appelle surtout l'attention du gouvernement sur les habitations étroites et malsaines, où chaque jour, à Paris comme dans les grandes villes de province, des milliers d'ouvriers vont puiser le germe de beaucoup de maladies.

M. Persoz fait connaître un fait important, d'où il paraîtrait résulter que les émanations ammoniacales ont une heureuse influence sur les maladies des poumons.

Le Secrétaire lit les questions du Programme et prend note de celles qui n'ont point été discutées.

M. Baruffi fait remarquer, à l'occasion de la première question, qu'un des meilleurs moyens de diminuer le nombre des explosions des machines à vapeur serait peut-être de former des écoles où l'on apprendrait l'art de diriger ces machines compliquées.

M. Münch répond qu'en France ces écoles existent jusqu'à un certain point, puisque beaucoup d'élèves sortis des écoles de Châlons ou d'Angers adoptent ce genre d'industrie.

M. le Président Persoz déclare, au nom de l'assemblée, que les travaux de la seconde Section sont terminés. Les réclamations sur le présent procès-verbal pourront être faites, s'il y a lieu, après la séance générale.

La séance est levée à onze heures et quart.

Digitized by Google

TROISIÈME SECTION.

SCIENCES MÉDICALES.

Première séance. — Du 29 septembre 1842.

Rapporteur : M. STOEBER, *Secrétaire.*

Le Secrétaire ouvre la séance en priant les membres de la Section de constituer le bureau par la nomination d'un Président et de deux Vice-présidents. En conséquence le scrutin est ouvert.

Le nombre des votants est de	85	
La majorité absolue de	43	

Ont réuni le plus de voix :

MM. FORGET	41	voix
EHRMANN	17	
MAYOR	10	
D'AMMON	4	
Voix perdues	9	

Aucun des membres n'ayant obtenu la majorité absolue, on procède à un second tour de scrutin, qui donne les résultats suivants :

Votants.	75	
Majorité absolue	36	
MM. FORGET.	56	voix.
EHRMANN	11	
MAYOR	5	

En conséquence, M. Forget, professeur à la Faculté de Médecine, Secrétaire général adjoint du Congrès, est proclamé Président de la troisième Section.

Digitized by Google

Le dépouillement du scrutin pour la vice-présidence donne les chiffres suivants :

MM. Ehrmann, professeur à la Faculté de Médecine.	36	voix.
Mayor, chirurgien de l'hôpital de Lausanne.	31	
Textor, professeur à la Faculté de Médecine de Würtzbourg	31	
d'Ammon, premier médecin du Roi de Saxe.	18	
Stoltz, professeur à la Faculté de Médecine.	18	
Naumann, professeur à la Faculté de Médecine de Bonn.	8	
Voix perdues	28	

Pour arriver à ces chiffres, on a compté à chacun de ces membres les voix qu'il avait recueillies pour la présidence et la vice-présidence.

En conséquence sont proclamés Vice-présidents :

MM. Ehrmann, professeur de Strasbourg.
Mayor, professeur de Lausanne.
Textor, professeur de Würtzbourg.

M. Forget ayant pris place au fauteuil, annonce aux membres de la Section que les occupations nombreuses des secrétaires ont déterminé le Bureau central à adjoindre deux secrétaires provisoires au titulaire de chaque Section. Il appartient à la Section même de confirmer ou d'invalider ces choix.

Quelques membres font observer qu'il faudrait voter par acclamation. Cette proposition étant appuyée, M. le Président prie les personnes qui sont d'avis de confirmer définitivement les secrétaires provisoires de se lever. La grande majorité des membres présents se lève; à la contre-épreuve, personne ne réclame contre la décision de la Section. En conséquence sont proclamés Secrétaires adjoints :

MM. Tourdes fils, professeur à la Faculté de Médecine,
Oppermann, professeur adjoint à l'École de Pharmacie.

M. le Président donne ensuite lecture des questions proposées au Programme, et ajoute que tous ceux des membres qui auraient des communications à faire sont priés d'en

Digitized by Google

prévenir le Secrétaire, afin que chaque jour on puisse fixer l'ordre du jour du lendemain.

La première question du Programme est ensuite mise en discussion. Elle est conçue en ces termes :

Des modifications que réclame l'organisation médicale en France.

M. le docteur Roux, de Marseille, dans un discours sur ce sujet, émet le vœu que les médecins favorablement placés auprès des hommes qui ont le pouvoir en main veuillent user de leur influence pour faire sentir la nécessité d'une réforme dans l'organisation médicale. Il se réserve de déterminer ultérieurement les moyens d'exécution les plus efficaces pour arriver à cette réforme.

M. le professeur Pascal voudrait qu'on accordât une certaine autorité aux médecins, qu'il y eût un ministère des affaires médicales et qu'on établît dans chaque chef-lieu de département une autorité médicale composée de deux sections : l'une (conseil de santé) s'occuperait du personnel, l'autre (conseil de salubrité) surveillerait tout ce qui regarde la salubrité publique. On arriverait par là à donner plus de considération aux médecins et plus de sécurité au public.

Un membre annonce que MM. les pharmaciens demandent à constituer une Sous-section. Cette demande sera soumise au Bureau central.

Avant de clore la séance, M. le Président fait voir des reins affectés de la maladie de Bright.

La séance est levée.

Deuxième séance. — Du 30 septembre 1842.

Rapporteur : M. STŒBER, *Secrétaire.*

Le procès-verbal est lu et adopté après quelques rectifications qui portent sur le sens des discours de MM. Roux et Pascal, et sur l'omission d'une proposition de MM. les pharmaciens, membres de la Section, qui consistait à faire créer une Sous-section de pharmacie, proposition qui n'a pas de suite.

Digitized by Google

Le Secrétaire donne lecture de la correspondance, qui comprend :

1. Cinq mémoires manuscrits de M. le docteur Oustalet, chirurgien de l'hospice civil et militaire de Montbéliard, savoir :
   Essai sur la thérapeutique médicale de quelques peuples anciens.
   Discours sur l'étude de la médecine, les qualités et les devoirs du médecin.
   Du travail dans les manufactures considéré sous le rapport de l'hygiène, de la pathologie et de la thérapeutique.
   Mémoire sur l'emploi des purgatifs dans les affections aiguës.
   De la sortie tardive des testicules et des accidents qu'elle occasionne.
2. Lettre de M. Jullien sur l'emploi de la gélatine, renvoyée par le Bureau central à la Section de médecine.

Des communications sont annoncées par MM. Bailly, Turck, Falke, Petrequin, Stoltz, Aronssohn, Textor, d'Ammon, Heydenreich.

La parole est accordée à M. Bailly, médecin inspecteur des eaux de Bains, pour la lecture de son mémoire sur l'organisation médicale.

Dans ce travail, l'auteur propose un plan entier d'organisation de la médecine, ayant pour but de constituer un corps médical régulièrement organisé et classé hiérarchiquement.

M. Bailly fait ressortir les défectuosités de l'organisation actuelle; il démontre par des chiffres l'inégale répartition des médecins en France [1],

[1] M. Bailly a dressé le tableau statistique suivant pour les départements de la Meurthe et des Vosges :

Meurthe.	Habitants.	Médecins	Officiers de santé.	RAPPORT.			
Nancy (ville)	31,445	39	10	1 hom. de l'art sur			641 habit[s].
Nancy (arrond., la ville exceptée).	98,396	8	16	1	—	—	4,055
Lunéville (ville). . . .	12,738	7	3	1	—	—	1,272
Lunév. (reste de l'arr[t]).	71,960	6	6	1	—	—	5,996
Toul (ville)	7,333	9	0	1	—	—	816
Toul (reste de l'arr[t]). .	58,708	11	8	1	—	—	3,088
Arrond. de Sarrebourg, composé de 6 cantons et 19 communes, le chef-lieu compris . .	75,499	11	5	1	—	—	4,718
Sarrebourg et Phalsbourg.	6,062	8	2	1	—	—	616
Il reste donc pour . . .	69,437	3	3	1	—	—	11,572

Vosges. La proportion des médecins, chirurgiens et officiers de santé dans le dépar-

Digitized by Google

le dénuement de tout soin médical dans lequel se trouve souvent la population des campagnes, et propose, pour remédier à cet inconvénient, la nomination de médecins cantonaux dans toute la France, institution dont le département du Bas-Rhin apprécie depuis longtemps l'heureuse influence.

D'après M. Bailly, l'organisation de la médecine se divise en trois parties :

1. L'instruction, par les facultés et les écoles secondaires.

2. Les perfectionnements des points de doctrine, par l'académie royale de médecine.

3. La pratique, par l'expérience et par l'application de la théorie. La médecine pratique comprendrait une direction générale, des conseils médicaux aux chefs-lieux de chaque département, des médecins cantonaux, les médecins des établissements publics, les médecins ordinaires et les officiers de santé.

M. le docteur Roux, ancien président et délégué de la Société royale de médecine de Marseille, pense que tous les esprits sont d'accord sur les améliorations que réclame l'organisation de la médecine en France. Il s'agit seulement de s'entendre sur les moyens d'exécution.

Or, pour atteindre ce but, il fait la proposition suivante :

« Je propose que la troisième Section des sciences médicales de la dixième Session du Congrès scientifique de France charge une Commission du noble mandat de rallier les médecins français intéressés à voir s'opérer les réformes indispensables en fait d'organisation médicale.

« Cette Commission serait composée de cinq à sept membres pris dans le sein de la Section, parmi les gens de l'art résidant à Strasbourg. Ils seraient nommés au scrutin secret. Un pharmacien ou deux en feraient partie. Le président et le secrétaire de la Section en seraient membres de droit.

« Cette Commission engagerait, comme elle l'entendrait, les gens de l'art à combiner, pour obtenir les réformes dont il s'agit, les moyens que chacun d'eux en particulier et tous en général pourraient employer.

« Le mode de ralliement s'effectuerait, par exemple, en invitant, au moyen d'une circulaire, les médecins et pharmaciens de chaque département à fonder un comité de cinq à sept membres, qui veillerait à

tement des Vosges est, relativement à la population, de 1 sur 3,425 habitants; cependant les cantons de Xertigny, de Brouvelieure et de Corcieux n'en ont aucun pour plus de 31,000 habitants; ceux de Gerardmer, Saales, Senonnes et Saulxsure n'ont que 4 médecins pour 50,500 habitants, tandis que le canton de Lamarche en possède 11 pour 15,900, ce qui fait 1 sur 1,445 habitants, et celui de Saulxsure 1 pour 8,173. Enfin, l'arrondissement de Neufchâteau a 1 médecin par 1,914 âmes, et celui de Saint-Dié 1 par 6,280.

Digitized by Google

l'exécution des lois sur l'exercice de la médecine, à la suppression des abus, etc.; recueillerait les observations, propositions et généralement tout ce qui émanerait des médecins du département respectif concernant l'organisation médicale.

« Chaque comité correspondrait avec la Commission centrale, dont la mission serait aussi de faire valoir les ressources mises à sa disposition dans le but proposé.

« Cette Commission serait renouvelée à chaque session du Congrès; comme la précédente, la nouvelle Commission serait composée de membres résidant au siége de la session.

« A l'expiration de ses fonctions, la Commission centrale rendrait compte des travaux entrepris et des progrès obtenus. Ce compte-rendu serait publié par ses soins, aux frais des comités des départements, bien entendu que les médecins et pharmaciens (qui payeraient une cotisation) en recevraient un exemplaire.

« Les frais de correspondance seraient aussi à la charge des comités. »

La prise en considération de cette proposition étant mise aux voix, la majorité se lève pour; elle est en conséquence renvoyée à l'examen du Bureau central du Congrès.

M. le professeur Rigaud, en appuyant la proposition de M. Roux, s'élève contre le charlatanisme, et considère surtout comme tel l'annonce des travaux de médecine par d'autres organes que par ceux destinés uniquement à la science.

M. d'Ammon, de Dresde, premier médecin du roi de Saxe, communique, en langue allemande, le résultat de ses recherches sur le développement de l'œil.

Suivant M. d'Ammon :

1. L'œil ne se développe point par une seule cavité, mais par deux parties latérales.

2. Il est un des organes primitifs, car il naît dès les premiers temps de la vie fœtale par l'évolution de la vésicule qui plus tard forme le cerveau (vésicule cérébrale).

3. L'œil est primitivement constitué par de la matière plastique transparente et communique avec la vésicule cérébrale.

4. On observe d'abord à cette matière une dépression antérieure qui donne naissance au système cristallinien. C'est ce que Huschke a vu chez les oiseaux, Vogt sur les poissons, M. d'Ammon sur les mammifères.

5. En même temps la choroïde se forme, mais au commencement sans *pigmentum*. Elle constitue d'abord une portion de sphère creuse ouverte en bas et en avant. Peu à peu les deux côtés s'allongent et leurs extrémités se rapprochent de manière à compléter la sphère, excepté en avant. Cependant il reste pendant longtemps une fente et plus tard

Digitized by Google

une cicatrice à la partie inférieure. Les procès ciliaires ne se développent que lorsque la fente est fermée. A cette époque il n'existe pas encore d'iris, le vice de conformation appelé *iridérémie* ou absence de l'iris est donc l'effet d'un arrêt de développement. Le bord antérieur de la choroïde donne naissance à l'iris ; aussi, lorsque la choroïde présente une fente, l'iris en offrira une aussi, et il en résultera le vice de conformation connu sous le nom de *colobema* de l'iris.

« Pendant tout ce temps, l'œil communique avec la vésicule cérébrale, et l'artère centrale traverse la fente choroïdienne et le corps vitré. Ce n'est qu'après la formation de la rétine que l'œil se ferme en arrière; il y reste une cicatrice dans la choroïde, la rétine et la sclérotique. Alors seulement la chambre antérieure se forme rapidement. »

M. d'Ammon entretient ensuite l'assemblée de la *descente tardive du testicule dans les bourses. Crypsorchis, testicondie*, d'après M. d'Ammon.

La descente du testicule ne se fait que lorsque l'évolution du bassin a lieu. Jusqu'à présent nous manquons de données anatomiques précises sur l'état des parties chez les crypsorchides. Les investigations de M. d'Ammon lui ont prouvé que dans ces cas, toutes les parties environnantes du testicule, telles que le scrotum, la tunique vaginale, le cordon spermatique, ont subi un arrêt de développement, sont atrophiées, racecourcies.

Il en résulte que dans un âge avancé, par exemple, lors de la puberté, la descente du testicule est impossible, car un organe atrophié ne se développe plus. Les accidents qu'on a dit être produits par là, sont dus à une congestion vers ces parties, à une hernie inguinale congéniale, coexistante, à des efforts violents. Il ne peut donc pas être question d'une opération ayant pour but de faire descendre le testicule, comme un auteur allemand l'a proposé. Mais il peut exister des cas où, par suite d'inflammation, le testicule se trouve étranglé et où il peut devenir nécessaire de débrider.

Après cette communication, M. le Président engage ceux des membres qui désireraient parler sur la deuxième et la troisième question du Programme à se présenter. Personne ne demandant la parole sur ce sujet, elle est accordée à M. le Vice-président Textor.

M. Textor, professeur à l'université de Würtzbourg, fait à l'assemblée une communication sur les *tubercules du cœur*, maladie rare, qu'il a cependant eu l'occasion d'observer cinq fois.

« Les tubercules s'étaient développés chez des individus atteints à un haut degré d'affections scrophuleuses. Tous ces malades ont succombé à

Digitized by Google

des hydropisies; un seul d'entre eux a présenté un trouble notable dans les fonctions du cœur. Chez quatre de ces malades le péricarde fut trouvé adhérent. Les tubercules enkystés étaient placés dans la substance musculaire. Les pièces sont déposées au musée de Würtzbourg. »

MM. Alexandre, professeur de médecine à l'université d'Utrecht, et Stœber rapportent des cas analogues.

La séance est levée.

Troisième séance. — Du 1er octobre 1842.

Rapporteur: M. STŒBER, *Secrétaire.*

Le procès-verbal est lu et adopté.

M. le Président annonce que le Bureau central a décidé que la proposition de M. Roux est de la compétence exclusive de la Section de médecine. Celle-ci devra par conséquent nommer une Commission. C'est ce qui aura lieu au scrutin dans la séance du dimanche 2 octobre.

Le Secrétaire donne lecture de la correspondance; elle comprend les ouvrages adressés à la Section et les demandes d'inscription pour des lectures. Se sont inscrits :

M. Bertini, pour la lecture d'un mémoire sur les différentes doctrines médicales enseignées en Italie depuis le commencement de ce siècle;

M. Kuhn, de Paris, sur la dix-septième question du Programme;

M. Vleminckx, de Bruxelles, sur les mesures d'hygiène à prendre pour empêcher la propagation de la maladie syphilitique;

M. le professeur Pascal, pour parler sur le charlatanisme et sur les affections pulmonaires chroniques.

Les ouvrages suivants ont été offerts à la Section :

Traité du froid, de son action et de son emploi, intus et extra, en hygiène, en médecine et en chirurgie, par le docteur La Corbière. Paris 1839.

Ueber spontane und congenitale Luxationen, so wie über einen neuen Schenkelhalzbruch-Apparat, von J. Heine. Stuttgart 1842.

Du mode d'action des eaux minéro-thermales de Plombières, par M. Léopold Turck. Paris 1837.

Digitized by Google

Essai sur le cancer, par le même. Paris 1842.
De la suette miliaire et de la miliaire rhumatismale, par le même. Paris 1841.

M. le Vice-président Mayor distribue aux membres de la Section une brochure imprimée à l'occasion du Congrès et intitulée : *Des caractères différentiels de la médecine et de la chirurgie.* Il appelle la discussion sur les idées qu'il émet dans cet opuscule, et espère que cette discussion pourra s'ouvrir dans une des prochaines séances, quand les membres auront eu le temps de prendre connaissance de l'écrit qu'on vient de leur distribuer.

M. Mayor profite de cette occasion pour faire une communication.

Il rappelle les avantages des révulsifs, particulièrement ceux du fer incandescent, tout en regrettant que la douleur qu'il provoque soit un obstacle trop fréquent à son emploi. Il propose de le remplacer par des cautérisations à l'aide d'un acide très-concentré. On trace avec un pinceau d'amiante, imbibé d'acide sulfurique, des raies plus ou moins profondes et nombreuses sur la partie qu'on veut cautériser. La douleur est nulle au premier moment; au bout d'une demi-minute elle se développe, augmente, dure deux ou trois heures, suivant la sensibilité du sujet. Les résultats varient suivant l'étendue de la cautérisation et la nature du pansement consécutif. A l'aide du coton appliqué sur la partie cautérisée, on obtient une simple croûte qui tombe au bout de quelques jours; les émollients font naître de la suppuration. Ce moyen est utile dans les névroses, les sciatiques, les varices, les tumeurs blanches. On l'emploie facilement chez les enfants et les aliénés qui n'opposent aucune résistance à son application.

Après cette communication verbale, M. le Président met en discussion la quatrième question du Programme, ainsi conçue :

De l'influence que les recherches modernes sur le sang doivent exercer sur la pathologie et sur la thérapeutique.

M. le docteur Turck, de Plombières, a la parole.

Il pense que les altérations du sang et des sécrétions jouent un rôle principal dans la production des maladies et ont été trop peu étudiées jusqu'à présent. Il s'appuie sur les faits suivants : Le sérum et la fibrine du sang ne diffèrent que par des proportions plus ou moins fortes de soude (Denis et Liebig); les sécrétions cutanées rendent le sang plus fluide et plus alcalin en éliminant l'acide qu'il renferme. On a reconnu que le sang était plus fluide dans les régions équatoriales. Le sang est

Digitized by Google

trop plastique et trop acide dans les maladies produites par le froid humide; trop fluide et trop alcalin dans les affections des pays chauds et parmi nous dans certaines maladies, telles que la suette miliaire épidémique. Quand le sang est trop plastique, il occasionne chimiquement des maladies en se portant vers les organes alcalins qu'il enflamme. Dans la pratique médicale il faut tenir compte de la cause du mal et de la nature des sécrétions bien plus que de l'état de l'organe malade. En se dirigeant d'après ces principes, on obtient des résultats meilleurs. M. Turck cite pour exemple la suette miliaire épidémique et un cas d'hémiplégie compliquée d'épilepsie.

Cette lecture donne lieu à une discussion longue et animée.

M. le professeur Forget combat la doctrine de M. Turck, et demande comment une lésion du sang a pu produire une affection locale telle que l'hémiplégie.

M. le professeur Cailliot affirme que cette doctrine n'est appuyée que sur des assertions vagues et non sur des expériences chimiques exactes; qu'il y a toujours de la soude libre dans le sang et qu'on n'a pas mesuré les divers degrés d'alcalinité de ce liquide; que certaines sécrétions, aussi importantes que celle de la peau, peuvent être alternativement et dans un court espace de temps, acides et alcalines, sans aucun trouble apparent de la santé.

M. Turck répond qu'une maladie générale peut se localiser; que le sang trop plastique peut être appelé par tel ou tel organe; que dans la suette miliaire la perte de l'acide, par la transpiration, rend le sang alcalin et tellement liquide qu'il s'infiltre dans tous les organes.

M. Stœber n'a jamais rencontré cette fluidité du sang dans les miliaires sporadiques.

M. Aronssohn ne croit point que la théorie de M. Turck explique la promptitude de la mort dans certains cas de miliaire où le malade paraissait convalescent. Il attribue cette mort prompte à une inflammation de l'endocarde dans un grand nombre de cas.

M. le professeur Pascal, tout en avouant que les analyses chimiques sont souvent insuffisantes, croit cependant qu'il ne peut s'élever d'objection sérieuse contre l'existence des altérations du sang. L'examen physique de ce liquide en donne la preuve; le gaz acide carbonique y existe à l'état

Digitized by Google

libre; l'alcali y est en quantité variable. Ces variations dans les éléments du sang expliquent les lésions locales, de même que certains médicaments introduits dans la masse du sang agissent toujours sur des organes déterminés; ainsi l'opium, la noix vomique, la belladone, la digitale.

M. Schützenberger traite la question de l'humorisme en médecine; il fait voir que nos connaissances sur les altérations des humeurs sont encore peu étendues, et qu'elles ont été acquises plutôt par induction que par une expérimentation exacte. Il passe en revue, sous ce double point de vue, les principales maladies dans lesquelles l'altération des humeurs a été admise. Il termine en disant que les systèmes en médecine doivent être appuyés sur des faits précis, et que les théories hasardées ont toujours retardé les progrès de notre science.

M. La Corbière, de Paris, disciple et ami de Broussais, revendique pour son maître la part qui lui revient dans les progrès de la médecine moderne. Rétablir les maladies génériques n'est plus de notre temps; les modifications des sueurs et du sang sont consécutives; ce qui importe, c'est de trouver l'organe malade, de déterminer comment il souffre et ce qu'il faut pour l'empêcher de souffrir.

M. Hirtz fait remarquer que la doctrine de Broussais a le grand tort de ne tenir nul compte des altérations humorales; que l'irritation et la localisation n'expliquent nullement la nature des exanthèmes fébriles, et que c'est là une des causes principales de la chute du système de Broussais.

MM. Malle et La Corbière répondent aux objections dirigées contre Broussais, qui est une des gloires de la médecine française. Ceux-là même qui s'élèvent le plus contre lui ont subi dans la pratique l'influence de ses doctrines.

M. Turck reproduit ses principaux arguments.

M. le professeur Forget dit qu'il faut respecter toutes les gloires, même celles qui se sont trompées; il résume la discussion en disant qu'il faut avoir égard aux lésions de tous les éléments de l'économie, et que l'humorisme doit avoir une large part dans l'explication des phénomènes morbides.

La séance est levée.

Digitized by Google

Quatrième séance. — Du 2 octobre 1842.

Rapporteur : M. STŒBER, *Secrétaire.*

Le procès-verbal est lu et adopté après quelques modifications.

La correspondance comprend des demandes d'inscription pour des lectures par MM. Textor, sur la non-existence de la rage; La Corbière, sur la phrénologie; Rœsch, médecin du bailliage de Schwenningen (Wurtemberg), sur le crétinisme.

M. Bertini, Président de la Faculté de Médecine de Turin, l'un des Vice-présidents du Congrès, offre à la Section une brochure intitulée : *Congresso scientifico di Lione.* Turin 1841.

M. de Haldat, correspondant de l'Institut, Vice-président de la deuxième Section, offre au Congrès, et fait distribuer un opuscule qui a pour titre : *Recherches expérimentales sur le mécanisme de la vision* (première partie).

M. Bertini a la parole pour une lecture sur les différentes doctrines médicales enseignées en Italie depuis le commencement de ce siècle jusqu'à nos jours.

« Il résulte de cette exposition des théories italiennes que la Péninsule est partagée aujourd'hui en quatre doctrines principales, à chacune desquelles un nom illustre sert de drapeau : le dualisme dynamique, représenté par Tommasini ; le mysticisme organique, par Bufalini ; l'éclectisme par induction, par Puccinotti ; la doctrine empirico-analytique, par Geromini. La première perd chaque jour du terrain ; elle n'est plus enseignée que dans quelques parties de la Lombardie, à Parme, à Pavie, à Padoue. Les Toscans sont partisans de la seconde et de la troisième, la quatrième est concentrée à Crémone.

« Les médecins du Piémont, de l'État romain, du royaume de Naples, fatigués d'abstractions métaphysiques, adoptent pour guide l'observation et l'expérience clinique ; ils choisissent et accueillent toutes les vérités que contiennent les systèmes des autres régions de la Péninsule. Les savants qui parcourent l'Italie ne tardent pas à se convaincre que la médecine est surtout florissante et féconde en applications heureuses dans les universités qui s'appliquent à l'étude attentive des faits, rejetant ces généralisations ambitieuses qui sont la ruine de toutes les sciences. »

Digitized by Google

Le mémoire de M. Bertini a été écouté avec le plus vif intérêt. Nous nous bornons à cette courte analyse, ce travail se trouvant au nombre de ceux dont la Section a voté l'impression[1].

M. Vleminckx, Inspecteur général du service de santé de l'armée belge, Président de l'Académie royale de médecine à Bruxelles, obtient la parole pour une communication sur les moyens d'arrêter la propagation de la syphilis.

M. Vleminckx déclare qu'il a été amené à faire cette communication par suite de la visite qu'il a faite à l'hôpital militaire d'instruction de Strasbourg, où il a trouvé cent vingt vénériens en traitement. Il affirme qu'en Belgique on n'a pas la moindre idée d'une pareille calamité; qu'alors que la garnison de Strasbourg, forte de près de sept mille hommes, fournit cent vingt vénériens, et quelquefois au delà de deux cents, celle de Bruxelles, par exemple, forte de quatre à cinq mille hommes, donne à peine une moyenne de quinze syphilitiques. Il avoue toutefois que l'état des choses n'a pas toujours été aussi favorable. Il rapporte qu'il y a six ans, M. Jullien étant venu à Bruxelles lors d'un Congrès médical, engagea les médecins à fonder une institution utile, et qui rappelât plus tard le souvenir de cette assemblée. Il convia les médecins à se réunir et à former une commission de salubrité publique, et une commission permanente du Congrès médical de Belgique. Cette proposition fut agréée.

La seconde de ces commissions mit au concours la question suivante: *Quels sont les moyens pour parvenir à extirper la syphilis?* M. Dugniolle obtint le premier prix et M. Marinus le second. Les mesures proposées par M. Dugniolle furent mises en exécution, c'est à elles qu'on doit la diminution du nombre des syphilitiques. Ces mesures sont les suivantes:

1. Obligation des prostituées de subir la visite.

2. Obligation des maisons de recevoir la visite des médecins.

3. Séquestration des femmes se livrant à la prostitution sans y être autorisées ou sans être munies d'une attestation concernant leur état sanitaire.

4. Traitement dans un hôpital de toutes les femmes trouvées atteintes de syphilis.

5. Nomination de médecins visiteurs et d'un médecin inspecteur chargé de contrôler ceux-ci, tous hommes honorables et largement rétribués. Enfin on insiste beaucoup aussi sur l'interrogatoire des soldats malades pour arriver à la découverte de la femme infectée.

M. Vleminckx abandonne ces moyens à l'appréciation du Congrès, et finit par proposer à l'assemblée d'émettre le vœu que dans toutes les villes de France il soit pris au plus tôt des moyens efficaces pour arrêter

[1] Voy. les mémoires de la 3e Section, 2e vol.

Digitized by Google

la propagation d'un des plus grands fléaux qui puisse affliger l'espèce humaine.

« Quand bien même, ajoute-t-il, il n'y aurait que dix d'entre elles, quand il n'y aurait que Strasbourg seul qui obtempérerait à ce vœu, le Congrès aurait déjà fait œuvre assez utile, et comme celui de Belgique naguère, dont je vous parlais il n'y a qu'un instant, il aurait produit un résultat immédiatement fructueux et profitable à l'humanité.

« Il me reste à vous prier de me pardonner, Messieurs, dit-il en terminant, de ce que je me sois permis, quoique étranger à la France, de m'immiscer en quelque sorte dans son régime intérieur; mais pour nous autres médecins il n'y a, vous le savez, ni Français, ni Allemands, ni Belges, etc.; il n'y a que des hommes au sort desquels c'est pour nous un devoir de nous intéresser, quel que soit le sol qui leur ait donné le jour. »

Cette communication, ainsi que le vœu de M. Vleminckx, reçoivent un accueil très-favorable de la part de l'assemblée.

M. le docteur Schützenberger a la parole.

M. Schützenberger avoue que les maladies vénériennes sévissent d'une manière effrayante en France et surtout à Strasbourg. Ce n'est pas faute d'avis médicaux : des commissions ont été nommées *ad hoc* à différentes reprises, principalement à Strasbourg, et les mesures qu'elles ont recommandées sont à peu près identiques avec celles indiquées par M. Vleminckx; mais elles ont toujours été trop mollement exécutées par l'autorité municipale. Ainsi, à Strasbourg, on a chargé des visites les médecins cantonaux déjà surchargés d'ouvrage et faiblement rétribués; les employés de la police des maisons ne la font pas bien. Il faudrait, pour cet objet, des médecins spéciaux, une police spéciale, et alors on pourrait obtenir une surveillance plus assidue des maisons et des filles et une plus grande sévérité envers les malades.

Quelques observations sont ajoutées à ce que vient de dire M. Schützenberger par MM. Bonnet, de Besançon, Rameaux, Roux, Forget, Malle, Strohl et Held. Elles font voir que presque partout les mesures indiquées par les médecins, quelquefois même adoptées par l'autorité, sont à peu près les mêmes; mais que le plus souvent elles sont très-mal exécutées par les autorités compétentes.

M. Falk, médecin vétérinaire à Rudolstadt (Saxe), lit en langue allemande une note sur la nécessité de faire entrer l'étude de l'art vétérinaire dans celle des sciences médicales.

M. Falke fait voir qu'on donnerait aux médecins vétérinaires une

Digitized by Google

instruction plus solide en leur faisant fréquenter une faculté de médecine ainsi complétée; car la médecine humaine étant plus avancée que celle des animaux, les jeunes vétérinaires reporteraient sur cette dernière les connaissances qu'ils auront pu acquérir en étudiant la science de l'homme. On n'oserait plus alors, comme cela a quelquefois lieu, charger de l'enseignement de l'art vétérinaire des médecins qui ne l'ont jamais étudié.

L'assemblée passe à la discussion sur le mode d'exécution de la proposition de M. Roux. Cette proposition ayant été adoptée dans une des précédentes séances, la Section aura à choisir une commission.

Avant de passer au scrutin, plusieurs membres font sentir toutes les difficultés que rencontrera l'exécution des mesures proposées. Quelques membres voudraient y introduire des modifications; d'autres, en rappelant que les autorités médicales, telles que les facultés, l'académie royale de médecine, les associations médicales, ont fait leur devoir pour obtenir une réforme, mais que leurs vœux et leurs réclamations ont toujours échoué contre l'inertie de l'autorité supérieure, n'espèrent pas plus de la nouvelle mesure proposée, mais voudraient que le Congrès manifestât au moins le vœu de voir produire au grand jour le projet d'organisation médicale enfoui dans les cartons du ministère.

Comme la proposition de M. Roux donne à la Commission la latitude de choisir les moyens d'exécution, on termine cette discussion, à laquelle ont pris part MM. Turck, Bonnet, Forget, Ehrmann, Roux, Stœber, Aronssohn et Malle, et on passe au scrutin pour la nomination de cette Commission.

MM. Oppermann, Aronssohn, Stœber, Tourdes, Ehrmann et Forget ayant réuni le plus grand nombre de suffrages, sont proclamés membres de cette Commission[1].

La séance est levée.

[1] Cette Commission a élu pour son Président M. le professeur Ehrmann, et pour son Secrétaire, M. le professeur Tourdes fils. Conformément à la décision de la Section des sciences médicales, elle a publié une circulaire adressée à toutes les Sociétés médicales de France, et a délégué, dans chaque département, à un médecin l'honorable mission d'organiser le comité dont le Congrès a voté la création. La circulaire est insérée dans le présent Compte-rendu, à la suite des procès-verbaux des Sections.

Digitized by Google

Cinquième séance. — Du 5 octobre 1842.

Rapporteur : M. STOEBER, *Secrétaire.*

Le procès-verbal est lu et adopté.

A cette occasion, M. Fée, professeur à la Faculté de Médecine et à l'hôpital militaire d'instruction, demande à dire quelques mots sur le nombre des syphilitiques à l'hôpital militaire de Strasbourg. La proportion de ces malades est moins forte qu'elle ne le paraît; car l'hôpital militaire de Strasbourg reçoit des malades étrangers à la garnison de Strasbourg. En outre, pour diminuer le nombre des syphilitiques, MM. les ministres de la guerre et de l'intérieur se sont concertés récemment pour faire visiter les militaires en route par congé temporaire.

La correspondance comprend :

Une lettre de M. Finizio, sur une modification du céphalotribe.

Deux mémoires de M. le docteur Pravaz, de Lyon :

Second mémoire sur l'emploi du bain d'air comprimé dans le traitement du rachitisme, des affections strumeuses, spasmodiques et des surdités catarrhales; Lyon 1841.

De l'influence de la respiration sur la santé et la vigueur de l'homme; Lyon 1842.

M. Pravaz s'est inscrit pour une communication : *Sur les luxations spontanées du fémur.*

M. Fée a la parole pour une communication extraordinaire.

Après avoir rappelé en peu de mots les mérites du professeur Fodéré, l'orateur annonce que la patrie de l'ancien professeur de Strasbourg a le projet de lui ériger un monument. M. Fée donne lecture de deux lettres du conseil municipal de Saint-Jean de Maurienne (Savoie), qui lui font connaître officiellement cette nouvelle et le prient d'en informer le Congrès. Pour effectuer ce projet, la municipalité de Saint-Jean de Maurienne a décidé qu'une souscription serait ouverte à cet effet, et qu'une commission serait nommée pour régler tout ce qui concerne l'exécution de tout ce qui se rattache à ce pieux dessein.

M. Fée prie le Congrès de s'associer à cette œuvre de reconnaissance envers un professeur distingué qui pendant longues années a illustré la chaire de médecine légale de la Faculté de Strasbourg. Cette communication reçoit l'approbation de l'assemblée.

M. le Président annonce qu'une liste de souscription sera

Digitized by Google

déposée sur le bureau de la Section et sur celui de l'assemblée générale, et engage les membres du Congrès à s'inscrire sur ces listes.

M. Arronssohn, agrégé à la Faculté de Médecine, médecin consultant du roi, donne lecture d'une *Note sur l'albuminurie, considérée sous le point de vue étiologique.*

Ce mémoire renferme trois observations, desquelles il résulte que l'albuminurie peut se développer, indépendamment de toute lésion appréciable des reins, sous l'influence de maladies chroniques du foie et des intestins; qu'elle peut exister sans hydropisie et coïncider avec une santé parfaite.

M. Aronssohn communique ensuite une observation de *diabètes sucré* guéri par l'emploi des bains de vapeur.

Il insiste sur le rôle que joue la peau dans le développement des deux maladies précédentes, rôle démontré par le climat des pays où elles prédominent. Il admet, comme M. Bouchardat et d'autres médecins, la formation du sucre dans les voies digestives et dans le sang aussi bien que dans les urines.

Une longue discussion s'élève à l'occasion de ces deux communications.

1. Discussion sur le diabètes sucré.

M. Bertini a rencontré cette maladie assez fréquemment chez des femmes, contrairement à l'opinion générale qui la considère comme très-rare chez le sexe féminin. Plusieurs membres de la Section citent des faits semblables. M. Bertini rapporte un exemple de guérison du diabètes par l'emploi simultané des préparations de fer et l'opium à haute dose.

M. le professeur Textor a fréquemment observé cette maladie à Würtzbourg.

M. Forget pense qu'il faut admettre avec la plus grande réserve les exemples de guérison du diabètes; les récidives sont fréquentes; MM. Bouchardat et Proust, qui d'abord ont annoncé des succès, ont avoué ensuite que ces succès n'avaient point été durables. Bien des praticiens ont vu échouer l'opium et les bains de vapeur.

MM. Aronssohn, Cailliot et Forget examinent les princi-

Digitized by Google

pales opinions admises sur le mode de formation du diabètes.

2. Discussion sur l'albuminurie.

M. Schützenberger établit que l'état albumineux des urines, considéré isolément, a peu d'importance, puisqu'il peut coexister avec des affections diverses. C'est un symptôme qui doit être mis en rapport avec les autres pour avoir une valeur réelle. M. Schützenberger rappelle les observations microscopiques de Gluge, desquelles il résulterait que l'albuminurie reconnaîtrait pour cause la transsudation mécanique du sérum du sang.

M. Mayor cite des exemples de guérison d'hydropisie avec albuminurie, obtenue à l'aide des bains de vapeur et de l'acétate d'ammoniaque.

M. Turck insiste sur l'avantage des moyens qui tendent à réveiller l'action de la peau.

M. Stœber rapporte des observations d'hydropisie avec urines albumineuses, succédant à des scarlatines, et qui ont cédé à un traitement antiphlogistique.

MM. Aronssohn, Strohl, Textor, prennent encore part à la discussion.

M. le Président Forget la résume en établissant que l'albuminurie peut exister avec des états organiques variés, qu'il faut préciser le sens attaché à l'expression *maladie de Bright*, en la restreignant aux cas dans lesquels il y a état albumineux des urines et hydropisie, sans autre affection organique appréciable. M. Forget fait connaître les résultats qu'il a obtenus dans le traitement de la maladie de Bright; ils l'ont conduit à cette conclusion que le traitement de l'albuminurie n'a rien de spécial, et doit être établi comme celui de toutes les autres hydropisies.

M. le docteur Petrequin, chirurgien en chef désigné de l'Hôtel-Dieu à Lyon, communique ses *Recherches sur l'opération de la nécrose étudiée au point de vue de ses principes et de sa valeur.*

M. Petrequin cherche à démontrer que jusqu'à présent on n'a formulé ni méthode générale fixe, ni procédé opératoire spécial. Il étudie dans trois chapitres les points suivants : 1. utilité de l'opération; 2. époque opportune pour l'opération; 3. méthode et procédé opératoire.

Digitized by Google

1. Il combat la doctrine de Delpech et de Janson, qui se bornent à une chirurgie toujours expectante, s'efforçant de montrer que les guérisons spontanées sont rares, souvent achetées par une incurvation, une difformité des membres, et que cette méthode expose à des accidents variés; il cite deux terminaisons funestes et conclut à l'utilité de l'opération.

2. Contrairement à M. Mayor, de Genève, qui opère dès le principe, et à MM. Jules Cloquet et Bérard jeune, qui attendent très-tard, l'orateur pense avec S. Cooper qu'on peut s'y prendre de meilleure heure et qu'il n'est pas nécessaire que l'os nouveau puisse soutenir le poids du corps, comme on l'a voulu, car il ne s'agit pas de faire marcher le malade immédiatement. M. Petrequin détaille les conditions principales du diagnostic et passe à l'exposé de la méthode et des procédés opératoires qu'il propose.

3. Il combat la doctrine de M. Ribes, qui fait, selon lui, d'inutiles déperditions de substance; il demande à l'anatomie chirurgicale la solution du problème : par quel point il faut attaquer l'os malade? Les données anatomiques lui paraissent contraires aux indications du professeur Richerand, de M. Ribes, etc. Il veut qu'on s'éloigne des extrémités du séquestre pour ne pas trop se rapprocher des articulations. Pour rendre l'extraction plus facile, il imagine de diviser le séquestre en deux moitiés par une couronne de trépan, etc. Il appliqua ces préceptes à la cure d'un jeune malade affecté d'une nécrose invaginée du tiers supérieur du tibia gauche, chez lequel la guérison fut obtenue en deux mois et demi. Le séquestre avait plus de quinze centimètres. Sur un autre malade, qui offrait une nécrose invaginée de tout le tibia droit, il imagina de diviser le séquestre en deux fragments, ce qui lui permit de les extraire isolément, d'une manière plus facile, à l'aide d'une incision peu étendue. Le malade conserva l'usage de son membre et le jeu des articulations du genou et du pied.

Dans un troisième cas pour une nécrose invaginée du tiers inférieur du radius, M. Petrequin réussit à découvrir l'os en écartant d'une part les muscles radiaux, de l'autre l'abducteur et l'extenseur du pouce, et avec une seule couronne de trépan, placée au tiers moyen, il retira un séquestre de sept centimètres; il développe les avantages de ce procédé anatomique. Dans une dernière observation relative à une nécrose invaginée de l'humérus gauche tout entier, avec cinq fistules et ankylose du coude et de l'épaule, l'auteur, se fondant sur l'anatomie chirurgicale, découvrit l'os en divisant le deltoïde, au-dessous des vaisseaux et des nerfs circonflexes, par une incision qui vint séparer en deux le muscle brachial, pour éviter le nerf radial et le musculo-cutané. Le séquestre, découvert à l'aide de deux couronnes de trépan, fut divisé en deux fragments qu'on put extraire isolément avec facilité. Leur longueur totale était de dix centimètres. Les résultats furent heureux.

M. Petrequin ajoute en terminant que ses expériences cadavériques, poussées plus loin, tendent à élever l'opération de la nécrose au rang des opérations réglées à l'aide des procédés anatomiques fixes, mais qu'il

Digitized by Google

se borne aux indications précédentes, ne voulant parler que les preuves en mains et en appuyant ses préceptes sur l'expérience [1].

A la suite de cette lecture, la discussion est ouverte sur ce sujet, et la parole est accordée à M. le professeur Textor, de Würtzbourg. Il a l'occasion d'observer souvent la nécrose, qui est plus fréquente dans son pays que dans tout le reste de l'Allemagne. Durant l'année passée, il a vu à sa clinique la nécrose de la mâchoire inférieure, de la mâchoire supérieure, du cubitus, du tibia, etc. Il a fait l'opération souvent, et croit qu'on ne doit l'entreprendre que lorsque le séquestre est mobile. Il ne se sert plus de la gouge et du maillet, mais de l'ostéotome de Heine; il est étonné que cet instrument ne soit pas employé plus souvent. Il a cependant l'avantage de couper les os comme un bistouri coupe les chairs vives, de pouvoir être porté à de grandes profondeurs, avantage que n'ont pas les instruments modifiés par Martin et Charrière, enfin de ne point faire une perte de substance à l'os aussi considérable que celle produite par le trépan. On a reproché à l'instrument de Heine d'exiger de l'exercice. C'est un petit inconvénient. M. Textor a réséqué avec l'ostéotome le col du fémur; il a emporté une portion de la mâchoire inférieure, de manière à y faire comme une mortaise, en enlevant même la racine de quelques dents; ces dernières n'en sont pas moins restées en place; enfin il a scié un os d'une dureté extrême, et qui probablement n'aurait pu être entamé par aucun autre instrument.

Il ajoute que, lorsque le séquestre est difficile à retirer, il suivait autrefois le précepte donné par Dupuytren, de le casser, mais qu'il y a renoncé, cette opération étant inutile et dangereuse par suite de l'inflammation consécutive à laquelle elle donne lieu.

M. Mayor croit que le point important du sujet qui occupe la Section est de fixer l'époque du mal à laquelle on peut opérer. S'il y a quelques mois qu'existe la nécrose, on peut procéder à l'opération, lors même que le séquestre ne serait pas mobile. M. Mayor arrache le séquestre avec les mêmes instruments dont on se sert pour l'évulsion des dents. Ce

[1] Voy. les mémoires de la 2e Section, 2e vol.

Digitized by Google

n'est quelquefois pas sans difficulté, ni sans donner lieu à un craquement, qu'on parvient à extraire le séquestre; mais il ne faut pas craindre d'employer la force.

M. Malle répond à M. Textor que l'instrument de Heine est connu et apprécié en France.

M. Textor trouve qu'on l'emploie trop peu.

La séance est levée à midi.

Sixième séance. — Du 4 octobre 1842.

Rapporteur : M. STOEBER, *Secrétaire*.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

La correspondance comprend deux brochures :

1. *De la Statistique appliquée à l'étude de l'hygiène publique en général, et de l'hygiène des Marseillais en particulier*, par M. le docteur Roux, président de la Société royale de médecine de Marseille. Marseille 1842.
2. *Introduction au traité de médecine pratique*, de M. Piorry, professeur à la faculté de médecine de Paris.

M. le Vice-président Ehrmann communique une lettre de M. le professeur Harless, de Bonn, dans laquelle ce dernier exprime ses regrets de ne pouvoir assister au Congrès, aux travaux duquel il comptait prendre part.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la dix-septième question du Programme, ainsi conçue :

Quelle est la conduite à tenir dans l'ouverture des abcès par congestion?

M. le docteur Kuhn, de Paris, a la parole.

Après avoir rappelé les dangers de l'ouverture, soit spontanée, soit artificielle, des abcès par congestion, et le petit nombre des guérisons complètes et durables, M. Kuhn, à l'exemple de M. J. Guérin, propose l'application de la méthode sous-cutanée au traitement de cette maladie. Cette méthode consiste dans l'introduction dans le foyer purulent d'un trocard particulier dont M. Kuhn présente le modèle. A ce trocard est adaptée une seringue et une canule très-longue percée de plusieurs trous latéraux et d'une ouverture à sa pointe, disposition qui

Digitized by Google

permet de vider d'énormes abcès, sans que les flocons albumineux mettent obstacle à l'issue du liquide. M. Kuhn a assisté à vingt-quatre ponctions, faites sur neuf individus, dont quatre sont morts et cinq ont guéri. Les quatre insuccès reconnaissent pour cause des conditions indépendantes de la méthode, particulièrement l'introduction accidentelle de l'air dans le foyer.

La ponction a encore été appliquée aux abcès consécutifs, aux coxalgies; quinze ponctions sur cinq individus n'ont amené aucun accident grave. Du pus a été retiré de l'articulation du genou; treize ponctions ont été pratiquées sur des abcès froids occupant diverses régions du corps. L'opération n'a pas guéri les malades, mais elle a diminué le danger inhérent à l'ouverture des abcès, soit spontanée, soit provoquée par les moyens ordinaires.

M. le docteur Balocchi, de Florence, montre que cette méthode est inapplicable aux cas dans lesquels la matière est épaisse et concrète. Il pense que le danger de la maladie ne provient pas de l'entrée de l'air dans le foyer. Il a observé à Paris et à Florence quelques cas de guérison à la suite d'incisions larges et d'un traitement général approprié.

M. Textor rappelle qu'Abernethy a déjà proposé un procédé analogue à la méthode sous-cutanée, mais qu'après quelques ponctions l'air finissait toujours par s'introduire dans le foyer. Il regarde les ponctions comme insuffisantes; une large ouverture lui paraît la méthode la plus rationnelle, mais il ne s'en dissimule pas les dangers.

M. le docteur Küss conseille, pour empêcher l'introduction de l'air dans les abcès, d'ouvrir ceux-ci pendant que le malade est plongé dans un bain.

Discussion sur la vingt-quatrième question du Programme:

L'existence de l'hydromètre hors l'état de gestation et de la tympanite utérine est-elle démontrée par des faits authentiques et bien observés?

M. le professeur Stoltz fait à ce sujet la communication verbale suivante:

Après quelques considérations historiques sur ces deux maladies, il déclare qu'il ne croit pas à la réalité de ces affections telles qu'elles ont été décrites par les auteurs. Il nie l'existence de l'hydromètre pendant la vacuité de l'utérus par les raisons suivantes:

1. L'intérieur de l'utérus est tapissé par une membrane muqueuse et non par une membrane séreuse, ainsi que le démontrent sa structure anatomique et le produit de ses sécrétions.

Digitized by Google

2. Le tissu de l'organe utérin, fibreux et musculaire, oppose une résistance invincible à sa dilatation par de la sérosité; s'il est distendu par le sang menstruel dans les cas d'imperforation de l'hymen, il y a en même temps des congestions actives et répétées qui facilitent cette dilatation.

3. Il n'existe à l'orifice de l'utérus aucun obstacle de nature à empêcher la sortie du liquide.

4. On ne possède point d'observation authentique d'hydropisie de l'utérus : les cas rapportés par les auteurs appartiennent évidemment à l'hydropisie de l'ovaire.

Pendant la gestation, l'utérus peut être, il est vrai, le siége d'une collection séreuse, mais elle ne mérite nullement le nom d'*hydromètre;* c'est une véritable hydropisie de l'œuf, une accumulation de liquide, soit entre les parois de l'organe et les membranes, soit entre le chorion et l'amnios; ainsi l'hydromètre doit être rayé du cadre pathologique.

Passant ensuite à l'examen de la tympanite utérine, M. Stoltz croit que cette maladie n'a également aucune existence réelle. Des gaz peuvent se développer dans l'utérus, souvent en quantité notable, chez les hystériques, mais ils sont immédiatement rejetés et ne produisent jamais ces tympanites énormes décrites par les auteurs. Deneux, d'après Désormeaux, a vu à la suite de la parturition l'utérus subitement dilaté, non par du sang, mais par de l'air. M. Stoltz ne partage pas cette opinion; il est certain que des caillots de sang se putréfiant dans la cavité du viscère y développent des gaz, mais que ceux-ci s'échappent sans produire une véritable tympanite.

M. le professeur Nægele, de Heidelberg, déclare partager l'opinion de M. Stoltz.

M. Aronssohn a observé des pertes de sérosité pendant la gestation; il croit que ce liquide était contenu entre le chorion et l'amnios. Il ne pense pas que la structure anatomique implique l'impossibilité de l'hydrométrie. Les recherches modernes établissent une grande ressemblance entre les muqueuses et les séreuses. L'épithélium vibratile existe sur toutes les deux; la muqueuse est formée de nombreux canaux qui sécrètent un liquide, lequel soulève l'épithélium et peut s'accumuler dans la cavité. Cette analogie de structure établit la possibilité de l'hydropisie de l'utérus; la nature du liquide contenu ne peut être considérée comme pouvant différencier la maladie.

M. Stoltz soutient que la différence de nature des liquides épanchés établit des différences fondamentales entre ces maladies, et qu'on ne confondra jamais sous le même nom des accumulations de sérosité, de pus ou de sang.

Digitized by Google

Il dit que l'affection indiquée par M. Aronssohn a été décrite sous le nom d'*hydrorrhœa uteri gravidarum*, dans une thèse soutenue à Heidelberg, sous la présidence de M. Nægele. Le liquide s'accumule, d'après le professeur de Heidelberg, entre l'œuf et la paroi du viscère; à différentes reprises il s'écoule en petite quantité. M. Stoltz croit encore que ce liquide peut provenir de la rupture du chorion; dans ce cas la gestation continue; mais l'avortement est inévitable dès que l'œuf a été ouvert; une ouverture de l'amnios ne peut se cicatriser.

M. Aronssohn admet qu'une hydropisie peut se développer dans les parties non tapissées par des séreuses; il cite pour exemple les hydropisies de l'ovaire et du rein.

M. Stoltz répond que l'hydropisie de l'ovaire commence dans une des vésicules qui contiennent le germe, et que ces vésicules sont séreuses. Il ajoute qu'il ne faut pas confondre l'hydrométrie avec l'infiltration du tissu cellulaire qui sépare les fibres de l'organe utérin.

M. Ehrmann confirme, quant à la non-existence de la physométrie et de l'hydromètre, l'opinion de M. Stoltz. Il présente quelques considérations sur les changements qui s'observent dans les liquides sécrétés par suite de la lésion des tissus sécréteurs.

M. Küss rappelle que les recherches microscopiques ont démontré la présence de l'appareil glanduleux en cylindre dans l'estomac et non dans l'utérus; que cet appareil n'existe même plus qu'en rudiment dans la muqueuse intestinale. Il établit encore que l'épithélium vibratile ne se trouve point sur les séreuses de l'homme; que de véritables séreuses (les gaînes des tendons) sécrètent un liquide ayant beaucoup de rapport avec le liquide utérin.

M. Aronssohn reproduit sa première opinion.

M. le docteur Hirtz, agrégé à la Faculté de Médecine, cite un cas où l'on aurait pu prendre pour une hydrométrie l'accumulation d'une grande quantité de sérosité dans l'amnios après la mort du germe.

A la suite de cette discussion, M. le docteur Pravaz, de Lyon, donne lecture d'un travail intitulé : *Note sur l'étiolo-*

Digitized by Google

gie, le diagnostic et le traitement des luxations congénitales du fémur.

Dans ce mémoire intéressant, l'auteur, après avoir passé en revue les principales opinions émises sur cette maladie, expose les résultats de sa propre expérience qui l'ont conduit à des déductions nouvelles. Les conclusions suivantes découlent de ce travail :

1. L'étiologie des luxations du fémur est multiple, et l'on a confondu avec les déplacements originels des luxations consécutives à la naissance qui paraissent dépendre d'un relâchement du système ligamenteux coïncidant avec un changement de direction du bassin.

2. Il faut ajouter aux signes des luxations congénitales du fémur, la possibilité de porter la flexion de la cuisse sur le bassin au delà de ses limites ordinaires, la jambe restant étendue.

3. La curabilité relative des luxations congénitales du fémur est établie expérimentalement par des faits qui ont été soumis au contrôle de l'Académie royale de médecine de Paris.

4. La réduction des luxations originelles ne peut être extemporanée; elle doit être précédée d'un traitement destiné à produire l'élongation progressive du membre et à dilater l'étranglement qui sépare les deux loges du ligament orbiculaire des tendons.

5. Le seul signe univoque de la réduction est la sensation claire et distincte donnée par le toucher de la présence de la tête du fémur dans le lieu anatomique du cotyle, dans des conditions d'exploration indiquées par l'auteur.

6. Un traitement de consolidation d'une assez longue durée est nécessaire après la réduction. Il doit consister dans l'exercice du membre réduit, soumis à des règles précises.

7. Une claudication plus ou moins sensible persiste toujours après le traitement le plus heureux; elle est en général proportionnelle au degré du développement organique à l'époque de la réduction.

M. Textor félicite la science de ce que les recherches modernes aient fait découvrir des moyens de guérir des maladies réputées jusque-là incurables. Il cite un exemple de guérison subite d'une luxation spontanée du fémur; une chute a fait rentrer dans sa cavité la tête de l'os luxé.

M. le docteur Held, agrégé à la Faculté de Médecine, oppose à l'opinion de M. Pravaz, sur l'influence du relâchement des liens articulaires, le maintien de la tête du fémur dans sa cavité par la pression atmosphérique, malgré la section des ligaments. Il indique comme cause principale des luxations congénitales le gonflement du fond de la cavité cotyloïde, ainsi que le ramollissement et la déformation de ses bords.

Digitized by Google

M. Kuhn attribue à la rétraction musculaire une grande importance dans l'étiologie de ces affections.

M. Pravaz répond qu'il admet des causes multiples.

M. Forget cite, comme preuve de l'influence du relâchement des ligaments, un matelot qui se luxait l'humérus à volonté.

La discussion étant terminée, M. le Président proclame l'ordre du jour de la séance suivante.

M. Vleminckx demande qu'on tienne une seconde séance à sept heures et demie. Cette proposition est agréée par l'assemblée.

La séance est levée à midi.

Septième séance. — Du 4 octobre 1842.

Rapporteur : M. TOURDES fils, *Secrétaire.*

La séance est ouverte à sept heures et demie du soir.

La parole est à M. Heydenreich, sur la vingt-huitième question du Programme, ainsi conçue :

De la révision du Codex.

M. Heydenreich, pharmacien, donne lecture d'un mémoire intitulé : ***Observations critiques sur la dernière édition du Codex.***

Nous présentons une analyse de ce mémoire, qui traite d'un des sujets les plus importants non-seulement pour les hommes de l'art, mais encore pour le public étranger à la médecine.

Le *Codex pharmaceutique français* est pour les pharmaciens ce que les codes sont pour les hommes de loi. C'est une règle qui les dirige dans leurs opérations principales et à laquelle ils sont légalement tenus de se conformer. Il est nécessaire qu'un pareil livre arrive le plus près possible de la perfection ; la moindre erreur exerce sur la santé publique l'influence la plus grave et peut-être la source des plus déplorables accidents. Depuis longtemps le *Code français* donnait lieu aux attaques les plus nombreuses et les mieux fondées ; on demandait unanimement la réforme d'un livre qui n'était plus au courant de la science. En 1837, le gouvernement fit droit à ces réclamations ; une commission

Digitized by Google

fut nommée pour réviser le Code pharmaceutique, et, contrairement à l'esprit de la loi, cette commission fut exclusivement composée de médecins et de pharmaciens de Paris. Bientôt le *Codex* nouveau fut publié; il paraissait sous les auspices d'hommes éminents dans la science, son avant-propos contenait les plus belles promesses; on devait croire qu'on possédait enfin un Code pharmaceutique digne du rang qu'occupe la science française et présentant les garanties que le public a le droit d'exiger. On ne tarda pas à reconnaître que ces espérances étaient des illusions, que le nouveau *Codex* contenait des négligences impardonnables, les erreurs les plus graves, et que, sous bien des rapports, ce nouveau Code était inférieur à l'ancien.

M. Heydenreich, entrant dans l'examen approfondi des détails du *Codex*, administre la preuve de ses assertions; il porte la conviction la plus complète dans l'esprit des membres de la Section, qui tous reconnaissaient depuis longtemps l'insuffisance du livre officiel. Les défauts du *Codex* consistent soit en erreurs et en négligences, souvent de la nature la plus grave, soit en lacunes qui mettent cette œuvre au-dessous de beaucoup de pharmacopées étrangères.

Ne pouvant reproduire tous ces faits de détails, nous ne citerons que quelques-unes des fautes reprochées au *Codex*.

Il présente un défaut d'ordre absolu; la nomenclature pharmaceutique est mal raisonnée et souvent inexacte; la nomenclature chimique présente la plus étrange confusion des dénominations françaises et de celles qu'a proposées Berzélius; la synonymie des plantes est incomplète et parfois erronée. On admet des substances en quelque sorte exigibles, créant ainsi un demi-devoir au pharmacien, au lieu de lui indiquer nettement ses obligations, et parmi ces substances, il en est de parfaitement inutiles, ou qui s'altèrent en vieillissant, tandis qu'on omet de déclarer exigibles des médicaments importants qui demandent une longue préparation.

Les tables approximatives pour les poids des quantités exprimées en volume sont basées sur de tels principes, que neuf fois sur dix, dans les prescriptions de ce genre, le pharmacien donnera une dose de médicaments plus ou moins forte que celle qui a été indiquée par le médecin. Tantôt on se sert de l'alcoomètre de Gay-Lussac, tantôt de l'aréomètre de Cartier; le meilleur est le moins employé.

Le *Codex* indique souvent des procédés dispendieux, difficiles, presque inexécutables, à la place de procédés économiques et simples, et donnant facilement de bons produits. On ne trouve dans le *Codex* aucune disposition de pharmacie légale, aucune table de médicaments simples et composés, de densités des liquides officinaux, des proportions des substances actives dans les diverses préparations. Nous terminerons cette énumération, qu'on aurait pu prolonger encore, en citant deux faits dont on ne peut trop répandre la connaissance: la poudre de sulfure d'antimoine, d'après les indications du *Codex*, contient presque nécessairement une proportion notable d'arsenic. Le procédé prescrit pour la préparation du calomel, ce médicament si employé de nos

Digitized by Google

jours, est tel qu'il fournit nécessairement du sublimé corrosif, au lieu d'une substance d'une activité médiocre, un des poisons les plus énergiques. On frémit en songeant aux accidents déplorables que cette erreur causerait, si heureusement ici le procédé du *Codex* n'était tellement long, difficile et dispendieux, que peu de pharmaciens seront tentés de l'employer.

Cette communication de M. Heydenreich est accueillie par d'unanimes applaudissements.

M. le Président Forget demande son insertion dans le Compte-rendu des travaux du Congrès[1]. Il voit dans le *Codex français* un nouvel exemple de l'abus des commissions. Les noms les plus distingués figurent parmi les membres de la commission du *Codex*, et cependant ils ont abouti à une œuvre déplorable. Sous le rapport médical ce livre prête à de justes attaques autant que sous le rapport pharmaceutique.

M. Kuhn croit qu'il serait utile de renvoyer ce mémoire à l'autorité supérieure, afin d'appeler son attention sur un objet aussi important.

M. Vleminckx, de Bruxelles, émet le vœu que l'on procède à une nouvelle réforme du *Codex français;* il pense que la Commission de révision devrait être prise, non pas seulement parmi les médecins et les pharmaciens de Paris, mais parmi ceux des départements. Quoique étranger à la France, il insiste fortement sur ce vœu, à cause de l'influence qu'exerce nécessairement la pharmacopée française sur celle des autres nations. Il fait connaître de quelle manière on a procédé à une révision semblable en Belgique. L'Académie royale de médecine a eu la direction de l'œuvre; les professeurs de chimie et de pharmacie des universités ont été réunis en commission, les principaux médecins et pharmaciens des provinces ont été consultés, et c'est seulement après la réponse des commissions médicales des provinces que le *Codex belge* a été révisé.

M. Heydenreich répond qu'en France on eût procédé d'une manière analogue si on avait obéi aux prescriptions de la loi.

M. Laurent, capitaine d'état-major, demande que la Section de médecine nomme une commission composée des professeurs de la Faculté de Médecine et de l'École de pharma-

[1] Voy. les mémoires de la 3e Section, 2e vol.

Digitized by Google

cie, auxquels on adjoindrait les médecins et pharmaciens qui se sont occupés de ces matières. Cette commission signalerait à l'autorité les erreurs du *Codex*, et émettrait le vœu qu'à l'avenir les médecins et les pharmaciens de province ne fussent plus exclus de ces commissions de révision.

M. Ehrmann insiste sur la nécessité d'une révision du *Codex*. Il propose à la Section de nommer une commission spécialement chargée d'examiner cette grave question et d'attirer sur elle l'attention du Congrès.

La Section de médecine prend la résolution suivante :

« Elle émet le vœu qu'il soit procédé à une nouvelle révision du *Codex;* elle demande qu'à l'avenir les médecins et pharmaciens de province fassent partie de la commission de révision; elle décide qu'elle nommera une commission chargée d'examiner cette grave question. »

On passe ensuite à la discussion de la cinquième question du Programme :

Poser les bases d'une nouvelle classification des médicaments.

La parole est à M. le professeur Forget pour une communication verbale.

M. le professeur Forget rappelle que cette question est un des écueils de la science. Il établit qu'il n'existe que trois bases possibles pour les classifications des médicaments, et que les classifications actuelles consistent dans un éclectisme qui les embrasse toutes les trois. La base physiologique, qui donne naissance aux divisions en émollients, toniques, narcotiques, stimulants, altérants, etc., est souvent incertaine; tel médicament tonique dans une circonstance déterminée exerce dans une autre une action toute différente. La base pathologique est la plus vicieuse; elle comprend les nombreuses classes d'antiphlogistiques, d'antiscrophuleuses, d'antispasmodiques, d'antidartreuses et autres; le même médicament, suivant les cas, peut être rangé dans toutes ces classes ou ne peut trouver place dans aucune; l'alun, le nitrate d'argent, l'émétique, ne sont-ils pas quelquefois les meilleures antiphlogistiques, tandis que dans quelques circonstances la saignée figure parmi les antispasmodiques les plus puissants. La classification fondée sur les propriétés chimiques des substances serait la plus rationnelle de toutes, la science aurait atteint sa perfection si les classifications étaient basées sur un rapport exact et bien connu entre l'action chimique des médicaments et leurs effets physiologiques. Malheureusement

Digitized by Google

il n'en est point ainsi, et cette connaissance n'est acquise que pour un petit nombre de faits. Ainsi, dans l'état actuel de la science, il n'y a point de classification univoque, homogène possible; on en est réduit à l'éclectisme qui puise à chacune des trois sources ce qu'elles présentent de plus certain [1].

M. le docteur Jænger, de Colmar, pense que jusqu'ici les expérimentations sur les médicaments ont été faites sans une exactitude suffisante et d'après de faux principes. On administre un médicament dans une maladie, puis dans un cas qui paraît analogue, et on s'étonne que les effets soient différents. En procédant ainsi on ne parviendra jamais à établir de règles générales.

L'expérimentation des remèdes sur l'homme sain a produit de meilleurs résultats; mais ils sont encore restés incomplets, parce qu'un élément du problème a été négligé. Cet élément, ce sont les variétés si nombreuses de l'organisme humain. Les individus les plus semblables en apparence peuvent différer au fond d'une manière essentielle. Avant de procéder à des expériences, il faut déterminer les titres physiologiques et organiques des individus, les classer, les diviser suivant leur nature, et seulement en opérant ainsi sur des groupes déterminés, on obtiendra des résultats utiles.

M. Forget répond que c'est là justement le problème dont on cherche la solution : la connaissance des effets des médicaments et celle des aptitudes individuelles.

M. Turck croit que les expérimentations en thérapeutique ne sont pas faites avec assez de sévérité. Il pense que les tempéraments n'apportent point dans l'action des remèdes des différences essentielles, mais seulement des modifications en plus ou en moins. Il établit qu'il faut étudier avec le plus grand soin toutes les modifications de l'organisme. Il rappelle qu'à côté de la science qui propose de nouveaux médicaments et régularise leur emploi, il y a le hasard et l'empirisme auxquels l'humanité a dû les plus précieuses découvertes.

M. Mayor, après cinquante ans de pratique, voit tous les

[1] Voy. les mémoires de la 3e Section, 2e vol.

Digitized by Google

jours diminuer la confiance dans la polypharmacie. Il cite l'opinion de Tommasini, qui, sur la fin de sa vie, réduisait les remèdes vraiment utiles à un petit nombre; les paroles de Frank, qui, au commencement de sa pratique, comptait vingt remèdes pour une seule affection, et à la fin un seul remède pour vingt maladies.

La séance est levée à neuf heures et demie.

Huitième séance. — Du 5 octobre 1842.

Rapporteur : M. STOEBER, *Secrétaire.*

Les procès-verbaux des deux séances du 4 octobre sont lus.

A l'occasion du procès-verbal, M. le docteur Ristelhueber, médecin en chef des hospices, présente quelques observations sur la discussion qui a eu lieu sur l'hydromètre. Il ne croit pas que l'anatomie fine puisse faire rayer cette maladie du cadre nosologique. Les faits sont positifs; on ne peut pas admettre que Vésale, Sebitz, Nicolaï, Saltzmann, Fernel, Bonnet, Geoffroy se soient tous trompés en citant des cas d'hydrométrie.

Quelques remarques sont faites sur les procès-verbaux, qui sont adoptés après de légères modifications.

La correspondance comprend : 1° Une brochure intitulée *Homéopathie; de l'art de guérir et de ses progrès*, par Dessaix, docteur médecin à Lyon. Paris, 1841. 2° Une lettre de M. Combes, professeur de médecine à Toulouse, accompagnée de la première partie d'un ouvrage inédit sur l'organisation de la médecine en Italie. L'auteur demande dans sa lettre qu'un rapport soit fait sur cet ouvrage. M. le Président annonce que le Congrès n'est pas dans l'usage de faire des rapports sur des mémoires envoyés, et que l'ouvrage de M. Combes sera déposé comme les autres à la bibliothèque de la ville.

M. Vleminckx annonce qu'il aurait désiré communiquer à l'assemblée un travail sur la thérapeutique des granulations palpébrales, mais qu'il renonce à ce projet, vu l'épo-

Digitized by Google

que avancée de la Session et le nombre des communications importantes encore à l'ordre du jour.

M. Jænger se fait inscrire pour une lecture sur la condition du progrès en médecine.

M. le docteur La Corbière, de Paris, lit un travail sur la *phrénologie*[1].

Il cherche à justifier cette science des attaques injustes dont elle a été l'objet. Il repousse avec force les inculpations du matérialisme et du fatalisme que l'on prodigue à ses partisans. Tous les philosophes ont admis que le cerveau est le siége de l'âme et qu'il est nécessaire à sa manifestation. Immatérielle dans sa nature, cette âme est complexe dans ses attributions instinctives, morales et intellectuelles, et chacune d'elles a pour siége une des trois grandes sections de la masse cérébrale.

La phrénologie est démontrée par les variations d'instincts, de sentiments, d'intelligence des différents êtres correspondant aux variations infinies des organismes : elle est une vérité, et nulle vérité n'est impie; elle se concilie parfaitement avec le sentiment religieux. La phrénologie n'est point fataliste; le libre arbitre n'est ni absolu, ni égal chez tous les hommes; mais chez tous ceux qui ne sont pas des monstres, la liberté existe, telle qu'elle convenait à la nature humaine, et telle que le Dieu juste et bon devait nous la donner, pour que nous fussions devant lui responsables de nos actes. Un jour, la phrénologie, mieux comprise, donnera lieu aux applications les plus heureuses.

M. Pascal admet la doctrine de Gall et expose des faits physiologiques et pathologiques en sa faveur.

M. Malle, sans nier la pluralité des organes, pense que Gall n'a pas éclairé la physiologie du cerveau, et que son ouvrage ne renferme que des assertions déjà anciennement connues et des faits vagues et peu concluants.

M. Vleminckx, de Bruxelles, rapporte qu'en Belgique, dans la prison centrale qui contient près de deux mille criminels, on a réuni une collection de crânes qui n'est nullement en rapport avec la biographie des hommes auxquels ils ont appartenu.

M. le professeur Rigaud croit qu'il y a de nombreuses erreurs dans les musées où l'on conserve des pièces phrénologiques. Il rappelle que la localisation des facultés est depuis longtemps connue, que Guy de Chauliac, en 1364, l'a déjà admise.

[1] Voy. les mémoires de la 3e Section, 2e vol.

Digitized by Google

M. Jænger établit l'influence de l'éducation et de l'exercice sur le développement des différents organes cérébraux.

M. La Corbière reproduit ses arguments en faveur de la phrénologie.

M. le professeur Textor lit une note sur la *non-existence de la rage* (ou plutôt de la *fureur rabique*[1]).

Il fait voir qu'il existe chez les chiens une maladie qui peut se transmettre par la morsure à d'autres chiens et à l'homme; mais que cette maladie n'a pas les symptômes qu'on lui attribue en général. Les recherches de Hertwig, de Berlin, ont prouvé que les chiens atteints de cette affection ne sont pas hydrophobes, qu'ils ne sont pas non plus enragés dans le sens vulgairement attribué à ce mot; ils sont tristes, se cachent, ne sont enclins à mordre que lorsqu'on les excite. Les inoculations faites ont prouvé que la salive seule propage la maladie; encore cette propagation n'est-elle pour ainsi dire qu'exceptionnelle, puisque sur six ou huit chiens mordus il n'y en a qu'un qui devient malade. L'autopsie ne nous apprend rien sur la nature de l'affection.

Chez l'homme, la maladie appelée rage se manifeste par de la tristesse, des rêves pénibles, de la dysphagie; le malade avale surtout difficilement les liquides; il a de l'aversion pour tout ce qui les lui rappelle; il ne peut entendre verser de l'eau, il ne peut voir des objets luisants, tels qu'une glace. Il avale difficilement même les solides: aussi est-on souvent dans l'impossibilité de donner des médicaments. Mais ce qu'on a considéré comme pathognomonique de la maladie, les accès de fureur, M. Textor ne les a pas observés sur les malades qu'il a vus à Würtzbourg, à Paris et à Vienne.

La maladie est différente chez l'homme et chez le chien. Dans le premier cas, c'est une variété du tétanos traumatique, ce qui explique pourquoi on a vu survenir l'hydrophobie spontanément, ou après des lésions traumatiques ordinaires, ou après des morsures faites par des animaux non malades. M Textor cite le cas d'une femme morte hydrophobe après avoir été mordue par un chien non enragé; un second cas, d'une fille qui succomba à la même maladie occasionnée par une blessure du nez; enfin une observation recueillie à Vienne qui a trait à un homme mort hydrophobe sans avoir été mordu, et chez lequel on trouva après la mort un fragment de verre dans la plante du pied.

M. G. Tourdes a observé un exemple de développement de la rage chez l'homme quinze mois après la morsure. Il a noté, parmi les principaux symptômes, la surexcitation des organes génitaux, accompagnée d'éjaculations multipliées dans les derniers moments de la vie. Il a constaté à l'autopsie l'injection de la pie-mère cérébro-rachidienne, une rou-

[1] Voy. les mémoires de la 3e Section, 2e vol.

Digitized by Google

geur intense de toute la muqueuse aérienne, une quantité considérable de bave sanguinolente dans les voies respiratoires, la fluidité du sang, l'injection et la tuméfaction des glandes salivaires et une altération tout à fait identique du pancréas.

M. Mayor dit que l'existence de la rage, comme maladie, ne peut être mise en doute, que le nom seul est attaqué. Il rappelle qu'en Suisse, il y a quelques années, on observa la rage sur des renards qui arrivaient au milieu des villes et attaquaient les hommes et les chiens. M. Mayor emploie dans les cas de morsure la cautérisation au moyen d'un cylindre de pierre à cautère qu'on peut rendre très-aigu en le plongeant dans l'eau. Ce même moyen sert avantageusement pour la cautérisation des abcès des ganglions.

M. Balocchi a vu trois cas d'hydrophobie à Florence. On a inoculé à des animaux la salive, le mucus des bronches, de l'estomac, la bile, le sang. Tous ces animaux sont morts au bout de vingt quatre heures.

M. Malle dit que l'hydrophobie pouvant se déclarer spontanément, on peut expliquer de cette manière les cas où elle ne s'est manifestée que très-longtemps après la morsure par un animal enragé.

M. La Corbière croit qu'il faut vulgariser les idées de M. Textor, afin de rassurer le public. Il rapporte que M. David Richard, directeur de l'asile des aliénés de Stephansfeld, a vu l'organe de la destruction enflammé chez les individus qui avaient succombé à la rage. Peut-être qu'en saignant à la partie latérale de la tête, et en y appliquant le froid, on obtiendrait des résultats favorables.

M. Pravaz dit qu'à Alfort, en faisant des inoculations à la partie postérieure du cou, on réussissait presque constamment à produire la rage. A Lyon, il l'a vue être provoquée sur des moutons par l'inoculation sur le nez.

M. le docteur Blin rappelle que la rage ne s'observe ni en Orient ni en Afrique, et qu'en Europe elle n'est probablement déterminée que par la réclusion des chiens et l'empêchement qui en résulte pour eux d'exercer leurs fonctions sexuelles.

La séance est levée à midi.

Digitized by Google

Neuvième séance. — Du 6 octobre 1842.

Rapporteur: M. STOEBER, *Secrétaire.*

Le procès-verbal est lu et adopté.

A cette occasion, M. Stoltz répond à ce que M. Ristelhueber avait avancé hier, que c'est précisément après avoir pris connaissance des observations publiées qu'il est arrivé à nier l'existence de l'hydromètre.

La correspondance comprend :

Une lettre de M. Julien, accompagnant une brochure de M. Héreau, intitulée : *Des parasites cutanés de l'homme.* Paris 1842.

M. Jullien demande un rapport sur cet opuscule.

M. le Président répond que le Congrès n'est pas dans l'usage de faire des rapports.

M. le docteur Trapp, conseiller médical, offre à la Section une brochure sur les eaux minérales de Hombourg-ès-Monts.

M. Schweigger, professeur à l'université de Halle, envoie quelques exemplaires d'un programme sur des questions de chimie.

MM. les docteurs Küss et Robert exposent des pièces artificielles d'anatomie humaine et comparée.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la sixième question du Programme, intitulée :

Les expériences faites sur l'homme en état de santé peuvent-elles donner la mesure de l'action des médicaments, tant simples que composés, sur l'homme malade?

M. Turck a la parole.

Après avoir insisté sur l'importance de cette question, M. Turck cherche à démontrer que nos connaissances sur l'action des médicaments sont encore peu avancées, et que l'expérimentation sur l'homme sain devra contribuer pour beaucoup à nous faire connaître les propriétés pharmacodynamiques des substances. Que, du reste, il est essentiel d'observer l'action quelquefois complexe des médicaments. Une fois que nous saurons comment agit la cause morbide, et quelles modifications peut faire subir à l'organisme chaque moyen inscrit dans nos matières médicales, nous agirons avec assurance.

M. le docteur Rapou, de Lyon, dit que les substances les

Digitized by Google

plus capables d'impressionner un organe malade sont celles qui, chez l'homme sain, portent leur action sur la fonction de cet organe; exemple, la térébenthine dans les affections de la vessie. Les expérimentations sur l'homme sain sont insuffisantes, ainsi que l'ont démontré Jœrg et Kopp; elles doivent être complétées par la clinique.

M. Pascal demande si, par l'action de l'émétique sur l'homme sain, on pourrait expliquer son efficacité dans la pneumonie.

M. Rapou réplique que cette substance produit chez l'homme sain une inflammation du poumon, ce qui explique pourquoi elle guérit la pneumonie.

M. Turck ajoute qu'on peut se rendre compte de l'action avantageuse du tartre stibié dans la pneumonie par l'action de ce remède sur les fonctions de la peau, dont le trouble a occasionné la maladie.

On passe à la septième et à la quinzième question du Programme. Personne ne demandant la parole sur ce sujet, M. le Président la donne à M. Pascal, qui lit un *mémoire sur les affections pulmonaires chroniques.*

Dans ce travail, l'auteur reproduit les opinions déjà émises par lui dans une brochure publiée il y a quelque temps. Suivant lui, ces maladies si rebelles aux moyens généralement mis en usage, seraient dans la plupart des cas combattues avec avantage par les alcalis. Mais c'est surtout au début de la tuberculisation pulmonaire que le traitement peut être efficace. M. Pascal emploie les sels de potasse et de soude, et préférablement la potasse et la soude pures; il se sert habituellement d'une solution d'une partie de potasse dans neuf parties d'eau, et fait prendre ce liquide à la dose de quelques gouttes et même de plusieurs grammes. Il en résulte une augmentation d'alcalinité des urines et une activité plus grande de toutes les sécrétions. La potasse dissout les matières qui engorgent le poumon; quelquefois cette solution se fait même très-rapidement. A l'appui de ce qu'il vient de dire, M. Pascal cite l'observation de trois malades.

M. le docteur Luroth, médecin cantonal à Bischwiller, ne croit pas à l'importance des alcalins, et présente quelques considérations sur l'un des faits relatés par M. Pascal.

M. le Président donne ensuite lecture d'une lettre de M. le Vice-président de la sixième Section, par laquelle ce dernier annonce que dans la séance de demain la sixième

Digitized by Google

Section discutera la question du *travail et du régime moral dans les asiles d'aliénés.*

Une lettre de M. Roth, pharmacien, prie M. le Président d'inscrire sur son Programme la question supplémentaire suivante :

Quels sont les moyens chimiques pour constater un empoisonnement par la strychnine ?

M. Turck a la parole pour la lecture d'un mémoire intitulé : *Essai sur les causes et la nature des maladies.*

Après avoir constaté que les causes et la nature intime des maladies nous échappent presque toujours, M. Turck établit que l'anatomie pathologique est impuissante pour résoudre ce problème. Il pense qu'aujourd'hui on néglige trop complétement l'influence des qualités de l'atmosphère et l'étude des modifications diverses présentées par les sécrétions. Il examine le mode d'action du froid humide, de la chaleur, de l'alimentation, des affections tristes; il insiste particulièrement sur quelques causes trop peu connues. Certaines douleurs siégeant soit dans l'abdomen, soit dans le thorax, et qui ont résisté à tous les moyens de traitement, cèdent à la compression de la carotide du côté malade. La laxité des parois abdominales donne naissance aux accidents nerveux les plus graves, et il suffit, pour les dissiper, de comprimer ces parois. L'absence d'une quantité suffisante de sel dans les aliments rendant le sang trop plastique, détermine les affections qui déciment certaines populations. L'auteur fait des vœux pour que l'on réduise le prix d'un aliment plus indispensable que le pain, puisque rien ne peut le remplacer; il attribue l'influence heureuse des eaux thermales dans les maladies chroniques à l'excitation qu'elles impriment aux fonctions de la peau et des sécrétions acides.

La séance est levée à onze heures et demie.

Dixième séance. — Du 7 octobre 1842.

Rapporteur : M. STOEBER, *Secrétaire.*

Le procès-verbal est lu et adopté.

M. le docteur Haxo, d'Épinal, offre au Congrès les brochures suivantes :

De la nécessité d'établir un service médical dans les campagnes. Épinal, 1837.

Réflexions adressées à MM. les membres du Conseil général sur le mode de propagation de la vaccine et l'organisation des vaccinateurs dans le département des Vosges.

Digitized by Google

Considérations médico-philosophiques sur quelques maladies affectant spécialement les classes pauvres. 1re et 2e part.

Conformément à la décision prise par la Section, une commission devra examiner le mémoire de M. Heydenreich et faire un rapport sur ce travail. La Section décide que M. le Président nommera cette commission; en conséquence, M. le Président désigne, pour en faire partie, MM. Persoz, Nestler, Oberlin, Forget, Stœber.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la huitième question du Programme. Personne ne demandant la parole, on passe à la neuvième, qui éprouve le même sort.

La dixième question étant mise en discussion, M. Roux, de Marseille, dépose une lettre de M. le docteur Boudin, médecin en chef de l'hôpital militaire de Marseille, et l'ouvrage de ce médecin *sur les fièvres intermittentes et l'emploi de l'arsenic.* Dans cette lettre, M. Boudin dit que depuis la publication de son ouvrage, il a toujours employé l'arsenic dans les fièvres intermittentes, et que ses résultats continuent à être heureux; seulement, au lieu d'un milligramme qu'il donnait par dose au commencement, il en administre deux.

M. Roux ajoute que les médecins marseillais se défiaient beaucoup de ce remède, mais qu'ils ont fini par être persuadés de son efficacité. Même les fièvres graves cèdent à son emploi. Si Fodéré a eu des insuccès et des accidents, c'est qu'il donnait un huitième de grain plusieurs fois par jour. M. Boudin, au contraire, ne donne que des doses très-minimes. M. Roux a vu une névralgie faciale, qui avait résisté aux moyens ordinaires, être guérie par deux doses d'arsenic.

M. Stœber dit que la propriété fébrifuge de l'arsenic est incontestable, et qu'il en a vu des exemples lui-même. Mais l'ouvrage de M. Boudin contient des assertions théoriques qui sont très-hypothétiques; ainsi, il affirme que les fièvres intermittentes ne règnent que très-peu dans les localités où l'on observe fréquemment la phthisie et l'affection typhoïde. Ce qu'on observe à Strasbourg, réfute cette opinion; ces trois maladies sont fréquentes dans cette localité.

M. Roux répond que M. Boudin établit une différence entre le typhus et l'affection typhoïde.

Digitized by Google

M. Forget signale la tendance à l'exagération qui se décèle dans tous les sujets nouveaux. Il est bien prouvé que l'arsenic a des propriétés fébrifuges; mais là n'est pas la question. Il s'agit de savoir s'il possède vraiment une action puissante qui puisse le mettre à côté du sulfate de quinine. Eh bien! l'expérience montre qu'il n'en est nullement ainsi. M. Forget s'est convaincu par des expériences que le sulfate de quinine a une supériorité incontestable, et que l'arsenic n'a que la valeur secondaire d'un bon succédané.

M. Rapou rappelle combien les fièvres intermittentes sont communes à Rome; on a essayé en grand l'arséniate de potasse; quelques malades ont guéri, mais en nombre infiniment moins grand que par le sulfate de quinine, dont la supériorité a été reconnue de la manière la plus incontestable. Ce qu'il importerait de déterminer maintenant, ce sont les circonstances particulières dans lesquelles l'arsenic peut rendre des services. M. Rapou croit que l'arséniate de potasse est surtout efficace dans les fièvres quartes.

M. Rigaud affirme que les fièvres quartes du midi de la France cèdent parfaitement au sulfate de quinine, et que ce sont surtout les fièvres quotidiennes qui lui opposent parfois de la résistance.

M. Pascal dit que la difficulté du traitement des fièvres intermittentes consiste surtout à empêcher les rechutes. Il faudra comparer l'influence de l'arsenic et du sulfate de quinine sur l'innervation qui en est la principale cause. M. Pascal a vu l'arsenic inférieur au sulfate de quinine.

M. Jænger a vu réussir l'arsenic dans des cas de rechutes contre lesquels avait échoué la quinine.

M. le docteur Stœss signale les dangers qu'entraînerait l'adoption de l'arsenic comme moyen général de traitement.

M. Forget établit qu'il résulte de cette discussion que l'arsenic est un bon succédané du sulfate de quinine, mais que ce dernier médicament conserve son incontestable supériorité.

On passe à la discussion de la onzième question du Programme :

De l'influence des eaux minérales dans le traitement des maladies.

Digitized by Google

M. Forget appelle sur cette question l'attention des médecins. On parle de succès, mais on ne cite pas les revers. C'est sur les dangers qui peuvent résulter de l'emploi des eaux minérales qu'il serait utile que chacun exposât son opinion.

M. Turck donne la statistique des eaux minérales de Plombières. Sur douze cents malades, il n'y a eu qu'un seul décès l'année dernière et deux cette année, et encore par des causes étrangères à l'action des eaux. Certes, voilà une statistique qui témoigne bien de l'innocuité des eaux. Quant à leurs effets, M. Turck les attribue bien plus à la modification des sécréteurs qu'à l'action altérante du remède. Dans certaines affections qui ne permettaient pas l'emploi des bains d'eau de Plombières, les bains de vapeur ont suffi pour amener la guérison, et ils ne pouvaient agir en modifiant par de nouveaux principes la composition des humeurs.

M. Kuhn, médecin des eaux de Niederbronn, dit que l'action des eaux minérales dépend particulièrement de leur mode d'emploi dirigé d'une manière méthodique et suivant les dispositions individuelles. Un ensemble de phénomènes qu'on peut appeler crise minérale, indique les changements qui s'opèrent dans les organes. L'action des eaux minérales dépend de leurs propriétés physiques et chimiques jointes aux influences hygiéniques qui entourent le malade. Des eaux artificielles préparées à Niederbronn ont produit absolument les mêmes effets que les eaux naturelles.

M. Turck croit que la pression atmosphérique supportée par les différentes localités exerce la plus grande influence.

M. Aronssohn attribue l'action des eaux à leurs propriétés physiques et chimiques, mais il ne croit pas qu'on puisse les remplacer par des eaux artificielles. Il existe dans les premières une combinaison telle entre leurs éléments, que la chimie ne peut pas toujours la reproduire. Ainsi les eaux martiales naturelles sont, à dose égale, plus actives que les mêmes eaux préparées dans les pharmacies.

M. Pascal dit qu'il existe dans les eaux minérales des principes que la chimie ne peut reproduire.

M. le professeur Radius, de Leipsig, établit que d'après des expériences faites à Dresde et à Berlin, les eaux natu-

Digitized by Google

relles et artificielles ont absolument les mêmes effets. Il cite, par exemple, celles de Carlsbad et de Tœplitz. Dans sa conviction, l'influence est la même à composition identique, pourvu qu'il y ait en même temps identité dans les conditions extérieures.

M. Forget conclut de cette discussion que les médecins ne croient plus à une propriété spécifique et inexplicable des eaux minérales. Il cite des exemples d'accidents mortels produits par l'emploi intempestif des eaux minérales d'Ems, de Lichtenthal et de Niederbronn.

M. le docteur Weber, de Mulhouse, répond que les eaux minérales ne sont pas responsables du danger qui résulte de leur emploi intempestif. Un reproche du même genre pourrait être adressé à toutes les médications : toutes nuisent lorsqu'elles sont employées mal à propos.

La discussion étant close sur ce sujet, la parole est accordée à M. le docteur Jænger, de Colmar, pour la lecture d'un mémoire *sur une nouvelle méthode à établir pour l'étude de la physiologie, de la pathologie et de la thérapeutique.*

M. Jænger établit que trois faits délimitent toute la science : l'étude des attributs du principe de vie, celle de ses manifestations phénoménales, enfin celle de la loi qui régit ses actions et réactions; l'étude de ce dernier fait est le plus important pour la pratique. En effet, c'est son manque d'application qui est la cause de la *confusion* dans la théorie et de l'*incertitude* dans la pratique. L'auteur considère l'ordre sériaire comme le moyen général qu'emploie la nature dans l'ordonnance de la vie dans tous les règnes. Il pense que la science doit se conformer à la nature, et dans ses investigations adopter le classement par séries de groupes et de sous-groupes. Il cherche à démontrer qu'il règne de la confusion en physiologie et en pathologie, et dans les applications hygiéniques et thérapeutiques, et oppose à ce tableau les résultats qui découleraient de l'adoption de l'ordre sériaire. Il croit que c'est dans l'étude de la physiologie que cet ordre doit d'abord être introduit, et termine par quelques considérations qui devront servir de fil conducteur dans cette étude.

M. Hirtz proteste contre les assertions du préopinant. Nous savons déjà beaucoup de choses positives en médecine. D'ailleurs, la méthode recommandée par M. Jænger a toujours été employée, quoique sous d'autres noms : on a toujours individualisé, puis on a réuni les faits individuels par

Digitized by Google

séries; les tempéraments et les idiosyncrasies indiquent ces divisions.

M. Malle soutient que l'accusation contre la physiologie et la pathologie actuelle n'est pas fondée; il cite pour preuve l'ouvrage de M. Bégin *sur la physiologie pathologique*. Il ajoute que la méthode numérique est certainement une méthode sériaire, puisqu'elle rapproche les cas analogues et qu'elle scinde les cas différents.

M. Luroth ne croit pas que cette méthode sériaire soit applicable en médecine.

M. Jænger explique que par les méthodes adoptées jusqu'à ce jour on n'est point arrivé à des résultats favorables; qu'on est obligé par conséquent de chercher une voie nouvelle; que l'ordre sériaire lui paraît le plus propre à conduire au but; que cet ordre a été adopté par tous les naturalistes, mais que c'est Fourrier qui en a déterminé toutes les applications.

La séance est levée à onze heures et demie.

Onzième séance. — Du 8 octobre 1842.

Rapporteur : M. STOEBER, *Secrétaire.*

Le procès-verbal est lu et adopté.

La correspondance comprend une lettre de M. le professeur Wattmann, de Vienne, dans laquelle il exprime ses regrets de ne pas avoir pu assister au Congrès, et ajoute quelques réflexions sur les septième, quinzième, seizième, dix-septième, vingt et unième et vingt-troisième questions du Programme.

M. G. Tourdes communique une *note statistique sur les morts subites à Strasbourg.*

Une statistique des morts subites n'a de valeur que lorsqu'elle est basée sur des ouvertures de cadavres. Le médecin constate rarement les symptômes, et par eux-mêmes ils sont insuffisants pour faire connaître d'une manière certaine la véritable cause de la mort. Nous donnons les principales conclusions de ce travail, qui comprend les résultats de vingt-six autopsies.

1° Les genres de mort sont les suivants : Apoplexie (hémorrhagie

Digitized by Google

cérébrale), 1; apoplexie séreuse, 1; congestions cérébrales, 4; congestion cérébrale et pulmonaire, 1; hémoptysie, 1; corps étrangers dans les bronches, 2; congestions pulmonaires, 13; syncope, 1; perforations intestinales, 2. Les maladies des poumons figurent en première ligne; elles ont occasionné les deux tiers des décès; les affections cérébrales sont beaucoup moins fréquentes, on ne les a observées que dans le cinquième des cas.

2° La mort subite a rarement reconnu pour cause de graves désordres organiques; le plus souvent elle a été déterminée par de simples congestions sanguines. La congestion pulmonaire sans hémorrhagie en a été la cause la plus commune, l'apoplexie cérébrale une des plus rares.

3° Dans plus de la moitié des cas, la mort est survenue pendant le travail de la digestion; l'estomac renfermait une quantité considérable d'aliments récemment ingérés.

4° Le sang a été trouvé liquide ou mêlé de caillots diffluents dans les deux tiers des autopsies; à une exception près, cet état était constant pour les congestions pulmonaires.

5° Le cœur était le siége de lésions organiques chez les deux tiers des sujets; elles consistaient en hypertrophies concentriques ou le plus souvent excentriques avec dilatation des cavités, jamais en rétrécissement des orifices; elles ont agi en favorisant le développement des affections du poumon et du cerveau; une seule fois la mort a eu lieu par syncope.

6° La mort subite a été observée plus fréquemment chez les hommes que chez les femmes, et chez ces dernières à un âge plus avancé. Le maximum des cas s'est présenté en été et en hiver, mais surtout dans cette dernière saison.

M. Mayor cite des observations de mort par syncope déterminée par des causes légères ou inconnues. Une jeune fille, après un pansement, tombe tout à coup dans une syncope mortelle. Deux cas semblables ont été observés à Lausanne. L'innervation joue un grand rôle dans la production des morts subites. La syncope occasionnée par l'hémorrhagie la plus légère peut devenir mortelle si elle se prolonge.

M. Forget croit qu'il faut admettre avec réserve les cas de mort sans cause organique.

M. Aronssohn a vu tout récemment encore une congestion pulmonaire produire une syncope qui eût été mortelle sans de prompts secours. Il rappelle l'observation de mort par syncope rapportée par M. Boyer.

M. Stoltz, tout en admettant que la mort par congestion pulmonaire est beaucoup plus commune qu'on ne l'a dit jusqu'ici, considère cependant l'apoplexie comme étant plus fréquente encore.

Digitized by Google

M. Bertini a vu, au commencement de sa pratique, un jeune homme mourir subitement au moment où un chirurgien introduisait une sonde dans le canal de l'urètre.

M. le professeur Radius, de Leipsig, a la parole. Il communique le résultat de ses recherches sur les *propriétés de quelques médicaments.*

1. *Noix vomique.* Il l'a employée avec avantage dans l'incontinence d'urine, lorsqu'elle provient d'un affaiblissement de la vessie. Le médicament a été également efficace contre les pollutions. M. Radius se sert de la poudre de noix vomique à la dose de dix grains deux fois par jour, ou de l'extrait spiritueux en poudre à la dose d'un demi-grain deux fois par jour. En pilules, la substance est moins efficace. La strychnine n'a pas rendu les mêmes services.

2. *Acide sulfurique.* M. Radius l'emploie comme caustique dans l'entropion, et pour favoriser l'absorption, il se sert, dans les tumeurs blanches et les rhumatismes chroniques, de fomentations avec de l'acide sulfurique délayé. Il résulte de là une irritation de la peau.

3. *Indigo.* Stahly et Lenhossek l'ont vanté dans l'épilepsie. M. Radius n'a pas réussi par ce remède.

4. *Anthracocali.* Recommandé par Poliah contre les dartres. Ce remède n'a point réussi entre les mains de M. Radius.

M. le docteur Deybel, de Colmar, a vu l'indigo agir très-favorablement dans un cas d'épilepsie.

MM. Forget, Stœss et Bertini n'ont rien obtenu de ce médicament.

M. Radius ajoute que Weiss a recommandé les baies de myrtille contre l'épilepsie. M. Radius les a employées sans succès.

M. Ehrmann communique une observation d'*affection du foie avec distension de la vésicule biliaire.*

Le cas se rapporte à un homme qui, par suite d'affections morales, fut atteint d'un ictère avec trouble dans les digestions; puis ressentit vers la fin de sa vie, et à différentes reprises, des douleurs aiguës dans la région du foie, qui furent attribuées à des ruptures de la vésicule biliaire. Il succomba à une fièvre hectique. A l'autopsie, on trouva le foie hypertrophié, les conduits hépatiques dilatés, la vésicule distendue par deux litres d'un liquide noirâtre, une masse fibro-celluleuse, située dans l'intérieur du canal cholédoque, l'oblitérait complétement. La vésicule contenait un caillot de sang. M. Ehrmann communique les dessins de cette curieuse affection.

M. Forget rappelle que M. Cruveilhier a vu des calculs biliaires se créer une route artificielle jusque dans le colon.

Digitized by Google

M. Stoltz rapporte qu'une femme traitée à la clinique de M. Lobstein pour une maladie du foie, présenta à l'autopsie le canal cholédoque obstrué par un calcul biliaire dont un lombric formait le noyau. On trouva trois cents lombrics dans le canal intestinal.

Discussion sur la douzième question du Programme :

De l'action thérapeutique de l'huile de foie de morue.

M. Aronssohn appelle l'attention de la Section sur les avantages de l'huile de morue dans la paraplégie.

Il cite deux observations de succès obtenus à l'aide de ce remède. Dans les deux cas, il y avait paralysie des extrémités inférieures sans lésion des fonctions du rectum et de la vessie. M. Aronssohn croit l'huile surtout efficace dans les paraplégies qui proviennent d'une affection des méninges rachidiennes avec ou sans épanchement, tandis qu'elle échoue lorsque la maladie tient à une affection de la moelle épinière.

M. Stœber, étant convaincu de l'efficacité de l'huile de foie de morue dans les rhumatismes chroniques, reconnaît qu'elle peut être utile dans les paralysies produites par des rhumatismes. Il croit bien difficile de distinguer l'affection des méninges rachidiennes de celles de la moelle elle-même. Il pense que chez le premier malade cité par M. Aronssohn, la paralysie pouvait bien dépendre d'une affection goutteuse dont il a été atteint plusieurs fois.

MM. les docteurs Uebersaal et Erdmann partagent cette dernière opinion.

M. Stoltz dit que le second malade est tuberculeux.

M. le docteur Strohl, agrégé à la Faculté de Médecine, examinant la composition chimique de l'huile de foie de morue, se demande si elle n'agirait pas uniquement comme un corps gras.

M. Aronssohn attribue son action principale à la résine; l'huile brune lui paraît la plus efficace.

M. Oberlin, professeur adjoint à l'École de pharmacie, préfère l'huile de couleur vineuse; la blanche a été traitée par l'acide sulfurique, la brune contient des impuretés. Pour rendre son goût moins désagréable, il conseille de la faire passer par du charbon purifié.

Discussion sur la question suivante :

Digitized by Google

Par quels moyens peut-on reconnaître la strychnine dans l'économie animale?

M. Oberlin résume l'état de nos connaissances sur cette matière qui présente un intérêt d'autant plus vif que depuis quelque temps les empoisonnements par la noix vomique semblent se multiplier. Il a commencé des expériences dont il fera plus tard connaître les résultats. Il a pu facilement reconnaître la présence d'une petite quantité de strychnine mêlée à du sang.

M. Mayor prend congé de l'assemblée en la remerciant de la bienveillance unanime dont il a été l'objet. Les paroles de l'honorable Vice-président sont accueillies par les applaudissements de l'assemblée.

La séance est levée à onze heures et demie.

Douzième séance. — Du 9 octobre 1842.

Rapporteur : M. STOEBER, *Secrétaire.*

Le procès-verbal est lu et adopté.

A l'occasion du procès-verbal, M. Bertini dit qu'en Italie on n'a guère employé l'huile de morue que dans les taies de la cornée; mais il se propose de l'employer dans les scrophules à son retour en Italie.

M. le Président prie les membres présents de désigner au scrutin trois membres qui devront faire partie de la Commission chargée par l'assemblée générale de poser des bases d'une Société encyclopédique des bords du Rhin. Le scrutin étant dépouillé, donne le plus de voix aux trois membres suivants : MM. Forget, Stœber et Ehrmann.

M. le docteur Scherrer, médecin à Constance, a la parole pour la lecture d'un mémoire relatif à la vingtième question du Programme :

Préciser le caractère des amauroses susceptibles de guérison, et en indiquer le traitement.

M. Scherrer n'aborde qu'un point de cette question. Il communique le résultat de ses recherches et de ses observations sur l'*amaurose* appe-

Digitized by Google

lée *abdominale*. Il croit qu'on a appliqué quelquefois ce terme à des affections non amaurotiques. Il définit la maladie une diminution ou abolition de la vue par suite d'une affection des nerfs ciliaires, sympathique d'un trouble dans le système nerveux ganglionnaire de l'abdomen. La rétine n'est affectée que secondairement dans cette amaurose qui est toujours accompagnée de troubles dans les fonctions abdominales, d'engorgements viscéraux, d'affections hémorrhoïdaires, menstruelles.

Les symptômes caractéristiques de cette maladie sont les suivants : l'iris est immobile, poussé en avant; à son bord pupillaire on remarque un cercle brun-noirâtre, comme si l'uvée s'était repliée en dehors; la pupille est modérément dilatée, ovalaire transversalement; la conjonctive est jaunâtre et présente des vaisseaux variqueux.

La marche de la maladie est lente, son pronostic moins fâcheux que celui de la plupart des amauroses.

Le traitement a consisté jusqu'à nos jours, surtout dans l'emploi des extraits végétaux, des gommes résines, du tartre stibié à doses réfractées. M. Scherrer a surtout retiré de grands avantages de l'usage de la pulsatille et de l'arnica, isolément ou combinés. Suivant l'auteur, la pulsatille n'est efficace que dans l'amaurose abdominale; elle est presque spécifique et agit comme antiparalytique. Les premiers symptômes qu'on observe sont des douleurs dans le sourcil et l'œil, du larmoiement, puis le retour de la motilité dans l'iris, surtout lorsque le malade regarde alternativement des objets rapprochés et éloignés. M. Scherrer se sert de l'extrait préparé avec le suc exprimé, à la dose d'un à huit grains. L'arnica est surtout utile lorsque la congestion sanguine est très-intense dans l'œil, par exemple, dans les cas où elle a déjà déterminé des épanchements de sang dans l'organe. L'auteur emploie l'extrait des fleurs d'arnica à la dose d'un quart de grain à six grains.

Dans le cours de son mémoire, M. Scherrer dit qu'il y a des individus qui peuvent acquérir le pouvoir de contracter l'iris à volonté.

M. Ehrmann expose que les nerfs ciliaires pourraient bien dans ces cas provenir exceptionnellement du nerf nasal, comme cela a lieu toujours chez certains animaux, par exemple, le caméléon, suivant Larrey.

Discussion de la vingt et unième question du Programme :

Déterminer la valeur de la section sous-cutanée des muscles et des tendons comme moyen de guérison des déviations de la colonne vertébrale.

M. le docteur Kuhn, de Paris, a la parole.

M. Kuhn, après avoir rappelé que les déviations de l'épine reconnaissent un grand nombre de causes, en conclut que la section des muscles n'est point un moyen absolu de traitement. Cette section n'est

Digitized by Google

utile que dans les difformités occasionnées par la rétraction musculaire, c'est-à-dire environ dans la moitié des cas. La rétraction a son siége tantôt dans la masse commune des muscles, tantôt dans quelques faisceaux distincts. Le traitement consiste dans un allongement préparatoire auquel ne résistent pas les muscles secondairement contractés, puis dans la section des faisceaux, siége de la rétraction primitive. Sur 160 malades qui ont subi 350 sections dans l'établissement orthopédique de M. Jules Guérin, à la Muette, quelques-uns ont été redressés immédiatement, la plupart après un traitement mécanique consécutif; d'autres ont éprouvé une amélioration légère; chez un petit nombre il n'y a pas eu d'effet.

M. Kuhn répond aux interpellations de MM. Stœss, Held, Malle et Bonnet, au sujet des moyens de diagnostic, des accidents consécutifs et de l'influence de l'âge, 1° que les moyens de diagnostic consistent à mettre en relief les faisceaux musculaires en déterminant leur contraction; 2° qu'il n'y a jamais eu d'accidents graves, parfois des trombus, deux fois de la suppuration par introduction d'air dans la plaie; 3° que l'âge a eu beaucoup moins d'influence que la durée antérieure de la maladie.

M. Petrequin a la parole pour une communication sur un *nouvel appareil pour les fractures du bras.*

Il expose que l'art ne possède jusqu'ici que des ressources insuffisantes pour le traitement des fractures de l'humérus près de ses extrémités articulaires. Ainsi d'abord la compression circulaire ne peut être méthodiquement exercée ni sur l'épaule, ni près du coude, parce que ces régions ne présentent qu'une de leurs faces réellement accessible; de plus, dans nos appareils rien ne s'oppose au déplacement qu'entraîne la rétraction musculaire incessante, ce qui rend la compression circulaire plus insuffisante encore. Pour obvier à ces inconvénients, M. Petrequin a eu l'idée d'appliquer l'extension permanente, parallèle à l'axe de l'humérus. Il a reconnu par expérience que la position demi-fléchie, avec la supination de l'avant-bras, est la plus convenable pour le rapport exact des fragments, soit dans les fractures du col, soit surtout dans celles près du coude. Pour obtenir l'extension permanente, il a imaginé un appareil qui consiste à placer sur un bandage roulé une bande verticale destinée à former au-dessous du coude une anse à laquelle on suspend un poids convenable. Les chefs de cette anse sont amidonnés et fixés par des circulaires. Dans le jour, le malade se promène avec son appareil. Durant la nuit, le membre est couché sur un coussin; on ajoute à l'anse un lac qui glisse sur un cylindre fixé au pied du lit, de manière que le poids suspendu à son extrémité monte ou descende suivant les mouvements du membre, avec une traction toujours égale.

Digitized by Google

Cet appareil a été appliqué plusieurs fois avec succès par M. Petrequin.

M. Balocchi demande où se fait la contre-extension, et si le nouvel appareil est capable d'empêcher les déplacements dans les fractures du col.

M. Malle demande si la traction est toujours parallèle à l'axe du membre, et M. Stœss, quels ont été les poids employés.

M. Petrequin répond que le poids est, suivant la force des individus, de un à plusieurs kilogrammes; que le parallélisme de la traction est une conséquence de l'appareil même; que la contre-extension n'est point indispensable et qu'il n'a cru devoir en faire usage que chez les enfants; qu'enfin cette nouvelle méthode, en conservant les avantages des anciennes, a de plus celui de l'extension permanente, qui remédie à l'une des causes principales des déplacements.

M. le Président, avant de lever cette dernière séance, adresse à l'assemblée l'allocution suivante:

« CHERS ET TRÈS-HONORÉS CONFRÈRES,

« Avant de clore nos travaux, permettez-moi de vous remercier et de l'insigne honneur que vous m'avez fait en m'appelant à présider cette savante assemblée, et de la bienveillance dont vous m'avez favorisé, pendant l'exercice de mes glorieuses, mais pénibles fonctions.

« Pénétré de l'importance de mon mandat, il m'est sans doute arrivé de froisser quelques susceptibilités. Or, croyez que mon dévouement à l'intérêt général a pu seul me donner la force et le courage d'accomplir ce devoir douloureux. J'ose espérer que les résultats de nos labeurs m'absoudront, même auprès de ceux dont j'ai pu contrarier les élans oratoires, et pour lesquels je ne m'en sens pas moins pénétré des plus vifs sentiments d'estime et d'affectueuse confraternité. »

Ces paroles sont accueillies par des applaudissements unanimes.

M. Bonnet exprime, au nom de l'assemblée, des remercîments aux membres du bureau.

La séance est levée à onze heures et demie.

Digitized by Google

QUATRIÈME SECTION.

AGRICULTURE, COMMERCE, INDUSTRIE, STATISTIQUE, SCIENCES ÉCONOMIQUES.

Première séance. — Du 29 septembre 1842.

Rapporteur : M. Ch. Boersch, *Secrétaire.*

La quatrième Section s'est réunie jeudi matin, à huit heures, à la salle des actes de l'Académie, pour procéder à la nomination de son Président et de ses Vice-présidents et à la fixation de l'ordre général de ses travaux.

Beaucoup de membres ne s'étant présentés que quelque temps après l'heure fixée pour l'ouverture de la séance, le scrutin n'a donné que 44 votants sur 180 membres inscrits.

Le dépouillement du scrutin a fourni le résultat suivant :

Pour la présidence :

M. Émile Dollfus, président de la Société industrielle de Mulhouse . . . . . 33 voix.

Pour la vice-présidence :

MM. Couturat, ingénieur en chef des travaux du Rhin. 37

Kosegarten, professeur d'économie politique à l'Université de Bonn. 31

Bonnet, docteur en médecine et professeur d'agriculture du département du Doubs, à Besançon 28

En conséquence, M. Émile Dollfus a été proclamé Président.

MM. Couturat, Kosegarten et Bonnet ont été proclamés Vice-présidents de la quatrième Section.

En l'absence de M. Émile Dollfus, M. Couturat prend place au fauteuil du Président.

Digitized by Google

M. Bonnet fait hommage à la Section des deux ouvrages suivants :

Manuel d'agriculture, particulièrement à l'usage de la Franche-Comté et pays semblables.

Bulletin de l'enseignement agricole dans le département du Doubs pendant l'année 1841.

M. le Président donne lecture des questions proposées pour la quatrième Section dans le Programme arrêté par la Commission centrale. Ces questions sont au nombre de douze. M. le Secrétaire prend note des membres qui se proposent de présenter sur l'une ou l'autre de ces questions des mémoires écrits ou des communications verbales.

M. le Président donne également lecture de onze questions qui se rapportent aux travaux de la quatrième Section, et qui ont été proposées depuis la rédaction du Programme par M. Bonnet, M. le général comte de Chassenon, M. le comte Lencisa, et par l'Association normande, que représente M. de Caumont, son président. Plusieurs membres se font inscrire pour la discussion de ces questions supplémentaires.

M. Schattenmann, directeur des mines de Bouxwiller et membre du Conseil général du Bas-Rhin, présente à la Section une brochure intitulée : *Mémoire sur le rouleau compresseur et sur son emploi pour affermir les empierrements neufs et de réparation des chaussées.*

Il annonce qu'une nouvelle édition de ce mémoire est sous presse et que son intention est d'en offrir un exemplaire à chaque membre du Congrès. Il ajoute que sur la demande qu'il a faite à l'autorité municipale de Strasbourg, celle-ci fait disposer un empierrement sur un des quais de la ville, afin que l'expérience du rouleau compresseur puisse avoir lieu pendant la durée du Congrès.

M. le Président invite M. Schattenmann à faire connaître, dans une prochaine séance, à la Section le jour et l'heure de l'expérience annoncée, afin que la Section puisse en prévenir les membres du Congrès en assemblée générale.

La Section décide que les deux questions suivantes seront mises à l'ordre du jour de sa séance du vendredi 30 septembre :

Digitized by Google

1. *Par quels moyens, législatifs ou autres, peut-on faire cesser l'isolement dans lequel se trouvent aujourd'hui les ouvriers, les attacher aux grands établissements industriels, comme le propriétaire est attaché au sol, et contribuer à leur amélioration sociale?*

Cette question est la première du Programme. Sont inscrits:

Pour un mémoire, M. Kreutzberg, docteur en philosophie, de Prague;

Pour des communications verbales, MM. Daniel Legrand, fabricant, du Ban-de-la-Roche; Arm.-Hennequin, avocat et homme de lettres, de Paris; de Pompéry; Lecerf, professeur à Caen; Louis Saum, négociant à Strasbourg.

2. *L'exercice du droit de vaine pâture étant dans beaucoup de provinces contraire aux améliorations agricoles, ne peut-on pas, d'après les lois existantes, en réglementer l'usage, de manière à ce que la vaine pâture ne soit permise que dans le temps où elle ne serait pas nuisible? Formuler dans ce cas les mesures administratives qui deviendraient protectrices du progrès agricole.*

Cette question a été proposée par M. Bonnet, professeur d'agriculture à Besançon. Sont inscrits pour prendre part à la discussion: MM. Bonnet et Lecerf.

La séance est levée à neuf heures et demie, et la Section s'ajourne au vendredi 30 septembre, à huit heures du matin.

Deuxième séance. — Du 30 septembre 1842.

Rapporteur: M. Ch Boersch, *Secrétaire*.

La séance est ouverte à huit heures. M. Couturat, premier Vice-président, occupe le fauteuil de la présidence.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance. La rédaction en est approuvée.

M. le Président annonce que la discussion est ouverte sur la première question mise à l'ordre du jour, et ainsi conçue:

Digitized by Google

Par quels moyens, législatifs ou autres, peut-on faire cesser l'isolement dans lequel se trouvent aujourd'hui les ouvriers, les attacher aux grands établissements industriels, comme le propriétaire est attaché au sol, et contribuer à leur amélioration sociale?

En l'absence de M. Kreutzberg, docteur en philosophie, de Prague, inscrit pour lire un mémoire, M. Legrand, du Ban-de-la-Roche, ouvre la discussion.

«Messieurs, dit-il, la question à l'ordre du jour, telle qu'elle est posée, admet un principe destructeur de la famille; car elle veut aviser aux moyens de déraciner ce que l'industrie a de plus précieux, l'industrie de famille, celle qui est exercée dans le foyer domestique, par les parents entourés de leurs enfants. Je suis l'impulsion du devoir en protestant de toute la puissance de mes convictions contre ce principe et son application. L'agglomération des ouvriers dans de grands ateliers et dans des casernes est une des plaies les plus saignantes et les plus dangereuses de notre époque, et elle menace l'existence de toute la société; ainsi, loin d'aviser aux moyens de l'encourager, tout ami de l'humanité, tout manufacturier qui porte sur le cœur les intérêts moraux et matériels de la classe ouvrière, et qui a l'intime conviction que la famille est le foyer des vertus privées et sociales, et par cela même une des bases les plus solides de la prospérité, devrait chercher la solution des deux questions suivantes que j'ai l'honneur de proposer:

«1. *Par quels moyens, législatifs ou autres, peut-on encourager l'industrie de famille, et la protéger contre les envahissements de l'industrie des ateliers?*

«2. *Quels seraient les moyens, législatifs ou autres, les plus propices à encourager et à cultiver la vie de famille dans les industries qui par leur nature ne peuvent être exploitées que dans des ateliers, et à attacher l'ouvrier au sol, comme propriétaire, par l'alliance de l'agriculture à l'industrie?*

«Qui sait, Messieurs, si dans un avenir plus ou moins reculé, la Providence n'ajoutera pas aux découvertes de l'esprit humain celle d'un moteur à bon marché qui pourrait être utilisé dans chaque cabane, qui ne nécessiterait plus les agglomérations d'ouvriers dans de grands bâtiments et qui comblerait les vœux de tous les manufacturiers animés de sentiments généreux, en rendant l'industrie la digne compagne de l'agriculture. En attendant, Messieurs, n'oublions pas que nous possédons en nous-mêmes un moteur bien plus puissant que tous ceux que la science pourra découvrir dans la nature: notre conscience! Écoutons à chaque instant sa voix, écoutons ses inspirations nobles et généreuses, et nous surmonterons victorieusement les difficultés innombrables qui se trouvent en dehors de nous, et l'opposition bien plus forte que nous trouvons en nous-mêmes, en notre égoïsme, notre

Digitized by Google

cupidité, notre ambition, et, Dieu aidant, nous remplirons fidèlement la grande et belle mission providentielle qui nous est dévolue. »

M. Arm. Hennequin, de Paris, attribue l'isolement dans lequel se trouvent aujourd'hui les ouvriers à l'état général de la France et à son organisation sociale.

Avant 1789, il existait en France une organisation agricole par la féodalité, une organisation industrielle par les corporations. Mais cette organisation était défectueuse; elle était contraire à la liberté et à la justice; car la propriété était concentrée entre les mains de la noblesse; et les règlements des corporations opposaient des barrières difficiles à franchir à ceux qui aspiraient à y trouver place. Ces atteintes à la liberté et à la justice ont disparu aujourd'hui; l'état actuel des choses présente sous ce rapport des avantages incontestables sur l'ancien. Mais à côté de ces avantages se sont manifestés de graves inconvénients : l'isolement des hommes, le morcellement de la propriété. Alors on a tourné les regards vers le passé; on a commencé à regretter l'ancien système de la propriété. Du moins il y avait de l'unité, et de l'unité naissait la force. La grande propriété n'était pas restée autrefois étrangère à l'industrie; elle l'avait organisée. L'étude de l'organisation intime de l'ancienne société romaine en fournit des preuves nombreuses; elle montre que cette distribution du travail, que l'on poursuit comme un problème à résoudre dans la société moderne, était un problème résolu jusqu'à un certain point dans la société romaine. Le défaut d'union et de concentration que l'on signale avec raison dans la situtation industrielle de la France, amène l'impuissance et le dégoût dans le travail. Quel est le remède à ce mal? Le remède est dans l'association. Le caractère de l'association est dans l'apport que chacun y met et dans la part proportionnelle à son apport que chacun reçoit. L'association doit embrasser le capital, le travail et le talent. Pour être bonne et féconde, il faut qu'elle soit fondée sur cette triple base. Le grand tort de l'école Saint-Simonienne en proclamant ce principe : *à chacun suivant sa capacité, à chaque capacité suivant ses œuvres*, a été de n'avoir pas accepté le droit du capital, de l'avoir exclu de l'association à laquelle elle conviait le travail et le talent. Et cependant le capital est le produit du travail; il est le travail accumulé; et il serait injuste de porter atteinte à sa propriété.

Les avantages de l'association fondée sur cette base trinaire peuvent s'étendre également à l'agriculture et à l'industrie; car elles sont sœurs, et on ne peut sans violence les isoler l'une de l'autre. Aujourd'hui, dans les fabriques, il y a association matérielle, mais il y a isolement moral, il y a antagonisme, hostilité des intérêts; et cet isolement, cet antagonisme sont tels, qu'ils aboutissent fréquemment à la révolte. L'ouvrier voit avec méfiance les inventions nouvelles; il lui arrive souvent de s'opposer à l'introduction d'une machine destinée à faciliter et à perfectionner le travail. Pourquoi? Parce qu'il n'existe

Digitized by Google

aucun rapport moral entre le maître et lui, parce que l'ouvrier ne tire aucun profit du produit de cette invention, de cette machine nouvelle. Ce n'est pas une utopie, l'idée d'une association entre l'ouvrier et le maître. Cette idée commence à se réaliser dans la boulangerie de Paris, la boulangerie viennoise, et les maîtres et les ouvriers y trouvent des avantages incontestables.

Mais il faut avant tout rendre le travail attrayant. Il faut le répartir par séries et par groupes. Il faut que la série soit contrastée, rivalisée, engrenée.

M. Hennequin entre dans l'exposé du système de Fourrier. Il développe l'organisation de la phalange et du phalanstère; il considère le travail organisé d'après cette théorie comme un remède à l'isolement dans lequel se trouvent les ouvriers. Mais comment arriver à l'établissement d'un phalanstère? Soit par une réunion d'actionnaires qui consacreraient des capitaux à cette œuvre, soit par des primes qu'accorderait le gouvernement à des agriculteurs ainsi organisés. Toutefois nous ne sommes pas encore à la réalisation de cette doctrine. Un phalanstère, si même il parvenait à s'organiser au sein de la société actuelle, périrait par les efforts des éléments hostiles qu'il rencontrerait autour de lui. Il faut donc d'abord répandre, vulgariser ces idées qui sont peu connues, qui sont exposées dans des livres peu intelligibles pour les masses. Il faut les mettre à la portée de ces dernières, les populariser; il faut en outre les compléter, les élaborer. Il faut enfin qu'elles subissent d'abord l'épreuve de la critique. La réalisation suivra ce travail préparatoire.

M. Lecerf, professeur honoraire de la Faculté de Droit à Caen, établit que la plus grande plaie de l'humanité c'est la misère; et que la misère trouve un remède dans l'association.

« Mais quelle est la nature de l'association qui pourra apporter ce remède? Voilà la difficulté à résoudre. Trois grands systèmes se sont produits dans ces derniers temps: le système de Saint-Simon, celui de Robert Owen et celui de Fourrier. C'est ce dernier qui vient d'être développé et mis en relief. L'homme, au sein de la société, peut se trouver dans l'une ou l'autre des trois positions suivantes: il peut être propriétaire d'un capital, d'une terre; il peut posséder un talent; il peut enfin n'avoir d'autre propriété que la faculté de travailler. Il faut que ces trois éléments sociaux, le capital, le talent et le travail se réunissent. Eh bien! Fourrier a été frappé de ce que, dans l'état actuel de la société, ces trois éléments, au lieu de se prêter un mutuel appui, sont en hostilité, chacun ne s'occupant que de lui-même, de ses propres avantages, et n'ayant nul souci des autres. Et Fourrier à son tour a proclamé la nécessité de l'association, pour mettre fin à cette lutte déplorable. La doctrine de Fourrier peut être fort belle comme spéculation de l'esprit humain, mais elle vient échouer contre la réalité. Du

Digitized by Google

moment qu'on songe à la mettre en pratique, on aboutit à des impossibilités. On dit, il est vrai, qu'il ne s'agit pas en ce moment de l'application; qu'il faut d'abord propager les idées, convaincre les esprits. L'application viendra plus tard. C'est fort bien; car lorsque tout le monde sera convaincu, il n'y aura plus aucun obstacle à un essai de réalisation. Mais pour convaincre, ne faut-il pas d'abord prouver la possibilité du système? Or, en examinant de plus près la doctrine de Fourrier, où arrive-t-on? La passion vient de Dieu, a dit Fourrier; le devoir vient de l'homme. Cela veut dire que tous les devoirs religieux, moraux, sociaux sont une invention humaine et sont la cause de tous les maux. Tout homme a reçu de Dieu, en naissant, une passion; cette passion est une attraction; elle est la loi de sa destinée; il faut qu'il s'y abandonne. Mais il y a des passions de différentes espèces; eh bien! chacun, suivant son attraction, se livrera à des travaux différents. Il est des enfants qui se complaisent dans la malpropreté; on les emploiera à des travaux analogues à leur goût, à nettoyer les rues; il en est d'autres qui ont le goût de la propreté, on les emploiera à nettoyer les appartements; et de même de toutes les autres passions. Chacune trouvera sa satisfaction dans le phalanstère.

« Mais ici la théorie ne tient aucun compte des faits. Admettez que l'on trouve 1800 personnes, puisque c'est là le nombre indiqué, ayant les dispositions requises pour constituer un phalanstère complet: si ces 1800 personnes sont d'accord au moment de leur association, le seront-elles encore quelque temps après? Les passions ne se modifient-elles pas sans cesse dans l'homme? Et la situation de chacun ne se modifiera-t-elle pas aussi? Quand l'ouvrier se sera enrichi dans le phalanstère, il deviendra capitaliste, et à côté de lui pourront se trouver, comme dans la société actuelle, d'autres ouvriers dans la misère. Et les enfants auront-ils les mêmes passions que leurs parents? Ne renverseront-ils pas l'œuvre de leurs devanciers?

« En négligeant de s'occuper des applications, en se maintenant dans la région des théories, on s'égare dans les utopies, dans des rêves. Ces rêves peuvent partir d'un bon cœur, d'un sentiment généreux. Mais entre le rêve d'un cœur généreux et la réalisation, il y a un abîme. C'est à la pratique à déterminer la valeur des systèmes, à les rectifier. Si donc la doctrine de Fourrier est vraie, qu'elle marche à la réalisation. Qu'au lieu de se borner à propager des théories, on organise un phalanstère, une commune sociétaire. Si l'essai réussit, si les merveilleuses promesses du système se réalisent, les théories deviendront superflues; l'humanité suivra par entraînement le bel exemple qu'elle aura sous les yeux.

« Mais en attendant l'association telle que l'entend Fourrier, il faut tirer du principe même de l'association tous les éléments d'organisation applicables à la société actuelle. Il faut travailler à constituer dans chaque commune une association entre tous ceux qui possèdent du superflu, pour venir en aide à ceux qui manquent du nécessaire, pour empêcher la misère de gagner du terrain. Il faut faire avec sollicitude

Digitized by Google

l'inventaire de toutes les souffrances, pour répartir entre elles les ressources dont on peut disposer pour leur soulagement. »

M. Ed. de Pompéry, de Paris, pense que les objections du préopinant peuvent se résumer en une seule : c'est que l'attraction ne peut pas produire les résultats qu'on en attend.

« Nous croyons que Dieu, qui a créé l'homme, est juste et bon ; nous croyons aussi que l'homme est un être sociable, et que l'association est une condition de sa vie. Nous devons donc croire que Dieu a doué l'homme de toutes les facultés propres à réaliser l'association, qui est sa tendance naturelle. Il n'y a pas d'opposition réelle entre la passion et le devoir ; car le premier devoir de l'homme est de suivre la loi qu'il porte dans son cœur. Il faut distinguer la passion de ses excès. La passion est quelque chose d'essentiel et de primitif; au fond elle n'est pas mauvaise, quoique, dirigée dans de mauvaises conditions, elle puisse amener des effets désastreux. La passion, c'est la force naturelle sans excès ; et Fourrier, en disant que la passion était bonne, n'a jamais voulu en légitimer les excès. Or, puisque le devoir consiste à accomplir les nécessités que Dieu même nous a imposées, la passion et le devoir ne sont pas en contradiction. Ils le sont aujourd'hui, parce que l'organisation sociale est vicieuse. Saint-Simon, Robert Owen et Fourrier se sont également proposé d'y porter remède ; mais Fourrier seul a choisi le vrai chemin ; lui seul a pris pour point de départ de sa théorie l'homme même. Il a pris mesure sur l'homme ; il veut qu'on propose à chacun un mode d'activité en accord parfait avec sa nature. S'il y a aujourd'hui des hommes qui se refusent au travail, c'est qu'on leur propose un mode d'activité contraire à leur nature, c'est que le genre de travail qu'on leur offre est pour eux un supplice. Il y aura protestation de l'homme contre le travail, et violence contre la société, tant que l'organisation du travail ne reposera pas sur des bases justes et convenables.

« Eh bien ! la question proposée porte en elle-même la solution de ce problème. On demande par quels moyens on attachera l'ouvrier aux établissements industriels comme le propriétaire est attaché au sol. Voici la réponse : le propriétaire est attaché au sol, parce qu'il y a intérêt; l'ouvrier aussi s'attachera par un intérêt à l'industrie. Mais comment lui donner cet intérêt? Il ne peut être question d'improviser ici un plan. Cependant, en principe, le gouvernement, qui est la société en action, doit tout organiser, tout réglementer, et lorsqu'il y a quelque chose d'organisé en dehors de lui, c'est un mal, car c'est une force tournée contre lui. Il a réglementé bien des choses, les finances, la marine, la guerre, les impôts, l'instruction publique ; il est nécessaire qu'il descende enfin dans le champ de l'industrie pour la réglementer à son tour ; car l'industrie forme avec l'agriculture la base de la société ; la société tout entière repose sur la production. Aujourd'hui les éléments de la production sont isolés, hostiles, et de là vient leur faiblesse. Voyez les Arabes, aussi braves que nos soldats, venir mourir contre

Digitized by Google

les baïonnettes de nos régiments! Ils ont le courage et l'audace; mais nous avons de plus qu'eux l'ordre, l'organisation. C'est l'ordre aussi qui manque à la production; on parle d'encombrement des marchés, et, à côté de ces produits sans écoulement, vous voyez la masse de la population pauvre et misérable, parce qu'elle n'a pas de produits de son travail à échanger.

« Il en est aujourd'hui de la classe moyenne comme de la classe noble en 1789. Elle est au gouvernail, elle est mise en demeure de résoudre un grave, un sérieux problème social. En 1789, la classe moyenne demandait à participer aux avantages sociaux; la noblesse a résisté, et une tempête s'est élevée qui a fait justice de ces résistances et balayé la classe noble de la surface de la société. Maintenant un problème semblable est soulevé; c'est celui de l'accession des classes qui ne possèdent pas aux avantages sociaux dont jouissent les classes qui possèdent. Il y aura lutte, hostilité au sein de la société, tant qu'une partie sera frappée d'exclusion, et ne pourra prendre part aux avantages que l'organisation sociale doit offrir à tous. Nous sommes mieux préparés aujourd'hui que ne l'était la noblesse en 1789; nous sommes plus en état d'arriver à la solution du problème d'une manière pacifique, de prévenir des violences et de nouvelles tempêtes. Mais pour cela il faut examiner toutes les théories, il faut ne rejeter aucune utopie sans l'avoir sondée. Les plus grands génies ont été théoriciens, utopistes, avant d'avoir réalisé leurs hautes conceptions. Christophe Colomb avait rêvé l'Amérique avant d'entreprendre le voyage qui lui en fit faire la découverte. »

Plusieurs membres de la Section étant encore inscrits pour prendre la parole sur la question proposée, l'assemblée décide qu'elle continuera la discussion demain samedi, à huit heures du matin.

La séance est levée à dix heures.

Troisième séance. — Du 1er octobre 1842.

Rapporteur: M. CH. BOERSCH, *Secrétaire.*

La séance est ouverte à huit heures, sous la présidence de M. Couturat, premier Vice-président.

L'assemblée approuve le procès-verbal de la dernière séance, dont lecture a déjà été faite par le Secrétaire en séance générale.

M. le Secrétaire donne lecture des titres de différents ouvrages dont il est fait hommage à la Section.

Digitized by Google

L'ordre du jour est la suite de la discussion de la première question du Programme, ainsi conçue :

Par quels moyens, législatifs ou autres, peut-on faire cesser l'isolement dans lequel se trouvent aujourd'hui les ouvriers, les attacher aux grands établissements industriels, comme le propriétaire est attaché au sol, et contribuer à leur amélioration sociale ?

M. Saum père, négociant et membre de la chambre de commerce à Strasbourg, a la parole.

M. Saum pense que l'on pourrait arriver à la solution du problème par une disposition législative qui imposerait à tout propriétaire d'une manufacture occupant un certain nombre d'ouvriers, l'obligation de présenter un terrain propre à la culture, libre de toute charge et inaliénable, et dont la distribution par parcelles servirait à récompenser le zèle et l'assiduité des ouvriers. Tout ouvrier, après un certain nombre d'années de travail dans une manufacture, aurait droit à une haute paye, indépendamment de son salaire. Cette haute paye serait cumulée pour l'ouvrier et pour ainsi dire capitalisée par des inscriptions successives dans un livret dont il serait porteur, et quand ces inscriptions auraient atteint un chiffre déterminé, il serait, en échange du capital ainsi cumulé, déclaré propriétaire d'une parcelle. Ces parcelles seraient inaliénables, et ne pourraient être hypothéquées.

A cet attrait de la propriété offert à l'ouvrier, il faudrait joindre celui de distinctions honorifiques spéciales pour les industriels, d'une hiérarchie de décorations semblable à celle qui existe dans l'ordre de la Légion d'Honneur. Ce système, bien combiné, s'appuierait à la fois sur les passions et sur les intérêts de l'homme, sur le désir de la propriété et sur les excitations de l'ambition.

M. Kreutzberg, docteur en philosophie, de Prague, lit un mémoire allemand sur la question proposée. M. le Secrétaire en présente, après la lecture de l'auteur, une analyse en langue française.

La lecture de ce mémoire est suivi des applaudissements de l'assemblée, qui en décide le renvoi au Bureau central, avec prière d'en ordonner l'impression [1].

M. Fallot, fabricant à Mulhouse, croit devoir combattre la théorie de Fourrier développée hier; il dit qu'elle renferme dans son sein le plus puissant désorganisateur social,

[1] Voy. les mémoires de la 4e Section, 2e vol.

Digitized by Google

qu'elle tend à détruire la vie de famille, à briser tous les liens qui font la joie et le bonheur de l'homme sur la terre. Il soutient qu'il faut faire reposer l'éducation sur la religion, et que c'est en mettant cette éducation religieuse à la portée de l'ouvrier et du cultivateur, qu'on verra bientôt le bonheur succéder à la douleur et à la misère. A côté de l'éducation religieuse de la famille, il faut une éducation civile bien organisée, des institutions de prévoyance, des caisses d'épargne, de petites banques départementales, des réunions pour la lecture, pour le chant, la musique instrumentale, pour des conversations, des jeux, des amusements moraux dans des jardins ou des promenades.

M. Fallot termine ces considérations en citant les conclusions des deux mémoires couronnés par la Société industrielle de Mulhouse, l'un de M. de Gérando, pair de France, l'autre de M. de Lafarelle, ancien magistrat, sur les progrès de l'industrie considérés dans leurs rapports avec la classe ouvrière.

M. de Pompéry dit que la doctrine de Fourrier ayant été de la part du préopinant l'objet d'accusations imméritées, il serait convenable que ces accusations fussent détruites immédiatement, et il demande que la parole soit accordée à M. Victor Considérant, ancien capitaine d'artillerie, chef de la doctrine sociétaire, présent à la séance.

M. Bœrsch, Secrétaire de la Section, répond que la doctrine de Fourrier n'est pas à l'ordre du jour; elle n'est arrivée dans la discussion que d'une manière incidente, et elle a déjà été exposée par deux de ses adhérents dans la séance d'hier. Les questions dont la quatrième Section doit s'occuper sont des questions essentiellement pratiques : l'agriculculture, l'industrie, le commerce; elles demandent des solutions pratiques aussi, d'une réalisation possible et immédiate. Or, les deux défenseurs de la doctrine de Fourrier déjà entendus, ont avoué que cette théorie ne pouvait recevoir d'application actuelle, qu'elle était encore à l'état d'utopie. Il faut donc en renvoyer l'examen à celle des Sections qui s'occupe de ces sortes de matières, et maintenir la discussion dans la voie pratique et positive dans laquelle l'ont mise les deux premiers membres entendus aujourd'hui.

Digitized by Google

M. Schützenberger, maire de Strasbourg, pense que ce serait porter atteinte à la liberté de la discussion que de refuser d'entendre la défense de la théorie de Fourrier, après les accusations dont elle a été l'objet.

M. Hepp, Secrétaire général du Congrès, réplique que la discussion ne saurait être illimitée; elle a ses bornes tracées par les questions proposées au Programme. La doctrine de Fourrier a eu deux adversaires et deux défenseurs; le droit de discussion a donc été respecté.

Plusieurs membres prennent encore part à ce débat, que M. Considérant termine en déclarant qu'il ne réclame la parole qu'après les membres déjà inscrits pour prendre part à la discussion.

M. Hepp, Secrétaire général du Congrès, a la parole.

Après avoir rendu justice aux généreuses intentions des hommes qui composent le parti sociétaire, il considère leurs doctrines comme erronées, parce qu'ils n'ont pas vu la véritable source du mal qui ronge la société. La répartition inégale des profits entre le capital et la main-d'œuvre, en voilà la cause réelle. La France a commis une erreur fondamentale en s'égarant sur les traces de l'Angleterre, en mettant son économie politique à la suite de l'économie politique anglaise. La concentration de la propriété en Angleterre, la division de la propriété en France, établissent une différence immense dans la constitution sociale des deux pays et dans la direction économique qui lui est avantageuse. Le but des Anglais est de multiplier les produits en diminuant sans cesse les frais. Cette doctrine mène la France dans une voie de perdition.

En effet, qu'est-ce que les frais de production? C'est en majeure partie le salaire de l'ouvrier. Diminuer les frais de production, c'est donc diminuer pour l'ouvrier les moyens de subsistance, c'est lui rendre la vie plus difficile. Et cependant la société existe pour nourrir tous ses membres. Cette déplorable doctrine de la diminution des frais de production a pénétré dans les actes du gouvernement. L'État, dans toutes ses opérations, interpose un capitaliste, un entrepreneur entre l'ouvrier et lui. L'entrepreneur exploite à la fois l'ouvrier et l'État; il diminue le salaire de l'ouvrier par la part de bénéfice qu'il se réserve et qu'il ne peut trouver que par cette réduction. Dans sa politique commerciale extérieure, l'État obéit à la même tendance fâcheuse.

Le mal vient de ce que l'on considère et de ce qu'on traite l'homme comme la houille ou comme la vapeur; l'homme n'est plus, dans le système économique actuel, qu'une marchandise dont on cherche sans cesse à déprimer le prix; et l'on oublie que la dépréciation des salaires engendre la misère comme une inévitable conséquence.

Chaque nation a sa loi particulière pour la production et pour la

Digitized by Google

distribution des richesses. Imiter servilement l'étranger, sans tenir compte des conditions de sa propre existence, c'est pour une nation courir à une ruine certaine. Voilà pourtant ce qu'a fait la France en prenant l'Angleterre pour modèle. Nous nous plaignons du morcellement de la propriété qui facilite l'aisance générale; nous nous plaignons de la non-intervention de l'État dans les questions industrielles; et cependant nous avons renversé la constitution sociale précédente parce que la propriété y était concentrée dans un petit nombre de mains; et nous avons lutté depuis cinquante ans pour obtenir, en matière d'industrie, la concurrence et la liberté. L'individualisme, l'autonomie, voilà la tendance de l'époque, voilà le besoin du siècle.

Or, comment concilier avec cette tendance instinctive, énergique et d'autant plus irrésistible qu'elle est solennellement consacrée par nos lois, toutes fondées sur le principe impérissable de la plus parfaite égalité civile, soit les aveugles pratiques de l'économie politique contemporaine, tristement empruntées à la terre classique du privilége et de l'inégalité, et qui tendent à la concentration en même temps qu'à la mobilisation et à la fluctuation extrême de la propriété, soit les doctrines qui menacent à la fois l'indépendance personnelle et la responsabilité morale des individus?

L'assemblée décide qu'elle continuera lundi matin, à huit heures, la discussion de la première question, qui a déjà occupé deux séances; que les mémoires encore annoncés sur cette question seront lus d'abord, puis que la discussion portera sur les solutions que ces mémoires proposent.

L'assemblée décide encore que pour ne pas enlever aux questions spéciales d'agriculture le temps auquel elles ont droit, il sera tenu, lundi et les jours suivants, s'il y a lieu, une seconde séance de la Section, à une heure, dans la salle des actes de l'Académie.

La séance est levée à dix heures et quart.

Quatrième séance. — Du 3 octobre 1842.

Rapporteur : M. Ch. Boersch, *Secrétaire.*

La séance est ouverte à huit heures, sous la présidence de M. Émile Dollfus, président de la Section.

Digitized by Google

Le procès-verbal de la dernière séance, déjà lu en assemblée générale, est adopté ; les réclamations présentées contre sa rédaction par M. Fallot ne sont pas admises.

M. le Secrétaire indique le titre de différents ouvrages dont il est fait hommage à la Section.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Schattenmann, annonçant que ses mesures étaient prises pour faire le cylindrage de l'empierrement sur le quai Lézay-Marnésia, le 6 de ce mois ; mais l'interruption de la navigation du canal de la Bruche ayant retardé l'arrivée des matériaux nécessaires, ce cylindrage ne pourra avoir lieu que vendredi prochain, 7 de ce mois. M. Schattenmann l'effectuera, au jour indiqué, de dix heures du matin à trois heures de l'après-midi.

La Section décide qu'il sera fait mention de cette lettre à l'assemblée générale, afin que tous les membres du Congrès que cette expérience intéresse, soient prévenus du jour et de l'heure à laquelle ils pourront y assister.

L'ordre du jour est la suite de la discussion de la première question du Programme, ainsi conçue :

Par quels moyens, législatifs ou autres, peut-on faire cesser l'isolement dans lequel se trouvent aujourd'hui les ouvriers, les attacher aux grands établissements industriels, comme le propriétaire est attaché au sol, et contribuer à leur amélioration sociale ?

M. Schattenmann, directeur des mines de Bouxwiller et membre du Conseil général du Bas-Rhin, prend la parole. Son mémoire, écouté avec le plus vif intérêt, est renvoyé au bureau central, avec prière d'en ordonner l'impression [1].

M. Jean Zuber fils, fabricant et ancien président de la Société industrielle à Mulhouse, présente ses idées sur la même question. Son discours est accueilli par des applaudissements unanimes, et la Section lui décerne également les honneurs d'un renvoi au Bureau central [1].

M. de Humbourg dit qu'il a vu de près l'industrie manu-

[1] Voy. les mémoires de la 4e Section, 2e vol.
[2] Voy. *ibidem*.

Digitized by Google

facturière du Haut-Rhin, et qu'il a pu juger de la déplorable situation des ouvriers. La cause en est dans l'avidité sans entrailles des industriels qui ont organisé une véritable traite des blancs.

Ces expressions soulèvent dans l'auditoire un murmure général de désapprobation qui interrompt l'orateur. Reprenant son discours, M. de Humbourg annonce que pour traiter d'une manière approfondie la question pratique, il juge nécessaire de se placer d'abord au point de vue supérieur de la théorie dont la pratique doit découler. Il se livre ensuite à des considérations générales sur les rapports de la théorie et de la pratique, que M. le Président croit devoir interrompre pour inviter l'orateur à aborder la question proposée par le Programme.

M. de Humbourg déclare qu'il va se borner à exposer ses conclusions pratiques, le caractère spécial de la Section devant éloigner les théories générales de ses débats.

Il ne partage pas les opinions émises par l'école sociétaire, mais il rend justice à ses efforts. Elle a prouvé clairement que le mal est universel; le remède doit être universel aussi. Ce remède, c'est l'application en grand du christianisme, le développement des idées de fraternité et de dévouement, sous les auspices des intelligences supérieures. M. de Humbourg propose de créer dans les fabriques des confréries religieuses, comme il y en a dans les hôpitaux. Ces confréries de célibataires, surveillées par le gouvernement et offrant toutes les garanties désirables, rendraient de grands services en soignant à la fois les intérêts de l'ouvrier et ceux du fabricant. Déjà à Lyon et à Strasbourg la confrérie de Saint-Joseph a obtenu des résultats immenses. On peut donc trouver dans le christianisme le remède au mal; il est inutile de recourir à des théories nouvelles.

M. Held, docteur en médecine à Strasbourg, a été frappé des avantages du système proposé par M. Kreutzberg dans une précédente séance, et qui tend à assurer aux ouvriers une propriété commune autour de la fabrique à laquelle ils appartiennent. Il présente des observations qui ont pour but de compléter le système de M. Kreutzberg; il s'occupe de détails d'organisation intérieure de cette association et cherche à réfuter les objections qui pourraient être faites au système qu'il défend.

Digitized by Google

Quant aux moyens d'exécution, aux retenues à opérer sur les ouvriers, d'après le projet de M. Kreutzberg, il préfère une avance faite par le gouvernement, avance qui serait successivement remboursée par des retenues de 10 à 15 p. cent que l'on pourrait facilement opérer avec le ménage commun.

M. Victor Considérant, ancien capitaine d'artillerie, a la parole. La question mise en discussion ayant donné lieu à des expositions de la doctrine de Fourrier et à des attaques dirigées contre elle, il demande à réfuter ces dernières.

« L'objection capitale faite contre la doctrine de Fourrier consiste à dire qu'elle est attentatoire à la famille. Mais diriger contre elle un pareil reproche, c'est prouver qu'on ne la connaît pas. Il arrive à la théorie de Fourrier ce qui arrive à toute idée nouvelle. On la juge avec prévention, et on lui attribue des caractères qui ne sont pas les siens. Bien loin de les attaquer, la théorie de Fourrier se fonde sur les sentiments de famille. Fourrier admet la passion de la famille au nombre des quatre passions fondamentales. Voici d'où provient l'erreur :

« Aujourd'hui il y a identité entre la famille et le ménage; on ne sépare point ces deux idées. Fourrier, au contraire, les a séparées; il maintient la famille, mais au ménage de la famille il veut substituer le ménage sociétaire. Qu'on prouve les accusations ! Quand Fourrier a-t-il cherché, soit dans ses doctrines philosophiques, soit dans ses vues pratiques, à rompre les liens de la famille, à jeter la confusion au sein de la société ? L'association des familles n'est pas leur communauté; le ménage n'est pas la famille. Aujourd'hui encore, dans les campagnes, toutes les industries domestiques se font dans le même ménage. Mais dans les villes il n'en est plus ainsi. Une foule d'industries sont sorties du ménage. Mais parce que ces industries domestiques se pratiquent au dehors, parce que, pour reproduire un exemple qui a été cité, on blanchit le linge au dehors au lieu de le blanchir dans le ménage, y a-t-il atteinte aux sentiments de la famille? Personne n'oserait le soutenir. Et voilà cependant la base sur laquelle repose l'accusation dirigée contre le système de Fourrier, de porter atteinte à la famille.

« Un reproche non moins grave est celui de matérialisme. Le système sociétaire, dit-on, ne s'occupe ni de religion, ni de politique : il se restreint aux choses matérielles. Mais pourquoi dirige-t-il avant tout son attention vers les intérêts matériels de la société? C'est parce que ces intérêts sont en lutte, parce qu'ils ne sont pas organisés. Si la théorie sociétaire demande d'abord l'ordre dans les choses matérielles, c'est que cet ordre est la condition première du développement intellectuel et moral. Aujourd'hui, obligé de pourvoir par un rude travail aux premiers besoins de la vie, l'homme est pour ainsi dire réduit à l'état de la brute. Supposez, au contraire, la production organisée de manière

Digitized by Google

à répandre l'aisance dans la société entière, et le développement intellectuel et moral des hommes n'éprouvera plus d'entraves.»

M. Considérant se borne pour le moment à ces réponses. Lutter contre des considérations particulières, des objections isolées, c'est perdre beaucoup de temps pour arriver à un petit résultat. Il faudrait pouvoir procéder par une exposition de principes, et l'on verrait que la théorie de Fourrier apporte la solution du problème proposé par le Programme.

Après en avoir délibéré, la Section prend ensuite les décisions suivantes:

1. Elle arrête que la discussion de la première question du Programme sera close provisoirement, et qu'elle tiendra une séance extraordinaire consacrée à l'exposition de la doctrine de Fourrier, présentée par M. Considérant, comme une réponse à la première question du Programme et comme le remède à l'état d'isolement dans lequel se trouvent les ouvriers.

2. Elle arrête en outre que cette décision sera communiquée au Bureau central par le président de la Section, afin que le Bureau central désigne, d'accord avec ce dernier, pour l'exposition de la doctrine de Fourrier, un jour et une heure qui permettent aux membres des autres sections d'assister à la séance.

3. Elle arrête enfin que la deuxième et la troisième question du Programme, ainsi conçues, seront mises à l'ordre du jour de la séance du mardi 4 octobre:

Quels sont les avantages et les inconvénients de la concurrence illimitée dans les différentes industries, et par quels moyens peut-on remédier à ces inconvénients?

Quels avantages peut procurer à l'industrie une éducation professionnelle, et comment peut-on organiser, d'une manière satisfaisante, une pareille éducation?

La séance est levée à dix heures et quart; et la Section s'ajourne au même jour, à une heure, pour la discussion des questions spéciales d'agriculture, et au lendemain, à huit heures du matin, pour la discussion de la seconde question du Programme.

Digitized by Google

Cinquième séance. — Du 3 octobre 1842.

SOUS-SECTION D'AGRICULTURE (1re SÉANCE).

Rapporteur : M. MARCHAL fils, *Secrétaire.*

La Section d'agriculture se réunit à une heure, sous la présidence de M. Dollfus.

M. le Président appelle la discussion sur la cinquième question inscrite au Programme de la Section, et qui est ainsi conçue :

Quelle influence le morcellement de la propriété exerce-t-il, principalement en Alsace, sur l'agriculture et sur le développement de la richesse publique?

M. Grosz, agent comptable des hospices civils, demande la parole et lit un mémoire dans lequel il établit que le morcellement de la propriété, qui, en Alsace, remonte à l'année 1790, y a exercé une influence salutaire.

Avant cette époque, les grands corps de biens, appartenant presque exclusivement aux établissements religieux, aux communes et aux nobles, étaient affermés à canons très-minimes, de telle sorte que les propriétaires subissaient la loi des fermiers, et ceux-ci n'avaient aucun intérêt ou aucun stimulant qui les poussât à l'amélioration des terres et qui les amenât successivement à l'augmentation des produits. A ces motifs se joignaient encore les inconvénients de la vaine pâture. La vente des biens ecclésiastiques et de ceux des émigrés, et celle des biens communaux fut la cause première du morcellement des terres et produisit l'extension forcée de l'exploitation; une troisième classe de cultivateurs surgit : elle se composait de particuliers qui achetèrent quelques parcelles de terre, tout en cherchant à en affermer d'autres, et ce fut même cette restriction dans la culture qui dût porter le laboureur à la rendre plus productive. Plus tard, les possesseurs des domaines, trouvant plus facilement à louer leurs biens, en exigèrent un prix plus élevé, ce qui obligea les cultivateurs à chercher les moyens d'augmenter les produits en raison de l'accroissement des charges.

Après la lecture de ce mémoire, M. le Vice-président Bonnet, professeur d'agriculture du département du Doubs, prend la parole et établit la distinction qu'il faut faire entre la

Digitized by Google

division et le *morcellement* de la propriété. Les partages opérés en 91 et 93 ont été la division et non le morcellement. Selon lui le morcellement seul peut entraîner des inconvénients.

M. le professeur Lecerf, de Caen, pense que si l'agglomération des grandes propriétés et leur inaliénabilité sont désavantageuses, il en est de même du morcellement. Une loi sur les mutations des propriétés et le mode de substitution pourrait seule y porter remède. M. Lecerf propose la formation de grands centres d'exploitation agricole, où l'on ferait, à l'égard des plus petites parcelles, ce que l'on fait dans toute autre industrie. Il propose d'affermer de petites portions de terre, mais à longs baux.

M. Schattenmann, directeur des mines de Bouxwiller et membre du Conseil général du Bas-Rhin, regarde le morcellement comme avantageux, mais seulement quand il a lieu dans certaines limites, qu'il voudrait voir déterminées par des mesures législatives. Il propose comme le minimum de division une contenance de dix à vingt ares.

M. Mathieu, médecin vétérinaire à Épinal, n'admet pas que le progrès dans l'agriculture ne soit que l'effet du morcellement des terres. Il est, dit-il, nécessaire que la législation intervienne; mais pour que le morcellement devienne réellement utile, il faut que la parcelle soit constamment accessible par un chemin, de telle sorte que la culture alterne ou toute autre puisse y être mise en usage.

M. Frigniet pense que le morcellement est d'autant plus difficile, qu'il est plus éloigné du centre d'exploitation.

M. L.... propose d'admettre pour limites la contenance de dix ares, et voudrait que la loi déclarât inaliénable toute propriété au-dessous de cette contenance.

M. Bonnet demande que la Section se prononce sur la question énoncée, qu'il soit établi que la division de la propriété est utile, mais que le morcellement soit déclaré nuisible au-dessous de dix, quinze ou vingt ares.

M. Busch demande la division de la proposition. Il est appuyé par M. Schattenmann. La majorité de l'assemblée se prononce pour la division.

Les deux propositions sont mises aux voix et adoptées à l'unanimité.

Digitized by Google

M. le Président donne lecture de la septième question.

L'un des membres qui se propose de la traiter étant absent, elle sera portée à l'ordre du jour dans une séance prochaine. Il en est de même de la neuvième, sur laquelle un mémoire écrit a été adressé à la Section.

On passe à la dixième question, qui est ainsi conçue :

Quelle est la situation actuelle de l'agriculture en Alsace? Quelles sont les principales améliorations qu'on pourrait y introduire?

M. F. Busch, propriétaire, ancien adjoint au maire de Strasbourg, a la parole.

M. Busch pense qu'il ne manque à l'Alsace, douée d'un sol fertile, d'un climat heureux et d'une population active, que de suivre les progrès qu'a faits la science agricole chez plusieurs peuples voisins, pour voir multiplier rapidement tous ses produits.

« A cet effet, dit M. Busch, il faut d'abord abandonner l'*assolement triennal* encore en usage dans la plupart des communes, et lui substituer tout autre mode de rotation : car il est démontré que plus on éloigne le retour des mêmes espèces ou des mêmes familles de plantes, dans le même terrain, plus on augmente la somme du rendement. Cette vérité, déjà connue des anciens,

Mutatis quoque *requiescunt* fructibus arva,

est mise en pratique, de nos jours, en Angleterre, en Belgique et dans plusieurs contrées de l'Allemagne, tandis qu'en Alsace on s'obstine encore à faire succéder des céréales à des céréales (l'orge au froment), qui occupent ainsi constamment les deux tiers du terrain de chaque commune, et à ne laisser qu'une année sur trois pour toutes les autres cultures réunies.

« Il résulte de là que non-seulement on fatigue la terre outre mesure, mais encore qu'on ne laisse point assez de place aux *prairies artificielles*, qui, avec les prairies naturelles, devraient occuper une surface au moins égale à celle des terres arables, comme dans les pays que nous venons de citer. Dans ces pays, c'est l'étendue des prairies artificielles qui forme leur supériorité sous le rapport agricole. Avec des fourrages on multiplie les bestiaux, et les bestiaux fournissent la quantité de fumier nécessaire pour couvrir la partie du sol réservée à la nourriture de l'homme. On ensemence moins, on récolte davantage, et les produits des bestiaux viennent augmenter les bénéfices. Qu'on passe d'une contrée du globe à une autre, on y trouvera toujours les récoltes proportionnées à la quantité d'engrais, par conséquent la nourriture de

Digitized by Google

l'homme assurée en raison de celle du bétail qui sert à fumer les terres arables. Quand l'Alsace se sera rendue à l'évidence de ce fait pratique, elle ne sera plus forcée de tirer ses bestiaux de l'étranger, et les tarifs qui excitent tant de réclamations tomberont d'eux-mêmes.

« Un autre genre d'amélioration doit avoir pour objet la *manipulation des engrais*. Il ne suffit pas d'avoir de nombreux troupeaux, il faut encore savoir conserver ce qui doit revivifier la terre, ce qui doit lui rendre cette substance créatrice que chaque génération de fruits lui enlève. C'est donc à augmenter sans cesse la masse des engrais que doit tendre tout bon système d'économie rurale. Or, quelle est la pratique suivie en Alsace, du moins dans la plupart des localités? Dans certains endroits on répand le fumier le plus également possible sur toute la surface de la cour, qu'on a soin de creuser à cet effet; dans d'autres, on en fait des tas réguliers qu'on met quelquefois dans la rue; ailleurs, enfin, on le place dans un enfoncement, dans une mare d'eau. Mais ces différents systèmes ont un rapport commun, c'est l'alternative du soleil qui consume, qui volatilise, et de l'eau qui dissout, qui entraîne les principes actifs, ou qui empêche au moins la fermentation. Heureusement qu'il est facile de remédier à tant de pertes, notamment par la formation des *composts*, qui consiste à faire alterner des couches de fumier avec des couches de terre superposées, et dont l'utilité est inconstestable malgré l'avis contraire de quelques auteurs modernes.

« Enfin, une dernière amélioration à introduire dans l'agriculture de l'Alsace, et qui n'est pas la moins importante, puisqu'à elle seule elle triplerait tous les produits, c'est la *régularisation des cours d'eau et leur application dans une proportion plus équitable aux besoins du sol.*

« Un rapport particulier vient d'être présenté, à ce sujet, par M. le Préfet du Bas-Rhin au Conseil général, qui a témoigné à ce magistrat toute sa gratitude pour les sages mesures qu'il a adoptées, mesures qui accordent tout ce que la législation actuelle permet d'accorder aux intérêts dont il s'agit. Mais cette législation elle-même n'est plus suffisante. Il faut une loi toute spéciale, en attendant le Code rural qu'on nous promet depuis plus de trente ans.

« Non-seulement la législation actuelle est insuffisante pour assurer l'irrigation complète des prairies, mais elle ne permet même pas d'étendre celle-ci aux terres arables, qui par ce seul moyen peuvent être poussées au plus haut degré de fécondité possible.

« La possibilité de ces irrigations ne fait pas question. Car si des cours d'eau naturels étaient barrés dans leur partie la plus élevée, et que l'eau fût retenue dans des canaux à une hauteur convenable, il n'existerait presque aucun endroit, si éloigné des eaux qu'il fût d'ailleurs, qu'on ne pût faire participer aux avantages de ce système. C'est ce que l'on pratique de nos jours dans la partie supérieure de l'Italie, et tout le monde connaît ces vers de Virgile :

Quid dicam, jacto qui semine comiùs arva
Insequitur, cumulos que ruit male pinguis arenæ ;

Digitized by Google

Deinde satis fluvium inducit, rivos que sequentes
Et, cùm exustus ager morientibus æstuat herbis,
Ecce supercilio clivosi tramitis undam
Elicit: illa cadens raucum per lœvia murmur
Saxa ciet, *scatebris que arentia temperat arva.*

« Aussi, chez toutes les nations de la Péninsule, les produits de l'agriculture étaient-ils anciennement d'une abondance merveilleuse.

« Les irrigations se pratiquent encore de nos jours en Perse; sans cette précaution, ce pays ne serait qu'un vaste désert. Olivier nous apprend (dans son *Voyage*) qu'elles sont une affaire d'État, et que celui qui est chargé d'y présider se nomme le prince des eaux, Emir-Ab.

« Dans le royaume de Valence, les Maures avaient eu la hardiesse de joindre deux montagnes par une jetée monumentale, afin de créer dans le bassin qu'elles dominaient un vaste réservoir : le *Pantano de Tili*, dont Cavanille a fait une si belle description, et qui transformait la plaine de Valence en un vrai paradis.

« Les plaines de Jéricho étaient renommées pour leur fertilité : elles étaient irriguées par les eaux du Jourdain (Strabon, liv. XVIII).

« Mais la contrée la plus fertile du monde était la Babylonie, et en général les bords de l'Euphrate et du Tigre. Ce petit pays était réputé valoir le tiers de l'Asie entière. Les terres y produisaient chaque année trois récoltes (Pline, XVIII, 17). Hérodote dit que la terre y rend communément deux cents pour un, et dans les bonnes années jusqu'à trois cents pour un. Strabon (liv. XVI) répète la même chose. Cette immense fécondité n'était pourtant due qu'à l'industrie des habitants, qui dirigeaient les eaux par des canaux et des fossés, de manière à diviser toutes les plaines. Le plus grand de ces canaux portait navire; il était tourné vers le solstice d'hiver, et se rendait de l'Euphrate dans le Tigre.

« On pourrait multiplier ces citations à l'infini : celles que nous venons de rapporter doivent suffire, ce nous semble, pour montrer quels sont les trésors incalculables qu'à chaque instant les courants nous enlèvent en s'échappant en pure perte de notre territoire, et quelle serait la fertilité de notre province, si, avec tous les avantages dont la nature l'a douée, elle savait profiter des leçons du passé en les combinant avec les découvertes modernes. »

M. Bonnet établit la nécessité d'un règlement sur la vaine pâture. Il propose de substituer à l'assolement triennal celui de quatre ans, de telle sorte qu'on puisse introduire des cultures fourragères ou sarclées entre deux cultures de céréales. Il insiste sur la nécessité des irrigations, qui doublent et triplent le produit des prairies naturelles. Il est nécessaire que la législation intervienne. Mais il faut aussi approprier le sol et lui donner une pente convenable. Il expose les règles qu'il

Digitized by Google

croit nécessaires de suivre dans la formation des composts propres aux différents assolements, selon que la terre est calcaire ou argileuse.

M. Chrétien, professeur d'agriculture à l'École normale primaire de Nancy, croit que la culture admise en Alsace n'est point triennale, mais que l'assolement y est plutôt de six ans, la jachère remplacée par la culture alterne du trèfle et des plantes sarclées. Il pense néanmoins que les terres n'y sont pas cultivées comme elles pourraient l'être, vu l'absence d'instruments nécessaires à cet effet, tels que la houe à cheval et le buttoir. Il y a donc augmentation de dépenses pour le prix de la main-d'œuvre. Il ne partage pas l'opinion que M. Bonnet a émise sur la formation des composts et sur l'efficacité du sable et de l'argile comme amendements. Ce n'est pas un mélange qu'il s'agit d'obtenir, c'est une combinaison (chose difficile).

M. Chrétien insiste sur l'utilité des composts liquides.

M. Burckhardt reproche à nos cultivateurs de n'avoir point de fosses imperméables pour y recevoir les engrais liquides. Il propose, à l'instar de ce qui se pratique en Lombardie, l'irrigation au moyen de canaux souterrains.

M. Schattenmann entre dans des considérations sur les transformations chimiques qui ont lieu dans la formation des engrais, d'après une théorie basée sur les expériences de Liebig et de Dumas.

M. le professeur Persoz aborde la question pratique de la nécessité de faire fermenter les engrais, et s'appuie sur ce qu'il a observé à Berne et dans le canton de Vaud. «Là, dit-il, on ne trouve pas d'herbes parasites dans les champs, parce que la fermentation des fumiers décompose les graines qu'ils renferment. Dans ces contrées, les fosses sont construites à plan incliné et terminées par une citerne. Le fumier est entassé, le liquide s'écoule naturellement, il y a décomposition putride dans la citerne; au dehors, et par suite des arrosements du fumier, il y a fermentation acide et saturation par le contact des parties liquides et solides.»

La Section adopte les propositions faites par MM. Busch et Bonnet.

M. le Président met à l'ordre du jour, pour la séance de

Digitized by Google

demain, les septième, huitième et neuvième questions du Programme supplémentaire.

La séance est levée à deux heures et demie.

Sixième séance. — Du 4 octobre 1842.

Rapporteur: M. Ch. Boersch, *Secrétaire*.

La séance est ouverte à huit heures, sous la présidence de M. Émile Dollfus.

A l'occasion du procès-verbal de la dernière séance, dont il ne conteste pas l'exactitude, M. de Humbourg croit devoir déclarer que son intention n'était pas de se livrer à des attaques personnelles contre les honorables industriels du Haut-Rhin qui font partie de l'assemblée. Il n'avait en vue que les doctrines; et les expressions dont il s'est servi pour qualifier la situation des ouvriers, n'avaient pas, dans sa pensée, une autre portée que les paroles dont d'autres orateurs s'étaient servis précédemment.

M. le Président annonce que le Bureau central, sans avoir aucune intention de s'opposer à ce que l'on continue la discussion de la première question, mais vu l'embarras de trouver des heures non occupées par les travaux réguliers du Congrès, a cru devoir abandonner à la Section la désignation du lieu et de l'heure pour la tenue de la séance extraordinaire arrêtée par la Section, pour l'exposition de la doctrine de Fourrier, présentée comme réponse à la première question du Programme.

La Section, après en avoir délibéré, décide qu'elle fixera dès lors elle-même le lieu, l'heure et le jour de cette séance. Elle aura lieu demain, mercredi, à onze heures du matin, dans la salle des actes de l'Académie, et le Secrétaire est invité à en donner connaissance à l'assemblée générale, afin que tous les membres du Congrès qui le désirent puissent y assister.

L'ordre du jour appelle la discussion de la deuxième question du Programme, ainsi conçue :

Digitized by Google

Quels sont les avantages et les inconvénients de la concurrence illimitée dans les différentes industries, et par quels moyens peut-on remédier à ces inconvénients?

M. Jules Sengenwald, négociant à Strasbourg, lit, sur cette question, un mémoire aussi remarquable par les pensées que par la forme.

La Section décide le renvoi de ce mémoire au Bureau central, pour être lu en assemblée générale et inséré dans le volume qui rendra compte des travaux du Congrès[1].

M. Schattenmann fait observer que si en France on réglemente l'industrie, tandis qu'elle continuerait à jouir d'une liberté entière dans d'autres pays, l'industrie française ne pourra plus soutenir la concurrence au dehors.

M. Lecerf, prenant l'observation du préopinant pour texte, dit que la société a été examinée de deux points de vue opposés :

« Les économistes n'ont pris en considération que l'accumulation des richesses, l'accroissement du capital; les philanthropes, au contraire, se sont attachés à la question de la misère, et ils ont proclamé que la prospérité de la société est une prospérité apparente, illusoire, destructive. Est-il vrai qu'en effet l'accumulation des richesses soit la mesure de la prospérité d'une nation? Non, telle qu'elle est considérée, elle est au contraire une source de ruine et de destruction. Car cette augmentation de la richesse n'est pas générale, elle ne s'étend pas à toutes les classes de la société. La richesse, aux yeux des économistes, c'est le capital territorial, le capital manufacturier, les bâtiments, les machines, le bénéfice que fait l'industriel. Mais à qui ce capital appartient-il? à un petit nombre d'individus. La masse de la population n'est propriétaire que de la faculté de travailler. Et cette accumulation des richesses à son tour, comment s'opère-t-elle? Par la diminution des frais de production, par la diminution du salaire de l'ouvrier. C'est donc à tort que l'on prend l'accumulation des richesses pour mesure de la prospérité d'une nation. Il y a deux signes certains de cette prospérité : c'est l'augmentation de la population et l'augmentation de la durée moyenne de la vie. En Angleterre, l'accumulation des capitaux est bien plus grande qu'en France; et cependant oserait-on comparer à la prospérité de la France la situation sociale de l'Angleterre? »

M. Buss, professeur d'économie politique à l'université de Fribourg, demande à traiter à la fois, en langue alle-

[1] Voy. les mémoires de la 4e Section, 2e vol.

Digitized by Google

mande, la seconde question du Programme, relative à la concurrence, et la troisième, relative à l'éducation professionnelle.

« Les avantages de la concurrence sont reconnus. Le plus grand c'est l'émulation qui conduit à l'accroissement de la production; et l'accroissement de la production provoque à son tour l'augmentation de la consommation. Mais, à côté de ces avantages, la concurrence présente des inconvénients plus considérables que les avantages mêmes. Il y a incertitude, instabilité pour la production, pour les ouvriers, pour les consommateurs. La liberté est une noble conquête, mais elle doit avoir pour but d'assurer la position sociale de chaque homme. L'État, à son tour, doit avoir sa liberté comme les individus; car l'État est la représentation de la Société, il est l'organe et l'applicateur d'une idée. Il faut concilier les droits de l'État avec les droits des individus; il faut que l'État détermine les positions des individus sans porter atteinte à la liberté de chacun. Et ce problème se résout par l'établissement de garanties positives à exiger de tous ceux qui aspirent à une position sociale, à une position industrielle surtout. Ces garanties sont de deux sortes : elles sont intellectuelles et morales. La garantie intellectuelle sera fournie par l'éducation que l'État a le droit d'exiger de tous ceux qui veulent occuper une position. Il faut ouvrir des écoles industrielles primaires pour les classes laborieuses; il faut même imposer aux parents l'obligation d'y envoyer leurs enfants. Au-dessus de ces écoles il en faut d'autres plus fortes, des écoles intermédiaires; et enfin, pour couronner dignement ce large système d'éducation populaire, il importe de créer une école industrielle supérieure, une véritable institution polytechnique. Les classes populaires ont en effet autant de droits que les classes riches à une éducation supérieure, et l'État ne peut la leur refuser sans injustice.

« Quant aux garanties morales, l'égoïsme, la dissolution sociale au sein de laquelle nous vivons, ajoutent encore à leur importance. Les corporations, les jurandes, les maîtrises, tous ces débris des temps passés ne sont plus considérés aujourd'hui qu'avec répugnance. Le passé est mort, il est vrai; il ne doit plus ressusciter de sa tombe; mais si les institutions qu'il a fait naître ont succombé, la pensée qui les animait leur a survécu; l'esprit d'ordre qui régnait dans ces anciennes formes est aujourd'hui encore un besoin de la société moderne; seulement cet esprit d'ordre cherche une forme nouvelle, en rapport avec les idées de la nouvelle société. Eh bien! cette réorganisation aura lieu par le groupement des industries, suivant leurs affinités et leurs rapports.

« La première garantie morale se trouve dans l'éducation du foyer domestique, dans l'éducation de l'enfant au sein de sa famille. Au sortir de l'adolescence, il faut faire faire une pérégrination à l'apprenti industriel; et ce voyage par le monde deviendra la source d'une nouvelle garantie morale qu'il pourra offrir à la société. En effet, chaque peuple a sa nature spéciale, ses tendances particulières, sa vocation pour ainsi

Digitized by Google

dire. C'est en visitant les peuples étrangers que l'apprenti industriel fortifiera et complétera son éducation; il puisera dans ces voyages le sentiment de sa propre force, de sa propre valeur; il y puisera aussi le sentiment d'un orgueil national légitime. A son retour dans sa patrie, il devra subir un examen professionnel, large et sérieux; et après cette épreuve, il entrera dans la carrière à laquelle il se destine. Il saura mériter la confiance de ceux qui se livrent au même travail que lui et la confiance des consommateurs. On ne verra plus l'industriel professer pour ainsi dire au hasard, et promener sa faillite d'une industrie à l'autre, compromettant toutes celles qu'il aborde.

« L'industrie a toujours fait la force principale d'une nation. L'organisation de l'industrie a toujours eu la plus grande influence sur sa destinée. Dans l'antiquité, alors même que l'esclavage constituait une exploitation brutale de l'homme par l'homme, l'industrie était déjà organisée. Lorsque le christianisme eût offert un nouveau but à l'activité humaine, la bourgeoisie industrielle du moyen âge se forma. C'est elle qui a miné et renversé le système féodal; c'est au sein des communes que s'est réfugiée toute la vie, toute la puissance. Et comment de si beaux souvenirs ne viendraient-ils pas frapper l'intelligence au sein de cette noble cité de Strasbourg, qui était autrefois un des plus beaux fleurons de la couronne germanique et dont Macchiavell a déjà célébré l'aisance. En effet, il dit, dans ses *Ritratti delle cose della Alamagna* :

« Della potenza della Alamagna alcun non debbe dubitare, perchè « abbonda di uomini, di ricchezze e di armi. E quanto alle ricchezze non « vi è communità che non abbia avanzo di danari in pubblico; e dice « ciascuno che Argentina sola ha parecchi milioni di fiorini. »

« Il y a deux ans, aux fêtes célébrées en l'honneur de Gutenberg, la bourgeoisie de Strasbourg a fait acte de présence par ce magnifique cortége industriel qui s'est déroulé par les rues de la ville. Elle a montré qu'elle était encore animée de cette vie propre qui la distinguait dans les siècles antérieurs. Si jamais une organisation industrielle a été un besoin pour une époque quelconque, c'est pour l'époque actuelle surtout, au milieu de l'indifférence religieuse générale, lorsque la pensée chrétienne, dépouillée de tout pouvoir organisateur, est reléguée dans le sanctuaire. Et dans quel pays cette organisation pourrait-elle naître, si ce n'est dans cette noble France qui a toujours marché à la tête des nations? »

M. le Secrétaire donne, en langue française, une analyse de l'improvisation allemande de M. Buss.

Plusieurs membres désirant encore prendre part à la discussion, la Section décide qu'elle sera continuée demain.

La séance est levée à dix heures.

Digitized by Google

Septième séance. — Du 4 octobre 1842.

SOUS-SECTION D'AGRICULTURE (2e SÉANCE).

Rapporteur : M. MARCHAL fils, *Secrétaire.*

En l'absence de M. Dollfus, président, M. le Vice-président Couturat occupe le fauteuil.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance de la veille; il est adopté après rectification demandée par M. Chrétien.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la septième question, ainsi conçue :

L'enseignement agricole porté directement au milieu des cultivateurs, peut-il avoir lieu dans tous les départements, comme il se pratique avec grand succès depuis plusieurs années dans celui du Doubs?

M. le Président invite M. Bonnet à prendre la parole.

Cet honorable membre expose comment l'on est arrivé, dans le département du Doubs, à l'enseignement agricole. Il signale l'organisation d'un comice, d'une société, d'un institut, les concours de charrues, la démonstration des instruments aratoires, la création d'une chaire d'agriculture, les règlements sur la vaine pâture et les heureux effets qui résultent de cet état de choses dont il attribue une grande part à M. le préfet du Doubs, qui a parfaitement compris la partie de l'enseignement agricole porté à la campagne. M. Bonnet pense que l'expérience a suffisamment sanctionné ce qui a été fait pour que l'on soit autorisé à réclamer du gouvernement la fondation d'institutions semblables, sinon dans tous les départements, du moins dans le plus grand nombre. Pour que ces mesures soient efficaces, l'enseignement doit être fait d'après une connaissance exacte des localités, et joindre la pratique à la théorie. Le maître doit pouvoir donner l'instruction au sein des campagnes; mais alors il faut aussi lui donner un traitement convenable, afin qu'il puisse y vouer tout son temps. M. Bonnet conclut à ce que l'on propose au Congrès d'émettre le vœu que le ministre crée une chaire d'agriculture dans chaque département.

M. Chrétien partage l'avis de M. Bonnet; mais il croit qu'il faut faire plus encore. Autrefois, dit-il, il était impossible de faire comprendre aux cultivateurs que des moyens d'amélioration devaient être mis en usage. Il en est quelque-

Digitized by Google

fois de même aujourd'hui. Il est donc à désirer qu'il y ait à la campagne des hommes instruits pour faire sortir les cultivateurs de la routine, et répandre parmi ceux-ci les connaissances agricoles. Dans les écoles normales on devrait s'appliquer à porter la jeunesse aux idées d'amélioration en initiant les élèves à des systèmes de culture préférables à ceux employés. M. Chrétien réclame dans ces établissements non-seulement un enseignement théorique, mais encore un enseignement pratique, et à cet effet des terrains d'application. Il voudrait que les professeurs de ces écoles se missent en rapport avec les cultivateurs. Par là on arriverait à donner aux jeunes gens le goût des améliorations utiles, et les professeurs et les élèves inspireraient aux cultivateurs le désir d'imiter leurs progrès.

M. Bonnet reconnaît l'influence avantageuse que peuvent exercer les instituteurs des écoles normales et des écoles primaires. Il insiste pour les écoles pratiques, les fermes-modèles et les cultures d'essai.

M. Lecerf, tout en admettant l'heureuse influence que l'enseignement agricole, porté directement au milieu des cultivateurs, peut avoir eue dans le Doubs, ne pense pas qu'il puisse en être de même dans certaines provinces, telles que l'ancienne Normandie, où les cultures sont vastes et les fermiers riches, conditions peu favorables à l'enseignement direct.

A l'appui de cette observation, M. Cheveraux, secrétaire de la Société d'agriculture d'Evreux, signale l'impossibilité où l'on s'est trouvé de faire fonctionner des instruments nouveaux, les cultivateurs se refusant à leur transport et laissant aussi des graines qu'on leur offrait.

M. Bonnet dit qu'on ne saurait établir que plus les fermes sont grandes, moins on y ressent la nécessité de l'enseignement : celui-ci s'adresse à l'intelligence et est formulé selon elle.

M. Chrétien établit que l'enseignement pratique au milieu des cultivateurs ne peut être utile qu'autant que celui qui s'en charge a une connaissance parfaite des terrains et des différents modificateurs qui l'entourent.

M. Giberton-Dubreuil, avocat à Paris, résout la question

Digitized by Google

dans le sens affirmatif : « Que la culture ait lieu en grand ou en petit, il ne voit point d'inconvénient à y porter l'enseignement; si la majorité le refuse, la minorité le reçoit, et cette minorité, si faible qu'elle soit, doit être prise en considération, puisqu'elle peut devenir majorité. »

M. Rameaux abonde dans le sens du préopinant; mais il se demande si on ne peut combiner les deux systèmes, ce qui rentrerait dans la proposition de M. Chrétien.

Après quelques considérations présentées par MM. Lecerf, Bonnet et Mathieu, M. Bonnet formule la proposition suivante :

Émettre le vœu que l'enseignement de l'agriculture, porté directement au milieu des cultivateurs, soit établi dans tous les départements de la France, et que le même professeur soit chargé de cet enseignement à l'école normale[1].

La Section adopte cette proposition. La séance est levée à deux heures et demie.

Huitième séance. — Du 5 octobre 1842.

Rapporteur : M. JULES SENGENWALD, *Secrétaire.*

Le séance est ouverte à huit heures, sous la présidence de M. Couturat, Vice-président.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal détaillé, sur lequel M. Schattenmann présente des observations qui ne sont pas admises. Le procès-verbal est adopté dans sa teneur primitive.

L'ordre du jour est la suite de la discussion de la deuxième et de la troisième question du Programme.

M. Schattenmann rend hommage au travail de M. Jules Sengenwald, lu dans la séance d'hier; mais il pense que la proposition de grever l'industrie d'un prélèvement au profit des ouvriers, et de limiter les heures de travail des adultes, exercerait une influence fâcheuse sur l'exportation des pro-

[1] Voy. les mémoires de la 4e Section, 2e vol.

Digitized by Google

duits de notre industrie, et priverait nos ouvriers d'une masse de travail qu'il importe d'assurer à la France.

En effet, si le travail des ouvriers anglais était de douze heures par jour, et que celui des ouvriers français fût limité à huit heures, la main-d'œuvre en France serait d'un tiers plus élevée que chez nos concurrents, et augmenterait le prix de revient des produits français, qui seraient en désavantage marqué sur les marchés étrangers.

M. Oppenheim, docteur en droit, agrégé à l'université de Heidelberg, présente ses objections à l'encontre du système de M. Buss développé dans la séance d'hier. Les corporations qu'on voudrait ressusciter ne répondent plus à aucun besoin de l'époque. Pour y entrer, il faudra subir un examen. Or, qui fera subir cet examen? Les magistrats? Mais ils n'entendent rien aux questions professionnelles. Les industriels qui sont les pairs naturels dans chaque branche spéciale? Mais ils seront en même temps juges et parties. Ils seront, comme autrefois, influencés par le népotisme.

Mieux vaudrait encore l'examen par les industriels, mais sous le contrôle des magistrats, pour empêcher les abus et contenir les animosités.

M. Oppenheim ne veut pas de la concurrence illimitée, et il reconnaît les avantages d'une éducation technique, professionnelle; mais pour cela il n'est pas nécessaire de rétablir les jurandes et les maîtrises. L'histoire démontre que le prolétariat existait autrefois en même temps que ces institutions, par conséquent il n'est pas né de leur abolition.

La conclusion de l'orateur est, que la fabrique conduit à l'association, et l'association libre des individus à l'organisation, tandis que les jurandes et les maîtrises sont une contrainte imposée à chaque individu.

Le discours de M. Oppenheim a été prononcé en langue allemande.

M. de Pompéry fait l'inventaire des avantages et des inconvénients de la concurrence illimitée.

Les avantages consistent dans une excitation générale de toutes les industries à produire le plus et le mieux possible, comme aussi dans la baisse et l'avilissement des objets de consommation.

Digitized by Google

Mais les inconvénients sont : la sophistication des produits, le charlatanisme obligé et le luxe exagéré. Ainsi, en France on dégrade nos plus beaux vignobles, et l'on vise non plus à la qualité, mais à la quantité; on dépense des sommes considérables en annonces et en frais de commis-voyageurs; on orne les boutiques avec un luxe qui, en définitive, doit être payé par le chaland.

Enfin, le plus grave de tous les inconvénients est la lutte forcée entre les capitalistes et les ouvriers : cette lutte existe également dans le sein de ces deux éléments de la production. De là, antagonisme ou coalition entre les capitalistes, et abaissement des salaires au détriment des ouvriers. L'orateur cite le procès récent des marchands de bois de Paris. Ils s'étaient d'abord coalisés pour la baisse en s'abstenant de faire des achats; puis les mieux avisés ont profité de l'avilissement des prix pour s'emparer d'une quantité de bois égale aux trois quarts de l'approvisionnement de Paris. C'est ainsi que naît la féodalité industrielle dont les messageries sont un des exemples les plus frappants.

Pour remédier à l'incertitude des salaires, il faudrait rapprocher les éléments opposés, associer le capitaliste et l'ouvrier. Mais il serait imprudent de laisser au fabricant la faculté de formuler les conditions du contrat. Le législateur lui-même doit intervenir et réglementer la concurrence par des mesures générales.

M. Daniel Dollfus, fabricant à Mulhouse, dit que la passion de l'industriel, c'est le progrès. Ainsi le fabricant qui précédemment tissait et filait la laine, fabrique aujourd'hui le feutre; telle ville où il existait des porteurs d'eau, les remplace par un système de conduite des eaux dans chaque maison; en fait d'industrie, ne pas avancer, c'est reculer.

Quant aux effets de la concurrence des ouvriers entre eux, M. Dollfus les regarde comme fâcheux; il propose d'adopter la législation anglaise, qui fixe la durée du travail d'un ouvrier en fabrique à 144 heures par quinzaine.

M. le professeur Persoz pense qu'il y a quelque chose de divin dans la concurrence, qui est mère de la civilisation et qui permet à chacun de prendre la place que lui assigne son talent et sa capacité. L'orateur veut que la concurrence soit

Digitized by Google

illimitée, non-seulement entre les hommes, mais entre les peuples. Elle est tout à fait normale quand elle s'exerce entre les matières premières du sol. Ainsi, pour citer un exemple, tel pays qui possédera le sel marin et le soufre se trouvera dans les conditions à livrer la soude au meilleur marché possible. Qui d'ailleurs osera dénier la concurrence légitime du génie? déplacera-t-on l'industrie des toiles peintes si florissante en Alsace? tentera-t-on de faire émigrer du Locle, de la Chaux-de-Fond, de Genève, l'industrie de l'horlogerie qui y tient par de si fortes racines? Tous les efforts qui ont été faits vers ce but l'ont été en pure perte.

Sans doute la concurrence illimitée produit de grands maux aujourd'hui; mais un jour la concurrence deviendra normale, alors que chaque peuple n'aura plus la prétention de produire tous les objets dont il a besoin.

M. de Pompéry proteste contre l'intention qu'on a pu lui supposer de vouloir anéantir toute faculté émulative chez l'homme; l'émulation peut être ou normale ou anormale. Ainsi, que deux régiments français soient chargés de l'attaque d'une place, ils agiront avec ensemble dans la seule vue de la gloire; mais si vous leur promettez le pillage, chacun voudra arriver le premier. L'émulation peut se concilier avec un but unitaire: ce qu'il faut blâmer, c'est l'essor de cette activité émulative quand elle se change en antagonisme.

M. le docteur Jænger dit que la concurrence est une passion primitive de l'homme qui le pousse à l'action, et à un essor ou régulier ou désordonné. C'est l'abus seul qu'il faut condamner.

M. le professeur Lecerf propose à la Section de déclarer qu'elle donne son entière adhésion aux vues et aux considérations présentées par M. Jules Sengenwald, son Secrétaire adjoint, sur la deuxième question du Programme; et en second lieu, il demande que la Section émette le vœu formel de voir le mémoire de M. Sengenwald inséré en entier dans le Compte-rendu du Congrès.

M. Ch. Bœrsch demande la division de ces deux propositions, par le motif que la Section ne saurait déclarer donner son adhésion aux conclusions d'un mémoire qui a trait à une matière aussi controversée que la concurrence illimitée.

Digitized by Google

D'après ces observations, la Section passe à l'ordre du jour sur la première partie de la proposition de M. Lecerf, mais elle adopte la seconde partie relative à l'impression du travail de M. Sengenwald.

La clôture de la discussion sur la deuxième et la troisième question est prononcée.

L'on met à l'ordre du jour de la séance du 6 octobre la quatrième question du Programme, ainsi conçue :

Quelle influence le système de douanes allemandes a-t-il exercée sur l'industrie, sur le commerce et sur l'agriculture des contrées qu'il a successivement englobées? Quelle influence ce système a-t-il exercée sur les relations internationales de la France et de l'Allemagne? Et sur quelles bases pourrait-on négocier un rapprochement entre les systèmes douaniers des deux pays?

La séance est levée à neuf heures et demie.

La Section, conformément à sa délibération précédente, s'est réunie de nouveau à onze heures, pour entendre les développements présentés par M. Considérant sur la première question du Programme.

Neuvième séance. — Du 5 octobre 1842.

SOUS-SECTION D'AGRICULTURE (3e SÉANCE).

Rapporteur : M. MARCHAL fils, *Secrétaire.*

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. Bonnet a la parole sur la huitième question, ainsi posée :

L'exercice du droit de vaine pâture étant dans beaucoup de provinces contraire aux améliorations agricoles, ne peut-on pas, d'après les lois existantes, en réglementer l'usage de manière à ce que la vaine pâture ne soit permise que dans le temps où elle ne serait pas nuisible? Formuler dans ce

Digitized by Google

cas les mesures administratives qui deviendraient protectrices du progrès agricole.

M. Bonnet croit devoir établir d'abord ce qu'il faut entendre par vaine pâture; car le droit de pâture est différent selon qu'il a lieu sur son propre fonds, sur la propriété commune, dans les forêts, ou de commune à commune; selon qu'il s'exerce en vertu d'un usage ou d'après des titres positifs. Il entend par vaine pâture le droit qu'ont tous les habitants d'une commune de faire paître leurs bestiaux sur les sols ou sur les prairies naturelles avant et après fruits levés, d'après les usages des localités. La loi du 6 novembre 1791 reconnaît ce droit dans certaines limites qu'elle définit. Mais cet exercice, tel qu'il existe, est tellement nuisible à la libre culture, qu'il est indispensable de le réglementer. M. Bonnet propose d'adopter le règlement suivi par les communes rurales du département du Doubs. Il fait ressortir en même temps les intérêts moraux qui doivent engager à supprimer la vaine pâture, puisque celle-ci détourne les enfants de la fréquentation des écoles, et qu'elle les habitue à la paresse, au mensonge et au maraudage. La loi sur les attributions des conseils municipaux donne le droit de faire des règlements à ce sujet.

M. Lecerf remonte à l'origine de la vaine pâture, et dit que c'était primitivement une concession bienveillante faite par les communautés religieuses, dans le temps où elles possédaient de grands corps de biens, aux paysans qui ne possédaient rien ou presque rien pour les secourir dans leur misère, peut-être aussi pour les empêcher de se révolter. Mais aujourd'hui que cet état de choses a disparu, il est bon de restreindre, autant que possible, les droits de pâture. Le Code établit que tout propriétaire, dans les lieux où existe la vaine pâture, peut s'y soustraire en se closant, et à condition qu'il perdra ses droits à une portion de pâture égale à la portion qu'il y aura soustraite. Le règlement proposé par M. Bonnet est si bien conçu sous le rapport législatif, qu'il paraît l'œuvre d'un jurisconsulte. M. Lecerf désire que la Section déclare qu'elle considère le projet de règlement du parcours et de la vaine pâture proposé par le docteur Bonnet pour le département du Doubs, comme essentiellement avantageux, même indispensable pour l'entier et libre usage de la culture des terres et pour les améliorations de toute nature dont cette culture est susceptible; qu'elle pense aussi que ce n'est pas seulement dans le département du Doubs que ce règlement peut être appliqué, mais qu'elle

Digitized by Google

émet le vœu formel qu'il soit étendu à tous les départements où l'usage du parcours et de la vaine pâture existe; que l'instruction spéciale et les projets de règlement rédigés par le docteur Bonnet sur cette matière importante soient imprimés dans le Compte-rendu des travaux du Congrès[1].

M. Mathieu attribue à l'usage de la vaine pâture des inconvénients si graves, qu'il croit opportun de demander qu'une loi en abroge à tout jamais l'usage.

M. de Caumont dit que, sur la demande des conseils généraux, le conseil général d'agriculture a été saisi de cette question, et que le ministère se trouve muni de tous les renseignements; mais que, comme il pourrait se passer encore bien des années avant qu'une loi fût présentée, il propose l'adoption du projet de règlement de M. Bonnet.

M. Bonnet est d'avis de joindre la proposition de M. Mathieu à celle de M. Lecerf.

M. le baron de Wedekind, conseiller, membre de l'administration supérieure des forêts grand-ducales à Darmstadt, s'étonne de ce qu'en France il y ait encore de tels obstacles au développement de la culture; dans le duché de Hesse la vaine pâture est abolie depuis 1816.

M. Mathieu établit que les prairies naturelles, surtout celles arrosées, sont dans un état de culture permanente, et peuvent, sous ce rapport, ainsi que les prairies artificielles, rentrer dans les cas d'exception prévus par la loi.

M. Schattenmann propose d'établir que là où il y a des droits d'usage ils soient rachetables.

M. Lecerf dit que les droits de cantonnement existent dans la loi.

M. Schattenmann répond que le cantonnement n'est point applicable à l'Alsace en raison de la division de la propriété.

M. de Caumont propose d'ajouter au vœu formulé par M. Lecerf que, sur la demande de plusieurs conseils généraux, le conseil général d'agriculture étant saisi de la question, on sollicite le ministre de hâter la présentation d'un projet de loi sur la vaine pâture.

La Section décide que la proposition sera formulée selon ce vœu.

[1] Voy. les mémoires de la 4e Section, 2e vol.

Digitized by Google

M. le Président ouvre la discussion sur la question suivante, proposée par l'Association normande :

Existe-t-il un assolement forestier? en d'autres termes, est-il bon de substituer certaines essences à d'autres, après une période de temps plus ou moins longue, comme on intercale des plantes annuelles dans l'assolement agricole?

Il prie M. de Caumont, président de l'Association normande, de vouloir bien développer cette question.

M. de Caumont demande s'il faut établir dans une série d'années une rotation dans les essences à cultiver, changer les essences ou tenter d'entretenir celles qui existent.

M. Mathieu présente, en réponse à cette question, le résultat d'observations faites il y a vingt ans, et consignées dans un ouvrage intitulé : *Voyage agricole dans les Vosges.*

« L'alternat naturel, c'est-à-dire la succession des diverses espèces d'arbres, se voit, dit-il, à chaque pas dans la forêt des Vosges. Ainsi l'on rencontre des forêts qui, il y a cent ans ou deux cents ans, n'étaient composées que de chênes et qui ne présentent plus de cette espèce que quelques troncs dispersés çà et là, et dont la souille nouvelle est totalement de hêtres. Sur d'autres points le chêne est assez multiplié; mais le rabougri des arbres, la mousse qui les recouvre, les rugosités de l'écorce et le desséchement des branches indiquent irrévocablement que le sol est fatigué de cette essence, tandis que le charme et le hêtre, leurs voisins, sont superbes et vigoureux. Quelquefois on observe un alternat opposé : c'est le chêne qui succède au sapin, le hêtre à celui-ci, le tremble au hêtre. Pourquoi donc, à l'époque où le terrain n'était couvert que d'un seul végétal, la chute des semences n'a-t-elle pas longtemps perpétué cette espèce? Pourquoi ces semences, au lieu de germer, se sont-elles détruites, et pourquoi la terre a-t-elle si bien accueilli la graine étrangère déposée fortuitement dans son sein? La nature se fatiguerait-elle aussi de la même parure, et n'est-ce que la variété de nos cultures qui la fera sourire sans cesse à nos soins et à nos efforts? Le célèbre et savant Bosc avait déjà noté ce phénomène dans les antiques forêts de l'Amérique. Et quel est le jardinier qui n'a vu par expérience que le remplacement d'un arbre ne s'effectuait jamais par l'analogue non-seulement de son espèce, mais même de son genre? Épinal est entouré de monts granitiques qui étaient boisés, et qui ont été dépouillés par les ravages révolutionnaires. L'administration forestière a voulu les repeupler; on tenta deux essais à dix années d'intervalle et après une culture soignée, sans qu'on obtînt des résultats. Sous l'administration de M. Drouel, maire, M. Massa, garde général des forêts, pensa qu'il fallait couvrir ces coteaux d'essences de bois vert; il

Digitized by Google

établit différentes zones; le mélèze, le sapin blanc y furent jetés, et aujourd'hui ces coteaux sont verts et touffus. »

M. de Wedekind lit un mémoire dans lequel il établit que l'assolement agricole a entraîné à des analogies pour la sylviculture, mais que dans cette analogie on avait oublié que la récolte dans les forêts ne se fait qu'après une série d'années plus ou moins longue. Pendant ce temps l'essence couvre le sol, et les feuilles gisantes lui rendent les substances nutritives et les amendements nécessaires. Si les racines excrètent une matière nuisible à la végétation d'une même essence, et que ces excrétions ne soient pas neutralisées par d'autres substances, la décomposition des feuilles mortes par l'eau, par l'humidité, par le froid et la gelée, agit sur le sol. Dans quelques cas il faut une culture intermédiaire; l'on peut conserver ainsi en permanence la même espèce d'arbres forestiers, lorsque la situation, le sol et les aménagements sont convenables. M. de Wedekind appuie son opinion sur celle de M. Cotta.

M. Schattenmann cite comme exemple de l'efficacité de la culture alterne des arbres à feuilles et des arbres verts, ce qu'on observe dans les Vosges et dans la vallée de la Moder; mais il signale comme une des conditions de durée des essences la culture du sol; il pense qu'après trois ans la même essence peut être reproduite dans certaines terres, en ayant soin d'extirper le bois-blanc, de faire des semis de glands et de pratiquer des éclaircies.

M. Bonnet, s'appuyant sur ce qui existe tant dans le département du Doubs que dans celui du Jura, constate la nécessité de faire succéder telle essence à telle autre : ainsi le hêtre et le chêne au pin, et réciproquement; il invoque sur ce fait le témoignage des chartes anciennes.

A l'appui des observations présentées par M. Bonnet, M. Persoz cite ce qui a lieu à la montagne de Boudry, sur le versant méridional du Jura. Là, un alternat naturel se constate également; le sapin succède au hêtre, et réciproquement. Le chêne, qui ne se trouve qu'au pied de la côte, paraît suivre un autre alternat; il succède au pin et *vice versâ*.

Au reste, ajoute M. Persoz, la question de la nécessité de l'*alternat* dans les essences des forêts semble pouvoir être

Digitized by Google

résolue *à priori*, par cela seul que les arbres, aussi bien que les plantes herbacées, ne s'assimilent pas les mêmes matières salines propres à leur accroissement, parce que aussi les racines, étant pivotantes ou traçantes, n'altèrent pas également la roche sur laquelle repose la terre végétale.

L'ordre du jour de la prochaine séance est la suite de la discussion.

La séance est levée à deux heures trois quarts.

Dixième séance. — Du 6 octobre 1842.

Rapporteur : M. JULES SENGENWALD, *Secrétaire adjoint.*

La séance est ouverte à huit heures, sous la présidence de M. Couturat, Vice-président.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal détaillé de la séance précédente. La rédaction en est adoptée sans réclamation.

L'ordre du jour est la suite de la discussion sur la troisième question du Programme.

M. Jean Zuber fils, de Mulhouse, adhère au système d'éducation professionnelle développé par M. Buss; mais il voudrait, conformément aux idées de M. de Lafarelle, que le classement des industriels en corporations fût non pas obligatoire, mais facultatif pour chacun.

M. Zuber, en parlant de la loi sur le travail des enfants dans les manufactures, a oublié de citer un homme qui a puissamment concouru à son adoption, M. J. J. Bourcard, de Guebwiller.

Pour se faire une idée de l'industrie en Alsace, que l'on aille visiter les établissements de MM. N. Schlumberger et comp., de cette maison dont M. Bourcard est l'un des chefs. Écoles, caisses d'épargne, caisse de prévoyance, association des ouvriers pour la fabrication du pain qu'ils consomment, tout s'y trouve réuni. Bien mieux, M. J. J. Bourcard a fait l'achat d'un ancien couvent où il a établi une véritable encyclopédie d'institutions philanthropiques. Là se trouve une salle d'asile, de petits logements gratuits pour de pauvres

Digitized by Google

vieux ménages, un bureau de charité, une école de chant gratuite, et enfin un hospice dont le fondateur a fait don à la ville, en se réservant toutefois quelques lits pour lui et ses descendants, tant il compte peu sur la stabilité des fortunes industrielles.

Tant qu'il y aura en Alsace de pareils exemples à citer, ajoute M. Zuber, que l'on ne dise pas que les industriels font la traite des blancs !

M. Lecerf présente une objection contre le système des corporations libres proposé par M. de Lafarelle, et dont M. Zuber s'est fait le défenseur. En dehors de chaque corporation, il y aurait des artisans qui n'auraient pas reçu d'éducation professionnelle, qui chercheraient à produire au rabais et qui, en se ruinant, ruineraient leurs concurrents. Tous les abus actuellement existants seraient maintenus.

M. Zuber entre dans quelques développements sur le système de M. de Lafarelle, qui cherche à encourager l'adjonction dans les corporations par la concession de priviléges. Par exemple, les membres de corporations seraient seuls éligibles au conseil des prud'hommes ou au syndicat, seuls ils pourraient prendre sur leurs enseignes la qualification de *maîtres*.

La discussion est ouverte sur la quatrième question du Programme :

Quelle influence le système des douanes allemandes a-t-il exercée sur l'industrie, sur le commerce et sur l'agriculture des contrées qu'il a successivement englobées ? Quelle influence ce système a-t-il exercée sur les relations internationales de la France et de l'Allemagne ? Et sur quelles bases pourrait-on négocier un rapprochement entre les systèmes douaniers des deux pays ?

M. le baron de Wedekind, forcé de quitter Strasbourg, a mis ses idées par écrit. Le Secrétaire donne lecture de cet aperçu.

M. de Wedekind établit que les résultats de l'association des douanes allemandes ont surpassé toute attente. Cette influence favorable ne s'étend pas seulement sur le commerce et l'agriculture, mais aussi sur l'esprit national. L'associa-

Digitized by Google

tion des douanes n'a pas eu pour but de créer un système de prohibition, mais de resserrer l'alliance entre tous les États de la confédération germanique.

M. de Wedekind a observé avec regret la tendance de la chambre des députés de France à élever les tarifs protecteurs, et il termine par le vœu formel que la France renonce au système prohibitif, et consente à traiter avec l'association allemande sur le pied d'une parfaite réciprocité.

M. Schattenmann formule une proposition ainsi conçue :

Le Congrès scientifique exprime au gouvernement le vœu que toutes les prohibitions soient levées d'une manière absolue et remplacées par des droits protecteurs, et que tous les tarifs exagérés soient abaissés dans une juste mesure.

M. Schattenmann ajoute que, dans sa pensée, toute protection dépassant 15 à 20 p. cent de la valeur est exagérée, mais qu'il convient de ne rien formuler de précis à cet égard.

L'assemblée adopte à l'unanimité la proposition de M. Schattenmann.

M. D. Dollfus, fabricant à Mulhouse, remercie l'assemblée de la décision qu'elle vient de prendre.

Il est nécessaire de lever les prohibitions; car, c'est du système prohibitif que proviennent et le malaise des ouvriers et celui des autres agents de la production.

Ainsi, pour citer un exemple, il y a peu d'années encore on ne pouvait acheter de coton qu'au Havre, et les spéculateurs de ce port de mer faisaient la loi à tous ceux qui avaient besoin de cette matière première. Aujourd'hui le filateur est maître du marché français et impose ses lois au tissage. Celui-ci, à son tour, a le monopole de l'approvisionnement des fabriques d'indiennes, et celles-ci ne se soutiennent que grâce au savoir-faire des fabricants; ils ont pour eux le goût, la pureté du dessin, l'éclat du coloris, avantages que nulle autre nation ne pourra jamais leur enlever.

M. Persoz abonde dans les mêmes vues, et indique les fâcheuses influences que les droits et tarifs exercent sous des points de vue différents :

Digitized by Google

1. Ils élèvent le prix des matières premières et des denrées de consommation. Le pays de Bade avait autrefois le sucre à la moitié du prix que l'on paye maintenant.

2. Ils arrêtent l'essor de l'industrie; celle des fers, par exemple, en est encore aux procédés en usage il y a quelques siècles.

3. Ils poussent à la création d'industries anormales. L'extraction du sucre de la betterave sera toujours désastreuse partout où le combustible ne sera pas à très-bon marché.

4. Ils provoquent les crises commerciales.

Dans le Haut-Rhin, les filatures et les tissages ont cette année réalisé de très-beaux bénéfices; les fabriques d'indiennes sont en perte. En Suisse il n'existe rien de semblable.

5. Ils ont une influence démoralisante, puisqu'ils excitent certains individus à enfreindre les lois.

M. Schattenmann établit la différence qui existe entre les tarifs protecteurs qui servent à nous défendre de l'invasion de produits similaires de ceux que nous fabriquons, et les droits de consommation qui frappent les cafés, par exemple, et qui sont un impôt parfaitement bien établi.

Le commerce n'est que l'échange de divers produits les uns contre les autres : si nous ne vendons pas nos vins, c'est que nous refusons les marchandises que les autres nations auraient à nous offrir.

Du reste, il ne faudrait pas procéder par coups d'État; les industriels qui, sous la foi de la législation existante, ont engagé leurs capitaux dans certaines industries, ont droit à quelques ménagements.

M. le professeur Buss annonce qu'il parlera sur la quatrième question dans la séance de demain.

M. le Président donne lecture de la sixième et de la huitième question. Personne ne demandant la parole, on passe à la onzième question, ainsi conçue :

Quelle est l'influence du prix des denrées alimentaires sur le mouvement de la population?

M. Lecerf demande quel est le sens de cette question. Il y a quelques siècles, le prix des denrées alimentaires n'était

Digitized by Google

pas le même qu'aujourd'hui : mais dira-t-on que le pain qui valait un sou autrefois est plus cher maintenant qu'il est à trois sous? Évidemment une telle induction serait complétement fausse.

Quelques membres prennent encore part à la discussion, et on finit par tomber d'accord sur ce point que la onzième question, dans les termes où elle est posée, ne présente pas un sens tout à fait clair.

Sur la douzième question.

Quelle influence exerce le chiffre de la population tant sur le salaire des ouvriers que sur le prix des objets de première nécessité?

M. Busch déclare qu'il se bornera à quelques observations succinctes touchant la France et la Grande-Bretagne. Sans vouloir nier le danger de la crise qui menace ce dernier pays, M. Busch pense que c'est bien moins l'excès de sa population que l'inique répartition des produits de son travail, jointe à d'autres causes purement accidentelles, qu'il faut accuser. Et malgré ce vice radical de la société anglaise, le sort du travailleur s'est constamment amélioré, non pas toujours à la vérité d'année en année, car il y a des années de disette, mais de siècle en siècle. L'on voit, dans Adam Smith, quelle a été jusqu'en 1775 d'une part la hausse des salaires et d'autre part la baisse des objets indispensables à la vie. Des données analogues se trouvent reproduites dans plusieurs articles de la *Revue britannique*. Elles servent à compléter ce qu'a dit Adam Smith, en nous montrant depuis 1775 jusqu'à nos jours, la marche constante et progressive de ce double mouvement. Il ne restera plus qu'à comparer à ce mouvement celui des chiffres de la population et la conclusion sera facile à tirer.

Pour suivre cette même progression en France, il faut prendre notre pays à l'époque de la renaissance, pouvant à peine nourrir ses quinze millions d'habitants, avec ses artisans confinés dans de chétives masures, qu'aucun vitrage ne protégeait contre la rigueur des hivers, avec ses ouvriers privés de souliers, de bas, de chemises même. Il faut voir, dans l'*Essai sur les monnaies*, par Dupré de Saint-Maur, le bas prix des salaires à cette époque et leur augmentation successive.

« A ces misères lentement effacées, opposons, dit M. Busch, le dis-« cours prononcé le 22 novembre 1840, au Conservatoire des arts et ma-« nufactures, par M. Ch. Dupin, pour l'ouverture du cours de statistique, « et nous saurons qu'en 1840, avec 35 millions d'habitants, il y avait 6 mil-« lions de propriétaires en France et par conséquent 24 millions d'hommes « participant à la propriété foncière, en admettant 4 personnes par fa-« mille; que 188 millions de francs se trouvaient en dépôt dans les

Digitized by Google

« caisses d'épargne, dont 67 pour Paris et 121 pour les départements. « Nous saurons enfin que la mesure la plus infaillible de la prospérité « d'un peuple étant la vie moyenne des individus qui le composent, en « ne remontant qu'à l'année 1790, quand la France comptait environ « 25 millions d'habitants, on trouve qu'il mourait alors le trentième de « la population; et actuellement qu'elle en compte 35 millions, il n'en « meurt plus que le quarantième, ce qui représente un accroissement de « 10 années sur la vie moyenne des Français! Voilà des faits positifs « qui suffiront peut-être déjà pour répondre à la question posée par le « Programme. »

La séance est levée à neuf heures et demie.

Onzième séance. — Du 6 octobre 1842.

SOUS-SECTION D'AGRICULTURE (4e SÉANCE).

Rapporteur : M. MARCHAL fils, *Secrétaire.*

La discussion est ouverte sur cette question :

En adoptant le projet développé par M. de Caumont pour la confection d'une carte agronomique de la France par départements, quel serait le mode de notation préférable pour indiquer les assolements et les cultures?

M. de Caumont, Président du Congrès, expose à l'assemblée qu'une carte géologique de France a été terminée l'année dernière, mais que nous n'avons pas de travail satisfaisant sur la géographie agricole du royaume.

Il importe d'entreprendre un travail complet sur cet objet et de dresser une carte agronomique de la France par départements; il donne ce nom à une carte géographique qui offrirait, soit au moyen de teintes diverses, soit au moyen de signes conventionnels, les limites approximatives des régions agricoles et l'indication des principales cultures appropriées à ces terrains. On conçoit que dans l'appréciation des terrains et des productions qui leur seraient le mieux appropriées, on devra toujours apporter beaucoup de réserve et souvent s'en tenir à des généralités. Les énonciations devront toujours être modifiées par une quantité considérable d'exceptions. Ainsi les zones argileuses qui, dans la plupart des départements de l'Ouest, forment la base des ré-

Digitized by Google

gions herbifères, renferment aussi des terrains labourés; des herbages se trouvent enclavés dans les régions les plus éminemment granifères; il n'y a rien d'absolu dans la nature et à plus forte raison dans les faits que la culture, l'industrie et la volonté de l'homme tendent perpétuellement à modifier. Toutefois on sait que les régions agricoles ont des limites assez nettement déterminées, qu'il existe des rapports entre le sol meuble et la nature des roches inférieures ou du sous-sol, et que par suite les régions agronomiques correspondent jusqu'à un certain point aux régions géologiques. Le rapport incontestable, au moins en général, entre le sous-sol et le sol meuble, montre combien l'étude de la géologie peut être utile à l'agronome; il prouve en même temps que la détermination des roches et de leur étendue doit servir de point de départ pour la détermination des régions agronomiques. Pour entreprendre avec succès une carte agronomique, il faut donc avant tout faire une carte géologique. M. de Caumont présente une carte du département du Calvados, dans laquelle les diverses régions dont il s'agit sont désignées par autant de couleurs différentes, et à laquelle se trouve annexée une table explicative des signes conventionnels employés.

M. Schattenmann reconnaît l'utilité d'un travail semblable et dit qu'on avait déjà conçu quelque chose d'analogue pour le département du Bas-Rhin, où la culture est mise en rapport avec la nature du sol. Il établit qu'une carte géologique pourrait servir de base au classement des terres.

M. Zeysolff, agronome à Rovillé, dit qu'une carte de ce genre a été faite pour le royaume de Wurtemberg, qu'elle était en relief, d'une grande exactitude, et que les différents terrains y étaient indiqués par des nuances tranchées.

M. de Caumont ajoute qu'il serait bon de signaler les différentes variations dans les assolements.

M. Bonnet expose qu'il s'est occupé d'une manière spéculative de la confection d'une carte semblable par commune, que l'état du cadastre eût servi de point de départ, qu'ensuite on aurait fait une carte géologique, puis une carte agronomique, et qu'enfin on y aurait joint la statistique.

M. Schattenmann établit qu'en Alsace les cartes seraient faciles à faire à cause de la différence tranchée de la nature des terrains suivant certaines zones.

M. Zeysolff ne pense pas que l'analyse chimique des terres des différents cantons soit facile en raison des influences qu'elles reçoivent de diverses conditions.

M. Mathieu ajoute que ces cartes seraient plus complètes

Digitized by Google

si elles mentionnaient certaines hauteurs et les expositions.

M. Bonnet croit qu'il serait utile que le ministre saisît les conseils généraux de cette question.

M. Couturat objecte qu'il faudrait au préalable avoir un plan à offrir pour point de départ.

M. de Caumont propose de déclarer que les cartes agronomiques sont bonnes, et qu'il est utile d'en encourager la confection.

M. Schattenmann pense que la carte agronomique est le complément de la carte géologique; cette dernière étant admise, il faut demander l'autre comme complément.

M. Persoz reconnaît l'utilité de cartes semblables. Il propose de demander au gouvernement qu'elles soient établies sous le rapport agronomique.

Un membre ajoute qu'elles peuvent favoriser les opérations cadastrales pour le classement des terres.

La question ainsi posée est admise.

On passe à la discussion de la question suivante :

Quels sont dans les laiteries les vases qui conviennent le mieux au développement de la crême?

M. de Caumont expose que dans les laiteries on a remarqué que certaines poteries sont plus avantageuses que d'autres pour la production de la crême, et que celles faites avec les argiles du grès bigarré semblent être les plus convenables; il demande à être éclairé sur ce point.

M. Zeysolff dit qu'il faut être attentif à la forme de ces vases. Sous ce rapport, ceux qui sont plats, peu élevés, lui semblent les plus propres à cet usage. Ceux en argile et en grès sont plus imperméables; il donne la préférence à ces derniers, qui sont moins poreux, s'imprègnent moins de substances étrangères, et prêtent par conséquent moins à la fermentation acide. Il recommande le lavage de ces vases avec de l'eau chaude, et leur exposition à l'air pour en opérer la dessiccation.

M. Mathieu croit que les pots de grès ou d'argile sont en effet les plus convenables; mais il pense que la matière dont ces vases sont formés a moins d'influence sur la séparation

Digitized by Google

de la crême que leur conformation ; il préfère ceux qui sont larges et évasés. Il demande ensuite si les récipients en zinc que l'on a préconisés offrent effectivement des avantages, et si, en raison de leur nature métallique, il ne peut y avoir du danger à s'en servir.

M. Persoz répond qu'il regarde les vases de zinc comme dangereux; d'abord, parce que certains zincs du commerce renferment de l'arsenic, et ensuite, parce que ce métal, en s'altérant, donne naissance à des composés salins qui agissent sur les organes digestifs à la manière de l'émétique. Ce même membre, tout en faisant remarquer que la forme des vases et la nature de la terre qui les constitue peuvent exercer une influence sur la séparation de la crême d'avec la partie séreuse du lait, ajoute qu'on peut rendre cette séparation plus prompte, en introduisant quelques grammes de sel marin par litre de lait chaud. Selon M. Persoz, il se passe dans cette circonstance un phénomène de l'ordre de celui qu'on observe dans une solution de savon ordinaire, qui, de très-soluble qu'il est dans l'eau, devient insoluble si l'on y ajoute du sel marin.

L'ordre du jour est la suite de la discussion des questions insérées au Programme.

La séance est levée à une heure et demie.

Douzième séance. — Du 7 octobre 1842.

Rapporteur : M. Ch. Boersch, *Secrétaire.*

La quatrième Section du Congrès scientifique a consacré sa séance de ce jour à la question de l'*Association des douanes allemandes.*

La plus grande partie de la séance a été occupée par un discours en langue allemande de M. le professeur Buss, de Fribourg, qui a présenté avec autant de clarté que d'éloquence et avec une grande justesse de vues le développement historique et le but industriel et national du *Zollverein.*

Digitized by Google

L'analyse de ce discours présentée en langue française par le secrétaire de la Section se résume dans les termes suivants :

« M. le professeur Buss, de Fribourg, déclare qu'il se bornera à des considérations générales.

« A sa naissance, l'Association douanière a rencontré des obstacles de toute espèce. Elle avait à vaincre non-seulement les préjugés du dedans, mais encore le mauvais vouloir des nations étrangères.

« La Russie, qui possède un système de centralisation très-compacte, voyait d'un œil jaloux la tendance de l'Allemagne à se fondre en une unité vraiment nationale, qui pouvait lui faire perdre de son influence. Elle a exercé des représailles en renforçant son système prohibitif.

« L'Angleterre a vu principalement dans l'Association une œuvre industrielle et commerciale; mais elle pensait, comme le disait lord Palmerston, qu'au premier coup de canon tiré en Europe, le Zollverein tomberait. C'était là une erreur.

« L'idée française est prise de plus haut, mais elle n'est pas moins erronée. La France pense que c'est une œuvre politique, une association de beaucoup d'États qui se sont centralisés pour donner à l'Allemagne une plus grande influence dans la balance des destinées de l'Europe. De là nécessité pour la France de lui opposer une association semblable pour la paralyser. Erreur! le Zollverein est tout allemand de caractère, et il est encore loin d'être général : il ne comprend ni l'Autriche, ni le Hanovre, ni le Mecklenbourg, ni les villes anséatiques. Comment dès lors peut-on le considérer comme une association de la politique allemande? On se fait une fausse idée de l'organisation allemande. L'Allemagne est composée de trente-huit États, divers de croyances religieuses et d'institutions, réunis par un lien commun, la confédération. Ces États ont même histoire, même origine, même volonté : ils ne sont que les membres du même corps. Ce n'est donc pas une association de nations différentes comme le seraient la France et l'Espagne. C'est toujours l'Allemagne, l'unité allemande qui n'est pas même comprise tout entière dans le Zollverein. Comment donc la France peut-elle croire nécessaire de lui opposer une association qui comprendrait la Hollande, la Belgique, l'Italie, la Suisse? Non : l'Allemagne n'a fait que ce que la France a fait il y a cinquante ans : elle a aboli les barrières intérieures pour se réunir en une nation.

« Du reste, on ne doit pas s'étonner des préjugés qui règnent au dehors, quand on voit que l'Allemagne elle-même a mal jugé le Zollverein. La Prusse ayant créé l'association à pas lents et graduels, il devait arriver qu'on la soupçonnât d'arrières-pensées ambitieuses. Mais dix ans ont suffi pour rectifier les idées.

« Qu'est donc, en effet, l'Association allemande? C'est une union des États de l'Allemagne pour l'abolition des douanes intérieures et l'établissement d'un système protecteur favorable à l'industrie allemande

« Cette association a poursuivi les résultats suivants :

« Fonder l'unité allemande par l'abolition des douanes.

Digitized by Google

« Augmenter les revenus douaniers.

« Protéger l'industrie.

« Faire prévaloir l'idée de nationalité, qui, du reste, n'a paru que dans ces derniers temps.

« M. le professeur Buss entre dans l'exposition historique de l'Association. Après les guerres de la révolution et de l'empire, l'Allemagne était épuisée. L'Angleterre, qui voit avant tout la question commerciale, même dans la propagation de l'évangile, paya le sang allemand par des marchandises anglaises. La France engloba l'Allemagne dans le système continental, et lorsque le jour de la délivrance arriva, toutes les sources de la production étaient taries.

« L'Allemagne, ce pays des études silencieuses, s'était pénétrée lentement des principes d'économie politique de l'Angleterre, qui préconisait en même temps la liberté de la pensée et celle du travail. C'est dans cette disposition des esprits que furent conclus les traités de Paris et de Vienne. Mais le système adopté était hasardé. La liberté peut être absolue dans le domaine de l'intelligence, elle est au contraire limitée par les faits dans le cercle des intérêts matériels. L'Allemagne était trop faible pour soutenir la concurrence étrangère, et elle courait à sa ruine. La Prusse le comprit d'abord. Elle établit la liberté commerciale en théorie, et admit les restrictions dans la pratique. Son exemple trouva des imitateurs. Quelques États isolés se réunirent pour former l'Association douanière; en 1820 ils commencèrent à délibérer en commun, sous les auspices de la Prusse. Cette puissance se chargea d'organiser l'union. Après avoir échoué devant la diète, elle se mit à agir par elle-même. Le cercle s'étendit peu à peu et aboutit au point que nous voyons aujourd'hui.

« Le principe de l'association est celui du tarif prussien de 1818. Une liberté commerciale absolue est une chimère, mais une chimère dont il faut se rapprocher le plus possible. Avec la liberté absolue il n'y a pas moyen de résister à la France et à l'Angleterre : mais il ne faut pas non plus que les droits soient tellement élevés que l'Allemagne s'endorme à l'abri de leur protection. Bref, le système est et doit être tel qu'il puisse faire de larges concessions à toute nation qui viendra au devant de lui.

« L'Association manque d'un gouvernement permanent : il faudrait le constituer. Il faudrait encore modifier la distribution des voix : il n'est pas juste que Nassau, par exemple, ait la même influence que la Prusse. L'on devrait centraliser les canaux et les chemins de fer, réorganiser la poste, réformer le système des patentes et la législation commerciale. Pour compléter l'union, il est indispensable d'arriver à la mer. L'Allemagne a deux fleuves, le Rhin et le Danube, deux grandes artères pour communiquer avec l'Océan et la mer Noire. Qu'elle exploite les avantages de sa position, qu'elle crée une marine allemande, qu'elle incorpore au Zollverein le Hanovre, le Mecklenbourg, les villes anséatiques et même l'Autriche pour contrebalancer l'influence de la Prusse. Voilà l'avenir que la nation pressent et qui a commencé à se réaliser. L'union industrielle deviendra une union nationale.

Digitized by Google

« Les conséquences heureuses du Zollverein sur le développement de l'industrie allemande sont assez claires pour qu'il ne soit pas nécessaire de s'y arrêter. Mais quels seront les résultats au dehors? On ne peut se dissimuler que les relations avec l'Angleterre, avec la Russie, avec la France, ne souffrent de l'établissement du nouvel ordre de choses. Néanmoins tous les matériaux sont prêts pour cimenter une union durable avec la France.

« Abolissez vos prohibitions, abaissez vos tarifs, et nous vous imiterons. Nous avons été obligés de nous protéger. Mais notre principe est de suivre toutes les concessions sur les bases de la réciprocité. Le rapprochement entre la France et l'Allemagne est donc beaucoup plus facile qu'on ne pense.

« Nous avons sauvé notre industrie, dit en terminant M. Buss, nous avons conquis notre nationalité allemande. Est-ce une raison pour nous placer en hostilité contre la France? Si la terre ne peut pas porter deux Alexandre, elle peut porter deux grandes nations également fortes et puissantes, animées d'une noble rivalité pour le développement progressif de la civilisation. »

Sur la proposition de M. Eug. de Dietrich, ancien député, la Section décide à l'unanimité qu'elle priera le Congrès scientifique « d'exprimer au gouvernement le vœu de le voir entrer en négociations avec l'Association douanière allemande, et baser ces négociations sur un système de concessions réciproques. »

Treizième séance. — Du 5 octobre 1842.

SOUS-SECTION D'AGRICULTURE (4e SÉANCE).

Rapporteur M. MARCHAL fils, *Secrétaire.*

M. Bickes, négociant à Castel, près Mayence, donne lecture d'un mémoire sur la manière de cultiver les terres sans engrais, dans lequel il cherche à établir que les plantes ainsi cultivées acquièrent plus de développement, en même temps que leurs produits sont plus doux et plus savoureux. Il exprime l'intention qu'il a d'employer les bénéfices de son entreprise à l'établissement d'une école-modèle gratuite d'agriculture, soit en France, soit en Allemagne.

M. Mathieu fait observer que M. Bickes n'initiant pas la

Digitized by Google

Section aux moyens qu'il met en usage, l'exposé qu'il vient de faire ne peut être envisagé que comme une annonce.

M. Bonnet dit qu'une commission prise au sein du Congrès de Mayence, a déclaré que le procédé dont il s'agit favorisait le développement des plantes, mais avait pour résultat l'épuisement du sol[1].

La Section se borne à prendre acte de la communication du mémoire de M. Bickes.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la neuvième question, ainsi posée :

Quels obstacles s'opposent en Alsace au défrichement des terrains communaux vagues, et quels avantages les communes pourraient-elles retirer de ce défrichement ?

En l'absence de M. Schwind, auteur d'un mémoire sur cette question, M. le Secrétaire donne lecture de ce mémoire.

M. Schwind fait remonter la régénération de l'agriculture en Alsace au décret de l'empereur, qui, en 1813, détermina la vente des biens communaux. Une grande étendue de terrains jusqu'alors improductifs fut convertie en prairies ou en terres arables, et devint ainsi féconde. Depuis cette époque, le produit des terres a sensiblement augmenté par l'introduction de bonnes méthodes de culture, d'instruments avantageux, et par la nécessité de faire produire au sol tout ce qu'il est susceptible de rendre. M. Schwind démontre qu'il existe encore dans le Bas-Rhin beaucoup de terrains incultes, soit dans la plaine, soit dans les montagnes. Il attribue les obstacles qui s'opposent au défrichement des communaux moins au défaut de bon vouloir des habitants qu'au défaut d'énergie et de moyens de persuasion de l'autorité. Il propose de faire défricher les terrains incultes des côtes et des montagnes, pour les planter en forêts-taillis de chênes, érables, acacias, etc. Le défrichement s'opérerait par lots répartis entre les habitants pauvres, à la condition de l'effectuer. Ils trouveraient leur salaire dans la concession gratuite du fonds pendant une série d'années déterminée. A l'expiration de la jouissance gratuite, les plantations à faire par les communes réussiraient d'autant mieux qu'elles se feraient sur un terrain rendu meuble. Quant au pâturage en plaine, après avoir signalé les inconvénients et les pertes qui en résultent, il propose de convertir les terrains sur lesquels il

[1] M. Bickes nous ayant soumis depuis cette séance des pièces qui justifient l'accueil favorable fait à son procédé au Congrès de Mayence, le Secrétaire de la Section d'agriculture croit devoir en faire mention dans cette note.

Digitized by Google

s'exerce, en prairies et en terres arables, de les louer par lots à bas prix, pour arriver à une culture soignée.

M. Schattenmann abonde dans le sens de M. Schwind. Cependant il expose que le principal obstacle siége dans la loi de 92, dont il réclame l'abrogation, afin de faire rentrer les communaux dans le droit commun.

M. Bonnet dit que c'est une question administrative. Il partage l'avis du préopinant sous le point de vue agricole, en reconnaissant les inconvénients du parcours. Mais il établit que la loi sur les attributions des conseils municipaux investit ceux-ci, en vertu de l'art. 19, d'un pouvoir suffisant, et cite à l'appui de ce qu'il avance ce qui s'est passé dans le département du Doubs, sous l'administration de M. Victor Tourangin. Il conclut que la commune est libre, qu'elle est dans son droit, et qu'elle peut amodier pour un temps quelconque.

M. Schattenmann n'a pas entendu contester les attributions des conseils municipaux, mais il maintient qu'il existe une loi qui empêche l'administration supérieure d'autoriser les communes à changer le mode de jouissance.

M. Persoz fait remarquer que toutes ces propositions tendent à faire annuler le pâturage, pour n'avoir plus que des terres arables et des forêts. Il se demande si une telle disposition n'aura pas d'influence sur la reproduction des bestiaux. Il faut, dit-il, de l'air et de l'exercice aux élèves.

M. Chrétien objecte que cette considération se rattache à une autre question du Programme, et qu'il se réserve d'y répondre.

M. le Président résume la discussion, et demande si la Section veut exprimer le vœu de supprimer les terrains vagues, et de réclamer auprès du gouvernement pour le pouvoir administratif la faculté de résister aux mauvais penchants des communes à cet égard.

M. Schattenmann reproduit la proposition qu'il a émise d'abolir la loi de 92. M. le Président la met aux voix; elle est rejetée.

Le vote suivant sanctionne celle de M. le Président.

Les sixième, septième, huitième et douzième questions

Digitized by Google

insérées au Programme sont successivement présentées à la discussion, et personne ne réclamant la parole, on passe à la neuvième question du Programme supplémentaire :

Établir les moyens de nourrir les animaux à l'étable, et faire connaître les avantages qui en résulteraient pour le propriétaire et pour l'agriculture.

M. Chrétien lit un mémoire dans lequel il présente quelques considérations qui se rattachent à ce sujet.

Il se prononce pour la nourriture du bétail à l'étable : de cette manière, dit-il, le produit des prairies reste intact et devient même plus considérable; les animaux rendent davantage, donnent plus de fumiers, et leur santé s'en trouve mieux, puisqu'ils ne sont point exposés aux intempéries de l'air. Il ne fait d'exception que pour la race chevaline.

Il cite à l'appui de son opinion la conduite des agriculteurs dans plusieurs pays avancés en agriculture, tels que la Bavière rhénane.

M. Bonnet monte à la tribune pour reconnaître la vérité de ce qui vient d'être lu à l'assemblée, et l'appuie de quelques exemples puisés dans son expérience pratique.

M. Chrétien fait observer que le pacage du bétail est contraire à l'emploi de l'irrigation.

M. Mathieu lit un mémoire dans lequel il corrobore les faits énoncés dans celui de M. Chrétien, et termine par des considérations sur les avantages de l'emploi du sel comme condiment dans l'alimentation des animaux. Il attribue à cette pratique les succès qu'il a obtenus dans plusieurs épizooties; il conclut à ce que le Congrès émette le vœu que le gouvernement prenne des mesures pour diminuer l'impôt du sel dans l'intérêt de l'agriculture.

M. Bonnet a la parole sur la dixième question :

Quels sont les procédés agricoles ou les méthodes d'agriculture qu'il serait important à la France d'importer de la Suisse, de l'Allemagne ou de quelques autres pays voisins?

Cet honorable membre appelle l'attention des membres du Congrès sur cette question, et demande si c'est à l'aide de procédés nouveaux ou par l'extension des prairies artifi-

Digitized by Google

cielles et naturelles qu'on arrive à l'amélioration de l'agriculture?

M. Schattenmann rend hommage à la culture de l'Alsace et du Palatinat. C'est aux bonnes pratiques et aux soins que l'on y met, en raison de la division de la propriété, qu'on doit les heureux résultats obtenus dans ces contrées.

M. Grosz rapporte que dans la Bavière rhénane l'on a depuis quelques années défendu la vaine pâture, et que depuis cette époque la culture s'y est améliorée d'une manière sensible.

La discussion est ouverte sur la onzième question. M. Bonnet propose d'y joindre la douzième. Elles sont ainsi conçues :

Un ministre spécial serait-il utile à la prospérité de l'agriculture?

Peut-on organiser des moyens protecteurs de l'agriculture et de l'économie rurale et publique? Dans ce cas, en quoi consisterait cette organisation?

Après quelques considérations à l'aide desquelles M. Bonnet fait ressortir les avantages que procurerait une administration spéciale et protectrice dans le département de l'agriculture, il conclut qu'il n'est point opportun d'émettre de vœu à cet égard, puisqu'il n'y a pas encore de service organisé.

On passe à la treizième question :

La police rurale étant généralement mal faite, à quels moyens faut-il recourir pour que toutes les récoltes aient protection?

Après le développement de ses vues sur cette question, M. Bonnet exprime le vœu que le gouvernement veuille bien prendre les mesures nécessaires pour qu'une organisation de police rurale ait lieu, de manière que chaque canton ait son commissaire de police et des gardes champêtres sous ses ordres.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

La Section procède par voie de scrutin à la nomination des trois commissaires chargés de représenter la Section à la Commission pour l'organisation de la Société encyclopédique dite des bords du Rhin.

Digitized by Google

MM. Hepp, Couturat et Bœrsch réunissent la pluralité des suffrages.

La séance est levée à onze heures.

Quatorzième séance. — Du 9 octobre 1842.

Rapporteur : M. MARCHAL fils, *Secrétaire.*

M. Kosegarten, professeur de Bonn, remercie la Section de l'honneur qu'elle lui a fait en l'appelant à la vice-présidence; alléguant le peu de facilité qu'il dit avoir à s'énoncer en français, il prie M. Bonnet de vouloir bien présider l'assemblée. M. Bonnet accepte les fonctions de Président, et, à son tour, offre à la Section l'expression de sa gratitude.

Le procès-verbal est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne communication d'une lettre que M. Émile Dollfus a adressée à M. le Vice-président Couturat, et par laquelle il exprime le regret de n'avoir pu continuer à partager les travaux de la Société.

La parole est à M. Imlin, médecin vétérinaire.

M. Imlin lit un mémoire sur les rapports de la médecine vétérinaire avec l'agriculture, sur la cause de la pénurie des vétérinaires dans le département du Bas-Rhin et sur l'organisation de la médecine vétérinaire civile.

L'auteur commence par établir l'influence que la médecine vétérinaire peut et doit avoir sur l'agriculture, la position subalterne où se trouvent placés ceux qui exercent cet art dans l'armée, et les concurrences humiliantes qu'ont à subir les vétérinaires civils de la part des guérisseurs et des empiriques; il constate ensuite, à l'aide d'un relevé statistique, l'insuffisance des vétérinaires dans le Bas-Rhin. Il a soin d'indiquer les causes de cette insuffisance et les moyens d'y remédier. Il réclame, à cet effet, une loi sur la répression de l'empirisme et sur l'organisation de la médecine vétérinaire civile, par l'institution de vétérinaires départementaux, d'arrondissement et de canton.

M. Schattenmann, tout en reconnaissant la justesse des vues de M. Imlin, pense qu'il serait difficile d'obtenir une loi sur cette matière, puisque tant d'autres projets de loi plus

Digitized by Google

importants n'ont pas encore eu de solution. Il demande s'il y a en France un nombre de vétérinaires suffisant pour pouvoir interdire l'exercice aux guérisseurs, et si sous ce rapport la tolérance dont ils sont l'objet n'est pas dictée par une nécessité impérieuse. Il pense qu'il serait plus opportun que le département tournât ses vues vers l'association des communes pour la rétribution des vétérinaires.

M. Imlin demande le maintien de sa proposition.

Après une discussion assez animée à laquelle prennent part plusieurs membres, M. le Président soumet à l'assemblée la proposition de M. Imlin, tendant à ce que l'on sollicite le gouvernement de s'occuper d'une loi organique sur l'exercice de la médecine vétérinaire en France, et la nomination de vétérinaires par communes, par arrondissements et par départements.

La Section adopte cette proposition.

La parole est à M. Chrétien sur la question suivante :

Les plantations d'arbres fruitiers ou autres sur les bords des chemins sont-elles nuisibles à ces chemins, et ne conviendrait-il pas dans les intérêts agricoles de les supprimer ?

M. Chrétien entre dans tous les développements que comporte la matière sous le rapport de l'horticulture, de la sylvicure et de l'agriculture, et en raison des pertes que l'arbre fait éprouver à l'agriculteur et la dégradation des chemins qui résulte de sa présence, conclut pour l'affirmative. Il croit qu'il est utile d'engager le gouvernement à faire une étude approfondie de cette question.

M. Imlin, se basant sur ce qui a lieu en Alsace et dans le grand-duché de Bade, croit qu'il est nécessaire d'établir une distinction entre les plantations des arbres fruitiers et celles des autres arbres. Il admet que les produits des arbres à fruits compensent amplement les pertes auxquelles leur présence peut donner lieu.

Après quelques considérations présentées par divers membres, M. Bonnet propose d'émettre le vœu que le gouvernement, dans ses dispositions réglementaires sur les plantations des chemins, est prié de prendre en considération l'utilité de l'emploi des arbres fruitiers.

Digitized by Google

Cette proposition est adoptée.

L'ordre du jour appelle le développement, par M. Jullien, de Paris, Vice-président du Congrès, de la dix-septième question du Programme supplémentaire. Il cède son tour de parole à M. Busch, inscrit pour la vingt-sixième question, ainsi conçue :

Les idées de Malthus sur la population sont-elles fondées en principe? Son système est-il susceptible d'une application quelconque à l'économie sociale?

M. Busch regrette que M. le comte de Lencisa, de Gênes, ancien préfet en Piémont, auteur de cette question, se trouve empêché, pour raison de santé, de la soutenir lui-même; il dit que c'est l'ouvrage de Godwin (*Recherches sur la justice politique*) qui a fourni à Malthus l'occasion de produire sa théorie.

«Je suppose, disait-il à Godwin, que vos utopies réussissent. Plus de corruption, de vénalité, d'intrigues. Le vice disparaît de la société; la vertu et le savoir règnent en tous lieux; vos plans s'exécutent, vos visions se réalisent. Je vous accorde tout ce que vous me demandez : je veux que la raison et l'opinion publique subjuguent et compriment à jamais l'impétuosité des passions humaines. Hélas! à peine cette perfection est-elle atteinte, qu'une terrible, une inévitable catastrophe vient renverser votre propre édifice : il m'est facile de le prouver. Le principe de l'accroissement progressif de la population humaine, principe indestructible, favorisé par la richesse, le bonheur et la vertu qui règneront alors, ne pourra manquer d'acquérir une énergie, une puissance inconnues; ses résultats seront terribles. L'espèce, en se multipliant à l'infini, épuisera les aliments nécessaires à sa conservation. En vain perfectionnera-t-on la culture de manière à ce que chaque pied carré nourrisse son homme; la masse des produits terrestres ne suffira plus à la subsistance publique. Que fera-t-on alors? Le vice et la misère, seuls remèdes à cet état de choses, seuls contrepoids que nous possédons aujourd'hui, reviendront exercer leur influence. La voix de la raison cessera d'être entendue; les passions ressaisiront le sceptre. A la famine succéderont la peste, le carnage, la ruine, infaillibles conséquences d'un système de perfectibilité indéfinie. La société, par l'effet du principe de la population, tombera tout à coup dans le plus affreux désordre : et la paix, la vertu, la félicité publique n'auront fait que creuser le profond abîme de barbarie où le monde ira s'engloutir.»

«Voilà l'analyse exacte de la théorie dont il est question. Mais il est facile de voir que ce terrible système ne repose que sur une pétition de principes. On suppose que la population du globe puisse arriver à un

Digitized by Google

chiffre si élevé que toute la surface de la terre soit cultivée comme un jardin. Or, il est évident qu'une telle utopie ne se réalisera jamais, pas plus qu'elle ne s'est réalisée dans les soixante siècles qui forment notre histoire, car il est de l'essence de l'humanité de marcher continuellement de progrès en progrès, sans jamais pouvoir atteindre la perfection idéale. Supposer cette perfection idéale, pour se donner la triste jouissance de la combattre par les moyens proposés, c'est évidemment tourner dans un cercle vicieux. Dire que plus la population s'accroît, moins les productions du sol suffisent à ses habitants, est un épouvantail fantastique détruit par l'expérience de tous les siècles, et par la vue des immenses déserts qui n'attendent que des bras plus nombreux pour les féconder[1].

« Le seul fait de l'existence de ces terres incultes résoudra suffisamment la première partie de la question proposée par le comte de Lencisa, et j'ai déjà traité la seconde partie dans la sixième Section, où j'espère avoir démontré que l'effet du système de Malthus, s'il était fondé en principe, serait l'anéantissement de toute idée de Providence et de toute idée de charité. Il serait superflu de répéter ici les mêmes arguments, et je terminerai par les nobles paroles prononcées par M. de Lamartine devant l'Académie de Mâcon :

« Nous ne sommes point de cette école d'économistes implacables qui « retranchera les pauvres de la communion des peuples, comme les in- « sectes que la société secoue en les écrasant. Nous croyons, nous, et nous « agissons selon notre foi, que la société doit pourvoir, agir, guérir, « vivifier, et qu'il n'y a de richesse légitime que celle qu'aucune misère « imméritée n'accuse. »

« Je crois donc pouvoir répondre aux deux parties de la vingt-sixième

[1] J. B. Say (*Cours d'économie politique*, Paris 1840, t. II, 155) démontre très-bien que la France, en perfectionnant partout sa culture selon nos connaissances actuelles, pourrait, *sans nouvelles découvertes, et sans avoir recours à l'importation d'aucune subsistance*, nourrir 66 millions d'habitants.

Pamton (*Métrologie*. Paris 1780, 4°, p. 553-555), après avoir établi que la population de la Terre-Sainte, sous Salomon, devait avoir été d'environ 6 millions d'habitants, démontre que la France, pour être peuplée dans la même proportion, devrait en contenir 120 MILLIONS!!!

Mais que l'on compare l'état de cette Palestine antique avec la Palestine actuelle, et on verra que le même pays, qui autrefois non-seulement nourrissait avec profusion son énorme population, mais fournissait encore Tyr et Sidon de blé, de lin, de chanvre, de fruits; que ce pays, qui exportait jusqu'en Égypte de grandes provisions d'huile et de vin, est aujourd'hui changé en un désert. Les villes sont devenues des villages misérables ou des amas de ruines. Autrefois tout y était cultivé, jusqu'au sommet des montagnes : aujourd'hui tout est stérile. Ce n'est cependant pas la terre qui a changé, car la terre est restée la même, *ce sont les habitants qui manquent à la terre.*

On pourrait multiplier ces rapprochements; on pourrait comparer la misère de l'Espagne moderne avec la splendeur de l'Espagne sous les Maures; la misère des États romains actuels avec la splendeur de l'ancienne Rome; la misère de la Grèce moderne avec la splendeur de l'ancienne Grèce : on obtiendra partout la preuve évidente que ce n'est point la fertilité d'un pays qui cause le chiffre élevé de la population, mais que c'est le chiffre élevé qui cause la fertilité, et que partout où ce chiffre diminue, il y a une diminution correspondante dans les produits.

Digitized by Google

question du Programme supplémentaire, que les idées de Malthus sur la population non-seulement ne sont pas *fondées* en principe, mais sont essentiellement *destructives* des principes qui sont la base de toute société et de toute morale. »

M. Buss appuie l'opinion de M. Busch. Il ajoute que la question dont il s'agit est tellement complexe et exige tant d'appréciations statistiques, philosophiques et politiques, qu'il est impossible de la résoudre complétement dans le court intervalle qui nous sépare du terme de nos travaux.

M. Mayer, président de l'Académie de Livourne, établit qu'on a trop de tendance à ne s'occuper des faits que sous le rapport matériel et qu'on néglige leur examen sous le point de vue moral. Il revendique pour son pays l'initiative dans l'étude de l'économie politique et sociale.

M. Jullien, de Paris, a la parole sur la dix-septième question, conçue en ces termes :

L'esprit d'association appliqué à l'édilité publique avec intelligence et persévérance, ne permettrait-il pas d'obtenir, en un petit nombre d'années, dans plusieurs de nos villes, les mêmes résultats d'assainissement, d'embellissement et d'améliorations en tout genre, qui, autrement, ne seraient obtenus qu'après un très-long intervalle de temps par la marche lente et routinière suivie jusqu'à ce jour ?

Il rappelle les grands services qu'ont rendus, depuis le commencement de ce siècle, les deux sociétés établies à Paris pour l'encouragement de l'industrie nationale et pour l'amélioration de l'instruction élémentaire, et d'autres sociétés analogues.

M. Jullien pense que le même esprit d'association, appliqué aux différentes questions d'édilité publique dans nos villes et dans nos campagnes, serait susceptible de produire en peu d'années les résultats d'assainissement, d'embellissement et d'améliorations en tout genre, qui, autrement, ne seraient que le lent et imperceptible résultat d'un siècle entier ou même de plusieurs siècles.

Une *Société d'édilité publique*, qui formerait un point central où viendraient aboutir et se féconder les observations isolées de beaucoup d'hommes instruits et zélés pour le bien général, serait, dit-il, un auxiliaire précieux et puissant pour l'administration publique qui recevrait

Digitized by Google

d'utiles avertissements, qui serait fortement stimulée, qui serait secondée par le concours éclairé des bons citoyens.

M. Jullien dépose sur le bureau un *projet imprimé de fondation d'une société d'édilité publique*, susceptible d'être organisée dans nos villes, qui contribuerait puissamment à éclairer et à aider les autorités municipales dans toutes les questions qui intéressent l'hygiène publique et l'édilité.

M. Ch. Lauth, docteur en droit, conseiller municipal, doute qu'un pareil projet soit d'accord avec les attributions conférées à l'autorité municipale.

M. Jullien détruit cette objection en affirmant que l'association qu'il propose, loin d'être la rivale de l'autorité, n'en serait que l'auxiliaire. Il demande que sa proposition soit prise en considération. Elle est appuyée, puis admise à l'unanimité.

M. le Président engage les membres de la Section qui auraient des communications à faire à prendre la parole.

M. Schattenmann appelle l'attention de l'assemblée sur l'utilité du rouleau compresseur appliqué aux travaux agricoles. Après quelques observations, la Section recommande l'emploi de cet instrument.

M. Schattenmann expose ensuite les avantages qu'il trouve à rendre les pommes de terre accessibles à l'air au moyen de couches de paille interposées entre elles, quand on les récolte à l'état humide. Il signale également les modifications heureuses importées dans la nature des fourrages mal fanés lorsqu'on saupoudre de sel leurs différentes couches.

M. Jullien demande à présenter quelques développements sur la vingtième question :

Un nouveau genre d'industrie agricole, dû au général comte de Chassenon, essayé avec succès dans le grand-duché de Luxembourg, qui consiste à extraire, par des procédés chimiques, des baies de l'arbuste appelé myrtille, très-commun dans quelques pays du nord, du vin, du vinaigre et de l'eau-de-vie, paraît-il devoir être encouragé par les administrations de ces pays comme un moyen d'augmenter le bien-être des classes pauvres et laborieuses, en leur procurant avec un fruit sauvage et presque inutile jusqu'à pré-

Digitized by Google

sent une boisson saine, abondante, peu coûteuse et assez agréable?

«Cette question, dit-il, porte en elle-même sa réponse. En effet, y a-t-il à hésiter lorsqu'on parvient à tirer d'un fruit inutile une boisson salutaire à la classe pauvre, lorsqu'on parvient à trouver dans la nature des ressources inattendues et qui peuvent tourner au profit de la société?»

M. Lauth constate que l'eau-de-vie de myrtille est en usage dans la Forêt-Noire et dans les Vosges.

M. François Schweighæuser, négociant, ajoute qu'en Angleterre on fait avec ce fruit une liqueur plus fine que celle connue sous le nom de *Kirschwasser*.

M. Bonnet regrette que l'on ne puisse, faute de renseignements suffisants, exposer avec précision la manière de traiter ces baies de myrtille.

M. le Président donne en peu de mots une indication succincte des travaux auxquels s'est livrée la quatrième Section. Il espère qu'ils n'auront point été sans résultats heureux.

Au moment de la clôture de la séance, la Section prie MM. ses Présidents et Secrétaires d'agréer ses sincères remercîments pour les peines qu'ils se sont données pour mener à bonne fin ses nombreux travaux.

M. le Président Bonnet réplique par quelques paroles gracieuses, et déclare closes les séances de la quatrième Section.

Digitized by Google

CINQUIÈME SECTION.

ARCHÉOLOGIE, PHILOLOGIE, HISTOIRE.

Première séance. — Du 29 septembre 1842.

Rapporteur : M. Ch. Baum, *Secrétaire.*

Le Secrétaire de la Section, M. Spach, étant absent pour cause d'indisposition, l'un des secrétaires adjoints, M. Baum, invite l'assemblée a élire son président et ses trois vice-présidents.

Pour éviter toute discussion, la Section décide : 1° que les votes donnés pour la présidence ne compteront que pour la présidence; 2° que l'élection se fera à la majorité relative.

Le résultat du scrutin a été le suivant :

Pour la présidence :

MM. Comarmond, membre de l'Institut des provinces, inspecteur des monuments historiques du Rhône et de l'Ardèche, Secrétaire général de la neuvième Session du Congrès . . . . . 38 voix.
Rohrbacher (l'abbé) 11
de Caumont, correspondant de l'Institut . 6
Warnkœnig, professeur en droit à Fribourg 6
Le vicomte de Cussy, membre de l'Institut des provinces 5

Pour la vice-présidence :

MM. Bæhr, conseiller aulique intime, professeur à l'Université de Heidelberg 35
Richelet, Secrétaire de l'Institut des provinces de France, Secrétaire général de la septième Session du Congrès. 19

Digitized by Google

MM. le vicomte DE CUSSY. . . . . 15 voix.
SCHIRLIN, professeur au Séminaire diocésain 12
REUSS, professeur à la Faculté de Théologie 10
LAURENT, capitaine d'état-major 10
BELLIN, avocat, docteur en droit 9
BECK, professeur à l'École normale primaire 6
BAUM, professeur adjoint au Séminaire protestant 6

En conséquence sont proclamés :

Président de la Section, M. Comarmond.

Vice-présidents : MM. Bæhr, Richelet, vicomte de Cussy.

M. le Président Comarmond et M. le Vice-président Bæhr remercient l'assemblée de la confiance qu'elle a bien voulu leur témoigner.

L'heure étant très-avancée, M. le Président lève la séance.

Deuxième séance. — Du 30 septembre 1842.

Rapporteur : M. BAUM, *Secrétaire.*

M. le Président ayant ouvert la séance, M. de Cussy, Vice-président, déclare qu'il a été également appelé à la vice-présidence par la huitième Section. Les beaux-arts étant sa spécialité plus encore que l'archéologie, M. de Cussy croit devoir opter pour la vice-présidence de la huitième Section. Sur la proposition de M. le Président, l'assemblée décide que le membre qui, après les trois Vice-présidents, a obtenu le plus de voix, serait appelé à la place de M. de Cussy. En conséquence M. le Président proclame comme troisième Vice-président M. Schirlin, professeur au Séminaire épiscopal.

M. le Président donne ensuite lecture des questions portées par le Programme, et invite les membres qui auraient des mémoires à présenter ou des communications à faire sur les questions proposées, à vouloir se faire inscrire au Bureau.

M. Jolibois, curé de Trévoux, présente, par l'entremise de

Digitized by Google

M. Monnier, un mémoire intitulé : *Dissertation sur l'Atlantide.*

M. le professeur Warnkœnig propose la question suivante :

Quelle était l'étendue des droits temporels des évêques dans l'ancien royaume de France? Pourquoi n'y a-t-il pas des princes-évêques en France comme dans l'empire germanique?

M. Matile, de Neuchâtel (Suisse), dépose au bureau un plan et une description de l'église collégiale de Neuchâtel.

M. Daguet, professeur de Fribourg (Suisse), présente un mémoire *sur Guillimann,* historien du dix-septième siècle, qui le premier a douté de l'histoire de Guillaume Tell, et un autre mémoire *sur les francs-maçons fribourgeois en* 1763, ou *Tableau de mœurs et d'histoire du dix-huitième siècle.*

M. de Launay, professeur de mathématiques à Vendôme, présente un travail de M. de Caumont, *Statistique routière de Normandie,* sur lequel il désire prendre la parole.

Aucun des membres inscrits pour l'archéologie n'ayant apporté son mémoire, on passe à la philologie.

M. G. Bellin, docteur en Droit, de Lyon, donne lecture de son mémoire sur la première question :

Exposition et appréciation des idées de Platon et d'Aristote sur l'origine du langage.

M. Bellin insiste d'abord sur la difficulté que présente la question de l'origine et de la nature du langage. Il fait ressortir l'ignorance profonde des Grecs relativement aux sources de leur langue, et dit qu'il faut les chercher dans le sanscrit. Après s'être réservé de fournir ailleurs la preuve de cette assertion, en rectifiant, à l'aide du sanscrit, les étymologies indiquées par Platon, l'orateur donne une analyse du Cratyle, dialogue dans lequel Platon a exposé la théorie de son maître sur la question de l'origine et de la nature du langage. M. Bellin passe ensuite à l'examen des idées d'Aristote sur le même sujet. Il déplore les lacunes qui existent dans les ouvrages du Stagirite, qui ne nous laissent entrevoir l'opinion de ce grand génie que sous forme de corollaires et sans développements. Après avoir analysé quelques fragments de l'Herménéia et de l'histoire des animaux, fragments dont quelques-uns ne sont pas à l'abri de toute controverse par rapport à leur authenticité, il termine par cette conclusion : que suivant Platon, les noms ont par eux-mêmes une valeur propre et absolue, et que le discours peut être comparé en quelque sorte à une peinture dont les couleurs sont fournies par

Digitized by Google

la nature, dont elles imitent toutes les modifications et tous les accidents chromatiques; tandis que le principe contraire, qui admet l'indifférence des noms en eux-mêmes et leur appropriation significative par voie de convention, a servi de base aux vues d'Aristote sur le langage.

L'heure étant très-avancée, M. le professeur Lewald, de Heidelberg, ne peut communiquer qu'un fragment de son travail sur la question traitée par M. Bellin. Nous donnerons dans la prochaine séance l'analyse du mémoire de M. Lewald.

M. le Président lève la séance.

Troisième séance. — Du 1er octobre 1842.

Rapporteur: M. BAUM, *Secrétaire.*

Avant de passer aux travaux de la troisième séance, nous nous empressons de donner le résumé du mémoire de M. Lewald sur la première question de philologie.

« Pour apprécier les idées de Platon et d'Aristote sur le langage, a dit le savant professeur, il ne faut pas perdre de vue que l'idée d'une analogie intime entre les noms et les objets désignés, principe émis par Platon dans son Cratyle, se rapporte plutôt à l'état de perfectionnement successif qu'à l'origine primitive du langage. Les débats scientifiques sur le Cratyle, dialogue dans lequel le sérieux et l'ironie se trouvent mêlés d'une manière étrange, sont loin d'être terminés. La partie la plus faible de cet ouvrage est, il est vrai, celle qui traite des étymologies des mots grecs, pour ne rien dire de quelques indications très-superficielles sur la connexité des différentes langues. Malgré tous ces défauts, provenant en partie de l'imperfection des connaissances philologiques et de la tendance sophistique du siècle, cet ouvrage renferme cependant des idées fécondes et lumineuses dignes du génie de son auteur. Il parle avec vérité et profondeur de la manière exacte dont les objets doivent être représentés (essentiellement) par le langage, du travail que le dialecticien doit mettre à *perfectionner* le langage, et de la connaissance des choses, connaissance qui doit nécessairement précéder la dénomination des objets. Platon ne veut pas faire dépendre l'origine des mots du hasard ou d'une convention purement arbitraire; mais il est tout aussi peu enclin à embrasser le système opposé qui rapporte l'origine des noms à une certaine nécessité.

Digitized by Google

« Le sentiment d'Aristote paraît assez éloigné de celui de Platon. Sans chercher à découvrir une analogie possible entre les noms et les choses, il observe simplement que les mots ont reçu une certaine signification par le consentement général. Aristote pose comme caractère essentiel du langage humain la spontanéité avec laquelle il s'est établi. D'après lui, les sons inarticulés des animaux seuls peuvent être attribués à la nature; par conséquent le discours ou la phrase ne saurait être considéré comme un moyen naturel servant à exprimer la pensée. Ces observations, poursuit l'orateur, caractérisent l'esprit d'Aristote. Tout habitué qu'il est à manier les plus subtiles abstractions, il se trouve cependant plus disposé à se baser sur l'expérience et sur ce qui est clair et positif qu'à se perdre dans le vague de l'idéalisme. Platon, il est vrai, n'a pas mesuré ses pas avec autant de circonspection que son disciple; mais malgré tous les détours de sa dialectique, il a saisi le point principal de la question. »

Nous arrivons au procès-verbal de la séance du 1er octobre. Le Président ayant ouvert la séance, le procès-verbal est lu et adopté après quelques rectifications.

M. de Launay fait une communication orale sur la *Statistique routière de Normandie*, par M. de Caumont. Il croit que cet intéressant travail statistique et archéologique est fait pour exciter l'émulation des savants et provoquer des écrits semblables sur toutes les autres parties de la France.

D'après l'ordre du jour arrêté dans la séance précédente, la parole est donnée à M. de Joannis sur la notice archéologique et historique et sur les plans et dessins relatifs à l'église collégiale de Neuchâtel, par MM. de Joannis et Matile.

M. de Joannis, professeur de mathématiques, de Neuchâtel (Suisse), donne lecture d'un mémoire sur la construction et l'architecture de cette église, qui est de la plus haute antiquité. Il fait voir les plans et les dessins, qui excitent l'admiration de l'assemblée. Il insiste surtout sur une planche où se trouvent gravés un grand nombre de signes de maçons ou d'architectes qui ne se trouvent que sur les pierres de construction à l'extérieur des murs de cet édifice. L'orateur pense que ces signes pourraient fournir un moyen pour déterminer la durée du temps qu'on a employé à la construction de cette église et pour d'autres constructions semblables.

M. le Vice-président Richelet dit avoir remarqué des signes semblables dans notre cathédrale.

M. Richelet ayant occupé le fauteuil, M. le Président Comarmond monte à la tribune et lit la première partie de son mémoire *sur les sépultures anciennes et modernes.*

Digitized by Google

Le sujet étant très-vaste, l'orateur déclare s'être restreint autant que possible dans les limites de la question. Il cherche à établir que l'incinération est un des plus anciens modes de sépulture; il convient aussi que presque toujours l'inhumation s'est jointe à l'incinération. Il termine cette première partie de son savant travail en passant en revue les funérailles des peuples anciens, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la décadence de l'empire romain.

L'assemblée est d'avis d'ouvrir la discussion sur cette première partie, pour donner quelques instants de repos à l'orateur.

M. Guerrier de Dumast, de Nancy, a la parole.

L'orateur combat l'opinion émise dans le mémoire, savoir que l'incinération a précédé l'inhumation. Suivant lui le contraire a eu lieu, tant chez les peuples sémitiques que chez les nations japhétiques. En ce qui concerne les Arabes, par exemple, leurs poésies les plus anciennes parlent toujours de fosses et jamais de bûchers. Pour les juifs, on peut se rappeler Abraham, qui fait *enterrer* Sara et achète la tombe. En Égypte on ne voit pas le moindre témoignage d'une crémation primitive; ce sont des hypogées qui ont toujours reçu les corps. M. de Dumast n'insiste pas autant sur l'inhumation chez les Grecs, parce que les données nous manquent. Mais pour les Romains, il ne peut douter que l'inhumation ne remonte jusqu'à l'origine de ce peuple, et qu'elle n'ait même existé antérieurement chez les Étrusques. La crémation, continue l'orateur, ne s'est introduite à Rome que dans les premiers siècles de la république. Il resta même défendu de brûler les enfants.

L'une des souches patriciennes les plus illustres, la *gens Cornelia*, refusa obstinément pendant des siècles d'adopter le nouveau mode, et Sylla fut le premier membre de cette famille que l'on porta sur le bûcher. Il y a plus : le droit pontifical (voir Cicéron, *De legibus*) ne consacrait que l'inhumation, n'accordait l'inaliénabilité qu'aux lieux où un homme était enterré, tandis que le sol où un homme avait été brûlé pouvait être vendu. Aussi, pour donner un caractère sacré aux endroits où la crémation avait eu lieu, on était obligé d'enterrer une partie minime du corps, un os (sans doute de phalange), que l'on réservait à cet effet, et les pontifes

Digitized by Google

pouvaient regarder la tombe comme sainte dès que ce simulacre d'enterrement avait eu lieu. Ainsi, lorsque, sous les Antonins et par l'influence du christianisme déjà répandu dans l'air, si l'on peut employer cette expression, les Romains abandonnèrent la combustion pour l'inhumation, ils ne firent que revenir au mode antique et patriarcal. Ce fut un triomphe du sentiment religieux.

M. Comarmond observe que de tout temps on a trouvé des ossements calcinés dans l'Inde. Il prétend que si l'incinération n'est pas le seul mode primitif de sépulture, on la trouve cependant toujours à côté de l'inhumation.

M. Lœbell, professeur à l'Université de Bonn, cite un passage du *Zend-Avesta*, qui prouve que dans l'Inde les morts furent abandonnés aux bêtes fauves, parce que ni la terre, ni le feu, comme éléments purs et sacrés, ne devaient être souillés par un cadavre.

Plusieurs mémoires et questions en dehors des questions du Programme sont déposés au Bureau. Ils seront soumis à l'approbation du Comité central, d'après les statuts du Congrès.

La séance est levée à neuf heures et demie.

Quatrième séance. — Du 3 octobre 1842.

Rapporteur : M. BAUM, *Secrétaire.*

M. le Président ayant ouvert à huit heures précises la séance, on donne lecture du procès-verbal qui est adopté.

M. le Vice-président Richelet occupe le fauteuil pendant que M. le Président Comarmond donne lecture de la seconde partie de son travail sur la septième question d'archéologie, ainsi conçue :

Indiquer si quelques modifications pourraient être apportées au mode actuel de sépulture.

L'orateur, après avoir signalé, avec autant de science que de saga-

Digitized by Google

cité, les graves abus et les dangers du mode actuel de sépulture, termine son excellent travail par les propositions suivantes :

1. Je crois qu'il est convenable et urgent de donner au convoi du pauvre plus de décence et de lui rendre les honneurs de sa religion jusqu'à sa tombe.

2. Je propose des lieux obligés de dépôt momentané, des chapelles d'attente dans le but d'éviter les méprises en cas de mort apparente.

3. Ces mêmes dépôts deviendraient utiles à la société sous le rapport de la justice criminelle. Là, des registres seraient établis où l'on pourrait faire des dépositions; plus d'un crime serait dévoilé par ce moyen, et beaucoup d'autres n'auraient pas lieu par la crainte de la délation ou à raison des inspections réitérées.

4. Je propose d'adjoindre l'incinération à l'inhumation. Par le premier moyen vous détruisez des principes délétères, et une étendue de terrain bien moindre suffira pendant de longues années aux sépultures. Aussi l'incinération est-elle plus facile à exécuter qu'on ne pense; car tout le monde sait avec quelle facilité s'enflamment et se consument les chairs.

Le savant archéologue ne se dissimule cependant pas que les modifications indiquées éprouveront de nombreuses oppositions; mais en mûrissant une semblable réforme, il croit qu'elle rentre sous bien des rapports dans la pensée du bien public.

M. Guerrier de Dumast, tout en rendant hommage aux idées et aux intentions généreuses de M. Comarmond, pense que l'exposition des corps et leur dépôt dans des chapelles d'attente trouvera souvent beaucoup de résistance dans les familles.

L'incinération, à laquelle il ne s'oppose pas absolument, qu'il approuve en théorie, lui semble très-difficile à mettre en pratique, notamment à cause de l'accroissement de consommation qu'elle nécessiterait dans le combustible, déjà devenu rare.

M. Victor Simon, de Metz, ancien Secrétaire général de la cinquième Session du Congrès, fait observer que dans beaucoup de localités les cimetières ont pu et peuvent encore devenir une cause d'insalubrité. Les églises, au moyen âge, presque toutes fortifiées ou renfermées dans l'enceinte de châteaux-forts, étaient ordinairement situées sur un point qui dominait le village. Le cimetière étant adjacent à l'église, les eaux qui s'infiltraient à travers celui-ci pénétraient dans les puits inférieurs, où elles pouvaient apporter un principe de corruption. Quant à l'exposition des morts, M. Simon

Digitized by Google

pense que l'on a rétrogradé en abandonnant certains usages qui n'étaient probablement que l'exécution de règlements prescrits par l'autorité. Ainsi l'usage ancien d'exposer les morts sur le seuil de la porte avait l'avantage de constater publiquement le décès et d'enlever du domicile tout principe insalubre. Il ajoute quelques réflexions sur la nécessité de s'assurer du décès des morts.

M. l'abbé Latouche cite à ce propos un fait horrible.

M. Aron, grand-rabbin, demande si le mode d'incinération ne favoriserait pas le crime en anéantissant les preuves de conviction?

M. Richelet pense qu'il est très-difficile que le décès soit constaté dans les campagnes. Souvent une seule chambre sert d'habitation à une famille entière. Comment conserver alors un cadavre en état de décomposition? Dans l'Ouest on ensevelit immédiatement après la mort. Il signale également les dangers auxquels sont exposés les enfants nouveau-nés; on les porte à la mairie, située souvent à une grande distance, par des temps très-rigoureux.

M. Baum, Secrétaire adjoint, fait observer que de semblables questions sont du domaine des sciences économiques et d'administration. Il demande l'ordre du jour.

La Section décide que la discussion sera continuée, sauf à renvoyer la question aux Sections compétentes, pour être examinée plus mûrement.

M. Guerrier de Dumast fait remarquer que l'on semble néanmoins d'accord sur deux points qui pourraient par conséquent être déjà formulés en proposition, savoir:

1. Que la tête ne soit pas cousue dans le linceul;

2. Qu'il soit créé une salle d'attente dans les cimetières de toutes les communes.

M. Victor Simon communique à ce sujet divers usages qui existent dans son pays. Dans certaines localités, avant d'enfermer les cadavres dans le cercueil, on les place sur un lit de parade orné de fleurs; dans d'autres, on les couvre totalement d'une légère mousseline; dans d'autres, on serre le corps dans du linge qui l'enveloppe de la tête aux pieds: le visage seul est découvert; on place dessus un linge que chaque personne enlève quand elle vient jeter de l'eau bé-

Digitized by Google

nite. M. Simon pense qu'il serait bien intéressant d'étudier dans chaque localité les divers modes usités pour la sépulture ; on parviendrait peut-être par ce moyen à recueillir des documents qui aideraient à découvrir l'origine de certains peuples.

M. Rigaud, professeur à la Faculté de Médecine, revenant sur l'objection présentée par M. Aron, contre le mode de sépulture par incinération, établit qu'il est de la dernière importance de conserver les corps le plus longtemps possible. Cette considération l'a conduit à regarder le procédé d'incinération, qui lui avait souri d'abord, comme dangereux et impraticable.

M. Laurent, capitaine d'état-major, parle de la résolution qui vient d'être prise par la Section des sciences médicales, relativement à la proposition de M. le docteur Roux, de Marseille. Les travaux de la commission, nommée dans la séance extraordinaire de la troisième Section, ouvriront une ère nouvelle où la conservation de la santé publique et individuelle trouvera de fortes garanties.

M. Richelet, Vice-président, clot la discussion.

La parole est donnée à M. Keller, doyen de la Faculté de Droit à l'Université de Zurich, qui fait hommage à la Section de deux volumes d'un ouvrage non encore terminé, intitulé : *Semestrium ad M. Tullium Ciceronem*, Zurich 1842, in-8°, et développe en allemand l'idée qui préside à cet ouvrage.

La connexité intime qui existe entre le *Corpus juris romani* et les discours de Cicéron et d'autres orateurs de ce genre, a été reconnue et sentie par les savants philologues et jurisconsultes du seizième siècle. En France surtout les Hotoman, les Cujas et les Brisson ont appliqué les auteurs classiques à l'explication du Droit romain, et le Droit romain leur a servi à son tour à l'explication des auteurs classiques. Mais il y avait toujours un grand inconvénient dans cette méthode d'interprétation, c'était la distance de six siècles qui se trouvent entre la rédaction des discours de Cicéron et celle du *Corpus juris*. La découverte des palimpsestes nous a fait connaître les ouvrages de Gajus, qui vécut au deuxième siècle après Jésus-Christ, et qui forme pour nous le chaînon intermédiaire entre Cicéron et les ouvrages composés du temps de Justinien.

Depuis les travaux des savants français et allemands du seizième siècle, on n'a fait que piller en grande partie les ouvrages de ces coryphées de la jurisprudence, et la philologie a souvent encouru le re-

Digitized by Google

proche de n'être qu'une science aride de mots et de formes, parce que malheureusement les discours des plus grands jurisconsultes romains ne furent considérés que comme un moyen d'apprendre de belles phrases (*man betrachtete sie als ein lateinisches Flœtenspiel*). On a presque entièrement négligé l'explication des choses, et l'on ne s'est attaché qu'aux formes de la grammaire et du discours. Donner une explication plus satisfaisante et plus profonde du fond à l'aide du Droit romain, sans toutefois négliger la forme, voilà le but que le savant professeur s'est proposé en publiant ses *Semestria ad Ciceronem*.

M. Desiré Monnier, de Lons-le-Saulnier, correspondant du ministre de l'instruction publique, donne ensuite lecture d'un mémoire intitulé : *Origine des Germains en général et des Alsaciens en particulier.*

M. Monnier s'attache surtout à prouver, par des passages tirés d'une foule d'auteurs tant anciens que modernes, les rapports de parenté entre les nations de l'Asie, de l'Inde surtout, et les peuplades germaniques, en rapprochant d'une manière très-ingénieuse les mœurs et les usages de ces nations, leur culte et jusqu'à leurs costumes. Il donne la copie de la description d'un bas-relief du monastère de sainte Odile, représentant la sainte Vierge avec l'enfant Jésus, Atticon, duc d'Alsace, sainte Odile et saint Léger, et deux abbesses du monastère. L'orateur fait remarquer que les vêtements de ces personnes, rayés horizontalement, se retrouvent en Perse et en Arménie; les toques dont la Vierge et l'enfant Jésus sont coiffés se retrouvent chez les Perses, et la capette de la Haute-Alsace en est la dernière expression de nos jours. La sainte Odile et la sainte Vierge du bas-relief ont leurs cheveux divisés en deux nattes pendantes, mode qui paraît avoir existé chez les *Parthes*, et on l'a conservée jusqu'à ce jour dans la Grande et la Petite-Buccharie, autrefois occupées par les Parthes. M. Monnier termine en montrant comment les *Arii* se retrouvent dans la *Germania* de Tacite, les Catac-Scythæ chez les Cattes, les Mèdes de la Mattiani chez les Mattiatici, les Cossei chez les Cauci et ainsi de suite.

M. le Vice-président Schirlin, professeur au Séminaire diocésain, observe que l'affinité qui existe entre les peuples de l'Asie et de la Germanie n'a pas besoin d'être démontrée, parce qu'elle est depuis longtemps généralement reconnue.

M. Guiard, professeur au Collége royal, Secrétaire adjoint, lit un mémoire de M. Spach, retenu chez lui par une indisposition, sur la seconde question d'histoire :

Désigner, à l'aide des auteurs contemporains, l'emplace-

Digitized by Google

ment où s'est livrée, près de Strasbourg, la bataille de Julien-l'Apostat contre les Allemands.

Le résultat des investigations du savant et spirituel écrivain est celui-ci : selon toute probabilité, la bataille s'est livrée entre le coteau d'*Oberhausbergen* d'une part, Strasbourg et le Rhin de l'autre. Cette localité se trouve circonscrite par le cours de la *Souffel* au nord, par les coteaux d'Oberhausbergen à l'ouest, par le Rhin et ses embranchements à l'est, par les murs de Strasbourg au sud.

La Section décide que ce mémoire, qui a été écouté avec un vif intérêt, sera renvoyé à la commision centrale pour le proposer à la lecture en séance générale.

M. le Président de la Section offre au Congrès l'ouvrage suivant, intitulé :

Antiquités de Lyon. Lyon 1840.

M. Simon de Metz offre au Congrès une série de mémoires qu'il a composés :

1. *Notice sur Metz et ses environs, et sur le hiéraple situé près de Forbach.*
2. *Notice sur les matériaux employés à Metz dans les temps antiques, tant pour la construction que pour la décoration des monuments.*
3. *Notices archéologiques.*
4. *Notice sur une statuette représentant deux personnages opposés dont l'un a des ailes à la tête.*

La séance a été levée à dix heures et demie.

Cinquième séance. — Du 4 octobre 1842.

Rapporteur : M. BAUM, *Secrétaire.*

M. le Président Comarmond occupe le fauteuil.

MM. Bær, Richelet et Schirlin, Vice-présidents, sont présents au Bureau.

M. le Président ayant ouvert la séance, le procès-verbal est lu et adopté moyennant quelques rectifications.

L'assemblée, se conformant à l'usage généralement reçu par toutes les réunions délibérantes, décide qu'à l'avenir

Digitized by Google

son procès-verbal ne sera imprimé qu'après la lecture faite en Section.

La parole est à M. H. Robert, commissaire-inspecteur des antiquités de l'Indre, qui expose les principes de son grand travail sur l'*unité linguistique et théogonique de l'antiquité*, dont il va confier un résumé aux presses de l'imprimerie royale.

L'orateur montre comment, en étudiant les hiéroglyphes d'Égypte, il est arrivé à la *clef numérale*. C'est le nom *thoth*, ou Mercure égyptien, qui l'a initié au secret *de la base de formation de toutes les langues du monde et des antiques théogonies*. Ce nom, numéralement apprécié avec l'alphabet grec, identique à l'alphabet copte, lui a donné pour résultat le nombre 88. Or, la période de la planète de Mercure est précisément de 87 jours 23 h. 14′ et 33 ″ ou 88 jours. Partant de là, M. Hercule Robert, après trois années d'épreuves sur les langues de l'Asie, de l'Afrique et de l'Europe, est enfin arrivé à cette conclusion, que toutes les langues du monde ont pour base de formation les périodes des sept planètes considérées comme *centres d'idées*, et il se propose d'expliquer ainsi pourquoi les langues chaldaïque, syriaque, égyptienne, georgienne, grecque, arabe, etc., ont un alphabet numéral.

L'orateur voulant entrer dans les démonstrations détaillées de son système, M. le Président observe que le temps accordé s'est écoulé, et propose à l'assemblée une séance spéciale pour l'exposition du système de M. Robert. Cette séance est accordée et fixée à demain mercredi 3 octobre, à une heure de l'après-midi.

M. Richelet, Vice-président, ayant occupé le fauteuil, M. Comarmond monte à la tribune pour parler sur la huitième question, ainsi conçue :

Des haches gauloises en bronze connues sous ce nom par tous les archéologues. Quelle est l'opinion qu'on doit avoir sur celles que l'on a découvertes dans toute l'étendue de l'ancienne Gaule ?

L'orateur montre à l'assemblée neuf pièces très-différentes entre elles et très-bien conservées, qu'il possède, ainsi que beaucoup d'autres, dans son riche cabinet, et il expose les dessins d'autres haches semblables. M. Comarmond rapporte d'abord les différentes opinions des archéologues sur l'usage de ces instruments. Leur forme n'autorise guère à croire qu'ils aient servi à couper le bois, quel qu'ait été d'ailleurs le genre d'emmanchement. Ils ne peuvent non plus avoir servi de bêche

Digitized by Google

ou d'outil à remuer la terre, parce qu'il est peu probable qu'on ait employé le bronze à cet usage.

La durée de ces haches, considérées comme soc de charrue, eût été bien courte et leur forme peu en harmonie avec l'usage des charrues. Après avoir également fait voir qu'il est peu probable qu'elles aient servi soit à escalader les remparts en bois des Gaulois, ou à garnir, comme on l'a prétendu, l'extrémité d'un bâton pour conduire les bœufs, ou à servir de base à une houlette, ou à être employées comme coins, M. Comarmond émet son opinion, qui lui paraît être nouvelle. Il pense que ces curieux instruments se trouvaient au bas des lances pour servir de contre-poids au fer de lance, et pour faciliter ainsi l'équilibration de cette arme, de manière à frapper le point de mire presque à angle droit. M. Comarmond présente à l'assemblée un dessin qui doit montrer à la seule inspection combien la monture en hache est peu convenable, tandis qu'il fait voir, en s'appuyant principalement sur un de ces instruments déposés au bureau, instrument absolument obtus et sans tranchant, que toutes les pièces qu'il a montrées à l'assemblée remplissent parfaitement les conditions requises pour l'usage par lui indiqué.

Avant d'entamer la discussion, M. Désiré Monnier donne lecture d'un mémoire sur le même sujet.

Il fait la part des haches de sacrifice faciles à reconnaître par leurs bords rabattus, adoucis et non emmanchés. Elles se retrouvent aussi sur un monument de Persépolis. Ensuite l'orateur passe aux haches à anneau fixe d'un côté, et fait servir cet anneau à attacher une chaîne ou une courroie par laquelle on retirait l'instrument quand on l'avait lancé. Il appuie son assertion sur la particularité remarquable que ces instruments à oreilles ou à boucles fixes, qu'il a recueillis et dont il fournit les figures, ont été relevés sur les champs de bataille où Jules César a combattu les Gaulois et les Germains réunis. Si l'on objecte que pour les javelots et les lances l'armure devait être pointue, l'orateur répond que les dards de haste pouvaient bien n'avoir pas de pointe, parce que, comme dit M. de Caumont, les Gaulois avaient une épée longue, large et sans pointe. L'antiquité connaissait la *tragula* et l'*amentum*, espèce de javelot qu'on retenait par une courroie. On a aussi parlé de la *cateia*, arme des Teutons et des Gaulois, décrite par Isidore : « *Genus est Gallici teli, ex materia quam maxime lenta, quæ jactu quidem non longe, propter gravitatem, evolat; sed quo pervenit, vi nimia perfringit. Quod si ab artifice mittatur, rursum redit ad eum qui misit.* » Papias, qui dit la *cateia* d'origine persique, et qui en fait la haste dont se servait Hercule, ajoute : « *Erat enim cum ligulis catenarum et quando eum projiciebat iterum cum catenula retrahebat* [1]. »

[1] Dans une lettre à M. le professeur Schweighæuser, correspondant de l'Institut, du 15 novembre 1842, M. Monnier ajoute ce qui suit :

« Je ne dis pas que toutes ces haches gauloises soient des armures de lances ou de javelots; j'admets qu'elles ont été des instruments de sacrifice, quand elles n'avaient pas de boucles ou d'oreilles rabattues. Ainsi mon opinion n'est pas exclusive. »

Digitized by Google

Après la lecture de ces deux mémoires, une discussion assez longue est ouverte sur ce sujet.

M. Richelet observe que ces instruments pouvaient ne pas être gaulois, mais romains, et que sur les bas-reliefs où sont représentés des soldats gaulois portant des lances, on ne voit point que celles-ci soient garnies au bas d'une armure de la forme des haches gauloises, mais de pointes servant à enfoncer l'arme en terre. Il adhère à l'opinion de M. l'abbé Rohrbacher, qui croit que c'étaient des instruments aratoires.

M. Comarmond objecte qu'on a souvent trouvé un grand nombre de ces instruments en un seul et même endroit, et il induit de là qu'il n'est pas probable qu'ils aient servi à l'agriculture.

M. Richelet ajoute qu'en Hongrie on se sert encore aujourd'hui d'instruments semblables pour en garnir les herses.

La parole est à M. V. Simon, de Metz.

M. Victor Simon fait observer que les formes variées des instruments de bronze dits *celtiques* amènent à croire que tous ces instruments n'ont pu servir à un même usage; il cite à ce sujet les opinions de quelques archéologues, dont les uns ont pensé que certains de ces instruments étaient consacrés à des usages religieux, tandis que d'autres sont d'avis que l'on avait placé dans des tombeaux des instruments en cuivre, parce que ceux-ci se conservaient mieux que les instruments en fer. Ne pourrait-on pas, si cette dernière opinion était adoptée, être amené à admettre que le grand nombre d'instruments trouvés dans certains lieux funéraires y avait été déposé pour indiquer le nombre d'individus qui avaient rendu les derniers honneurs au mort. On sait, ajoute-t-il, que les peuples anciens avaient admis la symbolique dans leurs usages; on en retrouve encore actuellement des traces, notamment dans la sépulture des Juifs; il demande si des clochettes privées de leurs battants et déposées dans quelques tombeaux ne pourraient pas être considérées comme l'emblème du corps privé de la vie. Il ajoute que l'un des instruments en bronze exposés par M. Comarmond et dont le tranchant est le plus large, a été indiqué dans une notice insérée dans les mémoires de l'académie des inscriptions et belles lettres, comme ayant pu servir à enlever la peau de la victime. Quant à celui qui est en forme de ciseau et qui a une boîte propre à recevoir un manche, il pense qu'il pourrait être assimilé à l'instrument dont les cultivateurs se servent pour couper les mauvaises herbes.

M. Victor Simon saisit cette circonstance pour faire connaître que sur le penchant d'un coteau près de Metz, au-dessous du village de Lessy, on a trouvé, il y a deux ans, dans un terrain calcaire dénué de

Digitized by Google

sources, des restes de constructions antiques bâties avec des pierres ramassées sur place et de la chaux fabriquée avec des pierres de la même localité. On remarquait dans cette chaux beaucoup de débris de charbons. Cette ruine renfermait plusieurs instruments en cuivre dont deux avaient la forme de faucilles, un troisième était une longue épingle à cheveux et le quatrième une sorte de gouje avec une boîte propre à recevoir un manche; il demande si l'on ne serait pas disposé à admettre que ces instruments étaient destinés à des usages domestiques.

M. Simon dit ne pas avoir encore une opinion bien arrêtée sur les instruments de bronze dits *celtiques*, en vue des contradictions qu'ils semblent présenter. Les haches en pierre offrent des difficultés analogues. Presque toutes ont des formes pures et la matière de beaucoup d'entre elles aurait pu servir de tranchant, tandis que d'autres sont tellement petites ou d'une pierre tellement tendre (par exemple, celle en grès bigarré qu'il a trouvée près de Metz), que l'on est porté à exclure toute idée d'usage domestique. D'une autre part, les haches que l'on attribue aux premiers âges de l'espèce humaine se trouvent cependant dans des localités très-éloignées du gisement des roches dont elles ont été détachées, ce qui permet de supposer déjà des relations étendues. Ce sont sans doute des motifs de ce genre qui ont porté quelques archéologues à admettre que la plupart de ces instruments en pierre et en bronze auraient pu ne pas avoir l'âge et la destination qu'on leur assigne généralement.

M. Comarmond fait observer à M. Simon qu'il a vu beaucoup de ces mêmes haches dont le tranchant était fort émoussé et ébréché.

M. le Président lève la séance à dix heures et demie.

Sixième séance. — Du 5 octobre 1842.

Rapporteur: M. SPACH, *Secrétaire*.

M. le Président Comarmond occupe le fauteuil. MM. Bæhr, Richelet et Schirlin, Vice-présidents, sont présents au Bureau.

M. Henri Congnet, chanoine de Soissons, membre de la Société asiatique de Paris, fait hommage de plusieurs ouvrages relatifs à l'étude de la langue grecque, savoir :

1. *Prières du matin et du soir*, publiées en grec, avec des renvois aux règles les plus importantes de la grammaire. Paris 1839, 8°.

Digitized by Google

2. *Le pieux Helléniste sanctifiant la journée par la prière.* Paris 1839, 18°.
3. *Joseph, Ruth, Tobie*, d'après le texte des Septante, suivis des *Fables d'Ésope* et de *Morceaux choisis d'Élien*; greco-français, avec un lexique. Paris 1841, 12°.
4. *Grammaire grecque élémentaire*, accompagnée de questionnaires et d'exercices. Paris 1840, 8°.
5. *Grammaire de la langue grecque*; 2e édit. Paris 1840, 8°.

L'auteur de ces ouvrages, dans une lettre adressée à M. le Secrétaire général du Congrès, émet le vœu qu'une commission soit nommée pour examiner sa grammaire grecque et la comparer avec celle de M. Burnouf. — La cinquième Section, tout en acceptant avec reconnaissance les ouvrages de M. Congnet, croit devoir se dispenser de cet examen, comme n'étant pas dans les usages du Congrès.

M. le Président appelle à la tribune M. le professeur Warnkœnig, qui est inscrit pour développer la question suivante :

Sur l'étendue des droits temporels des évêques dans l'ancienne France.

M. Warnkœnig n'a posé cette question que dans le but de provoquer une discussion. Il pose en principe qu'il y a une grande différence entre la position des évêques de France et la position de ces mêmes prélats en Allemagne.

Sous les deux premières races, la position politique et sociale des évêques et abbés est la même en France et en Allemagne, qui faisaient alors partie d'un même empire. Au treizième siècle, au contraire, cette position est déjà toute changée. C'est la raison de cette différence qu'il serait utile de déterminer.

Sous la première et la deuxième race en France et en Allemagne, le pouvoir des évêques est double; ils ont d'abord les droits seigneuriaux, les droits temporels. Ils ont une puissance dans l'État, non comme chefs religieux, mais comme seigneurs politiques. Cette position se développe sous la race carlovingienne; les églises acquièrent des propriétés foncières; elles acceptent des legs, des donations. Ces propriétés, ces territoires ainsi acquis sont situés primitivement dans le département des comtes, des ducs; mais on favorise les nouveaux propriétaires ecclésiastiques au point d'interdire toute juridiction aux comtes et ducs sur le territoire de l'Église. C'est là l'origine du *droit d'immunité*. L'évêque est *Grundherr*; il a la grande propriété germanique qui donne le droit sur le terrain et sur les personnes; il est à la fois *suzerain* et *évêque*, et prend part aux *placita generalia*, à ces assemblées générales organisées par Charlemagne et composées pour ainsi dire de deux chambres : l'une

Digitized by Google

sources, des restes de constructions antiques bâties avec de
ramassées sur place et de la chaux fabriquée avec des pierres
localité. On remarquait dans cette chaux beaucoup de d
bons. Cette ruine renfermait plusieurs instruments en
avaient la forme de faucilles, un troisième était une
cheveux et le quatrième une sorte de gouje avec
recevoir un manche; il demande si l'on ne ser
mettre que ces instruments étaient destinés à

M. Simon dit ne pas avoir encore une opi
instruments de bronze dits *celtiques*, en v
semblent présenter. Les haches en pierre
gues. Presque toutes ont des formes p
d'entre elles aurait pu servir de tran
tellement petites ou d'une pierre tell
en grès bigarré qu'il a trouvée près
clure toute idée d'usage domestiq
l'on attribue aux premiers âges
dant dans des localités très-é
elles ont été détachées, ce q
étendues. Ce sont sans dou ...ustrait
ques archéologues à adme ...s évêchés, en
et en bronze auraient pu ...s (par exemple en
assigne généralement.

...s évêques est différente. Là ils
M. Comarmor ...ple les évêques de Rheims, de Laon,
coup de ces ... Quelques-uns de ces évêques arrivent
émoussé et é ... Warnkœnig donne quelques détails sur la
...uelle des douze pairs de France, et il adopte à ce

M. le Pr ... M. Beugnot.

...xistait une troisième espèce d'évêques dans les domaines de
...ronne; ceux-ci se trouvent vis-à-vis du roi dans la même position
...dans le midi de la France.

Pourquoi que parmi les évêques de France quelques-uns seulement
jouissent du même pouvoir que les princes-évêques de l'Allemagne?
C'est là un problème que l'étude de l'histoire provinciale parviendra
seule à éclaircir. Voici les idées émises à ce sujet par M. Warnkœnig.

Partout en France les évêques avaient le droit d'immunité, c'est-à-
dire que la juridiction civile des comtes ne s'étendait pas sur eux. Les
évêques en France avaient la juridiction temporelle, non pas avec la
même étendue que la juridiction des évêques d'Allemagne.

Pourquoi les évêques en France n'ont-ils pas eu cette qualité de prin-
ces? pourquoi leur droit d'immunité a-t-il été peu à peu restreint?
pourquoi les évêques ont-ils été médiatisés? comment sont-ils tombés
sous cette tutelle royale et princière?

Pour résoudre ce problème il faudrait examiner le *droit d'avouerie;*
car il se peut que les évêques soient tombés à la suite de ce droit acquis
par les ducs et les comtes.

Digitized by Google

ques n'étaient d'ailleurs pas aussi forts sous le rapport militaire
isins les ducs et les comtes; donc ils durent succomber dans

un autre ordre de choses en France qu'en Allemagne.
éraux de France n'ont ressemblé aux diètes de l'em-
ise était aussi toute différente du pouvoir impé-
dit M. Warnkœnig, expliquent comment les
as devenus *princes*, mais non pas leur dé-
tes.

nalyse donnée par M. Warn-
contradictions naissent de
ralisé la question.
itution, résumaient dans
et religieux. Lorsque
ue ont voulu, à leur
ive, ils ont dû le conquér
ur tel prélat une position indé-
une condition de vasselage.
beaucoup de villes, les évêques, sans
le comte, étaient aussi indépendants que les
Allemagne. A Strasbourg, à Toul, à Verdun, les
ques avaient à la fois la puissance temporelle et la puis-
sance ecclésiastique.

M. Warnkœnig fait observer que ces remarques s'appli-
quent à des évêques de villes alors allemandes.

M. Goguel trouve la différence du développement du pou-
voir épiscopal dans la royauté de l'un et de l'autre pays, qui
était héréditaire en France et élective en Allemagne. Les évê-
ques allemands, qui se sont élevés au rang de princes et d'é-
lecteurs, avaient des intérêts plus puissants à défendre, et
devaient par là même acquérir plus de consistance; les évê-
ques allemands étaient successeurs des évêques saxons insti-
tués par Charlemagne, par conséquent les premiers officiers
de l'empire. Lorsque l'Allemagne se sépare de la France, ce
sont les évêques qui ont une grande part à l'élection d'Arnoulf.
Plus tard, dans les guerres entre l'empire et la papauté, les
évêques durent nécessairement acquérir plus de force.

M. Warnkœnig réplique que le problème subsiste toujours
pour la France.

M. le professeur Lœbell, de Bonn, fait remarquer que dans

Digitized by Google

de seigneurs laïques et l'autre de seigneurs ecclésiastiques. L'évêque, sous la race carlovingienne, est donc à la fois seigneur territorial et membre de la diète; il n'a d'autre supérieur que le roi ou l'empereur. Cet état de choses dure jusqu'au onzième siècle; les évêques deviennent même plus puissants, en acquérant des comtés et même des duchés. Ainsi, en Allemagne, l'évêque de Würtzbourg devient duc de Franconie; lui et ses confrères deviennent *princes* dans l'empire germanique, ils sont *les égaux* des ducs et des comtes.

Mais bientôt un autre ordre de choses s'établit en France. Si d'un côté en Allemagne nous voyons la position des dignitaires ecclésiastiques devenir de plus en plus favorable, si nous voyons l'empereur Frédéric II sanctionner (1228), par une espèce de charte la haute position territoriale des évêques et des abbés, si quelques-uns de ces princes-évêques s'élèvent jusqu'à la dignité d'électeurs du Saint-Empire romain, et forment pour ainsi dire le noyau de ce gouvernement électif, en France, au contraire, les évêques ne restent point les égaux des ducs et des comtes; ils leur sont subordonnés tout en conservant leurs droits seigneuriaux. Cette remarque s'applique surtout au midi de la France. Et pour preuve de son assertion, M. Warnkœnig cite le fait qu'en France le seigneur temporel, après la mort de l'évêque, administrait l'évêché; il percevait les revenus en vertu de la *régale;* les évêchés, en un mot, étaient dans les duchés et dans les comtés (par exemple en Normandie).

Au centre de la France la position des évêques est différente. Là ils ne sont soumis qu'au roi (par exemple les évêques de Rheims, de Laon, de Chartres, de Soissons, etc.). Quelques-uns de ces évêques arrivent même à la pairie. Ici M. Warnkœnig donne quelques détails sur la création toute accidentelle des douze pairs de France, et il adopte à ce sujet l'opinion de M. Beugnot.

Enfin il existait une troisième espèce d'évêques dans les domaines de la couronne; ceux-ci se trouvent vis-à-vis du roi dans la même position que dans le midi de la France.

D'où vient que parmi les évêques de France quelques-uns seulement jouissent du même pouvoir que les princes-évêques de l'Allemagne? C'est là un problème que l'étude de l'histoire provinciale parviendra seule à éclaircir. Voici les idées émises à ce sujet par M. Warnkœnig.

Partout en France les évêques avaient le droit d'immunité, c'est-à-dire que la juridiction civile des comtes ne s'étendait pas sur eux. Les évêques en France avaient la juridiction temporelle, non pas avec la même étendue que la juridiction des évêques d'Allemagne.

Pourquoi les évêques en France n'ont-ils pas eu cette qualité de princes? pourquoi leur droit d'immunité a-t-il été peu à peu restreint? pourquoi les évêques ont-ils été médiatisés? comment sont-ils tombés sous cette tutelle royale et princière?

Pour résoudre ce problème il faudrait examiner le *droit d'avouerie;* car il se peut que les évêques soient tombés à la suite de ce droit acquis par les ducs et les comtes.

Digitized by Google

Les évêques n'étaient d'ailleurs pas aussi forts sous le rapport militaire que leurs voisins les ducs et les comtes; donc ils durent succomber dans la lutte.

Il existait enfin un autre ordre de choses en France qu'en Allemagne. Jamais les états-généraux de France n'ont ressemblé aux diètes de l'empire; la royauté française était aussi toute différente du pouvoir impérial. Ces considérations, dit M. Warnkœnig, expliquent comment les évêques de France ne sont pas devenus *princes*, mais non pas leur dépendance des ducs et des comtes.

M. Bégin rend justice à l'analyse donnée par M. Warnkœnig; mais il trouve que des contradictions naissent de ce que M. Warnkœnig a trop généralisé la question.

Les évêques, à l'époque de leur institution, résumaient dans leur personne le pouvoir civil, militaire et religieux. Lorsque les souverains de France et d'Allemagne ont voulu, à leur tour, asseoir le privilége de leur glaive, ils ont dû le conquérir sur les évêques; de là, pour tel prélat une position indépendante, pour tel autre une condition de vasselage.

En France, dans beaucoup de villes, les évêques, sans jouir du titre de comte, étaient aussi indépendants que les évêques d'Allemagne. A Strasbourg, à Toul, à Verdun, les évêques avaient à la fois la puissance temporelle et la puissance ecclésiastique.

M. Warnkœnig fait observer que ces remarques s'appliquent à des évêques de villes alors allemandes.

M. Goguel trouve la différence du développement du pouvoir épiscopal dans la royauté de l'un et de l'autre pays, qui était héréditaire en France et élective en Allemagne. Les évêques allemands, qui se sont élevés au rang de princes et d'électeurs, avaient des intérêts plus puissants à défendre, et devaient par là même acquérir plus de consistance; les évêques allemands étaient successeurs des évêques saxons institués par Charlemagne, par conséquent les premiers officiers de l'empire. Lorsque l'Allemagne se sépare de la France, ce sont les évêques qui ont une grande part à l'élection d'Arnoulf. Plus tard, dans les guerres entre l'empire et la papauté, les évêques durent nécessairement acquérir plus de force.

M. Warnkœnig réplique que le problème subsiste toujours pour la France.

M. le professeur Lœbell, de Bonn, fait remarquer que dans

Digitized by Google

aucun pays de l'Europe les évêques n'ont jamais eu le même rôle important que dans l'empire germanique.

M. Richelet ramène la question à son point de départ, en montrant comment les choses se passaient dans les provinces du Maine et de l'Anjou, où les évêques ont eu le suprême pouvoir jusque dans le dixième siècle, époque à laquelle les comtes vinrent se mettre à leur place, probablement à la suite de la politique suivie par les rois de France. Ceux-ci cherchaient évidemment à combattre la puissance ecclésiastique au moyen des comtes. Dès que les comtes apparaissent, le pouvoir des évêques diminue.

M. Rameaux trouve que l'on ne répond pas encore aux difficultés proposées par M. Warnkœnig. Les faits sont différents en France et en Allemagne. Où en est la cause?

M. le Vice-président Schirlin trouve la raison de cette différence dans l'élément constitutif du système féodal. Le pouvoir royal a toujours été plus puissant en France; l'élément germanique au contraire est resté plus pur en Allemagne.

M. Warnkœnig trouve que cela n'explique point comment les évêques sont tombés sous les ducs et les comtes.

M. Goguel remonte plus haut; il trouve que les évêques bourguignons et visigoths se regardaient comme les successeurs des gouverneurs romains, et que les Francs durent viser à atténuer cette influence épiscopale. Dès que les conquérants eurent envoyé des ducs et des comtes dans les provinces, la lutte s'engagea avec les évêques. De là vint la sujétion des évêques.

M. Warnkœnig dit que ceci est fondé pour le midi de la France.

M. Chauffour, avocat à la Cour royale de Colmar, fait des observations contre la généralité de la question. En Allemagne, les évêques non-seulement, mais aussi les abbés sont investis du droit de souveraineté. Les abbés ont place aux diètes de l'empire. Le droit d'immédiateté était attaché à la possession territoriale, non à la qualité ecclésiastique.

Pour expliquer la question posée par M. Warnkœnig, M. Chauffour pense qu'il faut s'adresser au caractère de la conquête dans les deux pays. En France, l'épiscopat avait hérité de la puissance romaine; en Allemagne, l'idée ecclé-

Digitized by Google

siastique n'a pénétré qu'avec les conquérants; en France, l'épiscopat est du côté du parti vaincu; donc il a dû être subalternisé. En Allemagne, dès la diète de *Tribur*, on voit la puissance ecclésiastique primer sur la puissance temporelle, et cela constitutionnellement. Dès ce moment, la puissance temporelle n'est plus que l'humble exécutrice des décisions de la puissance ecclésiastique.

M. Warnkœnig trouve que les évêques en Allemagne sont restés les égaux des princes, même après la diète de Tribur.

M. le Président clot la discussion.

La parole est donnée à M. Fuchs, de Dessau, sur la quatrième question de philologie;

Quels sont les résultats que l'étude des langues grecque et latine a obtenus jusqu'ici de la philologie comparée?

L'influence de la philologie comparée sur l'étude des langues grecque et latine, quelque grande qu'elle soit, ne saute pas aux yeux de prime abord. Le résultat le plus clair de cette science, c'est de nous donner des vues générales sur le langage humain, à l'aide desquelles on pénètre mieux dans les phénomènes de chaque langue spéciale. La philologie comparée montre que dans ces langues rien n'est arbitraire ni accidentel; que toute forme, toute lettre est nécessaire et significative; elle a donné naissance à la *phonologie*, c'est-à-dire au système des sons, à une physiologie des sons. La phonologie explique chaque mot; elle jette du jour sur les dialectes et sur la dérivation scientifique des mots. A l'aide de la philologie comparée, le système des flexions grammaticales a été entièrement refondu; l'origine et la signification de presque toutes les terminaisons a été spécifiée et fixée. La syntaxe, au contraire, n'a profité qu'indirectement de la philologie comparée.

Pour les langues grecque et latine, le résultat général de la philologie comparée peut se résumer en ces termes : la langue latine n'est point la fille, mais la sœur de la langue grecque, de même que les langues sanscrite, gothique, celtique et slave.

Il est clair que ces résultats exerceront une grande influence sur l'étude de l'histoire ancienne. M. Fuchs appuie aussi sur la relation de la langue latine avec les langues romanes, lesquelles ne sont pas, à proprement dire, les filles du latin, mais plutôt le latin lui-même, continué et perfectionné. Les philologues devront donc étendre leurs recherches sur la langue grecque moderne et sur les langues romanes, pour arriver à étudier le grec et le latin depuis leur origine jusqu'à leur état actuel.

Un membre désire que le mémoire de M. Fuchs soit recommandé à l'impression; l'assemblée appuie cette proposition [1].

[1] Voy. les mémoires de la 5e Section, 2e vol.

Digitized by Google

M. le Vice-président Schirlin fait observer que les faits historiques s'opposent à l'idée que les langues romanes ne sont que le perfectionnement de la langue latine. Il demande si l'auteur du mémoire considère l'élément germanique comme un perfectionnement. M. Fuchs répond affirmativement. Il considère les langues romanes comme un développement du latin ou du moins comme un mode par lequel celui-ci a été enrichi.

M. l'abbé Latouche trouve que les questions de philologie ne s'élèvent pas assez haut, qu'il faudrait remonter à l'hébreu, c'est-à-dire à une langue primordiale. Il demande à exposer son système de philologie.

M. Richelet propose d'entendre M. Latouche dans une séance extraordinaire. Cette proposition est adoptée et la séance fixée à jeudi, 7 octobre, à une heure.

Septième séance. — Du 6 octobre 1842.

Rapporteur : M. SPACH, *Secrétaire.*

Sont présents au Bureau : MM. Comarmond, Président; Richelet et Bœhr, Vice-présidents, et MM. les Secrétaires.

M. le Vice-président Schirlin se fait excuser pour cause de maladie.

La lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre ne donne lieu à aucune remarque.

L'un de MM. les Secrétaires adjoints donne lecture du procès-verbal supplémentaire relatif à la séance du 5 octobre, à une heure, dans laquelle M. Hercule Robert a exposé son système sur la base de la formation des langues et des théogonies. Après les observations de quelques membres, la Section vote la radiation de la phrase finale de ce procès-verbal.

Voici d'ailleurs la note abrégée du compte-rendu de cette séance, rédigée par M. Hercule Robert lui-même[1].

Il expose : Que les anciens Persans admettaient une période de 360

[1] L'insertion de cette note a été admise postérieurement à la rédaction du procès-verbal, sur la réclamation directe de M. Hercule Robert, adressée au Secrétaire général.

Digitized by Google

jours, puisqu'ils donnaient au soleil le nom de *Mithras*, qui, apprécié avec l'alphabet grec, réalise 360. Il tire de là cette conclusion, que l'ancien persan a été organisé avec un alphabet identique aux alphabets grec, ou phénico-égyptien. Les Égyptiens, selon lui, admirent d'abord cette période; puis ensuite ils ajoutèrent 5 jours épagomènes. Cette période étant encore trop courte de 6 heures, les astronomes d'Héliopolis découvrirent, par l'observation du lever héliaque de Sothis ou de Sirius, la véritable année de 365 jours et 6 heures, et ils formèrent leur grande période sothique de 1460 ans.

M. Robert annonce qu'il a découvert le symbole égyptien de cette période. Il va le publier dans son travail général.

Le mot *prior* donne 360. Le mot *unius*, 1460.

M. Robert avance que le sacré collége, auteur de la langue du *Latium*, connaissait l'immobilité du soleil; car, d'après lui, le mot *immotus*, adj. masc., emprunte ses éléments de formation au soleil seul, astre masculin.

Immŏtŭs apprécié avec l'alphabet grec, identique presque entièrement à l'alphabet latin, réalise le nombre 1800, savoir :

4 périodes solaires	apparentes,		1460
1/2	—	—	182
1/4	—	—	91
1/8	—	—	45
1/16	—	—	22
			1800

Immŏtă, adj. fém., donne 1201, et se rattache au soleil pour l'idée d'immobilité, puis pour le genre féminin à la lune et à Vénus, planètes féminines.

2 périodes solaires	apparentes,		730
1/2	—	—	182
1/2 lune	—	—	177
1/2 Vénus	—	—	112
			1201

M. Robert partage les langues en deux grandes divisions :

1. La langue révélée ou la langue divine qu'il croit être l'hébreu;

2. La langue savante des hommes ou la langue primitive astronomique, ayant pour base de formation les périodes des sept planètes considérées comme centres d'idées. D'après lui, tous les idiomes se sont modelés sur les principes de cette langue primitive astronomique. Ce secret s'est transmis de sanctuaire à sanctuaire, la science étant le patrimoine exclusif des colléges sacrés de l'antiquité. A quelles planètes a-t-on rattaché l'idée de course? Aux deux planètes les plus actives : à Mercure, qui parcourt 633 lieues par minute, et à Vénus, qui en parcourt 463. Il cite les mots : latin *cŭrrĕrĕ*, anglais *tŏ rŭn*, et gaulois *courir*;

Digitized by Google

car, de même que M. Étienne Quatremère a découvert que l'antique Égyptien revivait dans le cophte, M. Robert pense que le Gaulois revit dans notre langue.

Terra, qui réalise 511, couvre l'idée de terre de mars, parce que, d'après les croyances antiques, Dieu avait créé le monde à l'équinoxe de printemps; et *Minerva*, qui donne également 511, est la symbolisation avec son costume national de la terre de mars; elle était surnommée *vierge*, parce que la terre était vierge au moment de la création. Comme, d'après les théogones, Dieu avait imprimé aux planètes leur mouvement périodique à partir de minuit à l'équinoxe du printemps, la chouette de Minerve symbolisait les ténèbres qui entouraient la terre à ce moment. Ἡ Αθηνᾶ couvrait la même idée; elle symbolisait la pensée de Ζεὺς ou la pensée divine, pensée qui produit en demeurant toujours vierge, etc. D'après M. Robert, *Æther*, divinité égyptienne, qui donne 910, est la nuit primordiale chantée par Orphée, et les mots νὺξ et *nox* réalisent 910.

Sol ... 1030, réalise l'idée de soleil de mars. Le soleil, l'astre par excellence, était signifié par l'unité 1, et 1030 donne

1 mars	686
1/2 —	343
+	1
	1030

M. le professeur Schweighæuser, retenu chez lui par une longue maladie, écrit à M. Comarmond une lettre, dans laquelle il discute savamment l'opinion de M. le Président de la Section sur les haches gauloises. M. Schweighæuser, qui n'a cessé de suivre avec intérêt la marche de la science, désire du moins par ce commerce épistolaire et par sa brochure, récemment distribuée aux membres de la Section, prendre part aux travaux du Congrès.

M. le professeur Schneyder présente, au nom du Lycée de Rastatt, un ouvrage intitulé : *De lege contra philosophos, imprimis Theophrastum, auctore Hoffmann.* Rastatt 1842.

M. Spach, Secrétaire de la Section, lit un mémoire sur l'époque de la construction de l'église de Haslach.

A l'aide des chartes émises par les évêques Conrad de Lichtenberg, Frédéric de Lichtenberg, Berthold de Bucheck et Frédéric de Blankenheim, il fixe les années 1274 et 1387 comme les deux points entre lesquels s'est élevé cet élégant édifice.

M. le professeur Lœbell, de Bonn, auteur d'un ouvrage

Digitized by Google

sur *Grégoire de Tours et ses contemporains*, lit un mémoire, écrit en allemand, sur la neuvième question d'histoire ainsi posée :

Quel est l'élément apporté par les Barbares à la formation de la civilisation moderne? M. Guizot a-t-il raison d'affirmer que c'est l'esprit d'indépendance et de liberté individuelle?

M. Lœbell montre les peuples germaniques, au moment de la conquête de l'empire romain, comme une race énergique, indomptée, violente; l'opposé, en un mot, des races romanes, civilisées, mais timides, rusées, fourbes, habituées au despotisme; il fait le tableau de l'action réciproque de ces deux races hostiles, l'influence que l'une exerce sur l'autre; il énumère les qualités et les vices que les Germains apportent aux peuples romans, ou qu'ils empruntent à leur tour de la race conquise.

Il renvoie à un ouvrage antérieurement publié par lui (intitulé *Grégoire de Tours et ses contemporains*), dans lequel il a exposé l'origine de ces rapports complexes de la race conquérante avec la race conquise dans les portions occidentales de l'empire romain.

Quant à l'esprit d'indépendance, apporté, selon M. Guizot, par les peuples barbares au sein de la civilisation romaine, M. Lœbell ne semble lui accorder qu'une part très-restreinte; selon lui, cet esprit d'indépendance avait toujours existé dans les provinces romaines; et si, dans les derniers siècles, il s'était assoupi, le plus léger souffle venu du dehors suffisait pour l'attiser et le réveiller de nouveau. Ce ne sont point les Germains qui ont apporté les premiers l'élément de la liberté individuelle; à chaque page de l'histoire ancienne (de l'Europe bien entendu) on en trouve des traces; la Grèce surtout en était imprégnée, à la différence du monde oriental, qui n'a jamais connu cette tendance de l'Occident à faire prévaloir et respecter la liberté et l'indépendance de l'individu.

M. Lœbell, toutefois, fait une concession majeure. Le monde antique n'a pas connu au même point que le monde moderne cette liberté individuelle; dans l'antiquité classique, c'est la ville, la bourgade, la province qui s'efforcent d'acquérir une existence indépendante, et qui pour atteindre ce but ne craignent point de se mettre en opposition avec l'ensemble du pays, avec la nation, dont elles ne sont que des fragments. Chez les races germaniques, au contraire, et dans les États formés par la fusion des Germains et des races romanes, c'est l'individu lui-même qui se pose comme tel, et qui aspire à une liberté illimitée, aux dépens de l'ensemble, aux dépens de la nationalité. C'est l'homme qui veut et sait être libre.

Cette concession restreinte, faite par M. Lœbell, est encore limitée par lui. Les vainqueurs Germains, répète-t-il, n'apportent point à ceux

Digitized by Google

seuls cette tendance; les éléments de cet esprit d'indépendance, de cet esprit d'individualisme étaient donnés par le temps, par une nécessité impérieuse, sans laquelle aucun fait historique ne saurait se produire. Après l'invasion des peuples barbares, la civilisation, un moment interrompue, dut se reconstruire par fragments, et procéder, si j'ose m'exprimer ainsi, du simple au composé.

Ici l'auteur entre dans des détails ingénieux sur le systéme de pondération et d'équilibre qui règne dans l'histoire. A cette occasion, M. Lœbell montre l'esprit d'individualisme représenté par les Germains en lutte avec l'esprit centralisateur, qui prévalait dans l'empire romain.

Il termine en émettant le vœu que notre époque s'applique à fondre et à réunir cette double tendance.

La Section vote l'impression de ce mémoire[1].

M. Richelet fait une communication verbale sur des antiquités romaines trouvées à Bergzabern; il appelle l'attention des amateurs sur des fragments de vases dont il démontre la fabrication très-récente.

M. Friry, de Remiremont, lit un mémoire sur la peinture à l'encaustique.

Le procédé, trouvé par l'auteur de ce mémoire, consiste à appliquer sur le tableau, à l'aide d'un pinceau, des cires colorées et fondues, d'attaquer ensuite ces cires à l'aide d'un fer chaud. M. Friry affirme que le fer qui pénètre ainsi dans l'intérieur des cires remplit parfaitement l'office d'un pinceau.

Après la séance, M. Friry est invité par M. le Président à faire des essais devant quelques membres de la Section.

Huitième séance. — Du 7 octobre 1842.

Rapporteur : M. SPACH, *Secrétaire.*

Sont présents au bureau : MM. Comarmond, Président; Richelet, Bæhr, Schirlin, Vice-présidents, et MM. les Secrétaires.

La séance est ouverte à huit heures un quart.

M. G. Soldan, professeur agrégé à l'Université de Giessen, lit un mémoire sur le culte et le procès des templiers.

M. Soldan examine plus spécialement la question suivante : *Le culte des templiers a-t-il existé comme culte spécial ?* et répond par la néga-

[1] Voy. les mémoires de la 5e Section, 2e vol.

Digitized by Google

tive. Quant à d'autres inculpations portées contre l'ordre, par exemple celle d'une réception à deux degrés, d'une initiation secrète, de mystères anti-chrétiens, de vices hideux, l'auteur du mémoire convient que l'instruction du procès des templiers semble établir ces points; mais qu'en examinant avec une scrupuleuse attention les détails du procès, la position de l'église et du royaume de France, on arrive à ne voir dans les accusations formulées contre les templiers qu'une grossière et brutale reproduction des attaques auxquelles les hérétiques ont été en butte pendant le moyen âge.

L'ordre des templiers, aux yeux de M. Soldan, est complétement innocent; ce n'est point l'ordre qu'il faut accuser d'avoir lui-même amené sa chute: il est tombé victime de l'avarice, de la cupidité de Philippe-le-Bel et de la faiblesse du pape.

M. Soldan met en lumière les contradictions flagrantes entre l'abominable hérésie dont on accuse les templiers et leur conduite noble, ferme, toute chrétienne et toute catholique pendant le procès et dans les tourments de la torture ou du supplice. L'auteur conclut ainsi : Il n'existait point de culte secret parmi les templiers; les aveux même des prisonniers ne méritent aucune croyance; car ils ne sont que le résultat de l'intimidation et le produit de l'influence royale.

Sur la proposition de M. Warnkœnig, la Section demande à l'unanimité que cet intéressant mémoire de M. Soldan soit traduit en entier et recommandé au Bureau central pour l'impression[1].

La lecture du travail de M. Soldan donne lieu à une remarque de M. With, inspecteur de la navigation et agent consulaire de France à Mannheim, sur un monument figuré, relatif au culte des templiers, dans un *Tempelhof*, près de Deux-Ponts.

M. Warnkœnig cite, à propos du mémoire de M. Soldan, un ouvrage de M. de Chambure, sur des manuscrits concernant la règle des templiers, et qui prouve aussi avec beaucoup d'évidence la non-culpabilité de l'ordre.

M. Richelet fait hommage à la Section d'un ouvrage de M. Spencer Smith, membre de la Société royale de Londres, intitulé: *Collectanea Gersoniana, recueil d'études, de recherches et de correspondances littéraires ayant trait au problème bibliographique de l'origine de l'imitation de Jésus-Christ*, Caen 1842. Ce volume renferme entre autres *un éloge des écrivains copistes*, dans lequel Gerson cherche à relever la position des écrivains de son époque.

[1] Voy. les mémoires de la 5e Section, 2e vol.

Digitized by Google

M. Comarmond observe à cette occasion que le tombeau de Gerson se trouve dans l'église de Saint-Paul, à Lyon.

M. Daguet, de Fribourg, monte à la tribune pour parler sur la onzième question d'histoire :

Quel est le résultat des recherches critiques sur l'histoire de Guillaume Tell?

M. Daguet remonte à Guillimann, père de l'école sceptique, et qui, le premier, prétendit que l'histoire de Tell était une invention du peuple suisse faite en haine du peuple autrichien. Mais Guillimann vivait auprès des archiducs autrichiens dont il était l'historiographe. M. Daguet relate ensuite l'ouvrage d'Uriel Freudenberger et de Haller (fils du grand Haller), qui publièrent en 1760, sous le voile de l'anonyme, leur *Guillaume Tell, fable danoise*. Ce livre qui prétendait, à l'aide de Saxo Grammaticus, reléguer l'histoire de Tell dans le domaine de la mythologie, fit en Suisse une immense sensation. Le bannissement fut prononcé contre les auteurs inconnus, et l'ouvrage brûlé par la main du bourreau. Balthazar, de Lucerne, et Zurlauben entamèrent une polémique à l'occasion de cette publication. L'orateur ne cite que pour mémoire le nom de Voltaire, qui niait l'existence de Tell comme il niait toute chose. Grâce à Jean de Müller, Tell remonte sur son piédestal. L'illustre historiographe suisse fixe la mort de Tell à l'an 1354, et le poëte Uhland immortalise par une ballade le fait héroïque, à la suite duquel le libérateur de l'Helvétie trouva la mort dans les flots[1].

De nos jours, Kopp, de Lucerne, essaya de nouveau de révoquer en doute l'existence de Tell : aussi l'a-t-on surnommé tour à tour le Niebuhr et l'Attila de l'histoire nationale.

Le professeur Kopp traite de révolte la conjuration du Grütli et étaye le système de Guillimann par de nouvelles recherches. Vers la même époque, Hüsely publie une dissertation latine dans laquelle il reproduit les arguments des défenseurs de Tell. Aujourd'hui l'opinion de Hüsely s'est un peu modifiée; il doute de la circonstance de la pomme posée sur la tête de l'enfant. Quant à l'opinion publique en Suisse, elle est fortement prononcée contre Kopp; on ne partage pas même l'opinion de Hüsely.

Après avoir discuté la valeur des écrivains qui ont tour à tour attaqué et défendu Guillaume Tell, M. Daguet pose trois questions :

1. Guillaume Tell est-il un personnage historique ou un mythe?

2. Tell a-t-il accompli tous les faits que lui prête la tradition historique?

3. Quel degré d'importance faut-il lui attribuer, s'il a réellement existé?

Quant à la première question, M Daguet pense que les écrits, les monuments et les traditions prouvent à la fois l'existence de Guillaume

[1] Tell périt en voulant sauver un enfant dans une inondation du Schæchen.

Digitized by Google

Tell. La chronique des barons de Klingenberg parle de lui, pas en détail, il est vrai, mais elle mentionne Tell comme un tyrannicide. Melchior Rüss, qui vivait vers 1499, raconte la même tradition. Dans les détails, Rüss ne se rencontre pas avec Tschudi; mais il suffit qu'il parle de Tell, qui a pu être connu par le grand-père du chroniqueur en question.

Un fait constaté, c'est que cent trente habitants de Bürglen, et qui tous ont connu ou entendu parler de Tell, ont assisté, en 1388, à l'érection de la chapelle construite en son honneur.

A partir de Rüss, tous les historiens parlent de Guillaume Tell. Jean de Winterthur, le cordelier et le chroniqueur, qui lors de la bataille de Morgarten était âgé de neuf ans, ne parle point du héros de Bürglen. Pour expliquer cette lacune ou cette réticence, il suffira de se dire que la Suisse alors n'était qu'un point imperceptible des domaines autrichiens, qu'elle se réduisait de fait à quelques pauvres vallées, et que la personnalité de Guillaume Tell pouvait ne pas avoir frappé Jean de Winterthur. Plus tard seulement, lorsque la confédération suisse vint à grandir, on se demanda quel avait été le point de départ de cet état de choses. Jean de Winterthur était d'ailleurs l'antagoniste des montagnards d'Uri, qu'il traite de rebelles; en bon Autrichien, il n'aime point à raconter les défaites des gouverneurs autrichiens.

M. Daguet discute ensuite la légende scandinave racontée par Saxo Grammaticus, et de laquelle on a voulu induire la non-existence de Guillaume Tell, parce qu'il se rencontre entre les gestes de ce dernier et ceux d'un héros scandinave du huitième ou neuvième siècle une analogie frappante. M. Daguet pense qu'aucune histoire ne subsisterait si l'on voulait détruire une tradition par cela seul qu'il existe dans un autre pays une tradition semblable. D'ailleurs la circonstance de la pomme n'est pas le seul fait dans l'histoire de Guillaume Tell, et cette circonstance est la seule qui se trouve être identique dans les deux traditions. Que signifieraient d'ailleurs tous les monuments construits en Suisse en l'honneur de Guillaume Tell? Auraient-ils été élevés pour ou contre lui? Tell a été, de l'aveu général, métayer à Bürglen; on cite même une fondation faite par lui en l'honneur d'une église. La tradition concernant Guillaume Tell est universelle; ces hommages auraient-ils été rendus à un fantôme?

M. Daguet discute aussi incidemment l'opinion qui fait sortir de Scandinavie les Suisses des cantons primitifs. En admettant que cette tradition soit vraie, et que les émigrés eussent emporté du Nord la tradition relatée par Saxo Grammaticus, cette migration n'aurait pu avoir lieu qu'au dixième ou onzième siècle, époque à laquelle la Scandinavie était encore idolâtre. Les Suisses auraient donc bâti des monuments religieux en l'honneur d'un héros illustre parmi leurs ancêtres païens?

M. Daguet conclut à l'existence de Tell. Quant à la seconde question, il pense que plusieurs détails de l'histoire de Tell sont contestables; il semble disposé à ne point croire authentique la circonstance de la pomme. Il discute aussi quelques détails de la navigation sur le lac, de l'arrivée

Digitized by Google

à Küsnacht; enfin, le nom de Gessler (Geissler) lui fournit le sujet d'une discussion piquante.

La troisième question, sur l'importance relative de Guillaume Tell, est résolue en ce sens par M. Daguet : que l'on a évidemment exagéré l'influence de Tell sur les destinées de la patrie. Les trois conjurés du Grütli pâlissent devant la figure de Tell, quoiqu'à vrai dire ce sont eux qui ont valu aux cantons primitifs la liberté et l'indépendance; ils pâlissent, parce que le peuple, amoureux du pittoresque et du merveilleux, s'est épris d'un homme héroïque, à la fois chasseur, archer et nautonnier.

Les applaudissements de l'assemblée accueillent cette brillante improvisation de M. Daguet.

M. Chauffour demande des explications sur la chronique des barons de Klingenberg.

M. Daguet s'en réfère à la chronique de Rüss, qui renferme la citation.

M. Stahl, professeur d'histoire au Séminaire protestant, fait quelques objections savantes au système patriotique de M. Daguet, et demande à développer son opinion. La parole lui est réservée pour la séance du lendemain.

M. Richelet, à l'occasion de la quinzième question d'histoire, donne quelques détails sur un ouvrage de M. Cauvin, président de l'Institut des provinces de France au Mans, qui s'occupe de la géographie historique du Maine, et dont le travail formera la première publication de l'Institut des provinces de France. M. Cauvin classe les communes par ordre alphabétique; il fait la synonymie des noms latins, et donne des extraits de chartes à l'appui; des pièces justificatives et des cartes géographiques seront annexées à l'ouvrage. Il serait désirable qu'un travail pareil se fît dans toutes les provinces de France.

M. Richelet prend congé de l'assemblée, en la remerciant dans les termes les plus obligeants de l'honneur qu'elle lui a fait en lui conférant la vice-présidence.

Neuvième séance (extraordinaire). — Du 7 octobre 1842.

La lecture du mémoire de M. l'abbé Latouche a excité l'intérêt des personnes présentes, qui ont exprimé le désir de

Digitized by Google

voir continuer l'exposition complète de son système de linguistique, et demandent que le Bureau de la cinquième Section fixe une nouvelle séance, afin que M. Latouche puisse développer sa méthode.

Dixième séance. — Du 8 octobre 1842.

Rapporteur : M. SPACH, *Secrétaire.*

Sont présents au Bureau : MM. Comarmond, Président; Bæhr, Schirlin, Vice-présidents, et MM. les Secrétaires.

La séance est ouverte à huit heures.

La parole est à M. Stahl, pour répondre à M. Daguet, de Fribourg.

M. Stahl annonce qu'il traitera le sujet de Guillaume Tell sous deux points de vue :

1. Celui de l'opinion reçue (ce qu'il appelle *la vulgate*) ;

2. Celui de l'histoire contemporaine, pour voir si celle-ci confirme l'opinion reçue.

M. Stahl récapitule l'histoire de la Suisse avant Guillaume Tell; puis il passe en revue les chroniqueurs et les historiens qui ont parlé du héros populaire de la Suisse.

Jean de Winterthur, le plus ancien chroniqueur contemporain de Tell, ne fournit rien sur le compte de celui-ci; donc M. Stahl le passe sous silence. Quant à la chronique des Klingenberg, il demande si ce nom représente un seul auteur, ou si c'est une chronique de famille. Quant à la date de la chronique, il est difficile de la fixer; M. Stahl la place entre 1420 et 1450. Les Klingenberg sont cités par Rüss d'une manière très-équivoque. Le Bernois Justinger est ignorant, sans ordre chronologique, du reste excellent raconteur.

Melchior Rüss s'appuie de Justinger pour rédiger sa chronique. Le même Rüss cite, comme autorité (en parlant de Tell), une chanson; il parle tantôt *des* gouverneurs, tantôt *du* gouverneur.

Rüss, qui écrit vers 1482, est suivi par Petermann et Etterlin (1510); c'est une répétition de Rüss.

Digitized by Google

Diebold Schillinger présente des variantes; ici c'est un comte de Seedorf qui a obligé Guillaume Tell de tirer la flèche en 1334; tandis que Rüss place le fait en 1314; le drame d'Uri place l'histoire de Tell en 1296. Il est inutile de nommer les autres chroniqueurs. Les études historiques et classiques commencent au seizième siècle. M. Stahl cite entre autres Stumpf, un auteur allemand, ecclésiastique, qui a passé sa vie dans le canton de Zurich, et qui a publié un ouvrage historique sur la Suisse, en 3 vol. in-fol. Mais Stumpf est dépassé par son contemporain J. Tschudi, vrai phénomène, un homme qui a passé la moitié de sa vie dans les affaires, et qui écrivit sa chronique, sa *Gallia comata*, vers 1550. Sa chronique commence à l'an 1000; elle a fixé la tradition de Tell.

Il existe aussi une composition dramatique sur Guillaume Tell, rédigée au commencement du dix-huitième siècle par un habitant d'Uri. Enfin, l'ouvrage de Jean de Müller parut en 1785.

Après cette revue sommaire des écrivains qui parlent de Tell et qui ont contribué à former sur son compte la vulgate ou l'opinion jusqu'aujourd'hui reçue, M. Stahl examine surtout la position des Suisses vis-à-vis de l'empire d'Allemagne, et demande si les Suisses ont pu être indépendants. Il faudrait sur cela des preuves évidentes. Tout ce que nous savons, c'est que des dignitaires impériaux gouvernaient le pays. Le silence le plus complet règne chez tous les écrivains contemporains sur tout ce qui touche aux quatre cantons. Nous sommes obligés de recourir au pays de Galles pour trouver une mention de la Suisse. Là vivait, en 1190, Tiralt, l'auteur kymrique d'une topographie de l'Irlande; à l'occasion d'un lac d'Irlande, Tiralt cite aussi un lac suisse.

Dans la lutte entre l'empire et le sacerdoce, le pouvoir impérial s'affaiblit aux extrêmes frontières; mais Rodolphe de Habsbourg, qui rétablit le calme et l'ordre dans l'empire, maintint aussi en Suisse l'antique pouvoir; et, après sa mort, Albert son fils sut de même faire respecter son autorité dans les cantons. Dans aucun diplôme il n'existe une trace du soulèvement de 1307; et si les Suisses n'étaient pas serfs de la maison d'Autriche, bien certainement ils étaient *ses sujets*.

Digitized by Google

Quant à l'histoire même de Tell, les chroniqueurs et les historiens la rapportent avec des variantes. Rüss, en parlant de la mort d'Albert d'Autriche, l'énonce ainsi : «Les Suisses se mirent en campagne et tuèrent Albert d'Autriche, près de Windisch !» Après un fait dénaturé de la sorte, Rüss ne peut plus mériter aucune confiance.

M. Stahl discute ensuite l'autorité de Jean de Müller, qui fait de Tell un métayer établi à Bürglen. Cependant aucun diplôme ne mentionne Tell. La charte de 1388, où il est question de la chapelle élevée en l'honneur de Tell, n'a jamais été publiée. Müller fait naviguer Tell jusqu'au Grütli, par un fœhn violent; puis, il le reconduit jusqu'à la chapelle (*Tellenplatte*); c'est une impossibilité matérielle et gratuite. Müller fait prendre terre à Gessler au château de Küssnacht, il n'a évidemment pu traverser le chemin creux (en venant du lac). Müller, enfin, en parlant de Jean-le-Parricide, affirme qu'on ignore comment mourut cet assassin. Or, en 1772, l'épitaphe de Jean-le-Parricide a été publiée, et l'on sait (par un passage du 9e volume de Muratori) qu'en 1312, à Pise, le duc Jean a été présenté à l'empereur Henri VII.

M. Stahl se résume. Un seul fait existe, raconté de deux manières par l'histoire et par la tradition; en d'autres termes, il est arrivé à Tell ce qui s'est passé dans l'histoire d'Attila, de Fingal, d'Arthur et de Charlemagne, qui se présentent aussi à la postérité sous deux faces différentes, non-seulement les hommes sont doubles, mais l'histoire elle-même est double.

Nous ne donnons que les contours de cette longue et savante improvisation, qui a été écoutée avec le plus vif intérêt par la Section.

M. Daguet réplique à M. Stahl :

«Il n'est pas étonnant, dit-il, que les Suisses n'aient point d'histoires contemporaines de Tell; le peuple suisse avait horreur des écrivains, des hommes à parchemin. Le silence de Justinger ne prouve pas grand'chose. Nicolas de Flue, le pacificateur de la Suisse, le pieux ermite, a bien certainement existé; cependant Diebold Schillinger, un auteur contemporain et témoin oculaire, puisqu'il a assisté à la diète de Stanz, ne dit pas un seul mot de Nicolas. La chronologie relative à Tell est embrouillée, il est vrai, mais il en est de même pour beau-

Digitized by Google

coup d'autres évènements. M. Stahl, d'ailleurs, semble se contredire, en traitant Tschudi d'abord d'auteur véridique, puis en lui reprochant ses contradictions et ses mensonges.

M. Daguet affirme qu'en 1106 déjà on trouve des citations du nom *Suisse*. Il finit par repousser l'inculpation lancée par M. Stahl contre les gouvernements suisses, qui n'auraient rien fait pour leur histoire nationale.

Le grand nombre de questions et de travaux qui restent encore à épuiser ne laissent point à M. Daguet le temps de développer ses objections contre le système présenté par M. Stahl.

M. le Président clot la discussion, qui a duré une heure et demie.

M. Comarmond cède le fauteuil à M. Schirlin, et monte à la tribune pour lire un mémoire sur la dernière question d'archéologie, ainsi posée :

On trouve dans le lit de plusieurs de nos rivières, et dans les terrains d'alluvion ou d'attérissement, des agglomérats ou des puddings, composés de brèches, de galets et de divers objets de facture humaine. Peut-on établir l'âge et la théorie de cette formation moderne? Quels avantages peuvent retirer l'archéologie et la géologie de cette réunion de débris et d'objets anciens trouvés dans les puddings modernes?

M. Comarmond commence par soumettre à la Section plusieurs morceaux de puddings de rivière, qui renferment des médailles romaines et des débris d'instruments. Puis il établit dans son mémoire la question suivante :

Si la présence de débris organiques variés, déposés dans le sein de la terre, est nécessaire pour reconnaître l'âge respectif de la couche dans laquelle ils reposent, ne serait-il point possible que depuis l'apparition de l'homme des objets travaillés par lui et déposés par lui ou enfouis par hasard dans le sol, pussent servir à fixer l'âge approximatif des formations contemporaines?

M. Comarmond résout cette question d'une manière affir-

Digitized by Google

mative, ayant observé lui-même, et fait retirer du lit de la Saône, dans l'intérieur de Lyon, des agglomérats qui renferment des débris de facture humaine: tels que tuiles, briques, vases, verres, quelques pierres fines, quelques camées, des outils en fer ou en bronze, des médailles, etc.

Des faits développés dans son mémoire il tire la conclusion:

1. Que la formation des puddings de certaines rivières conserve des antiquités qui ne seraient jamais arrivées à nous sans ce mode de réclusion; que les antiquités en fer, par exemple, enfouies dans des terres ou exposées à l'air se décomposeraient bien plus vite;

2. Que si la géologie vient au secours de l'archéologie, celle-ci, à son tour, peut venir en aide à la géologie, pour déterminer l'âge de certaines formations modernes.

Le mémoire de M. Comarmond sera recommandé au Comité central, pour porter à la publicité les faits aussi neufs qu'intéressants qu'il renferme[1].

M. le Vice-président Bæhr, professeur à l'Université de Heidelberg, a la parole sur la treizième question de philologie:

Les biographies attribuées à Cornélius Népos n'ont-elles reçu leur forme actuelle que dans le siècle de Théodose?

L'orateur, dans un exposé court et lucide, démontre qu'à l'exception de la vie d'Atticus et de Caton, les autres biographies ou *vitæ* n'appartiennent pas à Cornélius Népos. L'ouvrage parut pour la première fois au quinzième siècle sous le nom d'*Emilius Probus;* tous les codices nomment d'ailleurs Emilius Probus comme auteur. Ce grammairien vécut sous Théodose, c'est-à-dire vers la fin du quatrième siècle. Cependant, depuis le dix-septième siècle, l'opinion qui attribuait ces biographies à C. Népos, c'est-à-dire à un contemporain de Cicéron, avait prévalu. De nos jours seulement on a de nouveau revendiqué pour E. Probus la facture de ces biographies. Toutefois M. Bæhr ne pense point que l'on puisse reconnaître dans les *vitæ* un ouvrage du quatrième siècle; le style et la pureté du langage s'y opposent. Il est probable qu'Emilius Probus n'a fait qu'extraire l'ouvrage original de C. Népos, dans l'intention de composer un ouvrage élémentaire. Le but du grammairien du quatrième siècle a été bien rempli; car nous possédons dans son extrait ou dans son travail un véritable livre d'éducation qui, depuis quatorze cents ans, sert à l'instruction de la jeunesse.

[1] Voy. les mémoires de la 5e Section, 2e vol.

Digitized by Google

Un membre demande que les remarques de M. Bæhr soient recommandées à l'attention du Comité central, pour contribuer à leur propagation[1].

M. Hugot, archiviste-bibliothécaire de la ville de Colmar, fait une communication sur un travail, qu'il exécute sous les auspices de la ville de Haguenau, travail qui a pour objet le recueil et la publication des documents qui constatent l'existence politique des anciennes villes impériales d'Alsace (*Landvogtei* de Haguenau).

Il met sous les yeux de la Section le résultat des explorations faites par lui jusqu'à ce jour dans les archives des anciennes villes impériales d'Alsace.

La cinquième Section écoute avec intérêt les communications de M. Hugot; elle témoigne sa satisfaction de voir la ville de Haguenau occupée d'une entreprise aussi profitable à l'histoire locale, et elle émet le vœu que d'autres villes secondaires d'Alsace veuillent bien suivre cet exemple.

Onzième séance (extraordinaire). — Du 8 octobre 1842.

Dans la séance extraordinaire du 8 octobre, M. l'abbé Latouche a continué à exposer sa nouvelle méthode linguistique; il a démontré la clarté de son enseignement de la langue hébraïque, en présentant un de ses élèves, âgé de douze ans, qui a traduit avec facilité quelques passages de la sainte Bible.

Douzième séance. — Du 9 octobre 1842.

Rapporteur : M. SPACH, *Secrétaire.*

Sont présents au Bureau : MM. Comarmond, Président; Schirlin, Vice-président, et MM. les Secrétaires.

La séance est ouverte à huit heures et quart.

[1] Voy. les mémoires de la 5e Section, 2e vol.

Digitized by Google

Le procès-verbal est adopté avec une légère modification.

M. le Vice-président Schirlin, professeur au Séminaire diocésain, a la parole sur la dix-septième question d'histoire, ainsi conçue :

L'historiographe, pour écrire l'histoire d'une nation, doit-il se placer au point de vue subjectif de sa propre religion et de sa nationalité? ou bien doit-il se mettre au point de vue de l'époque qu'il raconte? ou bien le point de vue du cosmopolitisme philosophique doit-il être adopté par lui de préférence?

L'orateur, après des considérations générales, répond d'une manière négative à la première question. Le culte de l'historien doit être celui de la seule vérité. L'historien doit être attaché à sa religion et à sa nationalité; mais du moment qu'il écrit, il ne doit se souvenir que de la magistrature élevée qu'il est appelé à exercer. Le point de vue de l'historien doit être purement scientifique et philosophique.

A la seconde question, M. Schirlin répond affirmativement. Toutefois l'historien ne doit point s'emprisonner dans le point de vue de l'époque qu'il décrit. Il faut que la science de son époque lui serve de flambeau, pour éclairer l'histoire du passé.

Quant à la troisième question, l'auteur l'affirme de la manière la plus explicite. L'expérience individuelle de l'historien s'agrandit de l'expérience du genre humain.

L'impression de ce mémoire est votée à l'unanimité [1].

M. Baum prend la parole sur le même sujet : il pense qu'il faut distinguer l'historiographie de l'investigation historique. Le but principal de l'historien, c'est d'échauffer le cœur et d'élever l'esprit. Pour résoudre cette question, il faudrait passer en revue tous les historiens de tous les temps. Le bon historien ne peut abdiquer sa nationalité s'il veut intéresser. L'historien passionné, tout en faisant la juste part à la vérité, exercera plus d'influence que l'historien placé au-dessus de toute considération de nationalité.

Quant à la deuxième question, l'orateur pense qu'en tout cas l'historien doit se placer au point de vue de l'époque décrite par lui, et ne point appliquer les principes de son propre

[1] Voy. les mémoires de la 5e Section, 2e vol.

Digitized by Google

temps, parce qu'il arriverait à être souverainement injuste. Le cosmopolitisme philosophique n'a point de base.

Pour défendre sa thèse de l'historien passionné, M. Baum caractérise Jean de Müller, et le défend contre les inculpations dont il a été l'objet dans la séance d'hier.

En résumé, il faut réunir les trois points de vue, et ne point écrire l'histoire comme une chronique, ni la traiter comme une simple formule philosophique.

M. Schirlin fait quelques remarques sur l'improvisation de M. Baum; il pense se rencontrer avec lui, si ce n'est pour les termes, du moins pour le fond. La philosophie, selon lui, ne tend à exclure aucune vérité; mais seulement à spiritualiser ou à idéaliser les faits.

M. Warnkœnig cherche à concilier toutes les tendances. L'historien doit allier la peinture des faits avec le raisonnement. L'historien doit être psychologue, posséder l'ensemble des faits matériels et des faits intellectuels. On peut fort bien écrire l'histoire d'une manière à la fois objective et philosophique, en observant les lois susmentionnées. Pourvu que l'historien ait égard à ce que l'orateur appelle les nécessités historiques, il réunira toutes les tendances.

M. Daguet fait encore quelques observations sur les différentes classes d'historiens, sur les historiens raconteurs, les historiens juges et les historiens juste-milieu, qui réunissent les deux tendances. Jean de Müller est de ce nombre. L'historien *type* ne peut être que l'historien philosophe, sans exclure pour cela les autres tendances historiques.

M. le Président clot la discussion.

M. J. J. Simon, bibliothécaire de la ville de Saint-Dié, parle sur les monuments celtiques ou druidiques de la Lorraine, près Saint-Dié, surtout sur un monument désigné dans le pays sous le nom de *temple des Juifs*.

M. le Président engage M. Simon à faire une monographie sur ces monuments.

M. H. Robert fait quelques remarques archéologiques sur l'âge présumable des monuments dont parle M. Simon; il pense, puisque le fer y a touché, que ce sont des monuments de l'époque gallo-romaine.

Digitized by Google

M. With, agent consulaire de France à Mannheim, a la parole sur quelques figures allégoriques des cathédrales de Strasbourg, de Worms, de Fribourg et de Bâle. Les statues dont il s'agit sont celle de l'impureté, qui détruit les temples, et celle de la piété ou de la foi, qui les élève. M. With entre à ce sujet dans des détails d'un grand intérêt.

Le même orateur soumet à l'assemblée la proposition de faire auprès de qui de droit des démarches pour obtenir que la pierre tumulaire d'Erwin de Steinbach soit enlevée du lieu peu convenable où elle est posée en ce moment, et qu'une place honorable soit assignée, dans l'intérieur de l'église, à l'architecte d'un monument qui permet aux mortels de frapper à la porte des cieux.

La Section prend en considération la proposition de M. With.

MM. Baum, Reuss et Louis Spach ont été nommés membres de la Commission de la Société encyclopédique des bords du Rhin.

M. Comarmond, avant de clore la Session, remercie l'assemblée de l'honneur qu'elle lui a fait en le portant à la présidence.

La cinquième Section vote des remercîments à son Bureau.

Digitized by Google

SIXIÈME SECTION.

PHILOSOPHIE, MORALE, ÉDUCATION, LÉGISLATION.

Première séance. — *Du 29 septembre 1842.*

Rapporteur: M. WILLM, *Secrétaire.*

La sixième Section s'est réunie pour la première fois, aujourd'hui, le 29 septembre, à neuf heures et demie du matin, à la salle de la Faculté des Lettres, sous la présidence provisoire de son Secrétaire.

Avant de procéder à la nomination du Président et des Vice-présidents, on convient du mode qu'on suivra dans cette opération. Il est décidé qu'on élira par un seul et même scrutin le Président et trois Vice-présidents, et que celui des quatre candidats qui obtiendra le plus de voix sera proclamé Président.

Nombre de votants 162

Ont obtenu :

MM.	WARNKŒNIG	114 voix.
	BRUCH	110
	SCHOLZ	81
	LECERF	72
	VIVIEN	32
	GUERRIER DE DUMAST	23
	Le docteur DIETRICH	22
	DELCASSO	20

En conséquence sont proclamés Président et Vice-présidents de la sixième Section :

M. WARNKŒNIG, professeur en Droit à l'Université de Fribourg (grand-duché de Bade).

Digitized by Google

MM. Bruch, doyen de la Faculté de Théologie protestante.
Scholz, professeur à la Faculté de Théologie catholique de Bonn.
Lecerf, ancien avocat-général, professeur honoraire à la Faculté de Droit de Caen.

M. le professeur Warnkœnig, après avoir pris possession du fauteuil par une allocution accueillie aux applaudissements de l'assemblée, et après avoir invité ses collègues à venir prendre place auprès de lui, fait donner lecture des questions soumises à la Section, et appelle MM. les membres à s'inscrire sur les différentes questions à la discussion desquelles ils désirent prendre part.

Se sont fait inscrire :

Pour la première question de philosophie, MM. Naville et Willm; pour la seconde, M. Naville; pour la troisième, MM. Willm et Naville; pour la sixième, M. Charles Schmidt; pour la septième et la huitième, M. Bruch; pour la neuvième, M. Gilliot, d'Erstein; pour la dixième, M. Busch.

Pour la troisième question d'enseignement et d'éducation, MM. Bruch et Hennequin; pour la quatrième, M. Bruch; pour la sixième et la neuvième, M. Fritz; pour la treizième, MM. Naville, Bruch, Hoffet et Fritz; pour la quatorzième, MM. Fritz et Bruch; pour la quinzième, M. Fritz; pour la seizième, M. Naville; pour la vingtième, MM. Mayer, de Livourne, et Willm; pour la vingt et unième, MM. Willm et Lecerf; pour la vingt-troisième, MM. Morel, Selligsberger et Piroux.

Pour la première question de législation, MM. Warnkœnig, Lecerf, Hepp et Welcker; pour la deuxième, M. Bruch; pour la troisième, par l'envoi d'un mémoire, M. C. S. Zachariæ, conseiller intime, professeur en Droit à l'Université de Heidelberg; pour la quatrième, MM. Willm, Lecerf et Hepp; pour la cinquième, M. Lobstein père; pour la sixième, M. Hepp; pour la septième, M. Lecerf; pour la huitième, MM. Lecerf et Ch. Drion; pour la neuvième, M. Lecerf; pour la onzième, MM. de Pompéry et Hennequin; pour la douzième, M. Lecerf; pour la treizième, MM. Warnkœnig et Hepp; pour la quatorzième, MM. Lecerf et Hepp.

Plusieurs membres demandent qu'il soit formé une sous-section pour les questions de législation. Cette demande n'est pas admise par la majorité de l'assemblée, qui décide que toutes les questions seront traitées devant toute la Section réunie.

L'assemblée procède ensuite à la fixation de l'ordre géné-

Digitized by Google

ral dans lequel seront discutées les questions du Programme. Après une assez longue discussion, la Section arrête que les questions seront toutes traitées dans l'ordre où elles sont inscrites au Programme; de telle sorte que celles qui n'auront pas été discutées à leur tour faute d'orateurs inscrits, seront toujours à l'ordre du jour, et pourront chaque fois être reprises.

Plusieurs nouvelles questions ayant été proposées, la Section décide, conformément au règlement général du Congrès, que les propositions seront soumises au préalable à la Commission centrale permanente.

L'assemblée arrête enfin que la Section discutera à tour de rôle une question de philosophie ou de morale, une question d'enseignement et d'éducation, et une question de législation.

En conséquence sont mises à l'ordre du jour pour demain :

1. Les deux premières questions de philosophie, comme pouvant être traitées ensemble à cause de leur intime connexité;

2. La première question d'enseignement, et à son défaut, la seconde ou la troisième.

3. La première question de législation.

Il est convenu, comme conséquence naturelle de cette décision, que si la discussion d'une ou de deux questions prenait tout le temps consacré à une première séance, la question mise à l'ordre du jour après celle-là, sera discutée la première dans la séance suivante.

La séance est levée à midi.

Deuxième séance. — Du 30 septembre 1842.

Rapporteur : M. WILLM, *Secrétaire.*

La sixième Section a tenu sa seconde séance aujourd'hui 30 septembre, de neuf heures et demie à midi, sous la présidence de M. Warnkœnig, assisté de MM. les Vice-présidents Bruch, Scholz et Lecerf.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté sans réclamation.

Digitized by Google

Le Secrétaire donne lecture de plusieurs questions nouvelles proposées par divers membres, et approuvées par la Commission centrale permanente :

M. Fayet, professeur de mathématiques au collége de Colmar, demande à faire à la Section quelques communications sur la statistique criminelle de la France, principalement sur les *verdicts* du jury et des tribunaux correctionnels depuis 1825, et sur les *condamnations avec circonstances atténuantes* depuis 1833; sur la *profession des accusés* devant les assises depuis 1829; sur le nombre toujours croissant des *récidives* depuis 1826; enfin sur la marche de la criminalité en France depuis 1825.

Toutes ces notes sont extraites d'un travail que M. Fayet va publier sous le titre d'*Essai sur la statistique intellectuelle et morale de la France.*

Le même demande la permission de communiquer à la Section un tableau contenant les principaux éléments de la statistique physique, morale et intellectuelle des deux départements de l'Alsace.

L'assemblée décide qu'elle entendra M. Fayet dans sa séance de lundi prochain.

M. le docteur Richard, directeur de l'asile des aliénés de Stephansfeld, demande à soumettre à la sixième Section *quelques considérations sur le travail et le régime moral dans les asiles d'aliénés et sur la nécessité d'un patronage pour les aliénés indigents guéris.*

Cette lecture est classée à la suite des questions de philosophie et de morale.

Enfin M. Mayer, président de l'académie de Livourne, propose la question suivante :

Existe-t-il un principe commun qui doive lier entre elles les institutions d'éducation, de bienfaisance et de punition ?

Cette question sera discutée à la suite de celles qui sont inscrites sous la rubrique d'enseignement et d'éducation.

Plusieurs ouvrages ont été présentés à la Section :

L'Orateur, par M. de Roosmalen, 2e édit. Paris 1842.

Traité sur la religion, traduit de l'allemand de Kant, par M. Lortet, de Lyon, avec une introduction par M. Bouiller. 1841.

Esquisse d'un système d'instruction et d'éducation, par M. Fritz; 3 vol. Strasbourg 1841-1842.

La morale de l'enfance, par M. Morel de Vinde. 1834.

Comparaison de la situation de l'instruction primaire en 1837 *et* 1840, par M. Fayet.

Digitized by Google

Enfin, M. Lortet dépose sur le bureau quelques exemplaires d'une lithographie représentant l'*établissement gymnastique de Genève*.

Conformément à l'ordre du jour, la parole est ensuite accordée à M. le pasteur Naville, de Genève, pour la lecture d'un mémoire relatif aux trois premières questions de philosophie, concernant l'éclectisme et la critique philosophique.

M. Naville commence par dire que les idées qui se rattachent aux mots *éclectisme français* lui paraissent très-confuses, confusion dont il a cru remarquer des traces dans la rédaction même des deux premières questions du Programme. Pour éclaircir ces idées, il va faire quelques distinctions jusqu'ici négligées selon lui. Il présentera ses observations sous forme de réponse aux attaques dont l'éclectisme français a été l'objet de la part de M. Bautain, dans le discours préliminaire qui précède sa *Psychologie expérimentale*.

Abordant la question même, M. Naville expose sommairement les vues de M. Cousin. Dans ces vues, qui constituent l'éclectisme français, l'orateur distingue trois choses : la *méthode*, le *système*, le *travail critique*. La méthode est celle de l'observation intime; le système, c'est l'ensemble des faits de conscience et des conséquences qu'on peut déduire de ces faits; le travail critique a pour objet de rechercher, à l'aide du critérium fourni par la conscience, la part de vérité qui se trouve en tout système : c'est à ce travail que M. Naville propose de réserver exclusivement le nom d'*éclectisme*.

L'éclectisme n'est pas un système, et selon les règles qu'il suit, il peut conduire à des résultats différents. Ce n'est pas une méthode; car, loin de conduire à un système, le travail éclectique suppose déjà un mystère arrêté. Mais à quoi sert-il alors? De contre-épreuve ou de critique pour les systèmes historiques; c'est surtout un instrument nécessaire à l'histoire de la philosophie. C'est ainsi que M. Cousin lui-même a d'abord envisagé l'éclectisme; plus tard seulement il a confondu sous le même nom et l'observation intime et le travail critique. De là surtout les attaques dont il a été l'objet. M. Naville défend la philosophie de M. Cousin contre les attaques de M. Bautain, qui lui reproche 1° de n'être qu'un amas confus d'idées incohérentes; 2° de manquer d'un criterium de la vérité et de mêler le vrai avec le faux; 3° de réduire les principes rationnels à n'être que des faits généralisés; 4° d'être impuissante pour rendre raison des vérités objectives.

M. Naville repousse successivement ces quatre reproches. Il montre quant au premier que l'accusation d'incohérence ne saurait atteindre l'éclectisme ni comme méthode, ni comme système, ni même comme travail critique. La seconde accusation non plus n'est fondée ni quant à la méthode, ni quant au système, ni quant à l'éclectisme proprement dit contre lequel elle est surtout dirigée.

Avant de passer aux deux dernières accusations soulevées par M. Bautain contre la philosophie de M. Cousin en même temps que contre la philosophie écossaise, M. Naville s'arrête un instant pour se résumer et

Digitized by Google

pour répondre en passant d'une manière plus directe aux deux premières questions du Programme : ces réponses résultent, selon lui, de tout ce qui précède. Il répond en même temps à la troisième question, concernant la critique philosophique sans système arrêté; il applique ses principes à cet égard à l'utilitarisme, au système de Loke, à celui de Rosmini, et établit cette règle : plus la doctrine soumise à notre critique est complète, plus il importe, pour la juger, de posséder déjà sur les matières qu'elle traite d'idées déterminées.

Après avoir ainsi répondu incidemment aux trois premières questions du Programme, l'orateur revient à sa réfutation des reproches que M. Bautain a dirigés contre la philosophie écossaise et les vues de M. Cousin.

Le troisième reproche tombe évidemment sur la méthode de l'observation psychologique, qu'il accuse d'assimiler la philosophie rationnelle à la physique, et de ne produire qu'un système d'empirisme, objection faite également par M. Le Roux, et qui a beaucoup d'affinité avec les attaques de Hume contre le principe de causalité. M. Naville fait ressortir ce qu'a de singulier cet accord sur ce point de trois penseurs aussi opposés que le sont MM. Bautain, Le Roux et Hume. Répondant à l'objection, il montre la différence qui existe entre la généralisation par laquelle on détermine les lois de la nature physique ou psychologique, et celle au moyen de laquelle on pose un principe rationnel. La première se fait par la comparaison de plusieurs faits et l'abstraction; la seconde s'élève sur un seul fait duquel on dégage l'élément transcendant, nécessaire et comme tel universel : à proprement parler on ne généralise pas; on ne fait que reconnaître un élément général préexistant. C'est par un abus de langage qu'on a appliqué la qualification d'*empirique* à ce procédé.

La quatrième accusation dirigée contre la méthode psychologique d'être impuissante pour rendre raison des vérités objectives, n'est pas plus fondée selon M. Naville : les éléments de raison que nous révèle notre conviction, nécessairement *subjective*, sont précisément ce avec quoi nous avons prise sur le monde objectif, et ces éléments présentent des caractères qui ne permettent pas de les confondre avec le moi et ses modifications; l'individu ne peut s'élever au-dessus de ses facultés qu'au moyen de ses facultés même. Prendre son point de départ hors de soi pour arriver à la vérité des choses objectives, c'est aboutir nécessairement à un scepticisme passif et absolu. Pour faire voir dans quelles inconséquences se jettent ceux qui prennent leur point de départ hors de la raison tout en raisonnant, il prend pour exemple la proposition de M. de Lamennais, que nous ne pouvons croire raisonnablement à notre existence qu'autant que nous croyons en Dieu : il lui reproche surtout de confondre sans cesse l'ordre logique de la formation des idées avec l'ordre antologique de la production des substances, et lui renvoie l'épithète d'absurde que le célèbre écrivain a lancée contre ses adversaires.

M. Naville finit par relever une dernière accusation plus grave, dirigée contre l'éclectisme par M. Bautain. Selon lui, M. Bautain reproche

Digitized by Google

à cette philosophie l'indifférence morale. L'orateur s'applique à démontrer que ce reproche d'*immoralité* retombe à bien plus juste titre sur le système professé par l'école à laquelle appartient M. Bautain, puisqu'on ne saurait infirmer l'autorité de la conscience psychologique sans détruire en même temps celle de la conscience morale.

La lecture de ce mémoire est à plusieurs reprises interrompue par des applaudissements. La Section est unanime pour réclamer pour le discours de M. Naville l'honneur d'être reproduit dans une des assemblées générales du Congrès [1].

M. Naville ayant reproché aux deux premières questions du Programme d'être rédigées d'après des idées un peu confuses sur l'éclectisme, M. Willm, Secrétaire de la Section, demande la parole pour justifier cette rédaction, surtout en ce qui concerne la première question. Il dit que l'éclectisme français n'est pas une simple méthode; que c'est un travail critique, ayant pour règles des principes fournis par l'observation psychologique, et tendant par là même à un système qui puisse devenir ce que Leibnitz a appelé *quædam perennis philosophia :* que c'est un système auquel on arrive par un travail critique exercé sur les systèmes de philosophie au moyen de principes fournis par l'analyse de la conscience ou de la nature raisonnable de l'homme, considérée comme infaillible.

Après M. Willm, la parole est accordée à M. le chevalier Laur Martini, professeur en médecine à l'Université de Turin, qui présente des réponses à la première et à la seconde question du Programme. Ces réponses, à cause de leur concision, se refusent à l'analyse : elles seront textuellement insérées dans le procès-verbal.

En voici la teneur :

1re Question : *Définir l'éclectisme en général, et en particulier l'éclectisme français au dix-neuvième siècle. Comparer ce dernier, comme méthode, avec celui qui semble résulter de la philosophie de l'histoire de l'esprit humain, selon Hégel.*

L'éclectisme, selon son étymologie, est un choix de tout qui est ou qui semble meilleur dans tous les systèmes.

Potamon, d'Alexandrie, est le fondateur de l'éclectisme. Juste Lipse,

[1] Voy. les mémoires de la 6e Section, 2e vol.

Digitized by Google

peu avant Descartes, donna un éclectisme à sa manière, qui tendait à concilier le catholicisme avec le protestantisme.

M. Cousin, dans notre siècle, se fit chef d'une école qu'il nomma *éclectique*. Reid et Dugald-Stewart avaient donné l'empirisme de la conscience; Kant, l'idéalisme critique ou transcendental; Fichte, l'idéalisme transcendental, ou théorie de la science; Schelling, l'absolu ou l'identique; Hegel, l'être-idée, ou l'idéalisme absolu. L'empirisme matériel ou le sensualisme était presque oublié. M. Cousin entreprit la conciliation des écoles écossaise et allemande; cependant il ajouta beaucoup de son fond.

M. Le Roux composa un long article, qu'on peut bien dire un ouvrage, dans l'Encyclopédie nouvelle; mais son but est plutôt une censure outrageante et personnelle qu'une critique raisonnée.

Nous avons ici trois choses à remarquer :

1. L'éclectisme est un impossible, pour ne pas dire un absurde.

2. La doctrine de M. Cousin n'est pas éclectisme.

3. Regardée comme psychologie, elle est très-digne d'éloges : mais elle ne donne point la philosophie.

Venons aux preuves.

I. Les systèmes philosophiques doivent être examinés dans leur esprit, ou, pour me servir du langage de l'école, dans leur forme. Or, l'empirisme, le rationalisme, le scepticisme, enfin toutes les vérités qui en dérivent ont une forme, une essence tout à fait différente : donc la conciliation est impossible.

On m'objectera peut-être que tous les systèmes ont des vérités, que la vérité est toujours vérité.

Je réponds que dans chaque système toutes les propositions dépendent d'un point : si ce point, ce fondement est une erreur, nécessairement tout le reste est fautif.

II. La doctrine de M. Cousin ne peut pas être considérée comme un éclectisme. En effet, il parle toujours du moi, de l'entendement, de la conscience, de la volonté, de la liberté. Il est bien vrai que nous lisons : Dieu, nature, ordre, raison impersonnelle; mais on ne peut pas dissimuler qu'il touche à peine l'objet, qu'il ne l'examine pas du tout.

III. L'essence de la philosophie est la connaissance de l'objet : la psychologie ne peut être qu'une science propédeutique, une préparation. Cependant, si on veut la considérer comme une partie de la philosophie, on devra toujours établir que l'ontologie est la partie essentielle.

Hégel donna un panthéisme : or, dans tout panthéisme on confond ensemble non-seulement le sujet et l'objet, mais Dieu et la nature. Ainsi je crois qu'on ne peut pas à la rigueur comparer le Cousinisme avec l'Hégélisme. Cependant, je dirai que la doctrine de M. Cousin, du côté de la psychologie, est très-utile; qu'elle est imparfaite, parce qu'elle n'examine pas sévèrement l'objet: que l'Hégélisme est fondé sur l'erreur.

2° Question : *En quoi consiste l'éclectisme français de nos jours? Diffère-t-il de l'éclectisme qui, en Allemagne, a pré-*

Digitized by Google

cédé l'avènement de Kant, et jusqu'à quel point répond-il aux besoins des penseurs de notre époque? La science, en poursuivant cette direction, pourra-t-elle se garantir des aberrations pratiques du scepticisme, d'une part, et de la confusion théorique du syncrétisme, d'autre part?

M. Cousin consulta Reid et Kant; il y ajouta beaucoup de son propre fond; il appela son école du nom d'*éclectique*.

A mon avis, la doctrine de M. Cousin est un peu du psychologisme. On parle toujours du moi, tandis qu'en philosophie on demande le non-moi.

En Allemagne, peu avant Kant, Sulzer réunit la spéculation et l'expérience; Mendelssohn, Garve invoquèrent la psychologie et l'esthétique; Tetens proposa l'objectivité de la vérité; Lessing et Herder examinèrent avec une critique très-profonde les systèmes philosophiques; Feder analysa le cœur de l'homme.

Cette période est appelée celle de l'éclectisme de l'Allemagne; mais on voit que chaque philosophe marchait à part.

On ne pouvait pas regarder comme éclectique ni Spinosa, ni Leibnitz: le premier est panthéiste, le second rationaliste.

Les penseurs de notre époque ont senti l'absurdité du sensualisme; l'école écossaise laisse à désirer l'origine des connaissances. Kant abaisse trop la raison, et l'entraîne vers le scepticisme; le panthéisme est trop contraire aux témoignages de la conscience et à la morale, pour pouvoir satisfaire. Ces doctrines contradictoires ne peuvent pas servir de fondement à un système qu'on voudrait appeler éclectisme.

Pour procéder avec sûreté, il faut consulter la conscience et la raison; mais en même temps consulter la révélation.

Leibnitz nous a donné un exemple admirable.

La révélation n'impose pas un esclavage brutal; elle est toujours disposée à donner les motifs de crédibilité.

Invoquons encore une fois le docte Leibnitz : il démontre la conformité de la raison avec la foi.

M. L. Montet, licencié en théologie, de Montauban, fait quelques observations sur le mémoire lu par M. Naville. Il ne voit que deux choses dans la philosophie de M. Cousin : une méthode et un système. M. Naville pense que le reproche d'incohérence, d'indécision ne peut pas être adressé à l'éclectisme, soit qu'on le considère comme une méthode, soit qu'on désigne par ce mot un système philosophique arrêté. Il a essayé de montrer que si en effet ce reproche n'atteint pas la méthode de M. Cousin, il tombe de tout son poids sur l'ensemble des principes dogmatiques de ce penseur et des

Digitized by Google

hommes de son école, et il a cité, pour établir son opinion, deux exemples : 1° l'idée que se font les éclectiques de la raison et la définition qu'ils en donnent, définition qui est obscure, embarrassée, reposant plutôt sur une hypothèse que sur une base psychologique ou logique; 2° la manière dont M. Cousin et ses adeptes comprennent les rapports du monde avec Dieu, manière vague, mal déterminée, qui les a fait accuser, non sans quelque apparence de raison, tantôt de panthéisme, tantôt d'admettre la nécessité de la création et son existence indépendante d'un Dieu créateur.

M. Naville, dans sa réplique, dit qu'il n'a entendu ni adhérer à la philosophie de M. Cousin, ni la réfuter; qu'il a seulement voulu examiner et repousser les reproches que lui a adressés M. Bautain.

La discussion des deux premières questions pourra être reprise à l'occasion de celle dont la troisième sera prochainement l'objet.

Personne n'ayant demandé la parole sur les deux premières questions d'éducation, M. le Président déclare ouverte la discussion sur la première question de législation :

Qu'est-ce que le droit naturel?

M. Warnkœnig ouvre la discussion sur cette matière par un discours où il expose l'historique de la question, et il la précise en ces termes :

1. Y a-t-il une science de droit naturel, ou la science qui porte ce nom devrait-elle en porter un autre?

2. Si une telle science est possible, quelles sont les questions scientifiques qui doivent être résolues par elle?

Il établit qu'en affirmant la première de ces questions, on peut demander :

1. Existe-t-il un droit naturel, comme droit proprement dit, et fondé sur des principes bien déterminés, droit qui n'ait d'autre sanction que celle de la *raison humaine*, mais tout aussi obligatoire qu'un droit prescrit par le législateur, et que l'on doive considérer comme une législation primitive, absolue et universelle du genre humain?

2. Ou bien y a-t-il seulement des principes de justice éternelle que la raison prescrive comme règles de la morale sociale, mais qui ne soient obligatoires comme droit que lorsque le pouvoir les a sanctionnés?

3. Ou y a-t-il un droit naturel dans un autre sens, et dans ce cas, quelle idée doit-on y attacher?

Digitized by Google

4. Ou, enfin, doit-on rejeter tout à fait l'idée d'un droit naturel, et dans ce cas, quelle base philosophique donnera-t-on au droit?

Cette question sera reprise demain, dès l'ouverture de la séance, et la discussion sera suivie, s'il y a lieu, de celle d'une question d'éducation.

La séance est levée à midi.

Troisième séance. — Du 1er octobre 1842.

Rapporteur : M. CATOIRE, *Secrétaire.*

La séance est ouverte à neuf heures et demie, sous la présidence de M. Warnkœnig, assisté de MM. les Vice-présidents. M. Willm, Secrétaire de la Section, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; ce procès-verbal est adopté.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur la première question de législation ainsi conçue : *Qu'est-ce que le droit naturel?* discussion ouverte dans la séance précédente par un discours de M. Warnkœnig.

M. le professeur Welker, de Fribourg, inscrit sur la question, a la parole.

Dans un discours incisif et chaleureux, plusieurs fois interrompu par des applaudissements unanimes, l'orateur, qui s'exprime en allemand, après avoir annoncé qu'il ne s'en tiendra pas à une définition purement formelle ou nominale, analyse son sujet sur quatre points : l'*idée*, la *réalité*, la *source* et l'*usage du droit naturel;* et il parcourt rapidement la carrière qu'il s'est ainsi tracée.

Et d'abord à la première question : qu'entend-on par droit naturel? l'orateur répond que c'est un droit fondé sur la nature de l'homme, également distinct de la morale par son caractère extérieur, et du droit positif par son universalité.

La deuxième question : existe-t-il un droit pareil? lui semble résolue par l'assentiment universel des peuples auquel ne s'opposent que les voix isolées de quelques sceptiques, parmi lesquels figurent les chefs de l'école historique en Allemagne; ce droit a été réalisé par la révolution française, et cette réalisation du droit naturel a régénéré le monde.

Quant à la troisième question, celle des sources du droit naturel, l'orateur convient qu'ici les opinions sont si divergentes que la notion

Digitized by Google

même de ce droit s'est souvent faussée, et qu'elle semble parfois défaillir complétement; mais il établit que ce droit se retrouve tout entier par la voie de l'analyse dans les résultats de l'expérience universelle. Enfin l'usage et la valeur du droit naturel sont de servir à la fois à comprendre le droit positif et à le critiquer. En résumé, le droit naturel est le fondement de la société; c'est la règle de son développement et la condition de son progrès. L'Allemagne, aujourd'hui surtout, a besoin de revenir à ce droit; il est à déplorer que les principes de l'ancien droit étant tombés, ceux d'un droit nouveau ne soient pas encore posés. La France, sous ce rapport, est à la tête de la civilisation moderne : c'est chez elle que les éternels principes du droit naturel sont réalisés. Qu'elle avance en paix dans cette voie et la reconnaissance du monde civilisé lui sera de plus en plus assurée [1].

Ce discours est couvert des plus vifs applaudissements. Un membre de la Section propose que l'orateur soit invité à le reproduire devant l'assemblée générale. Cette proposition est accueillie par acclamation.

M. le professeur Lecerf, de Caen, succède à M. Welker, et s'attache à établir que si la sanction extérieure est le caractère essentiel du droit, il n'existe pas un droit naturel distinct du droit positif, susceptible d'un enseignement et d'un usage distincts; que dès lors ce qu'on nomme *droit positif* n'est que l'application du droit naturel à une situation particulière, et que réciproquement ce qu'on nomme *droit naturel* n'est que la philosophie du droit positif.

M. Drion, président du tribunal de première instance de Schlestadt, prononce un discours dans lequel il insiste sur la réalité du droit naturel, en s'attachant à fixer sa place intermédiaire entre la morale et le droit positif, et en substituant, pour éviter les équivoques, à la dénomination de *droit naturel*, celle de *philosophie du droit*.

Ici s'engage entre les deux thèses mises en avant, d'un côté par MM. Welker et Drion, de l'autre par M. Lecerf, une discussion très-animée, à laquelle prennent part MM. Rauchenplatt, Daguet, Warnkœnig et Buss.

M. Lecerf, pour nier la distinction du droit naturel et du

[1] La rédaction regrette vivement que M. le professeur Welker se soit refusé à l'insertion dans le Compte-rendu d'un discours qui, par la profondeur des idées comme par la nouveauté des aperçus, a si vivement impressionné l'assemblée. La lettre pressante qui lui a été adressée à ce sujet est restée sans réponse.

Digitized by Google

droit positif, s'était attaqué à la définition romaine du droit naturel ; *quod natura omnia animalia docuit.*

M. Rauschenplatt, docteur en droit, proteste contre l'importance qu'on donne ordinairement à cette définition : tirée d'un fragment unique et isolé d'Ulpien, elle ne peut aucunement être prise comme l'expression de la pensée romaine, que l'on trouverait plutôt dans cette qualification donnée par Cicéron au droit naturel : *jus sapientium.*

M. Welker, répondant à M. Lecerf, objecte que si le droit naturel n'est point distinct du droit positif, il s'ensuit que le droit naturel varie avec celui-ci suivant les temps et les lieux; qu'ainsi, par exemple, la féodalité aura été en son temps l'expression du droit naturel.

M. Lecerf répond qu'il n'a pas prétendu que le droit positif fût toujours conforme à la raison, mais bien qu'il devait y être conforme; que ses aberrations n'altèrent point son essence; que ses variations proviennent de son objet et non de la raison humaine.

M. Welker insiste : il faut distinguer la morale, le droit naturel et le droit positif; s'il n'y a pas de raison pour distinguer le droit naturel du droit positif, il n'y en a pas non plus pour distinguer celui-ci de la morale, et une première confusion en entraîne une seconde.

M. Lecerf réplique que le droit se distingue de la morale par sa sanction extérieure : s'il y a un droit naturel distinct du droit positif, où en est la sanction?

M. Drion appuie la triple distinction faite par M. Welker.

M. Welker ajoute que les Romains faisaient cette distinction; puis, pour rendre plus sensible la notion, la réalité, la nécessité d'un droit naturel, il suppose que deux hommes soient jetés, en présence l'un de l'autre, dans une île déserte : qui empêchera le plus fort d'opprimer le plus faible, si ce n'est le droit, et quel sera ce droit, si ce n'est le droit naturel?

M. Lecerf, revenant à son objection, répète : Que fera-t-on en France, par exemple, à celui qui ne se conformera pas au prétendu droit naturel qu'on invoque de toutes parts?

M. Vivien, directeur de l'École normale, répliquant à cette question, demande à son tour si la loi civile française ne dis-

Digitized by Google

tingue pas elle-même des obligations civiles, auxquelles elle donne pleine force, et des obligations naturelles, auxquelles elle accorde une certaine valeur?

M. le professeur Daguet, de Fribourg, attaque la thèse de M. Lecerf sous deux points de vue. La loi positive peut être le fait de la prédominance d'une caste; la révolution suisse a fait cesser un fait de cette nature; elle a changé la loi positive: elle n'a pas changé le droit naturel. En second lieu, le droit naturel n'est pas, ainsi qu'on définit le droit positif, une collection de lois: il n'y a pas un droit naturel français, suisse, allemand; ce droit est humain, ou plutôt il est divin.

M. Warnkœnig, dans un court résumé, s'attache à préciser la question. Il fait remarquer que s'il ne suffit pas qu'un principe de raison applicable à la conduite des hommes en société, ait été émis pour devenir principe de droit, s'il faut encore qu'il soit généralement reconnu, ce qui semble confondre la notion du droit naturel avec celle du droit positif, cependant il existe de certains principes de justice sociale qui finissent toujours par obtenir une reconnaissance universelle, ce qui suffit pour rétablir la notion du droit naturel. Ainsi l'orateur ramène la question, si vivement débattue, à peu près à l'état d'une discussion de mots, et les murmures approbateurs de l'assemblée témoignent qu'il n'a fait que rendre une impression à peu près générale.

M. le professeur Buss, de Fribourg, a la parole. Dans un discours prononcé en allemand et fréquemment interrompu par de très-vifs applaudissements, l'orateur ouvre un nouveau champ à la discussion: il s'attache à établir la distinction de la morale, du droit naturel et de la philosophie du droit positif.

« Le droit naturel, dit-il, est l'ensemble des notions de droit qui sont déduites logiquement de la nature des choses et qui sont universellement reconnues. Pour fonder un droit, il faut le consentement universel, autrement on n'a qu'une philosophie. Mais ce consentement n'est pas le fond, la matière du droit: il n'en est que la forme; le fond, la matière du droit consiste dans les besoins de la nature humaine, qui sont toujours et partout les mêmes; c'est donc par la voie synthétique et non par la voie analytique, dans les principes de la raison, et non dans les résultats de l'expérience qu'il faut chercher le droit naturel. La philosophie du droit positif n'est autre chose que la réduction du droit d'un peuple

Digitized by Google

aux principes du droit naturel. Quant à la différence du droit naturel et de la morale, l'orateur la formule en ces termes : Le droit naturel est une nécessité réglée par le consentement universel ; dans la morale au contraire, c'est la liberté qui est réglée par la nécessité de la conscience. »

Après quelques mots prononcés par M. Welker, pour justifier l'expression de *droit naturel*, plusieurs fois attaquée dans la discussion, et pour déclarer d'un autre côté qu'il n'accepte pas entièrement les distinctions établies par le préopinant, la clôture est mise aux voix et prononcée.

Quatrième séance. — Du 3 octobre 1842.

Rapporteur : M. SCHMIDT, *Secrétaire.*

La séance est ouverte à neuf heures et demie, par M. Warnkœnig, Président, assisté de MM. Bruch et Lecerf, Vice-présidents.

La parole est donnée à M. Catoire, Secrétaire adjoint, pour la lecture du procès-verbal de la dernière séance. Différentes réclamations ayant été faites au sujet du compte-rendu présenté dans l'assemblée générale du 1er octobre par M. Catoire, celui-ci fait quelques observations pour justifier sa rédaction. Après un court débat, auquel plusieurs membres prennent part, M. Catoire donne lecture du procès-verbal, qui, après quelques rectifications, est adopté.

M. le Président donne ensuite communication d'une lettre de M. le professeur Scholz, de Bonn, Vice-président. M. Scholz exprime à la Section ses regrets d'être obligé de partir le 3 octobre, et de quitter des travaux qui avaient au plus haut degré excité son intérêt. L'assemblée, qui ne perd qu'à regret ce savant distingué, décide qu'il sera remplacé dans la vice-présidence par le membre qui a obtenu le plus de voix après lui.

M. Boitel, curé à Châlons-sur-Marne, fait hommage à la Section de deux ouvrages, dont voici les titres :

Digitized by Google

Dialogues moraux, instructifs et amusants à l'usage de la jeunesse chrétienne. Vitry 1837.

Histoire de l'ancien et du nouveau Vitry. Châlons 1841.

Suivant l'ordre du jour, M. Fayet, professeur à Colmar, a la parole pour une communication sur la statistique intellectuelle et morale de France. Les détails intéressants qu'il communique à l'assemblée portent sur les progrès de la criminalité en France depuis 1832 jusqu'en 1840.

A l'aide de chiffres et de calculs comparatifs, qu'il nous est impossible de reproduire ici, M. Fayet établit :

1° Que le nombre des crimes contre les personnes, qui avait considérablement diminué de 1829 à 1831, et considérablement augmenté de 1832 à 1834, est resté à peu près stationnaire depuis cette dernière époque.

2° Que le nombre des délits de coups et blessures volontaires, après avoir subi une légère diminution de 1829 à 1831, a continuellement augmenté jusqu'en 1840.

3° Que le nombre des crimes contre les propriétés, autres que vols, a continuellement augmenté, et que cette augmentation, qui semblait s'être ralentie de 1832 à 1835, a repris avec une nouvelle intensité depuis cette époque; le progrès moyen annuel, qui était de 5 p. 100 de 1826 à 1831, et seulement de 2 p. 100 de 1829 à 1834, s'est élevé à 11 p. 100 de 1835 à 1840.

4° Que le nombre des vols simples et qualifiés a constamment augmenté, et que cette augmentation, ralentie de 1832 à 1834, a repris avec une rapidité effrayante depuis cette époque; le progrès triennal a suivi une progression géométrique, dont la raison est un peu plus grande que deux. Voici les chiffres : 0,076; 0,169; 0,324.

5° Que le nombre annuel des délits autres que vols, coups et blessures volontaires et délits forestiers, après une légère diminution de 1829 à 1831, augmente d'une manière continue et accélérée jusqu'en 1840. L'augmentation totale de 1829 à 1831, de 1838 à 1840, est de 16,315 sur 26,035, ou de 0,555.

A côté de cette terrible augmentation des crimes et des délits, M. Fayet signale en terminant, comme consolation à la fois et comme remède, les progrès immenses qu'ont faits, depuis 1830, les institutions de bienfaisance, ainsi que les réformes introduites dans les établissements destinés à améliorer sous tous les rapports le sort des classes pauvres.

Ce rapport ne pouvant donner lieu à aucune discussion, M. le Président remercie M. Fayet des communications intéressantes qu'il a bien voulu faire à l'assemblée.

Digitized by Google

M. Willm, Secrétaire, a la parole pour faire différentes communications :

1. M. Jullien, de Paris, l'un des Vice-présidents du Congrès, désire lire un discours intitulé : *Petit code philosophique et moral*, etc. Le comité central ayant approuvé cette lecture, elle sera faite dans la séance de demain, 4 octobre.

2. M. Kley, professeur à l'École normale de Colmar, désire qu'une commission soit nommée pour examiner une méthode linguistique qu'il présente, et qui pourra servir de réponse à la quinzième question de la catégorie d'éducation. M. Kley y joint plusieurs ouvrages d'instruction élémentaire.

La commission est nommée par M. le Président. En sont proclamés membres : M. Bruch, Président; MM. Fritz, Naville, Hoffet, Mayer, de Livourne, Martini.

3. M. F. d'Olincourt, ingénieur civil, rédacteur en chef de la *Revue de l'Est*, à Bar-le-Duc (Meuse), a adressé à la Section un mémoire en réponse à la dix-neuvième question de son Programme, intitulé : *Des moyens d'assurer en France le bon établissement des écoles primaires et de leur mobilier.*

La Section renvoie ce mémoire à l'examen de la commission qui vient d'être nommée.

4. M. le professeur de Roosmalen, Vice-président et délégué de la Société Racinienne, fait hommage à la Section de son livre intitulé l'*Orateur*.

Cet ouvrage sera soumis à l'examen de la même commission.

L'ordre du jour appelle la discussion de la première question de la catégorie d'enseignement et d'éducation. Cette question est ainsi conçue :

Quels sont les moyens qu'il conviendrait d'employer pour empêcher que, par l'effet d'une centralisation excessive, la vie intellectuelle et littéraire ne s'affaiblît dans les provinces.

M. Bruch a la parole.

« De la manière comme elle est formulée, dit-il en commençant, cette question semble impliquer l'appréhension que, par une centralisation

Digitized by Google

excessive, la vie intellectuelle, scientifique et littéraire ne vienne à s'affaiblir de plus en plus dans les provinces. Cette appréhension a besoin de se justifier. Elle est partagée par une foule de penseurs remarquables; elle a déjà été exprimée par plusieurs de nos principaux hommes d'État. Cependant, m'objectera-t-on, le gouvernement ne fait-il pas tout pour encourager la vie intellectuelle dans les provinces? ne fonde-t-il pas tous les jours des écoles? ne dote-t-il pas les bibliothèques, les musées? ne favorise-t-il pas en tous lieux l'instruction primaire, aussi bien que l'instruction secondaire et supérieure? Oui, sans doute, le gouvernement fait tout cela; mais néanmoins il est vrai que la vie intellectuelle va en s'affaiblissant dans les provinces, et cela, il faut l'avouer, par l'effet d'une centralisation qui attire tout dans la capitale.

« Pour le prouver, M. Bruch cite les faits qui sont de nature à attester l'état de la vie littéraire et scientifique dans une contrée : ce sont le nombre de savants qui s'y trouvent; le nombre des ouvrages scientifiques et littéraires qui y paraissent; le journalisme scientifique; l'état de la librairie; enfin l'état des établissements scientifiques.

« Eh bien, dit M. Bruch, tous ces faits se réunissent pour prouver que la vie scientifique n'est pas florissante dans la province. Mais, dira-t-on, le Congrès de Strasbourg ne réunit-il pas en ce moment une foule de savants illustres des départements? La capitale y a-t-elle envoyé autre chose qu'un contingent fort, il est vrai, par ses talents et ses connaissances, mais faible par le nombre? Cependant, quelle disproportion entre le nombre des savants de la province et le nombre de ceux qui peuplent la capitale! Le jeune homme qui se sent du talent et de l'avenir, accourt à Paris. Lorsqu'un savant commence à s'acquérir de la renommée, il porte ses vues vers Paris, où il espère trouver un théâtre plus vaste, et où souvent il se perd dans l'abîme de l'oubli, tandis qu'il était estimé, admiré par ses concitoyens.

« Considérez ensuite le nombre des ouvrages scientifiques et littéraires; parcourez les catalogues des ouvrages nouveaux, et comparez le nombre de ceux qui ont vu le jour dans la province avec celui de ceux qui paraissent à Paris, et vous serez frappés du petit nombre des premiers. Les difficultés que le savant de la province rencontre quand il veut publier le fruit de ses veilles, de ses études, sont immenses; plus d'un déjà en a été rebuté, et souvent peut-être au détriment de la science. Cela accuse un mal profond, cela prouve que la centralisation domine et absorbe tout.

« Considérez de plus le journalisme littéraire en province. Quelque remarquables que soient plusieurs des publications de ce genre, elles se traînent à peine dans un petit cercle, ignorées et dédaignées dans la capitale.

« Quant à la librairie, où trouve-t-on en province des éditeurs renommés? Ne faut-il pas aller à Paris, et à Paris seul pour en voir?

« Abordant enfin l'état des établissements scientifiques, M. Bruch observe que sans doute la France est dotée d'un grand nombre d'académies, de facultés, etc. Mais ces établissements sont-ils en effet dans

Digitized by Google

un état prospère et florissant? Depuis plusieurs années on se plaint de leur langueur; d'où vient-elle? Elle vient de ce que les illustrations de ces académies se rendent à Paris, et que la jeunesse les déserte pour affluer dans la capitale, où, outre les moyens d'étude, elle trouve des distractions, une indépendance, un exemple, et même un genre de vie qui souvent lui deviennent si funestes. Comment demander alors du professeur de la province de l'enthousiasme? Comment, devant un auditoire presque désert, peut-il se livrer à ces élans, à ces nobles et belles inspirations qui ne sont que le fruit du contact avec un auditoire nombreux et attentif? Et comment attendre de l'auditeur isolé ce zèle qui, pour s'allumer, a si souvent besoin de l'ardeur de la foule?

« Après avoir signalé cet état de choses, M. Bruch passe à l'examen des moyens pour y remédier. C'est là, dit-il, la partie la plus difficile de la question; quant à lui, il exprime les vœux suivants:

« 1. Que le gouvernement encourage dans les provinces la création de sociétés savantes et littéraires, qui peuvent devenir si utiles, et qui, faute de soutien, végètent pendant quelque temps, pour se dissoudre sans avoir porté de fruits.

« 2. Lorsque, dans une académie de province, il se trouve un savant illustre, le gouvernement devrait faire quelque chose pour le retenir à son poste, où il pourrait souvent faire tant de bien. »

Pour poursuivre, M. Bruch passe à la deuxième question d'éducation du Programme :

Ne serait-il pas convenable de doter la France de quelques centres universitaires semblables aux bonnes universités de l'Allemagne, et de faire cesser ainsi l'isolement des facultés de nos académies?

« Jusqu'à présent, dit l'orateur, il n'y a en province qu'une seule académie complète: c'est celle de Strasbourg. Il n'y a partout que des facultés éparses, qui, vu leur isolement, ne peuvent répondre au but de leur institution. Le professeur donne-t-il des cours brillants, il n'instruit pas les élèves; ne calcule-t-il son enseignement que sur les besoins des études, il n'a qu'un auditoire peu nombreux, et le double but que le gouvernement avait en vue en créant ces facultés n'est pas atteint.

« Il nous faut, au lieu de ces facultés isolées, quelques grands centres littéraires et scientifiques; il faudrait que la France fût pour ainsi dire divisée en un certain nombre de circonscriptions scientifiques; il faudrait de *véritables académies*. Une fois que nous les aurions, elles deviendraient des foyers de lumière; la jeunesse studieuse y accourrait plus nombreuse et plus empressée; elle s'exciterait mutuellement, et ranimerait par son exemple la vie littéraire et intellectuelle autour d'elle.

« Il y a plus. Nous avons des académies, mais dans chacune les facultés s'isolent; elles ne forment pas un corps, un ensemble; chacune

Digitized by Google

vit pour elle seule; élèves et professeurs ne se connaissent pas. Il faudrait que cela finît; que les académies devinssent de véritables *universités*, des *républiques littéraires*, où il y eût une vie commune, des intérêts communs, une émulation, une excitation mutuelle.

« Pour y arriver, demande M. Bruch, ne pourrait-on pas changer les conseils académiques en des sénats d'université, comme ils existent en Allemagne? Ces sénats, au lieu de s'occuper uniquement de comptabilité ou d'administration, s'occuperaient des intérêts des études et de la science.

« Toutefois on pourrait objecter à l'introduction de ces mesures, qu'on déshériterait ainsi les villes qui ont des facultés. Sans doute; mais alors il faudrait les doter d'établissements plus en harmonie avec leurs besoins; il faudrait y créer des espèces d'*Athénées* pour le grand public: ces établissements répondent mieux que des facultés au but qu'a le gouvernement de ranimer dans les villes le goût pour les occupations littéraires et intellectuelles.

« Pour terminer, M. Bruch exprime son intime conviction que l'état actuel est triste, qu'il est même dangereux pour la jeunesse; il faut, s'écrie-t-il, que le gouvernement finisse par l'arrêter; c'est un de ses plus saints devoirs; car c'est un mal qui atteint la racine même de la société. Peut-être ce ne sont là que des utopies; mais il est bon, utile souvent de s'occuper de pareilles utopies. Tout l'état social de la France actuelle, toute la liberté dont elle jouit aujourd'hui, n'étaient, il y a soixante ans, qu'une utopie: mais cette utopie a fini par devenir une admirable et puissante réalité! Tâchons donc que ces utopies passent à l'état d'opinion publique. Un jour, quand elles seront bien répandues dans le peuple, elles triompheront; car l'opinion publique est aujourd'hui une puissance devant qui tout le monde s'incline, et qu'il n'est permis à personne de braver. Que la France, s'écrie l'orateur en terminant, ne soit pas seulement grande par ses armes et sa liberté, mais qu'elle le soit par son culte intelligent pour tout ce qui est beau, vrai et divin; c'est alors seulement qu'elle sera ce qu'elle aspire à être, et ce que ses glorieuses destinées lui promettent: la grande nation! »

Cette éloquente et chaleureuse improvisation est couverte par les plus vifs applaudissements de l'assemblée.

Sur l'observation de M. Jullien, de Paris, l'assemblée prie M. Bruch de formuler ses vœux, afin qu'ils soient exprimés, par une décision générale, comme vœux du Congrès tout entier. M. Bruch ne cède pas seulement à ce vœu, mais aussi à celui exprimé par M. Guerrier de Dumast, de reproduire, autant qu'il lui sera possible, son discours [1].

M. Bernays, avocat de Frankenthal (Bavière rhénane),

[1] Voy. les mémoires de la 6e Section, 2e vol.

Digitized by Google

monte à la tribune. Dans un discours, prononcé en langue allemande, il fait observer qu'il ne croit pas que l'établissement d'universités et de sénats académiques puisse obtenir en France un grand résultat, si les universités ne sont pas organisées en corporations comme en Allemagne. M. Bernays doute de la possibilité de cette organisation pour la France.

Il y a plus, dit-il : les universités de l'Allemagne ont une histoire, et par conséquent une vie originale qui leur est propre. Ces antécédents historiques ne peuvent pas être décrétés par des ordonnances.

En outre, la philosophie n'est pas aussi répandue en France qu'en Allemagne; elle ne domine pas autant toutes les sciences et ne pénètre pas au même degré tout l'enseignement, de sorte que la création d'universités en France n'aurait pas autant de résultats qu'en Allemagne. Cette création serait à la fois difficile et insuffisante pour ranimer la vie scientifique dans les provinces.

M. le docteur Rauschenplatt réplique au dernier point allégué par le préopinant, en disant que les divers systèmes de philosophie n'exercent pas en Allemagne une influence aussi grande, et moins encore une domination telle que M. Bernays l'assure. Un débat est sur le point de s'engager sur cet incident, mais il n'a pas de suite.

M. Hoffet, de Lyon, ajoute aux faits que M. Bruch a cités pour attester les grands inconvénients de la centralisation scientifique, que cette centralisation s'étend aussi sur l'enseignement élémentaire. Aucun ouvrage d'instruction primaire ne peut être introduit sans qu'il ait obtenu l'approbation du Conseil royal. Il est excessivement difficile aux instituteurs de la province de voir leurs ouvrages obtenir cette approbation universitaire, tandis que beaucoup de livres sont approuvés qui sont écrits à Paris par des hommes qui n'ont jamais exercé et qui sont étrangers à cette expérience pratique indispensable pour produire un bon livre d'instruction élémentaire. Que faire pour remédier à cela ? Les livres élémentaires, pour produire tout le fruit qu'il faut en attendre, doivent être fort souvent adaptés aux besoins de la localité; l'administration centrale est-elle toujours en état de bien apprécier les besoins? Pour obvier à cet inconvénient,

Digitized by Google

M. Hoffet croit qu'il faudrait laisser le jugement sur ces ouvrages à des commissions spéciales siégeant dans les provinces, sauf à soumettre leurs décisions à l'approbation ministérielle.

Sur la proposition de M. Hoffet, l'assemblée exprime le vœu que le gouvernement institue dans les différentes académies des commissions chargées d'examiner les livres destinés à l'enseignement élémentaire, sous la condition que les décisions prises par ces commissions seront soumises au Conseil royal.

M. Scherer, ministre du saint Évangile, de Paris, voudrait que M. Bruch eût étendu son point de vue; ce n'est pas seulement la vie intellectuelle qui est concentrée à Paris, mais la France est en quelque sorte un corps dont tout le sang a reflué vers le cœur. M. Scherer croit que la décentralisation littéraire devrait être accompagnée de la décentralisation politique; ce n'est qu'en celle-ci, dit-il, qu'il voit la condition d'une vie nouvelle pour les provinces.

M. Ahrens, professeur en droit à l'Université de Bruxelles, pour répondre aux idées émises par M. Bernays, de Frankenthal, sur les difficultés que trouverait l'établissement de centres universitaires en France, rappelle l'origine de la célèbre université de Gœttingue, et croit qu'il n'y aurait aucune difficulté pour un Ministre de l'instruction publique bien intentionné d'appeller à la vie de pareils établissements en France. Quant à l'organisation par corps des universités allemandes, M. Ahrens ne la croit pas convenable; c'est une forme, dit-il, qui est surannée; il ne faut pas la ressusciter.

Mais quels sont les moyens d'arriver, par l'établissement d'universités, à la décentralisation? M. Ahrens insiste sur le mode déjà proposé par M. Bruch, et qui consisterait à imposer aux jeunes gens l'obligation de fréquenter pendant un certain temps l'université de leur province ou de leur circonscription, sauf à leur laisser plus tard la faculté de se rendre ailleurs.

Un autre moyen, proposé par M. Ahrens, serait l'introduction d'une plus grande liberté dans l'enseignement secondaire, dans le choix des ouvrages employés dans les colléges. Il termine en disant qu'il donne tout son assentiment aux propositions développées par M. Bruch.

Digitized by Google

M. le Président met aux voix la clôture de la discussion sur cette question; elle est adoptée par l'assemblée, qui déclare en même temps, par la bouche de son Président, qu'elle adhère en tout point aux idées de son honorable Vice-président.

L'assemblée décide enfin qu'elle tiendra demain, à sept heures du soir, une séance extraordinaire pour la discussion de la question sur le droit naturel.

La séance est levée à midi.

Cinquième séance. — Du 4 octobre 1842.

Rapporteur : M. WILLM, *Secrétaire.*

La sixième Section a tenu aujourd'hui, à l'heure accoutumée, sa cinquième séance, sous la présidence de M. Warnkœnig, assisté de MM. Bruch et Lecerf, Vice-présidents.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté après quelques légères modifications.

Le départ de M. le professeur Scholz, de Bonn, ayant laissé un fauteuil de vice-président vacant, M. le Président proclame à sa place M. Vivien, directeur de l'École normale primaire de Strasbourg, lequel avait obtenu le plus de voix après M. Lecerf, lors de l'élection de ces fonctionnaires.

Conformément à l'ordre du jour, la discussion est ouverte sur la vingt-troisième question d'éducation, conçue en ces termes :

L'éducation des sourds-muets n'est-elle possible que dans des établissements spéciaux, ou peut-elle encore se faire dans toute école primaire? Dans le dernier cas, quels sont les moyens à employer pour mettre les instituteurs en état d'instruire les enfants sourds-muets avec leurs autres élèves?

M. Selligsberger, directeur d'un établissement de sourds-

Digitized by Google

muets à Strasbourg, dans un discours en langue allemande, qui a été reproduit en substance par le Secrétaire, expose l'état actuel de l'éducation des sourds-muets en France.

Sur 20,000 individus sourds-muets que l'on compte en France, 1000 au plus, c'est-à-dire un tiers à peine de tous ceux qui devraient suivre une école, reçoivent l'instruction nécessaire dans 34 établissements spéciaux. Selon lui, pour suppléer à l'insuffisance de ces établissements, il faut mettre les instituteurs primaires en état de préparer l'instruction et l'éducation des sourds-muets qui peuvent se trouver dans leurs communes. De cette manière, les jeunes sourds-muets, qui ne peuvent être admis dans les écoles spéciales, ne seraient pas privés de toute éducation, et les autres auraient à y faire un moins long séjour. Pour cela il propose que l'art d'instruire les sourds-muets fasse partie de l'enseignement dans les écoles normales primaires, comme cela se pratique déjà dans un certain nombre de ces institutions en Allemagne. Il termine en traçant le plan d'un pareil enseignement.

Après M. Selligsberger, la parole est accordée à M. Morel, professeur et secrétaire-archiviste à l'Institution royale des sourds-muets de Paris. M. Morel prononce un discours interrompu plusieurs fois et couvert par les applaudissements de l'assemblée.

M. Morel a envisagé la question sous un point de vue plus général, pour rechercher les moyens de propager l'éducation des sourds-muets en France et d'organiser les écoles spéciales sur de plus larges bases. Il dépeint la déplorable condition de 20,000 sourds-muets répandus sur le sol de la France, et démontre sans peine que leur régénération intellectuelle et morale est un devoir pour la société, autant dans son propre intérêt que dans celui de ces infortunés.

Il est temps, dit-il, que les pouvoirs publics interviennent pour remédier à une aussi affligeante situation. Il retrace l'historique de ce qui a été fait par le gouvernement français depuis 1791 à cet égard, et indique ce qui reste à faire. Il rappelle ce qu'on a fait ailleurs, en Belgique, en Danemark, en Hollande, dans les villes libres de l'Allemagne, où il est pourvu à l'éducation de tous les sourds-muets. La France cependant est, après ces pays-là, avec le Wurtemberg et la Prusse, au nombre des États où cette éducation est le moins négligée. La France n'a pas fait défaut à ce grand devoir; l'institution de Paris a fait de généreux efforts pour généraliser l'éducation des sourds-muets; mais le moment est venu de compléter son œuvre, afin que dans le beau pays de France il n'y ait plus un seul sourd-muet qui ne puisse recevoir une éducation convenable.

Pour cela, il faut d'abord faire le dénombrement exact de tous les individus affligés de cette infirmité, et ensuite organiser les écoles spéciales sur une plus large base.

Digitized by Google

Il faut répartir également ces écoles dans toutes les parties de la France; il faut les placer sous la direction et la haute surveillance de l'université, comme cela a lieu presque partout ailleurs. Il propose de créer autant d'écoles spéciales qu'il y a d'académies, aux frais de l'État et des départements, et d'établir près de celle de Paris une école normale pour former les professeurs.

Abordant ensuite la question proposée, M. Morel établit que l'éducation des sourds-muets peut être commencée, mais non achevée dans les écoles ordinaires; il montre ce que peuvent faire à cet égard les parents, les salles d'asile, les écoles primaires. Il fait l'éloge des ouvrages de M. Piroux, de Nancy, et demande qu'il soit composé un *Manuel* qui puisse servir de guide pour l'éducation des sourds-muets aux parents et aux instituteurs primaires. Pour ce qui est de la question de savoir s'il convient de mettre l'art de l'éducation des sourds-muets au nombre des objets qui doivent être enseignés dans les écoles normales, M. Morel pense qu'il faut se borner à leur transmettre les premiers éléments de cet art: il suffira que cette éducation soit commencée dans les familles et les écoles primaires; elle ne peut être achevée que dans des établissements spéciaux.

Il faut de plus mieux approprier l'enseignement que reçoivent les sourds-muets à la position sociale qu'ils devront occuper un jour; le cours de leur éducation devrait être divisé en deux parties: dans la première, commune à tous, l'éducation serait purement *humanitaire*; dans la seconde, *vocationnelle*, plus libérale pour les uns, professionnelle pour les autres.

M. Morel repousse le projet de réunir en colonie les sourds-muets; il veut qu'à leur sortie de l'école ils retournent au sein de leurs familles. Il applique enfin ses idées à l'éducation des sourds-muets en Alsace, et résume ses vues dans les conclusions suivantes :

1. Opérer le recensement des sourds-muets en France, à l'occasion du recensement quinquennal de la population.
2. Appeler par une loi tous les sourds-muets au bienfait de l'éducation.
3. Commencer l'éducation des sourds-muets dans les familles et dans les écoles primaires, et l'achever dans les écoles spéciales.
4. A cet effet, établir dans chaque chef-lieu d'académie une institution organisée sur une plus grande échelle, et soutenue par les départements et l'État.
5. Rattacher les institutions de sourds-muets au Ministère de l'instruction publique.
6. Leur donner une organisation uniforme.
7. Les placer sous l'autorité des recteurs d'académie, assistés de commissions de surveillance.
8. Former des professeurs de chaque école une commission des études.
9. Instituer des inspections spéciales pour les écoles de sourds-muets.
10. Annexer à l'institution de Paris une école normale.
11. Initier les instituteurs primaires aux premiers éléments de la méthode.

Digitized by Google

12. Diviser le cours d'instruction dans les écoles en deux parties, la première commune à tous les élèves, la seconde appropriée à la position qu'ils occuperont dans le monde.

13. Associer l'éducation industrielle à l'éducation intellectuelle.

14. Enfin organiser le système des ateliers de manière à répondre aux divers intérêts des sourds-muets et à maintenir l'esprit de famille.

M. Morel termine par quelques observations sur la mission spéciale dévolue à Strasbourg de servir d'intermédiaire entre les méthodes allemandes et les méthodes françaises.

La Section s'est unanimement associée aux vœux émis par M. Morel, et elle recommandera à la Commission centrale l'impression de ce discours[1].

M. Piroux, directeur de l'Institut des sourds-muets de Nancy, prend la parole aprés M. Morel.

Dans la première partie de son discours, après quelques considérations générales, pleines d'intérêt, il émet sur la question proposée à peu près les mêmes vœux que le préopinant; comme lui, il soutient que les établissements spéciaux seront toujours indispensables, mais qu'il est à désirer que les jeunes sourds-muets soient préparés dans les familles et les écoles primaires ordinaires.

M. Piroux retrace ensuite l'historique de ses propres travaux dans l'intérêt des sourds-muets. Généraliser ces travaux, dit-il, ce sera résoudre la question. En effet, dans les trois départements qui concourent à l'entretien de l'Institut de Nancy, déjà les instituteurs sont mis en état de préparer convenablement les sourds-muets de leurs écoles.

L'*Ami des sourds-muets*, publié par M. Piroux, renferme, dans les livraisons de 1841, des lettres sur l'éducation des sourds-muets, *commencée* dans les familles, *continuée* dans les écoles primaires, *achevée* dans les instituts spéciaux.

En terminant, M. Piroux fait hommage à la Section des quatre premières années de ce journal et de trois exemplaires de circulaires adressées à tous les instituteurs primaires des académies de Nancy, de Metz et de Dijon, sur la manière d'instruire les sourds-muets.

M. le Président, au nom de la Section, remercie M. Piroux de ses intéressantes communications.

M. Selligsberger dépose l'écrit publié par lui sous le titre: *Quelques mots sur les sourds-muets.*

La discussion sera continuée demain. Quand elle sera terminée, la Section entendra la lecture d'un morceau de M. Jul-

[1] Voy. les mémoires de la 6e Section, 2e vol.

Digitized by Google

lien, de Paris, et discutera la troisième question de philosophie.

La séance est levée à onze heures.

Sixième séance. — Du 5 octobre 1842.

Rapporteur : M. WILLM, *Secrétaire.*

La sixième Section a tenu aujourd'hui, de neuf heures et demie à onze heures et demie, sa sixième séance, sous la présidence de M. Warnkœnig, assisté de MM. Bruch et Lecerf, Vice-présidents.

Le procès-verbal est lu et adopté sans réclamation.

La parole est d'abord accordée à M. Jullien, de Paris, pour la lecture d'une pièce de poésie didactique, intitulée : *Petit code philosophique et moral*, contenant l'exposé sommaire de douze lois générales qui gouvernent le monde physique et le monde moral. Ces douze lois sont exprimées par les douze propositions suivantes :

En tout il faut une base, un point d'appui : loi de la *base.*
Nul effet sans cause : loi des *causes* ou de *génération.*
Tout se tient dans le monde : loi de l'*enchaînement universel.*
Tout est série et gradation dans la nature : loi de la *gradation* ou de l'*échelle.*
Il faut diviser et réunir pour créer : loi de la *division* ou de la *réunion.*
Tout est échange entre les hommes et entre tous les êtres : loi des *échanges* et du *concours.*
En tout il faut garder un juste milieu : loi de l'*équilibre.*
Tout, dans la nature, est soumis à une sorte de balancement : loi de l'*action* et de la *réaction.*
Tout, ici-bas, est mêlé de bien et de mal : loi du *mélange universel.*
Tout obstacle peut devenir un élément de succès : loi des *obstacles* rendus utiles.
Tout est relatif : loi des *rapports* et des *harmonies.*
En tout il faut un but : loi du *but.*

M. Jullien fait en même temps part à la Section de ce qu'il

Digitized by Google

appelle un *alphabet philosophique*, se composant des signes ou caractères représentant hiéroglyphiquement les douze lois.

Le principe du point d'appui est figuré par une pyramide s'élevant sur une base très-large ;
La loi des causes, par un œuf;
La loi de la chaîne, par deux anneaux entrelacés;
La loi de gradation, par une échelle;
La loi de division et de réunion, par deux lignes croisées;
La loi des échanges, par une croix sur une pièce de monnaie;
La loi de l'équilibre, par une ligne horizontale, appuyée par son point de milieu sur une ligne verticale, autrement par un grand T;
La loi de l'action et de la réaction, par un V renversé (Λ);
La loi du mélange, par un double V (W);
La loi des obstacles, par un cercle traversé par un diamètre;
La loi des rapports, par une ligne horizontale, divisée par portions égales; enfin
La loi du but, par une cible contre laquelle on s'exerce au tir.

Après M. Jullien, M. Jacoutot, directeur d'un établissement de sourds-muets, prend la parole sur la question à l'ordre du jour.

M. Jacoutot déclare être d'accord pour le fond avec MM. Morel et Piroux, et présente quelques observations à l'appui. Il s'applique à établir que l'éducation des sourds-muets ne peut se faire convenablement que dans les écoles spéciales, et que quant à l'instruction même le point de départ est tout différent pour l'enfant sourd-muet et pour l'enfant qui est en possession de l'ouïe et de la parole.

Après avoir entendu M. Jacoutot, la Section déclare qu'elle adopte formellement les conclusions de M. Morel, appuyées par MM. Piroux, Selligsberger et Jacoutot, et qu'elle priera le Bureau central du Congrès de les recommander à l'attention du gouvernement.

Conformément à l'ordre du jour, la parole est ensuite accordée à M. Willm, sur la troisième question de philosophie, conçue en ces termes :

Y a-t-il une critique réelle des systèmes de philosophie, indépendante de tout système arrêté, et quels sont les principes de cette critique?

Le discours de M. Willm a obtenu l'assentiment de l'as-

Digitized by Google

semblée, qui a émis le vœu que ce discours fût imprimé dans le Compte-rendu du Congrès et reproduit dans une des séances de l'assemblée générale[1]. M. Willm a terminé son essai par cette conclusion :

« Oui, il y a une critique des systèmes de philosophie qu'on peut exercer sans avoir un système définitivement arrêté, pourvu que l'on ait des principes, de ces principes que nulle philosophie ne puisse infirmer. On demandera à tout philosophe ses titres de légitime origine et de légitime déduction, et l'on n'admettra d'autres principes que ceux qui ont leur racine dans l'esprit et le cœur de l'homme, prêt à rejeter dans tous les cas et sans hésiter toute philosophie qui serait impuissante pour expliquer et pour confirmer les convictions morales, ou qui, par ses conséquences nécessaires, serait en contradiction avec elles. »

M. le chevalier Martini, de Turin, inscrit pour parler sur la troisième question, déclare se ranger de l'avis du préopinant et se contente de déposer sur le bureau la réponse qu'il avait préparée.

La discussion est, après cela, ouverte sur la quatrième question de philosophie :

Quels sont les avantages que la psychologie expérimentale peut retirer d'une étude approfondie de la physiologie?

M. Feuillet, juge de paix à Lyon, présente sur cette question un mémoire dans lequel, après avoir retracé l'historique de la question, il expose les secours que la psychologie peut trouver dans les études physiologiques.

Tout en reconnaissant l'action du corps sur l'âme, M. Feuillet insiste sur l'empire que l'âme exerce incontestablement sur elle-même et sur les organes. La doctrine de la substantialité de l'âme, de son existence personnelle et indépendante, n'a rien à craindre des études physiologiques, qui ne peuvent que la rendre plus certaine. Le fait de la liberté prouve surtout que l'âme n'est pas un simple résultat de l'organisation physique. M. Feuillet montre comment, selon lui, la physiologie peut conduire à nous mieux faire comprendre la nature de l'âme.

La Section recommande le travail de M. Feuillet à l'attention de la Commission qui sera chargée de rédiger le Compte-rendu du Congrès.

[1] Voy. les mémoires de la 6e Section, 2e vol.

Digitized by Google

La quatrième question sera remise à l'ordre du jour pour demain. Quand cette discussion sera terminée, la Section fera un triage des questions qui restent à discuter, décidera quelles sont celles qui devront être traitées de préférence aux autres, et passera, s'il y a lieu, à la discussion d'une question de législation.

La séance a été levée à onze heures et demie.

Septième séance (extraordinaire). — Du 5 octobre 1842.

Rapporteur : M. SCHMIDT, *Secrétaire.*

Le 5 octobre, à sept heures du soir, la Section, conformément à la délibération prise la veille, a tenu une séance extraordinaire, pour continuer la discussion de la question *sur le droit naturel.*

M. le Président Warnkœnig a défendu les thèses suivantes, proposées par lui dans la séance du 1er octobre.

I. Le droit naturel considéré comme un système de règles de droit proprement dit, absolu, immuable et obligatoire pour tout le genre humain, en vertu d'un ordre prescrit par la raison (c'est-à-dire de la raison individuelle), n'a pas de réalité.

II. Néanmoins le droit n'est pas quelque chose de purement arbitraire : il est engendré par une loi de la nature de l'homme, qui conduit et les individus et les nations à distinguer et à suivre le juste dans les relations sociales.

III. Cette loi de la justice ne doit pas, avec Bentham, être considérée comme identique avec le principe de l'utilité, ni être confondue avec la philanthropie.

IV. Cette loi est la cause première du droit et en forme la base rationnelle.

Mais tout droit a en outre :

1. Une base matérielle et
2. Une base historique.

Toute théorie philosophique de droit qui n'admet qu'une base du droit est fausse.

V. Afin d'éviter la confusion des idées de droit et de morale, on devrait proscrire le nom de *droit naturel* et se servir de la dénomination

Digitized by Google

de *philosophie du droit*, pour désigner la science qui a pour objet de faire connaître le fondement rationnel du droit.

Cette science n'est pas purement spéculative, mais mixte.

VI. La loi morale de la justice se manifeste par une triple action.

1. Elle dirige la conscience des individus, les conduit à distinguer le juste de l'injuste, et les engage à préférer le juste.

2. Elle entraîne les nations et leurs gouvernements à sanctionner des règles de justice obligatoires pour tous. Ces règles sont le droit positif.

3. Elle met les juges dans un état social donné et sous l'influence d'idées communes d'un peuple, à même de déduire de la nature des *choses* de véritables règles de droit pour décider les contestations.

VII. Le droit est nécessairement quelque chose de variable, quant à ses règles pratiques, dans ce sens, que celles-ci sont toujours subordonnées à la manière de voir d'une nation dans un temps donné et à la forme de son existence sociale.

VIII. Il n'y a pas de principes de justice obligatoires pour un autre, sans qu'il n'ait reconnu leur vérité. On ne peut pas imposer par la force à un autre son opinion individuelle sur le juste ou l'injuste.

IX. Le but suprême de la civilisation est en même temps celui de la législation, savoir le progrès infini du genre humain sous le rapport matériel, intellectuel et moral.

M. Warnkœnig a répondu à différentes objections qui lui ont été faites.

Après lui, MM. les professeurs Ahrens, de Bruxelles, et Hepp ont émis leurs idées sur la même matière. On est tombé d'accord qu'il y a des idées de justice éternelle qui se développent dans notre conscience avec les progrès de la civilisation.

Huitième séance. — Du 6 octobre 1842.

Rapporteur : M. SCHMIDT, *Secrétaire.*

La séance a été ouverte à neuf heures et demie, par M. Warnkœnig, Président, assisté de MM. Lecerf et Vivien, Vice-présidents.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

L'ordre du jour est la continuation de la discussion sur la quatrième question de philosophie. Le membre qui s'était

Digitized by Google

inscrit pour prendre la parole, ayant déclaré qu'il y renonce, et personne ne demandant la parole, M. le Président déclare la discussion fermée, et procède au triage des questions, d'après le principe que les questions sur lesquelles il y a des mémoires, ou pour lesquelles il y a des orateurs inscrits, auront la priorité.

M. le Secrétaire donne lecture du Programme.

Sont maintenues :

1. *Philosophie.* Les questions 6, 8, 9 et 10.

Sur la demande de M. Busch, on accorde la priorité à la dixième.

M. Richard, directeur de la maison d'aliénés à Stéphansfeld, ayant ensuite désiré qu'on lui accorde la parole dans la prochaine séance, sur une question proposée par lui et relative au régime moral des aliénés, l'assemblée décide que cette communication sera faite immédiatement après la discussion de la dixième question.

2. *Éducation.* Sont maintenues : les questions 3, 4, 5, 6, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, et 18 à 22.

La priorité est accordée aux questions 12, 13, 16 et 20.

Une question proposée par M. Mayer, de Livourne, sera discutée à la suite de la série.

3. *Législation.* On maintient les questions 2 à 6, puis la 11e et la 13e, en accordant la priorité à la 11e et à la 2e.

M. le professeur Schneyder fait hommage à la Section, au nom du lycée de Rastatt, d'une dissertation de M. Hoffmann, professeur audit collége, intitulée :

De lege contra philosophos, imprimis, Theophrastum, Athenis lata. Carlsr. 1842; 8°.

Déjà dans une séance précédente, M. de Roosmalen avait fait distribuer aux membres de la Section, un certain nombre d'exemplaires de la brochure intitulée :

De l'envahissement du commerce et de l'industrie sur les lettres, les sciences et les arts. Paris 1842, 8°.

La onzième question de législation est en discussion; elle est ainsi conçue :

Digitized by Google

Y a-t-il des améliorations à apporter aux lois qui régissent en France la constitution de la famille?

Avant de passer à cette discussion, M. le professeur Buss, de Fribourg, obtient la parole pour faire une proposition.

M. Buss commence par reconnaître le haut intérêt du Congrès de Strasbourg.

« C'est un Congrès, dit-il, qui aura un long retentissement, une influence profonde pour l'avenir; il a une signification morale qui devra porter des fruits durables. Mais pour que ces fruits mûrissent, il faut que des institutions sortent des nobles sentiments qui nous animent tous en ces jours; il faut que notre enthousiasme soit fécond en résultats.

« La France a la gloire d'avoir réuni dans ses congrès toutes les branches de la science humaine en un seul corps, d'avoir formé un tout de ces congrès qui, en Allemagne, sont isolés, séparés suivant les sciences.

« Il faut que quelque chose de plus large, de plus vaste sorte de nos congrès. Et où cela se pourrait-il mieux qu'ici, dans cette belle vallée du Rhin, où deux grandes nationalités se rencontrent, autour de cette cathédrale admirable, qui est comme placée sur la grande route des peuples modernes?

« M. Buss propose donc la formation d'une *Société encyclopédique des bords du Rhin*, d'une société qui, ayant son centre à Strasbourg, se réunisse tous les ans dans les différentes grandes villes rhénanes, depuis Bâle jusqu'à Cologne.

« De là devra sortir, dit-il en terminant, une alliance des deux nations, qui aura un bel, un magnifique avenir. Il désire donc que la Section nomme des commissaires, pour que cette institution se réalise déjà dans cette Session, et qu'elle invite les autres Sections à y concourir, pour rédiger dès maintenant les statuts de la nouvelle Société[1]. »

M. le Secrétaire reproduit en français l'improvisation de l'éloquent professeur de Fribourg.

M. Jullien désire qu'on ajoute à la proposition de M. Buss, comme complément, le vœu de la formation d'un organe particulier qui servirait de lien d'union, de moyen de communication entre les membres du Congrès. C'est ainsi que l'esprit de fraternité, de vraie civilisation, deviendra le vrai produit de l'institution des congrès scientifiques.

[1] Voy. la circulaire de la Commission d'organisation de la Société encyclopédique des bords du Rhin, dans l'*Appendice* à la suite des procès-verbaux des Sections.

Digitized by Google

M. Jullien propose en outre de lier à la Société encyclopédique des bords du Rhin, la Société internationale qui est en voie de formation à Paris, et qui en serait la sœur.

Ces propositions étant généralement appuyées par la Section, M. le Président procède à la nomination des membres appelés à représenter la sixième Section dans la Commission proposée : ce sont MM. Buss, Eschbach et Willm qui sont priés de se mettre immédiatement en rapport avec les autres Sections.

On revient alors à la question mise à l'ordre du jour.

M. de Pompéry monte à la tribune et lit un mémoire qui excite à un haut degré l'attention de l'assemblée.

Il divise la question en trois points principaux :

M. de Pompéry s'est d'abord demandé quelle était la base de la constitution normale de la famille. Il a posé en principe que la constitution de la famille tient à la condition sociale de la femme.

Cette proposition, l'auteur la confirme naturellement, en recherchant, au point de vue historique, jusqu'à quel degré l'état de la famille chez les différents peuples du monde a été d'accord avec ce principe fondamental.

Il remarque que chez les *Nomades*, où la femme est réduite au rôle de bête de somme, de fort, la famille participe de cet état précaire plein de brutalité et d'ignorance. Rien n'assure de garanties aux faibles contre la violence du chef. Il est la loi vivante.

Chez les *Patriarches*, l'existence moins incertaine et la nécessité de continuer la famille donnent quelque importance plutôt à la mère qu'à la femme. Dans l'état de *Barbarie*, la polygamie se régularise au profit des riches et des oppresseurs ; mais la femme n'est encore considérée qu'en vue du plaisir ou de la génération. La mère seule obtient quelque garantie et quelque prévenance. D'ailleurs, le père est toujours un despote absolu, ayant tous les droits contre l'enfant et contre l'épouse. L'enfant n'est pas l'expression harmonique du couple, il est le représentant du père.

Dans toutes ces phases de la société humaine, la constitution de la famille est mal assise et suit la condition misérable faite à la femme, laquelle n'est regardée que comme un instrument de plaisir, ou au plus comme un moule humain.

L'avènement du christianisme est le grand fait philosophique qui caractérise le passage des sociétés antérieures à la civilisation. Non-seulement Jésus a donné la Vierge-mère, ce touchant et sublime symbole de pureté et de fécondité tout ensemble ; il a fait plus, il a réhabilité la femme sous tous ses aspects. De sa main divine il a relevé la Magdelaine, cet autre symbole de la femme souffrante et avilie par une société grossière.

Digitized by Google

C'est au christianisme que nous devons l'institution de la monogamie et de l'union religieuse de l'homme et de la femme. La femme s'élève du rôle d'esclave ou de servante du maître à celui de compagne de l'homme. Elle n'est plus considérée uniquement en vue de sa faculté reproductive, mais bien comme ayant une personnalité, une valeur morale et intellectuelle. Son consentement exprès devient l'une des clauses essentielles et fondamentales du mariage. Le lien des sexes est regardé comme saint et indissoluble. On le voit aisément, jamais la famille n'avait été aussi solidement établie, parce que jamais la condition sociale de la femme n'avait été plus équitablement déterminée.

Toutefois, et bien que tous les codes des sociétés européennes reconnaissent aujourd'hui l'Évangile pour source première, il faut dire que la législation française, dont nous avons à nous occuper ici, laisse encore la condition de la femme, et par suite la constitution de la famille, dans un état d'incertitude contraire à l'ordre et à la justice.

Il est vrai de dire avec Aristote : *Partout où la constitution n'a pas parlé des femmes, la moitié de l'État est sans lois.* Or, nos codes ne contiennent pas de loi *organique* fixant nettement l'état de la femme dans notre société, non plus que celui de la famille. Le législateur français ne s'en est occupé qu'accidentellement.

En effet, à l'exception du consentement de la femme pour que l'union puisse être légale, voici toute la loi et les prophètes sur cette matière importante.

Art. 212. Les époux se doivent mutuellement fidélité et assistance.

Art. 213. Le mari doit protection à sa femme, la femme obéissance à son mari.

Art. 203. Les époux contractent ensemble, par le seul fait du mariage, l'obligation de nourrir, entretenir et élever leurs enfants.

Or, pour peu qu'on y réfléchisse, il est manifeste que ces dispositions sont puériles ou impuissantes. Elles sont puériles dans le cas où une véritable union existe entre les époux, dans le cas où ils s'aiment. Elles sont impuissantes dans le cas contraire; car rien ne saurait forcer le mari à protéger sa femme, s'il est animé contre elle de mauvais sentiments. De même, rien ne peut contraindre la femme à la douceur et à la soumission, si elle ne s'y sent portée par affection. Quel moyen de forcer le mari à la fidélité, s'il n'y est pas tenu par son cœur? Bien qu'il soit plus difficile à la femme de manquer à cette prescription, la loi, *seule*, est impuissante à la lui faire observer. Quant à l'assistance mutuelle des époux, on sait combien il faut d'interminables et de pénibles discussions judiciaires avant d'arriver à un résultat.

L'obligation de nourrir et élever les enfants est encore plus illusoire, s'il est possible. Si les parents sont incapables de cette haute mission; s'ils sont matériellement dans l'impossibilité de satisfaire au vœu de la loi; s'ils chassent leurs enfants sur la voie publique, les livrant à toute chance fatale; s'ils les exploitent par un dur labeur au-dessus de leurs forces, que peut la loi contre toutes ces tristes et misérables iniquités? Condamner les parents à l'amende, à quelques jours de prison, c'est-

Digitized by Google

à-dire placer les enfants dans une situation encore plus fâcheuse et plus grave sous tous les rapports.

Force est donc de le constater, ces prescriptions de la loi sont puériles ou impuissantes. Elles n'ont ni ne peuvent avoir de sanction pénale efficace.

Les articles 203, 212, 213 sont tout simplement des axiomes de morale inexécutés et inexécutables, lorsque les mariages sont mal assortis. Lorsque les unions sont fondées sur l'amour, les prescriptions morales sont dépassées et paraissent puériles.

Mais nous allions omettre le fameux article qui traduit l'axiome du Droit romain : *Pater is est quem justæ nuptiæ demonstrant*, l'enfant conçu pendant le mariage a pour père le mari.

En principe, *une fiction légale* est une monstruosité, c'est là quelque chose d'incontestable. On connaît assez les dols et les fraudes qu'entraîne forcément celle-ci. Toutefois, continue M. de Pompéry, nous ne contesterons pas non plus qu'il était impossible de l'éviter avec notre législation. Mais nous y trouverons précisément un motif de plus de nous élever contre l'insuffisance de nos lois.

Pour achever, nous devons dire enfin que d'après le Code il y a des enfants qui n'ont ni père ni mère, et qu'en aucun cas ces enfants ne peuvent rechercher leur père. Quel symptôme révélateur du désordre! et quelle accusation contre l'état actuel de la famille et la condition présente de la femme!

L'auteur, après ces considérations critiques sur notre législation, termine ainsi son mémoire :

Grâce au christianisme, la dignité de la femme, sa personnalité, le respect de l'enfant étant admis et reconnus en droit, la question n'est plus une question de principe, mais une question de pratique et de moyens.

Or, le premier moyen indispensable pour assurer l'individualité de la femme, c'est qu'elle soit matériellement affranchie par son travail, ainsi que l'homme. Et secondement, que son instruction et son éducation la délivrent de l'ignorance, de la misère morale. C'est ainsi seulement que la femme pourra connaître et choisir son mari, et ne sera plus dans la nécessité de se vendre pour une position sociale. Il faut encore que le ménage ne soit pas une charge accablante pour les époux, il faut que la société veille sur l'éducation des enfants et tire parti de leur activité dès leur jeune âge. Or, on conçoit que, pour que ces choses puissent exister, il faut un ordre social autrement compris, autrement constitué que le nôtre, qui n'est qu'une agglomération de familles et de ménages isolés.

Peut-être, ajoute l'orateur, induira-t-on avec nous de cet examen, que toucher à la constitution de la famille et à la condition de la femme, c'est reprendre la société à ses bases. S'il est vrai que la condition de la femme et la constitution de la famille marquent le degré de sociabilité d'un peuple, modifier l'une et l'autre, c'est non-seulement accomplir un progrès partiel, mais une évolution sociale tout entière.

Digitized by Google

C'est ainsi que l'institution de la monogamie chrétienne tranche nettement la société civilisée des sociétés antérieures.

Telle est l'esquisse du mémoire présenté à la Section par M. de Pompéry.

Après la lecture de ce discours, M. Lecerf prend la parole pour justifier la législation française du reproche de puérilité et d'impuissance que le préopinant lui a adressé.

Il le fait en rappelant les dispositions de notre Code relatives au mariage. Le Code demande le consentement mutuel; il y a donc égalité entre le mari et la femme ; ils sont placés sur le même rang. Si la loi demande de la femme obéissance au mari, cela signifie-t-il que la femme est l'esclave du mari? Cette disposition est le résultat d'une nécessité absolue, et n'est pas injuste; car si le mari demande de la femme des choses injustes, elle peut lui refuser l'obéissance, et avoir recours aux tribunaux; si la femme doit obéissance, le mari lui doit protection. Ces deux devoirs sont des corrélatifs inséparables.

Pour ce qui concerne la puissance paternelle, elle appartient, pendant la durée du mariage, au mari; quand le mari ne peut plus l'exercer, elle passe tout entière à la mère. Nos lois, dit l'orateur, sont-elles donc injustes, impuissantes, puériles? Il examine ensuite les autres objections faites par le préopinant à la loi française, et s'efforce notamment de la justifier dans ses dispositions sur la recherche de la paternité.

Ici M. Chauffour observe que l'orateur s'écarte de la question; mais M. Lecerf s'en défend et continue son apologie de la loi française, en établissant que dans les dispositions de la recherche de la paternité, c'est la femme qui est respectée.

Quant au sort de l'enfant, la loi ne l'a pas non plus abandonné, elle lui accorde sa protection. L'enfant est-il maltraité par l'un des parents, les tribunaux sont là pour prendre sa défense.

En terminant, l'orateur répète que la femme est parfaitement respectée par notre loi dans ses droits et dans son indépendance.

M. de Pompéry déclare qu'il n'a pas voulu attaquer le mariage en lui-même, mais seulement les mauvais mariages,

Digitized by Google

et que pour remédier à des maux que tout le monde est forcé de reconnaître, la loi actuelle est impuissante. Lorsqu'il y a amour réel, la famille subsiste; lorsqu'il n'y a pas affection, la loi est insuffisante pour maintenir la famille sur une base inébranlable.

M. Hennequin s'applique ensuite à rétablir les idées de M. de Pompéry, qui, dit-il, n'ont pas été bien saisies par une partie de l'assemblée. La loi française est assurément respectable, et doit être observée; mais, en se plaçant à un point de vue supérieur, en considérant l'idéal de la société, cette loi est imparfaite; elle n'a pas de puissance pour prévenir ces nombreux crimes, tels qu'adultères, infanticides, empoisonnements, etc., qui sont le résultat de la mauvaise constitution de la famille. L'orateur, qui s'était fait inscrire pour lire un mémoire sur cette grave question, déclare qu'après le discours de M. de Pompéry, il renonce à cette lecture; il se borne à donner communication d'une statistique des crimes résultant de la constitution de la famille sous le régime des lois actuelles. Il termine en traçant le tableau d'un état social plus parfait que le nôtre, et reposant, selon lui, sur une autre et meilleure constitution de la famille.

Personne ne demandant plus la parole sur cette question, la parole est à M. Busch, sur la dixième question de philosophie :

Les idées de Malthus sur la population peuvent-elles se concilier avec un système de morale quelconque?

M. Busch prend la parole dans les termes suivants :

« Peu de mots suffiront pour démontrer que ces idées sont contraires à la raison, contraires à l'humanité, contraires à la morale religieuse.

« Elles sont contraires à la raison, puisqu'il est absurde de supposer que la raison suprême qui se manifeste tant dans les lois de la nature que dans l'histoire du monde, ait pu donner à l'homme des besoins physiques et moraux, sans lui donner en même temps les moyens d'y satisfaire. Cette raison suprême se manifeste surtout dans la loi admirable qui, après avoir constamment divisé le genre humain en deux fractions séparées, et dans une proportion toujours fixe, toujours invariable, les porte ensuite à se réunir. Notre cœur a la loi d'aimer, comme le feu a la loi de consumer, ou comme notre poitrine a la loi de respirer. Or, ne point respirer, ne point aimer, c'est la mort. Condamner au néant ce qui pourrait naître à la vie, c'est donner la mort. On ne

Digitized by Google

saurait donc, sans crime, chercher à réduire le nombre des générations futures, surtout sous le vain prétexte qu'elles risqueraient de manquer des choses nécessaires à la vie : il n'y a qu'une source de toute vie, un arbitre de l'existence ou du néant, une volonté et une puissance suprêmes. C'est cette puissance qui, après avoir présidé à notre naissance, nous donne l'air que nous respirons, le soleil qui nous éclaire et la terre qui nous nourrit; c'est elle qui nous donne la santé ou la maladie, c'est elle qui compte les jours de notre existence, c'est elle qui compte à chaque minute le nombre des hommes qui doivent peupler la surface de cette terre. Et c'est à cette puissance, qui nous a donné notre âme, que nous hésiterions à confier les moyens de sustenter notre corps? Ces moyens ne sont-ils pas illimités? Le nombre des hommes a-t-il jamais pu suffire à défricher toute la terre, et la Providence a-t-elle besoin du misérable secours de notre égoïsme?

« C'est cet égoïsme qui est la base du système de Malthus : c'est pour se dispenser des devoirs les plus sacrés, c'est pour fouler aux pieds tous les droits de l'humanité, qu'on affecte des craintes hypocrites sur son sort à venir. A entendre les partisans du système : « De quelque ma« nière que l'aumône soit répartie, c'est toujours une prime donnée à « l'imprévoyance. Il est évident que plus les maux qui en résultent or« dinairement seront soulagés, plus elle deviendra générale.... Comme « s'il n'était pas presque certain que l'attrait du bien présent empêchera « un ignorant prolétaire de songer au mal à venir, un homme qui de« vrait être plus sage que lui, va, par une bienfaisance indiscrète, dé« truire le peu de prudence qui lui reste.... Le soulagement des souf« frances est un grand bien sans doute; mais, quand ces souffrances « sont des sauvegardes contre de plus grandes, il n'y a pas à hésiter, et « si on ne peut pas faire cesser les deux maux, il faut laisser subsister « le plus petit.... Quand nous nous sentons émus par l'aspect des mi« sérables, il faut, pour éviter une faiblesse, nous éloigner prompte« ment de ces indignes objets de notre compassion.... Il ne faut point « d'écoles gratuites, puisque les enfants y sont plus propres, mieux « nourris, respirent un air plus pur que chez eux, et que par conséquent « la mortalité y est moindre que s'ils avaient été élevés chez eux.... Les « hospices où sont reçues les femmes en couche ne servent qu'à aug« menter leur nombre; sans ces institutions, les femmes réfléchiraient « davantage aux embarras qu'occasionne une grossesse dans un pauvre « ménage.... Il en est de même pour les enfants trouvés : les établisse« ments où on les reçoit ne servent qu'à accroître le mal qu'on vou« drait guérir.... Si l'art des médecins pouvait détruire les maladies, « tous ceux qu'elles tuaient auparavant mourraient de la famine. La faim « deviendrait la seule maladie; mais à elle seule, elle ferait précisément « le même nombre de victimes que toutes les autres ensemble.... » (*Revue britannique*, collection décennale, t. III, 1837, *Des institutions de charité*).

« Le simple énoncé de ces horribles pensées suffira pour montrer combien elles sont opposées à tous les sentiments d'humanité, comme aux

Digitized by Google

préceptes des religions de presque tous les peuples du monde. Mais elles sont surtout en opposition directe, en révolte ouverte contre les commandements de Jésus-Christ. Le chap. XIX, 11 et 12, de saint Mathieu divise le genre humain en deux classes de personnes, dont l'une doit se marier, et dont l'autre peut garder le célibat. Pour tous ceux qui ne sont point compris dans cette dernière catégorie, le mariage est un devoir rigoureux et absolu. *Salvabitur autem mulier per filiorum generationem* (1 Tim., II, 15). Plus loin (1 Tim., IV, 1-4), saint Paul traite d'imposteurs pleins d'hypocrisie, dont la conscience est noircie de crimes, ceux qui interdisent le mariage, et il qualifie leur doctrine de *diabolique*.

« Jésus-Christ ne s'est pas contenté d'ordonner le mariage à tous ceux qui ne se trouvent point dans l'exception déjà mentionnée, mais il a voulu leur ôter l'excuse des besoins de la vie, et les craintes de l'avenir temporel. C'est pourquoi il leur a dit (saint Math., VI, 25) : Ne vous inquiétez point où vous trouverez de quoi manger pour le soutien de votre vie, ni d'où vous aurez des vêtements pour couvrir votre corps. La vie n'est-elle pas plus que la nourriture, et le corps plus que le vêtement?... Ainsi n'ayez point d'inquiétude pour le lendemain, car le lendemain aura soin de ce qui le regarde. Deux poissons et cinq pains ont suffi à nourrir abondamment cinq mille hommes. On doit donc se confier à la Providence, qui a voulu qu'en tout temps il y eût des pauvres à secourir, et des riches pour être les dispensateurs d'une abondance qu'elle n'a mis entre leurs mains que pour ce seul et unique usage.

« La parabole du pauvre Lazare montre le sort qui attend les mauvais riches qui ne veulent pas comprendre la mission dont ils sont chargés.

« L'Évangile est rempli de passages qui développent ce principe fondamental de toute morale. Je me bornerai aux citations suivantes : saint Math., XIX, 24; 1 Tim., VI, 10; saint Math., VI, 19, 20; saint Marc, VIII, 36; saint Luc, XVI, 15; Ép. de saint Jacq., V, 1-5; saint Math., XXV, 41-46.

« Il est donc évident que si les idées de Malthus pouvaient se concilier avec une morale quelconque, cette morale serait sans Providence, comme elle serait sans charité. »

M. Jullien exprime le désir que la Section flétrisse par un vote solennel la doctrine de Malthus, comme immorale et antisociale.

En réponse aux opinions qui viennent d'être émises, M. Oppenheim prononce, en allemand, quelques mots pour montrer que la doctrine de Malthus n'est pas destinée à être immédiatement mise en pratique, mais qu'elle doit être considérée comme une simple théorie qui exprime des observations basées sur une expérience incontestable. Qu'on cherche des moyens pour remédier au mal profond révélé par cette ex-

Digitized by Google

périence, mais qu'on s'abstienne encore de flétrir l'opinion de Malthus.

M. Willm observe que cette question ne peut pas être traitée dans cette Section sous le point de vue de l'économie politique, mais simplement sous le point de vue moral, et que, sous ce rapport, elle est évidemment immorale.

M. Buss ajoute en allemand quelques paroles pour confirmer cette opinion.

Une courte discussion s'engage alors, à laquelle différents membres prennent part.

M. Buss soutient que la théorie de Malthus s'est bien certainement produite avec la prétention de se mettre en pratique.

M. Mayer, de Livourne, ne croit pas qu'il serait de la dignité de l'assemblée de flétrir une doctrine, sans en avoir entendu la défense. Tout en blâmant lui-même la théorie de Malthus, il demande que le vote d'un blâme public soit encore ajourné.

En se rendant à ces considérations, la Section, tout en exprimant sa désapprobation des idées de Malthus, ne donne pas suite à la proposition de M. Jullien.

La clôture de la discussion est mise aux voix et adoptée.

La séance est levée à onze heures et demie.

Neuvième séance. — Du 7 octobre 1842.

Rapporteur : M. GOGUEL, *Secrétaire.*

La séance est ouverte à neuf heures et demie.

Présents : M. Warnkœnig, Président; MM. Bruch, Lecerf, Vivien, Vice-présidents.

Le procès-verbal est lu et adopté, sauf quelques légères rectifications. M. Chauffour, avocat de Colmar, ayant demandé si la discussion sur la onzième question de législation est close définitivement, M. le Secrétaire lui répond affirma-

Digitized by Google

tivement; mais que si l'on en trouve encore le temps après la discussion des autres questions, on pourra revenir sur cette importante question; sinon, on la recommandera à la future Session du Congrès.

M. Richard, directeur de l'hospice des aliénés de Stéphansfeld, est appelé à la tribune pour donner lecture de son mémoire intitulé : *Du travail et du régime moral dans les asiles d'aliénés, et de la nécessité d'un patronage pour les aliénés indigents guéris.*

Dans ce travail, qui a captivé à un haut degré l'attention et obtenu l'assentiment de l'assemblée, M. Richard, après avoir déclaré que les préjugés de toute espèce relatifs à la nature et à la curabilité de la folie ne sont pas partout complétement dissipés, établit que ces mêmes préjugés ont leur source dans une psychologie incomplète et fausse. Il ne veut ni ne peut s'attacher à traiter en détail tout ce qui reste encore à faire pour fonder un parallélisme, une harmonie satisfaisante, complète entre la psychologie et la physiologie; il se bornera, dit-il, à indiquer quelques applications du principe de la multiplicité des facultés dans le moi humain, au régime moral des asiles d'aliénés.

Après avoir cherché à démontrer que la vérité de ce principe découle nécessairement de l'expérience journalière, et se trouve au fond de toutes les théories et observations des illustres médecins qui se sont occupés du traitement de la folie, M. Richard, émettant le principe que l'intérieur d'un hospice d'aliénés doit être en quelque sorte le reflet de la société extérieure, déclare que tout traitement basé sur la violence, la torture et les railleries, est entièrement contraire au but qu'on se propose; il veut que le traitement de ces infortunés, tout en conservant son caractère physique, soit aussi moral que possible. Les mauvais traitements, dit-il, développeraient en eux les passions les plus haineuses et achèveraient d'effacer en eux jusqu'au dernier vestige de la grandeur humaine.

L'orateur demande qu'on organise dans les asiles diverses espèces d'industries et de travaux, soit physiques, soit intellectuels, répondant aux habitudes et aux aptitudes variées des malades. Il désire que les promenades soient rendues plus fréquentes et établies sur une échelle plus large, attendu que dans l'hospice de Stéphansfeld, qu'il dirige, près de deux cents aliénés de l'un et de l'autre sexe ont pu faire des promenades assez longues, sans qu'il en soit résulté quelque grave inconvénient. Puis, revenant sur cette incrédulité systématique relative à l'incurabilité de la folie, incrédulité qui est encore assez généralement répandue et qui déjà a eu de tristes et funestes conséquences, M. Richard demande qu'on remédie aussi promptement que possible aux dangers que court l'aliéné après sa guérison et sa sortie de l'hospice. Pour cela il demande que des sociétés de patronage se forment à l'instar de

Digitized by Google

celles qui existent en Prusse pour les condamnés libérés, et que ces sociétés se constituent les défenseurs des aliénés qui ont recouvré l'usage de leurs facultés intellectuelles et morales.

L'assemblée demande l'impression du mémoire et croit devoir le recommander à l'attention du Bureau central[1].

M. Ristelhueber, médecin en chef des hospices de Strasbourg et ancien médecin en chef de l'établissement de Stéphansfeld, répond à M. Richard. Les considérations de ce savant médecin sont accueillies avec empressement par l'assemblée. Tout en reconnaissant le caractère généreux de M. Richard et les succès qu'il a obtenus, il croit devoir lui faire observer qu'il n'est pas toujours bon que la direction soit divisée, ainsi qu'elle l'est en ce moment à Stéphansfeld.

M. Richard répond qu'il y a unité, parce qu'il ne prend aucune mesure sans avoir pris conseil du médecin de l'hospice.

M. Ristelhueber ajoute qu'il n'est pas de l'avis de M. Richard relativement aux manies aiguës ou universelles, comme les appelle l'auteur du mémoire; qu'elles sont beaucoup plus fréquentes qu'il ne l'a dit.

Après avoir donné des détails fort intéressants sur les genres de travail auxquels on pourrait astreindre les aliénés, et surtout après avoir fait voir de combien de circonspection il faut user à cet égard, M. Ristelhueber craint que l'introduction du travail industriel ne finisse par devenir une exploitation comme une autre. Le travail, dit-il, est un remède qui ne peut être appliqué avec discernement que par un médecin, et que, pour ne pas lui donner une fausse direction, il faut avoir étudié la psychiatrie, spécialité médicale que l'on ne connaît qu'après avoir étudié l'homme physique et moral, la médecine en général, et, en particulier, son application au traitement de l'aliénation mentale.

Quant à l'idée du patronage, M. Ristelhueber croit devoir en revendiquer la priorité; il l'a communiquée, il y a dix-huit mois, à la préfecture du Bas-Rhin; il est fermement convaincu que de telles sociétés ne pourraient avoir que des résultats très-avantageux.

[1] Voy. les mémoires de la 6e Section, 2e vol.

Digitized by Google

M. Mayer, de Livourne, demande à soumettre à la Section quelques observations sur les hospices d'aliénés en général. Les observations personnelles faites dans divers États de l'Europe, et surtout dans les trois hospices de Londres, à Bedlam, à Saint-Luc et à Hangwell, où il a été profondément affligé de la différence souvent très-grande des méthodes appliquées, l'ont amené à la conviction que le traitement des aliénés n'est pas encore arrivé à l'état de science positive, et qu'aussi longtemps qu'on ne s'efforcera pas d'obtenir un tel résultat, cette portion de l'humanité se trouvera toujours dans un état de souffrance déplorable.

Après quelques données et observations présentées par MM. Warnkœnig et Ristelhueber sur la colonie d'aliénés établie à Geel, dans le Brabant, où six cents aliénés se trouvent confiés presque uniquement à la garde des paysans, l'assemblée, sur la demande de M. Richard, consacre par un vote le principe de la formation d'une société de patronage pour les aliénés indigents guéris, et elle décide qu'il en sera référé au Bureau central.

La Section passe ensuite à la discussion de la vingt et unième question d'éducation ainsi conçue :

Des notions précises de droit public et privé ne devraient-elles pas faire partie de l'enseignement des écoles normales primaires? Serait-il d'ailleurs utile de remettre entre les mains des instituteurs un précis des lois les plus importantes et des institutions politiques de la France? et, en cas d'affirmative, quelle forme donnerait-on à cet ouvrage populaire?

La parole est à M. Lecerf.

L'orateur, après avoir posé en principe que l'une des conditions essentielles de l'éducation est d'être en harmonie avec les circonstances de législation, de mœurs, etc., où se trouve un État, et après avoir reconnu que tout Français est maître de choisir sa profession, quelque élevée qu'elle puisse être, déclare qu'il serait non-seulement utile, mais encore nécessaire de faire pour le droit ce qu'on fait pour d'autres sciences, telles que la physique, la chimie, l'histoire naturelle, etc., c'est-à-dire d'en enseigner les premières notions aux enfants qui fréquentent les écoles primaires et secondaires. Ce serait un excellent moyen pour remédier à l'ignorance inconcevable qui se fait sentir non-seulement chez les jeunes gens qui débutent aux écoles de Droit, mais encore dans les mairies,

Digitized by Google

dans les conseils municipaux, etc. Ce serait un excellent moyen pour faire disparaître peu à peu cette espèce de répugnance, de crainte, et même de haine, que bien des personnes ressentent pour la loi, pour les tribunaux, les huissiers, les avocats, les avoués, les notaires et autres fonctionnaires. Le citoyen lui-même, qui n'exerce aucune profession, ne saurait presque pas se passer de ces premières notions de droit.

M. Lecerf, après avoir émis le vœu que ces notions soient enseignées dans les écoles normales et dans les écoles primaires, présente à l'assemblée un ouvrage qu'il a publié en 1840 dans ce but, et qui a pour titre : *Tableau général et raisonné de la législation française*. Il s'estimerait heureux de voir le plan de cet ouvrage adopté pour un pareil usage.

M. Willm, Secrétaire de la Section, demande que la discussion de cette question soit renvoyée à demain, vu l'heure avancée, parce que, selon lui elle est d'une haute gravité. Cette proposition est adoptée.

M. Lobstein père, avocat, monte ensuite à la tribune pour répondre à la cinquième question de législation, ainsi conçue.

Il existe en Alsace des biens ruraux concédés sous la législation germanique, à titre de Waldrecht. En l'absence des titres constitutifs, quelle est la nature de ces concessions? Quels sont les droits et les obligations des concédants et des concessionnaires?

Après avoir présenté quelques notions générales sur les concessions de biens ruraux à des colons, dans les temps qui sont loin de nous, l'auteur aborde dans une première section la discussion sur la nature des biens concédés à titre de *Waldrecht*, faisant une subdivision de la catégorie de ceux concédés à titre de colonie héréditaire et irrévocable; il établit la nature de ces concessions d'après les documents recueillis par divers auteurs (Estor, Lunig et Waldschmid); elle consiste dans une espèce de bail héréditaire ou de location de biens ruraux; le concessionnaire a le droit d'user et de jouir des biens selon ses besoins d'après l'usage observé dans chaque localité ou déterminé par le titre; le bien concédé passe aux héritiers directs à l'exclusion des collatéraux; le concessionnaire ne peut céder ses droits à un étranger sans le consentement du cédant; il ne peut vendre, ni échanger, ni hypothéquer les biens sous peine de perdre la concession; le concessionnaire est tenu de payer au concédant un cens annuel, susceptible d'aucune remise, pour quelque cause que ce puisse être; en cas d'extinction de la famille du concessionnaire ou de changement du propriétaire, le nouveau possesseur est tenu de solliciter la confirmation de sa possession, et d'acquitter un droit de laudème; toutefois cette disposition n'est point générale et se règle selon l'usage des lieux. La concession cesse lorsque le concessionnaire s'en

Digitized by Google

désiste, lorsqu'il néglige l'acquittement du cens et lorsqu'il aliène le bien sans le consentement du propriétaire.

Dans une seconde Section, l'auteur rend compte de ses recherches, relativement à des concessions de biens à titre de *Waldrecht*, faites en Alsace. Il analyse les documents consultés dans les archives, s'appliquant à une concession de cette nature sur le territoire de la commune de Hipsheim. Cette concession a pour objet une forêt, baillée aux habitants par parcelles moyennant un cens annuel et sous diverses conditions.

Appliquant les principes développés dans la première partie de son travail aux concessions qui se rencontrent en Alsace, l'auteur établit qu'en l'absence des titres constitutifs, la nature de ces concessions doit être déterminée selon les caractères du bail héréditaire usité en Alsace, ou de l'emphytéose germanique, dénomination que les auteurs ont ajoutée à celle de *Waldrecht*.

La séance est levée à midi moins un quart.

Dixième séance. — Du 8 octobre 1842.

Rapporteur : M. GOGUEL, *Secrétaire.*

La séance est ouverte à neuf heures et demie.

Présents : MM. Warnkœnig, Président; Bruch, Lecerf et Vivien, Vice-Présidents.

Le procès-verbal est lu et adopté, sauf quelques rectifications proposées par M. Ristelhueber et aussitôt adoptées.

M. de Pompéry a la parole pour soumettre à la Section cinq propositions sur la question :

Qu'est-ce que le droit naturel ?

Il se bornera à les énoncer, vu que la discussion sur la première question de législation est close.

Voici la rédaction fournie par l'auteur :

1. La solution de cette question exige la solution préalable de la question suivante : *Qu'est-ce que la nature de l'homme ?*

« Il est de toute évidence que, si je ne puis dire quelle est la nature de l'homme, il m'est impossible de m'expliquer sur le code de ses droits. En effet, les droits naturels de l'homme ne peuvent se déduire que de sa nature essentielle, et ne sauraient consister que dans l'exercice de la vie conformément à la nature de son être. »

2. Pour que l'homme se connaisse et ait pleine conscience de sa nature, il faut nécessairement qu'il ait atteint son plus haut degré de développement.

« C'est ainsi que l'individu n'a pleine conscience de la valeur de son

Digitized by Google

être qu'à l'époque de la virilité, alors qu'il est le plus complet possible. Et voilà comment nous nous expliquerons que jusqu'à ce jour cette question du droit naturel, si simple en apparence, n'a pu recevoir une solution satisfaisante. »

3. Ces faits expliquent la nécessité d'un *droit positif*, différent d'un *droit idéal* supérieur, auquel nous aspirons et que nous appelons *droit naturel*.

« Nous avons un droit positif, parce qu'une ignorance première, une initiation graduelle à l'existence pèse sur l'humanité comme sur tous les êtres. L'homme ne pouvait avoir à son origine pleine conscience de sa nature. Ses développements progressifs lui donnant une idée supérieure et plus juste de la nature de son être, il a une conscience moins imparfaite de ses droits naturels, et modifie alors le droit positif actuel sur cette nouvelle révélation de la nature de son être. »

4. Les divers droits positifs, qui ont fondé les Sociétés du passé, étaient en rapport exact avec le développement de ces mêmes Sociétés.

5. Les droits positifs sont nécessairement frappés d'un caractère d'instabilité et d'incertitude, tandis que le droit naturel ne peut varier, attendu qu'il se base sur la nature humaine, qui est constante et invariable.

« Qu'il me suffise d'avoir ainsi nettement posé la question, car je crois qu'elle ne peut être placée logiquement en dehors des termes où je l'ai prise. Il me resterait à exposer maintenant quelle est la *nature de l'homme*. Grâce à la lumière nouvelle que les lois découvertes par Fourrier ont portée sur cette question fondamentale, je suis en mesure d'y répondre et de résoudre le problème; je ne m'arrête que devant l'obligation de me restreindre aux limites posées par le Programme. »

M. Richard, directeur de l'hospice des aliénés de Stephansfeld, fait hommage à la Section de deux brochures publiées en 1840, et ayant pour titre :

Programme de quelques principes d'administration pratique des maisons d'aliénés.

Renseignements sur l'asile départemental d'aliénés de Stéphansfeld.

M. Mayer, de Livourne, fait hommage à la Section d'un volume intitulé : *Frammenti pedagogici*, et appelle l'attention des membres de la Section sur le journal d'où ces fragments ont été extraits. Ce journal a pour titre : *Guida de ll'educazione*, et est rédigé par le savant abbé Lambruschini.

M. Bentz, directeur de l'école normale de Nancy, fait hommage à la Section d'un petit volume ayant pour titre : *Maître Paul*, ou *Traité sommaire des devoirs de l'instituteur*. Tulle 1835.

M. le comte de Coëtlosquet, devant partir ce soir, dépose

Digitized by Google

sur le bureau un mémoire sur la deuxième question de législation; il regrette de ne pas pouvoir assister à la discussion de cette grave et intéressante question.

M. Willm, Secrétaire de la Section, a la parole sur la vingt et unième question d'éducation.

« Dans un mémoire très-remarquable à tous égards, il demande d'abord s'il est convenable d'enseigner dans les écoles normales primaires des notions précises de droit public et privé, c'est-à-dire des notions élémentaires sur les droits et les devoirs du citoyen français? M. Willm répond affirmativement, parce que, dit-il, les instituteurs exerçant une grande influence en dehors de l'école, surtout dans les campagnes, il serait imprudent de les laisser dans une ignorance absolue sur ces matières. Cependant cet enseignement doit être net et précis, parce qu'ici l'erreur serait encore plus funeste que l'ignorance.

« Il ne faut pas craindre de leur donner l'habitude de *politiquer;* le danger serait bien plus grand si avec leur ignorance ou leurs notions défectueuses ils se laissaient aller à ce penchant si général. Cet enseignement, du reste, devra être confié à des personnes sûres, et surveillé convenablement.

« Serait-il utile de mettre entre les mains des instituteurs un précis des lois les plus importantes et des institutions politiques de la France? Telle est la seconde question que M. Willm se pose. Il croit devoir la résoudre également d'une manière affirmative par suite des considérations suivantes. La commission nommée par la chambre des députés pour examiner le projet de loi présenté en 1832, avait mis au nombre des objets de l'enseignement primaire des notions sur *les droits et les devoirs sociaux et politiques.* L'année suivante, cette même commission ne fit pas une mention expresse de ces notions, parce qu'elle les considérait comme rentrant dans l'enseignement de l'histoire et de la morale. M. Willm regrette ce manque de précision, parce que la société actuelle est grosse de germes de discordes et de révolutions; partout, et jusque dans les dernières classes, sont répandues des idées et des espérances d'amélioration, de réforme sociale. Ces vœux et ces idées, les laissera-t-on se répandre sans contrôle? Il faut une espèce de catéchisme du citoyen; autrement la société courrait risque d'être débordée par les nouveaux systèmes.

« M. Willm distribue ces notions sous quatre chapitres principaux :

« 1. Notions du droit proprement dit, tendant surtout à éclairer l'enfant du peuple sur des délits qu'il regarde à peine comme tels; délits de chasse, de contrebande, etc. Ces notions de pénalité et de criminalité mettraient un terme à la manie des procès, entretenue par des praticiens avides, et viendraient en aide à l'enseignement moral.

« 2. Notions élémentaires de droit administratif; à savoir, organisation générale du gouvernement, du département, etc., et attributions et devoirs des fonctionnaires dans toutes les carrières.

« 3. Notions de droit politique, auxquelles la Charte servira de texte.

Digitized by Google

Il serait bon de les faire précéder de quelques propositions fournies par la science sociale, afin de prémunir les élèves contre toute exagération. On entrerait dans quelques détails sur les institutions qui régissent la France, tout en signalant les progrès qui se sont opérés dans le développement politique de ces mêmes institutions.

« 4. Des notions d'économie privée couronneraient cet enseignement; car, dit l'orateur, il y a des règles d'économie qui sont du ressort de l'enseignement et que l'on retrouve du reste en grande partie dans quelques ouvrages populaires, assez généralement répandus. Ces notions prémuniraient contre le prêt usuraire, contre l'avarice souvent sordide qui se rencontre à la campagne, ainsi que contre les folles dépenses, qui bien souvent causent la ruine des populations des villes et des ateliers.

« Si un tel enseignement est trop au-dessus de la portée des écoles primaires, il faut alors avoir des écoles d'adultes, ou retenir les enfants plus longtemps dans les écoles. Un livre destiné à un tel enseignement, serait sans doute difficile à faire; mais il ne serait pas introuvable et pourrait d'ailleurs se faire sous les auspices du gouvernement.

« M. Willm termine en déclarant qu'il croit que l'ouvrage de M. Lecerf ne répond pas au but proposé; qu'il ne s'adresse pas à des instituteurs, encore moins aux enfants du peuple. »

M. Rau, professeur à la Faculté de Droit de Strasbourg, ne croit pas que la question ait été envisagée sous toutes ses faces. Pour lui, il la regarde comme devant être ramenée à deux points principaux :

1. Cet enseignement du droit élémentaire est-il *possible?*
2. Est-il *utile?*

Pour ce qui concerne la possibilité, il faut distinguer entre le droit public et le droit privé.

M. Rau croit qu'on *peut* enseigner le droit public ou politique élémentaire dans les écoles d'adultes, et qu'on peut même y rattacher les premiers principes du droit administratif. Mais pour ce qui regarde le droit privé, cela n'est pas possible; cette partie du droit est tellement compliquée, que vouloir l'enseigner rudimentairement, ce serait s'exposer à ne donner aux élèves que des notions incomplètes, et par conséquent erronées.

Cet enseignement est-il *utile?*

M. Rau le nie, parce qu'il est convaincu que ces notions donneraient lieu à de dangereuses exploitations de la part des soi-disant praticiens, surtout dans les campagnes. De plus, il n'y aurait presque pas de maître d'école qui, se croyant

Digitized by Google

versé dans la matière, ne se croirait appelé à s'ingérer dans les affaires judiciaires, dans les contestations.

M. Rau ajoute que l'opportunité reconnue par M. Willm ne s'applique qu'à l'enseignement du droit public, et non pas à celui du droit privé; que d'ailleurs les observations de M. Willm semblent ne se rapporter qu'au droit public.

M. Willm répond que M. Rau n'a pas compris sa pensée, surtout lorsqu'il a parlé des fonctions de juré, d'électeur, etc.; que du reste, sauf ces réserves, il est entièrement d'accord avec le préopinant.

M. Beck, professeur à l'École normale, demande si l'introduction de cette nouvelle branche d'enseignement ne se ferait pas au détriment de quelque autre plus importante, de l'enseignement religieux, par exemple.

M. Daguet, professeur, de Fribourg (en Suisse), fait observer que dans le canton de Vaud l'instruction civique fait partie de l'enseignement primaire. Un manuel des droits et des devoirs des citoyens y traite du droit constitutionnel et des premiers principes du droit administratif.

M. Bruch pense que la Section devrait émettre un vœu pour que cet enseignement soit introduit dans les écoles normales primaires et dans les écoles supérieures.

M. Rauschenplatt dit qu'un précis des lois et institutions politiques rendu obligatoire dans les écoles normales primaires, devrait seulement résumer le droit positif, sans y mêler de la philosophie du droit, celle-ci étant de sa nature essentiellement du ressort de la liberté de l'enseignement.

M. Mayer, de Livourne, reconnaît la nécessité d'un tel enseignement en vertu de cet axiome que la loi suppose que personne ne l'ignore.

La discussion étant close, la Section passe à la discussion des treizième et seizième questions, ainsi conçues :

L'excitation de l'amour-propre et de l'ambition, telle qu'elle se pratique dans l'enseignement public en France, est-elle nécessaire pour entretenir le zèle pour les études?

Quels sont les divers genres d'intérêt que doit mettre en jeu l'enseignement pour captiver l'attention des élèves et pour entretenir leur application?

Digitized by Google

M. le Vice-président Bruch a la parole.

Dans un discours brillant et interrompu à différentes reprises par les applaudissements de l'assemblée, M. Bruch s'élève particulièrement contre l'opinion de ceux qui croient que pour stimuler le zèle et faire avancer l'élève d'un pas rapide dans la carrière des études, il n'y a réellement qu'un seul et unique moyen, exciter l'ambition de l'élève, son amour-propre et le sentiment de l'honneur. Cependant il convient que l'on ne peut pas se passer entièrement des moyens d'action offerts par l'émulation; mais l'amour de l'honneur et de la gloire conduit à l'égoïsme, et ôte à nos efforts et à nos actions leur véritable mérite. Si donc on ne peut se passer de l'émulation, il faut la contenir dans de justes limites; si quelquefois il est nécessaire de faire appel à l'amour-propre de l'élève, il faut le faire avec mesure et circonspection; si l'on s'adresse à son ambition, il faut en même temps chercher à la réprimer, pour qu'elle ne devienne pas prépondérante.

Lorsque l'école, qui doit préparer à la vie, ne connaît d'autres principes d'action que celui de l'émulation, on court risque de ne fournir à la société que des hommes ambitieux, pour qui le dévouement et l'abnégation seront des mots vides de sens, et qui éprouvent dans la vie des mécomptes souvent bien cruels.

Après avoir blâmé l'ambition effrénée dont la jeunesse de notre époque est dévorée, tout en rendant justice à ses bonnes qualités, M. Bruch déclare qu'il serait temps d'insister avant tout sur les motifs qui tirent leur force des convictions les plus pures et les plus sacrées. Qu'on réveille dans l'élève le sentiment du devoir; qu'on dirige son attention sur son avenir, et qu'on fasse un appel loyal à ses sentiments d'affection pour les auteurs de ses jours et pour ses maîtres.

M. Bruch termine en disant que les considérations qu'il vient de soumettre à l'assemblée, ont été mises en pratique dans le collége mixte de Strasbourg, dont il est le Supérieur, et que les élèves n'en ont nullement souffert. Il demande qu'on émette un vœu pour que les moyens d'émulation actuellement employés en France, soient modifiés et remplacés par des stimulants d'un ordre plus élevé.

M. Naville, pasteur de Genève, donne ensuite lecture d'un mémoire écrit avec chaleur, et renfermant des considérations pratiques d'un très-haut intérêt.

L'auteur ne croit pas devoir s'arrêter à montrer les inconvénients du principe d'émulation, tel qu'il est pratiqué en France. Ces inconvénients sont généralement reconnus, et la teneur même des questions proposées le condamne, puisqu'il y est appelé une *excitation de l'amour-propre et de l'ambition*. Mais peut-on lui faire subir des modifications qui en ôtent les dangers, et quels sont les ressorts que peut mettre en jeu l'enseignement lui-même pour captiver l'attention? Telles sont les deux questions à résoudre.

Quant à la première, ce qu'il y a de plus mauvais dans l'émulation,

Digitized by Google

c'est sa tendance à établir un esprit d'hostilité entre les enfants, en faisant des revers des uns la condition du succès des autres. On remédierait à ce grave inconvénient en partant, pour décerner les récompenses, non pas d'une comparaison des élèves entre eux, mais d'une comparaison du travail de l'élève avec le degré de perfection auquel on avait droit de s'attendre qu'il arriverait quant à ce travail.

Quant aux ressorts à mettre en jeu pour captiver l'attention, il faut avoir égard à l'espèce des idées, qui doivent être, autant que possible, de nature à les intéresser, à la durée et à la combinaison des leçons, ainsi qu'au mode d'enseignement. Ces éléments doivent être déterminés de manière à accommoder l'instruction à la mobilité de l'enfance, et à rendre cette instruction piquante et variée.

Mais ce qui importe surtout, c'est de rendre l'enseignement intellectuel, en ne présentant à l'enfant que des mots qui expriment pour lui soit des idées claires, soit des sentiments qu'il puisse comprendre; en associant dans son esprit les idées par des liens naturels et intimes, enfin en lui faisant raisonner l'instruction, c'est-à-dire en lui faisant connaître au fur et à mesure les raisons des vérités ou des procédés qu'on lui enseigne. C'est ainsi qu'on lui rendra l'étude attrayante, et, en outre, ce mode offrira d'immenses avantages; ces avantages ont été énumérés par l'orateur avec une très-grande clarté.

M. Naville rappelle ensuite que la direction morale doit toujours accompagner le développement intellectuel. C'est, dit-il, de la réunion seule de ces deux éléments qui, combinés dans l'enseignement, constituent l'*instruction éducative*, que l'on peut attendre la régénération de l'humanité, et il termine par un pressant appel aux membres de l'assemblée, les conjurant de faire servir à la cause sainte de cette instruction éducative leur savoir, leur éloquence, leur honorable renommée, et d'assurer ainsi à la France un bonheur solide et véritable.

M. Hoffet, chef d'institution de Lyon, lit un mémoire sur la même question.

L'auteur annonce qu'il se bornera à présenter quelques observations sur les distributions solennelles des prix, telles qu'elles se font en France. Il ne répond à cette question : *Ces solennités sont-elles nécessaires pour maintenir le zèle pour les études?* que par des faits. Il cite plusieurs établissements d'instruction fréquentés par un grand nombre d'élèves, où l'on ne se sert pas de ce stimulant sans que le zèle s'y soit ralenti pour cela. L'auteur croit même que les distinctions n'étant accordées qu'à un petit nombre d'élèves, elles sont plutôt nuisibles qu'utiles à la majorité des enfants.

M. Hoffet examine ensuite si les prix sont conformes aux principes de la pédagogie, de la saine éducation. Il établit que l'éducation exige que les récompenses soient adaptées au sexe, à l'âge, au degré de développement intellectuel et moral des élèves. Il ne retrouve pas ce caractère dans nos distributions, où les prix sont accordés sans qu'on tienne compte de ces distinctions.

Digitized by Google

Les récompenses doivent être en second lieu autant que possible proportionnées aux efforts et au mérite réel des élèves, et l'auteur croit pouvoir établir en toute vérité, que si les prix récompensent quelquefois le vrai mérite, souvent aussi ils manquent ce but, et que dans tous les cas il y a une disproportion choquante entre la récompense et les efforts que font les élèves pour l'obtenir.

Les récompenses doivent enfin, dit M. Hoffet, venir en aide aux mobiles purs et moraux, mais elles ne doivent pas substituer à ces derniers des mobiles égoïstes, ce qui n'arrive que trop fréquemment dans les distributions solennelles. Au lieu d'apprendre peu à peu à l'enfant à se contenter de l'approbation de sa conscience, on crée en lui un besoin factice d'autant plus dangereux qu'il n'est pas en son pouvoir de le satisfaire. On a fait bien peu pour l'éducation du jeune homme, si l'on n'est pas parvenu à lui apprendre à accomplir ses devoirs sans la perspective d'une récompense éclatante.

Après avoir signalé plusieurs autres inconvénients, l'auteur propose un autre mode d'encouragement, qui consiste à accorder des récompenses à la masse, à la classe ou à l'école tout entière.

Ce mode d'encouragement a l'avantage :

1. De ne pas récompenser seulement les grands talents et les grands efforts.

2. De lier entre eux les élèves et de les rendre solidaires du bien général.

3. De resserrer les liens et d'établir des relations plus douces entre les maîtres et les élèves.

4. D'exciter une noble et heureuse émulation parmi les élèves, sans distinction, émulation qui n'offre aucun danger, parce qu'elle a pour but, non pas un bien personnel, isolé, mais le bien général.

L'orateur termine en émettant le vœu que les distributions de prix soient, sinon supprimées, du moins considérablement modifiées.

M. Jullien, de Paris, après avoir donné quelques détails sur l'institution de Pestalozzi, où le stimulant des prix n'existait pas, demande que la Section émette le vœu de voir modifier en France les moyens d'émulation. On reviendra sur la proposition lorsque la discussion devra être close.

La discussion est renvoyée à demain, vu l'heure avancée.

M. Buss demande l'impression du mémoire de M. Lobstein père, sur le *Waldrecht*. La Section adopte sa proposition et recommande à cet effet cet intéressant travail au Bureau central.

La séance est levée à midi.

Digitized by Google

Onzième séance. — Du 9 octobre 1842.

Rapporteur : M. SCHMIDT, *Secrétaire.*

La séance est ouverte à dix heures par M. Warnkœnig, Président, assisté de MM. Lecerf et Vivien, Vice-présidents.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté après quelques rectifications.

M. Mayer, de Livourne, fait hommage à la Section des derniers rapports de plusieurs Sociétés italiennes qui ont fondé des salles d'asile; M. le professeur Hepp lui fait hommage de son mémoire sur la réorganisation de l'enseignement du Droit et sur l'introduction de l'enseignement des sciences politiques et administratives, inséré dans la *Revue de législation et de jurisprudence*, années 1841 et 1842.

L'ordre du jour est la reprise de la discussion sur les treizième et seizième questions d'éducation.

M. Guyard, professeur au Collége royal de Strasbourg, monte à la tribune.

« Les allégations au moins hasardées, dit-il, dont les établissements d'instruction secondaire ont été l'objet dans la séance du 8 octobre, l'ont décidé à plaider la cause de l'émulation dans les études. L'émulation, cette mère des grands talents et des grandes vertus, a été, selon l'orateur, étrangement méconnue quand on lui a reproché d'être un mobile corrupteur, funeste à l'éducation C'est l'émulation qui a fait ce qu'il y a de beau et de bon dans le monde; elle a produit, et produit encore toujours de merveilleux effets. M. Guyard en signale plusieurs, tirés de l'histoire ancienne comme de l'histoire moderne. Il aborde ensuite les reproches qui ont été adressés à l'émulation dans nos établissements universitaires; il s'attache à justifier les concours généraux de Paris par l'histoire de nos dernières années et par sa propre expérience. Toutefois il ne nie pas l'exactitude des faits qu'on a allégués pour démontrer l'ignoble charlatanisme de certains professeurs qui exploitent les luttes du concours pour leur propre profit, et qui, pour spéculer sur les succès de leurs élèves, ne s'occupent uniquement de quelques-uns au détriment des autres, qu'en vue de leur ambition personnelle. Cependant, dit-il, ces faits sont peu nombreux. Les concours, loin de tendre à faire dominer le principe de l'ambition chez les maîtres, aux dépens du principe plus moral du droit qu'ont tous les élèves aux soins de l'instituteur, et chez les élèves eux-mêmes aux dépens de la modestie, les concours resserrent à un haut degré les liens entre les professeurs et les élèves; ils ont toujours été excellents et le sont encore dans leurs résultats. Pour répondre à ceux qui désirent qu'on accorde plutôt des prix à la bonne

Digitized by Google

conduite que d'en décerner trop au seul mérite littéraire, M. Guyard insiste sur les inconvénients d'une trop grande multiplicité de récompenses, bien que, s'il en voyait la possibilité, il serait heureux de voir se multiplier les prix de bonne conduite ; il rappelle à ce propos les notes d'honneur introduites dans le Collége royal de Strasbourg, notes que tous les élèves, à défaut de prix, peuvent également obtenir. Quant aux bons effets obtenus par la suppression des prix dans quelques institutions, l'orateur en appelle à un passage de M. Matter, inspecteur général de l'Université, pour prouver que par les prix on obtient des résultats bien plus sûrs, sans exciter ces passions qui, suivant les préopinants, sont les tristes fruits des récompenses. Il cite encore plusieurs autres auteurs à l'appui de la cause qu'il défend. L'émulation, continue-t-il, est la mère des grandes choses ; c'est un saint devoir des maîtres de l'exciter dans de justes bornes, parmi les élèves ; car tous les autres mobiles, comme par exemple l'idée du devoir ou l'idée du bien absolu, comme l'orateur l'appelle, et dont il déclare ne pas pouvoir se faire une notion exacte, n'ont pas de prise sur le cœur de l'enfant ; en voulant le substituer au principe de l'émulation, on méconnaît les besoins de la nature humaine, on risque d'éteindre le sentiment de l'honneur et de ne favoriser chez les élèves que la paresse.

« Il termine en refutant l'accusation que les maîtres sont souvent dans la triste nécessité de commettre des injustices dans la répartition des récompenses.

« Non, dit-il, cette nécessité n'existe pas ! Il n'y a pas de professeur en France qui soit capable d'un tel oubli de ses devoirs ! »

M. Hoffet repousse l'idée que lui suppose le préopinant d'avoir voulu accuser les fonctionnaires de l'Université.

M. Goguel, chef d'institution, monte à la tribune pour répondre à M. Guyard.

Il rend justice à tout ce qu'il y a de brillant dans le discours de M. Guyard, mais il doit dire qu'il n'a pas trouvé dans le fond de ce discours de quoi satisfaire à la question du Programme. Une expression assez fréquemment employée l'a surtout frappé, et il croit devoir demander à M. Guyard ce qu'il entend par *le bien absolu*, mot bien vague, lorsqu'il sagit du développement moral de l'enfance et de la jeunesse. Dans une improvisation chaleureuse, et qui excite vivement l'attention de l'auditoire, l'orateur s'attache à prouver que l'émulation, telle qu'elle existe dans nos écoles, ne peut que nuire aux véritables intérêts de l'éducation ; au lieu d'envisager l'enfant comme un être qu'il faut former et développer sous le triple rapport de l'intelligence, du cœur et de la volonté, elle ne s'adresse le plus souvent qu'aux sentiments égoïstes, à l'amour-propre, et favorise toutes ces tendances ambitieuses qui aujourd'hui travaillent la société à un si haut degré, et portent en elles le germe d'une démoralisation plus grande encore. D'ailleurs, à la vue de cet esprit de concurrence illimitée qui envahit

Digitized by Google

successivement toutes les classes de la société, maint éducateur consciencieux a déjà dû plus d'une fois se demander si cet esprit n'était pas la conséquence nécessaire des moyens d'émulation employés dans nos écoles, et surtout dans nos écoles secondaires. L'orateur est loin de vouloir s'en prendre à tel homme ou à tel autre, à telle institution ou à telle autre; car selon lui, il ne faut pas apporter de l'aigreur dans la discussion d'une matière aussi grave et aussi délicate; en combattant les systèmes, il demande qu'on respecte les intentions pures et droites des hommes qui croient devoir soutenir des opinions opposées. Il croit que M. Guyard a mal interprété certains principes émis par les orateurs qui ont parlé avant lui, et que dans l'appréciation de ces mêmes principes, il a voulu mettre aux prises l'une avec l'autre, l'instruction publique et l'instruction privée; moyen peu loyal, selon l'orateur, puisque dans ce conflit l'instruction publique, appuyée par la force, aurait nécessairement le dessus.

M. Goguel, tout en reconnaissant que les moyens d'émulation employés en France sont peu psychologiques, et par conséquent peuvent porter de graves préjudices au développement de l'homme, convient qu'il serait peu prudent de les réformer subitement; mais il demande qu'on les modifie peu à peu, et surtout qu'on respecte plus qu'on ne l'a fait jusqu'ici toutes les tentatives faites par des hommes sincères et droits pour frayer à l'éducation publique des voies plus généreuses et plus morales.

M. Warnkœnig rappelle à cette occasion que depuis quelques années les prix ont été supprimés dans tout le grand-duché de Bade. A la fin de l'année on donne à l'élève de simples certificats, qui excitent autant l'émulation que les prix; les enfants attachent une haute importance à ces simples notes d'honneur.

M. Guyard déclare qu'il n'a voulu répondre qu'à des attaques dirigées contre l'Université, et qu'il a été loin de sa pensée d'attaquer les institutions privées. Quant à l'expression de bien absolu, il lui paraît impossible d'en donner une définition, attendu qu'elle est trop vague. Il demande ce qu'on veut mettre à la place du système actuel? Que l'on formule une proposition précise, qu'on dise ce qu'on veut lui substituer.

M. Willm observe que la discussion s'est écartée de la question qui est toute générale; il ne s'agit pas de délibérer sur les moyens de remplacer le mode suivi en France. Si l'émulation existe, on ne la tuera pas; il faut seulement la diriger. Il est permis de se servir de tous les moyens d'émulation pour l'instruction jusqu'au moment où ils nuisent à l'é-

Digitized by Google

ducation. La question, est donc : les moyens employés en France, surtout les distributions des prix, nuisent-ils ou ne nuisent-ils pas à cette éducation?

Les distributions de prix sont bonnes en elles-mêmes; mais les prix devraient être accordés, plus souvent qu'ils ne le sont maintenant, à l'application et à la bonne conduite.

M. le Président propose de résumer les questions de la manière suivante :

1. Les distributions sont-elles *nécessaires?*
2. Les distributions sont-elles *utiles à conserver?*
3. Les distributions sont-elles *à modifier?*

M. Frey, professeur à l'École industrielle de Strasbourg, demande si l'assemblée peut résoudre ces questions, vu qu'elle ne lui semble pas composée de manière à prendre une décision formelle. Cependant il désire que la discussion soit continuée. On a entendu plusieurs orateurs contre l'émulation, il est donc juste de laisser aussi le temps nécessaire à la défense.

M. Vivien croit qu'on aurait dû commencer par se placer à un point de vue plus élevé, et avant d'aborder la question du Programme, s'informer des exigences du caractère national, en se demandant si l'émulation n'est pas conforme aux besoins du peuple français actuel. Si on a pu supprimer avec avantage les prix dans le grand-duché de Bade, c'est que le principe de l'externat domine en Allemagne, tandis que chez nous c'est le principe de l'internat. En Allemagne, la vie de famille, fortement ébranlée en France, est encore en vigueur; l'internat est donc nécessaire chez nous, et ce mode exige l'émulation telle qu'elle existe en France.

M. Hoffet combat le système actuel, précisément parce qu'il voudrait ranimer la vie de famille; il voudrait que dans les établissements d'instruction tout fût fait comme en famille, et que par conséquent on modifiât en ce sens les distributions des prix, en les dépouillant de ces pompes solennelles dont on les entoure aujourd'hui. « Avant tout, dit-il, il faut développer dans l'enfant le sentiment du dévouement, du désintéressement; or, dans le mode actuel ce sentiment est beaucoup moins encouragé que celui de l'ambition. »

Digitized by Google

La question ne paraissant pas être assez mûre pour qu'on pût en donner une solution satisfaisante, M. le Président propose de la renvoyer au Congrès futur. Cette proposition est adoptée. Après quelques mots prononcés par M. Naville, pour déclarer que dans son discours d'hier, il n'a pas voulu attaquer les fonctionnaires de l'Université, la discussion sur cette question est close.

M. Buss, de Fribourg, est appelé à la tribune, pour parler sur un sujet proposé par lui, et approuvé par le Bureau central : *La nécessité et la vraie méthode de l'étude des législations comparées.*

« L'époque actuelle, dit-il, en commençant, tend à compléter le cadre des connaissances humaines. C'est ainsi que de nos jours la science des législations comparées a pris rang parmi les plus importantes branches du Droit. Il a déjà été beaucoup fait pour cette partie : des chaires ont été créées dans différentes Universités, des journaux sont publiés pour discuter les principes de la science. Cependant il reste encore beaucoup à faire; jusqu'ici on n'a comparé le plus souvent que les lois d'un pays à celles d'un autre, mais on ne s'est pas arrêté à rechercher le principe d'après lequel cette comparaison devait se faire, la mesure qu'il fallait appliquer aux lois pour les juger. Pour découvrir ce principe, cette mesure suprême, l'orateur demande qu'on réunisse toutes les législations comme en un foyer commun, qu'on les centralise pour ainsi dire.

« La civilisation, dit-il, est comme une masse de lumière dont chaque époque et chaque nationalité reçoivent leur part avec la mission de la répandre. En considérant les époques, on juge la civilisation du point de vue historique; en considérant les nations, on en établit la statistique; il y a donc deux méthodes que l'orateur désigne sous les noms de *méthode chronologique* et de *méthode synchronistique*. Toutes les deux sont fondées dans la nature des choses, mais il ne faut pas les isoler, il faut les combiner. Par conséquent, la comparaison des législations ne doit point seulement être faite d'un point de vue statistique, comme on le fait trop souvent de nos jours, mais il faut aussi montrer la génération et la filiation historique des lois, suivant les différentes époques de l'humanité. Ici M. Buss entre dans quelques considérations historiques pour mieux éclaircir sa pensée.

« Dans l'antiquité, ce qui dominait les peuples, c'était une puissance fatale à laquelle l'individu était sacrifié, et qui avait produit dans les États antiques une unité grandiose, mais raide et inflexible. Le christianisme délivra l'humanité de ce pouvoir, il affranchit l'individu, et proclama un principe de fraternité inconnu à l'ancien monde. Avec les peuples germaniques l'esprit de liberté personnelle prit place dans la civilisation moderne. Un droit nouveau se forma et régna durant le moyen âge : le droit romain représenta l'unité dans la nouvelle

Digitized by Google

société, le droit germanique représenta la liberté individuelle, l'église représenta les saintes lois de la conscience et de la morale. C'est ainsi que, surtout par l'église, l'unité fut rétablie en Europe; mais ce fut une unité qui ne tarda pas à réclamer de nouveau le sacrifice de l'individualité. Elle ne dura point, ni dans l'Église, ni dans l'État; elle fut rompue; les différentes nationalités se séparèrent, différentes confessions se formèrent, et chacune obtint son rang dans l'Europe moderne, et avec ce rang sa tâche particulière dans l'œuvre commune de la civilisation. La mission des temps modernes est de créer un droit commun qui embrasse l'humanité, sans effacer les différences nationales. Telle est la noble tâche de l'étude des législations comparées, sous le double point de vue historique et statistique. Jamais cette tâche ne pouvait être mieux remplie que dans nos jours de discussion libre et de recherche consciencieuse. M. Buss termine en annonçant à l'asssemblée qu'il se propose de publier, en langue allemande, une revue de législation et de science sociale comparée de l'Europe et de l'Amérique. Il invite ceux des membres qui s'occupent de ces importantes matières, à l'assister de leurs lumières, afin de produire une œuvre qui serve à la fois la cause de la science et celle de la civilisation moderne. »

L'heure étant trop avancée pour épuiser l'ordre du jour, on passe au choix des questions qu'on désire recommander au Congrès futur. L'assemblée exprime le vœu que la 8e question de philosophie, les questions 13 et 16, 20, 22 d'éducation, et les questions 11 et 13 de législation soient recommandées à l'examen des savants qui se réuniront au Congrès de 1843. Elle leur recommande aussi la question proposée par M. Mayer, de Livourne :

N'y a-t-il pas un principe commun pour relier ensemble les différentes institutions de bienfaisance, de pénitence, etc. ?

M. le Président donne la parole à M. Lecerf, Vice-président, pour clore les séances de la sixième Section. M. Lecerf remercie l'assemblée du zèle, de l'attention, de l'impartialité qu'elle a mise dans ses débats, et espère que le Congrès de Strasbourg produira des fruits durables.

Sur la proposition de M. le professeur Frey, l'assemblée vote des remercîments à M. le Président et aux différents membres du bureau.

La séance est levée à midi.

Digitized by Google

SEPTIÈME SECTION.

LITTÉRATURE FRANÇAISE ET LITTÉRATURE ÉTRANGÈRES.

Première séance. — Du 29 septembre 1842.

Rapporteur: M. BERGMANN, *Secrétaire.*

Présents au bureau : M. Bergmann, professeur à la Faculté des Lettres, Secrétaire de la Section; M. Colin, professeur au Collége royal, Secrétaire adjoint.

A onze heures du matin, les membres de la septième Section se sont réunis dans la salle des cours de la Faculté de Droit pour se constituer en assemblée et pour s'occuper des travaux préparatoires.

Le nombre des membres présents est de quarante-sept.

M. Bergmann, Secrétaire, commence la séance par la lecture des noms inscrits dans la Section.

On procède ensuite à la nomination du Président et des trois Vice-présidents.

Au premier tour de scrutin, M. DELCASSO, doyen de la Faculté des Lettres de Strasbourg, ayant obtenu la majorité des voix, a été proclamé Président.

Ont été nommés Vice-présidents :

MM. HOFFMANN DE FALLERSLEBEN, professeur de littérature allemande à l'Université de Breslau;
PESCHIER, professeur de littérature française à l'Université de Tubingue;
GUERRIER DE DUMAST, ancien sous-intendant militaire, de Nancy.

Après la formation du bureau, on dresse la liste des

Digitized by Google

membres qui se proposent de lire des mémoires, ou de parler sur les questions du Programme ou sur des questions de leur choix.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à une heure.

Deuxième séance. — Du 30 septembre 1842.

Rapporteur : M. BERGMANN, *Secrétaire.*

M. le Président ouvre la séance par une courte allocution, dans laquelle il remercie la Section de l'honneur qu'elle lui a fait en lui donnant ses suffrages.

Le procès-verbal de la séance préparatoire est lu et adopté.

M. de Roosmalen, de Paris, délégué de la Société Racinienne, fait hommage à la Section de trois ouvrages intitulés :

1. *De l'envahissement du commerce et de l'industrie sur les lettres, les sciences et les arts.*
2. *Les derniers moments de la duchesse d'Abrantès.*
3. *La Tour de Londres*, drame en trois actes et en sept tableaux.

Le Bureau propose à la Section de lui adjoindre un troisième Secrétaire. M. Boisard, aumônier au Collége royal de Strasbourg, désigné par M. le Président, est investi de ces fonctions.

L'ordre du jour appelle la discussion des questions du Programme. M. le Secrétaire donne lecture de la première question, ainsi conçue :

Déterminer l'influence de la poésie arabe sur la poésie des troubadours, et l'influence de celle dernière sur la poésie italienne du douzième, du treizième et du quatorzième siècle.

Aucun mémoire n'étant présenté sur cette question, M. Bergmann monte à la tribune et expose, dans une improvisation rapide, son opinion sur la matière.

Digitized by Google

L'influence de la poésie arabe sur la poésie des troubadours est nulle pour le fond et pour la forme. Pour le fond, ce qui caractérise la poésie des troubadours, la chevalerie et la galanterie, ne se rencontre pas dans la poésie des Arabes ou du moins ne s'y retrouve pas avec les mêmes caractères. Pour la forme, la versification des Arabes diffère essentiellement de la versification des troubadours. Quant à l'influence de la poésie des troubadours sur la poésie italienne du douzième, du treizième et du quatorzième siècle, elle est non-seulement évidente, mais à une certaine époque il y avait encore entre les Italiens, les Provençaux et même les Catalans une telle fusion de langue et d'idées, qu'il en est résulté une poésie presque identique chez ces trois peuples d'origine romane.

M. Bergmann est remplacé à la tribune par M. de Pantoja, ancien procureur général près la Cour suprême de Madrid. L'orateur combat sur la première partie de la question l'opinion du préopinant.

Au douzième siècle, l'influence que les Arabes ont exercée dans les sciences et en philosophie sur les Espagnols et les Provençaux, a dû agir aussi sur la poésie des troubadours. L'influence scientifique d'une nation prépare en même temps son influence en littérature. La galanterie et la chevalerie n'ont pas été inconnues aux poëtes arabes et se rencontrent, par imitation, dans les mœurs et dans la poésie des Espagnols, depuis les temps anciens jusqu'à nos jours. Quant à la versification, les vers des troubadours en deça et au delà des Pyrénées sont à la fois lyriques et harmonieux comme les vers des poëtes arabes.

Réplique de M. Bergmann : L'influence générale de la civilisation arabe sur les peuples du midi de l'Europe n'est ni contestable, ni contestée; mais les Provençaux, tout en la subissant en philosophie et dans les sciences, sont restés eux-mêmes par la poésie. Car la poésie, et surtout la poésie lyrique, sortant immédiatement de l'âme du poëte, porte généralement l'empreinte du génie individuel des nations, et se soustrait plus volontiers que l'érudition et la science à toute influence étrangère. Si cependant il y a entre la poésie des troubadours et celle des Arabes quelques analogies de forme et de fond, il ne faut pas les attribuer à l'imitation ou à une influence historique, mais à l'universalité de certains sentiments et de certaines formes qui, par cela même qu'elles

Digitized by Google

sont fondées en raison comme dans la nature, se reproduisent spontanément chez les nations les plus diverses, sans qu'il y ait pour cela ni imitation de l'une par l'autre, ni influence historique de l'une sur l'autre.

M. Guerrier de Dumast déclare qu'il partage entièrement l'opinion de M. Bergmann, et il l'appuie encore par des développements nouveaux.

Malgré quelques traits imparfaits et rudimentaires que le roman d'*Antara* serait le seul à fournir, il n'y a rien de chevaleresque dans les mœurs guerrières des Arabes; et quant à la galanterie, ce que M. de Pantoja pourrait citer comme exemple dans les poésies arabes, est postérieur aux relations des Maures avec les chrétiens. Enfin, la versification arabe est métrique, comme celle des Grecs, et non pas simplement accentuée et rythmique comme celle des nations romanes.

Suivant M. de Dumast, l'idée de l'influence de la poésie des Arabes sur celle des troubadours est si peu fondée, qu'il s'étonne même qu'on l'ait conçue et qu'elle ait obtenu quelque vogue. Elle n'a pu résulter que de l'antériorité de la poésie arabe et de la présence de la rime dans la poésie des troubadours. Mais cette antériorité est fortuite et ne saurait rien prouver; la rime n'est pas plus significative, car l'affaiblissement des règles prosodiques suffisait pour faire adopter cette loi de consonnance. L'orateur croit donc que M. de Pantoja, sans s'en apercevoir, s'est laissé un peu entraîner au mouvement réactionnaire qui, depuis l'apparition des écrits de Condé, pousse la générosité des Espagnols à faire aujourd'hui une trop belle et trop large part aux Arabes qu'ils ont expulsés de leur sol.

M. de Pantoja ne réclamant plus la parole, la discussion sur la première question du Programme est close.

Pour faire marcher de front les questions d'histoire et les questions de théorie, la Section décide qu'on changera l'ordre des numéros du Programme, en prenant alternativement la première question et la dernière, la seconde et l'avant-dernière, et ainsi de suite.

La séance est levée à une heure.

Digitized by Google

Troisième séance. — Du 1er octobre 1842.

Rapporteur : M. BERGMANN, *Secrétaire.*

Le procès-verbal de la séance d'hier est lu et adopté sans réclamation.

L'ordre du jour est la discussion de la vingt-quatrième question, ainsi conçue :

Le beau en littérature doit-il être le but ou n'est-il qu'un moyen ?

La parole est donnée à M. le comte de Coëtlosquet, membre de l'académie de Metz, pour lire un discours sur cette question.

Affirmer, dit l'orateur, que le beau est le but en littérature, c'est réduire la mission de l'homme de lettres à flatter l'oreille par l'harmonie du langage, à charmer l'imagination par l'originalité et la grâce des fictions. Une telle proposition ne peut se soutenir, et le vrai but à poursuivre en littérature, c'est l'utile, non pas en l'appliquant aux besoins matériels de la vie, mais aux intérêts plus élevés de la religion et de la morale. Un écrivain de nos jours s'est donc étrangement mépris lorsque, en tête de son poëme, il a écrit cette épigraphe :

La muse peut chanter tout ce que l'âme rêve.

La muse chrétienne aura-t-elle le triste office de servir d'organe à toutes les rêveries qui peuvent traverser l'imagination de l'homme ? A cette maxime, l'orateur oppose cette pensée d'un jeune poëte :

Il est doux de chanter ce qu'il est doux de croire.

Une forte conviction, telle est donc la sève fécondante du génie. Gardons-nous de croire qu'il suffise de s'appeler poëte pour être en droit de tout dire, ou qu'une pensée quelconque ait le privilége de se produire au grand jour, à la seule condition qu'elle sera enchâssée dans un beau vers. Le beau n'est donc pas le but suprême, mais il doit être un moyen essentiel en littérature. En effet, admettre le principe que le beau n'est pas un moyen essentiel, c'est arriver par une conséquence naturelle à professer la théorie du laid. En finissant, l'orateur cherche à apprécier le système de *l'art pour l'art;* c'est par cette théorie, dit-il, qu'on excuse quelquefois les ouvrages les plus licencieux, et cependant les lettres ont

Digitized by Google

pour but, suivant l'expression d'un auteur contemporain, d'élever à de hautes pensées, d'accoutumer à de sublimes contemplations, de faire chérir la vertu, et de mettre entre les hommes ces communications aimables et gracieuses qui font l'ornement et le charme des sociétés.

Sur la proposition d'un membre, la Section décide que le discours de M. de Coëtlosquet sera lu à l'assemblée générale.

Un autre membre de la Section regrette que le discours ne présente pas une conclusion précise.

M. de Coëtlosquet répète en concluant que selon lui le beau ne doit pas être le but, mais qu'il doit être un moyen en littérature.

Après la clôture de la discussion, un membre ayant demandé à parler sur le même sujet, le Bureau décide que la question sera reprise à la prochaine séance.

M. le Secrétaire donne ensuite lecture de la seconde, de la troisième, de la vingt-deuxième et de la vingt-troisième question du Programme. Personne ne se présente pour les discuter.

M. Bergmann monte à la tribune pour lire un mémoire sur la quatrième question, ainsi conçue :

De l'origine et de la signification des traditions épiques sur le Saint-Graal.

Après la lecture de la première partie de ce mémoire étendu, l'orateur sentant le besoin de se reposer, prie le Bureau de remettre à une prochaine séance la lecture de la suite de ce discours.

M. Yrouard, capitaine en retraite, termine la séance par la lecture d'une pièce de vers intitulée :

Départ du général Bonaparte d'Égypte, après la victoire d'Aboukir. Éloge du général Kléber.

Cette lecture est favorablement accueillie.

La séance est levée à une heure moins un quart.

Digitized by Google

Quatrième séance. — Du 3 octobre 1842.

Rapporteur : M. BERGMANN, *Secrétaire.*

Le procès-verbal de la séance du 1er octobre est lu et approuvé.

Conformément à la décision prise par l'assemblée dans la séance précédente, la discussion est ouverte de nouveau sur la vingt-quatrième question du Programme :

Le beau en littérature doit-il être le but ou n'est-il qu'un moyen?

La parole est à M. L. Ehrmann, homme de lettres, de Paris.

Dans un discours écrit, l'orateur défend la théorie de *l'art pour l'art*, attaquée par M. le comte de Coëtlosquet; il ne veut pas que le beau ne soit qu'un moyen et la littérature qu'un instrument. Trop souvent de nos jours on a mis les lettres au service d'un parti, d'une opinion, d'un système. La poésie employée même à populariser la science a produit les poëmes didactiques, et toutes ces dissertations en vers qu'on ne lit plus et que l'autorité des plus grands noms sauve à peine de l'oubli. Dans cette argumentation, l'orateur s'appuie de nombreux exemples empruntés à la littérature des Anglais, des Allemands, des Français. Non, dit-il, la poésie ne s'enrégimente pas; elle n'a pour mission ni de prêcher, ni de dogmatiser. Certes, le vrai poëte est moral, il est pieux; mais il ne faut pas réduire son rôle à l'utilité. Notre époque ne connaît que trop peu les enthousiasmes désintéressés : respectons l'art dans son dernier sanctuaire. L'orateur conclut en affirmant que le beau en littérature doit être un but et non un moyen.

M. de Roosmalen remplace M. Ehrmann à la tribune.

« Le beau, dit-il, c'est ce qui excite nos sensations par l'admiration. Il y a deux genres de beautés : la beauté idéale et la beauté naturelle ou classique; la première, formée par le caprice de l'homme et suivant les usages et les modes, toujours variable, toujours changeante; la seconde, innée en nous, réglée et uniforme, ayant ses bases, ses lois dans le principe général qui domine le monde entier. La beauté idéale se désignera sous le nom de *romantique*, la beauté naturelle s'appellera *classique*. Ces deux genres différents de beauté doivent se prêter appui; mais, conclut l'orateur, la beauté naturelle seule est le but en littérature; la beauté idéale ne peut être regardée que comme moyen. »

Digitized by Google

M. Rousseau, homme de lettres, de Saint-George-le-Thoureil (Maine-et-Loire), délégué de la Société industrielle d'Angers, prend la parole sur la vingt-troisième et la vingt-quatrième question.

L'orateur s'attache d'abord à caractériser le beau.

« L'homme, dit-il, aspire à produire le beau dans ses œuvres, et il ne peut arriver à ce but qu'en travaillant en vue de Dieu, ou, ce qui est la même chose, en vue de ses semblables. En effet, Dieu est la parfaite beauté, comme il est la vérité, la justice parfaite; et en travaillant en vue de nos semblables, nous cherchons ce qui est à l'usage de tous, ce qui fait le besoin de tous les cœurs, c'est-à-dire la beauté, la vérité et la justice. Si la beauté existe, si nous y croyons, si nous l'aimons, personne cependant ne peut la contempler dans son essence, nous soupirons après elle sans pouvoir la réaliser. L'art tout entier est cette continuelle aspiration de l'homme vers la véritable beauté. C'est ce qui fait que tout grand artiste semble continuellement regretter un monde idéal, et qu'il fait des efforts pour en reproduire une faible image à nos yeux.

« L'orateur n'affirme pas que le beau doit être le but plutôt que le moyen de l'art, mais il croit que nous ne pouvons arriver à un but noble et généreux que dans la pensée ou sous la conception du beau. On reconnaît, en se plaçant à ce point de vue, que l'esthétique est la philosophie de l'art, et comme telle la science par excellence. »

M. Ch. Soldan, professeur à l'École normale de Friedberg (grand-duché de Hesse), monte à la tribune et improvise un discours en langue allemande, que M. Bergmann, Secrétaire, reproduit ensuite en français.

« Pour répondre à la question proposée, dit l'orateur, il faut partir de la définition du beau. En général, nous appelons beau ce qui plaît, et l'homme éprouve du plaisir toutes les fois qu'il voit ou qu'il sent la manifestation libre et l'effet normal d'une ou de plusieurs de ses facultés. Ce plaisir, et par suite l'idée du beau qu'il détermine, différeront selon que les sens, l'imagination, l'esprit (*Witz*), la raison prédominent dans l'homme. Au premier degré de son développement, quand il est sous le joug de la sensation, il se réjouit de ce qui frappe fortement ses sens. De là le goût des peuples sauvages pour une musique bruyante, pour les couleurs vives, les étoffes bigarrées, etc. Plus tard, quand l'imagination domine, l'homme recherche le beau idéal, il veut le réaliser dans l'art et dans les institutions humaines, et, sortant des limites du monde réel, il aspire à l'infini. C'est à ce besoin d'agrandir les proportions de la réalité que nous devons, par exemple, les pyramides de l'Égypte. Au troisième degré, c'est l'esprit (*Witz*) qui constituera le caractère principal du beau, et en peinture, en musique, comme en

Digitized by Google

littérature, on donnera la préférence aux ouvrages qui réveillent en nous des pensées fines, ingénieuses et piquantes. Parvenu au plus haut degré de son développement, l'homme voit le beau plus particulièrement dans les grandes idées de la religion et de la morale.

« On conçoit, d'après cet exposé, pourquoi les jugements sur le beau sont si variés. A une époque de frivolité on aimera les productions qui flattent les sens et qui donnent un libre essor à l'imagination; mais celui qui vit dans le monde de l'intelligence attachera l'idée du beau à Dieu à la vertu, à la justice.

« Mais tout en donnant la préférence au beau qui satisfait notre intelligence, nous n'exclurons pas les autres genres de beauté. Car le beau parfait est précisément l'harmonie dans la manifestation de nos différentes facultés, et le plaisir que nous procure un chef-d'œuvre parfait doit résulter de la satisfaction donnée simultanément à nos différentes facultés, à la sensation, à l'imagination, à l'esprit et à la raison.

« D'après cela, si le beau est l'harmonie parfaite entre les facultés de notre âme, il doit être un but; il sera le but de la poésie: et c'est seulement dans le beau et par le beau que l'homme pourra manifester l'ensemble de ses facultés, l'essence et la plénitude de son être. »

M. Ed. de Pompéry, homme de lettres, de Paris, prend la parole pour concilier les deux opinions opposées sur le beau comme but ou comme moyen.

Partant de l'idée que pour connaître le but, la valeur et le rang d'une chose quelconque, il faut se placer au point de vue religieux et philosophique, l'orateur trouve que dans l'esthétique on a suivi deux méthodes: l'une historique, qui part de l'observation et de l'analyse; l'autre qui porte un caractère plus spéculatif et plus rationnel. Depuis Platon, qui a fondé cette science en apprenant à voir les choses dans leur essence, elle était restée un objet d'amusement et de réglementation puérile, lorsque les savants allemands lui ouvrirent une route nouvelle et entraînèrent dans cette voie une foule d'esprits ingénieux qui en ont reculé les limites.

L'orateur établit ensuite que tout est moyen pour nous élever à un but supérieur et absolu. Ce but absolu, c'est Dieu, et c'est seulement en adoptant ce principe que l'on pourra se former une idée juste de l'artiste et de son œuvre, du beau et des moyens de le reproduire. L'artiste, c'est l'homme inspiré qui contemple l'idéal et cherche à le traduire sous les formes les plus harmonieuses. Son œuvre est donc une création. L'art se propose le beau, le vrai et le bien, trinité mystérieuse et impénétrable. Le beau, c'est la splendeur du vrai, c'est le moyen d'arriver à l'idéal, à Dieu. L'art, dont le domaine est immense, est, comme la nature, l'expression de la vie en vue de cet idéal.

L'orateur présente ensuite quelques observations sur la théorie de *l'art pour l'art*. La première qualité de l'artiste, dit-il, c'est une grande *impressionabilité*. Or, dans une époque de crise et de rénovation so-

Digitized by Google

ciale comme la nôtre, où trouvera-t-il des inspirations ? Rien n'est fixe autour de lui, tout est remis en question ; et de là vient que, privé de boussole, l'artiste incertain prend des routes diverses, sans avoir la conviction, la foi qui seule fait vivre les productions du génie. S'il est sans inspiration harmonique et normale, est-il étonnant qu'il tombe quelquefois dans le scepticisme et arrive à ces conceptions bizarres ou extravagantes qui nous choquent dans quelques productions modernes? C'est, il faut le dire, la faute du temps, plutôt que celle de l'artiste.

M. Guerrier de Dumast prend la parole et déclare que s'il monte à la tribune, ce n'est pas précisément pour combattre le discours que l'on vient d'entendre, car une partie des idées du préopinant ne laisse rien à dire, et sur l'autre, au contraire, il y aurait trop à dire.

M. de Pompéry s'est trouvé parfaitement dans le vrai quand il a montré que tout était moyen pour arriver au but absolu qui est Dieu ; mais on ne pourrait laisser passer sans les repousser plusieurs assertions qu'il a émises. Par exemple, quand après avoir dit que devant l'Être suprême rien n'est petit, rien n'est grand, il a ajouté qu'aux yeux de Dieu rien non plus n'est vrai ou faux. D'autres assertions de M. de Pompéry, où il considère comme éteintes des croyances qui ne sont mortes, ni ne mourront, donneraient lieu, dit M. de Dumast, à de nécessaires réfutations : mais l'orateur ne pouvant s'y livrer sans entrer dans la question religieuse, genre de controverse interdit par les règlements du Congrès, se borne à la seule mention des réserves qu'il croit de son devoir de faire.

La séance est levée à une heure moins un quart.

Cinquième séance. — Du 4 octobre 1842.

Rapporteur : M. BERGMANN, *Secrétaire.*

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

L'ordre du jour ramène la discussion sur la vingt-quatrième question :

Le beau en littérature doit-il être le but ou n'est-il qu'un moyen ?

Digitized by Google

M. G. L. Bartholmess, bachelier ès lettres, présente, dans un discours écrit, les considérations suivantes :

« Pour résoudre la question, dit-il, il faudrait définir le beau; or, c'est impossible; nous ne faisons que concevoir le beau. La forme ne doit être en littérature que l'expression spontanée, la suite naturelle de la beauté du fond. C'est cette beauté qui doit être le but du littérateur. Trois grandes idées guident l'humanité : le vrai qui conduit à la science, le bien d'où naît la morale, le beau d'où naît l'art. Le beau peut se trouver dans le bien et dans le vrai; mais le vrai et le bien ne sont pas beaux par eux-mêmes, ils le deviennent quand un sentiment de plaisir vient s'y joindre. L'orateur établit la différence qui sépare ces trois ordres d'idées, et il en conclut que le bien n'est pas le but du poëte, que son rôle consiste à enflammer, à entraîner. C'est le beau qui doit être le but de la littérature, mais pour le réaliser, employons le vrai et le bien. »

M. Henri Mayer, président de l'académie de Livourne, remplace à la tribune M. Bartholmess.

M. Mayer admire la première partie du discours prononcé dans la séance précédente par M. de Pompéry; mais il vient combattre la seconde et surtout les idées décourageantes pour l'art qui y ont été émises. L'orateur proteste contre de telles idées au nom de son pays, où le culte des arts est une partie intégrante de la vie; au nom de notre époque, témoin de si grands événements, de si belles découvertes; au nom de la foi, qui n'est pas morte, quoi qu'on dise. Il espère donc, il attend la résurrection de l'art. L'art du poëte est le premier de tous; à tous il ouvre la route. Or, le poëte ne choisit pas son siècle, il le subit; mais il le subit en réagissant sur lui. Tout siècle recèle son élément poétique : c'est au génie à l'en tirer, et pour y réussir, la philosophie est indispensable. La grande et véritable poésie concentre en soi tout l'art et formule tout un siècle. C'est ainsi qu'elle acquiert la puissance de se reproduire sous toutes les formes artistiques, musique, peinture, architecture, sculpture.

Notre siècle, il est vrai, n'a pas encore prononcé sa parole; mais c'est qu'aucun génie n'a su l'évoquer. Pour évoquer un siècle, pour le traduire, il faut le dominer dans son ensemble, il faut être philosophe.

L'orateur ne compte nullement sur l'esthétique pour ressusciter l'art. Selon lui, l'esthétique n'est qu'une froide et stérile analyse. Il veut que l'on étudie Dieu, l'homme, le siècle; qui les comprend est philosophe, qui les traduit, poëte.

Des applaudissements ont interrompu l'orateur pendant son discours, et éclatent de nouveau quand il descend de la tribune.

La Section, à l'unanimité, témoigne au Bureau le désir

Digitized by Google

que le discours de M. Mayer soit reproduit en séance générale[1].

M. Daguet, professeur de Fribourg, en Suisse, combat l'opinion émise par M. de Roosmalen, que le beau idéal est formé par le caprice d'une imagination affranchie de toute règle.

Selon l'orateur, le beau idéal est le type de tout ce qu'il y a de grand et d'élevé dans le cœur de l'homme. Sous ce rapport il se lie à des idées morales et devient le noble but de la littérature. Il peut cependant se trouver même dans des productions littéraires dont le fond est immoral. Du reste, l'orateur reconnaît au beau, comme au vrai et au bon, un type suprême qui est Dieu. On aurait tort de croire que l'art puisse jamais disparaître entièrement; il est au contraire éternel comme le type suprême dont il est l'expression.

M. Guiard, professeur au Collége royal, répond à M. Daguet que le beau exclut toute idée d'immoralité, et qu'il est inséparable de la noblesse des sentiments et des émotions pures.

Sur la demande des membres du Bureau, qui sont d'avis que la vingt-quatrième question a été suffisamment débattue, M. le Président, après avoir consulté l'assemblée, déclare que la discussion est close.

M. Jullien, de Paris, est ensuite autorisé par le Bureau à donner communication d'un mémoire composé par M. le chevalier Adrien Balbi, de Venise, en réponse à la septième question du Programme supplémentaire et formulée en ces termes :

L'Italie, sous les rapports scientifique et littéraire, se maintient-elle de nos jours au niveau des autres nations civilisées de l'Europe?

Dans ce mémoire, qui a pour titre : *De l'activité littéraire en Italie*, l'auteur montre par le nombre des ouvrages publiés depuis 1834 jusque et y compris 1839, que sous le rapport de l'instruction élémentaire et de l'instruction supérieure, l'Italie, surtout la Toscane et le Royaume lombard-vénitien, peut figurer à côté des pays les plus avancés de l'Europe.

[1] Voy. les mémoires de la 7e Section, 2e vol.

Digitized by Google

M. Balbi désire que, pour payer un tribut à la gloire littéraire de l'Italie, son discours, qui contient des faits positifs, soit inséré en entier ou en partie dans les actes du Congrès [1].

La séance est levée à midi et demi.

Sixième séance. — Du 5 octobre 1842.

Rapporteur : M. BERGMANN, *Secrétaire.*

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et approuvé.

M. Hoffmann de Fallersleben, l'un des Vice-présidents, absent de la séance, exprime par l'organe d'un de ses amis, les regrets qu'il éprouve d'être obligé de quitter demain le Congrès. Il remercie encore une fois les membres de la Section de l'honneur qu'il lui ont fait en le nommant à la vice-présidence.

L'ordre du jour est la lecture de la seconde partie du mémoire de M. Bergmann, Secrétaire, *sur l'origine et la signification des romans du Saint-Graal.*

L'auteur fait observer que la lecture du mémoire ayant été interrompue par la longue discussion incidente sur la vingt-quatrième question, les faits et les considérations exposées dans la première partie ont dû s'effacer de la mémoire des auditeurs; et comme la seconde partie se rapporte continuellement à la première, les membres de la Section, surtout ceux qui n'ont pas assisté à la lecture du commencement, auront de la peine à bien comprendre la suite de ce discours. Pour cette raison l'auteur préfère renoncer à la lecture de la seconde partie de son mémoire, et il propose à l'assemblée de passer à l'ordre du jour.

Sur la proposition de plusieurs de ses membres, la Section décide à l'unanimité que le mémoire de M. Bergmann sera imprimé dans le Compte-rendu du Congrès [2].

[1] Voy. les mémoires de la 7e Section, 2e vol.

[2] Voy. *ibidem.*

Digitized by Google

M. le vicomte de la Valette, rédacteur en chef de l'*Écho du monde savant*, a la parole sur la dix-neuvième question du Programme, ainsi conçue :

De l'influence du journalisme sur la littérature.

L'orateur, dans son discours écrit, jette d'abord un coup d'œil sur l'origine de la presse, son agrandissement et son influence progressive sur toutes les œuvres de l'intelligence. Il indique quelle fut sa mission, son rôle pendant le dix-septième et le dix-huitième siècle; comment, à l'époque de la Révolution, elle fut entièrement livrée aux passions politiques. Il montre ensuite que sous l'Empire la presse fut enchaînée par la main de fer de l'empereur et qu'elle n'est devenue une puissance que sous la Restauration. Alors elle a touché aux trois grandes questions de la vie intelligente, sociale et morale, à la littérature, à la politique, à la religion. Elle a ressuscité la littérature, renversé un gouvernement et s'est attaquée même à Dieu. Au commencement de sa puissance, par une critique animée et sage, elle avait rendu de grands services à la littérature et aux arts; maintenant, elle resserre les travaux des écrivains dans un feuilleton. L'orateur termine en montrant quels services la presse peut rendre encore pour répandre et populariser les travaux de l'esprit humain.

La Section accueille avec faveur ce discours qui renferme des vues élevées sur l'avenir des congrès scientifiques en France, et décide qu'il sera imprimé dans le Compte-rendu et lu en séance générale [1].

M. Daguet, de Fribourg, est autorisé à lire un mémoire historique, dont le sujet est en dehors des questions posées par le Programme et qui a pour titre : *Les francs-maçons de Fribourg* (en Suisse).

M. le Secrétaire demande que ce travail, qui renferme d'intéressants détails sur l'esprit de la franc-maçonnerie suisse vers la fin du dix-huitième siècle, soit soumis à l'examen du Bureau central pour être inséré dans les actes du Congrès. Sa proposition est acceptée.

La séance est levée à midi et demi.

[1] L'auteur n'ayant pas fourni son manuscrit malgré la demande itérative qui lui en a été faite, l'insertion de ce discours n'a pas pu avoir lieu.

Digitized by Google

Septième séance. — Du 5 octobre 1842.

Rapporteur : M. BERGMANN, *Secrétaire.*

A l'ouverture de la séance, le procès-verbal de la dernière réunion est lu et approuvé.

L'ordre du jour appelle la lecture d'un mémoire de M. le docteur Bégin, secrétaire et délégué de la Société des sciences médicales de Metz. En l'absence de ce premier orateur inscrit, la parole est donnée à M. Rousseau pour lire sa réponse à la huitième question du Programme, ainsi conçue :

Quelles sont, indépendamment des formes du style, les différences essentielles qui séparent le romantisme du classicisme[1] *?*

M. Rousseau y répond en ces termes :

« Il n'y a pas de différences fondamentales entre le classicisme et le romantisme; celles qu'on croit apercevoir ne sont qu'apparentes; car il n'y a pas réellement plusieurs littératures, mais une seule qui se développe. Quant aux différentes formes qui apparaissent dans l'art dramatique, elles varient selon les époques, les nations et le génie des auteurs. Mais on ne peut pas dire qu'il y ait deux manières de procéder, romantique et classique; car les grandes lois qui président aux immortelles créations du théâtre, comme de la littérature, sont les mêmes. »

M. Fuchs, candidat en philologie, de Dessau (Saxe), a la parole pour lire un mémoire sur la quinzième et sur la seizième question du Programme, ainsi conçues :

La littérature des idiomes populaires ou patois, doit-elle être encouragée au profit de la vie provinciale, ou doit-on lui refuser ces encouragements en vue de la littérature nationale?

Pourquoi dans la littérature italienne les différents dialectes ont-ils acquis une plus grande importance que dans les autres littératures modernes?

[1] Voy. sur cette même question la brochure publiée par M. le baron Ém. de Lacour, citée t. 1er, p. 87.

Digitized by Google

« Chez tous les peuples, dit l'orateur, qui se sont constitués en corps de nation, on distingue la langue nationale des idiomes populaires. Les hommes sont d'abord membres d'une tribu et comme tels ils ont leur patois; plus tard ils deviennent membres d'une nation et en cette qualité ils adoptent l'usage d'une langue nationale. Comme la tribu existe avant la nation, le patois est aussi plus ancien que la langue nationale qui se forme des éléments d'un ou de plusieurs patois. Si, par des raisons quelconques, une province obtient la prépondérance sur les autres provinces, son patois s'élève peu à peu au rang de langue nationale. On l'a vu en Espagne, où les Castillans, et en France, où les Comtes de Paris sont parvenus à la domination. Mais si aucune des provinces n'arrive par la conquête ou la domination à imposer son idiome au pays, alors c'est le besoin d'un lien intellectuel entre les diverses provinces qui provoque l'adoption d'une langue commune ou nationale; et c'est ordinairement l'idiome qu'on parle au centre du pays qui obtient cette distinction. Ainsi, le dialecte attique en Grèce, le dialecte florentin en Italie, le dialecte saxon en Allemagne, sont devenus de préférence les langues littéraires de ces pays.

« Une fois la langue nationale introduite et fixée, on néglige ordinairement, on supprime même quelquefois les patois et leur littérature, sans songer que les idiomes populaires qui présentent déjà tant d'intérêt et tant d'avantages sous le rapport philologique, contribuent encore par leur littérature au développement intellectuel des provinces et agissent par cela même sur la langue, la littérature et les lumières de toute la nation. En effet, c'est à la vie intellectuelle répandue dans les différentes provinces que l'Allemagne, par exemple, doit l'avantage d'être si avancée sous le rapport scientifique et littéraire, tandis qu'en France l'activité littéraire est concentrée dans la capitale. L'académie française devrait enrichir la langue nationale de nouvelles beautés, en puisant dans les idiomes provinciaux plusieurs termes qui lui manquent encore. Si les bons écrivains s'occupent à la perfectionner, la langue nationale n'a pas à craindre, ajoute l'orateur, qu'elle soit jamais absorbée ou surpassée par les dialectes provinciaux, sur lesquels, d'ailleurs, elle a des avantages réels et incontestables.

« En Italie, plus que dans tout autre pays, les dialectes provinciaux ont été cultivés avec prédilection et ont influé puissamment sur la littérature. La raison en est simple. Depuis la chute de l'empire romain, les diverses provinces qui la composent ont toujours été divisées par les passions et les intérêts politiques. Cette absence d'unité a dû favoriser le développement de la vie provinciale et profiter à la littérature des patois. Une autre cause puissante se trouve dans le goût des Italiens pour la musique et par suite pour la poésie lyrique. Cette poésie étant l'expression de l'âme et des sentiments du peuple, se revêt naturellement plutôt de l'idiome populaire que de la langue nationale. »

Sur la demande de l'un de ses membres, la Section décide

Digitized by Google

que le mémoire de M. Fuchs sera imprimé dans les actes du Congrès[1].

M. le docteur Bégin, de Metz, lit ensuite un mémoire aussi remarquable par l'élégance du style que par l'intérêt des détails; il est intitulé : *Quelques années du poëte Delille.* La Section décide l'insertion de cette intéressante notice dans le Compte-rendu[2].

M. le Secrétaire donne lecture d'une lettre adressée par M. Chappuis, maire de la ville de Colmar, au Bureau de la septième Section. Dans cette lettre, M. Chappuis annonce qu'en vertu d'une décision du Conseil municipal de Colmar, un monument sera élevé à la mémoire du célèbre fabuliste Pfeffel, et il invite les personnes qui voudraient bien s'associer à l'exécution de ce projet, à inscrire leurs noms sur une liste de souscription déposée au bureau par M. Hugot, bibliothécaire-archiviste de la ville de Colmar.

La séance est levée à midi et demi.

Huitième séance. — Du 7 octobre 1842.

Rapporteur : M. BERGMANN, *Secrétaire.*

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Jullien, de Paris, est appelé à la tribune pour lire des fragments d'un poëme inédit sur les *malheurs de la vertu et du génie.*

Il présente d'abord quelques considérations sur les causes qui font que la vertu et le génie sont presque toujours méconnus et livrés à une malheureuse destinée. Il passe rapidement en revue Homère, réduit à vivre des secours que lui accordaient ses compatriotes; Socrate, victime de la basse envie d'Anytus, et condamné à boire la ciguë. Un long fragment retrace la vie et la mort du divin fondateur du christianisme. L'auteur traverse le moyen âge, et signale d'abord les injustices qui ont fait expier à Bélisaire et à Boëce, par le supplice, la cécité, la mendicité et la mort, les éminents services qu'ils avaient rendus à leur pays. Dans un autre fragment sont retracés l'exil, la proscription et la mort

[1] Voy. les mémoires de la 7e Section, 2e vol.
[2] Voy. *ibidem.*

Digitized by Google

du Dante. Quelques vers sur Pétrarque et sur l'influence et la noble destination des femmes qui encouragent, récompensent, consolent le génie et la vertu au milieu des cruelles vicissitudes qu'ils éprouvent sur la terre, terminent les fragments lus par M. Jullien et accueillis par les applaudissements de la Section, qui décide qu'ils sont insérés dans le recueil des travaux du Congrès [1].

M. Mayer, de Livourne, au nom de ses compatriotes, remercie M. Jullien de l'hommage qu'il vient de rendre au poëme du Dante. Le culte de l'illustre poëte, dit-il, vit encore en Italie. Depuis 1829, un cénotaphe est érigé en sa mémoire dans l'église de Santa-Croce; son portrait le plus authentique est dans la cathédrale de cette ville, et l'on a découvert dans l'ancien palais du podestat le premier portrait que Giotto fit du grand poëte avant la publication de la *Divina comœdia*.

M. Jullien ajoute que le grand-duc de Toscane a fait distribuer au dernier congrès scientifique de Florence, composé de plus de neuf cents membres, le portrait du Dante et celui de Galilée, et il a désiré que le Congrès vînt inaugurer le monument élevé à Galilée et aux grands hommes de l'Italie.

M. Paul Lehr, le traducteur en vers français des *Fables et poésies choisies de Pfeffel*, donne ensuite lecture de quatre nouvelles fables qu'il vient de traduire de ce poëte alsacien et qui ont pour titre : *la Mort, Ibrahim, Diogène et le Mendiant, la Baleine et le Lion.*

L'assemblée demande unanimement que cette élégante et fidèle traduction soit insérée dans le Compte-rendu; mais elle se rend aux vœux de M. Lehr, qui exprime le désir de ne pas encore livrer ces fables à la publicité [1].

En l'absence de M. Cahun, appelé à lire un mémoire sur la littérature arabe et la littérature hébraïque au treizième siècle, la parole est donnée à M. Ferd. Schütz, membre du comité des Chartes de Nancy, pour lire un discours en vers intitulé *Strasbourg*.

« La nouvelle gloire de Strasbourg, dit l'orateur, ne lui fait pas oublier les siècles passés. L'ancienne bourgeoisie est digne de ce pieux souvenir. C'est elle qui a préparé les progrès de notre siècle et surtout

[1] Voy. les mémoires de la 7e Section, 2e vol.
[2] Voy. *ibidem*.

Digitized by Google

la domination des classes moyennes. On ne peut trop admirer le courage qu'elle déploya dans les luttes de plusieurs siècles contre les rois et les empereurs. Cet exemple de résistance est une des principales causes de l'affranchissement du peuple des campagnes. Ces événements mémorables furent célébrés par des poëtes populaires dont les œuvres, presque entièrement inconnues de nos jours, expriment les sentiments les plus élevés, l'amour de Dieu, de la patrie et de la liberté. L'ancienne Alsace fut célèbre dans les arts, les sciences et la guerre; elle eut de fréquents rapports avec la Lorraine. Ces deux belles provinces furent réunies à la France; et sous l'influence des idées nouvelles et de la gloire militaire, elles sont devenues éminemment françaises. »

Sur la proposition de M. Boissard, Secrétaire adjoint, la Section vote l'impression de ce discours en vers[1].

A la fin de la séance, M. Paul Lehr demande que la liste de souscription pour le monument Pfeffel soit déposée aussi au bureau des assemblées générales, afin que les amis du célèbre fabuliste puissent s'associer à l'hommage qu'on se propose de lui rendre.

La séance est levée à midi et demi.

Neuvième séance. — Du 8 octobre 1842.

Rapporteur: M. BERGMANN, *Secrétaire.*

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion. La rédaction en est adoptée.

L'ordre du jour est la discussion de la vingt et unième question du Programme, ainsi conçue :

Jusqu'à quel point l'étude du vieux langage français peut-elle contribuer à retremper la langue poétique dans notre littérature?

La parole est à M. Guerrier de Dumast.

L'orateur regarde l'étude de nos anciens poëtes, surtout de ceux qui ont précédé immédiatement le siècle de Louis XIV, comme l'un des moyens d'enrichir notre langue. Il est frappé des incorrections, de la

[1] Voy. les mémoires de la 7e Section, 2e vol.

Digitized by Google

raideur et de l'uniformité des tournures qui déparent les ouvrages des écrivains étrangers à cette étude; et pour prouver combien il y a de facilité, de couleur, de naturel dans les auteurs qui ont suivi Marot, dans les contemporains et les disciples de Malherbe, il cite le sonnet de Desportes, pleurant la mort de Passerat à une époque où il croyait que la langue française était finie.

M. Vaissière, homme de lettres, fait remarquer que la question sur l'importance de l'étude du vieux langage n'est pas nouvelle. Déjà Lafontaine regrettait une foule de termes énergiques et précis tombés en désuétude au dix-septième siècle.

M. Delcasso pense que l'emploi des mots qui ont disparu de la langue française depuis le seizième siècle porterait dans la littérature un élément un peu factice, que les érudits seuls pourraient comprendre et apprécier. Selon lui, le meilleur moyen de ranimer notre langue poétique, ce serait d'y introduire des expressions usitées dans les idiomes populaires.

Cette question ne soulevant plus d'autre observation, M. Peschier, Vice-président, donne lecture d'une pièce de vers envoyée au Congrès par M. Jules Pautet, bibliothécaire de la ville de Beaune, et intitulée : *la Marseillaise des chemins de fer.* Cette ode est favorablement accueillie par la Section.

M. Mayer, de Livourne, monte ensuite à la tribune pour traiter la dix-huitième question, ainsi conçue :

Les formes du gouvernement ont-elles quelque influence sur le génie et les progrès de la littérature?

L'orateur pense que cette influence est incontestable. Sans entrer dans aucune discussion politique, il n'envisage les gouvernements que d'après le plus ou moins de latitude qu'ils laissent à la manifestation de la pensée, et il prouve, par des exemples tirés de l'histoire, que sous le despotisme ni les sciences ni les arts ne peuvent se développer avec succès. L'éloquence politique, l'éloquence sacrée, la poésie, l'histoire, le journalisme, l'éducation publique ne peuvent vivre sans la liberté. Si des hommes de génie s'élèvent par fois, au milieu d'une société livrée à l'arbitraire, ce sont de rares exceptions. Botta s'est condamné à l'exil pour écrire l'histoire de sa patrie; Romagnesi a accepté la prison et la misère plutôt que de renoncer à la liberté de penser. C'est un beau rôle,

Digitized by Google

dit l'orateur, que celui de l'Italie, qui par sa littérature proteste énergiquement contre les entraves qu'on voudrait lui donner. Vestale des nations, elle nourrit encore le feu sacré dont elle a éclairé le monde, et dût-elle descendre vivante au tombeau, ce ne sera pas pour avoir manqué à ses vœux.

M. Guerrier de Dumast pense qu'il serait curieux de traiter la question en sens inverse, et de rechercher comment il se fait que sous des gouvernements absolus on voit paraître tant d'hommes de talent et de beaux génies, tandis que l'esprit humain, placé dans des circonstances plus favorables sous le rapport de la liberté, ne produit pas d'aussi brillants résultats.

M. Delcasso, après avoir fait observer que la forme du gouvernement influe nécessairement sur la vie sociale des peuples et par conséquent sur leur développement littéraire, pense qu'il eût été plus utile de rédiger la question différemment et de demander quelle fut l'influence de telle forme politique sur le développement et le caractère des différents genres de littérature.

A la fin de la séance, la Section se conformant à la décision de l'assemblée générale, désigne trois de ses membres, MM. Delcasso, Bergmann et Boissard, pour faire partie du comité chargé de procéder à l'organisation de la Société encyclopédique des bords du Rhin.

La séance est levée à midi et demi.

Dixième séance. — Du 8 octobre 1842.

Rapporteur : M. BERGMANN, *Secrétaire.*

M. le Président ayant ouvert la séance, le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté sans réclamation.

L'ordre du jour est la discussion de la quatorzième question du Programme supplémentaire, laquelle est ainsi conçue :

Quel serait le meilleur moyen de favoriser en France le développement de l'éloquence sacrée?

Digitized by Google

La parole est donnée à M. Guerrier de Dumast. La brillante improvisation de l'orateur laisse une vive impression à l'assemblée, qui, sur la proposition de M. le Secrétaire, prie M. de Dumast de rédiger son discours pour l'insérer dans le recueil des travaux du Congrès[1].

M. le pasteur Dürrbach, docteur en théologie, donne ensuite lecture de son poëme allemand intitulé *Vogesus* (les Vosges) et dédié aux membres du Congrès scientifique. La Section accueille très-favorablement ce poëme, et témoigne à l'auteur sa satisfaction par des applaudissements.

M. Delcasso, Président de la Section, monte à la tribune pour lire quelques fragments d'un poëme intitulé : *Sainte Odile*. L'assemblée interrompt plusieurs fois par de vifs applaudissements la lecture de ce poëme, qui réunit au mérite de l'invention la grâce et la pureté du style; elle décide à l'unanimité qu'il sera inséré dans le Compte-rendu du Congrès[2].

Avant la fin de la séance, M. Peschier, Vice-président, prend la parole pour remercier l'assemblée du témoignage d'estime qu'elle lui a donné en le nommant à la vice-présidence. Il emportera, dit-il, en Allemagne le souvenir bien doux de l'accueil cordial qu'il a reçu à Strasbourg et des discussions littéraires auxquelles il a eu le plaisir de prendre part.

Sur la proposition de M. de Pantoja, la Section vote des remercîments aux membres du Bureau.

M. Delcasso termine la séance par l'allocution suivante :

« MESSIEURS,

« Je ne puis me séparer de vous, sans vous remercier, au nom du bureau, de votre coopération bienveillante, qui a rendu nos fonctions aussi douces que faciles. Des théories importantes ont été exposées dans cette enceinte avec une sage réserve, qui n'a rien ôté à l'élévation des principes, ni à la franchise des convictions.

« Si les matières portées au Programme sont loin d'être épuisées, il ne faut pas s'en prendre au zèle des membres de la Section, mais au temps qui nous a fait défaut. Nos séances ont été bien remplies. Les mémoires à la fois solides et intéressants dont vous avez entendu la

[1] Voy. les mémoires de la 7e Section, 2 vol.
[2] Voy. *ibidem*.

Digitized by Google

lecture, seront imprimés, conformément à votre vœu, dans le recueil du Congrès.

« Une seule question a été longuement et vivement débattue, celle des *principes de l'esthétique*. Il est à regretter que nous ne puissions reproduire textuellement dans le Compte-rendu de vos travaux, les improvisations rivales qui, sur ce grand problème, ont lutté avec tant d'atticisme et de courtoisie. De ces discussions toujours animées sans cesser d'être amicales, il est résulté, ce me semble, que nous étions tous d'accord sur l'essentiel. En effet, les différents orateurs ont reconnu, avec Lafontaine, que *le beau doit être camarade du bon*; ils ont répété avec Boileau : *rien n'est beau que le vrai*, identifiant ainsi l'objet de l'art et celui de l'intelligence, les lois du goût et celles de la morale. Dès lors il n'est plus permis de demander si la littérature est l'œuvre d'un vain caprice, ou si elle est soumise à des règles fixes : car il y a nécessairement une conscience d'artiste, tout comme il y a une conscience d'honnête homme; il y a une religion du beau, comme il y a un culte du vrai et du bon.

« Cette Session, si rapidement passée, ne nous laisse, Messieurs, qu'un seul regret, c'est de ne pouvoir prolonger des relations dont nous nous étions fait une douce habitude. Mais, n'en doutons pas, ces relations, formées sous les auspices de la science et des plus pures sympathies, survivront au Congrès de Strasbourg : nos esprits se sont trop bien entendus dès la première rencontre, pour ne pas aspirer en commun à resserrer de plus en plus les liens de confraternité qui les unissent. »

Ces paroles de M. le Président sont suivies des applaudissements unanimes de l'assemblée.

La séance est levée à une heure.

Digitized by Google

HUITIÈME SECTION.

BEAUX-ARTS, ARCHITECTURE, HISTOIRE DE L'ART.

Première séance. — Du 29 septembre 1842.

Rapporteur : M. L. LEVRAULT, *Secrétaire.*

La huitième Section s'est réunie à neuf heures du matin, à l'amphithéâtre de l'École de pharmacie, mis à sa disposition pour la durée du Congrès.

Le Bureau est composé de M. Louis Levrault, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, Secrétaire de la huitième Section, et de MM. Émile Detroyes, membre du comité de la Société des amis des arts de Strasbourg; Engelhardt, avoué, membre de la même Société, et Bader, homme de lettres, Secrétaires adjoints.

Le Secrétaire ouvre la séance en donnant lecture des dispositions réglementaires arrêtées par le Comité central du Congrès. Conformément à l'art. 2 de ce règlement, il invite l'assemblée à procéder immédiatement à l'élection du Président.

Ce premier scrutin donne la présidence de la huitième Section à M. le général baron LEJEUNE, de Toulouse, qui est aussitôt appelé par le Secrétaire à prendre place au fauteuil, mais dont les fonctions, à raison de son absence, restent dévolues dans cette première séance au Secrétaire.

Le scrutin pour l'élection des trois Vice-présidents a lieu ensuite à la majorité relative.

Sont proclamés Vice-présidents :

MM. Le vicomte DE CUSSY, membre de la Société des antiquaires de Normandie;

DE RING, homme de lettres à Fribourg (grand-duché de Bade);

Digitized by Google

M. G. DE SCHADOW, directeur de l'École royale des beaux-arts de Düsseldorff.

A l'occasion de l'élection de M. de Schadow, un membre de la Section témoigne le désir que cette élection soit déclarée non avenue, attendu l'incompatibilité qui semble exister, selon lui, entre les fonctions de Vice-président d'une Section et celles de Vice-président du Congrès, conférées la veille, en séance générale, à M. de Schadow.

Le Secrétaire ayant fait observer qu'aucun article du règlement n'établit cette incompatibilité, l'assemblée décide, sur sa proposition, que mention de l'incident sera faite au procès-verbal, où seront en outre consignés les droits éventuels de M. le vicomte de Lavalette à la troisième vice-présidence de la huitième Section, dans le cas où M. de Schadow, qui ne l'a emporté sur lui que d'une seule voix, croirait ne devoir pas accepter ou devoir se retirer avant la fin du Congrès.

Dans l'intervalle écoulé entre l'ouverture des deux scrutins et leur dépouillement, le Secrétaire donne lecture des trente-trois questions du Programme de la huitième Section.

Lecture faite de ces questions, il invite MM. les membres de la Section à se faire inscrire pour celles qu'ils auraient l'intention de traiter, ou pour telles autres questions relatives aux arts et à l'histoire de l'art, sur lesquelles ils voudraient lire des mémoires ou appeler la discussion. Dans cette première séance deux membres seulement se font inscrire : M. de Schadow, pour lire dans la séance suivante un mémoire sur les seizième et dix-huitième questions, et M. de Ring, pour faire, dans la troisième séance, des communications sur les deuxième et quatrième questions.

La séance est levée à onze heures.

Deuxième séance. — Du 30 septembre 1842.

Rapporteur : M. L. LEVRAULT, *Secrétaire.*

En l'absence de M. le Président, la séance est ouverte à neuf heures et demie par M. le vicomte de Cussy, Vice-président.

Digitized by Google

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente. Ce procès-verbal est adopté.

L'ordre du jour appelle la lecture du mémoire de M. de Schadow, directeur de l'Académie des beaux-arts de Düsseldorff, l'un des Vice-présidents du Congrès, sur les deux questions suivantes du Programme :

Comparer entre elles les tendances si diverses des Écoles de Munich et de Düsseldorff. Préciser leur avenir et leur action sur l'art français.

Quelle a été l'influence du christianisme sur les beaux-arts?

M. de Schadow établit en premier lieu les conditions nécessaires à la production d'un objet d'art classique, soit grec, soit romain. Puis il expose quel est le caractère d'un objet d'art chrétien. Il voit dans l'art antique l'idéale perfection des formes humaines; dans l'art chrétien, au contraire, des formes plus ou moins humaines ou naturelles données aux idées surnaturelles. Cette différence éclate surtout dans la période la plus ancienne de l'art chrétien, alors que les têtes sont autant développées par l'expression que par la forme, tandis que les autres parties de l'œuvre restent fort imparfaites. Guido da Siena, Giotto, Orcagna, caractérisent cette première période, règne de l'idéalisme pur, qui se prolonge jusqu'à Masaccio, jusqu'en 1450. Avec ce grand maître, l'art chrétien subit en Italie sa première transformation. La conception devient moins grandiose peut-être, mais l'exécution se perfectionne, et tandis que Fiesole continue à se préoccuper exclusivement de l'idéal, Ghirlandajo, Gozzoli, Signorelli, les Lippi, préparent en Italie l'avènement de Vinci, de Michel-Ange, de Raphaël, admirables types de la troisième époque de l'art chrétien, de cette grande époque qui réunit la perfection du naturalisme à l'idéal.

Après avoir successivement passé en revue les diverses phases, les progrès et la décadence de l'art dans les pays autres que l'Italie ; après avoir présenté l'école espagnole comme un simple reflet de l'école italienne, et la peinture religieuse des Pays-Bas comme l'expression d'une foi vive, étrangère au goût du beau, élément prédominant de l'art méridional, M. le directeur de l'école de Düsseldorf raconte la résurrection de l'art chrétien en Allemagne dans le dix-neuvième siècle. Cette résurrection est due à quelques artistes qu'on appela par dérision les *Nazaréens*, et sous la direction desquels se sont formées et développées les écoles de Munich et de Düsseldorf. M. de Schadow, arrivant au parallèle de ces deux écoles, essaye de les juger au double point de vue de l'idéal et du vrai, ou de la poésie chrétienne et du naturalisme. Toutes deux, par l'effet de causes locales, semblent dans l'origine avoir des tendances différentes, mais peu à peu elles se rapprochent, elles se pénètrent du

Digitized by Google

même esprit. Ainsi l'idéalisme règne d'abord seulement à Munich, où le zèle éclairé d'un roi poëte et pieux et d'une haute aristocratie catholique assure toute faveur à ses développements, tandis qu'à Düsseldorff, simple chef-lieu de province, la peinture est d'abord réduite à se faire bourgeoise, et à préférer les tableaux de genre, les paysages, aux sujets historiques et religieux, seules toiles dignes de l'idéalisme. Mais bientôt, grâce à l'enthousiasme de quelques artistes, et à une meilleure direction donnée au goût public, l'école de Düsseldorf à son tour devient religieuse et peut se livrer à toutes les inspirations de l'idéalisme chrétien.

M. de Schadow termine son brillant mémoire par quelques conseils aux artistes sur le devoir d'unir autant que possible la perfection du naturalisme à la poésie de l'idéal, et par des considérations générales sur le développement artistique presque toujours parallèle aux développements religieux, philosophique et poétique [1].

L'assemblée décide que ce mémoire sera imprimé et recommandé par le Secrétaire au Comité central pour être lu en séance générale du Congrès.

Aucune discussion n'a lieu sur les faits et les doctrines exposés par M. le directeur de l'École de Düsseldorff. Mais un membre de la Section exprime le regret que l'auteur du mémoire ne se soit pas expliqué sur la quinzième question du Programme, ainsi conçue :

Quelle est l'influence des associations artistiques sur l'avenir de l'art, et quelle serait la meilleure organisation à lui donner?

M. de Schadow répond que cette question nécessite une étude toute spéciale, et qu'il essayera de la traiter dans une séance suivante, du moins quant à son application à l'état actuel des arts en Allemagne.

M. de Cussy, Vice-président, cède le fauteuil à M. le général Lejeune, Président de la huitième Section, survenu pendant la lecture du mémoire de M. de Schadow. M. le général Lejeune, après avoir remercié l'assemblée de ses suffrages, renouvelle l'invitation faite la veille par le Secrétaire et recommande à MM. les membres de la Section de mettre plus d'empressement à faire fixer les tours d'inscription pour les séances suivantes.

M. de Ring, Vice-président, veut bien se charger dans ce

[1] Voy. les mémoires de la 8e Section, 2e vol.

Digitized by Google

but de donner une seconde lecture des questions du Programme.

Plusieurs membres se font inscrire pour lire des mémoires ou disserter verbalement sur les 2e, 14e, 15e, 23e, 26e et 27e questions du Programme.

Sur la vingt-deuxième question, *Déterminer le système de restauration définitive du chœur de la cathédrale de Strasbourg*, un débat s'engage entre plusieurs membres. Faut-il appeler à cette restauration le style romano-byzantin ou le style vulgairement appelé gothique? Faut-il approprier le chœur à la nef ogivale ou lui rendre son caractère primitif, son ornementation byzantine, ses formes traditionnelles? Faut-il, enfin, agrandir l'apside ou simplement changer sa distribution et son ornementation intérieures?

Ces différents points de la question sont contradictoirement abordés, mais plutôt effleurés que traités dans une discussion improvisée et engagée avec plus de vivacité que de méthode. Enfin, un membre du Bureau fait observer que cette question est trop importante, intéresse trop l'art en général, et la ville de Strasbourg en particulier, pour qu'il puisse être opportun de la traiter dans une simple conversation et sans le préliminaire d'un rapport ou d'une proposition écrite. L'assemblée faisant droit à cette observation, décide qu'une commission sera nommée pour préparer les éléments de sa délibération, et charge le Secrétaire de la Section de lui présenter, dans la séance prochaine, la liste des sept membres qui devront former cette commission.

La séance est levée à midi.

Troisième séance. — Du 1er octobre 1842.

Rapporteur : M. L. LEVRAULT, *Secrétaire.*

Après la lecture du procès-verbal de la séance précédente, qui est adopté, le Secrétaire présente les divers ouvrages dont hommage est fait à la huitième Section.

Digitized by Google

Ces ouvrages sont :

1. *Énumération des monuments les plus remarquables du département du Bas-Rhin*, par M. le professeur Schweighæuser, correspondant de l'Institut et de la Société royale des antiquaires de France.

M. Schweighæuser, qu'une cruelle maladie empêche de prendre part aux travaux du Congrès, a bien voulu charger le Secrétaire de la huitième Section de distribuer cinquante exemplaires de son intéressante et savante brochure entre ceux des membres de la Section qui n'en auraient pas déjà en leur possession quelque exemplaire.

Sur la proposition du Secrétaire, l'assemblée vote des remercîments à M. le professeur Schweighæuser.

2. *Séances générales tenues en* 1841 *par la Société pour la conservation des monuments historiques.*
3. *Congrès scientifique de France, Session de* 1833.
4. *Notes sur quelques monuments gothiques de l'Italie*, par M. Renouvier.

Ces trois ouvrages sont offerts par M. de Caumont, Président du Congrès.

5. *Travail sur la perspective*, ouvrage accompagné de planches. (Hommage de M. Ch. Soldan, de Friedberg).
6. *Essai sur l'ancienne Monnaie de Strasbourg et sur ses rapports avec l'histoire de la ville et de l'évêché.* (Hommage du Secrétaire de la huitième Section).

La parole est à M. de Ring, pour la lecture de son mémoire *sur la signification et les caractères distinctifs des monuments celtiques* (deuxième et quatrième questions du Programme).

M. de Ring remonte à l'origine des races celtiques pour mieux établir l'origine de leurs monuments. Il les montre descendant des plateaux de l'Asie et s'avançant de forêts en forêts jusqu'à la barrière de l'Océan, barrière plus tard franchie par elles. Ces races emportent avec elles de l'Asie la croyance à l'immortalité de l'âme et à un génie souverain présidant à toute la nature. Leurs plus anciens monuments sont consacrés à ces deux points de leur foi. Elles les ont semés non-seulement sur le sol de la Gaule et de la Grande-Bretagne, mais sur toute la longue route qu'elles ont dû parcourir pour arriver de l'Asie par delà le Rhin.

M. de Ring a reconnu en effet plusieurs monuments celtiques en Allemagne, monuments plus informes, il est vrai, que ceux de la Gaule et de la Grande-Bretagne.

Digitized by Google

Passant à la classification de ces divers monuments, tels que nous les présentent surtout certaines contrées de la Gaule, il cite en premier lieu les monolithes, élevés comme un symbole de la croyance à un être suprême dont le soleil est la plus magnifique expression; ces pierres levées offrent la même idée mythique que l'obélisque de l'Égypte et que la tour étagée ou temple de l'Inde. Comme ces deux sortes de monuments, elles lui paraissent destinées à être frappées du rayon solaire, symbole du feu créateur.

Les *dolmens* et les galeries souterraines présentent selon lui la même analogie avec les monuments de l'ancienne Égypte. La même pensée les éleva, ici avec exécution imparfaite, rudes et sauvages comme la Barbarie celtique, là riches et élégants comme la civilisation égyptienne. Quant aux *tumuli*, il voit en eux, sur les rives du Bosphore et dans les steppes de la Tartarie, comme dans les contrées plus particulièrement reconnues celtiques, la trace et la preuve des migrations des Celtes.

Abordant la différence qui existe entre les débris gallo-romains et les monuments véritablement celtiques, il incline à croire que tous ceux de ces derniers monuments qui ont eu une destination religieuse, tels que les *menhirs*, les *cromlechs*, les *dolmens*, et en partie les *tumuli*, sont antérieurs à la domination romaine, mais ont pu quelquefois par la suite être utilisés par les Romains. Il ne peut donc admettre comme monuments gallo-romains que les retranchements, et encore y a-t-il lieu de douter et de leur dénier aussi le titre de monuments gallo-romains.

Après la lecture de ce mémoire, dont l'impression est votée, la discussion s'engage sur quelques-uns des points de la deuxième et de la quatrième question, que vient de traiter M. de Ring.

Un membre demande quelle signification on doit raisonnablement assigner aux pierres vacillantes ou branlantes.

M. de Ring répond qu'il n'ignore pas que selon l'opinion générale elles servaient à la divination, mais qu'il ne saurait apporter de preuves à l'appui de cette opinion.

M. de Caumont rappelle que la forme des pierres vacillantes est fort souvent le résultat de la décomposition; le granit se décompose circulairement, et en général les rochers granitiques prennent la forme circulaire.

M. de Cussy croit également que beaucoup de pierres dites branlantes ne sont qu'un travail de la nature, ce qui d'ailleurs n'exclut pas l'usage que le culte druidique a pu faire de ces accidents naturels. Il cite la pierre branlante d'un grès assez grossier qui se voit à Brimham Craggs, dans le comté d'Yorck, parmi un grand nombre d'autres mo-

Digitized by Google

numents celtiques. Mais il pense que dans d'autres cas on ne saurait méconnaître sur ces pierres la trace de la main des hommes. Ainsi, dans la presqu'île du Cotentin, dans une localité voisine de Cherbourg, on trouve à l'extrémité d'une magnifique galerie couverte une pierre branlante encore intacte, quoique couchée sur le flanc. Les parties convexes et concaves annoncent un long contact par le poli de leur surface. Cette pierre n'a pu être façonnée ainsi par la nature toute seule, car sa base a été évidemment disposée par les efforts humains. Dans le pays on la nomme *Dogan*, et elle servait, selon la tradition, aux épreuves de la fidélité conjugale.

M. L. Levrault fait remarquer, à l'appui de ce que viennent de dire MM. de Caumont et de Cussy, qu'il existe sur le Schneeberg, haut sommet des Vosges entre Haslach et Wasselonne, une pierre nommée *Lottelfels* que l'on peut assimiler aux pierres branlantes ou *roulers* de la Bretagne. Ce quartier de roc en forme de cône renversé et placé en équilibre sur sa base, remue à la moindre secousse. M. Levrault admet volontiers avec M. Schweighæuser, qui en fait mention dans ses *Vues pittoresques d'Alsace* et dans sa *Notice*, que c'est là un jeu de la nature. Toutefois on doit tenir compte de la position du Lottelfels, qui est debout, presqu'au centre d'un grand cercle d'énormes pierres, aujourd'hui couchées sur le flanc, mais qui paraissent avoir été dressées et avoir formé un cromlech. D'ailleurs aucune tradition n'est restée attachée à cette pierre, quoique les montagnards des environs lui attribuent une sorte de caractère diabolique.

M. le général Lejeune mentionne, à l'occasion des pierres levées et pierres vacillantes, une observation qu'il a faite dans une circonstance bien critique de sa vie militaire, alors que, prisonnier des guérillas espagnoles, et traîné à leur suite de rochers en rochers dans les montagnes d'Avila, il aperçut dans une gorge étroite plusieurs pierres levées, sur lesquelles était sculptée la figure d'un bœuf ou taureau et que ses gardes lui dirent avoir nom *Toros de Guizando*. Le général suppose que ces sculptures informes provenaient des premières notions de l'art rapportées d'Italie dans ces montagnes par les Ibériens de l'armée d'Annibal.

Digitized by Google

Des pierres levées et vacillantes, revenant à la quatrième question du Programme, MM. de Caumont et Richelet n'admettent pas que les monuments celtiques puissent jamais être confondus avec les débris gallo-romains, comme semble le donner à penser le texte de la question. Les caractères de ces divers monuments sont bien aisés à séparer. M. de Caumont reconnaît toutefois que les uns et les autres peuvent par fois être contemporains, et que tous les monuments religieux des Celtes ne sauraient être antérieurs, comme le pense M. de Ring, à la colonisation romaine.

A la suite de cette discussion, M. le Président invite l'assemblée à procéder à la nomination de la commission qui sera chargée de lui présenter un rapport sur la vingt-deuxième question du Programme, relative au meilleur système de restauration du chœur de la cathédrale de Strasbourg.

Sur la proposition du Secrétaire, MM. de Caumont, Begin, Wiegmann, Comarmond, Schnazé, Bard, Mosseler, sont nommés membres de cette commission.

M. L. Levrault propose ensuite de déférer à Monseigneur l'évêque de Strasbourg la présidence de la commission qui vient d'être formée. Cette mesure, dont MM. de Caumont et de Cussy font remarquer la haute convenance, est adoptée avec empressement.

La séance est levée à midi un quart.

Quatrième séance. — Du 3 octobre 1842.

Rapporteur : M. L. LEVRAULT, *Secrétaire.*

A l'ouverture de la séance, M. de Ring demande la parole et se plaint que dans le *Bulletin* de la séance précédente le Secrétaire ait omis de mentionner le vote de l'impression de son mémoire sur les deuxième et quatrième questions du Programme.

Le Secrétaire répond à M. de Ring que les comptes-rendus provisoires lus en assemblée générale et publiés par le *Bul-*

Digitized by Google

letin du Congrès, ne sont pas les procès-verbaux des séances, mais de simples extraits de ces procès-verbaux, des résumés succincts des travaux de chaque jour. Il donne lecture du procès-verbal de la séance précédente qui constate le vote rappelé par M. de Ring, et qui est adopté sans autre réclamation.

Il informe ensuite l'assemblée que M. Perrin, architecte à Strasbourg et correspondant du Comité des arts et monuments, a bien voulu donner communication de ses belles études sur les cathédrales de Montréal et de Messine, la chapelle Royale, la cathédrale, les églises de Saint-Simon et de la Martorana, l'Ospedale grande et les palais Normand et Sarrasin de Palerme.

Ces planches, exposées sur le bureau et non moins remarquables par la beauté de l'exécution que par la conscience du travail, excitent un vif mouvement d'intérêt. Leur communication est d'autant plus opportune que l'ordre du jour doit appeler dans cette séance la discussion de la neuvième question du Programme.

D'autres planches, représentant des vues de la cathédrale de Strasbourg prises au daguerrotype, sont présentées à la Section. Elles ont été communiquées par M. Simon, lithographe à Strasbourg, qui se propose de les publier. Le Secrétaire lit, sur l'invitation du Président, une note explicative de ces planches, sur lesquelles une commission, composée de MM. Soldan de Friedberg, Fries et Weyer, est chargée de préparer un rapport.

Avant de passer aux questions à l'ordre du jour, M. le vicomte de Cussy, Vice-président, propose à la Section de se réunir extraordinairement pour assister à l'inauguration solennelle de l'horloge astronomique de la cathédrale de Strasbourg. Cette proposition est accueillie avec empressement. L'assemblée désigne MM. de Cussy, Klein et Kirstein pour faire un rapport sur la partie artistique de cette œuvre non moins admirable sous le rapport de l'art que sous celui de la science.

La première question à l'ordre du jour est la cinquième du Programme, relative au *Heidenmauer* de la montagne de Sainte-Odile.

Digitized by Google

Le Secrétaire rappelle à la Section que M. le professeur Schweighæuser, dont il faut tant regretter l'absence en cette séance surtout, a savamment traité la question du Heidenmauer dans ses *Vues pittoresques du Bas-Rhin*, dans sa brochure intitulée : *Explication du plan topographique de l'enceinte antique appelée le mur païen*, et dans la *Notice* récemment publiée à l'occasion de la réunion du Congrès. Sur l'invitation de M. de Caumont, il donne lecture du passage de la notice précitée concernant le Heidenmauer.

M. le conseiller Bæhr, professeur et bibliothécaire de l'Université de Heidelberg, a la parole pour lire le mémoire qu'il a préparé sur cette question.

M. Bæhr ayant témoigné la crainte de ne pouvoir prononcer avec assez de facilité le français, sa rédaction est lue par M. de Ring.

La première proposition de l'auteur du mémoire tend à assimiler l'enceinte antique de Sainte-Odile aux enceintes murées que l'on rencontre dans différentes parties de l'Allemagne, et jusque dans le Mecklembourg et le Danemark.

M. Bæhr ne croit pas que l'on puisse attribuer avec raison la construction primitive de cette enceinte aux Romains, mais il admet que certaines parties du mur aient pu se ressentir de l'influence de l'art romain et appartenir à une époque contemporaine de l'occupation romaine.

Il ne reconnaît aucune analogie entre cette enceinte et les constructions dites pélasgiques et cyclopéennes de l'Italie et de la Grèce. Quant à sa destination, il la suppose plutôt religieuse que défensive. Plusieurs enceintes semblables qui existent en Allemagne n'ont pu jamais, selon M. Bæhr, être susceptibles de défense, tant leur abord est facile et tant elles sont dépourvues d'eau et de tout voisinage de sources. Cette destination religieuse est surtout probable lorsqu'il s'agit d'enceintes pouvant être attribuées aux Celtes. Les cérémonies religieuses de ce peuple auront continué à avoir lieu dans ces enceintes, même sous la domination romaine, et jusqu'au jour où le christianisme vint édifier ses chapelles et ses monastères sur l'emplacement même des sanctuaires de l'ancien culte, perpétuant ainsi dans la religion nouvelle la destination religieuse de certaines constructions antiques.

M. Bæhr ne nie pas d'ailleurs que les enceintes religieuses, telles que le mur de Sainte-Odile, n'aient pu, dans quelques circonstances, servir à des assemblées politiques. L'antiquité grecque et romaine lui fournit sur ce point des analogies; mais en l'absence de documents positifs, il y a lieu de douter et de poser le problème plutôt que de le résoudre [1].

[1] Voy. les mémoires de la 8e Section, 2e vol.

Digitized by Google

La discussion s'ouvre sur les propositions du mémoire de M. Bæhr.

M. Victor Simon, de Metz, Vice-président de la première Section, ne saurait reconnaître à l'enceinte de Sainte-Odile une origine plutôt religieuse que militaire. Toutes les enceintes, sans doute, n'eurent pas, il le reconnaît volontiers, un but militaire; mais, à moins de preuves du contraire, il est plus rationnel de leur supposer cette dernière destination. En outre, plusieurs camps romains, bien reconnus camps romains par les antiquaires, présentent des restes de murs dont, à la première vue, les pierres semblent n'avoir été réunies par aucune attache, ce qui provient seulement de ce que leur revêtement a été détruit et de ce que les plombs ont été successivement enlevés.

M. le général Lejeune partage l'opinion du préopinant, et cite quelques monuments romains de l'Italie qui sont tellement dégradés par suite de la recherche et de l'enlèvement successif des plombs, qu'on les croirait formés de pierres simplement amoncelées et superposées.

Le Secrétaire de la Section fait remarquer que les pierres du Heidenmauer portent en général des entailles, et que par conséquent il n'y a pas lieu de ranger cette enceinte dans la classe de celles qui, formées de pierres sèches simplement superposées, semblent avoir appartenu plus particulièrement au culte des Druides. Ces entailles des pierres du Heidenmauer peuvent d'ailleurs convenir aussi bien à des crocs en fer, à des jointures en plomb qu'à des tenons en bois, quoique ces derniers soient les seules attaches dont jusqu'à ce jour on ait signalé l'existence au Heidenmauer.

M. de Ring cite une enceinte semblable à celle de Sainte-Odile, qui est traversée et a une partie du mur coupée par une chaussée romaine; ce qui indique que l'enceinte est antérieure à la chaussée et a pu servir aux assemblées du peuple, soit comme lieu de prière, soit comme lieu de refuge. Le mur païen de Sainte-Odile a pu aussi changer de destination, mais dans l'origine cette destination fut probablement religieuse, et l'enceinte put servir d'abord aux assemblées du peuple accouru sur la montagne pour les cérémonies du druidisme.

Digitized by Google

M. Dessarte pense aussi que le mur de Sainte-Odile décrivit un grand cromlech.

M. L. Levrault rappelle que le Heidenmauer a près de deux lieues de développement, et que ce serait là pour un cromlech une dimension énorme. Ce cromlech aurait en outre une forme très-irrégulière, puisque le mur suit les escarpements de la montagne et les sinuosités du terrain.

M. de Caumont appuie cette observation.

M. Piton refuse au Heidenmauer toute destination religieuse. Il est d'autant plus convaincu que cette enceinte eut un but militaire ou défensif, qu'il a eu l'occasion d'observer l'emplacement où furent les portes des retranchements. Cet emplacement est marqué par des quartiers de rocs formant ouverture, et à entailles pour recevoir des gonds et des barres. L'une de ces portes s'ouvrait du côté qui fait face aux ruines du château de Landsperg. Une autre preuve, selon M. Piton, de la destination non religieuse du Heidenmauer, c'est que l'on n'a jamais trouvé sur la montagne de Sainte-Odile, comme sur le Donon, des statues ou bas-reliefs de divinités antiques.

M. Plée, professeur d'histoire à Blois, croit qu'il est possible de concilier les deux opinions et de reconnaître à la fois au Heidenmauer une origine religieuse et militaire. Il rappelle que les Gaules furent divisées en deux grands partis: le parti des Druides ou des prêtres, et le parti des grands ou des chefs militaires. L'enceinte dont il s'agit a pu être un mur de fortification élevé par les Druides autour de leurs principaux établissements, et destiné non-seulement à délimiter le lieu sacré, mais encore à les protéger, eux et leurs partisans, contre l'ennemi.

M. Victor Simon ne trouve dans ce qui vient d'être dit aucune preuve contre l'hypothèse de l'origine romaine et par conséquent militaire du Heidenmauer. Le manque d'eau, dont argue M. Bæhr, ne lui paraît pas suffisant pour autoriser à nier l'existence d'un camp romain. Les camps romains n'ont pas toujours été établis sur les bords d'une rivière, et n'ont pas toujours renfermé dans leur sein une source ou un cours d'eau.

M. L. Levrault fait observer que dans tous les cas l'ob-

Digitized by Google

jection ne s'appliquerait pas au Heidenmauer, qui a dans son enceinte une source d'eau, et qui est à proximité de plusieurs autres. On peut même remarquer vers l'ouest une sorte d'échancrure et de saillie donnant sur des débris d'abreuvoir, ce qui semble une preuve de plus en faveur de la destination défensive de cette enceinte, lieu de refuge, asile populaire, d'origine probablement antérieure aux Romains, mais que dans les derniers temps de l'empire les populations gallo-romaines, menacées par les incursions des Barbares, essayèrent peut-être d'utiliser à leur tour et modifièrent dans quelques parties.

L'ordre du jour amène la discussion de la neuvième question :

Peut-on déduire de l'étude comparative des monuments de la Basse-Italie l'influence que les dominations successives des Sarrasins et des Normands ont exercée sur les constructions de ces contrées ?

M. de Caumont, Président du Congrès, est prié de vouloir bien, en manière d'introduction, donner lecture des passages de sa traduction de l'ouvrage de M. Gally Knight, qui sont relatifs aux monuments sarrasins et normands de la Sicile et de la Basse-Italie.

M. de Caumont établit qu'en Sicile le style d'architecture des Normands diffère non-seulement du style des Normands en France et en Angleterre, mais encore du style normand de la Calabre.

Ainsi, en Calabre comme en France, les Normands semblent n'avoir suivi que le style circulaire ou roman, tandis qu'en Sicile ils ont adopté le style ogival, non pas sans doute le style ogival usité plus tard dans le Nord, mais un style ogival emprunté aux Sarrasins bien avant l'introduction de l'ogive dans le reste de l'Europe.

M. de Caumont fait remarquer, en terminant sa lecture, que les planches exposées par M. Perrin sont en quelque sorte une démonstration vivante de la théorie de M. Gally Knight.

M. Perrin adhère aux principaux points de cette théorie.

Passant à l'explication de ses planches, il montre d'abord les cathédrales de Messine et de Montréal, qui, par la conception grandiose de leur ensemble, la richesse de leurs mosaïques, la classification chronologique des sujets religieux formant la principale décoration intérieure, enfin par l'identité de leur style et la sévère entente de leur polychromie, caracté-

Digitized by Google

risent une des phases les plus belles de l'art normand de la Sicile. M. Perrin a fait huit études dans la cathédrale de Messine, présentant le plan et les détails de la charpente. Il a trois planches de Montréal, dont deux donnent le plan et les coupes longitudinales et transversales prises dans l'axe de la nef, et dont la troisième reproduit une des mosaïques.

Ses études sur Palerme ne sont pas moins brillantes. La chapelle Royale lui a fourni quatre belles planches, dont l'une offre le plan complet de l'édifice, deux les coupes transversales et longitudinales avec la reproduction minutieuse de toute leur ornementation, et dont la quatrième est un admirable échantillon de polychromie. M. Perrin considère la chapelle Royale de Palerme comme le type le plus complet du style romano-sicilien antérieur aux cathédrales de Messine et de Montréal. La date de la construction de la chapelle Royale remonte en effet au règne de Roger Ier, vers l'an 1072. Ses coupoles ornées de mosaïques sur fond d'or, ses charpentes en bois de cèdre, recouvertes de peintures, sa nef principale et ses bas côtés si richement ornementés, attestent l'influence qu'exerça sur l'art normand la présence des monuments grecs, romains, sarrasins et byzantins, éléments divers dont la fusion donna un caractère tout particulier aux créations normandes de la Sicile.

Les autres planches de M. Perrin, telles que l'Ospédale grande, le plan de l'église de Saint-Simon de Palerme, et la façade principale de l'église della Martorana, monument du quatorzième siècle, ainsi que les détails présentant les couronnements et les ornements en lave de l'Etna incrustés sur la partie lisse des moulures de la cathédrale de Palerme, achèvent de démontrer combien original et riche fut l'art normano-sicilien. Enfin la Ziza, le vieux palais des rois normands, et le palais sarrazin (la Cuba) complètent ces études sur la Sicile, qui, à elles seules, suffiraient à résoudre la neuvième question du Programme de la huitième Section.

La discussion et les développements qui viennent d'avoir lieu sur la neuvième question, ayant en quelque sorte préparé l'assemblée à s'occuper de la dixième, relative à l'origine de l'ogive, le Secrétaire fait connaître qu'un mémoire très-intéressant sur cette question a été envoyé de Paris par M. Schmit, maître des requêtes au Conseil d'État, membre du Comité historique des arts et monuments. M. Bader, Secrétaire adjoint, donne lecture de ce mémoire, qui, malgré l'heure avancée, captive toute l'attention de l'assemblée et donne lieu à de fréquents applaudissements.

L'auteur commence par déclarer qu'en traitant de l'origine de l'architecture ogivale, il sera amené à traiter aussi la douzième question :

Comment et pourquoi un même élément d'architecture se trouve-t-il modifié selon les conditions du climat et de la civilisation?

Digitized by Google

Et la treizième :

D'où vient que les temps modernes n'ont produit aucun style nouveau d'architecture? Quelles sont les conditions qui, à des époques diverses et chez différents peuples, ont donné naissance aux divers styles d'architecture?

Il s'élève ensuite contre l'opinion assez générale qui veut faire dériver telle figure d'architecture de tel lieu et de telle latitude. L'ogive, par exemple, une des figures les plus simples de la seconde section de la trigonométrie, a dû naître spontanément partout où la main de l'homme a su tracer, à l'aide d'un compas ou d'un cordeau, des arcs dans un angle. Elle a pu être connue de temps immémorial et dans tous les systèmes d'architecture; mais la préférence et l'essor à elle donnés par les architectes chrétiens du moyen âge, tiennent à des causes spéciales et à la nature même des idées mystiques développées par le christianisme au sein des peuples du Nord. Pour mieux prouver cette proposition, l'auteur du mémoire cherche dans les idées religieuses de quelques peuples antiques le type de leur architecture. Il montre le déisme des prêtres de l'Égypte, voilé à la foule sous l'enveloppe d'une théogonie pleine d'énigmes, faisant élever par des milliers d'esclaves la pyramide, type du mystère, et le temple impénétrable au vulgaire, entouré de labyrinthes et de sphinx. Dans la Grèce, au contraire, la mythologie, longtemps dégagée de tous mystères, pleine de fables riantes, sensuelles, de dieux qui ne sont que des hommes plus grands que la nature humaine, devait avoir un type de temples différent de celui de l'Égypte. Temples en effet visibles à l'œil de tous, simples et élégants comme la demeure d'un riche mortel, et pour ainsi dire harmonieusement rhythmés comme le langage même.

M. Schmit passant ensuite aux peuples du nord de l'Europe, rappelle qu'une fois convertis au christianisme, ils durent conserver même au sein de la religion nouvelle une partie de leur caractère sombre et rêveur. Ces peuples, après avoir d'abord accepté, sauf certaines modifications, les temples construits par les Romains d'après les formules de l'Orient, reviennent davantage, à mesure qu'ils s'éloignent du monde romain, à leurs inspirations natives, et cherchent pour leur culte, devenu celui du Christ, des sanctuaires pleins de mystères comme les forêts du druidisme, et pleins de grandeur comme la foi chrétienne. C'est de ce double instinct des nations chrétiennes que naît l'architecture ogivale, avec ses voûtes élancées vers le ciel, ses forêts sculptées en colonnes légères, ses dentelures, ses flèches aériennes.

L'ogive et le style religieux qu'elle caractérise n'ont donc pas été rapportés d'Asie ou d'Afrique par les croisés, mais au contraire enseignés par ceux-ci aux Sarrasins. Dire que ce style est le symbole le plus parfait de l'enthousiasme chrétien, c'est dire assez, selon l'auteur du mémoire, pourquoi, une fois disparu, il n'a été remplacé par aucun style nouveau d'architecture. Lorsque le sensualisme et le matérialisme, mots synonymes, ont remplacé le spiritualisme, le génie religieux s'est

Digitized by Google

tù, et le talent qui imite avec plus ou moins de discernement, a succédé au génie qui crée.

La Section vote l'impression de ce mémoire, et charge le Secrétaire d'en proposer la lecture en assemblée générale du Congrès [1].

Aucun membre ne demandant plus la parole, la séance, ouverte à neuf heures, est levée à une heure et demie.

Cinquième séance. — Du 4 octobre 1842.

Rapporteur : M. DETROYES, *Secrétaire-adjoint.*.

A l'ouverture de la séance, qui a lieu sous la présidence de M. le vicomte de Cussy, M. Detroyes, Secrétaire adjoint, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente. Ce procès-verbal est adopté.

M. Silbermann, imprimeur à Strasbourg, Secrétaire général adjoint du Congrès, dépose sur le bureau un grand nombre de planches offrant des échantillons fort remarquables de l'application des couleurs à l'art typographique et de la reproduction par la typographie de la peinture à l'aquarelle. L'assemblée entend avec un vif intérêt les explications données par M. Silbermann sur les procédés nouveaux de cette branche perfectionnée de l'art, dont l'application, récemment faite à un ouvrage sur le blason des principales maisons de France, se concilie avec la modicité des prix.

M. le vicomte de Cussy fait hommage à la Section de plusieurs exemplaires de l'aperçu statistique de M. de Roosmalen, intitulé : *De l'envahissement du commerce et de l'industrie sur les arts, les lettres et les sciences.* Il rappelle ensuite à l'assemblée que M. Louis Levrault, Secrétaire de la huitième Section, lui a fait hommage d'un exemplaire de l'ouvrage in-8° de plus de 400 pages, qu'il a récemment publié sous le titre d'*Essai sur l'ancienne Monnaie de Strasbourg*

[1] Voy. les mémoires de la 8e Section, 2e vol.

Digitized by Google

et sur ses rapports avec l'histoire de la ville et de l'évêché. M. de Cussy témoigne le désir qu'un rapport soit préparé et présenté à la Section sur cet ouvrage, qui est accompagné de plusieurs documents inédits relatifs à l'histoire d'Alsace. M. Weyer est désigné pour faire un rapport sur l'ouvrage de M. L. Levrault.

M. de Ring a la parole pour lire un rapport sur l'ouvrage de M. le chevalier Bard, intitulé : *Statistique monumentaire de la ville de Ravennes.*

M. de Ring établit, que selon l'opinion de M. le chevalier Bard, la ville de Ravennes fut la seconde patrie de l'architectonique byzantine, qui, stationnaire à Constantinople jusqu'au huitième siècle, prit à partir de cette époque son plus grand développement, et s'introduisit dans l'Occident sous des noms divers et sous différentes modifications nécessitées par la différence des climats et des mœurs. M. de Ring, après avoir donné lecture de quelques passages du livre de M. le chevalier Bard, recommande d'autant plus cet ouvrage à l'attention des membres de la huitième Section, que quelques-unes des questions du Programme, et notamment la douzième, semblent y trouver leur solution.

Le premier mémoire à l'ordre du jour est celui de M. Schnaasé, procureur du roi à Düsseldorf, sur la onzième question du Programme :

D'où vient que les doctrines artistiques connues en France et en Italie sous le nom de renaissance *ont reçu si peu de développement en Allemagne?*

M. Schnaasé croit que la question est inexacte, ou du moins qu'elle comporte quelques vérifications préalables. Pour le prouver, il rappelle quelques-uns des développements donnés par M. de Schadow, dans une séance précédente, à la question de l'influence artistique du christianisme. M. Schnaasé n'admet pas que le mot *renaissance* soit applicable seulement au mouvement du seizième siècle, mais il reconnaît que la réaction qui suivit l'abus de l'idéal dans l'architecture gothique peut, jusqu'à un certain point, mériter le nom de *renaissance.*

Il ne veut pas que l'on confonde sous le même nom les mouvements contemporains de l'art en Italie et en France. Dans ce dernier pays l'art renaquit sous François Ier, tandis qu'en Italie il avait depuis longtemps jeté un vif éclat. Quant à l'Allemagne, elle reçut à peu près aussitôt que la France les idées de l'art italien; mais ce pays, fractionné en petits États en général assez pauvres, ne put fournir au luxe des arts une carrière aussi vaste que la monarchie française. M. Schnaasé cite plusieurs villes d'Allemagne qui comptent de beaux monuments de la renaissance, et sans aller bien loin, ajoute-t-il, nous avons sous les yeux

Digitized by Google

l'ancien Hôtel-de-Ville de Strasbourg, aujourd'hui l'hôtel du commerce, monument remarquable de la renaissance allemande du seizième siècle.

M. Schnaasé reconnaît au surplus quelque différence entre les renaissances française et allemande, et il n'hésite pas à déclarer que la première a sur la seconde l'avantage de la richesse et de l'élégance. Il conclut en faisant remarquer que l'unité des doctrines artistiques de l'Allemagne et de la France, unité que ne rompent pas quelques différences produites par la diversité du sol et du caractère national, donne le droit de comparer ces deux grands pays à deux frères doués de talents divers qui se prêtent un mutuel appui.

L'impression de ce mémoire est votée [1].

Après M. Schnaasé, M. le chevalier Bard a la parole pour lire un mémoire sur la douzième question du Programme :

Comment et pourquoi un même élément d'architecture se trouve-t-il modifié selon les conditions du climat ou de la civilisation des contrées où on l'emploie ?

M. le chevalier Bard s'attache à démontrer qu'il ne saurait exister que deux architectoniques, celle du Nord et celle du Midi, allant alternativement de l'un de ces points à l'autre, selon que la loi du plus fort, la domination, va du Nord au Midi ou du Midi au Nord.

M. le chevalier Bard cite entre autres preuves des modifications des mêmes éléments d'architecture, selon la différence des climats et des civilisations, la cathédrale de Strasbourg. Il pense que le chœur de cette magnifique basilique ne saurait être restauré que dans les conditions du douzième siècle, et que l'on doit s'attacher surtout à laisser intact tout ce qui reste de l'art primitif.

L'impression de ce mémoire est également votée [2].

M. Hercule Robert, commissaire inspecteur des monuments de l'Indre, est ensuite appelé à donner lecture de deux mémoires, relatifs tous deux aux premières questions du Programme, et intitulés, le premier : *Recherches sur l'origine des pierres druidiques;* le second : *Les pierres de Carnac et d'Ardeven.*

M. Hercule Robert émet sur la destination des pierres druidiques en général et sur la signification de quelques-unes d'entre elles des idées neuves qu'il justifie par de nombreux chiffres. Selon lui, des calculs astronomiques donnent la clé des mystères de l'archéologie celtique. Ainsi, les *cromlechs*, les *menhirs*, les *dolmens*, les *lichavens*, les *gal-*

[1] Voy. les mémoires de la 8e Section, 2e vol.
[2] Voy. *ibidem*.

Digitized by Google

gals, les *barrows*, les *allées couvertes*, sont expliqués par des périodes solaires; et par des observations tirées de la marche des planètes, les noms même de ces monuments se justifient par des calculs; les pierres vacillantes symbolisent par exemple l'extrême vitesse de la planète de Mercure, qui parcourt 633 lieues par minute.

Arrivant aux alignements de Carnac, M. Hercule Robert établit d'abord par la similitude des noms une affinité entre la Gaule et l'Égypte, entre la ville des menhirs druidiques et la capitale de la Haute-Égypte.

Il cherche à prouver cette affinité, ces rapports archéologiques entre la Gaule et les Pharaons par des considérations historiques et par de nouveaux calculs astronomiques. Il offre aussi par des calculs la preuve de la différence de rang qui exista, selon lui, entre les lignes d'Ardeven et celles de Carnac, les premières étant consacrées à la noblesse des Gaules, les secondes aux communes. Ces dernières ont eu chacune à Carnac, suivant l'opinion de M. Hercule Robert, leur pierre en quelque sorte représentative, leur emblème, leur délégation de clocher, leur monolythe sacré. Et M. Hercule Robert en conclut que Carnac était le point général de réunion des États de la Gaule, l'enceinte suprême des réunions des députés de la confédération gauloise, sous la présidence de l'archi-druide.

Après la lecture des deux mémoires précités, M. de Ring ayant demandé la parole et témoigné adhérer aux principales propositions de M. Robert, sauf vérification des calculs et de l'application de certains chiffres à certains noms, M. Hercule Robert s'attache à prouver l'exactitude de ses calculs et leur utilité pour arriver à la solution qu'il s'était proposée.

Les différents calculs dont M. Hercule Robert a su appuyer son système, ne pouvant être vérifiés séance tenante, l'impression des deux mémoires est votée sans opposition [1].

La séance est levée à onze heures.

Sixième séance. — Du 5 octobre 1842.

Rapporteur : M. L. LEVRAULT, *Secrétaire.*

La séance est ouverte à neuf heures. M. le vicomte de Cussy, Vice-président, donne lecture d'une lettre de M. le général baron Lejeune, Président de la huitième Section,

[1] Voy. les mémoires de la 8e Section, 2e vol.

Digitized by Google

qui, obligé de quitter Strasbourg, exprime à MM. les membres de la Section ses regrets de ne pouvoir partager plus longtemps leurs travaux.

La Section décide que la lettre de M. le général Lejeune sera mentionnée au procès-verbal, dans lequel seront en outre consignés les regrets que lui fait éprouver le départ de son honorable Président.

La Présidence de la huitième Section est dès ce moment déférée à M. le vicomte de Cussy, premier des Vice-présidents.

M. Désiré Monnier, correspondant du Ministère de l'instruction publique, dépose sur le bureau une notice sur les monuments funéraires de l'église des Cordeliers à Lons-le-Saulnier (Jura). Il en fait hommage à la Section et désirerait provoquer une discussion sur l'opportunité du maintien des figures mythologiques sur un monument de la renaissance à placer dans le chœur d'une église chrétienne. M. Désiré Monnier demande s'il ne serait pas de meilleur goût et plus respectueux pour le sanctuaire, d'écarter du monument à restaurer les allégories païennes, et de les remplacer par des anges ayant autant que possible les mêmes attributs que les figures rejetées (la Renommée et Pallas)?

Le Secrétaire de la Section fait observer, à l'occasion de la demande de M. Monnier, que la renaissance doit être responsable de ses œuvres, et qu'il n'appartient pas à notre siècle de corriger ses impiétés apparentes. Il pense toutefois que si aujourd'hui l'on voulait construire dans le style de la renaissance un monument funéraire destiné à une église, les convenances mieux entendues devraient interdire l'emploi des allégories païennes.

Aucun autre membre ne demandant la parole sur la question posée par M. Monnier, le Secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Bottin, qui fait hommage à la huitième Section des ouvrages suivants :

1. Ses *Mélanges d'archéologie*, précédés d'une notice historique et de rapports sur les travaux de la Société royale des Antiquaires de France, avec atlas des monuments celtiques de Carnac et de Loc-Mariaker, etc., par J. B. J. Jorand, peintre.

2. Ses *Mélanges sur les langues, dialectes et patois*, publiés en 1831,

Digitized by Google

contenant entre autres une collection de versions de la parabole de l'*Enfant prodigue* en cent idiomes ou patois différents, presque tous de France, et précédés d'un essai sur la géographie de la langue française.

3. *Grammaire de Denis de Thrace*, tirée de deux manuscrits de la bibliothèque du Roi, publiée en grec, en arménien et en français, par M. Cirbied, membre de la Société royale des Antiquaires de France et professeur d'arménien à la bibliothèque du Roi, et précédée de considérations générales sur la formation progressive de la science glossologique chez les anciens.

4. *L'Église Saint-Thomas à Strasbourg, et ses monuments.* Ouvrage offert par l'auteur, M. Louis Schneegans, docteur en droit.

M. E. Bégin fait hommage à la Section des ouvrages suivants :

5. *La Moselle*, traduction du poëme d'Ausone.
6. *Esquisses biographiques et littéraires.*
7. *Histoire de la ville de Metz.*

Sur la proposition de M. Louis Levrault, la Section vote des remercîments à MM. Bottin, Bégin et Schneegans.

M. Charles Teutsch est chargé de faire un rapport sur le remarquable ouvrage de M. Schneegans.

La parole est à M. de Schadow, pour une lecture sur la quinzième question du Programme :

Quelle est l'influence des associations artistiques sur l'avenir de l'art, et quelle serait la meilleure organisation à leur donner?

M. de Schadow présente en premier lieu quelques aperçus généraux sur les associations artistiques en Allemagne. C'est, dit M. le directeur de l'école de Düsseldorf, un des caractères propres à notre époque, que dans toutes les sphères d'activité de l'esprit humain, les grands résultats ne s'obtiennent que par l'association. En Allemagne, Berlin est la première ville qui ait organisé une société des amis des arts. Mais elle ne favorisa d'abord que le développement de la peinture du paysage et du genre, et dut se borner à provoquer le développement de ce degré de l'art qui répond aux besoins esthétiques de la vie bourgeoise. Cette société, formée sous les auspices du célèbre M. de Humboldt, devint bientôt le modèle de celles qui se formèrent en Allemagne et entre autres à Düsseldorf. Avant cette dernière cependant, Munich avait déjà su organiser, sur une plus grande échelle et dans un but plus grandiose, une association artistique. La grande peinture, la peinture historique et religieuse, reçut dès le principe à Munich des encouragements spéciaux, grâce au zèle éclairé du roi Louis de Bavière; puis, peu à peu toutes

Digitized by Google

les associations allemandes cherchèrent à se pénétrer de l'esprit de Munich, à le concilier autant que possible avec les exigences plus bourgeoises de leurs moyens d'action. Mais ces efforts trop isolés n'ont peut-être pas encore obtenu tout le résultat désirable, et M. de Schadow voudrait qu'ils pussent être combinés et centralisés au moyen de l'organisation d'une association générale allemande pour les beaux-arts. Il expose le plan de cette grande association dont il serait heureux d'être le promoteur, et qui deviendrait pour l'Allemagne ce que furent les fêtes Olympiques pour la Grèce. Elle se composerait de dix sections répondant aux dix corps d'armée, aux dix cercles de la confédération germanique, et riches chacune de quinze cents actions. En mettant l'action à deux *thalers*, on aurait par sections une somme suffisante pour se procurer tous les dix ans au moins une œuvre d'art monumentale, du prix de vingt mille thalers, pour encourager des travaux nationaux sur une moins grande échelle. Chaque section nommerait dans son sein un électeur, dont la réunion, au nombre de dix, élirait un directoire composé de trois personnes, choisies parmi les notabilités artistiques de l'Allemagne, lequel directoire administrerait et jugerait en dernier ressort.

M. de Schadow croit qu'une organisation semblable, sauf les modifications exigées par les différences de nationalité et de régime politique, pourrait avoir sur l'avenir de l'art en France une influence non moins avantageuse que celle espérée par lui pour l'Allemagne.

M. Bruch, président de la Société des amis des arts de Strasbourg, ne saurait partager entièrement l'avis de M. le directeur de l'école de Düsseldorf sur ce dernier point. Il pense qu'une association sur d'aussi larges bases ne pourrait être en France que provinciale et ne devrait pas compter sur l'adhésion de Paris, qui est cependant le centre artistique de la France. Quant à l'Allemagne, il craint que son morcellement et d'autres causes nées de la différence des constitutions politiques, ne nuisent à l'application du projet de M. de Schadow et n'en neutralisent les bons effets.

M. de Schadow répond qu'il est à sa connaissance qu'un des monarques les plus éclairés de l'Allemagne, le roi de Prusse, ne se montrerait pas défavorable à une association générale allemande pour les beaux-arts.

M. le chevalier Bard est du même avis que M. Bruch; il s'écrie que les provinces de France ne doivent jamais compter sur le concours de Paris pour tout ce qui se rapporte aux intérêts provinciaux des arts. Il faut qu'elles apprennent à se suffire à elles-mêmes; mais il ne doute pas qu'elles ne puissent faire beaucoup pour l'avenir de l'art, quoique le pro-

Digitized by Google

jet de M. de Schadow ne lui paraisse pas applicable à la France.

M. Schnaasé rappelle que même sur une petite échelle et isolées les unes des autres, les associations artistiques ont déjà produit un grand bien en Allemagne. Celle de Düsseldorf, en associant ses revenus aux contributions volontaires des paroisses pour l'acquisition de grandes œuvres religieuses, a déjà puissamment aidé au développement de l'art allemand.

M. Piton déclare adopter les idées émises par M. de Schadow; il propose de faire publier le projet d'une association générale pour les beaux arts dans tous les journaux ou revues qui s'occupent plus spécialement des intérêts artistiques.

Un membre du bureau fait observer que cette publication ne saurait dépendre du Congrès, et la Section décide que le projet de M. de Schadow sera imprimé dans le Compte-rendu[1], et, s'il est possible, inséré au moins dans les journaux de la localité.

Les membres de la Section inscrits pour traiter dans cette séance les questions vingt-trois et vingt-six du Programme ne s'étant pas présentés, le Secrétaire invite l'assemblée à s'occuper de la dix-neuvième question, relative au caractère qu'il conviendrait de donner de nos jours aux constructions d'un temple protestant. Il rappelle que cette question a un intérêt tout spécial pour une partie des habitants de Strasbourg et de l'Alsace.

M. le chevalier Bard s'étonne que la question ait été posée au Programme. Il ne saurait reconnaître au protestantisme le droit d'avoir un type particulier d'église, car le protestantisme est moins, à ses yeux, une religion qu'une philosophie, une négation. Aussi ce culte n'a-t-il fait en général qu'approprier à ses usages les églises catholiques, seul type connu jusqu'à ce jour des églises chrétiennes. D'ailleurs le protestantisme est contemporain de la renaissance, époque de décadence pour l'art chrétien. C'est surtout pour l'Église qu'il faut avoir un type traditionnel, car là chaque pierre est un symbole, a un sens mystique. Mais le culte qui proscrivit les

[1] Voy. les mémoires de la 8e Section, 2e vol.

Digitized by Google

images ne peut vouloir de ces symboles et ne peut s'accommoder d'un type traditionnel, qui semblerait une protestation contre ses doctrines.

M. Bruch, doyen de la Faculté de Théologie protestante et Président de la Société des amis des arts de Strasbourg, demande la parole : Il ne doute pas que le culte protestant ne puisse avoir, comme les autres cultes, une forme spéciale pour ses temples. Le culte protestant est bien loin aujourd'hui de proscrire les ornements, le luxe des églises. Il peut les admettre comme le culte catholique, mais il doit vouloir que ces ornements, ce luxe soient appropriés à ses exigences. On s'est jusqu'à ce jour, il est vrai, trop peu préoccupé de la forme à donner aux constructions nouvelles destinées au culte protestant. Quelle que soit cette forme, il ne paraît point d'ailleurs nécessaire de s'éloigner beaucoup du type traditionnel des églises chrétiennes antérieures à la réformation. M. Bruch désire même que l'on conserve aux églises à construire la forme antique et symbolique de la croix. Dans le cas où cette disposition en croix serait jugée devoir nuire au développement de la voix de l'orateur sacré, il pourrait suffire de la conserver à l'extérieur, sauf à masquer à l'intérieur les bras de la croisée par des cloisons placées dans l'alignement des nefs ou des latéraux, et à les employer à servir de sacristie et de salle d'enseignement. Les voûtes paraissent à M. Bruch devoir être préférées aux plafonds comme étant plus dignes de la majesté d'un édifice religieux. Quant aux tribunes, elles pourraient poser sur des colonnes, et la place de l'autel devrait toujours, comme celle de la chaire, être bien en vue de tous côtés. L'autel devrait en outre être placé de façon à ce qu'il fût facile de circuler à l'entour. Enfin, M. Bruch recommande surtout de s'abstenir de toute construction qui rappellerait la forme ordinaire des théâtres, car il faut que l'édifice soit grave comme la parole qui doit y retentir.

M. le chevalier Bard ne veut faire qu'une seule observation sur ce qui vient d'être dit par l'honorable doyen de la Faculté de Théologie protestante de Strasbourg : il déclare n'avoir pas l'intention de blesser les susceptibilités très-légitimes d'une partie de ses collègues du Congrès, mais il ne

Digitized by Google

peut admettre que le culte protestant ait droit à un type traditionnel d'église.

M. Kuhlmann père, architecte, de Colmar, pense que la forme circulaire serait la plus favorable à l'audition de l'orateur sacré; mais cette forme a quelques inconvénients, et entre autres celui de ressembler à la forme ordinaire des théâtres. Il se propose de formuler plus au long ses idées sur la question, mais il désirerait avoir le temps de les recueillir et de se préparer davantage à la discussion.

En conséquence, et attendu l'heure avancée, la discussion sur la dix-neuvième question est remise à l'ordre du jour du 6 octobre.

La séance est levée à onze heures trois quarts.

Septième séance. — Du 6 octobre 1842.

Rapporteur: M. L. LEVRAULT, *Secrétaire.*

L'ouverture de la séance a lieu à l'heure accoutumée.

Le Secrétaire informe l'assemblée que M. de Schadow, l'un des Vice-présidents de la Section, ayant dû quitter les travaux du Congrès pour aller reprendre ses fonctions de directeur de l'École royale des beaux-arts de Düsseldorf, M. le vicomte de Lavalette se trouve appelé à lui succéder, conformément à la décision consignée dans le procès-verbal de la première séance.

M. de Lavalette vient aussitôt occuper le fauteuil laissé vacant au Bureau par M. de Schadow.

Plusieurs planches sont exposées sur le bureau et sur des chevalets placés en regard de l'assemblée.

La première offre le panorama de la ville de Strasbourg et de ses environs, pris de la plate-forme de la cathédrale. Ce beau travail, exécuté à l'occasion de la réunion du Congrès, par M. Fréd. Piton, libraire à Strasbourg, vaut de nombreuses félicitations à son auteur, présent à la séance.

Les autres planches sont communiquées à la Section pour servir à la discussion de la dix-neuvième question du Programme. Elles présentent plusieurs études différentes de temple protestant, dont trois par M. Weyer, architecte à Strasbourg; trois par M. Stuber, aussi archi-

Digitized by Google

tecte, et cinq par M. Perrin, architecte et correspondant du Comité des arts et monuments.

Avant de passer aux questions à l'ordre du jour, il est donné lecture d'une lettre écrite de Munich par M. le conseiller Vorherr, directeur de l'École royale d'architecture, qui fait hommage à la Section : 1° des différentes séries de la *Revue mensuelle d'architecture*, publiée par lui à Munich; 2° d'un album contenant des plans et des modèles pour la construction et la décoration des presbytères et des maisons d'école. M. le conseiller Vorherr exprime dans sa lettre ses regrets de ne pouvoir se rendre au Congrès, et ses vœux pour le complet développement des associations artistiques.

La publication de M. Vorherr, non moins digne de louange par son but pratique que par la science et le style de la rédaction, est au nombre des entreprises que la Section des beaux-arts du Congrès scientifique ne saurait trop recommander à l'attention de tous les amis des arts, et de tous les hommes chargés de présider aux travaux publics d'un État. Elle semble destinée à exciter un intérêt non moins vif en France qu'en Allemagne, car elle offre aux architectes et aux administrateurs des deux nations une série sans cesse renouvelée de notions et d'investigations précieuses.

M. le chevalier Joseph Bard, rapporteur de la Commission chargée de déterminer quel serait le meilleur système de restauration du chœur de la cathédrale de Strasbourg, est appelé à donner lecture de son travail.

M. Bard établit que la commission, après avoir reconnu la confession souterraine et les substructions de l'apside, et après s'être assurée par l'enlèvement d'un panneau que les boiseries actuelles du chœur cachent les restes d'un système d'arcature à trois subdivisions, a été unanimement d'avis :

1. De conserver à l'apside les proportions existantes.

2. De maintenir et de reproduire le caractère du type romano-byzantin de transition accusé par les croisillons, et de continuer le type des portions inférieures dans les limites des proportions relatives qui ne peuvent pas être identiquement les mêmes au premier étage et au rez-de-chaussée.

3. De puiser les détails des chapiteaux et les motifs de la petite arcature supérieure (qu'on pourra peut-être disposer en tribune), dans les édifices congénères ou dans la basilique elle-même.

Digitized by Google

4. De réduire les baies à des dimensions appropriées aux exigences de l'école byzantine de transition.

5. De les garnir de verrières peintes, imitées des mosaïques diaphanes, dont l'usage commença à s'introduire vers l'époque transitionnelle précitée.

6. De remplacer l'autel majeur actuel par un autel puisé dans l'école byzantine orientale, c'est-à-dire par la table de marbre blanc soutenue par quatre colonnettes.

7. De donner au chœur des stalles d'un style convenable et un siége pontifical copié sur celui des basiliques d'Italie.

8. De couvrir toute cette partie de la voûte apsidaire, que les Italiens nomment *il concavo*, par une fresque à fond d'or avec monogrammes, légendes et représentations imitées de celles dont l'époque de l'art à reproduire offre les modèles.

9. Enfin, de compléter cette restauration par l'ornementation peinte de la coupole et l'emploi de la fresque à fond d'or avec représentations des évangélistes symbolisés par leurs attributs respectifs aux quatre naissances de la voûte.

Un débat s'engage sur quelques-unes des propositions de ce rapport.

M. Friderich, sculpteur à Strasbourg, demande que le chœur soit établi dans des conditions d'harmonie avec la nef. Il repousse les idées byzantines, dont l'emploi ne lui semble pas justifié par ce que l'on connaît des détails apsidaires cachés par les boiseries du chœur. Et lors même que ces détails et tout l'ensemble du chœur se trouveraient être byzantins, ne serait-il pas préférable de substituer l'ogive au plein cintre, substitution qui seule pourrait donner à la grande cathédrale le caractère de l'unité, et compléter en quelque sorte l'œuvre d'Erwin? Vouloir faire de l'histoire dans une église, non-seulement en conservant, mais en restaurant des parties qui ne s'harmonient pas à l'ensemble, ce n'est pas servir l'art, c'est méconnaître son but. Autant vaudrait, ajoute M. Friderich, si vous sacrifiez tout à l'intérêt historique, autant vaudrait conserver la boiserie actuelle du chœur, boiserie qui date du commencement du dix-huitième siècle, du règne de Louis XIV, et qui, à ce titre, a bien aussi son intérêt historique.

M. le chevalier Bard répond à M. Friderich que l'église chrétienne la plus complète est celle qui réunit les différents styles de l'architecture chrétienne, et résume par là en un seul cadre les différentes époques du christianisme. Ainsi

Digitized by Google

un chœur byzantin et une nef ogivale sont bien loin de se nuire par leur contraste et augmentent l'effet artistique bien entendu au lieu de l'affaiblir. Quant à la boiserie du dix-huitième siècle, elle n'a que faire dans ce débat, et ne peut avoir rien de commun avec le maintien ou la restauration des types de l'architectonique chrétienne.

MM. de Lavalette et Bégin appuient le rapport et les observations de M. le chevalier Bard.

M. de Caumont fait observer que l'introduction du style de la nef dans le chœur nécessiterait l'aggrandissement de ce dernier aux dépens des bâtiments du dehors, et par conséquent entraînerait des frais énormes.

M. Schnaasé dit que l'architecte de la nef semble avoir voulu tenir compte de l'existence d'un chœur byzantin, car cette nef a des proportions différentes de celles qui sont les plus usitées dans les églises gothiques.

M. Mossler, professeur de l'Académie des beaux-arts de Düsseldorf, déclare qu'il n'a pas voulu se séparer de ses collègues de la commission, et qu'il approuve dans toutes ses dispositions principales le rapport de M. le chevalier Bard. Mais il diffère d'opinion avec l'honorable rapporteur de la commission sur quelques points secondaires. Ainsi, au lieu d'un autel majeur dans le goût byzantin oriental, autel qui s'éloignerait davantage encore du style de la nef, il verrait de préférence établir, même dans un chœur byzantin, un autel dans le goût du quatorzième siècle, approprié au style de la nef, et qui la reliesait en quelque sorte au chœur, son aîné.

La Section adopte à une grande majorité le rapport de M. le chevalier Bard, en vote l'impression, et décide qu'il sera recommandé au Comité central pour être lu en assemblée générale du Congrès[1].

M. Bégin a la parole pour la lecture d'un mémoire sur la physionomie architecturale du nord-est de la France et sur l'art chrétien en Lorraine.

L'auteur remonte en premier lieu aux siècles antérieurs au christianisme. Il dénie au nord-est de la France toute trace de villes cyclopéennes, et ne reconnaît point de monuments plus anciens que les mo-

[1] Voy. les mémoires de la 8e Section, 2e vol.

Digitized by Google

numents celtiques. Mais après ces derniers, et encore pour la plupart contemporains de ces derniers, apparaissent des débris aux sculptures égyptiennes, nobles étrangers venus des contrées artistiques de l'Orient dans la Gaule barbare. Bientôt ces monuments se mêlent à d'autres monuments de la civilisation, à ceux que les arts romains s'empressent de fonder dans les villes légionnaires. Le nord-est de la Gaule, qui compte tant de cités florissantes et militaires, s'enrichit alors promptement de monuments architecturaux dignes de la grande métropole de l'Empire; mais les Barbares passent le Rhin, et les Barbares renversent tout sur leur passage. Les villes légionnaires ne sont plus, mais le christianisme a survécu dans leurs ruines, et le christianisme les relève. Elles se rétablissent à l'ombre de ses autels, sous la protection de ses évêques; elles prennent alors un caractère à la fois militaire et religieux, et les villes épiscopales surtout adoptent promptement des formes de bien-être, de joyeuse vie, de liberté presque licencieuse, qui se reflètent dans leurs constructions.

M. Bégin passe successivement en revue les principales villes de cette partie de la France; il suit pas à pas les variations de leur architecture, qui se modifie assez promptement, en Lorraine surtout, tandis qu'en Alsace les cités grandes et petites conservent plus religieusement les formes et les traditions du moyen âge. Aussi l'architecture a-t-elle aujourd'hui encore un autre caractère à Metz et à Strasbourg, qui, toutes deux mérowingiennes et carlowingiennes, toutes deux cités cathédrales, toutes deux cités républicaines, toutes deux dotées de magnifiques édifices religieux élevés par des francs-maçons, diffèrent cependant l'une de l'autre autant que l'architecture moderne peut différer de l'architecture du moyen âge. Car à Metz l'aspect des rues est déjà tout moderne, tandis qu'à Strasbourg il conserve davantage l'empreinte des siècles écoulés. Et à Metz aussi la cathédrale exprime dans son ensemble une pensée forte, mais un peu sèche, tandis qu'à Strasbourg la cathédrale est la poésie de la foi.

L'impression du mémoire de M. Bégin est votée[1].

La question à l'ordre du jour est la dix-neuvième. Avant de la reprendre un membre de la Section demande à présenter une observation sur la vingt-huitième question :

Quelle est l'influence qu'exerce sur l'art français le séjour de nos artistes à Rome? Pourrait-on attendre des résultats plus satisfaisants de la fréquentation de notre école à Rome, si l'on en modifiait le régime et l'organisation?

Il n'hésite pas à dire que les bons effets de l'école de Rome

[1] Voy. les mémoires de la 8e Section, 2e vol.

Digitized by Google

sont neutralisés par une foule de causes auxquelles il serait urgent d'apporter un remède ; et il voudrait que la huitième Section du Congrès prît l'initiative des réformes à demander. La première de ces réformes devrait avoir pour but de rendre moins précaire la position des élèves à leur retour dans la mère patrie.

M. le chevalier Bard partage les vœux du préopinant pour le bien-être des élèves à leur retour dans la mère patrie, et puisqu'il est amené à donner son avis dans cette séance, il veut indiquer encore différents points à la sollicitude du Congrès. Ainsi, l'on peut craindre que l'influence des directeurs de l'école de Rome sur leurs élèves ne nuise au développement artistique de ces derniers. M. Bard voudrait que les jeunes artistes eussent davantage leur libre arbitre.

M. Fries, architecte de la ville de Strasbourg, n'admet pas cette influence fâcheuse du directeur de l'école de Rome sur ses élèves. Il croit qu'en général les directeurs ont beaucoup moins d'influence qu'on ne leur en suppose, et dans certains cas on a lieu de le regretter ; car cette influence, loin d'être pernicieuse, serait salutaire.

M. Fries reconnaît toutefois volontiers qu'il y aurait quelque chose à faire dans l'intérêt des élèves, comme dans l'intérêt de l'art.

M. de Lavalette émet le vœu de voir la Section s'occuper sérieusement de ce grand intérêt artistique.

M. L. Plée jugerait utile de substituer à l'école permanente de Rome une sorte d'école nomade. Il voudrait que les jeunes artistes fussent libres d'aller chercher leurs inspirations, et de les demander même au séjour et aux modèles de Rome sans le contrôle du maître. L'État, au lieu de les soumettre à l'influence d'un chef d'école, ferait peut-être mieux de leur faire faire de fréquents voyages, non-seulement en Italie, mais partout où peut se rencontrer un centre artistique.

M. Bruch propose de fermer provisoirement ce débat, et de nommer une Commission pour faire un rapport sur la question. La Section adopte cette proposition et ajourne sa délibération jusqu'après la présentation du rapport. Les commissaires nommés sont MM. de Lavalette, Plée et Blanchet.

Digitized by Google

La discussion sur le meilleur système de construction d'un temple protestant est reprise.

M. Bruch se fait un devoir de rappeler de nouveau, avant tout débat sur les plans présentés, que le culte protestant n'est point ennemi de l'ornementation et du luxe des temples. Dans le seizième siècle, sans-doute, il a pu, jusqu'à un certain point, encourir ce reproche; mais depuis longtemps une réaction s'est faite, et aujourd'hui le culte protestant ne dédaigne plus l'alliance des beaux-arts, auxquels il demande des inspirations graves, dignes de lui, dignes d'eux.

M. le vicomte de Cussy, Président de la huitième Section, appuie d'autant plus volontiers l'observation du préopinant, qu'il a pu remarquer en Angleterre quelque mouvement artistique en ce sens. Là aussi le culte protestant, embarrassé de la vaste étendue des cathédrales dont il a obtenu la possession, s'est longtemps retranché dans un petit espace de ces splendides édifices, abandonnant le reste à une nudité qui glace, quand on pénètre dans ces parages écartés de l'église, où à peine quelques monuments funéraires, le plus souvent antérieurs à la scission religieuse, ont été admis ou conservés. Mais le Puséysme, qui agite en ce moment surtout l'Université d'Oxford, considéré seulement du point de vue artistique, doit amener une réaction salutaire en faveur de la décoration religieuse, réaction qui, si elle n'est déjà faite, se fera jour de ce côté du détroit, où le luthéranisme d'ailleurs a laissé encore debout plusieurs beaux débris de l'ornementation primitive.

M. Weyher, architecte à Strasbourg, lit une note sur les plans d'église protestante qu'il soumet à la huitième Section.

M. Weyher a choisi pour motifs principaux du temple à construire le plein cintre et le pilastre. Il veut un dôme en forme de coupole octogone au-dessus du sanctuaire. Au fond de ce sanctuaire il place la chaire, et l'autel en forme de table est placé au centre.

M. Perrin donne à son tour lecture d'une note qu'il a rédigée sur ses études de temple protestant.

M. Perrin admet la forme carrée comme rappelant mieux les basiliques primitives. Au premier étage une galerie, ouverte sur la nef principale, circonscrit la limite de la basilique autour de la nef, au

Digitized by Google

centre de laquelle apparaît l'autel en forme de table. La chaire est à quelque distance derrière l'autel, et dans les tribunes derrière la chaire et l'autel sont placées les orgues. Quant à la façade, elle présente une grande porte et deux portes secondaires, que deux tourelles à escaliers séparent. Les quatre piliers de la nef, qui reçoivent les quatre grandes arcades, se terminent par quatre pendentifs, versés dans une forme octogone pour recevoir l'assise de la coupole également octogone. Enfin M. Perrin s'efforce de résoudre le problème en mariant pour ainsi dire les formes traditionnelles des plus anciennes églises connues avec les exigences actuelles du culte protestant.

M. Charles Teutsch dit que la religion protestante s'étant dès l'origine annoncée être un retour à la primitive Église, la forme traditionnelle et symbolique de la croix peut lui appartenir à aussi bon droit qu'au culte catholique. C'est par la même raison, et parce que l'époque byzantine se rapproche davantage des siècles de l'Église primitive, que M. Teutsch croit l'application du style byzantin plus convenable que tout autre à la construction d'un temple protestant. Le style byzantin, aussi éminemment chrétien que le syle ogival, est d'ailleurs beaucoup plus simple que ce dernier, et sous ce rapport aussi plus analogue à la simplicité du culte protestant, qu'il semble devoir caractériser.

M. de Ring cite à l'appui de l'opinion de M. Charles Teutsch, la nouvelle église protestante de Fribourg, reconstruite avec les matériaux d'une ancienne église byzantine.

M. Schnaasé approuve le choix du style byzantin. Mais il désire qu'on donne aux églises protestantes la forme de la croix latine de préférence à celle de la croix grecque, afin de mieux conserver les formes historiques des églises chrétiennes d'Occident. C'est dans le même but que M. Schnaasé conseille de conserver autant que possible même la distribution intérieure des églises latines du onzième siècle. Évitez surtout, s'écrie-t-il, les ridicules emménagements de la Hollande, où par fois se dresse un amphithéâtre dans les vieilles nefs gothiques. Et placez l'autel à sa place ordinaire, au fond du chœur, dans une apside ronde, loin, bien loin de la porte d'entrée, afin que cet autel soit toujours le sanctuaire, toujours et de toutes parts le but du regard des fidèles. Quant à la croisée de l'église, on pourra toujours, s'il le faut, la masquer par une cloison dans l'intérêt de l'acoustique.

Digitized by Google

M. Kuhlmann père, architecte à Colmar, a la parole pour développer ses idées sur la question.

Il établit d'abord les défauts d'emménagement intérieur et le peu d'uniformité de construction des églises protestantes actuelles; puis il détermine quelles sont les exigences du culte protestant, en tête desquelles il place l'acoustique. Le pasteur ne doit pas seulement être entendu du haut de la chaire, mais encore de devant l'autel; il faut donc que l'autel réunisse presqu'au même degré que la chaire les conditions de l'acoustique. Il faut aussi que dans l'église il y ait non-seulement une salle d'école pour l'enseignement religieux et une sacristie pour le pasteur, mais encore un salon ou salle pour les réunions du consistoire.

M. Kuhlmann, abordant la question proprement dite, celle de la forme à donner au temple, répudie la forme de la croix, parce qu'elle contrarie plutôt qu'elle ne sert les exigences matérielles du culte, et parce que le style des églises catholiques, soit byzantines, soit gothiques, soit de la renaissance, ne répond pas à l'idée de la réforme, au sens qu'elle a eu, aux tendances qu'elle a manifestées. Le style byzantin, qui est le plus ancien des trois, appartient cependant aussi, comme les deux autres styles précités, à un état de choses que le protestantisme s'est donné mission de réformer; il n'est assurément pas le style de la primitive Église.

Donc, même en admettant la nécessité d'un type traditionnel, qui rallie en quelque sorte le temple protestant actuel aux temples de l'Église primitive, il vaut mieux, selon M. Kuhlmann, adopter la basilique sans croisée, et distribuée conformément aux exigences du culte. Le dix-huitième siècle a créé dans cet ordre d'idées des modèles qu'on peut imiter, et même des églises catholiques, telles que Saint-Philippe-du-Roule et l'église moderne de Guebwiller, qui passe pour un édifice religieux fort remarquable et fort digne du christianisme, quoiqu'elle ne présente ni croix latine, ni croix grecque. M. Kuhlmann propose d'employer pour la façade de son temple à construire l'ordre dorique ancien; l'avant-corps serait à péristyle, ou décoré de pilastres à simple portique, ou à portique à colonnes; il serait surmonté d'un fronton triangulaire, dont le tympan recevrait des symboles chrétiens, et il serait couronné par une croix. Derrière le fronton et au-dessus du vestiaire s'élèverait une tourelle ou clocher aussi couronnés par une croix. Quant à la distribution intérieure, on pourrait suivre ce qui se pratique aujourd'hui en Angleterre, où cette distribution est imitée des salles des réunions législatives. Par conséquent, la chaire serait à la place ordinaire de la tribune, les jubés à la place des loges; la salle entière serait en hémicycle, avec des emménagements dans l'avant-corps et l'arrière-corps pour les pièces accessoires. Pour éviter l'amphithéâtre à gradins, qui s'éloigne trop des idées reçues, on établirait un plancher en pente douce, dont les avenues rayonneraient vers la chaire, et qui serait coupé en deux par une large allée. Enfin, l'autel, exhaussé sur deux marches, serait au pied et un peu en avant de la chaire.

Digitized by Google

M. Bruch trouve que le projet présenté par M. Kuhlmann ne satisfait pas assez aux exigences esthétiques. Il s'éloigne trop du type traditionnel des églises chrétiennes, et dans la distribution intérieure il rappelle trop l'idée mondaine des théâtres ou des assemblées politiques. M. Bruch persiste à désirer que les temples protestants à construire affectent autant que possible la forme byzantine.

Aucun membre ne demandant plus la parole, la séance est levée à une heure et quart.

Huitième séance. — Du 7 octobre 1842.

Rapporteur : M. L. LEVRAULT, *Secrétaire.*

A l'ouverture de la séance, M. le Président signale à l'attention de MM. les membres de la Section plusieurs cahiers de planches représentant les costumes alsaciens depuis le moyen âge jusqu'à nos jours. Ce recueil, communiqué par M. Fréd. Piton, atteste le zèle éclairé de cet honorable membre de la Section pour la recherche des souvenirs pittoresques du pays.

M. Friry, de Remiremont, correspondant du ministère de l'instruction publique pour la conservation des monuments historiques, lit un mémoire sur la peinture à l'encaustique. Il donne, après cette lecture, quelques explications verbales non moins pleines d'intérêt; et pour la démonstration pratique de son texte, il expose sur le bureau un échantillon de son procédé de reproduction à l'encaustique.

M. Hugot, archiviste-bibliothécaire de la ville de Colmar, présente quelques considérations sur l'intérêt historique et artistique des nombreux tableaux et autres monuments du moyen âge et de la renaissance que possède la bibliothèque de cette ville.

M. de Caumont, Président du Congrès, a la parole pour une communication relative à la vingt-sixième question du Programme.

Digitized by Google

M. de Caumont témoigne le regret de n'avoir pas eu le temps de préparer un travail complet sur les différentes périodes de la construction des châteaux-forts qui couronnent la chaîne alsacienne des Vosges. Ces châteaux, dont les ruines les plus complètes et les plus riches paraissent être celles de Hohen-Kœnigsburg, ne sont pas d'un seul jet, et presque chacun d'eux accuse plusieurs âges. Leur étroite parenté avec les vieux châteaux de la rive droite du Rhin, qui ont avec eux non-seulement des analogies de construction et de site, mais même de nom, la plupart ayant appartenu aux mêmes familles, donne un intérêt particulier aux recherches faites sur ces derniers par M. le colonel de Krieg, aide-de-camp de S. A. R. le grand-duc de Bade, et rattache ces recherches à la vingt-sixième question du Programme. M. de Caumont s'empresse en conséquence de donner lecture d'une lettre de M. de Krieg, concernant les châteaux d'outre-Rhin, situés en regard de ceux de nos Vosges.

Dans l'opinion de M. de Krieg, les plus anciens châteaux des bords du Rhin reposent sur des fondations romaines, et ont été primitivement construits d'après l'ancien type des forts romains. Ces fondations romaines, qui servent de base aux constructions féodales allemandes, appartiennent presque toutes à la dernière époque de l'Empire. Elles proviennent de tours et de fortins élevés par les ingénieurs de Rome sur les points où se dressa plus tard le donjon de la féodalité. La plupart de ces forts ou châteaux romains, renversés avec l'Empire, ne furent restaurés que quelques siècles après les victoires des Barbares, en général fort rarement avant le dixième siècle, et plus volontiers aux douzième et treizième. M. le colonel de Krieg croit que les tours carrées des monuments féodaux des bords du Rhin sont en général antérieures aux croisades, et sont par fois la tour romaine elle-même réparée par le burgrave tudesque. Quant aux châteaux à double enceinte, ils accusent au moins par une de ces enceintes, indépendamment de tout autre signe archéologique, l'influence des siècles postérieurs aux croisades.

M. Louis Levrault cite, parmi les monuments féodaux du revers oriental et des vallées alsaciennes des Vosges, les châteaux de Greiffenstein, de Hohbarr, de Lützelburg, de Girbaden, le Hagelschloss, peut-être l'un des Windstein, Frankenburg, l'un des trois Égisheim, Wasserburg, Wildenstein, dont les ruines paraissent offrir, dans quelques-unes de leurs parties, des traces de construction ou de fondations romaines. Ces châteaux peuvent donc être rangés dans la catégorie de ceux auxquels M. le colonel de Krieg assigne une origine romaine, et ils semblent avoir été élevés sur l'emplacement de quelques-unes de ces tours de garde qui, au moins dans les derniers temps de l'Empire, jalonnèrent la double ligne stratégique du Rhin et des Vosges. Parmi ces châteaux,

Digitized by Google

il en est trois, Frankenburg, près Villé, Wasserburg et Égisheim, dans la Haute-Alsace, dont la tradition et les documents historiques font remonter l'existence jusqu'à l'époque mérovingienne.

M. de Ring prend la parole et regrette que M. le colonel de Krieg se soit contenté de rechercher les traces d'origine romaine des châteaux des bords du Rhin, sans essayer, comme le demande la seconde partie de la vingt-sixième question, de donner la reconstruction d'un de ces châteaux à une époque déterminée. M. de Ring est d'avis que, si l'on voulait remonter à l'origine de tous les vieux châteaux des deux rives du Rhin, l'on serait en droit de se demander si, même avant les Romains, les peuples gaulois et germains n'avaient pas eu là des fortifications. Mais sans aller si loin, on ne peut douter que plusieurs lignes de défense n'aient été, tant en deçà qu'au delà du Rhin, établies par l'autorité romaine. Ainsi, une première ligne de forts ou tours de signaux suivit la Forêt-Noire et le Rhin jusqu'au delà du lac de Constance, et plus tard une autre ligne s'étendit du Danube au Necker. Une troisième ligne, enfin, s'appuya au grand rempart (*Pfahlgraben*, *vallum*).

La Section passe à la vingt-septième question du Programme :

Peut-on, dans l'état actuel des arts en Europe, pressentir l'avenir de l'architecture, modifiée dans ses principes et dans ses applications par l'adoption des types néo-grecs ou byzantins?

M. le chevalier Bard lit une note sur la question.

Il se demande en premier lieu si c'est de l'architecture religieuse ou de l'architecture civile que le Programme veut parler, en appelant à discuter l'influence des types néo-grecs ou byzantins sur l'avenir de l'art. M. Bard ne saurait douter que cette influence ne devienne très-salutaire, et que l'art ne soit appelé à tirer un grand parti de la pensée romano-byzantine formulée dans les premiers siècles de l'Eglise. Ainsi l'on pourrait revenir à la véritable peinture murale, à la véritable peinture monumentale, à la plus vivace des peintures, à la seule qui soit presque éternelle, à la mosaïque. Sans doute, cette partie de l'art aura encore à réaliser de grands progrès; mais le mosaïste, à forces d'études

Digitized by Google

et d'essais, pourra réussir à vaincre les conditions désavantageuses et à obtenir des effets nouveaux d'ornementation.

M. le chevalier Bard veut aussi que l'on tente la combinaison des idées de la renaissance et du style byzantin. Il faut surtout que le mouvement artistique soit religieux, et pour amener l'art à ce point il faut que le peuple s'associe au retour des âmes généreuses et grandes vers les pieuses exaltations de la foi, car c'est le peuple qui invente, change, modifie les types d'architecture, c'est le peuple seul qui par son concours peut faire naître un art national.

Aucun membre n'ayant demandé la parole sur la question traitée par M. le chevalier Bard, on passe aux 29e, 31e, 32e et 33e questions du Programme, relatives toutes quatre à l'art musical.

M. Berg, professeur de musique, est appelé à donner lecture du mémoire qu'il a préparé sur ces questions, et principalement sur la trente-troisième.

Après avoir fait l'esthétique de la musique, et l'avoir proclamée non-seulement un art, mais une science, M. Berg déplore son état actuel en France. Il y a partout, sans doute, des amateurs, des amis de la musique; mais il ne faut pas juger de la prospérité de la science musicale par le grand nombre de ceux qui la cultivent ou prétendent la cultiver. Cela prouve bien que la musique est à la mode, mais non pas que la musique est comprise comme elle doit l'être, comme elle mérite de l'être. La musique a une autre mission que celle d'amuser : il ne doit pas lui suffire de plaire, de passionner, d'émouvoir; elle doit en outre élever l'âme, développer les nobles instincts, elle doit surtout réveiller le sentiment religieux. M. Berg, pour prouver cette mission toute religieuse, toute morale, toute civilisatrice de la musique, cite des faits historiques et invoque l'autorité de l'Écriture sainte.

Il rappelle ensuite que la musique actuelle doit son origine au christianisme. En effet, à peine quelques restes de l'art antique ont-ils été recueillis dans les chants dits grégoriens ou ambroisiens, inventés au quatrième et au cinquième siècle, et qui sont le point de départ de toute musique moderne. Or, c'est la musique religieuse, la seule vraie et complète musique, qui souffre aujourd'hui, qui est incomprise, négligée comme sa mère, la foi chrétienne. C'est aussi à rendre sa puissance à cette musique religieuse qu'il faut tendre avant tout. Pour obtenir ce résultat, M. Berg voudrait qu'on établît des écoles de musique, obligatoires au moins pour les élèves des écoles normales d'instruction primaire; on formerait ainsi une pépinière de bons maîtres de musique religieuse. Cette organisation devrait être à la fois le fait du gouvernement central et du pouvoir municipal. Elle existe jusqu'à un certain point en Allemagne, sinon comme enseignement populaire, au moins comme enseignement universitaire, par exemple à Göttingue, à Berlin

Digitized by Google

Dans l'opinion de M. Berg, lorsque la musique religieuse sera prospère, la musique profane sera aussi mieux entendue, et en meilleure voie de sages progrès.

Cette lecture est accueillie par de vifs applaudissements et l'impression du mémoire est votée par acclamation[1].

M. Blanchet, ancien manufacturier, facteur de pianos du Conservatoire royal de musique à Paris, présente des considérations sur les mêmes questions du Programme.

Il se félicite de se rencontrer en communion d'idées avec le professeur distingué qui l'a précédé dans la discussion des intérêts de l'art musical. Comme lui, il reconnaît que la prospérité de cet art n'est qu'apparente en France, et qu'il ne faut pas trop compter sur la sympathie publique; car le goût pour la musique n'est malheureusement qu'une affaire de mode et jusqu'à ce jour n'a pas même su atteindre à ce degré de popularité dont il jouit dans des pays voisins. Pour lui donner cette popularité qui lui manque, pour inoculer l'instinct de la musique aux masses, il y aurait beaucoup à faire, et peut-être faudrait-il commencer par enseigner la musique vocale à l'armée. Mais ce sont surtout les écoles de musique qu'il faut créer et organiser. Le Conservatoire, cette institution d'art musical la plus florissante de Paris et de la France, est plutôt une pépinière de bons exécutants qu'une pépinière de bons maîtres. Si l'on sort de Paris, l'enseignement est nul, à l'exception de deux ou trois grandes villes. Et encore dans ces grandes villes les efforts des maîtres sont-ils isolés, sans protection officielle. C'est au pouvoir social qu'il appartient cependant de sauver la musique; il faudrait que le gouvernement et les conseils municipaux s'entendissent, le premier pour organiser un fort enseignement central de musique, les seconds pour appeler à eux les professeurs sortis de cette grande école, et leur confier la direction des études musicales dans chaque centre de population. S'attachant ensuite plus particulièrement à la trente et unième question, M. Blanchet déclare être convaincu que la musique religieuse ne pourra reprendre quelque éclat en France que par suite du rétablissement des maîtrises dans les cathédrales, et par l'interdiction sévère de la musique théâtrale dans les églises.

La Section vote l'impression du mémoire de M. Blanchet[2].

M. le vicomte de Cussy se fait un devoir, à propos du vœu émis par M. Blanchet pour l'enseignement de la musique vocale dans l'armée, de rappeler que M. le colonel Amoros avait fait admettre, sous les auspices du ministre de la guerre, le chant comme accessoire obligé des exercices gymnastiques.

[1] Voy. les mémoires de la 8e Section, 2e vol.
[2] Voy. *ibidem*.

Digitized by Google

Il faut regretter, ajoute M. de Cussy, que cette mesure, qui promettait des résultats si féconds, ait été abandonnée.

M. Stéphen Morelot, avocat à Dijon, lit un mémoire sur la trente-deuxième question du Programme, ainsi conçue :

Comparer la musique d'église moderne avec l'ancienne, pour voir si dans ce genre il faut se tenir rigoureusement au style uniforme et soutenu des chefs-d'œuvre de l'ancienne école romaine, ou s'il est permis d'y mettre plus de variété, par des motifs d'un style moins sévère.

L'auteur de ce travail se propose moins de donner une solution *ex professo* de la question, que de présenter quelques considérations générales qui fassent sentir toute l'importance qu'elle a, selon lui, pour l'avenir de l'art religieux. Il montre d'abord que l'art n'étant qu'un reflet de la société, doit en reproduire les tendances. Or, la société religieuse ayant par sa nature même deux tendances distinctes, l'une immuable parce qu'elle procède du dogme, l'autre progressive et suivant la loi du libre développement, la musique née dans son sein doit aussi être soumise à cette double condition. De là deux classes de compositions musicales, qui doivent différer par leur forme et leur caractère, comme elles diffèrent par leur objet. La première renferme toutes les pièces religieuses que produit le génie individuel et qui sont connues sous les noms d'*oratorio* ou de *cantate*, etc.; leur style doit donc varier avec toutes les circonstances de temps, de lieu et de personnes qui président à leur création. La seconde se borne à ces compositions liturgiques qui ont leur place marquée dans les offices de l'église; leur type commun et authentique est le *plain-chant*, conservé depuis plusieurs siècles au milieu des variations continuelles du goût. Ce type s'est développé pendant toute la durée du moyen âge, et se combinant avec la science nouvelle de l'harmonie, il a produit au seizième siècle la grande *école romaine*, sur les procédés de laquelle l'auteur donne quelques brèves explications. Dans les siècles suivants, l'art s'enrichissant de nouvelles formes, presque toutes au profit des tendances mondaines, les compositeurs substituèrent peu à peu à l'ancien type liturgique, respecté par les maîtres du seizième siècle, les effets plus brillants et les formes plus développées de l'oratorio, en attendant l'introduction plus récente des accents de la musique dramatique et profane jusque dans le sanctuaire. C'est contre ce double abus que l'auteur voudrait garantir les compositeurs qui travaillent pour l'église; et pour cela il propose de remonter au type primaire de toute musique liturgique, au *chant grégorien* combiné avec l'emploi sobre et intelligent des richesses de l'art moderne. Il examine rapidement cet emploi sous divers rapports qu'il classe sous six chefs principaux : la tonalité ecclésiastique, la mélodie, l'usage des dissonances, le rhythme, le genre fugué et l'adjonction des instruments. Il rappelle, en terminant sur ce dernier objet, une décision récemment émanée du vicariat général de

Digitized by Google

Rome, qui défend dans toutes les églises des États pontificaux, l'emploi des instruments autres que l'orgue et quelques instruments à vent à effets graves.

La lecture de ce mémoire, écoutée avec beaucoup d'intérêt et vivement applaudie, n'ayant été suivie d'aucune discussion sur les questions à l'ordre du jour, la séance est levée à midi et demi.

Neuvième séance. — Du 8 octobre 1842.

Rapporteur : M. E. DETROYES, *Secrétaire adjoint.*

La séance est ouverte à neuf heures, par M. le vicomte de Cussy, Président.

M. Émile Detroyes, Secrétaire adjoint, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente, qui est adopté sans réclamation. Il fait ensuite l'énumération des divers ouvrages et publications dont il a été fait hommage à la huitième Section pendant le cours de ses travaux, et dont les procès-verbaux des séances précédentes ont fait mention. Ces ouvrages seront, aux termes du règlement, remis par les soins du Secrétaire de la huitième Section, à M. le Secrétaire général du Congrès, pour être par lui déposés à la bibliothèque de la ville.

M. Fries a la parole pour lire, au nom de la Commission dont il fait partie, un rapport sur les dessins lithographiés de la cathédrale de Strasbourg d'après des vues prises au daguerréotype, par M. Émile Simon.

M. le vicomte de Cussy présente et lit son rapport sur l'ensemble et les détails de l'horloge astronomique, que M. Schwilgué père vient d'achever et de vouer à l'admiration publique dans la cathédrale de Strasbourg. Ce rapport, qui donne aussi l'historique des horloges antérieures à celle de M. Schwilgué, est accueilli avec le plus vif intérêt par l'assemblée, qui en vote aussitôt l'impression et en demande

[1] Voy. l'Appendice faisant suite aux procès-verbaux ; 1er vol.

Digitized by Google

le renvoi au Comité central pour être lu en assemblée générale du Congrès.

M. Plée, au nom de la Commission, composée de MM. de Lavalette, Blanchet et Plée, lit un rapport sur la vingt-huitième question, ainsi conçue[1] :

Quelle est l'influence qu'exerce sur l'art français le séjour de nos artistes à Rome? Pourrait-on attendre des résultats plus satisfaisants encore de la fréquentation de notre école à Rome, si l'on en modifiait le régime et l'organisation ?

La Commission admet que les résultats de notre école des beaux-arts à Rome sont insuffisants ; que cette insuffisance tient à celle des éléments qui sont appelés à composer l'école, c'est-à-dire que le grand vice de l'organisation est dans le *concours* pour les grands prix, avec ses *conditions actuelles*, ses *catégories*, ses *programmes;* au lieu d'un *concours libre* entre les jeunes artistes d'un âge à peu près équivalent ; avec *liberté dans les conditions du sujet*, lequel doit être laissé au choix des concurrents eux-mêmes parmi plusieurs sujets proposés, sans préférence d'une école à l'autre.

On laisserait dans ces dernières conditions plus d'essor au génie, et l'on éloignerait les médiocrités qui n'arrivent que par un certain fonds acquis et en observant les traditions.

Un plus grand vice de la colonie artistique de l'Italie, c'est le défaut d'émulation. Une fois à Rome, les lauréats, pour la plupart pauvres, assurés d'un bien-être passager, s'y endorment, et se bornent à envoyer chaque année à Paris l'ouvrage qu'ils sont tenus de présenter. La Commission voudrait que les lauréats des mêmes classes et de toutes les dates fussent obligés d'établir entre eux une nouvelle lutte dont la palme serait décernée par les élèves eux-mêmes.

La Commission a pensé aussi qu'il y avait dans les arts d'autres maîtres que ceux de l'Italie, et que leurs œuvres devraient être étudiées sous le ciel même qui les a inspirées.

Enfin, le sort des artistes, et particulièrement celui des sculpteurs et des musiciens à leur sortie de l'école, a paru à la Commission mériter toute la sollicitude du gouvernement. A leur retour dans la patrie, les artistes trouvent toutes les positions occupées, et seuls, sans protecteurs, sans moyens pour se faire connaître, ils ne savent quelle direction prendre et sont exposés à échouer ou à perdre le fruit de leurs études en se lançant dans des voies pernicieuses, mais où ils trouvent au moins des moyens de subsistance.

La Commission propose de combiner, avec un nombre raisonnable d'années de séjour à Rome, deux années de voyage, et enfin la création d'une institution qui donne aux élèves, à leur retour de Rome, des ressources qui leur permettent de travailler tout en se faisant connaître.

[1] Voy. les mémoires de la 8e Section, 2e vol.

Digitized by Google

Après cette lecture, M. de Cussy prend la parole sur la vingt-troisième question du Programme, non encore traitée jusqu'à ce jour, qui propose de:

Rechercher quel fut le système d'échafaudage employé au moyen âge pour les constructions élevées, et notamment les flèches des monuments religieux.

M. de Cussy conclut, des rares données à cet égard, que le système d'alors était le même que celui employé aujourd'hui; qu'on hissait à l'intérieur les matériaux de construction sans autres échafaudages extérieurs que ceux indispensables pour placer les clochetons et les accessoires destinés aux ornements détachés.

M. Bégin ajoute, à l'appui de l'opinion de M. de Cussy, que ces matériaux durent sans doute n'arriver que grossièrement préparés et n'être achevés qu'après leur pose.

Plusieurs membres de la Section déclarent partager cette opinion.

M. le chevalier Bard donne, après cette courte discussion, lecture de deux pièces de vers intitulées : *l'Homme d'argent* et *Beaux rivages d'Orient.*

Les trente-cinquième et trente-sixième questions restant seules, et personne ne se présentant pour les débattre, M. le Président accorde la parole à M. Schütz, membre du comité des Chartes à Nancy, qui donne des explications intéressantes sur un bas-relief de la cathédrale, représentant la danse des sorcières. Ce dessin, que l'on voit au-dessous de la première galerie, en montant à la plate-forme, reproduit naïvement la légende populaire sur le sabbat. M. Schütz promet un ouvrage complet sur les détails de la cathédrale.

M. Plée ayant ensuite proposé que l'on votât des remercîments au Président, M. de Cussy est salué par les acclamations répétées de la Section, auxquelles il a répondu par des paroles pleines d'effusion et de cordialité.

Avant de se séparer, les membres de la Section, répondant au vœu de M. le Président du Congrès, prennent l'engagement de se réunir une dernière fois au banquet du Château demain dimanche.

La séance est levée à onze heures un quart.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

FÊTES ET EXCURSIONS

DU CONGRÈS[1].

Quelque longues et multipliées que fussent les discussions littéraires et scientifiques, elles ne suffisaient point à l'avide curiosité des membres du Congrès. Tant d'hommes distingués accourus à Strasbourg de points si éloignés et si divers, ne pouvaient se borner aux graves escrimes de l'érudition, de la philosophie et de l'éloquence. Aux idées on voulait joindre les faits, aux paroles les résultats et la pratique vivante. Après avoir disserté, il était bon de voir, et on savait qu'il y avait beaucoup à voir dans cette Alsace si vieille et si jeune tout ensemble. La richesse et les scènes pittoresques de nos campagnes, des ruines savantes et poétiques semées avec profusion, des monuments de tout genre et de tout âge, les créations de l'industrie et des beaux-arts, les œuvres de la bienfaisance, les fondations philanthropiques et pieuses, tous les travaux de la paix et de la guerre appelaient à l'envi l'intelligente attention des observateurs. Que dis-je? ce n'était pas assez pour Strasbourg d'offrir à ses hôtes ce qu'il y a de grave, de sérieux, de solide, dans ses mœurs et ses institutions locales, dans sa vie publique et privée : il fallait qu'une hospitalité ingénieuse entremêlât constamment les distractions aux travaux, les fêtes aux doctes exercices, les réunions amicales aux assemblées savantes; il fallait montrer enfin ce que peut faire l'urbanité alsacienne pour associer la grâce, l'éclat, le plaisir à un Congrès scientifique.

[1] La relation qu'on va lire est due à la plume élégante d'un honorable membre du Congrès, étranger à l'Alsace, et auquel les rédacteurs du Compte-rendu en expriment leur vive reconnaissance, tout en lui laissant la responsabilité des expressions de courtoise obligeance qu'il veut bien adresser à l'administration du Congrès.

Digitized by Google

Beaucoup de dames avaient accompagné leurs maris à cet imposant rendez-vous qu'embellissait leur présence. Elles assistaient régulièrement, et avec un intérêt visible, aux séances générales. Ce zèle méritait sa récompense : tout ne devait pas se terminer en élucubrations sévères et en spéculations philosophiques. Le comité supérieur et la commission municipale y avaient pourvu avec une courtoisie qui ne laissait rien à désirer. Une prévenance attentive et minutieuse préparait et facilitait les visites et les promenades intéressantes, les excursions agréables et instructives, les fêtes civiles ou militaires, les banquets, les soirées musicales et dansantes[1].

Nous ne pouvons nous dispenser de rappeler ici plusieurs solennités qui, sans tenir intimement au Congrès scientifique, sont venues s'y joindre avec un merveilleux à propos. Ainsi, la Société française pour la conservation des monuments a tenu trois séances, dans lesquelles ont été lus des mémoires qui intéressent au plus haut degré les progrès de l'art dans les départements de l'Est. Peu de jours après, l'Institut des provinces a décerné, sur le rapport de M. de Cussy, une médaille d'argent à M. Schwilgué père, pour consacrer l'inauguration de son horloge astronomique[2]. Cette étonnante création avait inspiré à M. Lehr, l'élégant traducteur de Pfeffel, le quatrain suivant :

Ton horloge, ô Schwilgué, fruit d'un labeur savant,
Des astres, dans leurs cours, retrace l'harmonie.
L'homme, en face des cieux, reconnaît son néant,
Mais ton œuvre immortel atteste son génie.

Une séance touchante avait eu lieu le 1er octobre, pour l'ouverture de l'institut des jeunes aveugles, si habilement dirigé par M. Selligsberger. Cette solennité avait reçu de l'éclat par la présence et la participation active des trois célèbres directeurs d'établissements de ce genre : MM. les professeurs Zeune, de Berlin; Lachmann, de Brunswich, et Müller, de Fribourg (Bade).

[1] Le détail des dispositions préparatoires et le Programme des fêtes dressé par l'autorité municipale, se trouvent t. I, p. 38 à 48 du Compte-rendu.

[2] Voy. pour ces séances l'Appendice ci-après.

Digitized by Google

Cédant à une attraction naturelle, les établissements utiles, les entreprises généreuses gravitaient pour ainsi dire autour du Congrès. De toutes les fondations charitables, celle qui appelait surtout l'examen des amis de l'humanité, était la colonie agricole d'Ostwald. D'après le programme arrêté par l'autorité municipale, une excursion a été dirigée sur ce point, le 2 octobre.

L'administration du chemin de fer ayant mis un convoi spécial à la disposition des visiteurs, quatre cents membres du Congrès se sont réunis à la station de Kœnigshoffen, où ils ont été reçus par les délégués de la Commission municipale. Quatorze voitures les ont transportés en quelques minutes au sein de cette ferme élégante, premier essai d'une organisation du travail agricole. A Ostwald, M. le maire de Strasbourg et les membres du comité de surveillance attendaient le convoi. Tous les habitants de la colonie étaient groupés devant les maisons. M. le maire, dans une courte allocution adressée aux assistants, a exposé le but que s'était proposé l'autorité municipale de Strasbourg en créant la colonie d'Ostwald ; c'est l'extirpation de la mendicité par des habitudes d'ordre et de travail.

Les membres du Congrès ont visité successivement toutes les parties de l'établissement, qui compte à peine quelques mois d'existence, les dortoirs, les réfectoires des colons, les ateliers, les étables, les granges, et ils ont admiré la bonne tenue et la propreté qui régnaient partout.

Cette visite, nous aimons à le dire, a paru causer à toutes les personnes présentes la plus vive satisfaction. C'était là un premier exemple pratique de ce que peut l'association lorsqu'elle est bien organisée, lorsque ses forces sont bien dirigées; et, sous ce rapport, la discussion, qui avait eu lieu pendant les deux dernières séances dans la quatrième Section du Congrès, donnait un intérêt tout actuel à cette excursion à Ostwald [1].

Des études et des expériences d'un autre ordre appelaient à Mulhouse tous ceux qui se préoccupent des questions vi-

[1] Voy. le rapport de M. Ch. Bœrsch, Secrétaire de la quatrième Section et Conseiller municipal, sur la fondation de la colonie agricole d'Ostwald, lu en séance générale le 6 octobre 1842, t. I, p. 102-116.

Digitized by Google

tales que soulèvent les prodigieux développements de l'industrie et du commerce. La Société industrielle de Mulhouse et son honorable Président, M. Émile Dollfus, qui s'étaient associés avec un empressement tout à fait patriotique aux travaux préparatoires de la Session, et dont les membres ont contribué pour une part si importante à son succès, avaient invité, avec une bienveillante insistance, MM. les membres du Congrès à venir visiter leur ville, où ils leur avaient préparé l'accueil le plus gracieux.

Cette excursion, fixée au lundi 10 octobre, lendemain de la clôture des séances, a été favorisée par un temps magnifique. Environ quatre-vingts membres du Congrès y ont pris part. Le convoi quitta la station de Kœnigshoffen dès six heures du matin.

Les étrangers ont été frappés de la magnificence du spectacle que déroulait à leurs yeux cette belle chaîne des Vosges couronnée de vieux châteaux et que dorait le plus beau soleil du matin.

A neuf heures et demie, le convoi est arrivé à Dornach, où MM. les délégués de la Société industrielle, ayant à leur tête M. Émile Dollfus, ont reçu les membres du Congrès avec la plus franche cordialité. On se rendit immédiatement dans le grand et bel établissement de filature, tissage et imprimerie de MM. Dollfus, Mieg et comp., que les assistants visitèrent avec le plus vif intérêt.

Le cortége se réunit ensuite à Mulhouse dans les bâtiments de la Société industrielle, dont le riche et vaste local est en grande partie occupé par des collections d'histoire naturelle et d'objets d'industrie. Un des plus curieux est la série non interrompue des produits de l'industrie cotonnière depuis 1767 jusqu'à nos jours.

A midi, un déjeuner splendide, qui faisait honneur à ses ordonnateurs, était servi à l'*Hôtel-de-Paris*. Dans un très-beau salon était dressée une table de cent trente couverts. Des toasts portés par MM. Émile Dollfus, de Caumont, Hepp, Jullien de Paris, Mayer de Livourne, de Lavallette de Paris, Daguet de Fribourg, furent accueillis par les plus vives acclamations.

Vers deux heures, le cortége retourna dans les bâtiments

Digitized by Google

de la Société industrielle. Du haut de la plate-forme de ce bâtiment on jouit du ravissant coup d'œil de la ville de Mulhouse et de ses environs.

De là on se rendit dans les ateliers de constructions mécaniques de M. André Kœchlin et de M. Meyer, qui rivalisent avec les plus beaux établissements de ce genre en Angleterre. En quittant ces admirables usines on alla visiter une filature de lin, et enfin les beaux ateliers du chemin de fer. M. Polonceau, l'un des directeurs, fit exécuter par une locomotive avec son tender diverses évolutions très-intéressantes.

Au moment de l'arrivée du convoi de départ devant les ateliers du chemin de fer, une pensée commune animait tous les assistants, c'était celle de la plus vive reconnaissance pour MM. les commissaires de Mulhouse, qui avaient procuré aux membres du Congrès une si belle et si intéressante journée.

L'autorité militaire n'avait pas voulu rester indifférente au mouvement qui animait toute la cité. On sait que l'armée française n'est étrangère à aucune des nobles passions de l'époque. M. le lieutenant-général baron Buchet, avec le plus gracieux empressement, a offert aux étrangers et aux nationaux le spectacle des exercices du gymnase divisionnaire dirigé par M. le capitaine Boullanger, et les pompes guerrières d'une grande revue. Sous le mobile éclat des armes et des évolutions, les savants aimaient à retrouver la science qui multiplie la force, et devient la sauvegarde de la civilisation.

Cependant la ville prenait tous les jours sa robe de fête : aux illuminations succédaient les banquets, les bals et les concerts. Chaque soir étaient ouverts aux membres du Congrès les vastes salons du Château, ces appartementssi riches, si élégants encore, malgré les dégradations du temps. Il semble même que leur parure, jadis trop coquette, soit devenue plus respectable en se fanant. Les fresques et les dorures du dix-huitième siècle se mariaient heureusement aux fêtes de la science. Des dames patronesses et des commissaires adjoints faisaient aux étrangers les honneurs de ces réunions, d'autant plus agréables qu'elles étaient sans apprêts. La soirée s'ouvrait d'ordinaire par des conversations d'abord timides, bientôt plus animées, qui continuaient

Digitized by Google

sur un ton plus léger les discussions du jour. En se mêlant à ces entretiens, les femmes y ajoutent toujours un charme et une finesse d'aperçu qui en rehaussent le prix. Toutefois de trop longues causeries ont leurs inconvénients; d'agréables intermèdes en rompaient la monotonie : c'étaient des vers presque improvisés, ou bien une séance de déclamation; d'autres fois, le chant, la musique; plus souvent la danse.

Entre ces réunions, trois surtout ont été signalées par ce goût, cette élégance et cet entrain de bon ton qu'on ne rencontre que dans une assemblée d'élite. Nous voulons parler de la réception du 1er octobre à la Mairie, de la soirée du 3 au Château, et du grand bal donné au théâtre le 6. La salle, élégamment décorée, offrait un aspect vraiment féerique.

Ce décor, conçu et exécuté par M. Schæffer, lui a valu tous les suffrages. Qu'on se figure en effet toutes les loges converties en autant de boudoirs par des tentures à riche dessin, blanc et bleu tendre, et ornées de fraîches guirlandes. De pareilles tentures drapaient les deux côtés de la scène, où quinze glaces immenses multipliaient l'éclat et le mouvement de cette délicieuse soirée. Au fond s'élevait un nombreux orchestre dirigé par l'archet magique de Waldteufel. Sous l'estrade des musiciens était disposé un frais berceau d'arbustes et de fleurs. Un magnifique éclairage inondait de lumière la vaste salle, le foyer et les deux salons attenants.

La veille avait eu lieu le banquet du Congrès. Comme cette solennité vraiment dramatique nous paraît résumer l'esprit de fraternité dans la science, qui, pendant toute la durée du Congrès, a fait taire les vieilles rivalités nationales, nous croyons devoir la présenter naïvement dans tous ses détails.

Ce banquet, présidé par M. de Caumont, eut lieu à cinq heures et demie du soir, dans la grande salle à manger du Château; cent vingt-sept membres du Congrès y ont pris part. M. le lieutenant-général Buchet, commandant la 5e division militaire; M. Sers, préfet du Bas-Rhin; M. le général Mangin, commandant le département, et M. Schützenberger, maire de Strasbourg, y ont assisté.

La salle était ornée de vingt et un écussons entourés de drapeaux. Sur neuf de ces écussons étaient inscrits les noms des neuf villes de France où se sont tenues les neuf pre-

Digitized by Google

mières Sessions du Congrès[1]; sur huit autres, l'énoncé des huit Sections du Congrès de Strasbourg; enfin, sur les quatre derniers, diverses inscriptions de circonstance.

La table a été somptueusement servie par M. Lips, restaurateur. Une musique, placée dans l'antichambre de la salle à manger, contribuait à animer la fête.

Le premier toast a été porté par M. le lieutenant-général Buchet :

« *Au Roi, protecteur des sciences et des arts!*

Deuxième toast, par M. le professeur Hepp, Secrétaire général du Congrès :

« *A M. de Caumont, Président du Congrès, fondateur des Congrès scientifiques de France!*

« A l'homme de science, de patriotisme et d'énergie qui a su acclimater en France une institution destinée à exercer la plus puissante et la plus salutaire influence sur le développement intellectuel et moral de notre pays.

« A l'homme qui, par son zèle infatigable, a triomphé de tous les obstacles, qui, par l'aménité de son caractère, s'est concilié l'appui empressé de tous les hommes dévoués au progrès moral de notre temps; à l'homme qui a même su conquérir les sympathies de nos honorables voisins, et se poser auprès d'eux comme missionnaire de la civilisation et du rapprochement intellectuel des peuples. Notre reconnaissance sincère et profonde lui est engagée à jamais, et le souvenir du Congrès de Strasbourg se confondra dans nos cœurs avec les sentiments d'affection et de sympathie que nous avons voués à son honorable président.

« Honneur à M. de Caumont! »

M. de Caumont, Président du Congrès, a répondu en ces termes :

« MESSIEURS,

« Je suis profondément touché de la sympathie que vous avez montrée pour l'institution du Congrès que j'essayai d'introduire en France, il y a quelques années, avec le concours de plusieurs honorables savants qui siégent dans cette enceinte : j'éprouve le besoin de vous en exprimer tous mes remercîments.

« Le Congrès a déjà rendu de grands services; il a donné une grande

[1] Ce sont, d'après l'ordre chronologique, les villes de Caen, Poitiers, Douai, Blois, Metz, Clermont-Ferrand, le Mans, Besançon, Lyon.

Digitized by Google

impulsion aux recherches scientifiques, une nouvelle vie aux travaux littéraires, dans les contrées où ses sessions ont eu lieu.

« Mais, Messieurs, jamais dans aucun pays l'institution n'avait été aussi bien comprise, aussi justement appréciée que dans la ville de Strasbourg, jamais elle n'avait obtenu un concours plus franc ni plus général.

« Le Congrès de Strasbourg a réuni non-seulement l'élite de la population de l'Alsace et des autres provinces françaises, mais encore de l'Allemagne, de la Russie, de la Suisse, de l'Italie, de l'Autriche, de l'Angleterre, de la Prusse, de la Belgique, etc. Ce concours admirable des nations européennes les plus éclairées donne à la dixième Session du Congrès un caractère de grandeur qui assure à jamais l'avenir de l'institution.

« Ce résultat immense est dû surtout, Messieurs, à un homme, qui, par son zèle, son tact, sa haute capacité, a su conduire à si bonne fin la dixième Session du Congrès, à votre Secrétaire général, M. Hepp.

« Par lui, Messieurs, tout a été admirablement organisé, et l'appel si noblement exprimé par lui au nom du Congrès, a excité toutes les sympathies : ainsi, Messieurs, le succès si remarquable obtenu cette année est dû aux efforts de M. Hepp et des honorables coopérateurs qui l'ont secondé.

« En portant ce toast à M. Hepp, je ne fais qu'être l'interprète des sentiments unanimes du Congrès, que m'acquitter avec vous de la dette que nous avons tous contractée envers l'honorable Secrétaire général du Congrès de Strasbourg, à M. Hepp! »

M. Hepp ayant de nouveau pris la parole, a dit :

« C'est avec une vive émotion que j'essaye de répondre aux paroles bienveillantes et flatteuses de M. le Président. Elles m'inspirent un profond sentiment de gratitude, mais elles m'imposent en même temps l'obligation de reporter à mes honorables collaborateurs une grande partie de l'honneur du succès. Si l'invitation à la dixième Session du Congrès scientifique a rencontré une vive sympathie tant en France que dans les pays étrangers, c'est sans doute à la vieille et belle réputation des établissements littéraires de notre cité et à sa situation centrale qu'il convient avant tout d'en attribuer le mérite. Mais l'excellent esprit qui a présidé au choix de MM. les Secrétaires, le zèle soutenu avec lequel ils se sont consacrés à leurs difficiles et importants travaux, et l'intérêt populaire que le Congrès a su exciter, étaient autant de puissants, d'infaillibles moyens de succès. Si l'appel fait aux savants français et étrangers a été accueilli avec un empressement dont nous nous honorerons à jamais, c'est à ces hommes zélés et généreux qu'il convient d'en reporter le mérite, et celui qui parle est heureux de leur exprimer sa respectueuse reconnaissance pour la preuve signalée de bienveillance et d'estime qu'ils ont bien voulu donner à la belle institution du Congrès scientifique de France et à une population qui s'y est montrée si sensible et si reconnaissante. »

Digitized by Google

Troisième toast, par M. Bœrsch, membre du Conseil municipal, Secrétaire de la quatrième Section :

« MESSIEURS,

« Si la solennité scientifique qui nous réunit depuis plusieurs jours doit exercer une heureuse influence sur les rapports individuels des hommes qui cultivent dans différentes directions le vaste champ de la science, elle doit produire aussi des résultats plus étendus, plus généraux, sur les rapports des deux grandes nations qui se tendent la main d'une rive du Rhin à l'autre, de l'Allemagne et de la France.

« Trop souvent elles se sont laissé exciter l'une contre l'autre par de déplorables passions, par des haines qu'exploitaient des ambitions étrangères; trop souvent elles ont oublié la mission providentielle qui leur est assignée à toutes deux dans le pénible travail de la civilisation; trop souvent elles ont méconnu ce qu'il y aurait d'éléments de force et de progrès dans leur union intime, dans une association sincère et sans arrière-pensée, qui, laissant à chacune sa liberté d'action, lui faciliterait l'accomplissement de sa vocation spéciale : à l'Allemagne la patiente et savante élaboration des grandes pensées, à la France l'initiative audacieuse de toutes les conquêtes nouvelles dans le domaine pratique; à l'Allemagne la fonction de la tête dans la société moderne, à la France la fonction du cœur.

« C'est qu'aussi, il faut bien le dire, l'Allemagne et la France ne se sont guère rencontrées jusqu'ici que sur les champs de bataille; elles ne se sont vues de près qu'à travers la fumée de la poudre et le feu des canons; elles n'ont, dans leur passé, d'autres souvenirs communs que des souvenirs de luttes et de combats; et le Rhin, qui fut le témoin de tant de guerres acharnées entre les deux peuples, doit s'étonner aujourd'hui de ne plus entendre sur ses bords le cliquetis de la guerre, et de voir les bateaux à vapeur, ces grands agents de concorde et de fraternité, sillonner ses eaux, et aborder successivement aux deux rives, comme si elles étaient habitées par deux peuples de frères.

« Aujourd'hui, pour la première fois, la France et l'Allemagne se sont rencontrées sur un champ de bataille pacifique; elles se sont rapprochées dans le domaine de la science; elles se sont vues face à face, sans haine, sans prévention, sans préjugés. Elles se sont toisées; elles ont pu se juger l'une l'autre; et, je ne crains pas de le dire, elles ont pu apprendre à s'apprécier, à s'estimer réciproquement; elles ont pu reconnaître ce qu'il y a d'affinité dans le génie des deux nations, sous des formes différentes, ce qu'il y a d'attraction mutuelle.

« Il y a longtemps qu'on a dit que Strasbourg est le pont destiné à joindre la France et l'Allemagne. Plaise à Dieu que cette prophétie se soit enfin réalisée! Plaise à Dieu que la réunion actuelle soit l'aurore de cette nouvelle ère!

« Oui, vous tous, nos hôtes d'Allemagne, vous qui êtes les délégués

Digitized by Google

et les représentants de tant de corps savants et de cités, quand vous aurez quitté Strasbourg, si heureuse de vous avoir accueillis dans son sein, Strasbourg que vous aimez encore comme un beau joyau tombé de la couronne germanique, vous direz à vos compatriotes quelle vive sympathie vous avez trouvée au milieu de nous. Vous leur direz que cette belle et noble France n'est pas un foyer de vices et de perversité, de charlatanisme et de mensonge, comme on la dépeint au dehors dans des vues intéressées; qu'elle n'est point tourmentée d'un sauvage désir de guerres et de sanglantes conquêtes, menaçant sans cesse de déborder sur l'Europe comme un impétueux torrent. Vous leur direz que vous avez trouvé parmi nous aussi de nobles passions et des sentiments généreux, des sentiments de concorde et de fraternité, le dévouement pour tout ce qui est beau, grand, utile à l'humanité. Vous leur direz que nous vous avons tendu cordialement la main, et que nous vous avons dit : « Soyez désormais nos frères, comme nous serons les vôtres. »

« Vous leur direz surtout tout ce qu'il y a encore de bonne et vieille affection dans notre Alsace pour l'Allemagne. Souvent encore nous tournons nos regards vers elle; mais ce ne sont pas les regards de regret de l'enfant arraché à la maison paternelle et qui pleure son exil : c'est plutôt, permettez-moi la comparaison, c'est plutôt le regard d'affection dont la jeune épouse salue encore le toit de sa mère, heureuse du toit nouveau qui l'abrite et du nom de son époux qu'elle porte avec orgueil. »

« *A l'union de l'Allemagne et de la France !* »

Quatrième toast, en langue allemande, par M. Ernest-Émile Hoffmann, conseiller municipal de Darmstadt :

« Möge Frankreich, dessen Institutionen gleich einem neuen Leben die Völker durchdrungen, das durch seine vortreffliche Gesetzgebung der Welt unendlichen Nutzen gebracht, dessen Gesetz in Betreff des Gemeinde-Rechnungswesens in vielen deutschen Gauen einen neuen Zeitabschnitt in der Gemeinde-Verwaltung begründet hat, — ich sage, möge dieses Frankreich als Freund Deutschlands gross und glücklich seyn, und möge nie mehr eine Zeit erscheinen, wo Frankreich und Deutschland einander feindlich gegenüber stehen! Auf dieses hoffend, schlage ich vor, auf das Glück Frankreichs, das uns Fremde so freundlich aufnahm, und das in neuester Zeit Hamburgs Leiden so bedeutend durch seine grossen Gaben milderte, als Freund Deutschlands ein Lebehoch auszubringen. »

En voici la traduction :

« La France a, par ses institutions, donné une nouvelle vie aux peuples; son excellente législation a été utile au monde entier; ses lois sur la comptabilité communale ont fondé, pour beaucoup de parties de l'Allemagne, une nouvelle ère dans l'administration des communes.

Digitized by Google

« Puisse cette France, amie de l'Allemagne, être grande et heureuse! Puissions-nous ne jamais revoir un temps où la France et l'Allemagne seraient hostiles l'une à l'autre!

« Dans cet espoir, je propose un toast au bonheur de la France, qui nous a reçus si amicalement, et qui, par ses riches dons, a contribué d'une manière si efficace à adoucir les souffrances de Hambourg. »

Cinquième toast, par M. le baron Wedekind, conseiller supérieur de l'administration générale des eaux et forêts du grand-duché de Hesse, à Darmstadt :

« Le Congrès scientifique de France a ouvert ses rangs aux étrangers. Par là déjà vous avez prouvé que rien ne vous est étranger sur le terrain de la science; vous avez demontré que le règne intellectuel embrasse l'humanité entière, et que toutes les nations de l'univers, unies par ce lien commun, doivent non-seulement apprendre à se connaître les unes les autres, mais encore s'entr'aider dans leur développement et leur perfectionnement. La différence des pays et des événements historiques, ainsi que les besoins de l'administration, exigent que le genre humain se divise en groupes séparés pour le règlement des affaires politiques et économiques. Mais vous, Messieurs, vous nous avez fait voir, par votre bienveillante invitation et votre cordial accueil, que la division du globe en provinces et en pays divers n'a point détruit le lien général.

« Plus la civilisation avance et progresse, plus le cercle des communautés humaines croît et s'étend, plus aussi nous sentons le besoin de voir le genre humain former spirituellement et scientifiquement un ensemble d'intelligences. C'est dans ce sens que je rends hommage au cosmopolitisme, sans renoncer pour cela à mon amour pour la patrie, sans cesser d'être fier d'appartenir à ce groupe distingué de l'humanité qui s'appelle la *nation germanique*.

« A quelque groupe que nous appartenions, nous participons tous médiatement aux progrès de la prospérité et des lumières de chaque autre groupe, mais ces progrès nous profitent surtout lorsqu'ils se manifestent plus près de nous. Ainsi l'intérêt matériel vient se joindre à l'intérêt moral, pour cimenter entre l'Allemagne et la France cette alliance que fonda autrefois la fusion des Gaulois et des Francs, qui a produit la noble nation française; cette alliance qui répondrait également aux vœux et aux intérêts des deux nations, s'il leur fallait un jour repousser en commun les prétentions de l'Ouest maritime ou de l'Est septentrional.

« Mais revenons à la source de tous ces sentiments, et laissez-moi rendre hommage à cette bienveillance avec laquelle vous nous avez permis de prendre part à vos travaux, ainsi qu'à cet esprit d'hospitalité dont vous et cette illustre cité nous avez donné tant de preuves. Veuillez agréer nos vifs remercîments, et croire que l'impression de notre séjour en cette ville et le souvenir des relations que nous y avons trouvées ne s'effaceront jamais de notre cœur.

Digitized by Google

« J'invite donc l'honorable assemblée, et principalement mes compatriotes, à s'unir à ce toast sincère : « *Vive l'alliance spirituelle et intellectuelle des nations! Vive la cité où elle a pris un nouvel élan!* »

M. Schützenberger, maire de Strasbourg, a répondu en langue allemande :

« Sie haben uns in Frankreichs Sprache einen Toast auf Frankreichs Wohl mit offener Herzlichkeit zugebracht. Es sei mir vergönnt Ihnen in Ihrer eigenen Mundart einige Worte zu erwiedern, und Ihnen auszudrücken welchen Anklang die edlen Gesimungen, die würdigen Gefühle nicht bloss in diesem Kreise gefunden, sondern auch ausserhalb, nicht bloss in unserm mit Deutschland altverwandten Elsass, sondern auch in Frankreich finden werden!

« Wir alle theilen den Wunsch und die Hoffnung, welche Sie so kräftig ausgesprochen. Möge ein immer innigeres Band Deutschland und Frankreich verknüpfen! Mögen beide Nationen sich immer mehr und näher kennen, und sich gegenseitig immer vorurtheilsfreier würdigen, möge jede nach ihrem Charakter, nach ihrem eigenen Sinn und Wesen auf der Bahn fortschreiten, welche die Vorsehung ihr angewiesen. Ein gegenseitiges Band immer inniger werdender Achtung wird auch dann sie immer näher verbinden!

« Glauben Sie es, mit dem höchsten Interesse folgen wir den grossartigen und ernsten Bestrebungen deutscher Wissenschaft, welche mit so ausgezeichneter Gewissenhaftigkeit und so fester Beharrlichkeit nach Wahrheit, dem höchsten Ziel alles menschlichen Wissens in allen Fächern anstrebt.

« Schon lange sind die Vorurtheile, welche frühern Zeiten angehören, aus dem Sinn beider Völker verschwunden, und auch ihre letzten Spuren wird ihre immer fortschreitende Bildung verwischen. Wir hoffen, wir glauben, wir wünschen es!

« Was früher die Völker trennte, Verschiedenheit der Sprache, der Bedürfnisse, der Sitten und des Charakters, wird künftighin eher sie vereinigen denn sie scheiden, denn sie werden es immer mehr und mehr fühlen und erkennen, dass die Mitglieder der grossen europäischen Völkerfamilie gegenseitig ihr Wesen zu ergänzen haben, und dass nur ihr gemeinsames Streben alle die schwierigen Fragen aufzulösen vermag, welche die fortschreitende Menschheit auf ihrer Bildungsbahn vorfindet.

« Es sei mir demnach vergönnt Ihrem freundschaftlichen Zuruf, *hoch lebe Frankreich!* mit dem gleich herzlichen Zuruf zu antworten : *hoch lebe Deutschland!* »

En voici la traduction :

« Vous nous avez porté en langue française un toast cordial à la prospérité de la France. Qu'il me soit permis d'emprunter votre propre langue pour vous exprimer combien ces nobles sentiments, ces idées

Digitized by Google

généreuses ont trouvé d'écho dans cette assemblée, combien ils en trouveront aussi au dehors, non-seulement dans notre Alsace, cette ancienne parente de l'Allemagne, mais encore dans la France entière.

« Nous partageons tous le vœu et l'espoir que vous avez exprimé si énergiquement. Puisse un lien toujours plus intime unir l'Allemagne et la France! Puissent les deux nations apprendre à se connaître de mieux en mieux et s'apprécier l'une l'autre avec un esprit dégagé des vieux préjugés; puisse chacune d'elles, fidèle à son caractère et en suivant les tendances de son génie propre, marcher en avant dans la voie que la Providence lui a tracée! Le lien d'estime réciproque qui naîtra de relations chaque jour plus intimes, ne pourra que fortifier l'union entre les deux peuples.

« Croyez-le bien, c'est avec le plus vif intérêt que nous suivons de l'œil ces nobles et grandioses efforts de la science allemande, cette consciencieuse et énergique persévérance à arriver à la vérité, but suprême de tout savoir humain.

« Depuis longtemps déjà les préjugés des vieux temps se sont effacés de l'esprit des deux peuples; le progrès ne tardera pas à en faire disparaître les derniers vestiges. C'est là notre espoir, notre foi, notre désir!

« Tout ce qui tendait autrefois à diviser les peuples, la différence du langage, des besoins, des mœurs et du caractère, aura désormais pour effet de les rapprocher plutôt que de les séparer; car ils reconnaîtront chaque jour davantage que les membres de la grande famille européenne doivent contribuer réciproquement à leur amélioration, et qu'une communauté d'efforts est seule capable de les amener à la solution des questions ardues que l'humanité rencontre à chaque pas dans la carrière du progrès.

« Qu'il me soit donc permis, en réponse à votre amical toast *à la France*, de porter un toast non moins cordial *à l'Allemagne.* »

Sixième toast, par M. de Pompéry, de Paris :

« *Aux habitants de Strasbourg!*

« A leur gracieuse hospitalité, aussi affable qu'éclairée!

« L'institution des congrès scientifiques en France reçoit par ce noble et intelligent accueil une nouvelle force et une nouvelle vie. Je suis certain de n'exprimer que bien faiblement ici les sentiments de sympathie et de profonde reconnaissance qui animent tous les membres étrangers du Congrès.

« A la bonne ville de Strasbourg et à ses honorables habitants hospitaliers! »

Septième toast, par M. Lortet, docteur en médecine, à Lyon :

« Notre célèbre naturaliste Élie de Beaumont, impartial comme la science, a dit dans sa *Description géologique de la France :* « Le Rhin,

Digitized by Google

« fleuve navigable, est destiné à réunir les populations qui couvrent ses « deux rives, bien plutôt qu'à les diviser. La belle plaine qui s'étend « de Bâle à Mayence forme une des régions les plus naturelles, et faire « une frontière de ce fleuve, c'est détruire ce que la nature avait uni. »

« Oui, cette belle vallée qui a donné au monde Erwin, Gutenberg et Cuvier, est ouverte aux rapports industriels et scientifiques des peuples.

« Les inondations du Rhône et l'incendie de Hambourg ont habitué ces deux sœurs, l'Allemagne et la France, à une assistance mutuelle dans le malheur.

« Aujourd'hui elles ne veulent plus lutter que pour le bien-être de l'humanité et la propagation des connaissances humaines.

« A la prospérité croissante de l'Allemagne et de la France, qu'elles continuent à éclairer le monde comme les deux brillantes constellations de la science ! »

Après ces toasts officiels, arrêtés d'avance, les toasts suivants ont encore été portés :

Par M. Daguet, professeur à Fribourg (en Suisse) :

« Les grandes nations ont porté leurs toasts. Mais il est encore un peuple dont le nom n'a pas été prononcé; petit peuple de deux millions d'hommes, il est vrai, mais de cinq cents ans de liberté, et dont l'indépendance ne tombera qu'avec ses montagnes; le peuple suisse a été représenté au Congrès.

(Ici l'orateur est interrompu par une voix qui s'écrie : Le peuple suisse est allemand.)

« Le peuple suisse n'est pas allemand. Il est allemand, oui, en grande partie par la langue, par les mœurs, par les sympathies. Mais politiquement parlant, le peuple suisse est une nation souveraine. Elle n'appartient à personne. Elle n'est ni française ni allemande! Elle est elle! Et si jamais Français ou Allemand voulait s'imposer à elle, elle retrouverait un Guillaume Tell.

« Mais si la Suisse a un cœur libre, elle a un cœur aussi pour sentir les bienfaits. Merci à vous, Français, nation généreuse qui nous avez reçus avec tant de bienveillance et au milieu desquels nous avons pu faire entendre notre voix! Merci à vous, savants de l'Allemagne, qui nous avez éclairés par vos travaux! Merci à vous, Italiens, hommes de cœur et *ognor frementi*...,

« A vous, vieux Strasbourgeois! avez-vous oublié l'amitié, la confraternité qui vous unissait à la confédération des montagnes dès le quinzième et le seizième siècle? Avez-vous oublié ces jours où la Suisse accourait à vos tirs, à vos fêtes?

« A vous tous, Français, Allemands, Strasbourgeois, je porte un toast, au nom de la Suisse, du fond de mon âme, du fond des mes entrailles ! »

Digitized by Google

M. Schützenberger, maire de Strasbourg, a répondu :

« Un membre du Congrès vient d'exprimer avec chaleur de généreux sentiments, de nobles pensées. Il a parlé au nom de ses compatriotes helvétiques; il a fait un appel à nos souvenirs. Ses éloquentes paroles retentissent encore dans nos cœurs.

« Il a demandé si nous avions donc oublié en Alsace, à Strasbourg, les rapports de bonne amitié et d'alliance qui durant tant de siècles ont uni notre cité et les villes de la fédération helvétique.

« Des souvenirs de cette nature ne s'effacent point de la mémoire des peuples. Notre vieille cité se plaît à conserver la mémoire du passé; elle en est fière et glorieuse.

« Non! nous n'avons point oublié la vieille amitié de nos pères; la cordialité avec laquelle nous vous recevons en est un gage. Non! nous n'avons point oublié que le sang suisse et strasbourgeois s'est mêlé sur maint champ de bataille. Nous connaissons tous le fait auquel vous avez fait allusion; nous connaissons le gage que les fidèles alliés de Zurich donnèrent à nos pères, pour leur prouver avec quelle promptitude ils sauraient se joindre à eux pour défendre leurs droits et leur liberté au jour du danger.

« Aujourd'hui, comme jadis, la nation helvétique a toutes nos sympathies, et nous unissons de cœur nos vœux à ceux qui viennent d'être exprimés avec tant d'énergie.

« Ce n'est pas un petit peuple celui qui a su conserver au milieu de tant de luttes et de révolutions sa nationalité, ses institutions, sa liberté, ses mœurs. Le courage qu'ont déployé les fédérés aux journées de Granson, de Morat, sur la Bierre, sur tant d'autres champs de bataille, ne ferait pas défaut à leurs descendants.

« Mais, il faut l'espérer, les peuples n'auront plus à se défendre contre d'injustes agressions, et l'esprit inquiet des conquêtes a fait place à des tendances plus nobles et plus généreuses. L'indépendance des peuples sera respectée de nation à nation, et la liberté de la Suisse durera autant que ses montagnes!

« Les temps sont passés où les peuples ne se rencontraient que sur un champ de bataille. Le commerce, l'industrie, les arts, la science, tous les nobles éléments de la civilisation, multiplient les liens qui les unissent, et qu'une appréciation mutuelle ne pourra que resserrer davantage encore.

« Chaque nation conservera son caractère et développera son génie; chacune respectera dans les autres ce qu'elle voudra qu'on respecte en elle-même. L'échange de plus en plus fréquent de leurs productions et de leurs pensées complétera leur existence respective.

« *Vive notre ancienne et fidèle alliée!* »

M. le docteur Balocchi, délégué de l'Académie des Géorgophiles, de Florence, a porté en italien le toast suivant :

Digitized by Google

« MESSIEURS,

« Rappelez-vous que l'Italie, notre belle Italie, ne fut jamais en arrière d'aucune autre nation; qu'elle se trouva au contraire jadis à la tête de la civilisation.

« Rappelez-vous son beau ciel d'azur, sa température douce et sereine, qui vivifie et féconde les intelligences les plus froides.

« Rappelez-vous ce peuple plein d'amour pour le progrès des sciences et des arts, qui fera toujours les vœux les plus ardents pour la prospérité des Congrès scientifiques, sources de paix et de science. Au nom des Italiens présents, pénétré de la plus profonde gratitude pour le fraternel accueil que nous a fait la capitale de l'Alsace, cette ancienne Argentina où fut érigé, il y a déjà quelques siècles, un temple digne du Créateur, et où Gutenberg fit jaillir la principale source de tout savoir, j'adresse ici à la France et à l'Allemagne l'invitation solennelle de venir concourir aux travaux du Congrès qui se réunira dans la dernière moitié de septembre 1843 à Lucques, et de réaliser ainsi les espérances de tous les savants, qui désormais se considèrent comme membres d'une même famille, puisque la science est le patrimoine de tous.

« Buvons donc, en signe de cordiale et fraternelle amitié, à l'union scientifique de la chaleureuse France, de la savante Allemagne et de la belle Italie. »

Par M. Warnkœnig, professeur à l'Université de Fribourg :

« *A M. le Maire de Strasbourg !* »

Par M. le vicomte de Lavalette, rédacteur de l'*Écho du monde savant*, à Paris :

« *A MM. les Présidents et Secrétaires des Sections!* »

A huit heures on s'est levé de table pour passer dans les salons du Château, où se trouvait réuni un brillant cercle de dames. Des danses et des conversations ont terminé cette belle soirée.

Digitized by Google

APPENDICE.

L'impression des procès-verbaux des séances générales et des séances des huit Sections termine la publication des actes officiels du Congrès. Mais notre relation resterait incomplète si elle omettait de rendre compte soit des actes qui sont la conséquence directe des décisions du Congrès, soit des travaux littéraires dont il est devenu l'occasion pour deux Sociétés savantes, fondées par l'honorable M. de Caumont, Président du Congrès.

Tel est le double objet de cet Appendice.

I. PUBLICATIONS FAITES EN EXÉCUTION DES DÉCISIONS PRISES PAR LE CONGRÈS.

A. *Circulaire concernant la Société encyclopédique des bords du Rhin, créée par délibération du Congrès dans sa séance du 7 octobre* 1842.

MONSIEUR,

Le Congrès scientifique de France, récemment réuni à Strasbourg, en sanctionnant une proposition émanée de sa sixième Section, a arrêté, dans sa séance du 7 octobre, la formation d'une *Société encyclopédique des bords du Rhin*, et a chargé ses Sections de nommer les membres de la Commission d'organisation de cette Société [1].

[1] Les Sections ont désigné comme membres de la Commission, savoir: La première, MM. FÉE, professeur à la Faculté de Médecine et à l'hôpital militaire d'instruction; DE BILLY, ingénieur en chef des mines; LEREBOULLET, professeur à la Faculté des Sciences. La troisième, MM. FORGET et EHRMANN, professeurs à la Faculté de Médecine; STOEBER, professeur agrégé à la même faculté. La quatrième, MM. HEPP, professeur à la Faculté de Droit; COUTURAT, ingénieur en chef des travaux du Rhin; BOERSCH, adjoint au maire de Strasbourg. La cinquième, MM. BAUM, professeur adjoint au Séminaire protestant; REUSS, professeur à la Faculté de Théologie; L. SPACH, archiviste du département. La sixième, MM. WILLM, inspecteur de l'Académie; BUSS, professeur des sciences politiques à l'Université de Fribourg (Bade); ESCHBACH, professeur suppléant à la Faculté de Droit. La septième, MM. DELCASSO, doyen de la Faculté des Lettres; BERGMANN, professeur à la même Faculté; BOISSARD, aumônier au Collége royal. Les deuxième et huitième Sections n'ont point nommé leurs commissaires, parce qu'elles avaient clos leurs séances dès le 8 octobre.

Digitized by Google

Cette Commission, s'inspirant des considérations par lesquelles la création de cette Société avait été motivée dans le sein du Congrès, et jalouse de s'acquitter dignement de la mission dont elle a été investie, en a fait l'objet de ses plus sérieuses méditations. Elle ne s'est dissimulé ni les difficultés, ni la grandeur de sa tâche; vous en trouverez la preuve dans la lenteur de ses délibérations, non moins que dans la légitime hésitation qu'elle met à vous en soumettre les résultats, avec le désir bien sincère de s'éclairer de vos conseils et de vos lumières [1].

[1] Nous croyons faire un acte de légitime déférence envers les honorables membres étrangers du Congrès, et satisfaire autant qu'il est en nous au regret manifesté par ses membres allemands, que la Circulaire n'ait pas été accompagnée d'une traduction, en transcrivant ci-dessus en note un article publié à l'occasion de la polémique suscitée dans les journaux allemands sur certains passages de la Circulaire, et notamment sur le choix exclusif de la langue française, proposé par la Commission, pour les futures publications de la Société. Cet article a le double objet d'interpréter la Circulaire et de justifier les opérations de la Commission contre les imputations dont on n'a pas craint de la charger dans certains journaux étrangers. Enfin, il fait un nouvel et cordial appel aux sympathies morales et littéraires de nos honorables voisins.

Strassberg, Herbstmonat 1845.

Das Rundschreiben zur Bildung des von dem Strassburger Congresse beschlossenen *wissenschaftlichen Vereins der beiden Rheinufer* hat zwar von Seiten ausgezeichneter Mænner Deutschlands und Frankreichs die wohlwollendste Aufnahme gefunden, ist aber auch in einigen deutschen Zeitungen zum Gegenstande von Anfeindungen geworden, die nur auf Missverstændniss beruhen, und zum Verfasser sicherlich keinen der Gelehrten haben kœnnen, welche den Versammlungen des Congresses in Strassburg beigewohnt haben. Denn wer Zeuge war des Wohlwollens und der freudigen Achtung, womit fremde und einheimische Gelehrte dort einander entgegenkamen, wer Gelegenheit hatte zu sehen, zu bewundern, wie während der ganzen Dauer der Zusammenkunft auch nicht der leiseste Misklang vorgefasster Abneigung von Volk zu Volk sich vernehmen liess; wer die vollkommene Gleichstellung bemerkte, die der Sprache, wie der Wissenschaft und den Ueberzeugungen eines Jeden gesichert war; wie beide Hauptvœlker sich gleichsam um die Ehre edler Zuvorkommenheit stritten, und wie laut sich der Wunsch aussprach, durch œfteres geregeltes Zusammentreffen auf dem Gebiete des geistigen Austausches die gepflogenen Verbindungen enger zu knüpfen: wer alles diess mit erlebte, wer mit empfand, wie sich diess wohlthuende Verhæltniss so einfach, so natürlich entwickelte, dem war es klar, dass es durch die Gunst der Umstænde dem Strassburger-Gelehrten-Vereine vorbehalten war, den thatsæchlichen, augenfælligen Bewois zu liefern, wie es nun endlich nicht mehr an der Zeit sei, durch Auffrischung veralteter Vorurtheile zu neuer Entfremdung, zu neuem Hasse die zwei hochgebildetsten Vœlker Europa's anzufeuern, in denen das unvertilgbare Bewusstsein lebt, ihnen sei in der Geschichte wie in der Zukunft von der Vorsehung der hohe Beruf geworden, als kraftvolle Træger der Gesittung in der Wissenschaft wie im Leben durch gemeinsame Bestrebung Wahrheit und Recht, Gesetz und Ordnung, Licht und Freiheit, Frieden und Wohlstand, Religion und Humanitæt zu allgemeiner Anerkennung und dauernder Herrschaft zu bringen.

Wir werden daher lediglich bei der Beleuchtung solcher Einwürfe verweilen, deren Gründe tiefer als in leidenschaftlichem Vorurtheil liegen.

Der Gedanke der Gründung einer bleibenden Verbindung zwischen den Gelehrten der beiden grossen am Rheinstrom sich berührenden Vœlker entstand um so einfacher und natürlicher, als schon seit længern Jahren die rheinischen Stædte, mit Strassburg im Bunde, einen Künstlerverein gegründet haben, der den freudigsten Fortgang nimmt. Strassburgs wissenschaftliche Bestimmung weiset durch seine geschichtlichen Verhæltnisse wie durch seine akademische Stellung gleichsam nothgedrungen auf den Zweck hin, den die encyclopædische Gesellschaft sich vorsetzt, — eine Lücke auszufüllen im Interesse, nicht der Elsæsser Gelehrten, sondern der deutschen und franzœsischen Wissenschaft, und der moralischen und intellektuellen Annæherung unter den Vœlkern Central-Europa's. Auch ist der Plan der Gesellschaft in- und ausserhalb des Strassburger-Gelehrten-Vereins mit Feuer und Begeisterung von ausgezeichneten Mænnern jedes Landes und jeder Zunge ergriffen worden. Nur *eine* Aeusserung des Einladungsschreibens hat von Seiten trefflich gesinnter Mænner Widerspruch und Tadel hervorgerufen: es ist die vorgeschlagene Herausgabe einer Zeitschrift ausschliesslich in franzœsischer Sprache, — ein

Digitized by Google

La Commission n'a pas pu se méprendre un seul instant sur le but que, dans les intentions du Congrès, la Société encyclopédique des bords du Rhin est destinée à atteindre. Les puissantes sympathies que

Vorschlag, wodurch sie ebensowohl die deutsche Sprache, als den Einfluss deutscher Wissenschaft auf die Zwecke der Gesellschaft in den Hintergrund gestellt zu sehen glauben. Wir hoffen diesen Einwurf nach allen Seiten siegreich zu widerlegen.

Zuerst aber eine wesentliche Vorbemerkung. Der Congress sprach die Bildung unserer Gesellschaft erst in seiner allgemeinen Sitzung vom 7. Oktober aus; zwei Tage nachher trennte er sich. Die zweite und die achte Section hatten ihre Sitzungen schon vorher geschlossen, daher die sechs ihnen zustehenden Mitglieder des Bildungsausschusses nicht ernannt. Aber selbst in andern Sectionen fiel die Wahl in die letzten Augenblicke des Zusammenseins, wo die Geschäfte und Vorträge sich drängten und schon viele Mitglieder abgereist waren. So geschah es, dass in mehreren Sectionen die Ausschuss-Glieder, statt durch ein Abstimmen der Versammlung, der Zeitersparniss halber, kurzweg vom Präsidenten bezeichnet wurden. Hätte der Ausschuss gleich in den ersten Tagen des Congresses kœnnen gebildet werden, so würde man bei seiner Zusammensetzung den nœmlichen Grundsatz nachbarlicher Verschmelzung der Nationalitæten befolgt haben, der die Wahl der General- und Sections-Vorstænde leitete. So aber traf es sich, dass der Ausschuss nur ein einziges, nicht in Strassburg ansæssiges Mitglied zæhlte, und dieses ist der beredte Antragsteller, ein Deutscher, Professor Buss aus Freiburg, welcher durch sein schriftlich eingesandtes Votum einen wirksamen Einfluss im Interesse deutscher Wissenschaft auszuüben sich hat angelegen sein lassen.

Aus dieser Darstellung geht zur Genüge hervor, dass ein unter solchen Umstænden gebildeter Ausschuss sich als bloss mit einer vorlæufigen Berathung über die Bildung der Gesellschaft beauftragt ansehen konnte, und nie hat er bei seinen Vorarbeiten diesen Gesichtspunkt aus den Augen verloren. Der Ausschuss konnte sich nur mit ganz allgemeinen Vorfragen befassen, und musste die Entscheidung selbst dieser den weitern Debatten der General-Versammlung vorbehalten. Und wenn sich das Rundschreiben über die Lœsung mehrerer Fragen speziell auslœsst, so mag diese allenfalls angesehen werden als die ausgesprochene Vorliebe des Schreibers oder wohl selbst des Ausschusses für gewisse Lœsungen, keineswegs aber als ein vorgreifender Ausspruch über Punkte, die ausser der Competenz des Ausschusses lagen.

Viele dieser Punkte sind nun schon von Seiten der beitretenden Gelehrten aus Frankreich und Deutschland in Frage gestellt worden, wie z. B. die Wahl zwischen einer Zeitschrift oder einer Veræffentlichung der Arbeiten in zwanglos zu erscheinenden Bænden; — über die Zeit und Wiederkehr der Versammlungen, ob um Ostern oder im Herbst, ob alljæhrlich oder aber alle drei oder fünf Jahre? — ob der Sitz derselben wechseln solle, und zwischen welchen Stædten? ob die Gesellschaft sich in ihren Arbeiten auf ein gewisses Feld beschrænken solle? — Ueber keinen dieser Punkte herrscht vollkommne Einhelligkeit der Ansichten, und der Ausschuss, statt aller Einwendungen, fordert Jeden auf, seine Wünsche und Ueberzeugungen frei und offen auszusprechen, weil nur auf diesem Wege zu hoffen ist, zu freundlicher und wohlwollender Einstimmung zu gelangen.

Kein Punkt des Circulars ist indess so lebhaft und so mannigfaltig angefochten worden, als die unmassgebliche Bestimmung in Hinsicht auf die Sprache, in welcher die Gesellschaft ihre Arbeiten veræffentlichen würde. Dass der Ausschuss der französischen Sprache den Vorzugg ab, würde sich zunæchst schon aus seiner Zusammensetzung erklæren, wenn nicht auch noch besondere, auf vollkommenster Achtung und ehrendster Anerkennung der deutschen Wissenschaft beruhende Gründe diese Wahl empfohlen hætten.

Der deutsche Fleiss, die wissenschaftliche Regsamkeit der deutschen Gelehrten, lœsst schon længst kaum eine einzige in Frankreich zu Tage geförderte wissenschaftliche Forschung unberücksichtigt. Schon jetzt geschieht es zuweilen, dass Frankreich durch Deutschland auf die Wichtigkeit gewisser auf seinem Gebiete erzeugter wissenschaftlicher Erscheinungen aufmerksam gemacht wird. Es kann als eine ausgemachte Thatsache angesehen werden, dass die meisten deutschen Gelehrten der französischen Sprache hinlænglich mæchtig sind, um mit Nutzen die französischen auf ihr Fach bezüglichen Bücher zu lesen. Aber wie viel fehlt dann, dass man ein Gleiches der Mehrzahl der französischen Gelehrten nachrühmen kœnne? Zwar sind hierin seit den letzten zwanzig Jahren überraschende Fortschritte gemacht worden, und die Verfügungen der obern Schulbehœrde bürgen für die Zukunft. Aber die deutsche Sprache ist unstreitig die am schwersten zu erlernende unter allen neuern Sprachen, und es vergeht wohl noch eine geraume Zeit, bis die jetzigen Uebelstænde verschwunden sein werden. Die rheinische Gesellschaft kann sich daher weit weniger zum Ziele setzen, Deutschland mit französischer Wissenschaft bekannt zu machen, als vielmehr der deutschen Wissenschaft einen grœssern, geregelteren Eingang in Frankreich zu verschaffen, und so einem grossen, in diesem Lande tief gefühlten Bedürfnisse abzuhelfen.

Digitized by Google

la réunion du Congrès a fait éclater entre tant d'hommes de science et d'intelligence venus de tous les points de l'Europe, et l'utile échange d'idées qui s'est établi entre eux, ont fait ressortir la haute importance

Und hierfür bietet Strassburg einen um so passendern Stützpunkt dar, als die dasigen Gelehrten ihre Verbindung mit den nahe gelegenen Haupt- und Universitäts-Städten um so leichter pflegen können, und anderer Seits alle ihre Verbindungen mit den Gelehrten Frankreichs, und namentlich mit jenen von Paris, sie auf die Nothwendigkeit hinweisen, reichere Ströme deutschen Wissens nach Frankreich zu leiten, und sie in dieser Richtung ihrer Thätigkeit bei denselben am meisten Anklang und Unterstützung finden. Fügen wir noch hinzu, dass der Zugang zu den französischen periodischen Schriften aus mancherlei Gründen äusserst schwierig ist, und dass hinwiederum, wer bloss für Deutsche schreibt, bei der grossen Menge gediegener und weit verbreiteter deutscher Zeitschriften, wohl nur ausnahmsweise der Veröffentlichungsmittel der encyklopædischen Gesellschaft sich bedienen würde: so muss es ganz natur- und sachgemäss erscheinen, wenn wir den Wunsch aussprächen, die Veröffentlichungen der Gesellschaft möchten in französischer Sprache statt finden. Wer aus Erfahrung weiss, wie es kaum ein mühevolleres, undankbareres Geschæft in der Gelehrten-Republik gibt, als das Uebersetzer-Geschæft, der wird die Bereitwilligkeit der Elsæsser Gelehrten zur Uebernahme einer solchen Bürde nicht missdeuten.

Nach freimüthiger Darstellung der Gründe, welche im Ausschusse der Gesellschaft von Seiten der ergebensten Freunde des deutschen Volkes und der innigsten Verehrer deutscher Wissenschaft zur Begründung jenes Vorschlags gemacht wurden, fragen wir nun redlich und offen, ob dem Ausschusse in der Wahl der französischen Sprache auch nur irgend *ein* unedler, selbstsüchtiger Beweggrund vorgeworfen werden könne? Welche Stellung wird dadurch der deutschen Wissenschaft angewiesen? Offenbar die ehrenvollste, denn gerade in Anerkennung ihrer Wichtigkeit und der wohlthætigen Wirkungen, die von ihrem Einflusse erwartet werden, hat man auf die wirksamsten Mittel gesonnen, um sie, soviel es an der Gesellschaft ist, in Frankreich einzuführen und gleichsam heimisch zu machen. Wære das deutsche Wissen weniger gediegen, wære dessen Werth in Frankreich weniger anerkannt, so würde die Wahl der Sprache von ungleich geringerm Belange sein.

Dem sei nun aber wie ihm wolle; es reicht hin, dass diese Absicht ist misskannt worden, um diese Frage einer neuen sorgfæltigen Prüfung zu unterwerfen, und deren vollständige Lœsung der demnæchstigen General-Versammlung zu überlassen. Es ist ein erfreuliches, nicht genug zu ehrendes Zeichen bei einem Volke, wenn es auf seine Muttersprache eifersüchtig ist; und welches Volk wære dazu mehr berechtigt als das deutsche? Nur steht ein Volk wenigstens eben so hoch durch den Reichthum und die Gediegenheit seines Wissens; und wenn es hiedurch zu einem Einflusse berufen ist, der an Glanz und Dauer keinem andern nachsteht, so fragt sich, ob ein solcher ihm schon erworbener und von dem Nachbarlande achtungsvoll anerkannter Einfluss nicht die Vortrefflichkeit der Sprachform aufwiege? Die Beantwortung dieser Frage mœchte wohl, im Gesichtspunkte der ernsten Tendenzen unserer Zeit, kaum zweifelhaft bleiben.

Und somit hætten wir uns unumwunden ausgesprochen, nicht über die Bestimmungen des Rundschreibens, denen jede massgebende Kraft abgeht, sondern über die Gründe und Rücksichten, die bei dem Entwurf und der Abfassung desselben dem Ausschusse und dem Verfasser des Rundschreibens vorschwebten. — Ueber viele Punkte schwieg das Einladungsschreiben, damit man es ja nicht für einen vorgreifenden Entwurf ansehen mœchte.

Nochmals ergeht daher die Bitte an alle Theilnehmer, sie mœgen in ihren Beitritts-Schreiben nicht ermangeln, ihre Wünsche und Absichten freimüthig auszusprechen, damit, soviel mœglich, jeder Einwand berücksichtigt und jede Besorgniss entfernt werden könne.

Die Gesellschaft der beiden Rheinufer betritt einen neuen Boden, das Gebiet humaner — dieses Wort im edelsten Sinne — und freimüthiger, achtungsvoller Annæherung, nicht mehr Einzelner, sondern hochgebildeter, sich ihres Zieles und ihres Werthes bewusster Nationen auf dem Felde der Wissenschaft und der hohern Zwecke der auf der Bahn wahrer Gesittung so rasch vorrückenden Menschheit. Hier gilt es, mit edler Festhaltung des angestammten Volkscharakters und der eigenen Nationalitæt, sich vor Schroffheit und grober Gebærdung zu hüten, beides traurige Wæchter der Nationalehre, und sich dagegen freundlich und willig zu Erreichung der Zwecke zu verstændigen, die als hœchstes Ziel vielleicht nur gemeinsamer Anstrengung erreichbar sind. Und würden sie auch nicht erreicht, so würde schon das gewissenhafte Streben darnach eine hœhere Stufe im ewigen, ungemessenen Fortschritte der Menschheit bezeichnen. *Et tentasse juvabit!*

G. Ph. Hepp,

Professor an der Rechts-Fakultæt in Strassburg.
Verfasser des Rundschreibens.

Digitized by Google

de communications scientifiques et littéraires plus intimes et plus régulières. D'autre part, le cordial et parfait accord qui a présidé aux relations personnelles provoquées par le Congrès, a prouvé combien il serait facile d'entretenir et de développer cette estime réciproque et cet esprit de confraternité littéraire qui ont répandu tant de charme sur la dixième Session du Congrès scientifique. C'est sous l'empire de cette double conviction que l'assemblée a décidé, avec une entraînante unanimité, la création de la Société encyclopédique des bords du Rhin, en imposant à cette Société la belle mission de réaliser les vœux et les espérances qui s'étaient manifestés dans l'assemblée avec autant de force que de spontanéité. Par le choix significatif du nom donné à la nouvelle Société, elle a déterminé l'esprit qui doit en animer l'activité, et au lieu d'en resserrer l'action dans des limites géographiques, elle a tracé une ligne de convergence heureusement choisie, qui permet d'espérer que cette Société trouvera au loin concours, sympathie et encouragement pour ses travaux. En fixant le siége de l'administration de la Société dans une ville appelée à devenir le lien intellectuel et littéraire de deux grands peuples, l'assemblée a suffisamment indiqué le sens dans lequel elle désire que la nouvelle Société comprenne sa tâche; mais en lui imposant de grandes obligations, elle lui a assuré en retour le droit de compter sur la coopération empressée de toutes les intelligences capables d'apprécier les bienfaisants résultats qu'il est permis d'espérer de ses travaux.

Après avoir précisé l'objet et le but de la Société, il s'agissait de discerner les meilleurs moyens d'en assurer le succès. Nous ne vous entretiendrons pas de la difficulté du choix à faire, ni des obstacles graves qui nous ont arrêtés dans nos recherches. Sans entrer dans le détail de délibérations aussi longues que difficiles, qu'il nous suffise de dire que la Commission a concentré son attention *sur trois questions*, dont l'une a pour objet *la composition de la Société encyclopédique;* la seconde, *les moyens d'action qu'il importe de lui créer* dans l'intérêt de sa mission scientifique et littéraire; la troisième, enfin, *l'organisation à lui donner* pour faciliter à ses membres les rapports de contact personnel si utiles à l'accomplissement de leurs desseins.

Quant au premier point, il est évident que la Société encyclopédique, cosmopolite de sa nature, n'est particulièrement liée à aucune ville déterminée, et que dès lors elle ne saurait être soumise à des convenances purement locales dans son organisation, aussi peu que dans son mode d'action. Si des raisons historiques, littéraires et géographiques ont fixé à Strasbourg le siége de son administration centrale, il n'en résulte pas le moindre privilége pour les savants et les littérateurs de cette ville, si ce n'est celui d'un dévouement plus entier et plus désintéressé au succès d'une association dont ils apprécient parfaitement la haute utilité. Toutes les agrégations de littérateurs et de savants dans les autres villes françaises ou étrangères qui adhéreront à la Société encyclopédique jouiront des mêmes droits, et les villes de leur résidence auront alternativement l'avantage d'être choisies comme lieux de réunion des

Digitized by Google

assemblées périodiques. Il est d'ailleurs superflu d'ajouter que l'Association projetée ne saurait nullement remplacer les Sociétés littéraires, locales ou spéciales, sur lesquelles elle doit au contraire s'appuyer; car, étrangère par sa destination même aux intérêts des localités, ses travaux devront avoir pour objet l'avancement direct et le développement de la science, dans les intérêts de la civilisation et des rapports internationaux.

Mais par ce motif même la Société encyclopédique s'impose la mission spéciale de lier entre elles les corporations savantes, telles qu'universités, académies, écoles supérieures et sociétés littéraires, et si elle réussit à trouver dans ces Corps des centres d'action et de concours, son but élevé sera bien plus sûrement et plus facilement atteint. Quant aux membres de la Société qui vivent isolés et loin de ces centres, leurs rapports de collaboration les rattacheront directement au siége de l'administration de la Société.

Le but même de la Société n'admet pas la fixation préalable du nombre de ses membres, ni une détermination rigoureuse des conditions personnelles d'admissibilité. Il est évident que tous les membres de la dixième Session du Congrès scientifique de France, fondateurs de la Société encyclopédique, ont, comme tels, le droit incontesté d'en faire partie, s'ils y adhèrent expressément par leur signature. Le statut définitif déterminera le mode et les conditions d'admission des membres qui n'auront pas fait partie de la première formation.

Pour ce qui est du mode d'action le plus efficace et le plus approprié à la mission que la Société encyclopédique doit remplir dans l'intention de ses fondateurs, il ne saurait y avoir de doute sur la nécessité d'organiser un mode de publication destiné à rendre compte de ses travaux; nous croyons inutile d'insister sur cette démonstration. Le seul point à discuter serait de savoir si on donnera la préférence à la publication de Mémoires, qui paraîtraient à des époques indéterminées, ou si on s'arrêtera à l'idée d'une publication périodique, dont le titre, les formes et les conditions resteraient à déterminer. La Commission, tout en s'abstenant de formuler à ce sujet des propositions précises, croit être l'interprète fidèle de l'opinion qui a paru prévaloir dans le sein du Congrès, en énonçant sa préférence pour une publication périodique. Il est d'ailleurs expressément convenu, dès à présent, que les publications se feront à Strasbourg, par les soins de l'administration centrale et exclusivement en langue française. Des mesures seront prises par le Comité de rédaction pour la traduction des travaux rédigés en d'autres langues. Les rapports des collaborateurs avec le Comité de rédaction et l'organisation du travail de publication trouveront leur place dans le statut définitif.

Enfin, la Commission a dû se préoccuper des moyens de faciliter les relations personnelles entre les membres de la Société encyclopédique des bords du Rhin, relations dont les fondateurs ont si parfaitement apprécié le prix durant les trop courts instants de leur réunion. S'il faut encore ici interpréter leur pensée, l'on pourra avancer avec confiance

Digitized by Google

que le désir de réunions périodiques était à peu près unanime parmi eux, et que plusieurs l'ont même formulé expressément, en émettant le vœu d'un Congrès à réunir d'année en année, ou au moins de cinq ans en cinq ans, dans l'une ou l'autre des villes de la vallée du Rhin. Pendant quelque temps, la Commission a hésité à émettre sur cette question un avis positif, de peur que l'organisation de Congrès périodiques sur les bords du Rhin ne fût de nature à contrarier ou même à compromettre le succès des Congrès annuels de France et d'Allemagne. Mais après y avoir mûrement réfléchi, elle a pensé qu'il serait facile d'éviter un si fâcheux conflit, en assignant la semaine de Pâques aux réunions de la Société encyclopédique des bords du Rhin, et qu'on accorderait entre elles les convenances locales et nationales, en désignant un nombre suffisant de villes de France, d'Allemagne et de Suisse pour la tenue périodique de ces réunions. Elle a cru devoir renvoyer au statut définitif les dispositions plus précises à arrêter sous ce double rapport. Enfin, elle est d'avis d'écarter de ces réunions de la Société l'appareil et la solennité d'un Congrès scientifique, et dans cet intérêt elle pense qu'en bornant à quatre ou six jours au plus la durée de ces réunions, et en supprimant la publication d'un programme de questions, elle maintiendra ces réunions dans les limites de simples entrevues littéraires et de conférences amicales entre des associés sur des intérêts qui leur sont communs.

Telles sont, Monsieur, les idées fondamentales qui ont paru à la Commission les plus propres à servir de bases à l'organisation de la Société encyclopédique des bords du Rhin. Ces idées, elle les soumet à votre sérieuse appréciation, et vous prie de lui communiquer les observations que leur examen vous aura suggérées; elle s'empressera d'en profiter pour la rédaction ultérieure du statut définitif. Sa profonde conviction est que l'organisation d'une Société aussi importante, et dont les éléments sont si variés, ne peut se former que peu à peu, sous l'impression des conseils de l'expérience, et qu'il importe de se borner pour le moment à arrêter un petit nombre de principes susceptibles de se développer en s'adaptant aux exigences diverses qui se manifesteront. Si ceux qu'elle vient d'émettre étaient approuvés par la majorité des membres de la Société, ils seraient inscrits en tête du règlement définitif et la Société serait constituée.

Mais dans l'intérêt même de cette constitution, la Commission a besoin de se fortifier de l'appui et du concours de tous les hommes que leur position appelle à s'associer aux travaux de la Société encyclopédique des bords du Rhin. Avant de passer outre, elle doit savoir si son appel est entendu par un nombre suffisant de corps savants et de collaborateurs, et s'il lui est ainsi permis de compter sur la réunion des moyens intellectuels et matériels nécessaires pour assurer le succès de ses publications. Elle vous prie en conséquence d'exprimer votre adhésion en inscrivant votre signature sur la liste des membres de la Société encyclopédique, et en vous engageant ainsi soit à la collaboration, soit au payement d'une cotisation annuelle destinée à être appliquée

Digitized by Google

aux frais d'administration et de publication de la Société. L'inspection de ces listes de souscription, en faisant connaître à la Commission la nature et l'importance du concours sur lequel elle sera en droit de compter, lui permettra de procéder à une organisation définitive, dont elle s'empressera de porter tous les détails à votre connaissance.

Veuillez adresser, Monsieur, d'ici au 31 juillet prochain, votre souscription comme membre de la Société encyclopédique des bords du Rhin, ainsi que les communications que la Commission sollicite de votre obligeance, au soussigné Secrétaire général de la dixième Session du Congrès scientifique de France, membre de la Commission, à laquelle il s'empressera de les soumettre. Cette Commission procédera, dans le courant du mois d'août [1], à la constitution définitive de la Société et à la rédaction des statuts d'organisation, et déposera ensuite ses pouvoirs entre les mains d'un Comité de rédaction et d'administration dont les membres seront nommés dans l'assemblée générale de la Société, que la Commission se réserve de convoquer à l'époque qui sera ultérieurement déterminée.

Je vous prie, Monsieur, d'agréer l'assurance de ma haute considération.

Au nom de la Commission d'organisation de la Société encyclopédique des bords du Rhin,

G. Ph. Hepp,

Professeur à la Faculté de Droit, Secrétaire général de la dixième Session du Congrès scientifique de France.

Strasbourg, le 20 avril 1843.

NB. *On est prié d'affranchir les lettres.*

[1] Différents obstacles se sont opposés à ce que les opérations de la Commission d'organisation eussent lieu dès la fin d'août; les principaux ont été l'ouverture du Congrès d'Angers dès le 1er septembre, et la lenteur de l'expédition par voie de librairie des Circulaires envoyées à l'étranger. Il a dès lors fallu proroger notablement le délai pour l'adhésion, ce qui fait que les opérations de la Commission, aussi bien que la convocation de l'assemblée générale de la Société, devront subir une nouvelle fixation. La récente et flatteuse adhésion de la onzième Session du Congrès scientifique, réuni à Angers, à la création de la Société encyclopédique des bords du Rhin, non moins que les voix sympathiques qui s'élèvent de toutes parts à l'étranger, ne pourront que soutenir et encourager la Commission d'organisation dans l'accomplissement de la belle et difficile tâche qui lui est imposée.

Digitized by Google

B. *Circulaire de la Commission permanente de la Section des sciences médicales*[1].

La Section de médecine du Congrès scientifique de France a pris, dans sa dixième Session, une décision importante qui témoigne de sa sollicitude éclairée pour les intérêts de la profession médicale; elle a pensé que l'institution des congrès ne devait pas seulement avoir pour but les progrès de la science, mais qu'elle pouvait encore devenir l'instrument des réformes et des améliorations que réclame la profession elle-même.

La nécessité d'une nouvelle organisation médicale est un fait universellement reconnu; les conquêtes brillantes de la science ne peuvent cacher les tristes plaies de la profession; l'exercice de l'art est entouré d'abus innombrables; le charlatanisme l'exploite et le déshonore; personne ne révoque en doute l'utilité des réformes, on est d'accord sur les améliorations les plus urgentes, et cependant aucune d'elles ne s'accomplit. La loi sur l'organisation médicale, depuis si longtemps attendue, semble d'année en année reculer dans un avenir plus lointain. Nous le disons à regret; malgré tant de promesses, le gouvernement ne s'est occupé de nous qu'à l'occasion des patentes, pour consolider et aggraver une mesure d'exception contre laquelle nous n'avons cessé d'élever les protestations les plus fondées et les plus unanimes.

Peut-être les médecins sont-ils pour quelque chose dans cette lenteur que l'on apporte à leur rendre justice; peut-être n'ont-ils pas mis dans leurs réclamations cette persistance et cette énergie qui forcent l'attention et ne permettent point de méconnaître des vœux légitimes. Mais ce défaut de constance et d'ensemble dans leurs plaintes s'explique encore par l'organisation actuelle de la médecine en France.

Le corps médical n'existe plus parmi nous, au grand détriment des intérêts légitimes et de la dignité de la profession. Les médecins ne sont plus que des individus isolés, sans rapports nécessaires, sans responsabilité commune.

C'est à cette triste situation que le Congrès de Strasbourg a cherché à porter remède; son but a été de rétablir, autant qu'il était en lui, l'unité médicale, afin de s'appuyer sur elle pour obtenir les améliorations demandées. Un centre permanent qui se transportera d'année en année sur les divers points du territoire, donnera aux réclamations des médecins une force que l'isolement leur enlève. Sur la proposition de M. Roux, de Marseille, la Section de médecine a pris les résolutions suivantes, conformes aux intentions que nous venons d'exprimer.

Une Commission de six membres choisis parmi les médecins et les pharmaciens de la ville où le Congrès aura siégé, représentera la Sec-

[1] Cette Commission a été créée dans la séance de la Section des sciences médicales du 2 octobre 1842 (t. Ier, p. 239).

Digitized by Google

tion médicale du Congrès scientifique pendant l'intervalle des Sessions; elle aura pour mission de servir de centre et de point de ralliement à tous les efforts qui ont pour but la réforme médicale.

Cette Commission invitera les médecins et pharmaciens de chaque département à créer au chef-lieu une commission semblable. Les comités départementaux veilleront à l'exécution des lois sur l'exercice de la médecine et de la pharmacie; quelque incomplète que soit la législation actuelle, elle contient des garanties précieuses qu'il importe de ne pas laisser tomber en désuétude. Les comités recueilleront tous les faits contraires à ces lois ou à la dignité de la profession; ils réuniront tous les documents qui ont pour objet les améliorations à introduire dans l'organisation actuelle de la médecine.

Les comités départementaux correspondront avec la Commission centrale[1] et lui transmettront les résultats de leurs travaux. La Commission centrale, réunissant ces observations isolées, en présentera l'ensemble aux autorités compétentes, et sera chargée d'accomplir, au nom des médecins et des pharmaciens de France, toutes les démarches nécessaires pour arriver au but de nos efforts.

A l'ouverture du nouveau Congrès, la Commission centrale rendra compte à la Section médicale des travaux entrepris et des résultats obtenus; elle déposera ses pouvoirs au sein de l'assemblée, et une nouvelle commission, élue parmi les membres résidants, continuera l'œuvre de la première. Ainsi, chaque année le Congrès scientifique de France sera saisi de l'importante question de la réforme médicale, et chaque année une Commission centrale, prise parmi ses membres, entretiendra, dans l'intervalle des Sessions, l'impulsion nécessaire pour arriver au but. La ville d'Angers sera le siége de la onzième Session du Congrès scientifique; c'est parmi les médecins et les pharmaciens de cette ville que sera choisie la Commission centrale de 1843 et 1844.

Nous ne dissimulons pas les obstacles de tout genre que doit rencontrer dans l'exécution la mesure adoptée par le Congrès médical de Strasbourg; nous savons bien qu'une première campagne sera peu fructueuse, qu'elle sera stérile peut-être en résultats positifs, mais elle aura posé les bases d'une institution utile que l'avenir fécondera. Nous aurons fait une première tentative d'organisation, un premier pas vers le rétablissement du corps médical en France. Nous en appelons au zèle et au dévouement de nos confrères; nous les invitons à organiser sans délai les comités départementaux, et à préparer les éléments du rapport que la Commission centrale doit adresser à la onzième Session. Que les médecins déploient pour leur propre cause le dévouement qu'ils consacrent tous les jours au service de l'humanité, et le succès de leurs légitimes demandes ne sera pas douteux. Aidons-nous nous-mêmes, et nous obtiendrons les améliorations que réclament les intérêts de la société autant que ceux de la profession médicale.

Nous indiquons ici aux comités départementaux, sans prétendre en

[1] Adresser les lettres et paquets affranchis au Secrétaire de la Commission centrale.

Digitized by Google

aucune manière limiter leur initiative, une série de questions sur lesquelles il nous a paru important d'appeler dès aujourd'hui l'attention des médecins :

1. Des moyens d'obtenir la stricte exécution des lois et des règlements actuels sur l'exercice de la médecine et de la pharmacie ;

2. De la création de médecins cantonaux dans tous les départements de la France et du règlement de leurs attributions ;

3. De l'opportunité de la suppression du titre d'officier de santé ;

4. De l'institution légale de conseils de salubrité dans toute la France, et du règlement de leurs attributions ;

5. De l'établissement au chef-lieu de chaque département de chambres médicales permanentes, chargées de veiller aux intérêts généraux de la profession ;

6. Des modifications à introduire dans l'exercice de la médecine légale en France ;

7. De la suppression absolue des remèdes secrets ; de la réforme des lois et règlements relatifs à la vente des poisons ;

8. De l'opportunité d'une révision périodique du *Codex* pharmaceutique ;

9. De la nécessité d'établir un mode de réception uniforme pour les pharmaciens dans toute la France ;

10. De l'opportunité de la limitation du nombre des officines, suivant les besoins des localités, et de l'établissement d'une taxe des médicaments ;

11. De la création de chambres syndicales pour les pharmaciens.

Les membres de la Commission permanente de la Section médicale du Congrès :

EHRMANN, Président ; G. TOURDES, Secrétaire ; FORGET, ARONSSOHN, STOEBER, OPPERMANN.

Strasbourg, le 29 avril 1843.

II. SÉANCES DE SOCIÉTÉS SAVANTES.

A. *Société française pour la conservation et la description des monuments.*

Conformément à un usage invariablement suivi dans les précédentes Sessions MM. les membres de cette Société présents au Congrès ont tenu plusieurs séances durant leur séjour à Strasbourg.

Digitized by Google

Quoique nous ne soyons pas en possession des procès-verbaux réguliers qui ont dû être rédigés, nous avons cru d'autant plus devoir conserver les mentions de ces séances qui ont été insérées par les ordres de la Société dans le *Bulletin* du Congrès, que la Société a non-seulement décerné une médaille à un homme utile, mais qu'elle a aussi admis au nombre de ses membres plusieurs savants distingués de la France et de l'étranger, rattachant ainsi par un lien de plus nos doctes voisins aux travaux intellectuels de notre patrie. En outre, elle a rendu un service tout à fait spécial à notre province, en obtenant de Mgr l'Évêque de Strasbourg la création d'un cours d'archéologie au Séminaire diocésain, cours dont l'utile influence ne tardera pas à se faire sentir.

Voici le compte-rendu de ces séances tel qu'il est imprimé au *Bulletin* du Congrès, p. 47 et 100.

Séances des 29 septembre et 1er octobre 1842.

A l'occasion de la réunion du Congrès scientifique de France à Strasbourg, la Société pour la conservation des monuments a tenu déjà deux séances, l'une le 29 septembre, l'autre le 1er octobre.

Dans la séance du 29 septembre, différents rapports ont été faits par M. Simon, de Metz; M. Guerrier de Dumast, de Nancy; M. de Cussy, de Saint-Mandé.

M. de Ring a lu un mémoire fort important sur les sépultures celtiques de l'Allemagne. Une discussion, à laquelle ont pris part plusieurs membres de l'assemblée, a été ensuite entamée.

Dans la séance du 1er octobre, une médaille d'argent a été décernée à M. Deny, entrepreneur chargé de la construction de la tour de la cathédrale de Metz.

La Société a admis parmi ses membres étrangers :

MM. Chr. Bæhr, conseiller aulique, professeur et bibliothécaire en chef de l'Université de Heidelberg;
Wærnkœnig, conseiller aulique et professeur, à Fribourg;

Digitized by Google

MM. Von Stampfort, vice-président du tribunal de Münster;
De Brincken, conseiller d'État, à Brunswick;
Sulpice Boisserée, correspondant de l'Institut de France, à Munich;
Colonel de Krieg, aide-de-camp de S. A. S. le grand-duc de Bade, à Carlsruhe.

La Société se réunira de nouveau mardi 4 octobre, à sept heures du soir, sous la présidence de Mgr l'évêque de Strasbourg, dans une des pièces du Château.

Séance du 4 octobre 1842.

Présidence de S. G. Mgr l'Évêque de Strasbourg.

La Société française pour la conservation des monuments a tenu, le 4 octobre, à huit heures du soir, dans un des salons du Château, sa troisième et dernière réunion, sous la présidence de Mgr l'Évêque. M. L. Arth, avocat à Saverne, remplissait les fonctions de Secrétaire.

La séance a été ouverte par M. de Caumont, qui a exposé l'origine, le but et les progrès de la Société.

Mgr l'Évêque, après avoir signalé à la Société les principaux édifices religieux de son diocèse, s'est engagé à créer au Grand-Séminaire un cours d'archéologie, dont les leçons devront commencer cette année.

La Société a encore entendu la lecture d'une pétition adressée par M. Guerrier de Dumast à M. le Ministre de l'intérieur, pour obtenir la formation d'un musée d'antiquités à Nancy, dans l'aile encore existante de l'ancien palais des ducs de Lorraine, qui serait restaurée à cet effet, et un rapport verbal de M. Comarmond sur les antiquités romaines découvertes depuis quelques années dans les départements du Rhône et de l'Ardèche.

La Société a admis au nombre de ses membres :

MM. Zéphirin Robert, archiviste de la préfecture du Gard;
Auguste Roch, professeur, à Saint-Claude;

Digitized by Google

MM. Émile Kühlmann, licencié en droit à Colmar;
Perrin, architecte;
Reiner fils, architecte, à Strasbourg.

Ont été proclamés membres étrangers de la Société :

MM. De Ring, membre de plusieurs sociétés savantes, à Fribourg;
De Florencourt, membre de plusieurs académies, directeur du Musée d'antiquités à Trèves;
Reider, professeur à l'école polytechnique de Bamberg;
Mone, directeur des archives générales du grand-duché de Bade, à Carlsruhe;
Schreiber, professeur à l'Université de Fribourg;
Wilhelmi, directeur de la Société archéologique de Sinsheim;
Hübsch, du Conseil supérieur des bâtiments, du grand-duché de Bade, à Carlsruhe.

B. *Institut des provinces de France.*

Séance du 6 *octobre* 1842.

La solennité de cette séance a offert un intérêt d'autant plus vif qu'elle était destinée à décerner à un artiste éminent, que de si justes hommages entourent, une médaille dont le prix se sera rehaussé à ses yeux par la distinction du corps savant qui s'est fait, à cette occasion, l'interprète de la reconnaissance nationale. Par malheur, les renseignements du *Bulletin* sur cette séance sont encore plus incomplets que ceux sur les séances de la Société française des monuments. Mais au moins sommes-nous à même de communiquer le savant et élégant rapport de M. le vicomte de Cussy, à la suite duquel cette flatteuse récompense a été décernée.

Voici la mention de cette séance d'après le *Bulletin* des Congrès :

Dans une séance que l'Institut des provinces de France a tenue hier 6 octobre, à une heure et demie de relevée, dans la salle des assemblées générales du Congrès scientifique,

Digitized by Google

cette Société, sur le rapport de M. le vicomte de Cussy fait au nom d'une commission spéciale, a décerné à M. Schwilgué père, auteur de la nouvelle horloge astronomique de notre cathédrale, une médaille d'argent, comme un témoignage de son admiration pour le bel œuvre dont cet habile mécanicien a doté la ville de Strasbourg.

Voici le rapport de M. de Cussy :

«Messieurs,

«L'Institut des provinces, qui a pour mission entre autres de rechercher et de récompenser autant qu'il dépend de lui tout ce qui est vraiment beau, l'Institut des provinces désire rendre un hommage public au génie créateur de M. Schwilgué, auteur de la merveille qui attire tous les regards.

«Qu'il nous soit permis avant tout de vous présenter quelques notions préliminaires sur les monuments du même genre qui ont précédé dans cette ville celui qui fait l'objet de ce rapport, dont M. Charles Schwilgué, digne fils d'un tel père, a bien voulu fournir les éléments.

«La première horloge de la cathédrale de Strasbourg date de 1352; c'est probablement à ces premiers efforts que se rattache la fable si ancienne et si ordinaire, quand le vulgaire admire et ne peut comprendre ce qu'il voit. Fort remarquable pour l'époque de sa construction, elle était placée en face de celle dont nous nous occupons; ses supports sont encore saillants hors du mur, le temps ayant exercé sa fatale et inévitable influence. On tenta deux cents ans plus tard la confection d'une nouvelle horloge, à la régularité de laquelle devaient présider des mathématiciens distingués; mais la mort de quelques-uns d'entre eux vint interrompre et rendre inachevé ce second appareil. Enfin, en 1571 parut la troisième horloge, sous les auspices du savant Conrad Dasypodius, professeur de mathématiques de l'université de cette ville : il s'adjoignit son ami David Volkenstein, astronome augsbourgeois. Ce travail, fidèle miroir de l'état des sciences à la fin du seizième siècle, fut confié aux frères Isaac et Josias Habrecht, de Schaffhouse. Tobias Stimmer, de Stras-

Digitized by Google

bourg, fut chargé de la décoration, et c'est au talent de cet artiste que nous devons les peintures et les statuettes qui ornent encore diverses parties du buffet actuel. Terminée le 28 juin 1574, puis restaurée en 1669 par Michel Habrecht, en 1732 par Jacques Straubhar, cette horloge cessa de fonctionner en 1789, et son mécanisme est déposé dans l'Œuvre-Notre-Dame. Aucune des pièces qui le composaient spécialement n'a pu être utilisée par M. Schwilgué, qui n'a compris dans son travail que quelques peintures fort dignes de ces égards, et celles des statuettes qui n'avaient pas à jouer un rôle dans le mouvement. Les unes ont reçu une pose plus naturelle ou des attributs plus justes et distincts. Un grand nombre d'autres, pleines de grâce comme elles sont pleines de vie, ont été ajoutées, ainsi que des peintures fines et bien touchées; toutes concourent à l'envi à exciter l'admiration dans ce chef-d'œuvre mécanique.

« Autrefois les indications étaient limitées dans leur application par la marche du temps, et il fallait les renouveler à des époques plus ou moins rapprochées : soumises aujourd'hui à des lois plus fixes par les plus ingénieuses combinaisons, leur action sera désormais perpétuelle. Elle est basée sur l'état présent et avancé de nos connaissances.

« C'est le 24 juin 1838 que M. Schwilgué s'est mis à l'œuvre, et son horloge a été achevée le 2 octobre 1842, à l'occasion de la dixième Session du Congrès scientifique de France, qui nous réunit. Elle s'applique à la fois à la mesure du temps, au calendrier et à la marche des corps célestes. Un moteur central, qui est à lui seul une horloge d'une grande précision, sert à indiquer sur un cadran placé à l'extérieur de l'église, vers le Château, les heures et leurs subdivisions, les jours de la semaine avec les signes des planètes qui y correspondent.

« Les autres moteurs qui dirigent cet ensemble si remarquable, ont pour but de faire connaître les fractions de l'heure, sonnées par les quatre âges de la vie humaine, représentés par autant d'automates qui paraissent alternativement pendant toute la durée du jour, mais non pendant la nuit, réservée à la mort, sans doute, en ce cas, emblème du sommeil de la nature.

Digitized by Google

« L'enfant fait entendre le premier quart.

« L'adolescent le second.

« L'homme fait le troisième.

« Le vieillard le quatrième.

« Dans cette sonnerie, composée de deux coups successifs, un génie frappe le premier, les quatre âges le second.

« La mort, qui représente si bien le temps écoulé, est encore chargée d'annoncer les heures, et chaque fois qu'elle remplit sa grave mission, un petit génie, placé en pendant de celui dont nous avons parlé, retourne dans ses mains un sablier dont la précision a causé plus de difficulté à M. Schwilgué que la solution de beaucoup de problèmes fort compliqués. C'est qu'ici il se trouvait en face d'obstacles en dehors de ses habituels et profonds calculs.

« A midi, à la sonnerie des heures succède une procession des douze apôtres, qui, s'inclinant d'une manière particulière à chacun d'eux, viennent saluer le Christ; celui-ci les bénit. Dans l'ancienne horloge, le Sauveur du monde se trouvait sur le même plan que la mort; dans la nouvelle, par une pensée plus heureuse et plus poétique, le principe de toute vie occupe un plan supérieur.

« Pendant que les disciples rendent à leur divin maître l'hommage qui lui est si bien dû, un coq, d'une vérité à faire illusion, entonne trois fois son chant de victoire, en agitant ses ailes et sa queue.

« A ces indications il faut joindre celles des jours de la semaine, représentés par diverses figurines heureusement rendues.

« Apollon paraît le dimanche.

« Diane se montre le lundi.

« Mars au jour qui lui est consacré, et ainsi de suite.

« Le mouvement de translation des chars de ces divinités a lieu sur un réel chemin de fer.

« Le cadran spécial au calendrier n'a pas moins de neuf mètres de circonférence, et nous fait voir les mois, le quantième, ainsi que la lettre dominicale, enfin les saints et saintes qui sont honorés chaque jour de l'année. Ce cercle est soumis à une révolution de 365 ou 366 jours, suivant le cas, et pour qu'il n'y manque rien, la suppression des jours

Digitized by Google

bissextiles séculaires est également indiquée, de même que les fêtes mobiles, marquées avec non moins de précision.

«Ici, Messieurs, il me faudrait peut-être vous offrir une juste appréciation de ce travail prodigieux, considéré au point de vue des sciences mathématiques et astronomiques, mais une telle tâche est au-dessus de mes forces, et réclame des études spéciales qui sont à la portée d'un bien petit nombre.

«Un mot encore, Messieurs, si vous voulez bien le permettre, sur la décoration de notre chef-d'œuvre. Les peintures anciennes, nettoyées et revernies, prouvent qu'elles sont le fait de talents dignes de remarque et de mains différentes. Plusieurs têtes sont d'une grande énergie; d'autres se distinguent par la naïveté dont elles sont empreintes. Un portrait de Copernic, représenté avec une branche de muguet à la main, est, dit-on, l'hommage d'un de ses fervents admirateurs, qui, toutefois, n'a pu obtenir que le système de son maître fût préféré à celui de Ptolémée.

«Le grand Apollon du bas, dont les traits ne ressemblent en rien à ceux des autres personnifications du Dieu de la lumière, laisse à supposer que Tobias Stimmer a cru pouvoir consacrer ainsi son portrait à la postérité.

«Moins modeste cent fois que M. Schwilgué, qui, à regret, a placé son nom sur une petite bande métallique inaperçue, l'ancien décorateur a glissé le sien partout.

«Il faut savoir gré à M. Schwilgué d'avoir conservé religieusement les œuvres de ses devanciers, qu'entoure une sorte de vénération traditionnelle.

«Au premier aperçu on est tenté de trouver trop cru le ton de couleur des figurines, mais ce n'est qu'après des épreuves réitérées qu'on les a admises ainsi; une teinte plus adoucie paraissait terne et blafarde, tandis que sa vivacité actuelle s'accorde parfaitement avec les verrières éclatantes du fond de la chapelle.

«Rien de beau comme l'alliage qui compose les diverses parties mécaniques; de longues recherches, de difficiles expériences ont dû précéder ce succès; le ton des métaux employés est on ne peut plus heureux dans l'ensemble qu'ils présentent à l'œil, et on ne peut qu'être surpris du bel effet

Digitized by Google

des deux riches et savants mécanismes qui remplacent les deux grands panneaux du bas de l'ancien buffet.

« Je n'en finirais pas, Messieurs, si j'entrais dans tous les détails des combinaisons intimes et de toute nature de ce monument dans lequel tout a été prévu et coordonné, on dirait sans le moindre effort, ainsi qu'il arrive aux productions du génie. C'est le cas, toutefois, en finissant, d'appeler votre attention sur la dernière trace de son passage, si je peux m'exprimer de la sorte. Il s'agit du plus délicat méridien qui se dérobe aux regards au moyen d'une fermeture. Il est tracé dans l'angle de la porte de la chapelle. L'auteur de ce prodigieux travail a mis de cette manière son régulateur sous sa main. Au reste, Messieurs, quand le principe destructeur qui s'acharne incessamment contre les œuvres matérielles de l'homme, aura prévalu, le dépôt des calculs organisateurs de M. Schwilgué permettra en tout temps la reconstruction de son horloge.

« Puisse, Messieurs, ce faible essai vous transmettre une partie de l'admiration que je ressens pour l'habile et modeste auteur qui a si bien mérité des arts, des sciences et de ses compatriotes [1]. »

[1] L'horloge astronomique de M. Schwilgué est devenue l'objet de deux rapports dans le sein du Congrès. Dès le 3 octobre, la Section des sciences physiques et mathématiques (Voy. t. I^er^, p. 214) et celle des beaux-arts (t. I^er^, p. 465) avaient nommé des Commissions spéciales. Le rapport fait par M. le professeur Fargeaud, le 6 octobre, à la Section des sciences physiques et mathématiques (t. I^er^, p. 221) est inséré t. II, p. 113. On vient de lire celui présenté par M. le vicomte de Cussy à la Section des beaux-arts dans la séance du 8 octobre (t. I^er^, p. 496).

Digitized by Google

Digitized by Google

CATALOGUE

DES

OUVRAGES OFFERTS AU CONGRÈS.

Atti della terza riunione degli scienziati Italiani tenuta in Firenze nel settembre del 1841. 1 vol. gr. 4, Firenze 1841. Exemplaire n° 709 offert par M. le chevalier Ferd. TARTINI, surintendant général des communes, secrétaire général du Congrès de Florence, d'après les ordres de S. A. R. le grand-duc de Toscane.

BÉGIN. La Moselle, traduction d'Ausone. Broch. 8. Metz.

Esquisses biographiques et littéraires. 1 vol. 8. Metz.

Congrès scientifique de France, section d'histoire. Broch. 8. Metz 1838.

BELLIN. Exposition des principes de rhétorique contenus dans le Gorgias de Platon et dans les dialogues sur l'éloquence de Fénélon. Broch. 8. Lyon 1841.

Exposition critique des principes de l'École sociétaire de Fourrier. Broch. 8. Lyon 1841.

BENTZ. Maître Paul, ou traité des devoirs de l'instituteur. Tulle 1835.

BENTZ et CHRÉTIEN. Premiers éléments d'agriculture. 1 vol. broch. 16. Paris 1841.

BERG. Aperçu historique sur l'état de la musique à Strasbourg. Broch. 8. 1840.

BERNOULLI. Handbuch der Populationistik. 1 vol. 8. Ulm 1841.

Einige Worte über anthropologische Statistik. Broch. 4. Bâle 1842.

BERSTETT (Freiherr Aug. VON). Versuch einer Münzgeschichte des Elsasses. 1 vol. 4. Fribourg (Bade) 1840.

BERTINI. Congresso scientifico di Lione. Broch. 8. Turin 1841.

BIXIO (D. Al.). De l'état de la production des bestiaux en Allemagne, en France et en Belgique. Broch. 8. Paris.

BLANPRÉ (DE). Considérations sur les primes accordées dans le dé-

Digitized by Google

partement de l'Orne, à l'élève des chevaux. Broch. 8. Caen 1842.

Boitel. Dialogues moraux, instructifs et amusants, à l'usage de la jeunesse chrétienne. Broch. 12. Vitry 1837.

Histoire de l'ancien et du nouveau Vitry. Broch. 8. Châlons 1841.

Bonafous (chev.). Rapport sur les éducations automnales. Broch. 8. Paris 1842.

Jardin expérimental d'agriculture créé à Saint-Jean-de-Maurienne. Turin 1842. Hommage de M. Mottard, directeur.

Bonaparte (Ch. L., prince de Canino et de Musignano). Systema vertebratorum. Broch. 4, avec planches. Londres 1840.

Osservazioni sullo stato della zoologia in Europa. Broch. 8. Florence 1842.

Bonnet. Bulletin de l'enseignement agricole dans le Doubs en 1841.

Discours sur les avantages de l'enseignement de l'agriculture. Besançon 1841.

Instruction spéciale concernant le règlement de vaine pâture. Besançon 1842.

Leçon sur la culture des racines fourragères. Besançon 1842.

Leçon sur la culture des prairies artificielles. Besançon 1842.

Manuel d'agriculture, 3e édition. 1 vol. 8. Paris 1836.

Bottin. Annuaire du département du Bas-Rhin pour l'an VII de la république française. 1 vol. 32. Strasbourg, an VII.

Almanach Bottin, 45e année. 1 gros vol. 8. Paris 1842.

Statistique du département du Nord, 5 vol. Douai 1804.

Collection des treize annuaires statistiques du même département, série de l'an XI à 1845. Douai.

Mélanges sur les langues, dialectes et patois. 1 vol. 8. Paris 1831.

Mélanges d'archéologie. 1 vol. 8. Paris 1831.

Botto. Considérations sur les rapports des courants galvaniques avec le magnétisme. Broch. 4.

Boucher de Perthes. De la création. Essai sur l'origine et la progression des êtres. 5 vol. 12.

Brach. Discours prononcé à la distribution des prix aux élèves du Collége mixte de Strasbourg. Broch. 8. 1839.

Brummer. Antiquarii Creuzeriani numos veteres romanos familiarum imperatorumque usque ad Gordianum I recensuit. Broch. 8. Heidelberg 1838.

Buch (de). Observations sur les volcans d'Auvergne, traduites de l'allemand par Mme Kleinschrod, avec des notes par M. Lecoq. 1 vol. 8. Clermont-Ferrand 1842. Hommage de M. Lecoq.

Caumont (de). Essai sur la topographie géognostique du département du Calvados. 1 vol. 8. Caen 1828.

Digitized by Google

CAUMONT (DE). Carte géologique du département de la Manche (2 feuilles). Carte du département du Calvados.

Mémoires de la Société Linnéenne de Normandie. 5e vol. Paris 1835.

Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie. 1er vol. 4.. Paris 1840-1841.

Annuaire des cinq départements de l'ancienne Normandie. 1 vol. 8. Caen 1841.

Voyage archéologique fait en Normandie par Gally-Knight. 1 vol. 8. Caen 1838.

Statistique routière de Normandie. Caen 1842.

CIBBIED. Grammaire de Denis de Thrace, tirée de deux manuscrits arméniens de la bibliothèque du Roi. Broch. 8. Paris 1830. Hommage de M. BOTTIN.

COETLOSQUET (comte DE). Considérations sur l'étude des sciences dans ses rapports avec la religion. Broch. 8. Metz 1839.

Rapport sur l'analyse et la synthèse. Broch. 8. Metz.

COMARMOND. Antiquités de Lyon. Lyon 1840.

COMBES. De la médecine politique. Broch. 8. Toulouse.

Organisation de la médecine en Italie.

CONGNET. Grammaire grecque élémentaire, accompagnée de questionnaires et d'exercices. Broch. 8. Paris et Lyon 1840.

Grammaire de la langue grecque. 2e édit. 1 vol. 8. Paris et Lyon 1840.

Joseph, Ruth, Tobie, d'après le texte des soixante-dix (grec-français). 1 vol. 8. Paris et Lyon.

Le pieux helléniste. 24, papier jaune. Paris 1839.

Prières du matin et du soir, publiées en grec. 8. Paris 1839.

COTTA. Traité de culture forestière, traduction et hommage de M. GAND. 1 vol. 8. Paris 1836.

COUSSIN. Du génie de l'architecture. 1 vol. 4. Paris 1822.

DAVID. Rapport sur le madia fait à la Société d'agriculture et de commerce de Caen. 1842.

DESPINÉ (père). Observations de médecine pratique faites aux bains d'Aix en Savoie. Anneci 1838.

DESSAIX. Homœopathie. De l'art de guérir et de ses progrès. Broch. 8. Lyon 1842.

DOUBLET DE BOISTHIBAUT. Du régime cellulaire. 8. Chartres 1842.

DUMAST (GUERRIER DE). Chios, la Grèce et l'Europe, poëme lyrique, suivi de la traduction d'une épître grecque moderne. Paris 1822.

La Navarre et l'Espagne, ou vraie nature de la question débattue par les armes dans la péninsule Ibérique. Paris 1836.

Digitized by Google

Dumast (Guerrier de). Le tombeau des deux amants de Clermont, légende imitée de Grégoire de Tours. Nancy 1836.

Notice sur Silvio-Pellico. Paris et Nancy 1838.

Brochure inaugurale de la Société Foi et Lumières, publiée lors de la fondation de cette académie chrétienne. Nancy 1838.

Ce que la France avait raison de vouloir dans la question d'Orient. Paris et Nancy 1841.

Paris fortifié, ou l'avenir de la grande ville. Paris 1841.

Du retour à Dieu, ou des moyens futurs de réconciliation en France. Nancy 1842.

Duvernoy. Résumé sur le fluide nourricier dans tout le règne animal. Broch. 8. Paris 1839.

Leçons sur l'histoire naturelle des corps organisés. Broch. 8. Paris 1842.

Dysiewicz. Essai sur l'origine de l'écriture runique. Épinal 1842.

Farelle (de la). Plan d'une réorganisation disciplinaire des classes industrielles en France. Mémoire couronné par la Société de l'Ain. 1 vol. 12. Paris 1842. Hommage de M. Zuber.

Fayet. Comparaison de la situation de l'instruction primaire en 1837 et en 1840. Broch. 12. 1842

Fournel et Haro. Tableau des champignons observés dans les environs de Metz. Broch. 8. Metz 1838.

Fresenius. Zur Landeskunde von Palestina. 8. Francfort 1842.

Leitfaden für den ersten Unterricht in der Bibelkentniss. Broch. *Ibid.* 1841.

Zur Belebung der Aufmerksamkeit auf die Jugend. *Ibib.* 1841.

Friedemann. Chrestomathia Ciceroniana (1re partie du 1er vol.). Quatre exempl. 1 vol. 12. Brunswick 1842.

Friedleben. Fünfundzwanzigjæhrige Jubelfeier der Gesellschaft zur Befœrderung nützlicher Künste in Frankfurt am Main. 1841.

Fritz. Esquisse d'un système compelt d'instruction et d'éducation et de leur histoire, avec indication des principaux ouvrages qui ont paru sur les différentes branches de la pédagogique, surtout en Allemagne. 3 vol. Strasbourg 1841.

Gand (G.). Mémoire sur l'alternance des essences forestières. Broch. 8. Paris 1840.

Gazzeri (Cav. Guis.). Di una machinetta per cui è resa possibile l'analisi indiretta della arie insalubri. Deux exemplaires. Firenze 1842.

Gérando (baron de), pair de France. Des progrès de l'industrie considérés dans leurs rapports avec la moralité de la classe ouvrière. Mémoire couronné par la Société industrielle de Mulhouse. Broch. 8. Paris 1841. Hommage de M. Zuber.

Digitized by Google

GERHARD. Recherches sur la classification chimique des substances organiques. Broch. 8. Paris.

GILLIOT. Quelques aperçus sur une théorie de nos sentiments moraux, en réponse à la neuvième question du Programme. Broch. 8. Strasbourg 1842.

GODDE DE LIANCOURT. De la confédération des corps savants. Broch. 8. Paris 1841.

Traité pratique des moyens de sauvetage. Broch. 8. Paris 1841.

GODRON. Quelques observations sur la famille des Alsinées. Broch. 8. Nancy 1842.

GUIDI (Cte DES). Des moyens homœopathiques de guérir la rage et de la prévenir. Broch. 8. Paris 1842.

GUILLARD. Des avantages pour la ville de Lyon et les communes environnantes d'un canal de dérivation du Rhône passant à l'est de la Guillotière. Deux exemplaires. Broch. 8. Lyon 1842.

Second mémoire sur l'endiguement du Rhône. Deux exemplaires. Broch. 8. Lyon 1834.

HALDAT (DE). Recherches expérimentales sur le mécanisme de la vision. Broch. 8.

HAUTZ. Jacobus Micyllus, Argentoratensis philologus et poeta. Dissertation. Broch. 8. Heidelberg 1842.

HAXO. De la nécessité d'établir un service médical dans les campagnes. Épinal 1837.

Réflexions adressées au Conseil général sur la propagation de la vaccine dans le département des Vosges. Épinal.

Considérations médico-philosophiques sur quelques maladies affectant spécialement les classes pauvres. 1re et 2e partie.

HEINE. Ueber spontane und congeniale Luxationen, so wie über einen neuen Schenkelhalsbruch-Apparat.

HEPP. Mémoire sur la réorganisation de l'enseignement du Droit en France et sur l'introduction de l'enseignement des sciences politiques et administratives. Paris 1841.

HÉRÉAU. Des parasites cutanés de l'homme. Paris 1842.

HERGANG. Pædagogische Real-Encyclopædie, oder encyclopædisches Wœrterbuch, etc. 1 vol. gr. 4. Grimma 1840.

De apostolorum sensu psychologico. Dissertation. Broch. 4. Budissæ. 1841.

HESSELAT. Deux tableaux de la hauteur des Vosges.

HOFFET. Les parties du discours mises à la portée des enfants; 2 vol. contenant le Manuel de l'élève et celui de l'instituteur. 1re et 2e édition. Paris et Lyon 1841, 1842.

Manuel d'exercices de style et de composition française; 2 vol.

Digitized by Google

contenant le Manuel de l'élève et celui de l'instituteur. Strasbourg et Paris 1839.

Grammaire française élémentaire théorique et pratique. Paris et Lyon 1842.

HOFFMANN. De lege contra philosophos. Imprimis Theophrastum, auctore Sophocle, Amphiclidæ filii, Athenis lata. Broch. 8. Carlsruhe 1842. Hommage du Lycée de Rastadt.

HOGARD. Observations sur les moraines des Vosges. 1 vol. 12 et 1 cahier 4, avec planches. Épinal 1842.

JACQUEMIN. L'Allemagne agricole, industrielle et politique. 1 vol. 8. Paris 1843.

JAMES. Journal de vaccine. Nos de juin, de juillet et d'août 1842. Paris.

JORAND. Monuments celtiques, etc. 28 planches lith. fol., faisant suite aux Mélanges d'archéologie de M. Bottin. Paris 1830.

JULLIEN (de Paris). Exposé de la méthode d'éducation de PESTALOZZI, etc. 2e édition. 1 vol. 8. Paris 1842.

Éloges du duc de Doudeauville et du maréchal Clauzel, prononcés à la séance publique annuelle de la Société nationale de vaccine.

Fortifications de Paris. Broch. 8. Paris 1841.

KÆRCHER. Programm des grossherzoglichen Lyceums zu Carlsruhe. 1842.

Das obsolete Zeitwort Quio und seine Familie. Broch. 8. Carlsruhe 1842.

KELLER. Semestrium ad Tullium Ciceronem. 2 vol. 8. Zurich 1842.

KOBELL (Fr. V.). Die Galvanographie. Broch. gr. 4. Munich 1842.

KOSEGARTEN. Betrachtungen über die Veræusserlichkeit und Theilbarkeit des Landbesitzes. Broch. 1 vol. 8. Bonn 1842.

KRÆTZER-RASSÆRTS. Tableau statistique, géographique et héraldique de l'Allemagne.

LA CORBIÈRE. Traité du froid, de son action, de son emploi intus et extra en hygiène, etc.

LA COUR (baron E. DE). Sur le classicisme et le romantisme. Broch. 8. Loches 1842.

LACROIX. Compte-rendu des travaux de la Société d'éducation de Lyon pendant l'année 1841. Broch. 12. Lyon 1842.

LARTIGUE. Exposition du système des vents. 1 vol. 8. Paris, de l'imprimerie royale, 1840.

LATOUCHE. Grammaire hébraïque. Bruxelles 1842.

LA VALETTE (vicomte DE). L'Écho du monde savant. 2e série, t. II et III. 2 vol. gr. 4. Paris 1840.

L'Écho du monde savant. 1er sem. 1842.

Digitized by Google

LA VALETTE. Mémorial encyclopédique. Année 1841. 1 vol. 8. Paris.

LECERF. Essai sur les États-généraux de France. Broch. 8. Caen 1842.

Tableau général et raisonné de la législation française. 1 vol. 8. 2 exemplaires. Paris 1841.

LECOQ. Note sur la découverte des débris organiques marins sur le sol de l'Auvergne. Broch. 8. Clermont 1837.

Observations sur la grêle du 28 juillet. Broch. 8. Clermont 1836.

LECOQ. Note sur les petits lacs des terrains basaltiques de l'Auvergne. Broch. 8. Clermont 1838.

Recherches sur les eaux thermales. Broch. 8. Clermont 1839.

Recherches sur la reproduction des végétaux. Broch. 4. Clermont 1827.

LEGRAND. Requête au chancelier de France et aux pairs. Strasbourg 1841.

Les relais, ou la mère de famille et le fileur. Paris 1841.

LEVRAULT (L.). Essai sur l'ancienne Monnaie de Strasbourg. 1 vol. 8. Strasbourg 1842.

LEVRAULT (Mme veuve). Plan de la ville de Strasbourg.

Cartes topographiques des départements du Haut et du Bas-Rhin.

LORTET. Propagation de la culture du mûrier et du ver à soie. Broch. 8. Lyon.

Théorie de Kant sur la religion; traduit de l'allemand, avec une introduction par M. BOUILLIER. Broch. 8. Lyon 1842.

De l'importance du Rhône. Broch. 8.

LUX. De la question du paupérisme sous le point de vue politique et social. Broch. 12. Paris 1842.

MALPIÈRE (DE). Athénéon. Projet d'établissement en faveur des savants, des gens de lettres et des artistes âgés et sans fortune; précédé d'une lettre au roi sur l'état actuel des arts et de la littérature, et suivi de Pharamond ou la Franciade. 1 vol. 8. Paris 1835.

MATHIEU. Éloge de J. F. Oberlin, pasteur. 2e édit. 1 vol. Épinal 1832.

Rapport sur une maladie épizootique en 1840. Épinal.

Notice sur les houblons des Vosges. Épinal.

Observations sur un veau monstre. Broch. 8.

MAYER (de Livourne). Frammenti pedagogici. 1 vol. 8. Firenze 1840.

Rapports de plusieurs sociétés italiennes qui ont fondé des salles d'asile. 1 vol. 8.

MIQUEL Y ROCA (D. Luis). Album de la historia de España. Hommage de l'auteur.

Digitized by Google

Miquelard. Rapport sur le jeu de la roulette. Broch. 8. Strasbourg 1842.

Morel de Vindè. La morale de l'enfance, traduit en allemand et offert par M. Bentz, de Nancy. Broch. 12. Strasbourg 1834.

Morin. Correspondance pour l'avancement de la météorologie. Broch. 8. Paris.

Instructions sur la manière de faire des observations météorologiques. Paris.

Mémoire sur la question des soulèvements. Paris. 1841.

Du mouvement orbitaire. Paris.

Morin. Des travaux qu'on peut faire dans quelques ports de la France et nouveau système de jetée. Paris.

Mémoire sur les encombrements des ports de mer. Paris.

Deuxième et troisième mémoire sur les mouvements et les effets de la mer. Paris.

Mougeot. Récapitulation des objets d'histoire naturelle déposés au musée départemental des Vosges de 1840 à 1842. Deux mémoires. Broch. 8. Bruyères.

Nicklès. Des prairies naturelles en Alsace, etc. Strasbourg 1839.

Olincourt (d'). De la construction des écoles primaires en France et de l'établissement de leur mobilier. 1 cah. avec planches. Paris et Bar-le-Duc.

Ormea. Appendice al miglioramento serico. Broch. 8. Turin 1842.

Paine (Martyn). Essays on the philosophy of vitality, etc. Broch. 8. New-York 1842.

Papadopoulo. Quattro mesi in Firenze, etc. Paris 1842.

Parisot. Météorologie statistique du département des Vosges. Années 1836, 1838, 1839. 8. Épinal.

Pointe. Notice sur l'hôpital de Guy à Londres et sur l'hospice départemental d'aliénés d'Auxerre. Broch. 8. Lyon 1842.

Porchat. Traduction en vers de l'art poétique d'Horace. Broch. 8. Lyon 1841.

Piorry. Introduction au traité de médecine pratique.

Piroux. Mémoire lu au Congrès de Strasbourg, le 4 octobre. Nancy 1842.

L'ami des sourds-muets. Journal de leurs parents et de leurs instituteurs, utile à toutes les personnes qui s'occupent d'éducation. 4 vol. Broch. 8. Paris et Nancy 1838-1842.

Pravaz. Second mémoire sur l'emploi du bain d'air comprimé dans le traitement du rachitisme, etc. Lyon 1841.

De l'influence de la respiration sur la santé et la vigueur de l'homme. Lyon 1842.

Digitized by Google

Puvis. De la nécessité d'un ministère spécial pour l'agriculture. Broch. 8. Bourg 1842.

Reider (de). Die Bemühungen der Deutschen in Erforschung der Denkmæler altdeutscher Baukunst. 1 vol. 4. Bamberg 1841.

Renouvier. Notes sur les monuments gothiques de quelques villes d'Italie. Caen 1841. Hommage de M. de Caumont.

Richard. Programme de quelques principes d'administration pratique des maisons d'aliénés. Broch. 8. Strasbourg 1841.

Renseignements sur l'asile départemental d'aliénés de Stéphansfeld. Broch. 8. Strasbourg 1841.

Ring (de). Établissements celtiques dans le sud-ouest de Allemagne. Broch. 8. Fribourg 1842.

Roosmalen (de). De l'envahissement du commerce et de l'industrie sur les lettres, les sciences et les arts. Broch. 8. Paris 1842.

La Tour de Londres. Drame. Broch. 8. Paris 1840.

Les derniers moments de la duchesse d'Abrantès. Broch. 8. Paris 1838.

L'orateur. 2e édit., gr. 8. Paris 1842.

Racine. Cantate chantée au Congrès littéraire de la Société Racinienne. Paris.

Rousset (A.). La mort de Danton, drame en trois actes et en vers. Broch. 8. Paris et Lyon 1839.

La mort de Mirabeau. Drame en cinq actes et en vers. Broch. 8. Paris et Lyon 1841.

La bataille électorale, ou les marionnettes politiques. Comédie en cinq actes et en vers, avec préface par M. Bellin. Paris 1842.

Roux. De la statistique appliquée à l'étude de l'hygiène publique en général et de l'hygiène des Marseillais en particulier. Marseille 1842.

Saintes (A. E. de) Les quatre petits Savoyards. 1 vol. broch. 8. Paris 1841.

Jean et Julien, ou les petits colporteurs. 1 vol. 8. Paris 1838.

L'Ange de la maison. 1 vol. 8. Paris.

Thérèse, ou la petite sœur de charité. 1 vol. 8. Paris 1838.

Sauvage et Buvignier. Statistique minéralogique du département des Ardennes. Mézières 1842.

Schattenmann. Mémoire sur le rouleau compresseur. Broch. 8. Strasbourg 1842.

Scheurer. Rapport sur la Société industrielle de Mulhouse. Broch. 8. Mulhouse 1842.

Schimper. Carte géologique du royaume de Bavière.

Schmidt. Notice sur la ville de Strasbourg. 8. Strasbourg 1842.

Digitized by Google

Schmit. Souvenirs d'un voyage archéologique dans l'ouest de la France. Broch. 8. Paris 1841.

Schreiber. Die ehernen Streitkeile zumal in Deutschland, eine historisch-archæologische Monographie. Trois exempl. dont un relié. Broch. 4. Fribourg 1842.

Schweigger. Dissertation latine sur les rapports qui existent entre les phénomènes chimiques et l'électricité.

Einleitung in die Mythologie. 1 vol. 8. Halle 1836.

Ueber die ælteste Physik, und den Ursprung des Heidenthums aus einer missverstandenen Naturweisheit. Nürnberg 1825.

Ueber die Natur der Sonne. Broch. 8. Halle 1829.

Dissertation latine sur une question de chimie. Broch. 4. Halle.

Schweighæuser. Énumération des monuments du Bas-Rhin. Strasbourg 1842.

Schweighæuser. Antiquités de Rheinzabern. Cahier de planches lithographiées.

Schultz. Archives de la Flore de France et d'Allemagne.

Beitrag zur Kenntniss der Orobanchen. Munich 1829.

Selligsberger. Quelques mots sur les sourds-muets. Broch. 8. Strasbourg 1842. 2 exemplaires.

Sélys-Longchamps. Instructions pour l'observation des phénomènes périodiques. Broch. 8. Liége.

Seringe. Description et figures des céréales européennes, avec planches (4 livr.). 1re et 2e livr. gr. 4. Paris et Lyon.

Simon (V.). Notices archéologiques (1841-1842). Broch. 8. Metz.

Notices sur Metz et ses environs, et sur le hiéraple de Forbach. Broch. Metz 1841.

Notice sur une statuette. Broch. 8. Metz 1857.

Aperçu sur la géologie des environs de Sarre-Louis, d'Oberstein et de Berncastel. Metz.

Notice sur les matériaux employés à Metz dans les temples antiques, tant pour la construction que pour la décoration des monuments.

Aperçu sur la géologie du département de la Moselle. Metz 1838.

Mémoire sur le lias du département de la Moselle. Metz 1836.

Notices archéologiques (1838-1839). Broch. 8. Metz.

Silbermann. Album typographique, publié à l'occasion de l'inauguration de la statue de Gutenberg. Gr. 4. Strasbourg 1840.

Soldan. 50 planches d'un cours de perspective. Darmstadt.

Iconographie des plantes vénéneuses. 23 planches noires et 25 coloriées. Fol. Fribourg (Hesse).

Speck (M. de, Freiherr von Sternburg). Landwirthschaftliche Be-

Digitized by Google

schreibung des Ritterguts Lützschena bei Leipzig, mit seinen Gewerbszweigen. 1 vol. 8, relié. Leipsig 1842.

SPENCER-SMITH. Collectanea Gersoniana, recueil d'études, de recherches et de correspondances littéraires, ayant trait au problème bibliographique de l'origine de l'imitation de Jésus-Christ. Caen 1842.

THIAFFAIT. Société pour l'instruction élémentaire du Rhône. Broch. 8. Lyon 1842.

TRAPP. Eaux minérales de Hombourg-ès-Monts.

TURCK. Du mode d'action des eaux minéro-thermales de Plombières. Paris 1837.

Essai sur le cancer. Paris 1842.

De la suette miliaire et de la miliaire rhumatismale. Paris 1841.

VAIL (des États-Unis). De la littérature et des hommes de lettres des États-Unis d'Amérique. 1 vol. 8. Paris 1841.

Notice sur les Indiens de l'Amérique du Nord. 1 vol. 8. Paris 1840.

VILLENAVE. L'Institut de France. Broch. 8. Paris.

Louvois. 8. Paris.

Les moyens d'assurer la paix universelle et permanente. Broch. 8. Paris.

VULPILLAT. Annuaire du département du Bas-Rhin. Année 1842. 1 vol. 8. Strasbourg.

VORHERR. Monatsblatt für Bauwesen und Landesverschœnerung. 1re année. 1 vol. 4, avec planches. Munich 1821.

Compte-rendu de la première Session du Congrès scientifique de France, tenue à Caen en 1833. 1 vol. 8. Hommage de M. DE CAUMONT, Secrétaire général du Congrès.

Compte-rendu de la deuxième Session du Congrès scientifique de France, tenue à Poitiers en 1834. 1 vol. 8. Hommage de M. DE LA FONTENELLE DE VAUDORÉ, Secrétaire général du Congrès.

Compte-rendu de la troisième Session du Congrès scientifique de France, tenue à Douai en 1835. 1 vol. 8. Hommage de M. DE GIVENCHY, Secrétaire général du Congrès.

Compte-rendu de la quatrième Session du Congrès scientifique de France, tenue à Blois en 1836. 1 vol. 8. 1837. Hommage de M. DE LA SAUSSAYE, Secrétaire général du Congrès.

Compte-rendu de la sixième Session du Congrès scientifique de France, tenue à Clermont-Ferrand en 1838. 1 vol. 8. 1839. Hommage de M. LECOQ, Secrétaire général du Congrès.

Compte-rendu de la neuvième Session du Congrès scientifique de France, tenue à Lyon en 1841. 2 vol. 8. 1842. Hommage de M. COMARMOND, Secrétaire général du Congrès.

Digitized by Google

Répertoire des travaux de la *Société de statistique de Marseille.* 4 vol. 1837, 1838, 1839, 1840. Remis par M. Roux, son délégué.

Annales des sciences et de l'industrie du midi de la France, publiées par la *même Société.* 5 vol. en douze cahiers. Année 1832. Remis par M. Roux.

Compte-rendu de la *même Société*, pendant les années 1827 à 1840.

Règlements de la *même Société,* approuvés par ordonnance royale. 1831.

Recueil des travaux de la *Société royale de médecine de Marseille.* 4 vol., de 1826 à 1830. Remis par M. Roux, son délégué.

Bulletin sémestriel de la *même Société.* Les deux premiers vol.

Journal des travaux de la *Société française de statistique universelle.* 8 vol. de la 3e série. Année 1842. Remis par M. Jullien de Paris, son délégué.

Annuaire de la *Société philotechnique de Paris.* Année 1842, t. III, 1 vol. 12. Remis par M. Jullien de Paris, son délégué.

Société Linéenne de Lyon. Année 1841. Broch. 8. Lyon 1841. Remis par M. Hoffet, son délégué.

Mémoires de la *Société des antiquaires de la Morinie.* 5 vol. 8. 1841. Par M. de Givenchy, son secrétaire perpétuel.

Société d'agriculture et de commerce de Caen. Prix proposé par cette Société pour la fabrication des cidres, poirés et eaux-de-vie. Caen 1841.

Annali della reale Società agraria di Torino. 2 vol. 8. Torino 1842. Offert par son président, M. Bertini.

Annales de la *Société d'émulation des Vosges.* T. IV, 2e et 3e cahiers.

Mémoires de la *Société royale d'émulation à Abbeville.* 4 vol. Offerts par M. Boucher de Perthes, son Président.

Société industrielle de Mulhouse. Prix proposés par cette Société pour 1843.

Mémoires de la *Société des sciences, agriculture et arts du Bas-Rhin.* 7 vol. 8.

Mémoires de la *Société du muséum d'histoire naturelle de Strasbourg.* T. III, 2e livr., 4, avec planches.

Société des amis des arts de Strasbourg. Compte-rendu de cette Société pour 1841. 1 broch. pour 1841, et 1 broch. pour 1842.

Un million de faits; aide-mémoire universel des sciences, des arts et des lettres, par une réunion de gens de lettres. Broch. 8. Paris 1842.

Journal des femmes. Numéro d'août 1842. Offert par M. Jullien de Paris.

Digitized by Google

LISTE DES MEMBRES

DU

CONGRÈS SCIENTIFIQUE.

NB. Les * indiquent les membres adhérents non présents au Congrès. — Les personnes dont le domicile n'est pas indiqué habitent Strasbourg. — Les chiffres à la suite des noms marquent les pages où les personnes sont nommées.

*Abele, docteur en médecine, à Cannstadt (Wurtemberg).
*Aebi, professeur d'histoire, à Aarau (Suisse).
Achon, J., supérieur du Petit-Séminaire, vicaire général du diocèse.
*Ackermann, docteur en théologie, prédicateur de la Cour, à Meiningen (Saxe). P. 94.
Adam, Th., docteur en médecine, à Wasselonne.
*Ahmed Nedim, premier secrétaire de l'ambassade ottomane à Paris.
Ahlfeld, J. J., curé de Saint-Pierre-le-Vieux.
Ahrens, H., professeur en Droit à l'Université de Bruxelles (Belgique). P. 395, 404.
Alexander, Fr. S., chevalier, professeur en médecine à l'Université d'Utrecht (Pays-Bas). P. 252.
Alexandre, G., membre émérite de l'Université, à Paris.
*Allou, ingénieur en chef des mines, à Paris.
Althauss, baron d', Aug., conseiller des mines, à Dürrheim (Bade).
*Amati, Ch., professeur d'architecture à l'Académie I. et R. des beaux-arts, correspondant de l'Institut de France, à Milan.
Ammon, chev. d', Fr. A., premier médecin de S. M. le roi de Saxe, à Dresde. P. 226, 230, 231.
*Amoros, marquis de Sotelo, colonel, directeur-fondateur du Gymnase normal, à Paris.
Angelon, E. A., docteur en médecine, à Dieuze (Meurthe).
*Anderloni, P., professeur de gravure à l'Académie I. et R. des beaux-arts, correspondant de l'Institut de France, à Milan.
*Andrée, Ch., docteur en philosophie, à Brunswick.
*Anglada, docteur en médecine, secrétaire général de la Société médicale, à Tours. Au nom de cette Société. P. 83.
Appelius, Ch., ministre du saint Évangile et instituteur, à Brunswick

Digitized by Google

*ARCET, d', membre de l'Institut (Académie des sciences), commissaire général de l'administration des monnaies, à Paris.
ARBOGAST, Théoph., notaire.
ARNOLD, B., médecin cantonal, à Haguenau (Bas-Rhin).
ARNOLD, Aug., architecte.
ARON, Léon, homme de lettres.
ARON, A, grand-rabbin du Consistoire israélite du Bas-Rhin. P. 343.
ARONSSOHN, J. L., agrégé à la Faculté de Médecine, médecin consultant du Roi. P. 11, 12, 234, 239, 241, 242, 247, 248, 264, 267, 269, 525.
ARTH, Louis, avocat, à Saverne. P. 527.
*AUBRY, professeur à la Faculté de Droit, membre de la Commission des hospices. P. 13.
*AUGUIS, bibliothécaire, membre de la chambre des députés, à Paris.
AUNIER, propriétaire, membre de la Société Linnéenne, à Lyon.
*AUZOUX, docteur en médecine, à Paris.
AXINGER, M. J., chanoine de la cathédrale d'Évreux, à Strasbourg.
BACH, Jos., agrégé à la Faculté de Médecine. P. 12.
BACH, X. D., professeur de mathématiques au Collége royal.
BADER, L., licencié ès lettres, Secrétaire adjoint de la huitième Section. P. 13, 18, 470.
BÆHR, Chr., conseiller aulique, professeur de littérature ancienne, bibliothécaire en chef de l'Université, l'un des Vice-présidents de la cinquième Section, à Heidelberg. P. 17, 125, 335, 369, 466, 526. *Mémoires*, t. II, p. 330.
BÆUMLIN, C., président du tribunal de première instance, à Altkirch.
BAILLY, P. B., inspecteur des eaux thermales de Bains, correspondant de l'Académie royale de Médecine, à Darnay (Vosges). P. 228.
*BAILLY DE MERLIEUX, avocat, à Paris.
*BALBI, chev., Adr. de, conseiller impérial, à Venise. P. 57, 444.
BALOCCHI, V., docteur en médecine, membre correspondant de l'Académie I. et R. des Géorgophiles, et son délégué au Congrès, à Florence. P. 83, 138, 246, 258, 273, 513.
*BANNEVILLE, marquis de, président de la Société royale d'agriculture et de commerce, à Caen, et son délégué au Congrès. P. 85.
*BANVILLE, vte de, de la Société des antiquaires de Normandie, à Villerville (Calvados).
BARD, chev., Joseph, associé étranger de l'Académie pontificale romaine d'archéologie, correspondant du Ministère de l'instruction publique pour l'histoire de France, de la Société royale des antiquaires de France, etc., à Demigny (Saône-et-Loire). P. 464, 473, 474, 478, 479, 480, 482, 483, 486, 492, 498.

Digitized by Google

BARDEL, Aug., avoué, membre de la Société industrielle, à Angers.
*BARRACHIN, docteur en médecine, à Paris.
BARTH, Eug., candidat en médecine.
*BARTHÉLEMY fils, secrétaire de la Société française pour la conservation des monuments, à La Rochelle (Charente-Inférieure).
BARTHOLDY, Ch., ancien professeur, à Münster (Haut-Rhin).
*BARTHOLMESS, Chr., licencié ès lettres, à Paris.
BARTHOLMESS, Guill. L., bachelier ès lettres. P. 443.
BARUFFI, J. Ph., professeur de philosophie positive à l'Université, membre délégué de la Société royale d'agriculture, à Turin. P. 83, 158, 158, 210, 211, 212, 214, 216, 221, 222, 223, 224.
*BAUER, docteur en médecine, à Mulhouse.
BAUM, G., professeur adjoint au Séminaire protestant, Secrétaire adjoint de la cinquième Section. P. 15, 17, 335, 536, 543, 571, 573, 515.
*BAUR, Fr. L., notaire, à Erstein.
BAZZINI, Ant., artiste, à Milan.
*BEAUMONT, G. de, membre de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques) et de la chambre des députés, à Paris.
BÉCHAMP, P. J. A., préparateur de chimie à la Faculté des Sciences. P. 212.
BECK, F. M., professeur à l'École normale primaire. P. 336, 423.
BECKER, Ch. Éd., ministre du saint Évangile, inspecteur de l'établissement du Neuhof.
BECKER, G., notaire.
*BECKER, rentier.
*BECKER, J., docteur en philosophie à l'Université de Giessen.
*BEDEL, Ch., docteur en médecine, à Schirmeck.
BÉGIN, Émile, docteur en médecine, membre de l'Académie royale de Metz, secrétaire et délégué de la Société des sciences médicales, à Metz. P. 94, 353, 449, 464, 477, 484, 498, 535.
BELLIN, Ant. G., docteur en droit, avocat à la Cour royale, à Lyon. P. 536, 537, 535.
BELTZ, Luc., docteur en médecine, à Guebwiller (Haut-Rhin).
BENNIGSEN-FOERDER, Rod., officier, à Berlin.
BENTZ, J., pasteur.
BENTZ, Laurent, directeur de l'École normale de la Meurthe, à Nancy. P. 420, 535, 542.
*BERCHTOLD, docteur, à Fribourg (Suisse).
BERNAYS, Ch. L., avocat, à Frankenthal (Bavière rhénane). P. 593.
BERDOT, L., docteur en médecine, à Colmar.
BERG, C., professeur de musique. P. 14, 493, 535. *Mémoires*, t. II.
BERGMANN, Fr. G. professeur à la Faculté des Lettres, Secrétaire

Digitized by Google

de la septième Section. P. 11, 13, 17, 433, 434, 438, 445, 515. *Mémoires*, t. II.

*Berneaud, professeur au Gymnase. P. 13.

*Berger, George, agent de change, à Paris.

Berger, Fél., docteur en médecine, à Bischwiller (Bas-Rhin).

Bermeitinger, G., sculpteur, à Kehl (Bade).

Bernhardt, A., abbé, vicaire à la cathédrale.

Bernhard, J. F., employé au Mont-de-piété.

*Bernheim, professeur, secrétaire de la Société pharmaceutique, à Kaiserslautern (Bavière rhénane).

Bernoulli, Chr., professeur à l'Université de Bâle. P. 535.

Bérot, A., docteur en médecine.

*Berri-Burkhardt, M., architecte et capitaine du génie, à Bâle.

*Berri, Ad., architecte, à Bâle.

Berstett, baron de, Aug., propriétaire, à Fribourg (Bade). P. 535.

*Berthaud, procureur général près la Cour royale, à Caen.

Berthauld-Gras, F., propriétaire, à Châlon-sur-Saône.

*Berthold, A. A., professeur à l'Université de Gœttingen.

Bertini, Bern., président de la Faculté de Médecine et de la Société médico-chirurgicale, délégué de cette Société et de la Société royale d'agriculture, l'un des Vice-présidents du Congrès, à Turin. P. 14, 61, 65, 83, 138, 232, 236, 241, 268, 535, 546. *Mémoires*, t. II, p. 199.

Bertrand, J., sous-inspecteur des écoles primaires du Bas-Rhin.

Bertrand de Lom, géologue, membre de la Société géologique, à Paris. P. 200.

Beyfus, Ad., propriétaire, à Strasbourg.

*Biasoletto, naturaliste, à Trieste (Autriche). P. 91.

Bickes, Fr., négociant, à Kastel (Hesse-Darmstadt). P. 323.

*Biellmann, curé, à Wihr-au-Val (Haut-Rhin).

Billot, P. C., professeur des sciences physiques au Collége, à Haguenau. P. 175.

Billy, de, Éd., ingénieur en chef des mines, délégué de la Société d'émulation des Vosges. P. 11, 12, 84, 173, 174, 180, 202, 206, 515.

*Bippert, ingénieur mécanicien, à Mulhouse.

*Bixio, D. Al., directeur de la maison rustique, à Paris. P. 535.

Blæsius, Ch., pasteur-président, à Wasselonne (Bas-Rhin).

Blanchet, N., ancien manufacturier, ex-facteur de pianos du Conservatoire royal de musique, à Paris. P. 494, 497. *Mémoires*, t. II.

*Blanck, architecte.

Blein, Ch., docteur en médecine. P. 258.

*Blétry, J., procureur du Roi, à Montbéliard.

Digitized by Google

BLÉTRY, N., négociant, membre de l'Académie de l'industrie de Paris, à Mulhouse.

*BLIND, J., pasteur, à Münster (Haut-Rhin).

BLOECHEL, Ph., professeur à la Faculté de Droit.

BLUM, A., docteur en médecine, à Rosheim (Bas-Rhin).

*BLUMM, G., secrétaire particulier de M. le comte de Lœwenhielm, ministre de Suède et de Norwége, à Paris.

BLUMSTEIN, D., inspecteur des postes du Bas-Rhin.

BOCKENHEIM, de, Nic., docteur en médecine.

BOECKEL, J., pasteur-président, inspecteur ecclésiastique, membre du Directoire de la Confession d'Augsbourg.

BOECKEL, Th., docteur en médecine. P. 12.

BOECKEL, Eug., docteur en médecine.

BOECKEL, Ch. A., libraire.

*BOECKH, conducteur des ponts et chaussées.

BOEGNER, Ch. H., professeur au Gymnase.

BOERNER, G. Ad., propriétaire.

BOERSCH, Ad., notaire.

BOERSCH, Ch., docteur en médecine, conseiller municipal, Secrétaire de la quatrième Section. P. 10, 16, 41, 65, 102, 118, 141, 274, 284, 506, 528, 501, 507, 515.

BOESE, Ch., directeur de l'école communale protestante, à Niederbronn.

*BOETHLINGH, O., professeur de sanscrit à l'Université de Saint-Pétersbourg.

*BOILEAU, P., professeur de mécanique à l'École d'application de l'artillerie et du génie, à Metz.

*BOISLAMBERT, de, Ch. Fr., professeur à la Faculté de Droit, à Caen.

BOISLAMBERT, A., licencié en droit, à Caen.

BOISSARD, Ch. Fr., aumônier au Collége royal, Secrétaire adjoint de la septième Section. P. 17, 454, 451, 453, 515.

BOITEL, Al. Clém., curé de Saint-Alpin, chanoine honoraire, membre de la Commission d'archéologie, à Châlons-sur-Marne. P. 588, 556.

*BOLLEY, D., professeur de chimie, à Aarau (Suisse). P. 91.

*BONAFOUS, M., correspondant de l'Institut de France, directeur du jardin royal d'agriculture, à Turin. P. 556.

*BONAPARTE, Ch. Luc., prince de Canino et Musignano, à Rome. P. 158, 160, 556.

BONCOUR, A., pharmacien, à Bischwiller.

*BONNET, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, à Lyon.

BONNET, S., docteur en médecine, professeur d'agriculture du

Digitized by Google

Doubs, membre de l'Institut des provinces de France, Vice-président de la quatrième Section du Congrès, à Besançon. P. 16, 56, 238, 239, 273, 274, 275, 294, 295, 301, 307, 311, 318, 324, 525, 526, 527, 528, 529, 534, 536. *Mémoires*, t. II, p. 263.

BOTTIN, Séb., auteur de l'*Almanach Bottin*, ancien secrétaire général du Bas-Rhin et du Nord, à Paris. P. 476, 536, 537, 540.

*BOTTO, professeur de physique à l'Université de Turin. P. 221, 536.

*BOUCHARLAT, J. L., membre de la Société philotechnique et de plusieurs académies, à Paris.

BOUCHER, Léon, secrétaire de l'Académie.

*BOUCHER DE PERTHES, directeur des douanes, président de la Société royale d'émulation, à Abbeville. P. 95, 536, 546.

*BOUILLET, Secrétaire général de la sixième Session du Congrès, à Clermont.

*BOULIAN, professeur au Collége royal.

BOULLANGER, J. A., directeur du Gymnase divisionnaire. P. 503.

BOURCART, J. J., fabricant, à Guebwiller.

BOURCART, H., négociant, à Guebwiller.

*BOUDIN, médecin en chef de l'hôpital militaire, à Marseille. P. 262.

BOURCIER, Jules, négociant, ornithologiste, membre de la Société royale d'agriculture et président de la Commission des soies, à Lyon.

*BOURCKARD, docteur en médecine, à Sarrebourg (Meurthe).

BOURNIQUE, Ch., instituteur, à Allemand-Rombach (Moselle).

BOUSSINGAULT, J. B., membre de l'Institut (Académie des sciences), l'un des Vice-présidents du Congrès, Président de la deuxième Section, à Paris. P. 14, 15, 16, 208, 212.

*BOWRING, J., membre du Parlement britannique, à Londres. P. 87.

*BOYER, professeur à la Faculté de Médecine. P. 12.

*BOYER, conseiller à la Cour royale de Colmar.

*BRADLEY, chef d'institution, à Paris.

*BRANCHE, D., avocat, inspecteur des monuments historiques de la Haute-Loire, à Paulhaguet (Haute-Loire).

*BRAUN, procureur du roi, à Colmar.

BRAUN, Al., professeur de botanique à l'École potytechnique, à Carlsruhe (Bade). P. 171.

BRAUN, Ch. L., négociant. P. 41.

BRAUNWALD, E., pasteur, vice-président de la Commission des prisons civiles.

BRAUNWALD, Ch. G., conseiller municipal.

*BRAVAIS, professeur à la Faculté des Sciences, à Lyon.

BREHM, L., pasteur, naturaliste, l'un des Vice-présidents de la

Digitized by Google

première Section du Congrès, à Renthendorf (Saxe). P. 15, 93, 125, 158, 161, 164, 166.

Bremsinger, F. L. F., ancien notaire, ancien adjoint au maire.

*Bret, préfet du département du Haut-Rhin, à Colmar.

Bretz, F. J., abbé, ancien professeur.

*Bridieu, marquis de, à Loches (Indre-et-Loire).

Briffault, Th., docteur en médecine.

Broistedt, H., négociant, à Mulhouse.

Bronner, J. J., candidat en théologie, instituteur.

Bruch, J. Fr., doyen de la Faculté de Théologie, supérieur du Gymnase, l'un des Vice-présidents de la sixième Section. P. 11, 13, 14, 17, 374, 375, 390, 392, 423, 424, 478, 480, 486, 487, 490, 536.

*Bruch, notaire, Secrétaire général du vingtième Congrès des naturalistes allemands, à Mayence. Au nom de ce Congrès.

Bruckner, Ém., négociant.

*Brummer, directeur et professeur du Lycée, à Heidelberg (Bade). P. 536.

Bruns, G., professeur agrégé à la Faculté de Droit de l'Université, à Tubingen (Wurtemberg).

*Bucher, avocat à la Cour royale de Colmar.

Buchet, baron, lieutenant-général, commandant la 5e division militaire. P. 40, 42, 503, 504, 505.

Buchholtz, F., avoué, à Wissembourg (Bas-Rhin).

Buchinger, J. D., inspecteur adjoint des écoles primaires du Bas-Rhin. P. 12, 14.

*Buffet, Aimé, à Mirecourt (Vosges).

*Buffet, Louis, à Mirecourt.

Bühlmann, Fréd., docteur en médecine, à Berne (Suisse).

*Bulloz, M., prof. à l'École préparatoire de médecine, à Besançon.

Bürckel, Ph. J., professeur à l'École industrielle.

Burckhard, Gust., docteur en médecine. P. 296.

*Burckhardt, J., Antistes, à Bâle.

Burger, J. D. F., docteur en théologie, ministre du saint Évangile.

Burguburu, P. S. A., propriétaire.

Burtz, Théod., notaire.

Busch, Fr., propriétaire, ancien adjoint au maire. P. 13, 293, 516, 530, 375, 414.

Buss, Fr. J., professeur de Droit et des sciences politiques à l'Université de Fribourg (Bade). P. 122, 124, 292, 298, 520, 532, 585, 587, 406, 407, 414, 426, 431, 515. *Mémoires*, t. II, p. 249, 252.

Digitized by Google

*Bussard, Dr., avocat, professeur en Droit, député au Grand-Conseil du canton de Fribourg (Suisse). P. 91.

*Buvignier, N. A., Vice-président et délégué de la Société philomathique, à Verdun. P. 543.

Caël, J. Jos., banquier, à Saint-Dié (Vosges).

Cahun, Mayer, professeur de langues orientales, à Haguenau. P. 450.

Cailliot, Am., professeur à la Faculté de Médecine. P. 234, 241.

Campmas, B., docteur en médecine, à Colmar.

Camuzi, G., propriétaire, à Dürmstein (Bavière rhénane).

Cantener, L. Pr., avocat, naturaliste, à Hyères (Var).

*Carl, procureur du roi, ancien député.

Carré, Louis, candidat en médecine.

*Carrière, L., agrégé à la Faculté de Médecine de Strasbourg, à Saint-Dié (Vosges).

*Carrière, Maur., docteur agrégé à l'Université, à Heidelberg.

*Cart-Balthasar, propriétaire, à Paris.

Carvallo, Al., officier d'administration.

*Cass, général, ministre des États-Unis d'Amérique, à Paris.

*Castel, A. H., secrétaire général de la Société d'agriculture, sciences, arts et lettres, à Bayeux. Au nom de cette Société. P. 83.

Castel, Jean, pasteur de l'église réformée, délégué de la Société d'agriculture, sciences et arts de Rochefort. P. 95.

*Castellane, marquis de, président de la Société archéologique du midi de la France, à Toulouse. Au nom de cette Société. P. 82.

Catoire, H., substitut du procureur du roi, Secrétaire adjoint de la sixième Section. P. 13, 17, 388.

Caumont, A. de, fondateur de la Société des antiquaires de Normandie, de la Société Linéenne de Normandie, de l'Association normande, du Congrès scientifique de France et de la Société française pour la conservation et la description des monuments historiques; l'un des membres fondateurs de l'Institut des provinces de France, membre correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, Président de la dixième Session du Congrès, à Caen. P. 6, 14, 61, 82, 116, 136, 150, 160, 197, 309, 340, 347, 349, 335, 337, 461, 462, 464, 468, 469, 484, 490, 502, 505, 513, 527, 536, 537, 543, 545.

*Cauvin, Th., président de l'Institut des provinces de France, Secrétaire général de la septième Session du Congrès, au Mans. P. 84, 564.

Cerfbeer, Max., lieutenant-colonel d'état-major, député du Bas-Rhin, à Paris.

*Chaïx, François, archéologue, à Marseille.

Digitized by Google

CHAMPNEUF, Ém., chirurgien-major du 75e régiment de ligne.
*CHAMPOUILLON, médecin adjoint, professeur à l'hôpital militaire d'instruction.
CHAMPY, P., adjoint au maire, membre du Conseil général du Bas-Rhin.
CHAPERON, P., ingénieur des ponts et chaussées.
CHAPPUIS, Ch. Jos., maire, membre du Conseil général du Haut-Rhin, à Colmar. P. 449.
CHARREYRON, J., chef d'escadron au 9e régiment d'artillerie.
*CHASSENON, général comte, propriétaire, à Paris. P. 57, 275.
CHAUFFOUR, J., avocat, à Colmar. P. 354, 364, 410, 414.
*CHAVANNE, docteur en médecine, à Mirecourt.
CHERRIER, de, propriétaire, à Neufchâteau.
CHERRIER, F. J., avoué, à Colmar.
CHEVALIER, J. B., curé de Saint-Louis.
*CHEVALIER, vicaire de Saint-Pierre-le-Jeune.
CHEVREAUX, Théob., secrétaire de la Société d'agriculture, à Évreux. P. 85, 502.
*CHÉZY, Guill. de, littérateur, propriétaire, à Bade.
*CHRÉTIEN, médecin, à Thann.
CHRÉTIEN, A. J., professeur d'agriculture à l'École normale primaire, à Nancy. P. 296, 301, 525, 526, 529, 535.
*CLARKE, Ch. W., président de l'institution royale de la Société des architectes, à Londres.
CLAUDE, P. V., docteur en médecine.
*CLAUDE, Ant., pharmacien, à Brunstatt (Haut-Rhin).
CLAUSING, Ferd., médecin communal.
*CLERC, abbé, professeur de rhétorique, à Luxeuil (Haute-Saône). P. 36, 453.
*CLERMONT, J., président de la Société d'éducation, à Lyon. Au nom de cette Société. P. 82, 540.
CLEVER, Guill., négociant, à Barmen (Prusse rhénane).
*COEHORN, Edm. de, secrétaire d'ambassade.
COETLOSQUET, comte de, Ch. P., membre et délégué de l'Académie royale, à Metz. P. 61, 94, 420, 457, 537. *Mémoires*, t. II.
*COHEN, docteur en philosophie, à Hanovre.
*COLETTE, médecin en chef de l'hôpital militaire, à Belfort.
*COLETTIS, J., général, ministre de Grèce, à Paris.
COLIN, F., professeur suppléant à la Faculté des Lettres, Secrétaire adjoint de la septième Section. P. 18, 433.
*COLLEGNO, de, doyen de la Faculté des Sciences, à Bordeaux.
*COLLIGNON, J. L. A., avocat, docteur en Droit, à Metz.
*COLOMBAT (de l'Isère), docteur en médecine, à Paris.

Digitized by Google

COMARMOND, Amb., docteur en médecine, inspecteur des monuments historiques du Rhône et de l'Ardèche, conservateur des Musées archéologiques de Lyon, Secrétaire général de la neuvième Session du Congrès, membre de l'Institut des provinces, Président de la cinquième Section, à Lyon. P. 6, 16, 60, 535, 539, 541, 547, 549, 550, 562, 568, 575, 464, 527, 537, 545. *Mémoires*, t. II, p. 275 et 307.

*COMBES, professeur à l'école préparatoire de médecine, à Toulouse. P. 255, 537.

*CONGNET, H., chanoine de la cathédrale de Soissons (Aisne). P. 550, 557.

*CONRAUX fils, docteur en médecine, à Villé (Bas-Rhin).

CONSIDÉRANT, V., ancien capitaine du génie, fondateur-directeur de la *Phalange*, à Paris. P. 285, 289.

COOK, E., professeur au collége, membre de la Société industrielle, à Mulhouse. P. 210.

CORBIÈRE, de la, J. B., docteur en médecine, à Paris. P. 232, 235, 256, 256, 258, 540. *Mémoires*, t. II, p. 215.

*COSTE, docteur en médecine, membre de la Société industrielle, à Mulhouse.

*COTTARD, ancien recteur de l'Académie de Strasbourg, à La Ciotat (Bouches-du-Rhône). P. 11.

*COTTENET, maire du premier arrondissement de Paris.

COULMANN, J. J., ancien député du Bas-Rhin, à Brumath.

*COUMES, ingénieur des ponts et chaussées.

*COUSSIN, architecte, à Paris. P. 557.

COUTURAT, A., ingénieur en chef des travaux du Rhin, président et délégué de la Société des sciences, agriculture et arts du Bas-Rhin, l'un des Vice-présidents de la quatrième Section. P. 16, 84, 126, 274, 319, 528, 515.

*COZE, doyen de la Faculté de Médecine, vice-président de la Commission des hospices. P. 11.

*CRATZ, C., docteur en médecine, à Oestrich (Nassau).

*CREUTZER, conseiller aulique intime, associé étranger de l'Académie des inscriptions, professeur à l'Université, à Heidelberg. P. 91.

CRÈVE, D. Dag., substitut du procureur général, à Mayence.

CRISTIANI, Al., docteur en médecine.

CUNIER, Ch., inspecteur de l'enregistrement.

*CUNIER, Fl., docteur en médecine, rédacteur en chef de l'*Encyclographie des sciences médicales* et des *Annales d'oculistique*, à Bruxelles.

CUNITZ, Éd., docteur en théologie.

*CUNTZ, Corn., docteur et professeur, à Hadamar (Nassau).

Digitized by Google

*Curie, professeur à l'École normale primaire, à Colmar.
Cussy, vicomte Fr. de, officier supérieur en retraite, membre de l'Institut des provinces, Vice-président de la huitième Section, à Saint-Mandé (Seine). P. 17, 18, 85, 154, 535, 456, 462, 464, 465, 472, 476, 487, 490, 494, 496, 497, 498, 500, 526, 529.
*Cuvier, professeur à la Faculté des Lettres.
Daguet, Al., professeur, délégué de la Société générale d'histoire de la Suisse, à Fribourg (Suisse). P. 85, 557, 562, 567, 572, 585, 423, 444, 446, 502, 512.
Dalwigk, baron R. de, directeur du cercle, à Worms (Hesse rhénane).
Darcet. Voyez Arcet.
Darcy, Alph., chef mineur des mines de Bouxwiller (Bas-Rhin).
Datt, Ch., candidat en théologie, instituteur.
Daubrée, A., ingénieur des mines, professeur à la Faculté des Sciences. P. 11, 12, 165, 167.
*Daull, abbé, vicaire de Sainte-Madeleine.
Debenesse, Aug., père, propriétaire.
Debenesse, A., fils, négociant.
Decker, Alb., clerc de notaire.
Decker, Cam., imprimeur, à Colmar,
*Decomble, contrôleur du bureau de garantie.
*Decomble, fils, Eug., ingénieur de l'arrondissement de Strasbourg.
*De Gérando, baron, pair de France, vice-président du Conseil d'État, membre de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), professeur à la Faculté de Droit, à Paris. P. 88.
Deharbe, Ch., professeur au Petit-Séminaire.
Delarue, principal du collége de Thann (Haut-Rhin).
Delcasso, L., doyen de la Faculté des Lettres. P. 17, 574, 453, 452, 453, 454, 545.
*Delessert, baron B., membre de l'Institut, ancien député, à Paris,
*Demaudre, maître de forges, à Chaudeau, près Saint-Loup (Haute-Saône).
*Denis, ancien maire, membre de plusieurs sociétés savantes, à Commercy (Meuse).
*Deschamps, inspecteur des forêts en retraite, à Caen.
*Desfosse, professeur de chimie, à Besançon.
*Desguidi, comte, docteur en médecine, à Lyon. P. 539.
*Deslongchamps, Eudes, professeur à la Faculté des Sciences, délégué de la Société Linnéenne de Normandie, à Caen. P. 82.
*Despine, baron, père, médecin inspecteur des eaux thermales, à Aix (Savoie). P. 537.
*Dessaix, J. M., docteur en médecine, à Lyon. P. 557.

Digitized by Google

*Dessarte, à Paris. P. 468.
Destrais, Ch., avocat, docteur en Droit.
*Detourbet, président du Comité central d'agriculture de la Côte-d'Or, à Vantoux.
Detroyes, Ém., avocat, Secrétaire adjoint de la huitième Section. P. 18, 472, 476. *Mémoires*, t. II.
Detzem, A. J. A., ingénieur des ponts et chaussées, à Mulhouse.
Deubel, J. B., docteur en médecine, à Colmar. P. 268.
Didiergeorge, J. B., docteur en médecine, à Bruyères (Vosges).
Diehl, G., directeur des écoles primaires, à Mulhouse.
*Dietrich, baron A. de, maître de forges, membre du Conseil général du Bas-Rhin, à Niederbronn.
Dietrich, E. de, maître de forges, ancien député, à Niederbronn. P. 523.
Dietrich, Ant., abbé, docteur en théologie, professeur au Séminaire épiscopal. P. 574.
*Dietrich, abbé, vicaire, à Cernay (Haut-Rhin).
*Dietrichson, professeur. Au nom du sénat académique de l'Université de Christiania (Norwége).
*Dietz, Ch., propriétaire, à Barr (Bas-Rhin).
Dijon, Victor, négociant.
Dincher, J. V., avocat.
Dittrich, Jos., pharmacien, à Prague (Autriche).
*Dittweiler, professeur à l'École vétérinaire, à Carlsruhe (Bade).
*Doell, Chr., professeur, à Mannheim (Bade).
Dollfus, Ém., président de la Société industrielle et son délégué au Congrès, Président de la quatrième Section, à Mulhouse. P. 16, 84, 274, 328, 502.
Dollfus-Ausset, D., membre de la Société industrielle, à Mulhouse. P. 505.
Dollinger, Ph. Ferd., licencié en droit.
*Doré, ingénieur en chef du département de l'Ain, à Bourg.
Dorlan, Ant., avocat, à Schlestadt.
*Doublet de Boisthibault, avocat, conservateur des monuments historiques d'Eure-et-Loir, bibliothécaire, à Chartres. P. 537.
Doyen, N., chanoine, archiprêtre, curé de la cathédrale.
Drach, Ign., libraire.
*Drant, M., professeur au collége de Haguenau.
Dreher, Ch., vicaire, à Kippenheim (Bade).
Drieu, Al. Fr., colonel du régiment des pontonniers.
Drion, Charles, président du tribunal de première instance, à Schlestadt. P. 575, 585.
Drion, L., directeur des forges, à Schœnau (Bavière rhénane).

Digitized by Google

*Dubois, intendant de la 5e division militaire.

Dubreuil, secrétaire de la Société centrale d'agriculture du département de la Seine-Inférieure, à Rouen. Au nom de cette Société. P. 83.

Duché, Vital, chef de bataillon du génie, à Lunéville (Meurthe).

Ducommun, F., horloger.

*Dufay, Eug. L., docteur en médecine, à Paris.

*Dufresne de Toul, à Metz.

*Dujardin, aîné, secrétaire de la Société libre pour concourir aux progrès du commerce et de l'industrie, à Rouen. Au nom de cette Société. P. 83.

*Dumoncel, comte, délégué de la Société française pour la conservation et la description des monuments historiques, à Cherbourg. P. 82.

Dumast (Guerrier de), Aug., ancien magistrat d'Épée, délégué de la Société royale des sciences, lettres et arts, l'un des Vice-présidents de la septième Section du Congrès, à Nancy. P. 17, 61, 94, 340, 342, 343, 374, 393, 433, 436, 442, 451, 455, 454, 526, 527, 537, 538. *Mémoires*, t. II.

Dunin, A. de, propriétaire, à Lemberg (Prusse).

Dunlop, Ch., professeur de chimie, à Glascow (Écosse).

*Dupin, aîné, membre de l'Institut, membre et ancien président de la chambre des députés, procureur général près la Cour de cassation, à Paris.

*Duplatre, Luc, de Lyon. P. 187.

*Duquet, capitaine d'artillerie.

Duroyer, Ch. F., maire, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, à Amiens. P. 94.

Dürrbach, G., docteur en théologie, pasteur. P. 454.

Dürre, Ed., professeur, à Lyon.

Dutac, P. N., propriétaire, délégué de la Société d'émulation des Vosges, à Épinal. P. 84.

Dutil, Eug., propriétaire-cultivateur, à Versailles.

Dutocq, L., colonel du 7e régiment d'infanterie de ligne.

Duvernoy, G. L., professeur au Collége de France, correspondant de l'Institut, Président de la première Section du Congrès, à Paris. P. 15, 61, 158, 189, 197, 205, 206, 538.

*Dysiewicz, profess. de langue allemande, à Épinal (Vosges). P. 538.

*Eckel, propriétaire.

Edel, F. G., pasteur-président, inspecteur ecclésiastique.

Eggs, Ph. E. d', docteur en médecine.

Ehmann, L., négociant.

Ehmann, J. P., négociant.

Digitized by Google

Ehrhardt, propriétaire, à Schiltigheim (Bas-Rhin).
Ehrhardt, E., pasteur-vicaire, à Bischheim (Bas-Rhin).
Ehrmann, Ch. H., professeur à la Faculté de Médecine, directeur de l'École d'accouchement, médecin en chef des hospices, président de la Société de médecine, l'un des Vice-présidents de la troisième Section du Congrès. P. 11, 12, 16, 159, 226, 259, 245, 248, 253, 268, 270, 271, 515, 525.
Ehrmann, Aug., membre de la Commission des hospices.
Ehrmann, L. F., négociant, conseiller municipal.
Ehrmann, H. D., négociant, membre du Conseil général du Bas-Rhin, à Bischwiller (Bas-Rhin).
Ehrmann, J. D., négociant.
Ehrmann, Ch. Alb., docteur en médecine.
Ehrmann, L., bachelier ès lettres. P. 459.
Eissen, L. A., avoué.
Eissen, Ed., docteur en médecine, rédacteur en chef de la *Gazette médicale de Strasbourg*.
Ely, Will. d', avocat, à Newhaven (Connecticut).
Emmerich, Ch. Fr., graveur.
Emmerich, L. A., négociant.
Engelhardt, H., docteur ès lettres, professeur au Gymnase.
Engelhardt, Ch. M., propriétaire. P. 167, 169.
Engelhardt, Fr., docteur ès sciences, directeur des forges, à Niederbronn (Bas-Rhin). P. 185, 212.
Engelhardt, H., avoué, Secrétaire adjoint de la huitième Section. P. 18.
Engelhardt fils, M., avocat.
Engelhardt, Wolffg., ingénieur des mines, à Saalfeld (Saxe).
Engelbach, J., avocat.
Engelmann, A. L. F., sous-intendant militaire.
Ennery, Jos., instituteur primaire communal.
Ensfelder, Th., pasteur, à Dossenheim (Bas-Rhin).
Erckmann, Em., bachelier ès lettres, à Paris.
Erdmann, J. Aug., docteur en médecine. P. 269.
Escbach, L. Pr. A., avocat, docteur en droit, professeur suppléant à la Faculté de Droit, Secrétaire général adjoint du Congrès. P. 9, 10, 13, 407, 515.
Eschenauer, Th., négociant.
Escher, A., géognoste, à Zurich (Suisse).
*Espel, abbé, vicaire, à Colmar.
Euler, B. J., propriétaire.
Eyth, J. F., négociant.
Faber, J., percepteur des contributions directes.

Digitized by Google

*Fabre, supérieur du Grand-Séminaire, vicaire général du diocèse, à Saint-Flour (Cantal).
Faes, J., négociant, membre de la chambre de commerce.
Fahlmer, J. G., pharmacien. P. 12.
Falke, Ern., médecin vétérinaire en chef, à Rudolstadt (Saxe). P. 238.
Fallot, L., fabricant, délégué de la Société industrielle, à Mulhouse. P. 84, 285, 287.
Fargeaud, Ant., professeur à la Faculté des Sciences, Secrétaire de la deuxième Section du Congrès. P. 10, 12, 16, 207, 214, 221, 222. *Mémoires*, t. II, p. 105, 108.
*Faucon-Duquesné, professeur de médecine, à Caen.
*Faudel, G. F., docteur en médecine, à Colmar.
Fayet, P., professeur de mathématiques au collége, à Colmar. P. 577, 589.
Fecht, Ch., pasteur, à Ottenheim (Bade).
Fechter, D. A., docteur en philosophie, professeur au Gymnase, à Bâle.
*Federer, recteur du collége cantonal, à Saint-Gall (Suisse).
Fée, A., professeur à la Faculté de Médecine et à l'hôpital militaire d'instruction, pharmacien principal des armées, l'un des Vice-présidents de la première Section du Congrès. P. 11, 12, 41, 94, 122, 158, 159, 170, 171, 176, 177, 186, 195, 198, 202, 205, 240.
Fein, G., homme de lettres, à Christiania (Norwége).
*Ferrari, docteur ès lettres, à Paris.
*Ferrero, docteur en médecine, professeur, à Turin.
Fetscherin, Rod., conseiller d'État de la république de Berne.
Feuillet, J., juge de paix, à Lyon. P. 402.
*Fevret de Saint-Mémin, Ch. B. J., correspondant de l'Institut, conservateur du Musée, à Dijon.
*Fichte, Imm. H., professeur de philosophie à l'Université de Tubingen (Wurtemberg).
Fickler, Ch., docteur en philosophie, directeur et professeur du Gymnase, à Donaueschingen (Bade).
*Finance, rentier.
*Finizio, docteur en médecine, à Paris. P. 240.
*Fischer, J. Ph., pasteur, à Pfaffenhofen (Bas-Rhin).
Fischer, M., négociant, à Engen (Bade).
Fischer, Fr., professeur, à Bâle.
Fisher, Will. W., professeur à l'Université de Cambridge.
Flamant, N., docteur en médecine, à Schlestadt.
*Flaxland, peintre.

Digitized by Google

*Fodéré, M. R., médecin cantonal, à Wasselonne.
*Folly, J., avocat, à Fribourg (Suisse).
*Fontaine, professeur au collége, à Remiremont (Vosges).
*Fontenelle de Vaudoré, de la, doyen des conseillers de la Cour royale, membre du conseil général des Deux-Sèvres, correspondant de l'Institut, Secrétaire général de la deuxième Session du Congrès, à Poitiers. P. 91.
Forget, Ch. P., professeur à la Faculté de Médecine, président du jury médical, Secrétaire général adjoint du Congrès, Président de la troisième Section. P. 9, 10, 12, 16, 61, 225, 227, 234, 235, 238, 239, 241, 250, 252, 253, 254, 262, 263, 264, 267, 268, 270. *Mémoires*, t. II, p. 126.
*Formigny, de, délégué de la Société française pour la conservation et la description des monuments historiques, à Caen.
Fournel, D. H. L., professeur d'histoire naturelle, directeur du jardin botanique; délégué de l'Académie royale de Metz et de la Société d'histoire naturelle de la Moselle, à Metz. P. 94, 162, 163, 184.
*Fournet, J., professeur à la Faculté des Sciences, à Lyon.
François, H. A., médecin communal.
Frantz, Ph., avocat.
Fraynier, Aug., abbé, professeur.
Frech, Ch., docteur en médecine, à Bade.
Frédérix, Chr., lieutenant-colonel, directeur de la fonderie royale, à Liége (Belgique).
Frei, J. J., doyen du clergé réformé du canton d'Appenzell, à Trogen (Suisse).
Frensdorf, Jules, employé au chemin de fer.
*Fresenius, J. F. Th., professeur à l'École urbaine, à Francfort.
Frey, Ch. F., ministre du saint Évangile, professeur à l'École industrielle. P. 450, 452.
Friderich, And., statuaire. P. 483.
Friedel, Ch., négociant.
Friedel, Théod., ministre du saint Évangile.
*Friedemann, F. T., conseiller supérieur des écoles, directeur des archives centrales du duché de Nassau, à Idstein. P. 90.
*Friedleben, docteur, professeur à l'École urbaine, à Francfort.
Fries, F., architecte de la ville. P. 11, 13, 41, 465, 486, 496.
Frignet, bachelier ès sciences et en Droit. P. 292.
Frilet, Marc, homme de lettres, à Pont-de-Veyle (Ain).
Fririon, Jos. F., général en retraite, conseiller municipal.
Friry, Ch. F., correspondant du ministère de l'instruction publique pour l'histoire de France, à Remiremont (Vosges). P. 560, 490.

Digitized by Google

Frisiani, Paul, professeur d'astronomie à l'observatoire de Milan. P. 214, *Mémoires*, t. II, p. 443.

Fritsch, J. B., ancien directeur du Séminaire épiscopal. P. 44, 45.

*Fritsch, Jos., professeur d'humanités.

Fritz, Th., professeur à la Faculté de Théologie et au Séminaire protestant. P. 45, 573, 577, 590.

Fritz, Ferd., peintre, à Carlsruhe (Bade).

*Frœly, J. F., économe du Collége royal, à Lyon.

Fromherz, C., professeur de chimie et de minéralogie à l'Université de Fribourg.

Fuchs, Ph. J., fabricant d'huile.

Fuchs, Ch. Th., pasteur, à Guebwiller (Haut-Rhin).

*Fuchs, C. H., professeur de clinique interne à l'Université de Gœttingen.

Fuchs, Aug., candidat en philologie, à Dessau (Saxe). P. 124, 535, 556, 447. *Mémoires*, t. II.

*Fulchiron, membre de la chambre des députés, à Lyon.

*Furiet, ingénieur des mines, à Colmar.

Gail, baron, B. L. A. de, propriétaire-cultivateur, à Mulhausen (Bas-Rhin).

Gail, H. de, avocat, à Colmar.

*Gambs, Ch. E., homme de lettres, à Carlsruhe.

*Gambs, négociant, à Offenbourg (Bade).

*Gand, Gust., sous-inspecteur des forêts, à Senones (Vosges).

*Gasparin, comte de, pair de France, ancien ministre de l'intérieur, membre de l'Institut (Académie des sciences), à Paris.

*Gasparin, Aug. de, membre de la chambre des députés, à Paris.

*Gass, docteur en médecine, à Mommenheim (Bas-Rhin).

Gauckler, Phil., maître de poste, ancien adjoint au maire, à Wissembourg (Bas-Rhin).

*Gaugain, trésorier et délégué de la Société française pour la conservation et la description des monuments historiques, à Bayeux. P. 82.

Gaulard, Fr., professeur, délégué de la Société philomathique de Verdun, à Mirecourt. P. 82.

*Gaullieur, H. Eus., professeur de Droit à l'Académie, ancien élève de l'École des Chartes, à Lausanne (Suisse).

*Gaupp, professeur en Droit à l'Université de Breslau (Prusse). P. 91.

*Gazzeri, chevalier, Jos. de, professeur de chimie, vice-président de l'Académie I. et R. des Géorgophiles, à Florence.

Geistodt, J., négociant.

Geny, Ét., jardinier en chef du jardin botanique.

Gérard, Ch., homme de lettres.

Digitized by Google

GERHARDT, G. F., pasteur-président.
GERHARDT, Sam., négociant.
*GERHARDT, professeur de chimie, à Montpellier.
GERHARDT, J. Ch., docteur en médecine.
*GERLING, professeur à l'Université de Marbourg (Hesse-Électorale).
*GERMAIN, J. R., pasteur, président du Consistoire, à Pouzanges (Vendée).
GÉROCK, Ch. Fr., professeur au collége, à Bouxwiller (Bas-Rhin).
GÉROLD, Th., pasteur, à Kolbsheim (Bas-Rhin).
GEYELIN, J. G., architecte, à Mulhouse.
GIBERTON-DUBREUIL, H., avocat, à Paris. P. 502.
GILBERT, ancien avocat.
GILLIOT, Alph., notaire, à Erstein (Bas-Rhin). P. 375.
GIMEL, Ch. de, licencié en droit, contrôleur des contributions directes. P. 14.
*GIRARDIN, correspondant de l'Institut, professeur de chimie, inspecteur divisionnaire et délégué de l'Association normande, à Rouen. P. 82.
GIRARDOT, A., avocat.
*GIVENCHY, L. de, secrétaire perpétuel des Antiquaires de la Morinie, Secrétaire général de la troisième Session du Congrès, à Saint-Omer (Pas-de-Calais). P. 85, 91.
*GLEIS, abbé, vicaire, à Cernay.
GLOXIN, B. Éd., conseiller à la Cour royale, à Colmar.
GLOXIN, Éd., cultivateur.
*GODDE DE LIANCOURT, fondateur-directeur de la Société internationale des naufrages, à Paris. P. 84.
*GODEFROI, trésorier et délégué de l'Association normande, à Caen. P. 82.
GODFROY, Eus., professeur au Séminaire épiscopal, à Nancy.
GODIN, P. D. C., chef d'escadron au 9e régiment d'artillerie.
GODELIER, Ch., professeur à l'hôpital militaire d'instruction.
GOEPPER, J., économe, à Cork (Bade).
GOETZ, G., docteur en médecine, à Steinbach (Bade).
*GODRON, professeur à l'École de Médecine, à Nancy. P. 188.
GOGUEL, Ed., licencié ès lettres, chef d'institution, Secrétaire adjoint de la sixième Section. P. 11, 13, 14, 17, 121, 333, 354, 428.
*GOLBÉRY, de, correspondant de l'Institut, député, procureur général près la Cour royale, à Besançon.
*GOLBÉRY, Ph. de, licencié en droit.
GOLL, J. J. S. de, colonel du génie en retraite, à Colmar.
GOLL, Dan., secrétaire général de l'administration des hospices.
*GONDRET, docteur en médecine, à Paris.

Digitized by Google

GOUBERT, L., employé à la manufacture des tabacs, naturaliste.
*GRÆFF, ingénieur de l'arrondissement de Saverne (Bas-Rhin).
*GRÆFF, receveur particulier, à Schlestadt (Bas-Rhin).
*GRAF, Ch. H., licencié en théologie, à Paris.
GRANDEURY, Ch. J., propriétaire et négociant, à Nancy.
GRASS, Ph., sculpteur de la cathédrale.
*GRÉGORY, de, président de chambre à la Cour royale, à Lyon.
GREINER, J., négociant.
GRENIER, professeur à l'École de Médecine, à Besançon. P. 173, 175.
GRIMMER, G. L. Fr., notaire.
*GRIOIS, A., ancien notaire, maire de Chatenay (Seine), à Paris.
*GROESER, conseiller médical, Secrétaire général du vingtième Congrès des naturalistes allemands, à Mayence. Au nom de ce Congrès.
*GROS, F., officier d'administration.
*GROS, J., membre de la Société industrielle, à Mulhouse.
GROSZ, J. G., agent comptable des hospices civils. P. 291, 527.
GROSZ, F. Ch., docteur en médecine.
GRUCKER, J. G., libraire. P. 41.
*GRÜN, Alph., avocat, rédacteur en chef du *Moniteur universel*, à Paris.
GRÜN, Ch., négociant.
GRUYER, Gilb., percepteur, à Geispolsheim (Bas-Rhin).
GUDER, Ed., vicaire, à Berne (Suisse).
*GUEMBEL, J. B., professeur, à Deux-Ponts (Bavière rhénane).
GUERBER, abbé, aumônier des prisons civiles.
GUÉRIN, Gabr., peintre, conservateur du Musée de peinture.
GUERRE, P. Ad., ingénieur du canal de la Marne-au-Rhin.
GUIARD, Th., professeur au collége royal, Secrétaire adjoint de la cinquième Section. P. 17, 345, 427, 429, 444.
*GUICHON, lieutenant-colonel au 10e régiment d'artillerie.
*GUILLARD, inspecteur émérite de l'Université, à Lyon.
*GUILLORY aîné, président de la Société industrielle, adjoint au maire, Secrétaire général de la onzième Session du Congrès, à Angers (Maine-et-Loire).
*GUILLOT père, botaniste-horticulteur, à Lyon.
GUIMET, J. B., manufacturier, vice-président de la Société d'agriculture, à Lyon. P. 95.
GUNDSLACH, Ch., chimiste, à Thann (Haut-Rhin).
HAAS, Ém., professeur de mathématiques, à Sédan (Ardennes).
HABERKORN, Ch., docteur en philosophie, à Darmstadt. P. 124.
*HÆHNLÉ, inspecteur de la saline, à Wilhelmshall (Wurtemberg).
*HÆRTER, pasteur.

Digitized by Google

HÆSZ, J., candidat en théologie, à Wilstett (Bade).

HÆUSSER, L., professeur agrégé à l'Université de Heidelberg.

*HAGEN, Ch., professeur des sciences économiques à l'Université de Kœnigsberg (Prusse). P. 94.

*HAHN, Aug., conseiller consistorial, professeur en théologie à l'Université de Breslau (Prusse). P. 94.

HAIBER, J. B., répétiteur à l'École royale et militaire de Saint-Cyr.

HAILLOT, Ch. A., chef d'escadron d'artillerie.

HALDAT, Ch. N. A. de, correspondant de l'Institut, inspecteur honoraire d'Académie, directeur de l'École de médecine, délégué de la Société royale des sciences, lettres et arts, l'un des Vice-présidents de la deuxième Section du Congrès, à Nancy. P. 15, 94, 208, 212, 215, 218, 236, 239. *Mémoires*, t. II, p. 69.

HALLER, Fr., docteur en médecine, à Berne.

*HALLEZ, baron, général de brigade de la garde nationale de Paris, député et membre du conseil général du Bas-Rhin, à Paris.

*HAMMER, Fréd., propriétaire, à Ingershof (Bavière).

HANRIOT, J. B. Th., professeur de physique au Collége royal, à Nancy.

HARDER, de, propriétaire, gentilhomme russe, à Saint-Pétersbourg.

*HARLESS, Ch. F., conseiller aulique intime, professeur de médecine à l'Université de Bonn (Prusse). P. 94, 245.

*HARTMANN, H., manufacturier, à Münster (Haut-Rhin).

*HARTMANN, Fr., député du Haut-Rhin, à Paris.

HARTMANN fils, H., ingénieur-chimiste, à Münster.

HARTMANN fils, Fr., avocat, à Münster.

HARTMANN, Ém., bachelier ès lettres, à Paris.

HARTMAYER, Maur., docteur en Droit, à Stuttgart (Wurtemberg).

HARTUNG, H., médecin des hospices.

HASENCLEVER, L., négociant.

*HASSELMANN, professeur au Séminaire protestant.

*HATTERER, médecin cantonal, à Erstein (Bas-Rhin).

HAUSMEISTER, J. A., prédicateur.

*HAUZEY, V. A., ancien médecin en chef des hospices de Lisieux, membre de l'Association normande, à Croissonville (Calvados).

*HAUTZ, professeur à l'Université de Heidelberg. P. 539.

HAXO, J., docteur en médecine et chirurgien des hospices, délégué de la Société d'émulation des Vosges, à Épinal. P. 84, 264, 539.

*HAZÉ, F. Al., conservateur des monuments historiques, à Bourges (Cher).

HECHT, Ém., pharmacien, professeur agrégé de l'École de pharmacie.

HECHT, M., négociant, consul des Pays-Bas.

Digitized by Google

HECHT, Eug., négociant, vice-consul des Pays-Bas.
*HECHT, Ch., négociant.
HECHT, Jules, avocat.
HECK, G., pharmacien, à Bischwiller (Bas-Rhin).
HECKMANN, G., peintre, à Carlsruhe (Bade).
HEILIGENTHAL, J. J., négociant.
HEILIGENTHAL, F., négociant.
HEIM, Fr., curé, à Salmbach (Bas-Rhin).
*HEIMBURGER, Ph., professeur à la Faculté de Droit.
*HEINE, J., docteur en médecine, directeur de l'institut orthopédique, à Cannstadt (Wurtemberg). P. 232, 539.
HEINTZ, Ch. H., pasteur, à Colmar.
HEISCH, A., docteur en médecine, à Sainte-Marie-aux-Mines (Haut-Rhin).
HEITZ, J. H., pasteur, à Vendenheim (Bas-Rhin).
HEITZ, Fr. Ch., imprimeur-libraire.
HELD, Ch., docteur en médecine, agrégé à la Faculté de Médecine. P. 238, 249, 272, 288.
HEMMET, Fréd., négociant.
HENNEQUIN, A. G., licencié en Droit, à Paris. P. 276, 278, 375, 414.
HENNEQUIN, V., avocat, à Paris.
HEPP, G. Ph., professeur à la Faculté de Droit, Secrétaire général du Congrès, membre de l'Institut des provinces. P. 6, 10, 58, 49, 121, 144, 285, 328, 375, 404, 502, 505, 506, 545, 522, 539.
HEPP, E., élève en pharmacie.
HEPP, Ph., docteur en médecine, à Neustadt (Bavière rhénane).
*HERBERGER, Ed., docteur en philosophie, professeur de chimie, directeur de la Société pharmaco-technologique du Palatinat, à Kaiserslautern (Bavière rhénane).
*HÉREAU, docteur en médecine, à Paris. P. 259, 539.
HERGANG, Ch. G., docteur en théologie et en philosophie, archidiacre de la cathédrale, à Budissin (Saxe). P. 539.
HERING, A. Th., docteur en médecine.
HERRGOTT, Fr., docteur en médecine, à Belfort (Haut-Rhin).
*HERRMANN, curé de la citadelle.
HERRMANN, J. G., pasteur.
*HERRMANN, Ferd., avocat, juge suppléant, à Schlestadt.
HERRMANN, J. J., professeur d'accouchement à l'Université de Berne.
*HERR, G. J., docteur en médecine, à Neuf-Brisach (Haut-Rhin).
*HERRENSCHMIDT, Fr., fabricant de cuirs.
HERRENSCHNEIDER, L., ancien professeur de la Faculté des Sciences

Digitized by Google

et du Séminaire protestant, Président d'honneur de la sixième Section du Congrès.

HERRENSCHNEIDER, B. Ph., pasteur.

HERVÉ, P., inspecteur de l'Académie.

HERVÉ, Am., chef d'escadron d'artillerie.

HERTWICH, Ch., grand-bailli, à Grebenstein (Hesse-Électorale).

HERZOG, J. J., professeur en théologie à l'Académie de Lausanne. P. 58.

HESSELAT, F., chef de bataillon du génie militaire. P. 497, 539.

*HEUSINGER, Ch. F., professeur à l'Université, directeur de la clinique médicale et de l'hôpital de la Hesse-Supérieure, à Marbourg (Hesse-Électorale).

*HEY, J. F., marchand de fer, conseiller municipal.

HEYDEN, J. Ch. H. G. de, sénateur, à Francfort. P. 158, 162.

HEYDENREICH, L., pasteur, à Soulz-sous-Forêts (Bas-Rhin).

HEYDENREICH, A. Ad., pharmacien. P. 42, 215, 220, 250. *Mémoires*, t. II, p. 144.

HICKEL, J. F., avocat. P. 11, 13, 14, 41.

HICKEL, Ph. F., notaire honoraire, membre de la Commission des hospices.

HILS, J., docteur en médecine, à Schramberg (Wurtemberg).

HIMLY, J. L., pasteur, professeur au Gymnase.

HIRT, J., docteur et professeur, à Bruchsal (Bade).

HIRTZ, M., docteur en médecine, agrégé à la Faculté de Médecine. P. 235, 248, 265.

HIRTZ, L. A., médecin cantonal, à Saverne (Bas-Rhin).

*HISELY, professeur, à Lausanne (Suisse).

HODES, M., professeur de médecine à l'Université de Zurich (Suisse).

HOEPFFNER, J., pasteur, à Lembach (Bas-Rhin).

HOERTER, Ph., professeur de musique.

HOFER, N., fabricant, membre de la Société industrielle, à Mulhouse.

HOFFET, J. G., chef d'institution, officier de l'Université, délégué de la Société d'éducation et de la Société Linnéenne, à Lyon. P. 14, 82, 116, 182, 375, 390, 594, 425, 428, 430, 539, 546.

HOFFMANN, E. E., conseiller municipal, délégué de la Société d'horticulture du grand-duché de Hesse, à Darmstadt (Hesse). P. 83, 124, 508.

HOFFMANN, Ch. J., docteur en Droit, à Darmstadt. P. 125.

HOFFMANN DE FALLERSLEBEN, professeur de littérature allemande à l'Université de Breslau (Prusse). P. 17, 433, 445.

HOGARD, Ch. H., agent voyer, directeur des chemins vicinaux, délégué de la Société d'émulation des Vosges, à Épinal. P. 84, 540.

Digitized by Google

*Holandre, J. J. J., ancien bibliothécaire de la ville de Metz. P. 158, 192.

Holl, J., bijoutier.

*Holmber, C., professeur. Au nom du Sénat académique de l'Université de Christiania (Norwége). P. 88.

*Holst, professeur. Au nom du même Sénat. P. 88.

Holtzapfel, E. Th., négociant.

*Holtzfeld, U. A., professeur. Au nom du Sénat académique de Christiania. P. 88.

*Hombres-Firmas, baron, L. A. d', docteur ès sciences, correspondant de l'Institut, à Alais (Gard).

Horning, F. Th., pasteur, à Graffenstaden (Bas-Rhin).

Horning, G. Ad., bachelier en théologie.

Hornung, G., propriétaire, à Kehl (Bade).

Hornus, G., candidat en médecine.

Horstmann, S., assesseur de régence, à Wisbaden (duché de Nassau).

Hrabowski, Dav., avocat, à Pesth (Hongrie).

Huart, baron, Emm. d', membre de l'Académie royale, à Metz.

Huc, Jules d', sous-intendant militaire adjoint.

Huck, J. D., pasteur, à Ittenheim (Bas-Rhin).

Hugendubel, H., directeur de l'École polytechnique, à Berne.

Hugot, L. Ph., bibliothécaire-archiviste de la ville, correspondant du ministère de l'instruction publique pour l'histoire de France, à Colmar. P. 370, 490.

Hugueny, Ch. Al., pharmacien.

Hugueny, Fréd., professeur des sciences physiques au Collége royal, à Dijon. P. 209, 211, 214, 218.

Humbourg, de, homme de lettres. P. 287, 297.

Hummel, J., négociant, consul de Bavière et de Bade.

Hummel, Alf., négociant.

*Hunault de la Peltrie, docteur en médecine, membre de plusieurs sociétés savantes, à Angers.

Huot, Hipp., directeur des postes.

*Huot, J. J. N., bibliothécaire de la ville, à Versailles.

Hürstel, J. B., abbé, vicaire de Saint-Louis (Haut-Rhin).

Husson, L., inspecteur de la culture des tabacs. P. 15.

Hüter, E., pasteur et profess. au collége, à Phalsbourg (Meurthe).

Jacobs, S. J. A., docteur en médecine, à Haguenau.

Jacoutot, A., directeur d'une institution de sourds-muets. P. 401.

Jacquel, J. Fl., curé, à Liezey (Vosges).

Jacquemin, Ém., agronome, à Paris. P. 540.

*Jacquemond, baron, J. de, sénateur, président de la chambre royale

Digitized by Google

d'agriculture et de commerce du duché de Savoie, à Chambéry.

Jacquier, P. V., docteur en médecine, chirurgien-major au 7e régiment de ligne.

Jadzevsky, L., docteur en médecine, à Münster (Haut-Rhin). P. 9, 10.

Jæger, L. F., pasteur, à Rothbach (Bas-Rhin).

Jæger, H., docteur en médecine, à Stuttgart (Wurtemberg).

Jænger, P. P., médecin des hospices, à Colmar. P. 254, 256, 265, 265, 266, 306.

James, docteur en médecine, fondateur-directeur de la Société nationale de vaccine, et son délégué au Congrès, à Paris. P. 83, 540.

Jankowski, V., ingénieur, à Delémont (Suisse).

Jannesson, Cam., pharmacien.

Jannesson, Hipp., avocat à la Cour royale, à Besançon.

*Idoux, Aug., professeur de mathématiques et de physique, à Lunéville (Meurthe).

*Jeanclerc, F. Z., négociant, à Lyon.

Jehl, A., second commis de la manufacture royale des tabacs.

Imbs, Jos., négociant.

Imlin, Fr., médecin vétérinaire. P. 328, 329. *Mémoires*, t. II, p. 269.

*Ingold, notaire, à Cernay (Haut-Rhin).

Joannis, H. de, ancien élève de l'École polytechnique, professeur de mathématiques, à Neuchâtel (Suisse). P. 339.

*Jolibois, curé, à Trévoux (Ain). P. 336.

*Joyeux, docteur en médecine.

Jullien de Paris, ancien inspecteur aux Revues, fondateur-directeur de la *Revue encyclopédique*, délégué de la Société philotechnique et de la Société française de statistique universelle, l'un des Vice-présidents du Congrès, à Paris. P. 14, 36, 61, 85, 84, 116, 148, 228, 259, 332, 333, 390, 393, 400, 406, 413, 426, 444, 449, 450, 502, 540, 546.

Jundt, E., licencié en Droit.

Jung, A., professeur à la Faculté de Théologie et au Séminaire protestant, bibliothécaire de la ville, Secrétaire général adjoint. P. 13, 39.

Jung, Ch., pharmacien, à Cork (Bade).

*Kærcher, E., conseiller aulique intime, directeur du Lycée, à Carlsruhe P. 94, 540.

Kammerer, J. G., ancien libraire.

Kampmann, G., professeur au Gymnase.

Kampmann, Ph., candidat en théologie, instituteur.

Digitized by Google

KAMPMANN, F. E., pharmacien, à Colmar.
*KARM, curé cantonal, à Münster.
KARTH, J. N., négociant, membre du Conseil d'arrondissement.
KARTH, Ed., négociant.
KARTH, Hipp., négociant.
KATZ, Ch. J., négociant.
KAYSER, Ph. A., agrégé à la Faculté de Médecine, bibliothécaire de l'Académie.
KÉBOURG, A., propriétaire.
KELLER, Ch., notaire.
KELLER, F. L. Ch., pasteur, à Müttersholtz (Bas-Rhin).
KELLER, F. L., doyen de la Faculté de Droit à l'Université de Zurich. P. 544, 540.
*KELLER, Ad., professeur de littérature moderne à l'Université de Tubingen (Wurtemberg).
*KERIDEC, Hipp. de, à Hennebon (Morbihan).
KERN, J. C., docteur en Droit, président du tribunal d'appel du canton de Thurgovie, à Frauenfeld (Suisse).
KERN, Ch. Th., docteur en Droit, juge d'instruction.
*KESTNER, docteur en médecine, à Francfort.
*KESTNER-RIGAN, fabricant, à Thann (Haut-Rhin).
*KEYSER, J., professeur. Au nom du Sénat académique de l'Université de Christiania (Norwége). P. 88.
KIENLEN, H. G., docteur en théologie, pasteur, à Colmar.
KIESEWETTER, A., docteur en philosophie, à Hanovre.
KIRSCHLEGER, Fr., Professeur à l'École de pharmacie, Secrétaire adjoint de la première Section. P. 12, 15, 158, 172, 176, 184, 205. *Mémoires*, t. II, p. 28, 54.
KIRSTEIN, F., statuaire, délégué de la Société philotechnique de Paris. P. 14, 84, 465.
KLEIN, J., peintre d'histoire. P. 465.
KLEY, G. E., professeur à l'École normale, à Colmar. P. 390.
KLING, J. F., propriétaire.
*KLOSE, négociant.
KLOTZ, G., architecte de la cathédrale. P. 11.
KNODERER, Cam., pharmacien.
KNODERER, Ch., fabricant de cuirs.
KNODERER, Aug., négociant.
KOB, Ch., négociant.
*KOBELL, F. de, professeur de minéralogie à l'Université de Munich (Bavière). P. 540.
*KOCH, W. F., intendant du roi de Wurtemberg, à Stuttgart (Wurtemberg). P. 197.

Digitized by Google

*Koechlin, Ém., secrétaire et délégué de la Société industrielle, à Mulhouse. P. 84.

Koechlin-Schouch, D., membre de la Société industrielle, à Mulhouse.

*Koechlin, And., député du Haut-Rhin, à Mulhouse.

*Koechlin, Eug., fabricant, à Mulhouse.

Koechlin-Dollfus, Jean, fabricant, à Mulhouse.

Koechlin, Jacques, mécanicien, à Münster (Haut-Rhin).

*Koehler, Chr., peintre d'histoire, à Düsseldorf (Prusse).

Koenigsegg, comte, L. de, colonel commandant la place.

Kohler, F. Ch., officier d'administration, chef du bureau central des subsistances militaires.

Kopp, Th., pasteur.

Kopp, Em., docteur ès sciences, professeur à l'École normale primaire, Secrétaire adjoint de la deuxième Section du Congrès. P. 16, 157, 207, 215, 245, 249, 221, 223. *Mémoires*, t. II, p. 77.

Kosegarten, G., docteur en Droit et en philosophie, professeur d'économie politique à l'Université de Bonn. P. 16, 274, 328, 340.

Kosmann, Const., pharmacien, à Ribeauvillé (Haut-Rhin).

Krafft, Ch. G., supérieur du Collége de Saint-Guillaume.

Krafft, H. E., ingénieur civil, à Reichshoffen (Bas-Rhin).

Krantz, Aug., naturaliste, à Berlin. P. 124.

Kratz, Ed., ancien notaire, conseiller municipal. P. 14, 41.

Krauss, Ferd., docteur en philosophie, conservateur du Musée d'histoire naturelle, à Stuttgart (Wurtemberg).

Kreiss, Th., professeur au Séminaire protestant. P. 13.

Kreutzberg, Ch., docteur en philosophie et ès sciences politiques, à Prague. P. 126, 213, 276, 283. *Mémoires*, t. II, p. 219.

*Krætzer-Rassærts, professeur, de Mayence, employé au ministère des affaires étrangères, membre de la Société de statistique universelle, à Paris. P. 116, 540.

Krieger, Chr. Ch., pasteur, à Colmar.

Krohn, Aug., docteur en médecine, à Hambourg.

Kruse, Ch., docteur, professeur, à Elberfeld (Prusse).

Kugler, H., avocat, à Colmar.

Kühlmann, J. B., architecte, à Colmar. P. 481, 489.

Kühlmann, B., docteur en Droit, avocat, chef de division à la préfecture, à Colmar.

Kühlmann, J. Em., licencié en Droit, à Colmar. P. 528.

Kuhn, F. A., docteur en médecine, à Passy. P. 232, 245, 250, 252, 271.

Digitized by Google

KUHN, J., docteur en médecine, médecin des bains, à Niederbronn (Bas-Rhin). P. 264.

*KÜLP, docteur, à Darmstadt (Hesse).

KÜNLIN, H. L., pasteur, à Bouxwiller (Bas-Rhin).

KUNTZ, Ch. Th., pasteur.

KUNTZER, J., fabricant de draps, à Bischwiller (Bas-Rhin).

KUPFFER, Ad., conseiller d'État, membre de l'Académie impériale de Saint-Pétersbourg, l'un des Vice-présidents de la deuxième Section, à Saint-Pétersbourg. P. 15, 208, 214, 222. *Mémoires*, t. II, p. 105.

KURR, J. G., professeur d'histoire naturelle à l'École polytechnique, à Stuttgart (Wurtemberg).

KURRER, G. H. de, docteur ès sciences économiques, à Prague (Bohême). P. 126.

KURTZ, Ch., pasteur, à Lingolsheim (Bas-Rhin).

KURZ, H., professeur de littérature allemande, à Aarau (Suisse).

Küss, Ém., docteur en médecine. P. 246, 248, 259.

Küss, J. F., pasteur, à Westhoffen (Bas-Rhin).

Küss, G. Ch., juge de paix, à Marckolsheim (Bas-Rhin).

*Küss, J. F., principal du collége, à Bouxwiller (Bas-Rhin).

*KUTORGA, S., professeur de médecine à l'Université de Saint-Pétersbourg.

*KUTORGA, M., professeur d'histoire universelle à l'Université de Saint-Pétersbourg.

*LABORDE, L. de, membre de l'Institut, ancien député, à Paris.

LACHAPPELLE, Al., professeur de langues.

LACHAUME, Fr., négociant.

LACHENMEYER, G. F., professeur au Séminaire protestant.

LACHMANN, G. R., profess. en médecine, à Brunswick. P. 125, 500.

*LACOUR, baron, Ém. F., à Loches (Indre-et-Loire). P. 87, 540.

*LACOUR, chev., Delphis, à Loches (Indre-et-Loire).

*LACURIE, abbé, membre du conseil général de la Société française pour la conservation des monuments, secrétaire de la Société archéologique de Saintes (Charente-Inférieure). P. 82.

*LADOUCETTE, baron, député, secrétaire perpétuel de la Société philotechnique, à Paris. Au nom de cette Société.

LAFON, P., avocat, docteur en Droit, professeur suppléant provisoire à la Faculté de Droit.

LAGIER, F., libraire.

LAGIER, F., substitut du procur. du roi, à Château-Chinon (Nièvre).

*LAIR, conseiller de préfecture, secrétaire et délégué de la Société royale d'agriculture et de commerce, Président de la septième Session du Congrès au Mans, à Caen. P. 85.

Digitized by Google

LALLEMENT, Jos., préparateur de physique à la Faculté des Sciences.
LAMBS, J. Ph., pasteur.
LAMEY, A., juge au tribunal de première instance.
LAMEY fils, Ch., propriétaire.
LAMEY, Ferd., propriétaire.
LAMOTHE, B. de, capitaine au 9e régiment d'artillerie.
*LANDRIOT, abbé, à Autun (Saône-et-Loire).
LANGE, Ed., pasteur, ancien principal de collége, à Niederrœdern (Bas-Rhin).
LANGE, G., docteur en philosophie, à Worms (Hesse rhénane).
L'ANGE, J. P. P. Ch., adjoint au maire, notaire honoraire.
*LANGLE, vicomte de, à Vitré (Ille-et-Villaine).
*LANGLE, Augustin de, à Vitré.
LANGLOIS, Ch., professeur à l'hôpital militaire d'instruction. P. 12, 221.
LANTZ, Rod., docteur en médecine, à Saint-Pétersbourg.
LAPORTE, J. B., avocat, docteur en Droit, à Saverne (Bas-Rhin).
LAQUIANTE, Alph., ancien capitaine du génie, Secrétaire adjoint de la deuxième Section. P. 12, 16, 214, 220.
LAROCHE, Aug., ciseleur.
*LARTIGUE, capitaine de corvette, à Paris. P. 540.
LASSAIGNE, Ed., docteur en médecine, chirurgien aide-major au 7e bataillon des chasseurs d'Orléans.
LA SUSSE, Regn. de, vérificateur des douanes.
LATOUCHE, Aug., chanoine, à Avranches (Manche). P. 543, 556, 564, 570, 540.
LAUER, L., instituteur, à Cork (Bade).
LAUNAY, Gerv., professeur de mathématiques, à Vendôme (Loir-et-Cher). P. 537, 539.
LAURENT, J. B., vicaire général du diocèse.
LAURENT, A., capitaine d'état-major attaché à la 5e division militaire. P. 11, 41, 98, 252, 536, 544.
*LAURENT, pharmacien, à Haguenau.
LAUTH, Ch., docteur en Droit, juge de paix, conseiller municipal. P. 13, 41, 555, 554.
LAUTH, Fr., docteur en médecine. P. 14.
LAUTH, Guill., négociant, conseiller municipal.
LAUTH, Max., avocat.
LAUTH, Fr. A., notaire.
*LAUTZ, J. A., docteur en Droit, avocat à la Cour royale, à Cologne (Prusse rhénane).
LAVALETTE, vicomte, P. de, rédacteur en chef de l'*Écho du monde savant*, l'un des Vice-présidents de la huitième Section, à Paris.

Digitized by Google

P. 18, 141, 191, 202, 211, 214, 222, 225, 446, 457, 481, 484, 486, 497, 502, 514, 540, 541.

*Lebert, H., dessinateur, à Colmar.

*Lebrun, Isidore, homme de lettres, membre de plusieurs académies et sociétés savantes, à Paris. P. 95.

Lecerf, P. L., professeur honoraire de la Faculté de Droit, délégué de la Société royale d'agriculture et de commerce, l'un des Vice-présidents de la sixième Section, à Caen. P. 17, 85, 122, 133, 276, 279, 292, 298, 302, 506, 508, 509, 513, 515, 574, 575, 585, 410, 417, 452, 541.

*Leclerc, docteur en médecine, délégué de la Société Linnéenne de Normandie, à Caen. P. 82.

Leclerc, baron, M. J., maréchal de camp commandant l'École d'artillerie.

*Lecointe, L., à Genève. P. 91.

Lecoq, H., professeur d'histoire naturelle, Secrétaire général de la sixième Session du Congrès, délégué de l'Académie royale des sciences, lettres et arts, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme). P. 15, 85, 161, 208, 218, 536, 541, 545.

*Lefebvre, ancien inspecteur des monuments historiques du Bas-Rhin.

Lefebvre, chimiste, à Thann (Haut-Rhin).

*Lefebvre, J., docteur en médecine, à Joinville (Haute-Marne).

Lefournier, G. Th., ancien inspecteur de l'Académie.

*Le Gall, ancien député, conseiller à la Cour royale, à Rennes (Ille-et-Villaine).

*Léger, ingénieur en chef, à Colmar.

*Le Gonidec, comte de Traissan, à Vitré (Ille-et-Villaine).

Legrand, D., fabricant, au Ban-de-la-Roche (Vosges). P. 276, 278, 541.

Legrand, H., pharmacien.

Legrom, Ch., ingénieur en chef du canal du Rhône-au-Rhin. P. 11.

*Lehmann, curé, à Reichshoffen (Bas-Rhin).

Lehr, P., propriétaire, homme de lettres. P. 11, 140, 450, 454, 500.

Leicht, G., propriétaire, à Willstett (Bade).

Lejeune, général, baron, L. Fr., Président de la huitième Section du Congrès, à Toulouse. P. 18, 456, 459, 463, 467, 475.

Lejoindre, J., président du tribunal civil, ancien député, à Wissembourg (Bas-Rhin).

Léman, N., docteur en médecine, à Phalsbourg (Meurthe).

Lemp, A. Ad., préparateur à l'École de pharmacie.

*Lencisa, comte de, ancien préfet en Piémont, à Gênes. P. 37, 275.

Digitized by Google

LEPELLETIER DE LA SARTHE, Alm., docteur en médecine, délégué de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, au Mans. P. 94.

LERAS, Nap., licencié ès sciences, professeur de chimie au collége, à Thann (Haut-Rhin).

LEREBOULLET, Aug., professeur à la Faculté des Sciences, Secrétaire de la première Section. P. 10, 15, 157, 159, 199, 202. *Mémoires*, t. II, p. 1.

*LEROUGE, Cl. H., aumônier du collége, à Troyes (Aube).

LE ROUX, L., imprimeur-libraire.

LESAING, L. G., docteur en médecine, à Blamont (Meurthe).

LEUCKART, F. Sig., professeur en médecine à l'Université de Fribourg (Bade).

LÉVÊQUE, J. P., chirurgien-dentiste.

*LEVESQUE, Guill., du Bas-Canada.

LEVRAULT, L., contrôleur au change à la Monnaie, correspondant historique du ministère de l'instruction publique, Secrétaire de la huitième Section. P. 13, 14, 18, 456, 465, 466, 467, 468, 472, 476, 491, 544.

LEWALD, E. A., professeur en théologie à l'Université de Heidelberg. P. 124, 538.

*LEWALD, A., littérateur, à Bade.

LEWANDOWSKY, Cas., chimiste.

LEWENHAUPT, comte, Ch. A. de, propriétaire.

*LEWY, Reich. S., docteur en philosophie, à Copenhague (Danemark).

*LEX, F. J., ancien notaire, à Bâle.

LIBERMANN, F. X., docteur en médecine.

LIENHART, Th. G., abbé, professeur au Petit-Séminaire.

LIÈVREVILLE, L. de, directeur de l'établissement de constructions mécaniques, à Graffenstaden (Bas-Rhin).

*LINCOURT, huissier.

*LINZ, contrôleur des contributions, à Spire (Bavière rhénane).

LIPOWSKY, Jos., professeur à l'École industrielle.

LIPPE, comte, E. Ch. O. de, à Ratiborschitz (Bohême).

LIPPMANN, Raph., maître de poste.

LOBSTEIN père, J. F., avocat. P. 375, 418, 426. *Mémoires*, t. II, p. 416.

LOEBELL, J. G., professeur d'histoire à l'Université de Bonn (Prusse). P. 341, 353, 358. *Mémoires*, t. II, p. 340.

LOEWEL, H., chimiste, à Münster (Haut-Rhin).

*LOEWENHIELM, comte, à Stockholm, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentaire de Suède près la cour de France, à Paris.

Digitized by Google

*Longchamps, A. Fr., sous-principal du collége, à Troyes (Aube).
*Longhi, docteur en médecine, médecin des hôpitaux, à Milan.
*Lorenzani, homme de lettres, à Paris.
Lortet, docteur en médecine, délégué de la Société d'éducation, à Lyon. P. 82, 160, 169, 176, 377, 511, 541.
Lundblad, de, conseiller de légation, à Stockholm (Suède).
Luroth, S. G., médecin cantonal, à Bischwiller (Bas-Rhin). P. 260, 266.
Luthy, J., docteur en médecine, à Berne (Suisse).
Lutz, Ant., curé, à Mulhouse.
*Lux, curé, à Dauendorf (Bas-Rhin). P. 541.
Mabru, A., fabricant, ancien élève de l'École potytechnique, à Haguenau.
Macker, F. J., docteur en médecine, à Colmar.
Mæder, A., pasteur, président du Consistoire de l'Église réformée.
Mager, Ch., docteur en philosophie, conseiller, professeur, à Aarau (Suisse).
*Magne, secrétaire général de la Société Linnéenne, à Lyon. P. 182.
*Magnier de Maisonneuve, Max., directeur général des contributions directes, député du Bas-Rhin, à Paris.
Maillet, Jul., employé des douanes.
*Maimbourg, chanoine, curé, à Colmar.
Maimbourg, N., rédacteur du *Glaneur*, à Colmar.
Maliszewski, J., prêtre polonais.
Mallarmé, Jos., avocat.
Malle, P. A., agrégé à la Faculté de Médecine, secrétaire perpétuel et délégué de la Société des sciences, agriculture et arts du Bas-Rhin. P. 84, 235, 238, 239, 245, 256, 258, 266, 272, 273.
*Malpière, de, à Paris. P. 541.
*Mandeler, médecin des houillières de Champagney et Ronchamp, à Champagney (Haute-Saône).
Mangin, baron, Ant., maréchal-de-camp commandant le département du Bas-Rhin. P. 504.
Mantz, J., négociant, délégué de la Société industrielle, à Mulhouse. P. 84.
*Marchal père, docteur en médecine, chirurgien en chef titulaire des hospices.
Marchal fils, A., docteur en médecine, chirurgien en chef des hospices, secrétaire adjoint et délégué de la Société des sciences, agriculture et arts du Bas-Rhin, Secrétaire adjoint de la quatrième Section. P. 14, 16, 84, 291.
*Marchand, L., inspecteur de l'Académie.
Marignet, A., ancien inspecteur aux Revues, à Paris.

Digitized by Google

*Marmier, X., bibliothécaire au ministère de l'instruction publique, à Paris.

Marmy, M. J., docteur en médecine, chirurgien aide-major au 7e régiment de ligne.

Marquiset, A., propriétaire, à Mulhouse.

Martin, E., avocat à la Cour de cassation, ancien député du Bas-Rhin, à Paris.

*Martin, Chr. conseiller intime de justice, professeur honoraire de la Faculté de Droit à l'Université de Iena, à Neu-Lœsnitz (Saxe).

Martinet, P. H., censeur des études au collége royal.

Martini, chev., L., professeur de médecine légale à l'Université, membre et délégué de la Société médico-chirurgicale, à Turin. P. 83, 384, 390, 402.

Maszmann, J. Ferd., professeur à l'Université de Munich.

Mathieu, V., avocat, à Paris.

Mathieu, Hub., médecin vétérinaire, délégué de la Société d'émulation des Vosges, à Épinal. P. 160, 292, 303, 309, 340, 348, 349, 326, 344.

Mathieu, Jos., capitaine d'artillerie.

Mathieu de Faviers, baron, Ed., propriétaire, à Paris.

*Mathieu de Faviers, baron, F., propriétaire, à Paris.

Mathis de Grandseille, capitaine d'artillerie.

*Mathy, Ch., député, à Schwetzingen (Bade).

Matile, architecte, à Neuchâtel (Suisse). P. 337.

*Matter, J., inspecteur général de l'Université, correspondant de l'Institut, à Paris.

Matthæi, H. Fr., pharmacien, à Hanovre.

*Mauderlé, abbé, professeur au Petit-Séminaire.

Maugin, J., docteur en médecine, à Saverne.

Mayer, Jos., docteur en philosophie.

*Mayer, L., pasteur, à Beutal (Doubs).

Mayer, D., avocat.

Mayer, H., président de l'Académie de Livourne et son délégué au Congrès. P. 84, 136, 138, 352, 375, 377, 390, 414, 417, 420, 423, 427, 443, 450, 452, 502, 541. *Mémoires*, t. II.

Mayer, Rod., directeur de la poste, à Kehl (Bade).

Mayer fils, L., négociant.

Mayor, M., docteur et professeur en médecine à l'Académie, l'un des Vice-présidents de la troisième Section, à Lausanne. P. 16, 58, 226, 233, 242, 244, 254, 258, 267, 270.

*Medicus, conseiller aulique, professeur à l'Université, membre de l'Académie royale de Munich. P. 94.

Mégard, Oct., conseiller à la Cour royale, à Colmar.

Digitized by Google

MELSHEIM, Ign., propriétaire, à Rosheim (Bas-Rhin).
MERCK, H. J., sénateur, à Hambourg.
MÉRIAN, P., propriétaire, à Bâle.
MERTIAN, F., propriétaire.
MESSMER, directeur de fabrication à l'établissement des constructions mécaniques, à Graffenstaden (Bas-Rhin).
MESSERER, Chr., professeur au Gymnase, à Sarrebruck (Prusse rhénane).
METZ, Al. de, propriétaire.
METZGER, L., abbé, professeur au collége, à Obernai (Bas-Rhin).
*MEYELL, J., professeur, au nom du Sénat académique de l'Université de Christiania (Norwége).
*MEYER, J. J., membre de la Société industrielle, à Mulhouse.
*MEYER, médecin cantonal, à Obernai (Bas-Rhin).
MEYER, Ch., chimiste.
MEYER, Chr. Fr., rédacteur gérant du *Courrier du Haut-Rhin*, à Colmar.
MEYER, Val., candidat en médecine, à Hindisheim (Bas-Rhin).
MICHAELIS, Ad., professeur en droit à l'Université de Tubingen (Wurtemberg). P. 424.
MICHEL, D., candidat en théologie, instituteur, à Mulhouse.
MICHEL, J. G., pasteur-président, à Eckwersheim (Bas-Rhin).
*MICHELLE, recteur de l'Académie. P. 11, 13.
MIESCHER, Fréd., professeur, à Bâle.
MIGNOT, Salv., docteur en médecine, chirurgien-major du 69e régiment de ligne.
*MIGUEL-Y-ROCA, avocat à Madrid, auteur de l'Album de la historia de España. P. 541.
*MISTLER, docteur en médecine, à Schlestadt.
*MITTERMAIER, conseiller intime, ancien président de la seconde chambre des États du grand-duché de Bade, correspondant de l'Institut de France, professeur en Droit à l'Université de Heidelberg. P. 90.
MOLK, J. C., docteur en médecine, à Colmar.
*MONNIER, M., Aug., membre de plusieurs Sociétés savantes, à Nancy.
MONNIER, Dés., homme de lettres, correspondant du ministère de l'instruction publique pour l'histoire de France, à Lons-le-Saulnier. P. 545, 548, 476.
MONTALAND, L., professeur au Collége royal.
MONTET, L., licencié en théologie, à Montauban. P. 582.
*MONTLUISANT, de, président de la Société de statistique de Marseille. Au nom de cette Société.

Digitized by Google

MOPPERT, J. M., rentier.
*MOREAU, premier président de la Cour royale, député, à Nancy.
*MOREAU, César, directeur-fondateur de la Société française de statistique universelle à Paris. Au nom de cette Société.
*MOREAU, juge au tribunal civil de Saint-Mihiel (Meuse).
MOREL, Ch. Ed., professeur et secrétaire-archiviste à l'Institution royale des sourds-muets, à Paris. P. 575, 597.
MORELOT, L. S. St. H., avocat, à Dijon. P. 495.
*MORELOT, docteur en médecine, à Éguilly (Côte-d'Or).
MORIN, E. P., ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Vesoul (Haute-Saône). P. 38, 170, 171, 208, 211, 542.
*MORITZ, J. M., pharmacien, membre du jury médical, à Neuf-Brisach (Bas-Rhin).
MORLET, Ch. de, commandant du génie.
MORQUIN, Ch., abbé, professeur de physique au Séminaire diocésain, à Saint-Dié (Vosges). P. 213.
*MORTAIN, de, pharmacien-major à l'hôpital militaire.
MOSLER, Ch., professeur à l'Académie des beaux-arts, à Düsseldorf (Prusse rhénane). P. 124, 464, 484.
*MOSMANN, bibliothécaire-archiviste adjoint, à Colmar.
*MOTTARD, directeur du jardin expérimental d'agriculture, à Saint-Jean-de-Maurienne (Savoie). P. 536.
MOUGEOT père, J. B., docteur en médecine, délégué de la Société d'émulation des Vosges, l'un des Vice-présidents de la première Section du Congrès, à Bruyères. P. 84, 158, 162, 167, 178, 181, 541. *Mémoires*, t. II, p. 66.
*MOUGEOT fils, docteur en médecine, délégué de la Société d'émulation des Vosges, à Bruyères. P. 84.
*MOURCIN, de, conseiller de préfecture, directeur du Musée, à Périgueux (Dordogne).
*MOY, Ern. de, professeur en Droit à l'Université de Munich.
*MUHL, G., docteur en philosophie, conseiller aulique, directeur de la *Gazette universelle des bains*, à Bade.
MÜHL, G., candidat en médecine.
MÜHLENBECK, G., président de la Société médicale du Haut-Rhin, délégué de la Société industrielle, à Mulhouse. P. 84.
MÜLBERGER, G. Ad., fabricant de cuirs.
MÜLLER, Eug., chef de bureau à la mairie.
MÜLLER, Ch., pharmacien-droguiste.
MÜLLER, J., avocat, docteur en droit.
MÜLLER, Fr. A., candidat en théologie.
MÜLLER, baron, L. de, ancien maire de Colmar.
*MÜLLER, docteur en médecine, à Pfastatt (Haut-Rhin).

Digitized by Google

MÜLLER, Fr., professeur, directeur de l'Institut des aveugles, à Fribourg (Bade). P. 500.
MÜNCH, Ch. G. B., directeur de l'École industrielle. P. 13, 95, 213, 220.
MUNIER, J., professeur de mathématiques au Collége royal, à Nancy.
MUNSCHINA, Barth., licencié en Droit.
MÜNTZ, G., ingénieur de l'arrondissement, à Wissembourg.
MÜNTZ, Ch., contrôleur en chef des chemins de fer, membre de la Société industrielle, à Mulhouse.
MÜNTZ, Ad., ancien régent de philosophie et d'histoire, à Soultz-sous-Forêts. (Bas-Rhin).
NÆGELE, Fr. Ch., professeur en médecine à l'Université de Heidelberg. P. 247.
NAUMANN, Maur., professeur en médecine à l'Université de Bonn. P. 226.
NAVILLE, Fr. M. L., pasteur, chef d'institution, à Genève. P. 86, 575, 578, 583, 590, 424, 451. *Mémoires*, t. II, p. 355.
*NEGELEN, abbé, vicaire à la cathédrale.
NESBITT, Corby, officier anglais, à Londres.
*NESSLER, Fréd., professeur, à Lausanne.
*NESTLER, professeur à l'École de pharmacie, pharmacien des hospices. P. 262.
NEUMARK, Jos., propriétaire, à Manchester (Angleterre).
NICKLÈS, Nap., pharmacien, à Benfeld (Bas-Rhin). P. 541.
*N***, curé de Saint-Ours, à Loches (Indre-et-Loire).
OBERLIN, L., professeur adjoint à l'École de pharmacie. P. 13, 14, 262, 269.
*OBERMÜLLER, Guill., géographe, à Paris.
*OKEN, professeur des sciences naturelles à l'Université, premier fondateur des Congrès, à Zurich. P. 87.
*ODEPH, G. X., docteur en médecine, à Luxeuil (Haute-Saône).
OEHL, Bernard, curé de Saint-Pierre-le-Jeune.
OESINGER, Ch. Fréd., négociant, ancien député du Bas-Rhin.
OETTINGER, L., professeur à l'Université de Fribourg (Bade).
OHLMAN, J. M., propriétaire, ancien adjoint au maire.
*OLINCOURT, F. d', ingénieur civil, rédacteur en chef de la *Revue de l'Est*, à Bar-le-Duc (Meuse). P. 590, 542.
OPPENHEIM, H. B., docteur en Droit, agrégé à l'Université de Heidelberg. P. 304, 413.
OPPERMANN, Ch., professeur à l'École de pharmacie, Secrétaire adjoint de la troisième Section. P. 11, 13, 16, 226, 239, 525.
OPPERMANN, E., négociant, à Paris.

Digitized by Google

*Ormea, Ch., docteur en médecine, à Turin. P. 94, 542.
Ortlieb, Zén., pharmacien, à Sainte-Marie-aux-Mines (Haut-Rhin).
*Osiander, d', docteur, inspecteur des écoles du Cercle, à Stuttgart.
Oster, Ph. J., ministre du saint Évangile, à Metz.
Ott, Ch. J., orfèvre.
Ottmann père, Ph., propriétaire, agronome.
Ottmann fils, Ed., négociant.
*Oustalet, Fréd., docteur en médecine, à Montbéliard (Doubs). P. 228.
*Oulif, professeur en droit et secrétaire de l'Université de Bruxelles. P. 83, 94.
Pabst, Alph., négociant, à Colmar.
*Paine-Martyn, professeur, à New-York (États-Unis d'Amérique). P. 542.
*Pamard, P., chirurgien en chef des hôpitaux, de l'Académie royale de médecine, à Avignon (Vaucluse).
*Paniel, pasteur de la paroisse de Saint-Ansgaire, à Brême. P. 89.
Pantoja, Grég. de, ancien procureur-général de la Cour suprême de Madrid, ministre de don Carlos. P. 435, 454.
*Papadopoulo, à Corfou. P. 542.
*Papineau, ancien membre de la législature du Bas-Canada.
*Parès, député, procureur-général près la Cour royale, à Colmar.
*Parisot, secrétaire de la Société d'émulation des Vosges, à Épinal. P. 244, 542.
Pascal, J. Jos., médecin en chef et premier professeur à l'hôpital militaire d'instruction. P. 122, 223, 227, 252, 254, 256, 260 265, 264.
*Pascallet, rédacteur en chef de la *Revue générale biographique, politique et littéraire.*
Pasquier, J. B. F. E., ingénieur des ponts et chaussées.
Pauli, O. F., chimiste de l'administration des mines, à Bouxwiller (Bas-Rhin).
*Pautet, J., conservateur de la bibliothèque de la ville, ancien secrétaire d'Académie, à Beaune (Côte-d'Or). P. 94.
*Pazos, vicomte, consul général et chargé d'affaires de la Bolivie, à Londres. P. 94.
Peregriny, Al., docteur en philosophie, à Pesth (Hongrie).
*Perennès, doyen de la Faculté des Lettres, à Besançon.
Périn, Eug., ingénieur civil.
*Perleb, Ch. J., professeur d'histoire naturelle et de botanique à l'Université de Fribourg (Bade).
*Perret, professeur au collége, à Saint-Gall (Suisse).
Perrin, Ch., architecte. P. 44, 465, 469, 482, 487, 528.

Digitized by Google

*Perroud, B. Ph., avoué, entomologiste, à Lyon.
Persoz, F., professeur à la Faculté des Sciences, directeur de l'École de pharmacie. P. 11, 12, 214, 216, 221, 223, 224, 262, 296, 305, 311, 314, 319, 320, 325.
*Péruzzi, chev., ministre-résident de S. A. R. le grand-duc de Toscane, à Paris.
Peschier, Ad., professeur de littérature moderne à l'Université de Tubingen (Wurtemberg), l'un des Vice-président de la septième Section. P. 17, 125, 133, 152, 154.
Pétin, Fr., architecte, à Kientzheim (Haut-Rhin).
*Pétion de Villeneuve, J., archéologue, à Trévoux (Ain).
Petit, Ives, sous-ingénieur du chemin de fer.
Petiti, Eug., architecte-entrepreneur.
Petitville, Ed., notaire, à Bischwiller (Bas-Rhin).
Petrequin, J. E., chirurgien en chef désigné de l'Hôtel-Dieu, délégué de la Société de médecine, à Lyon. P. 84, 242, 272. *Mémoires*, t. II, p. 132.
*Peyret-Lallier, E., président de la Société industrielle, ancien député, à Saint-Étienne (Loire). P. 82.
*Pfersdorff fils, professeur au collége, à Bouxwiller (Bas-Rhin).
Philippe, Ab., docteur en médecine, chirurgien-major du 10e régiment d'artillerie.
Picard, Léon, fabricant.
Picot de Limoelan, contrôleur principal des contributions directes.
Picquart, J., officier d'administration, directeur de la manutention.
Pigage, Ant., directeur de la poste, à Kehl (Bade).
*Piorry, professeur à la Faculté de Médecine de Paris. P. 245, 542.
Piroux, J., directeur de l'institut des sourds-muets, vice-président de la Société des sciences, lettres et arts, à Nancy. P. 375, 399, 542.
Pitois, R., chef de division à la préfecture du Bas-Rhin, directeur des prisons civiles.
Piton, Fr., libraire. P. 468, 479, 481, 490.
Pitschaft, J. A., docteur en médecine, conseiller aulique, à Bade.
*Planta, de, à Zurich (Suisse).
Plarr, G., docteur ès sciences.
Plée, L., professeur d'histoire au collége, à Blois (Loir-et-Cher). P. 468, 486, 497, 498. *Mémoires*, t. II.
Pletsch, J., propriétaire, à Landstuhl (Bavière).
*Plieninger, Th., professeur, à Stuttgart.
Pogge, Fr., directeur de l'École forestière à Roggow, près Güstrow (Mecklembourg-Schwérin).
*Pointe, professeur à l'École de médecine, à Lyon. P. 542.

Digitized by Google

Polidoro fils, Balth., négociant.

Polonceau, ingénieur, directeur du chemin de fer, à Mulhouse. P. 503.

Polstorf, L., pharmacien, à Brunswick.

Pompéry, Ed. de, homme de lettres, à Paris. P. 276, 281, 284, 304, 306, 375, 407, 440, 419, 441, 511.

Popp, A. D., ancien payeur de la couronne.

*Porchat, J. J., ancien recteur de l'Académie, membre du conseil de l'instruction publique, à Lausanne. P. 542.

Porst, F. Th., huissier.

Potscheka, J., docteur en philosophie, à Moscou (Russie).

Poulet, J. P., capitaine de recrutement.

Pravaz, Ch. Gab., docteur en médecine, à Lyon. P. 240, 243, 258, 542.

Preis, J., négociant.

*Preisswerk, Rud., professeur au Gymnase, à Bâle.

Primavesi, A., graveur en taille-douce, à Coblentz (Prusse rhénane).

*Pron, baron, P. Jos., maréchal-de-camp commandant l'École d'application de l'artillerie et du génie, à Metz.

*Prost, Th., directeur des postes, à Mende (Lozère).

*Prudhomme, directeur des postes, à Vesoul (Haute-Saône).

Puthod, Fr., élève interne des hospices.

Puton, E., membre de la Société géologique de France, délégué de la Société d'émulation du département des Vosges, à Remiremont.

*Puvis, ancien député, correspondant de l'Institut, président de la Société royale d'émulation et d'agriculture de l'Ain, à Bourg. P. 95, 543.

*Quinon, professeur à la Faculté de Droit, à Grenoble (Isère).

Quiquerez, Aug., membre du grand-conseil du canton de Berne, préfet du district, à Delémont (Suisse).

Rabaïote, P. Ch., chef d'escadron, directeur de la fonderie royale.

Radius, J., professeur en médecine à l'Université de Leipzig, président et délégué de la *Societas medica Lipsiensis*. P. 87, 264, 268.

Ræs, André, S. G. Mgr, évêque de Strasbourg. P. 49, 464, 526, 527.

Rameaux, J. F., professeur à la Faculté de Médecine. P. 12, 216, 223, 258, 503, 554. *Mémoires*, t. II, p. 83.

*Ramon de la Sagra, correspondant de l'Institut, directeur du jardin botanique, à Madrid.

Rapet, J. J., directeur de l'École normale, à Périgueux (Dordogne).

Rapou, Aug., docteur en médecine, à Lyon. P. 259, 263.

Digitized by Google

*Rapp, Maur., docteur, à Rotweil (Wurtemberg).
*Rapp, professeur au collége, à Bouxwiller (Bas-Rhin).
Ratisbonne, Ach., banquier.
Ratisbonne, H., propriétaire.
Rau, Ch., avocat, professeur à la Faculté de Droit. P. 422.
*Rauchenstein, recteur du collége cantonal, à Aarau (Suisse).
Rauschenplatt, Ar., docteur en Droit. P. 220, 585, 594, 425.
Rauter, J., doyen de la Faculté de Droit, ancien député du Bas-Rhin, membre du directoire de la Confession d'Augsbourg. P. 11, 13.
Raynaud, Ph., professeur d'histoire au Collége royal.
Réau, A., chef du service des lits militaires.
*Récluz, J. A., correspondant du ministère de l'instruction publique pour l'histoire de France, à Pézenas (Hérault).
Redslob, H. Th., docteur en théologie, professeur au Gymnase.
Reffye, A. de, élève de l'École polytechnique, à Paris.
*Régnier, docteur en médecine.
Rehmann, Em., docteur en médecine, médecin de S. A. le prince de Fürstenberg, à Donaueschingen (Bade).
Reich, J. B., professeur au Petit-Séminaire.
*Reichardt, inspecteur ecclésiastique, pasteur-président, à Bouxwiller (Bas-Rhin).
Reider, M. J. de, professeur à l'École technique, à Bamberg (Bavière). P. 528, 543.
Reihlen, G., pharmacien, à Stuttgart (Wurtemberg).
Reiner, Fr., architecte, ancien Secrétaire de la huitième Section. P. 11, 18, 61, 528.
*Reinhard, comte, Ch., secrétaire d'ambassade, chargé d'affaires de France en Suisse, à Berne.
Reiset, Jules, chimiste. P. 225.
Renard, M. M. H., proviseur du Collége royal.
Renoir, J. H., professeur de physique au collége, à Belfort (Haut-Rhin). P. 167.
Renouard de Bussierre, vicomte, P. A., ancien député du Bas-Rhin.
Renouard de Bussierre, A., banquier, membre de la chambre de commerce.
Renouard de Bussierre, L., ancien député, maître des requêtes au conseil d'État, à Paris.
*Renoult, professeur au Collége royal.
*Resch, agronome.
*Restani, J. B., abbé, vice-préfet des études, à Pavie.
Reuss, Ed., professeur à la Faculté de Théologie et au Séminaire protestant. P. 11, 15, 122, 336, 575, 545.

Digitized by Google

Reuss, G. Ch. El., ingénieur des mines, à Paris.
Reuschlé, G., professeur, à Stuttgart (Wurtemberg).
Reussner, J. Fr., étudiant en théologie.
*Révillout, V., médecin-inspecteur des eaux thermales, à Luxeuil (Haute-Saône).
*Revillout, Ch., élève de l'École normale, à Paris.
Rey, Ch., sous-inspecteur de la manufacture des tabacs, élève de l'École polytechnique.
*Rey, Cl., imprimeur-typographe, à Lyon.
*Ribeiro, Araujo, chev., ministre du Brésil, à Paris.
Richard, M., professeur à la Faculté de Théologie. P. 15.
Richard, J. Dav., directeur de l'asile des aliénés à Stéphansfeld (Bas-Rhin). P. 377, 405, 415, 420, 543. *Mémoires*, t. II, p. 395.
Richard, Th., négociant, à Tonnay-Charente (Charente).
*Richb, docteur en médecine, à Obernai (Bas-Rhin).
Richelet, Ch. J., imprimeur, secrétaire de l'Institut des provinces, Secrétaire général de la septième Session du Congrès, délégué de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, l'un des Vice-présidents de la cinquième Section, au Mans. P. 17, 94, 335, 339, 343, 349, 354, 356, 360, 361, 364.
Richert, Ed., juge d'instruction, à Colmar.
Richert, J., licencié en Droit, à Colmar.
*Ridolfi, marquis, Côme, fondateur de l'Institut agricole de Meleto, président du Congrès des savants italiens à Florence en 1841, à Florence. P. 91.
Rieder, J. J., pasteur.
*Rieffel, J., directeur-fondateur de la colonie agricole de Grand-Jouan (Loire-Inférieure).
*Rieffel, L. A., docteur en médecine, à Epfig (Bas-Rhin).
Rieger, J., pasteur, à Willstett (Bade).
Rigaud, Ph., professeur à la Faculté de Médecine. P. 12, 230, 256, 263, 544.
Rigaut, V., docteur en Droit.
Rigaut, Ad., avoué, à Wissembourg (Bas-Rhin).
Ring, Max. de, propriétaire, l'un des Vice-présidents de la huitième Section, à Fribourg (Bade). P. 18, 456, 461, 464, 466, 467, 473, 475, 488, 492, 526, 528, 543. *Mémoires*, t. II.
Ringeisen, Ant., architecte de l'arrondissement, à Schlestadt.
*Rineker, F., professeur de médecine à l'Université de Würtzbourg.
*Risler, J., fabricant, membre de la Société industrielle, à Mulhouse.
Risler, Jér., fabricant, membre de la Société industrielle, à Mulhouse.

Digitized by Google

RIST, Ed., avocat, ancien magistrat.

RISTELHUEBER, M. A. J., médecin en chef des hospices. P. 255, 416, 417.

*RITTELMEYER, médecin cantonal, à Truchtersheim (Bas-Rhin).

RITTER, Ch., chimiste, peintre-verrier.

*RITTSERT, I., professeur, à Darmstadt (Hesse).

ROBERT, Aimé, docteur en médecine. P. 259.

ROBERT, P. Herc., ex-secrétaire de l'École polytechnique, attaché à la bibliothèque du Roi, commissaire-inspecteur des antiquités départementales de l'Indre, à Argenton (Indre). P. 347, 356, 372, 474. *Mémoires*, t. II.

*ROCHHOLTZ, professeur de littérature allemande, à Aarau (Suisse).

ROCOFFORT, Th., négociant, à Paris.

ROEDERER, Ch. Ach., sous-inspecteur de l'instruction primaire du Bas-Rhin.

ROEDERER, Jul., docteur en médecine, médecin en chef de l'asile d'aliénés à Stéphansfeld (Bas-Rhin).

ROEDERER, Ch. Ad., licencié en Droit, juge de paix, à Erstein (Bas-Rhin).

ROEHRICH, Guill., pasteur. P. 43.

ROEHRICH, Ch., pasteur, à Illkirch (Bas-Rhin).

ROESCH, Ch., docteur en médecine, médecin du bailliage, à Schwenningen (Wurtemberg). P. 256.

ROESER, J. de, conseiller aulique, à Bartenstein (Wurtemberg).

ROETH, Ed., professeur agrégé à l'Université de Heidelberg. (Bade).

ROHRBACHER, Fr., prêtre, membre de la Société royale des sciences, lettres et arts, à Nancy. P. 335, 349.

ROLLÉ, Fréd., propriétaire.

ROLLER, Rob., professeur de physique et de mathématiques au Gymnase, à Pforzheim (Bade). P. 425.

ROLLIN, Ch., maître de pension.

ROOSMALEN, Aug. Al. de, vice-président et délégué de la Société Racinienne de la Ferté-Milon, à Paris. P. 84, 377, 390, 405, 434, 439, 472, 545.

*ROSER, de, conseiller intime de légation, à Stuttgart. P. 94.

*ROSSÉE, premier président à la Cour royale, ancien député du Haut-Rhin, à Colmar.

ROSSEL, Ch., docteur en philosophie, à Wisbaden (Nassau).

*ROSSI, V., professeur, délégué de l'Académie I. et R. des Géorgophiles, à Florence. P. 83.

ROTH, Fid., pharmacien. P. 264.

ROTH, J. J., instituteur, à Schiltigheim (Bas-Rhin).

Digitized by Google

ROTH, Ch. L., docteur en philosophie, professeur au Gymnase, à Bâle.

ROTHAN, G., bachelier ès sciences et en Droit, à Paris.

*ROTOVA, comte de, de Madrid, propriétaire, à Paris.

ROUSSEAU, Ach., homme de lettres, délégué de la Société industrielle d'Angers, à Saint-George-le-Thoureil (Maine-et-Loire). P. 83, 440, 447.

*ROUSSELIN, premier président de la Cour royale, à Caen.

*ROUSSET, Al., membre de la Société littéraire, à Lyon.

ROUSTAIN, J. B. P., professeur suppléant à la Faculté de Droit, à Paris.

ROUX, P. M., docteur en médecine, secrétaire perpétuel et délégué de la Société de statistique de Marseille, ancien président et délégué de la Société royale de médecine, à Marseille. P. 84, 116, 227, 229, 238, 239, 245, 262, 545, 546.

ROVIDA, P. F., avocat, à Milan.

RUDIO, Ed., chimiste, à Wisbaden (Nassau).

RUEF, Maur., docteur en médecine.

RÜHLMANN, Ans., bachelier ès sciences, à Nothalten (Bas-Rhin).

RUMPELT, Ferd., docteur en médecine, à Dresde (Saxe).

*SACC, manufacturier, à Thann (Haut-Rhin).

SAGLIO, A., propriétaire.

SAHUNE, Ern. de, maître des requêtes au conseil d'État, membre de la chambre des députés, à Paris.

*SAINTES, Eymery de, homme de lettres, à Paris. 543.

SALADIN, J. B. E., ingénieur-mécanicien, délégué de la Société industrielle, à Mulhouse. P. 84.

*SALADIN, Em., ingénieur-mécanicien de la filature mécanique du Bas-Rhin, à Hüttenheim (Bas-Rhin).

SALATHÉ, Ch. A., docteur en médecine, membre de la Société industrielle, à Mulhouse.

SALLOT, L. Fr., docteur en médecine, médecin des épidémies de l'arrondissement, à Vesoul (Haute-Saône).

SALOMON, J. A. G., négociant, à Brunswick.

SANDHERR, Ch., licencié en Droit, à Colmar.

SARRUS, doyen de la Faculté des Sciences.

SARTI, G., ingénieur, à Milan.

SAUCEROTTE, Nic., docteur en médecine, conseiller de collége de Russie, à Lunéville. P. 197.

SAUM, L., négociant, membre de la chambre de commerce. P. 276, 285.

SAUM, Aug., négociant. P. 15.

SAUM, J. C., propriétaire.

Digitized by Google

*Saussaye, L. de la, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions), Secrétaire général de la quatrième Session du Congrès scientifique, à Blois. P. 94, 545.

Schadow, G. de, directeur de l'Académie des beaux-arts, l'un des Vice-présidents du Congrès et de la huitième Section, à Düsseldorf (Prusse). P. 14, 18, 64, 85, 90, 100, 457, 458, 459, 477, 478, 484. *Mémoires*, t. II.

Schæfer, L., docteur en médecine.

Schæffer, Fr., pasteur, à Reitweiler (Bas-Rhin).

*Schaller, pasteur-président, à Colmar.

Schaller, E. J., docteur en médecine.

Schæuffelé, J. M. D., pharmacien, à Thann (Haut-Rhin).

Schattenmann, Ch., directeur de l'administration des mines, membre du conseil général du Bas-Rhin, à Bouxwiller (Bas-Rhin). P. 99, 275, 287, 292, 296, 298, 303, 309, 314, 315, 318, 325, 327, 328, 543. *Mémoires*, t. II, p. 227.

*Schauenburg, P. de, chef d'escadron d'état-major, député et membre du conseil général du Bas-Rhin, à Paris.

Schauffler, Ch., huissier.

Scheffel, Ph. J., major à la suite de S. A. R. le grand-duc de Bade, conseiller à la direction grand-ducale des ponts et chaussées, à Carlsruhe (Bade).

Scheffer, H. L., ministre du saint Évangile.

Scherer, Edm., ministre du saint Évangile. P. 395.

Scherrer, J.-N., docteur en médecine, à Constance (Bade). P. 125, 270.

*Scheurer, Aug., négociant, membre de la Société industrielle, à Mulhouse. P. 543.

*Schild, avocat, docteur en Droit, à Brême.

Schillinger, J. J., pasteur, à Mühlbach (Haut-Rhin).

Schimper, G., conservateur du Musée d'histoire naturelle, Secrétaire adjoint de la première Section. P. 11, 12, 15, 161, 166, 169, 173, 181, 194.

*Schimper, Ch., naturaliste, à Munich. P. 197, 199, 543. *Mémoires*, t. II, p. 62.

Schir, Nic., curé de la Madeleine.

Schirlin, Séb., professeur au Séminaire épiscopal, l'un des Vice-présidents de la cinquième Section. P. 17, 85, 536, 545, 554, 556, 571, 572. *Mémoires*, t. II, p. 544.

*Schirmer, Eug., conseiller à la Cour royale, à Colmar.

Schlagdenhauffen, J. F., architecte-entrepreneur.

*Schloesser, professeur de musique à l'École normale primaire, à Colmar.

Digitized by Google

*Schlumberger, J. Alb., membre de la Société industrielle, à Mulhouse.
*Schlumberger, H., membre de la Société industrielle, à Mulhouse.
*Schlumberger, Is., membre de la Société industrielle, à Mulhouse.
*Schlumberger, Iw., membre de la Société industrielle, à Mulhouse.
Schlumberger, P., manufacturier, à Guebwiller (Haut-Rhin).
*Schlumberger, J., manufacturier, à Thann (Haut-Rhin).
Schlumberger, Jean, fabricant, à Guebwiller (Haut-Rhin).
Schlund, Ch., docteur en médecine.
Schmid, H. D., fabricant, à Vienne (Autriche).
*Schmidt, pharmacien, à Fribourg (Bade).
Schmidt, Ch., professeur à la Faculté de Théologie et au Séminaire protestant, Secrétaire adjoint de la sixième Section. P. 15, 14, 17, 575, 545.
Schmidt, G. A., pasteur.
Schmidt, Ch. Fr., libraire.
*Schmit, maître des requêtes au conseil d'État, à Paris. P. 470, 544. *Mémoires*, t. II
*Schmuts, L., banquier, à Fribourg (Suisse).
Schnaasé, Ch., procureur du roi, à Düsseldorf (Prusse). P. 124, 464, 475, 479, 584, 488. *Mémoires*, t. II.
Schneegans, Ferd., avocat.
Schneegans, Ch., ingénieur-mécanicien.
Schneegans, C. F., bachelier ès lettres.
Schneider, Th., docteur en médecine, médecin en chef des hospices, conseiller municipal. P. 41.
Schneyder, J. J., professeur et délégué du Lycée, à Rastatt (Bade). P. 358, 404, 540.
*Schnitzler, J. H., directeur de l'*Encyclopédie des gens du monde*, correspondant de l'Académie impériale de Saint-Pétersbourg, à Paris.
*Schnoeringer, docteur en médecine, à Oberbronn (Bas-Rhin).
Schoettel fils, Jean, négociant.
Scholtz, Aug., professeur à la Faculté de Théologie catholique à l'Université, l'un des Vice-présidents de la sixième Section, à Bonn (Prusse). P. 17, 93, 374, 588.
*Schreiber, prorecteur de l'Université de Fribourg (Bade). P. 85, 528, 544.
Schueler, Gust., conseiller des mines, professeur de minéralogie et de technologie à l'Université de Iena (Saxe). P. 173, 179.
Schuler, D. Th., pasteur.
Schuler, G. L., imprimeur-libraire, conseiller municipal.
Schuler, Ch. A., graveur.

Digitized by Google

*Schultz, Ch. G. E., docteur en médecine, à Deux-Ponts (Bavière rhénane).

Schultz, F. G., docteur en philosophie, membre de plusieurs sociétés savantes, à Bitche (Moselle). P. 175, 180, 184, 544.

*Schultz, Ch. H., médecin de l'hospice et directeur de la *Pollichia*, à Deidesheim (Bavière rhénane). P. 85.

Schuré, J. F., docteur en médecine. P. 11, 162, 163, 190. *Mémoires*, t. II, p. 14.

Schuster, X., professeur au Petit-Séminaire.

Schütz, Ferd., correspondant du ministère de l'instruction publique pour l'histoire de France, membre du comité des chartes, à Nancy. P. 450. *Mémoires*, t. II.

Schützenberger, Fr., professeur à la Faculté de Droit, maire de Strasbourg, membre de la chambre des députés et du conseil général du Bas-Rhin. P. 11, 13, 41, 61, 285, 501, 504, 510, 513.

Schützenberger, Ch., agrégé à la Faculté de Médecine, médecin des hospices. P. 235, 238, 242.

Schwartz, Ed., rentier, à Mulhouse.

Schwartz, L., fabricant, membre de la Société industrielle, à Mulhouse.

*Schwebel, de, ancien consul général chargé d'affaires à Tunis.

Schwebel, Fr. L., licencié en théologie, ministre du saint Évangile. P. 13.

Schwebel, Ad., docteur en médecine, à Barr (Bas-Rhin).

*Schweig, G., docteur en médecine, à Carlsruhe (Bade).

*Schweigger; professeur de chimie à l'Université de Halle (Prusse). P. 91, 186, 222, 259. 544.

Schweighæuser, Geoff., professeur à la Faculté des Lettres, correspondant de l'Institut. P. 548, 558, 461, 466, 544. *Mémoires*, t. II, p. 549.

Schweighæuser, Ch. G., professeur au Gymnase.

Schweighæuser, Fr., négociant. P. 554.

Schweighæuser fils, Gust., négociant.

Schweighæuser, fils, A., bachelier ès lettres.

*Schweighæuser, Ch., régisseur de forges, à Zinsweiler (Bas-Rhin).

Schwilgué père, J. B., ingénieur-mécanicien. P. 214, 496, 500, 529.

Schwilgué, J. B., ingénieur en chef du Bas-Rhin.

Schwilgué fils, Ch., vérificateur des poids et mesures.

Schwind, Fr. R., notaire, à Barr (Bas-Rhin). P. 524. *Mémoires*, t. II, p. 259.

Schwind, Th., avoué, à Schlestadt (Bas-Rhin).

Digitized by Google

*Schwoerer, J., conseiller aulique, professeur en médecine à l'Université de Fribourg (Bade).

*Scoutetten, chirurgien en chef, premier professeur à l'hôpital militaire d'instruction.

*Secrétan, professeur de philosophie à l'Académie de Lausanne.

*Sédillot, professeur à la Faculté de Médecine et à l'hôpital militaire d'instruction.

*Seebode, conseiller de régence, etc., directeur des écoles du duché de Nassau, à Wisbaden (Nassau).

Ségin, Fréd., docteur agrégé à l'Université de Heidelberg. P. 425.

*Seeger, L., professeur de philosophie, à Berne (Suisse).

Sehring, G., homme de lettres, à Kœnigsberg (Prusse).

Seib, J. Ad., fabricant.

Selligsberger, B., directeur d'un établissement de sourds-muets et d'aveugles. P. 375, 596, 599, 500, 544.

*Selys-Longchamps, correspondant de l'Académie des sciences de Bruxelles, à Liége (Belgique). P. 158, 544.

Sengenwald, J., négociant, Secrétaire adjoint de la quatrième Section. P. 11, 13, 16, 98, 298. *Mémoires*, t. II, p. 256.

Sengenwald, Ad., négociant.

*Seringe, professeur à la Faculté des Sciences, directeur du jardin botanique, à Lyon. P. 175, 544.

Sers, maître des requêtes au conseil d'État, préfet du Bas-Rhin. P. 42, 504.

*Sicard, C. V., pharmacien, à Nancy.

*Sichel, docteur en médecine et en chirurgie, à Paris.

Sicherer, Ph. Fr., docteur en médecine, médecin des hôpitaux, à Heilbronn (Wurtemberg).

Sido, L. M., sous-préfet de l'arrondissement, à Schlestadt (Bas-Rhin).

Silberling, E., agent d'assurances.

Silbermann, G., imprimeur, conseiller municipal, Secrétaire général adjoint, trésorier. P. 9, 10, 12, 41, 146, 165, 179, 181, 197, 472, 544.

Simon, G. H., avocat.

Simon, Eug., pharmacien.

Simon, Fr. Em., lithographe. F. 465.

Simon, Ch. F. V., vice-président du tribunal civil, inspecteur des monuments historiques de la Moselle, président de la Société d'histoire naturelle, secrétaire archiviste de l'Académie royale, délégué de ces deux Sociétés, Secrétaire général de la cinquième Session du Congrès, à Metz. P. 15, 94, 158, 175, 181, 187, 542, 543, 546, 549, 467, 468, 526, 544.

Digitized by Google

SIMON, J. J., bibliothécaire, à Saint-Dié (Vosges). P. 372.
*SIMON, Gaëtan, principal du collége, à Troyes (Aube).
SIMONIN, Mar., aumônier de l'institut des sourds-muets, à Nancy.
SIODOLKOWICZ, H. V., colonel polonais, à Paris.
SIVEN, docteur en médecine, à Gand (Belgique).
SMITH, J. Cas., de Varsovie, doct. en méd., à Benfeld (Bas-Rhin).
SOLDAN, Guill., professeur au Gymnase, docteur en philosophie à l'Université de Giessen (Hesse). P. 60. *Mémoires*, t. II, p. 289.
SOLDAN, Ch., professeur à l'École normale, à Friedberg (Hesse). P. 125, 170, 440, 465, 544.
*SOLLIER, docteur en médecine, secrétaire général de la Société académique de médecine, à Marseille. P. 85. Au nom de cette Société.
SOMMERAU, Th., pasteur.
SOMNI, J. B., prêtre habitué, membre du comice agricole, à Mirecourt (Vosges). P. 188.
SORLIN, A. N. J., professeur à la Faculté des Sciences.
SPACH, L., archiviste du département, Secrétaire de la cinquième Section. P. 14, 17, 65, 141, 345, 358, 375, 515. *Mémoires*, t. II, p. 531.
SPACH, G., avocat, secrétaire général de la mairie.
*SPANGENBERG, docteur en médecine, médecin en chef de la garnison, à Cologne (Prusse rhénane).
*SPECK-STERNBURG, baron, Max. de, agronome, à Lützschena (Saxe). P. 544.
*SPENCER-SMITH, Iohn, membre de la Société royale de Londres, à Caen. P. 361, 545.
SPIELMANN, Ch. Fr., pharmacien.
*SPITZ, Ch., professeur au Petit-Séminaire.
*STACKLER, fabricant d'indiennes, à Rouen.
STACKLER, X., docteur en médecine, à Mulhouse.
STÆKLÉ, Jos., curé, à Heimsbronn (Haut-Rhin).
STAHL, Fréd., pasteur.
STAHL, Ch. A., professeur au Séminaire protestant. P. 364, 365.
STAMM, Ch., docteur en médecine, à Brumath (Bas-Rhin).
STAMM, G., docteur en médecine, à Gernsheim (Hesse).
*STAMM, docteur en médecine.
*STEHELIN, Ed., fabricant, à Bitschwiller (Haut-Rhin).
STEIN, Ch., ingénieur des mines, à Wisbaden (Nassau).
*STEINBACH, G., membre de la Société industrielle, à Mulhouse.
STEINBRENNER, Ch. Ch., docteur en médecine, correspondant de la Société de médecine de Bordeaux, à Wasselonne (Bas-Rhin).
*STEINBRENNER, J. J., maire, à Wasselonne (Bas-Rhin).

Digitized by Google

STEINBRENNER, M. Aug., médecin cantonal, à Saar-Union (Bas-Rhin).

*STEINER, J. L., conseiller municipal. P. 11.

STEINER, Ch., fabricant, à Ribeauvillé (Haut-Rhin).

STEINHEIL, Sig. L., propriétaire.

STEINHEIM, S. L., docteur en médecine, à Altona (Danemark).

*STEINMETZ, Th., ingénieur-mécanicien du chemin de fer, à Mulhouse.

STERN, Maur., docteur en philosophie, agrégé à l'Université de Gœttingen.

STIERLIN, Fréd., instituteur, à Cork (Bade).

STOEBER, V., agrégé à la Faculté de Médecine, médecin des hospices, Secrétaire de la troisième Section. P. 10, 16, 225, 232, 234, 239, 242, 262, 269, 270, 515, 525.

STOEBER, L. Ad., pasteur, à Mulhouse.

*STOEBER, Aug., professeur au collége, à Mulhouse.

STOEBER, Ed., avocat.

STOEBER, L., candidat en médecine, à Obernai (Bas-Rhin).

STOESS, C. P. H., docteur en médecine. P. 11, 12, 263, 268, 272.

STOKES-STANLEY, professeur de langue anglaise.

STOLTZ, J. A., professeur à la Faculté de Médecine, président du jury médical, médecin des hospices. P. 226, 246, 248, 259, 267, 269. *Mémoires*, t. II, p. 189.

STOTZ, J. J., architecte.

*STRAUSS-DÜRCKHEIM, Herc., naturaliste au jardin du Roi, à Paris.

STRIEDBECK, Ch. A., conseiller municipal.

STRIFFLER, J. Ch. Th., notaire.

STROBEL, A. G., professeur au Gymnase.

STROHL, Ch. Ed. E., agrégé à la Faculté de Médecine. P. 238, 242, 269.

STROHL, Fréd., négociant.

STROMEYER, C. G., négociant.

STROMWALD, God., professeur au collége, membre de la Société industrielle, à Mulhouse.

STUBER, Fr. A., architecte. P. 14, 181.

STÜKLE, H., directeur du chemin de fer, à Mulhouse.

SULTZER, Ch., docteur en médecine, à Barr (Bas-Rhin).

*SUZOR, de, homme de lettres.

SZERLECKI, Alf., docteur en médecine, à Mulhouse.

TACHARD, P., pasteur, à Mulhouse.

*TAILLANDIER, docteur ès lettres, professeur suppléant à la Faculté des Lettres. P. 11, 15, 14.

*TAILLAR, conseiller à la Cour royale, à Douai (Nord).

Digitized by Google

*Tanner, président de la Cour suprême, à Aarau (Suisse).
*Tartini, chev., Ferd., surintendant général des communes, Secrétaire général du Congrès de Florence, à Florence. P. 555.
*Taufflieb, Ed., doct. ès sciences et en médec., à Barr (Bas-Rhin).
*Tavernier, docteur en médecine, à Schlestadt (Bas-Rhin).
Terme, maire de la ville, député du Rhône, à Lyon.
Teutsch, Ch., négociant. P. 477, 489.
*Teutsch, A., chancelier d'ambassade, à Berne.
*Tex, C. A. den, docteur et professeur en Droit, à Amsterdam. P. 91.
Textor, Caj., conseiller aulique, professeur de chirurgie à l'Université, l'un des Vice-présidents de la troisième Section, à Würtzbourg (Bavière). P. 16, 226, 231, 256, 241, 242, 244, 246, 249, 257. *Mémoires*, t. II, p. 212.
Textor, Ch., docteur en médecine, à Würtzbourg.
Theurer, Ch., propriétaire-cultivateur, à Kurzenhausen (Bas-Rhin).
Thiaffait, F., président de la Société pour l'instruction élémentaire du Rhône, à Lyon. P. 94, 545.
Thiaville, G. Noël, pharmacien, à Saint-Dié (Vosges). P. 487. *Mémoires*, t. II, p. 25.
*Thierry, H., délégué de la Société industrielle, à Mulhouse. P. 84.
*Thilenius, O., conseiller médical, à Hœchst (Nassau).
Thiriet, abbé, J. G., professeur de langues.
Thomson, Ad., homme de lettres.
Thomson, Jos., professeur de botanique, à l'Université d'Oxford (Angleterre).
*Thro, abbé, vicaire à la cathédrale.
*Thurmann, J., directeur de l'École normale, à Porentrui (Suisse).
*Tocquaine, architecte, délégué de la Société d'émulation des Vosges, à Épinal (Vosges). P. 84.
*Tocqueville, Al. de, membre de l'Institut et de la chambre des députés, à Paris.
*Tolstoy, J. de, conseiller de collége au service de Russie, à Saint-Pétersbourg.
*Torregiani, Ch., délégué de l'Académie I. et R. des Géorgophiles de Florence, à Florence. P. 85.
Toulgoet, Aug. de, officier au 69e régiment de ligne, auteur dramatique, à Paris.
Tourdes père, J., professeur à la Faculté de Médecine et à l'hôpital militaire d'instruction.
Tourdes fils, Gab., professeur à la Faculté de Médecine, Secrétaire adjoint de la troisième Section. P. 12, 16, 226, 239, 257, 266, 525.

Digitized by Google

*Tracy, V. de, membre de la chambre des députés, à Paris.
Trapp, Ed., docteur en médecine, conseiller médical, à Hombourg-ès-Monts (Hesse). P. 259, 545.
Traut, Fréd., avoué.
*Trawitz, Ch., licencié en Droit.
Trawitz, A., négociant.
Triponel, J. Val., docteur en médecine, à Rouffach (Haut-Rhin).
Turck, L., docteur en médecine, médecin des eaux, à Plombières. P. 232, 253, 235, 239, 242, 254, 259, 261, 264, 545.
*Uebelin, J. J., diacre, à Bâle (Suisse).
Uebersaal, Ch. G., médecin en chef de l'hospice des orphelins, vice-président et délégué de la Société des sciences, agriculture et arts du Bas-Rhin. P. 84, 269.
Ullmann, Ch., conseiller ecclésiastique, professeur en théologie à l'Université de Heidelberg.
Ullmann, Ch., candidat en Droit, à Heidelberg.
*Ulmer, curé à Cernay (Haut-Rhin).
*Vail, Eug. (des États-Unis d'Amérique), membre de la Société philotechnique, à Paris. P. 545.
Vaissière, Al., homme de lettres, garde-magasin des tabacs. P. 452.
*Vagner, professeur au Collége royal et à l'École forestière, à Nancy (Meurthe).
*Valgornera, marquis de, directeur de l'instruction publique en Espagne, à Madrid.
*Vallée, président de la Société de médecine du département de la Sarthe, au Mans. P. 82. Au nom de cette Société.
Valois, A. L., doyen du conseil de préfecture du Rhône, à Lyon.
*Vanderbach, N., docteur en médecine, à Thionville (Moselle).
*Vaucher, Ed., membre de la Société industrielle, à Mulhouse.
Vautré, J. Dom., docteur en médecine.
Veling, J. P., médecin des hospices, à Wissembourg (Bas-Rhin).
*Verdier, professeur à l'hôpital militaire d'instruction.
Verdun, J. B., magistrat, à Vesoul (Haute-Saône).
*Victor, homme de lettres, à La Haye (Pays-Bas).
*Villars, J. B., professeur d'accouchement à l'École préparatoire de médecine, à Besançon (Doubs).
*Villemain, pair de France, secrétaire perpétuel de l'Académie française, ministre de l'instruction publique, à Paris.
*Villenave, vice-président de la Société de la morale chrétienne, à Paris. P. 545.
Villersvaudey, marquis, Am. de, propriétaire, à Paris.
Villiers, Ch., membre du Parlement britannique, à Londres.

Digitized by Google

VILLOT, N. J., ancien architecte de la ville de Strasbourg.
VINCENT, J., ancien archiviste du département du Rhône, à Lyon.
VIVIEN, Ch., directeur de l'École normale, l'un des Vice-présidents de la sixième Section. P. 17, 374, 386, 396, 430.
VIVIEN, J., licencié en Droit.
VLEMINCX, J. F., inspecteur général du service de santé de l'armée belge, président et délégué de l'Académie royale de médecine de Belgique, à Bruxelles. P. 84, 232, 237, 250, 252, 255, 256.
VOGEL, Aug., conseiller aulique, professeur de chimie à l'Université, Vice-président de la 2e Section, à Munich. P. 16, 208.
VOGEL, Aug., docteur en médecine, à Munich.
VOGT, Ch., docteur en médecine, à Neuchâtel (Suisse). P. 166, 168, 182.
VOIGT, G..de, propriétaire, à Hanovre. P. 124.
*VORHERR, Dr Gust., conseiller des bâtiments, membre de l'Académie royale des beaux-arts, directeur de l'École royale d'architecture, à Munich (Bavière). P. 482, 545.
VOULOT, Cl. J., inspecteur de l'instruction primaire du Bas-Rhin.
*VUILLEMIN, professeur honoraire de l'Académie de Lausanne. P. 38.
VULPILLAT, D., ancien sous-préfet, rédacteur de l'*Annuaire du Bas-Rhin*. P. 545.
*WALLMARK, P. A., littérateur à Stockholm (Suède).
WANGEN, baron, Em. de, propriétaire.
WANGEN, Eug. de, propriétaire.
WARNKOENIG, L. A., conseiller aulique intime, professeur en Droit à l'Université, Président de la sixième Section du Congrès, à Fribourg (Bade). P. 17, 424, 335, 337, 351, 354, 361, 372, 374, 383, 385, 403, 417, 429, 514, 526.
*WATTMANN, professeur de chirurgie à l'Université de Vienne (Autriche). P. 266.
WEBER, J., docteur en médecine, membre de la Société industrielle, à Mulhouse. P. 263.
*WEBER, F. A., professeur au collége, à Belfort (Haut-Rhin).
WEBER, Ch. F., pasteur, à Wolfisheim (Bas-Rhin).
WEBER, Val., négociant.
WEDEKIND, baron, G. G., conseiller supérieur de l'administration des forêts du grand-duché de Hesse, à Darmstadt (Hesse). P. 83, 100, 309, 311, 313, 309.
WEEBER, Fél., pharmacien, à Saverne (Bas-Rhin).
*WEILL, A., homme de lettres, à Paris.
WEILER, J. D., avocat, conseiller municipal.
WEILER, Ch. Fr., négociant.
WEISGERBER, Ad., filateur, à Sainte-Marie-aux-Mines (Haut-Rhin).

Digitized by Google

WEISGERBER, Guill., candidat en médecine.
WELCKER, Ch. Th., conseiller aulique, professeur, membre de la seconde chambre des États du grand-duché de Bade, à Fribourg (Bade). P. 584.
*WENDT, chev., Ch. E. de, conseiller intime aulique, à Munich (Bavière). P. 70.
WERNER, Fr. A., pharmacien, à Brunswick.
WESTPHAL-CASTELNAU, Al., consul des villes anséatiques, à Montpellier (Hérault).
*WETZEL, L., architecte, à Montbéliard (Doubs).
WEYER, J. A., architecte. P. 44, 405, 473, 484, 487.
WHITFIELD, Ch., capitaine, à Londres.
WIEGER, J. Fr., receveur de Saint-Thomas.
WIEGER, Fr., aide de clinique à la Faculté de Médecine.
WIEGMANN, Rod., professeur d'architecture à l'Académie des beaux-arts, à Düsseldorf (Prusse). P. 424, 464.
*WILDA, G. E., prof. en Droit à l'Univ. de Halle (Prusse). P. 94.
*WILDERMUTH, D., docteur, agrégé à l'Université de Tubingen (Wurtemberg).
WILHELM, Cyr., abbé, chef d'institution.
WILLICH, L., avocat, à Frankenthal (Bavière).
WILLM, Jos., inspect. de l'Académie, prof. au Séminaire prot., Secrétaire de la sixième Section. P. 40, 47, 574, 575, 580, 404, 407, 414, 421, 425, 429, 545. *Mémoires*, t. II, p. 575.
*WIRTGEN, professeur, à Coblentz (Prusse).
WISNIECKI, Ad., homme de lettres.
WITH, J. B., inspecteur de la navigation du Rhin, agent consulaire de France, à Mannheim (Bade). P. 361, 373.
WITH fils, L. E., inspecteur voyer.
WITZ, Ch., pasteur et docteur en médecine, à Waldbach (Vosges).
WOEHALIN, Ph., pharmacien.
*WOERLE, instituteur, à Ulm (Wurtemberg).
WOLF, Ch., docteur en médecine.
*WOLOWSKI, L., avocat à la Cour royale, professeur de législation industrielle au Conservatoire des arts et métiers, à Paris.
*WORM, abbé, professeur au Petit-Séminaire.
WÜNSCHENDORF, Camille, docteur en médecine, à Wissembourg.
*WÜRSCHMITT, chanoine, à Spire (Bavière).
WÜST, J. O., agrégé au Gymnase, ministre du saint Évangile.
YROUARD, L., capitaine en retraite. P. 438.
*ZACHARIÆ DE LINGENTHAL, C. S., conseiller intime, professeur en Droit à l'Université de Heidelberg (Bade). P. 94. *Mémoires*, t. II, p. 444.

Digitized by Google

*Zæpffel, baron, maréchal-de-camp, commandant le département du Haut-Rhin, à Colmar.

*Zæpffel, Ch., médecin cantonal, à Giromagny (Haut-Rhin).

Zeller, J., chimiste, fabricant, à Zurich (Suisse).

Zetter, D., fabricant, à Saint-Dié (Vosges).

Zeune, Aug., professeur de géographie à l'Université et directeur de l'Institut des aveugles, à Berlin (Prusse). P. 424, 460, 469, 500.

Zeuschner, Louis, docteur en médecine, professeur de géologie, à Cracovie (Pologne). P. 475.

Zeys, D. F., juge au tribunal de première instance, à Belfort (Haut-Rhin).

Zeyssolff, G., médecin communal.

Zeyssolff, L., agronome, à Roville (Meurthe). P. 518, 519.

Zienkowicz, V., académicien, à Wilna (Russie).

Zill, Ch. Fr., instituteur, à Brumath (Bas-Rhin).

Zimmer, L. F., notaire, vice-présid. du bureau de bienfaisance.

Zipfehli, J. B., docteur en médecine, à Rotweil (Wurtemberg).

Zoepfl, H., professeur en Droit à l'Université de Heidelberg.

Zuber, J., fabricant, ancien président de la Société industrielle de Mulhouse, à Rixheim (Haut-Rhin). P. 287, 512, 558. *Mémoires*, t. II, p. 232.

Zurbach, Jul., capitaine-archiviste de l'état-major de la place.

Zyro, Fr. Ferd., professeur de théologie et de pédagogie à l'Université de Berne (Suisse).

---

1. A ajouter le renvoi : *Mémoires*, t. II, p., aux noms des auteurs suivants :

MM. Balbi, chev., p. 475.
Bard, chev., p. 554, 594.
Bégin, E., p. 582.
Delcasso, p. 499.
Dürrbach, p. 517.
Fries, p. 620.
Jullien de Paris, p. 481.
Kühlmann, p. 572.
Lehr, p. 487.
Lewald, p. 324.
Morel, p. 384.
Perrin, p. 578.
Weyer, p. 580, 621.

2. Nous complétons l'indication des pages du second volume pour les *Mémoires* des auteurs ci-après :

MM. Bæhr, p. 536.
Berg, p. 602.
Bergmann, p. 439.
Blanchet, p. 609.
Buss, p. 402, 427, 432.
Costlosquet, p. 465.
Detroyes, p. 614.
Dumast, G. de, p. 472.
Fuchs, p. 461.
Mayer, E., p. 468.
Plée, p. 597.
Ring, de, p. 522.
Robert, H., p. 529.
Schadow, de, p. 560.
Schmit, p. 538.
Schnaasé, p. 548.
Schütz, p. 490.

Digitized by Google

LISTE

DES

SOCIÉTÉS ET CORPORATIONS

SAVANTES, LITTÉRAIRES ET ARTISTIQUES,

FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES,

QUI ONT ADHÉRÉ A LA DIXIÈME SESSION DU CONGRÈS SCIENTIFIQUE DE FRANCE,

d'après l'ordre alphabétique des villes où elles siégent [1].

ABBEVILLE (Somme.) . .	Société royale d'émulation.
AMIENS (Somme.) . . .	Académie des sciences.
ANGERS.	Société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire.
BAYEUX (Calvados.) . .	Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres.
BOURG	Société royale d'émulation, d'agriculture, sciences et arts de l'Ain.
BRUXELLES (Belgique.) .	Académie royale de médecine.
	Université.
CAEN (Calvados.). . . .	Association Normande.
	Société royale d'agriculture et de commerce.
	Société des antiquaires de Normandie.
	Société française pour la conservation et la description des monuments.
	Société Linnéenne de Normandie.
CLERMONT (Puy-de-Dôme).	Académie royale des sciences, belles-lettres et arts.
COPENHAGUE (Danem.) .	Société royale des antiquaires du Nord.
CHRISTIANIA (Norwége).	Université, Sénat académique de l'.
DARMSTADT (Hesse) . .	Rheinischer Kunstverein zwischen den Stædten Carlsruhe, Darmstadt, Mainz, Mannheim und Strassburg.
	Gartenbau-Verein im Grosherzogthum Hessen.

[1] Pour les délégués de ces Sociétés, voyez t. 1er, p. 82, 83, 84, 94, 95, 116, et la liste nominative des membres du Congrès, p. 547 et suiv.

Digitized by Google

DEIDESHEIM (BAVIÈRE.) .	Pollichia.
ÉPINAL	Société d'émulation du département des Vosges.
ÉVREUX (EURE.)	Société centrale d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres.
FLORENCE (TOSCANE.) . .	Imp. et R. Accademia economico-agraria dei Georgofili.
FRANCFORT	École urbaine, conseil des professeurs de l'.
FRIBOURG (SUISSE.) . . .	Société générale d'histoire de la Suisse.
FRIBOURG (BADE.) . . .	Université, Sénat académique de l'.
KAISERSLAUTERN (BAV.).	Société pharmaco-technologique du Palatinat.
LAFERTÉ-MILON (AISNE.).	Société Racinienne.
LEIPZIG (SAXE.)	Societas medica Lipsiensis.
LE MANS (SARTHE.) . .	Institut des Provinces de France.
	Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Sarthe.
	Société de médecine du département de la Sarthe.
LIVOURNE (TOSCANE.) . .	Accademia Labronica di scienze, arti, industria.
LYON (RHÔNE.)	Société royale d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles.
	Société d'éducation de Lyon.
	Société pour l'instruction élémentaire du Rhône.
	Société Linnéenne de Lyon.
	Société de médecine de Lyon.
MARSEILLE (B.-DU-RH.) .	Société royale de médecine.
	Société académique de médecine.
	Société de statistique.
MAYENCE (HESSE.) . . .	Zwanzigste Versammlung der Gesellschaft deutscher Naturforscher und Aerzte.
METZ (MOSELLE.)	Académie royale des lettres, sciences, arts et d'agriculture.
	Société d'histoire naturelle du département de la Moselle.
	Société des sciences médicales du département de la Moselle.
MULHOUSE (HAUT-RHIN.).	Société industrielle.
NANCY (MEURTHE.) . . .	Société royale des sciences, lettres et arts.
PARIS (SEINE.)	Société française de statistique universelle.
	Société philotechnique.

Digitized by Google

PARIS (SEINE.). . . .	Société internationale des naufrages.
	Société nationale de vaccine.
RASTADT (BADE.) . . .	Lycée, conseil des professeurs du.
ROCHEFORT (CHAR.-INF.).	Société d'agriculture, sciences et arts.
ROUEN	Société centrale d'agriculture du département de la Seine-Inférieure.
	Société libre pour concourir aux progrès du commerce et de l'industrie.
SAINTES (CHARENTE-INF. .	Société d'archéologie.
SAINT-ÉTIENNE (LOIRE.).	Société industrielle.
St-OMER (PAS-DE-CAL.) .	Société des antiquaires de la Morinie.
STRASBOURG	Société des sciences, agriculture et arts du Bas-Rhin.
	Société du Muséum d'histoire naturelle.
	Société des amis des arts.
STUTTGART (WURTEMB.).	Gymnase supérieur.
TOULOUSE (HAUTE-GAR.) .	Société archéologique du midi de la France.
TOURS	Société médicale du département d'Indre-et-Loire.
TURIN (PIÉMONT.). . . .	Reale Società agraria.
	Società medico-chirurgica.
VERDUN (MEUSE.) . . .	Société philomatique.

Digitized by Google

RÉSULTATS STATISTIQUES.

Observation. — La longueur même des listes qui précèdent, et la difficulté d'en saisir les éléments à la simple lecture, nous ont déterminé à emprunter aux Comptes-rendus des Congrès d'Allemagne l'usage de présenter sous forme de tableaux les principaux résultats statistiques qui ressortent de ces listes. Mais vu le grand nombre de noms de la liste nominative, nous avons dû nous borner à une imitation très-imparfaite de cet usage, de peur de tomber dans des répétitions et dans des longueurs. Nous avons en conséquence fait le dépouillement de ces listes sous le triple rapport *du nombre*, *de la nationalité* et *des carrières diverses auxquelles appartiennent les membres du Congrès.*

Quant au nombre, nous avons distingué entre les *membres présents* et les *membres adhérents*, conformément à la pratique uniforme des Comptes-rendus du Congrès scientifique de France.

Quant à la nationalité, nous avons d'abord établi la grande distinction entre Étrangers et Français. Mais ensuite nous avons classé les Étrangers d'après les pays d'origine, en ayant soin d'indiquer les villes et lieux de résidence, ce qui nous a fourni un nouvel élément consigné dans les tableaux. Quant aux membres français du Congrès, nous les avons classés à leur tour par départements et par villes; et si nous avons distingué entre les départements d'au delà et d'en deçà des Vosges, c'était pour satisfaire une curiosité toute locale, et comme pour constater le degré de sympathie que la cause du Congrès a trouvé en Alsace.

Enfin, le classement des membres et adhérents sous le *rapport de la diversité des carrières* a offert des résultats d'autant plus intéressants qu'elle a mis en évidence la valeur intellectuelle de cette imposante réunion. En conservant sous ce rapport la distinction entre Étrangers et Français, nous avons été à même de constater ce fait important, que dans cette première et solennelle entrevue des nations cultivées de l'Europe, tous les états influents de la société, toutes les branches de la science, toutes les directions principales de l'activité humaine étaient représentés par des organes distingués et le plus souvent nombreux. Le Congrès de Strasbourg a droit de s'enorgueillir d'un tel résultat.

La récapitulation qui termine ces tableaux présente les chiffres généraux qui résultent de ce travail d'analyse.

Digitized by Google

I. PAYS ÉTRANGERS REPRÉSENTÉS AU CONGRÈS.

Les villes siéges de sociétés ou corporations savantes qui ont adhéré au Congrès sont indiquées par **. — Les noms des villes qui ne comptaient que des membres adhérents, mais non présents au Congrès, sont imprimés en italique.

PAYS.	VILLES ET RÉSIDENCES.	Sociétés et corpor. savantes.	MEMBRES ET ADHÉRENTS. Présents.	Absents.	Totaux.
ALLEMAGNE.					
Bade	Carlsruhe, Heidelberg, Fribourg**, Mannheim, Pfortzheim, Rastadt**, Constance, Bade, Donaueschingen, Cork, Dürrheim, *Schwetzingen*, Kehl, Bruchsal, Ottenheim, Kippenheim, *Offenbourg*, Engen, Steinbach, Willstett.	2	48	21	69
Bavière	Munich, Würtzbourg, Bamberg, Frankenthal, *Kaiserslautern***, *Spire*, Landstuhl, Dürmstein, Schœnau, *Deux-Ponts*, Neustadt, *Deidesheim***, *Ingershof*.	2	12	15	27
Brunswick	Brunswick	»	5	1	6
Hanovre	Hanovre, Gœttingen	»	4	3	7
Hesse, électorat	*Marbourg*, Grebenstein	»	1	2	3
Hesse, grand-duché	Darmstadt**, Giessen, Mayence**, Worms, Castel, Friedberg, Gernsheim, *Hœchst*, Hombourg-ès-Monts.	3	12	6	18
Mecklembourg-Schwerin.	Roggow près Güstrow	»	1	»	1
Nassau	Wisbaden, *Hadamar*, *Idstein*, *OEstrich*	»	3	5	8
Saxe, royale et ducale	Dresde, Iéna, Leipzig**, Budissin, Renthendorf, *Meiningen*, Saalfeld, Dessau, Rudolstadt, *Neu-Lœsnitz*, *Lutzschena*.	1	9	3	12
Wurtemberg	Stuttgart**, Tubingen, *Cannstadt*, Rothweil, Schramberg, *Wilhelmshall*, Schwenningen, Bartenstein, Heilbronn, *Ulm*.	1	14	12	26
Villes libres	Francfort**, Hambourg, *Brême*.	1	3	5	8
AUTRICHE, sans L'ITALIE.	Vienne, Prague, Ratiborschitz, Pesth, *Trieste*	»	7	2	9
PRUSSE	Berlin, Kœnigsberg, Breslau, *Halle*, Lemberg (*Posen*), Bonn, *Cologne*, Coblentz, Elberfeld, Barmen, Düsseldorf, Saarbrück	»	18	10	28
BELGIQUE	Bruxelles**, Liége, Gand	2	4	3	7
GRANDE-BRETAGNE	Londres, Oxford, Cambridge, Glasgow, Manchester	»	7	2	9
DANEMARK	*Copenhague***, Altona	1	1	1	2
CRACOVIE	Cracovie	»	1	»	1
ESPAGNE	Madrid	»	1	3	4

Digitized by Google

ITALIE.					
Roy. Lombardo-Vénitien.	Milan, *Pavie*, *Venise*.	»	4	6	10
Roy. de Sardaigne. .	Turin**, *Gênes*, *Chambéry*, *Aix*, *Saint-Jean-de-Maurienne*	2	3	8	11
Toscane	Florence**, *Livourne***	2	2	6	8
États Romains	*Rome*	»	»	1	1
NORWÉGE	Christiania**	1	1	6	7
PAYS-BAS	Utrecht, *Amsterdam*, *La Haye*.	»	1	2	3
RUSSIE	Saint-Pétersbourg, Moscou, Wilna	»	5	4	9
SUÈDE.	Stockholm.	»	1	3	4
SUISSE	Aarau, Bâle, Berne, Fribourg**, Genève, Lausanne, Zurich, Trogen, Frauenfeld, *Saint-Gall*, Delémont, Neuchâtel, *Porentrui*	1	31	30	61
GRÈCE, ILES ION., TURQUIE .		»	»	3	3
ÉTATS D'AMÉRIQUE (N. ET S.).	Newhaven (Connecticut), *New-York*, *Bolivie*, *Brésil*, *Canada*	»	1	7	8
	Totaux.	19	200	170	370
VILLES ET LIEUX DE RÉSIDENCE		16	104	41	145

RÉPARTITION PAR CARRIÈRES DES 370 MEMBRES ET ADHÉRENTS ÉTRANGERS.

	Présents.	Absents.	Totaux.
Ecclésiastiques.	10	6	16
Professeurs de haut enseignement; Universités.	55	54	109
Professeurs d'enseignement secondaire; Gymnases, Lycées.	22	23	45
Instituteurs primaires	2	1	3
Professeurs d'Académies des beaux-arts; artistes.	8	3	11
Magistrats	4	1	5
Avocats, docteurs en Droit non agrégés aux Universités.	7	3	10
Présidents de Sociétés savantes, littérateurs, archéologues	6	18	24
Militaires.	5	»	5
Médecins.	27	16	43
Naturalistes, chimistes	5	5	10
Pharmaciens	6	2	8
Ingénieurs et mécaniciens	4	1	5
Architectes	2	4	6
Négociants, fabricants, directeurs d'industrie	8	3	11
Propriétaires, agronomes	14	5	19
Fonctionnaires civils, notaires	15	25	40
Totaux.	200	170	370

Digitized by Google

II. DÉPARTEMENTS DE LA FRANCE

REPRÉSENTÉS AU CONGRÈS.

Les villes siéges de sociétés savantes ayant adhéré au Congrès sont indiquées par deux **. — Les noms des villes qui ne comptaient que des membres adhérents, mais non présents au Congrès, sont imprimés en caractères romains.

DÉPARTEMENTS.	VILLES.	Sociétés savantes.	MEMBRES ET ADHÉRENTS		
			Présents.	Absents.	Totaux.
DÉPARTEMENTS SITUÉS AU DELA DES VOSGES.					
Ain	Bourg**, *Pont-de-Veyle*, Trévoux	1	1	4	5
Aisne	La Ferté-Milon**, Soissons	1	»	1	1
Ardennes	*Sédan*	»	1	»	1
Aube	Troyes	»	»	3	3
Bouches-du-Rhône	*Marseille***, La Ciotat	3	1	5	6
Calvados	*Caen***, Bayeux**, Croissonville, Villerville	6	3	16	19
Cantal	Saint-Flour	»	»	1	1
Charente	*Tonnay-Charente*	»	1	»	1
Charente-Inférieure	*Rochefort***, La Rochelle, Saintes**	2	1	2	3
Cher	Bourges	»	»	1	1
Côte-d'Or	*Dijon*, Beaune, Éguilly, Vantoux	»	2	4	6
Dordogne	*Périgueux*	»	1	1	2
Doubs	*Besançon*, Montbéliard, Beutal	»	3	9	12
Eure	*Évreux***	1	1	»	1
Eure-et-Loire	Chartres	»	»	1	1
Gard	Alais	»	»	1	1
Garonne (Haute)	*Toulouse***	1	1	2	3
Gironde	Bordeaux	»	»	1	1
Hérault	*Montpellier*, Pézenas	»	1	2	3
Ille-et-Villaine	Rennes, Vitré	»	»	4	4
Indre	*Argenton*, Loches	»	1	4	5
Indre-et-Loir	Tours**	1	»	1	1
Isère	Grenoble	»	»	1	1
Jura	*Lons-le-Saulnier*	»	1	»	1
Loire	Saint-Étienne**	1	»	1	1
Loire (Haute)	Paulhaguet	»	»	1	1
Loire-Inférieure	Grand-Jouan	»	»	1	1
Loir-et-Cher	*Blois*, *Vendôme*	»	2	1	3
Lozère	Mende	»	»	1	1
Maine-et-Loire	*Angers***, *Saint-George-le-Thoureil*	1	2	2	4
Manche	*Avranches*, Cherbourg	»	1	1	2
Marne	*Châlons*	»	1	»	1
Marne (Haute)	Joinville	»	»	1	1
Meurthe	*Nancy***, *Blamont*, *Dieuze*, *Lunéville*, *Phalsbourg*, Sarrebourg, *Roville*	1	19	7	26
Meuse	Bar-le-Duc, Commercy, Saint-Mihiel, Verdun**	1	»	4	4
	A reporter	20	44	84	138

Digitized by Google

DÉPARTEMENTS.	VILLES.	Sociétés savantes.	MEMBRES ET ADHÉRENTS. Présents.	Absents.	Totaux.
	Report. . .	20	44	84	138
MORBIHAN. . . .	Hennebon	»	»	1	1
MOSELLE	*Metz***, *Bitche*, *Allemand-Rombach*, Thionville . .	3	8	6	14
NIÈVRE.	*Château-Chinon*.	»	1	»	1
NORD	Douai	»	»	1	1
PAS-DE-CALAIS . .	Saint-Omer**	1	»	1	1
PUY-DE-DÔME . .	*Clermont-Ferrand** . . .	1	1	1	2
RHÔNE.	*Lyon**	5	17	18	35
SAÔNE (HAUTE) . .	*Vesoul*, Champagney, Luxeuil, Saint-Loup	»	3	6	9
SAÔNE-ET-LOIRE. .	Autun, *Châlons*, *Demigny* .	»	2	1	3
SARTHE	*Le Mans**	3	3	1	4
SEINE	*Paris**, *Passy*, *Saint-Mandé*.	4	40	61	101
SEINE-INFÉRIEURE .	Rouen*	2	»	4	4
SEINE-ET-OISE . .	*Versailles*, *Saint-Cyr* . . .	»	2	1	3
SOMME.	*Amiens**, Abbeville* . . .	2	1	1	2
TARN-ET-GARONNE.	*Montauban*	»	1	»	1
VAR.	*Hyères*	»	1	»	1
VAUCLUSE. . . .	Avignon	»	»	1	1
VENDÉE	Pouzanges.	»	»	1	1
VIENNE.	Poitiers.	»	»	1	1
VOSGES.	*Épinal**, *Ban-de-la-Roche*, *Bruyères*, *Darnay*, *Liezey*, *Mirecourt*, *Neufchâteau*, *Plombières*, *Remiremont*, Schirmeck, Senones, *Saint-Dié*	1	21	11	32
55 départements situés au delà des Vosges. .		42	145	201	346
VILLES ET LIEUX DE RÉSIDENCE.		24	54	53	107
LES DEUX DÉPARTEMENTS DU RHIN.					
RHIN (HAUT). . .	*Colmar*, *Mulhouse***, *Altkirch*, *Belfort*, Bitschwiller, Brunnstadt, Cernay, *Guebwiller*, Giromagny, *Heimsbronn*, *Kientzheim*, *Mühlbach*, *Münster*, Neuf-Brisach, Pfastadt, *Ribeauvillé*, *Rixheim*, *Rouffach*, *Sainte-Marie-aux-Mines*, *Thann*, Wihr-au-Val	1	94	56	150
RHIN (BAS), sans STRASBOURG . .	*Schlestadt*, *Saverne*, *Wissembourg*, *Haguenau*, *Barr*, *Benfeld*, *Bischheim*, *Bischwiller*, *Bouxwiller*, *Brumath*, Dauendorf, *Dossenheim*, *Eckwersheim*, Epfig, *Erstein*, *Geispolsheim*, *Graffenstaden*, *Hindisheim*, Hüt-				
	A reporter. . .	1	94	56	150

Digitized by Google

DÉPARTEMENTS.	VILLES.	Sociétés savantes.	MEMBRES ET ADHÉRENTS. Présents.	Absents.	Totaux.
Rhin (Bas), sans Strasbourg . .	*Report.* . .	1	94	56	150
	tenheim, *Illkirch*, *Ittenheim*, *Kolbsheim*, *Kurtzenhausen*, *Lembach*, *Lingolsheim*, *Markolsheim*, Mommenheim, *Mulhouse*, *Muttersholz*, *Niederbronn*, *Niederrœdern*, *Nothalten*, Oberbronn, *Obernai*, Pfaffenhoffen, *Reichshoffen*, *Reitweiler*, *Rosheim*, *Rothbach*, *Saar-Union*, *Salmbach*, *Schiltigheim*, *Soultz-sous-Forêts*, Truchtersheim, *Vendenheim*, Villé, *Wasselonne*, *Westhoffen*, *Wolfisheim*, Zinsweiller. . . .	»	89	30	119
2 départements du Rhin, sans Strasbourg . . .		1	183	86	269
Ville de Strasbourg		3	482	58	540
Villes et lieux de résidence		2	56	16	72

RÉCAPITULATION NUMÉRIQUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES, DES MEMBRES ET ADHÉRENTS FRANÇAIS.

55 départements situés au delà des Vosges. . .	42	145	201	346
2 départements sans Strasbourg.	1	183	86	269
Ville de Strasbourg	3	482	58	540
57 départ. Totaux généraux pour la France. .	46	810	345	1155
Villes et lieux de résidence.	26	110	69	179

RÉPARTITION PAR CARRIÈRES DES 1155 MEMBRES ET ADHÉRENTS FRANÇAIS.

					Prés.	Abs.	Tot.
Ecclésiastiques	Départements.	42	25	67	91	33	124
	Strasbourg . .	49	8	57			
Prof. de haut enseignement, Facultés, écoles spéciales .	Départements.	10	20	30	70	33	103
	Strasbourg . .	60	13	73			
Prof. d'enseig. second., colléges roy. et communaux .	Départements.	28	14	42	50	18	68
	Strasbourg . .	22	4	26			
Instituteurs primaires . . .	Départements.	6	»	6	11	»	11
	Strasbourg . .	5	»	5			
Prof. des beaux-arts, artistes.	Départements.	4	2	6	16	3	19
	Strasbourg . .	12	1	13			
Magistrats de l'ordre judiciaire	Départements.	14	17	31	18	18	36
	Strasbourg . .	4	1	5			
Avocats, docteurs et licenciés en Droit.	Départements.	19	4	23	44	6	50
	Strasbourg . .	25	2	27			
	A reporter. . .				300	111	411

Digitized by Google

					Prés.	Abs.	Tot.
		Report.	.	.	300	111	411
Médecins	Départements.	58	51	109	103	54	157
	Strasbourg . .	45	3	48			
Militaires	Départements.	8	7	15	36	11	47
	Strasbourg . .	28	4	32			
Présid. de Sociétés savantes, littérateurs, archéologues.	Départements.	27	52	79	38	55	93
	Strasbourg . .	11	3	14			
Ingén. des ponts-et-chaussées et des mines, mécan.	Départements.	13	8	21	25	11	36
	Strasbourg . .	12	3	15			
Architectes	Départements.	4	3	7	16	4	20
	Strasbourg . .	12	1	13			
Avoués, notaires	Départements.	9	2	11	24	3	27
	Strasbourg . .	15	1	16			
Naturalistes, chimistes.	Départements.	8	2	10	13	2	15
	Strasbourg . .	5	»	5			
Pharmaciens	Départements.	9	4	13	21	4	25
	Strasbourg . .	12	»	12			
Négociants, fabricants, directeurs d'industrie	Départements.	41	27	68	115	32	147
	Strasbourg . .	74	5	79			
Propriétaires, agronomes	Départements.	17	29	46	50	34	84
	Strasbourg . .	33	5	38			
Fonctionnaires civils.	Départements.	11	20	31	56	24	80
	Strasbourg . .	45	4	49			
Élèves des Facultés	Strasbourg . .	»	»	»	13	»	13
		Totaux.	.	.	810	345	1155

III. RÉCAPITULATION GÉNÉRALE

DES RÉSULTATS STATISTIQUES DÉDUITS DE LA LISTE NOMINATIVE DES MEMBRES ET ADHÉRENTS DU CONGRÈS ET DE CELLE DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

1. *Résultats numériques.*

	Sociétés et corporations savantes.	MEMBRES ET ADHÉRENTS. Présents.	Absents.	Total des membres
Sociétés savantes, membres et adhérents étrangers	19	200	170	370
Sociétés savantes, membres et adhérents français	46	810	345	1155
Totaux généraux	65	1010	515	1525

2. *Résultats géographiques.*

	Siéges des Sociétés et corpor. savantes.	RÉSIDENCES DES MEMBRES ET ADHÉRENTS. Présents.	Absents.	Totaux numériques
Pays étrangers	16	104	41	145
France	26	110	69	179
Totaux des lieux de résidence.	42	214	110	32 4

Digitized by Google

3. *Répartition comparative par carrières des membres et adhérents du Congrès, étrangers et français.*

Statistique intellectuelle du Congrès.

					Prés	Abs.	Tot.
Ecclésiastiques	Étrangers	10	6	16	101	39	140
	Français	91	33	124			
Prof. de haut enseig. Univ., Facultés, Écoles spéciales.	Étrangers	55	54	109	125	87	212
	Français	70	33	103			
Prof. d'ens. sec., lycées, gymnases, collég. roy. et comm.	Étrangers	22	23	45	72	41	113
	Français	50	18	68			
Prof. des beaux-arts, artistes	Étrangers	8	3	11	24	6	30
	Français	16	3	19			
Enseignement primaire	Étrangers	2	1	3	13	1	14
	Français	11	»	11			
Magistrats de l'ordre judiciaire	Étrangers	4	1	5	22	19	41
	Français	18	18	36			
Avocats, docteurs et licenciés en Droit	Étrangers	7	3	10	51	9	60
	Français	44	6	50			
Avoués, notaires	Étrangers	»	2	2	24	5	29
	Français	24	3	27			
Docteurs en médecine	Étrangers	27	16	43	130	70	200
	Français	103	54	157			
Prés. de Sociétés savantes, littérateurs, archéologues.	Étrangers	6	18	24	44	73	117
	Français	38	55	93			
Militaires	Étrangers	5	»	5	41	11	52
	Français	36	11	47			
Ingén. des ponts-et-chaussées et des mines; mécan.	Étrangers	4	1	5	29	12	41
	Français	25	11	36			
Architectes	Étrangers	2	4	6	18	8	26
	Français	16	4	20			
Naturalistes, chimistes	Étrangers	5	5	10	18	7	25
	Français	13	2	15			
Pharmaciens	Étrangers	6	2	8	27	6	33
	Français	21	4	25			
Négociants, fabricants, directeurs d'industrie	Étrangers	8	3	11	123	35	158
	Français	115	32	147			
Propriétaires, agronomes	Étrangers	14	5	19	64	39	103
	Français	50	34	84			
Fonctionnaires civils de tout ordre	Étrangers	15	23	38	71	47	118
	Français	56	24	80			
Élèves des Facultés de Strasbourg		13	»	13.	13	»	13
Totaux généraux, *ut supra*,					1010	515	1525

Observation. Dans les chiffres ci-dessus sont compris :

1° Membres de l'Institut [1] :

a. Titulaires	10	
b. Associé étranger	1	29
c. Correspondants français et étrangers	18	

2° Membres de la Chambre des Pairs 5

3° Membres de la Chambre des Députés :

a. Actuels	20	35
b. Anciens	15	

[1] Les données nous manquent pour établir la liste exacte des membres des autres grandes Académies et Corps politiques de l'Europe qui ont fait partie de la dixième Session du Congrès.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

DISCOURS PRÉLIMINAIRE.... V

I. CIRCULAIRE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL 1

II. ARRÊTÉ DE TRANSLATION DU CONGRÈS A STRASBOURG. 6

III. PROGRAMME :

1° Dispositions réglementaires..... 7

2° Administration et organisation :

a. Personnel chargé des travaux préparatoires.. 10

b. Personnel chargé de la direction des délibérations 14

3° Questions :

a. Programme primitif... 19

b. Programme supplémentaire..... 35

4° Mesures administratives préparatoires; actes des autorités locales..... 38

IV. PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

1° *Assemblées générales.*

1. Séance. Ouverture du Congrès..... 49
2. *Id*..... 63
3. *Id*..... 81
4. *Id*..... 86
5. *Id*..... 86
6. *Id*..... 94
7. *Id*..... 98
8. *Id*..... 99
9. *Id*..... 116
10. *Id*..... 122
11. *Id*..... 137

2° *Séances des Sections.*

PREMIÈRE SECTION.

Histoire naturelle.

1. Séance..... 156
2. *Id*..... 160
3. *Id*..... 162
4. *Id*..... 167
5. *Id*..... 170
6. *Id*..... 174
7. *Id*..... 178

Pages.

8. Séance..... 186
9. *Id*..... 188
10. *Id*..... 196
11. *Id*..... 202

DEUXIÈME SECTION.

Sciences physiques et mathématiques.

1. Séance..... 207
2. *Id*..... 208
3. *Id*..... 210
4. *Id*..... 212
5. *Id*..... 214
6. *Id*..... 218
7. *Id*..... 220
8. *Id*..... 221
9. *Id*..... 222

TROISIÈME SECTION.

Sciences médicales.

1. Séance..... 225
2. *Id*..... 227
3. *Id*..... 232
4. *Id*..... 236
5. *Id*..... 240
6. *Id*..... 245
7. *Id*..... 250
8. *Id*..... 255
9. *Id*..... 259
10. *Id*..... 261
11. *Id*..... 266
12. *Id*..... 270

QUATRIÈME SECTION.

Agriculture, commerce, industrie, sciences économiques.

1. Séance..... 274
2. *Id*..... 276
3. *Id*..... 282
4. *Id*..... 286
5. *Id*. (Sous-section d'agriculture)..... 291
6. *Id*..... 297
7. *Id*. (Sous-section d'agriculture)..... 301
8. *Id*..... 303
9. *Id*. (Sous-section d'agriculture) 307

Digitized by Google

Pages.
10. Séance..... 312
11. *Id.* (Sous-section d'agriculture)..... 317
12. *Id*..... 320
13. *Id.* (Sous-section d'agriculture)..... 323
14. *Id*..... 328

CINQUIÈME SECTION.

Archéologie, philologie, histoire.

1. Séance..... 335
2. *Id*..... 336
3. *Id*..... 338
4. *Id*..... 341
5. *Id*..... 346
6. *Id*..... 350
7. *Id.* extraordinaire du 5 octobre..... 356
8. *Id*..... 356
9. *Id*..... 360
10. *Id.* extraordinaire du 7 octobre..... 364
11. *Id*..... 365
11. *Id.* extraordinaire du 8 octobre..... 370
13. *Id*..... 370

SIXIÈME SECTION.

Philosophie, morale, éducation, législation.

1. Séance..... 374
2. *Id*..... 376
3. *Id*..... 384
4. *Id*..... 388
5. *Id*..... 396
6. *Id*..... 400
7. *Id.* extraordinaire du 5 octobre..... 403
8. *Id*..... 404
9. *Id*..... 414
10. *Id*..... 419
11. *Id*..... 427

SEPTIÈME SECTION.

Littérature française et littérature étrangère.

1. Séance..... 433
2. *Id*..... 434
3. *Id*..... 437
4. *Id*..... 439
5. *Id*..... 442
6. *Id*..... 445
7. *Id*..... 447
8. *Id*..... 449
9. *Id*..... 451
10. *Id*..... 453

HUITIÈME SECTION.

Beaux-arts, architecture, histoire de l'art.

Pages.
1. Séance..... 456
2. *Id*..... 457
3. *Id*..... 460
4. *Id*..... 464
5. *Id*..... 472
6. *Id*..... 475
7. *Id*..... 481
8. *Id*..... 490
9. *Id*..... 496

V. TABLEAU ANALYTIQUE ET SYNOPTIQUE DES TRAVAUX DU CONGRÈS, pour servir de table des matières depuis page 49 jusqu'à page 498... 498 *bis*

VI. FÊTES ET EXCURSIONS DU CONGRÈS..... 499

VII. APPENDICE.

1. Publications faites en exécution des décisions prises par le Congrès.
   a. Circulaire concernant la Société encyclopédique des bords du Rhin.. 515
   b. Circulaire de la Commission permanente de la Section des sciences médicales..... 523
2. Séances des Sociétés savantes.
   a. Société française pour la conservation et la description des monuments. 525
   b. Institut des provinces de France..... 534

VIII. CATALOGUE DES OUVRAGES OFFERTS AU CONGRÈS.. 535

IX. LISTE NOMINATIVE DES MEMBRES DU CONGRÈS . 547

X. LISTE DES SOCIÉTÉS ET CORPORATIONS SAVANTES, LITTÉRAIRES ET ARTISTIQUES QUI ONT ADHÉRÉ AU CONGRÈS..... 600

XI. RÉSULTATS STATISTIQUES. 604
1. Pays étrangers..... 604
2. France..... 606
3. Récapitulation générale. 609

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google